Diagnostic et État Initial de l'Environnement

Pièce 1.2

Version arrêtée le 28 novembre 2019

SCoT DE LA RÉGION DE COGNAC

Gestion du document

Références

Référence interne	Diagnostic prospectif du SCoT de la région de Cognac Pièce 1.2
Version	2
Date	8 mars 2016

Suivi des modifications

Indice	Date	Origine de la modification
V.1	8 mars 2016	Version d'origine
V.2.	mai /juin 2016	suite corrections Syndicat mixte

Sommaire

Diagnostic transversal p.5

UN CHAMPION MONDIAL ? **p.6**
LA DIFFUSION DES EFFETS DE LA FILIERE DES SPIRITUEUX **p.16**
UNE RURALITE ATTRACTIVE ET VIVANTE **p.23**
CONCLUSION **p.31**

Livret 1 : Mode de développement du territoire p.32

DEMOGRAPHIE **p.34**
Population – Données de base *p.35*
Population – Structuration *p.42*
Modes de développement *p.49*
HABITAT **p.54**
Caractéristiques du parc de logement *p.54*
Mode d'occupation des logements *p.59*
Besoins en logements *p.70*
ÉCONOMIE **p.74**
Portrait économique général *p.74*
Géographie de l'emploi *p.85*
Niveau d'activité de la population *p.88*
Indicateurs sociaux et formation *p.92*
Industrie *p.98*
Services *p.101*
Construction *p.103*
Commerce *p.106*
Espaces d'activités *p.110*
Tourisme *p.112*
AGRICULTURE **p.123**

Livret 2 : Aménagement du territoire et paysages p.140

ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE **p.142**
Infrastructures *p.142*
Migrations domicile - travail *p.148*
Équipements et services *p.155*
GRAND PAYSAGE ET PATRIMOINE **p.165**
Assise paysagère *p.165*
Paysages d'inscription *p.167*
Analyse croisée des grandes entités paysagères et de l'agriculture *p.173*
Dynamiques paysagères *p.177*
Formes urbaines et architectures *p.179*
Attractivité et perception *p.187*
CONSOMMATION D'ESPACE **p.193**
Consommation d'espace *p.193*
Définition du potentiel de densification et de renouvellement urbain *p.199*

Livret 3 : État Initial de l'Environnement (EIE) p.208

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE **p.210**
Géomorphologie du territoire *p.210*
Patrimoine naturel *p.219*
Les entités écologiques *p.241*
Préfiguration de la trame verte et bleue *p.252*
GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES **p.264**
Les masses d'eau et leur qualité *p.264*
Assainissement *p.280*
Eau potable *p.292*
La gestion des déchets *p.303*
L'énergie *p.313*
Changement climatique *p.325*
MAITRISE DES POLLUTIONS, RISQUES ET NUISANCES **p.330**
Qualité de l'air *p.330*
Les carrières *p.336*
Risques naturels et technologiques *p.339*
Sites et sols pollués *p.349*
Environnement sonore *p.351*

Diagnostic et État Initial de l'Environnement

Diagnostic transversal

Pièce 1.2

Version arrêtée le 28 novembre 2019

SCoT DE LA RÉGION DE COGNAC

Un champion mondial ?

L'évocation de la ville de Cognac suffit à faire surgir à l'esprit le produit du même nom, bénéficiant d'une renommée internationale. Il se distingue ainsi de la plupart des eaux-de-vie de vin et de marc bénéficiant, comme lui, d'une Indication Géographique[a] / Appellation d'Origine Contrôlée[b] (le Calvados, l'Armagnac, le Marc du Jura, …) Depuis plusieurs siècles, c'est une filière toute entière qui s'est constituée dans ce secteur du quart sud-ouest de la France, bien au-delà des frontières de la seule ville de Cognac.

Il convient donc ici d'interroger d'abord les ancrages locaux de cette production spécifique, entre *monde agricole* et *monde industriel*, entre *tradition* et *innovation de pointe*.

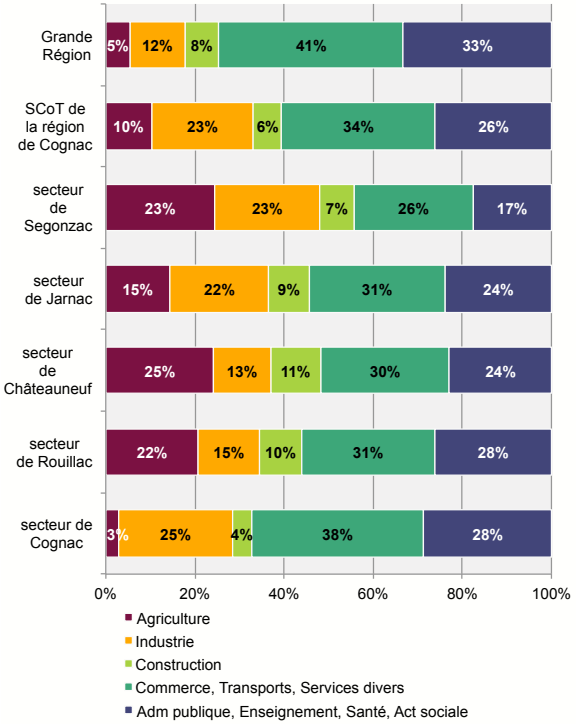
Les ambitions du cognac et des spiritueux

La prégnance de la viticulture et du monde agricole

La prééminence du monde viticole impacte fortement le tissu économique local. L'emploi agricole est en effet encore très présent et distingue en cela la région de Cognac au sein de la première région agricole d'Europe[c].

Les emplois dans les 5 domaines d'activités en 2012

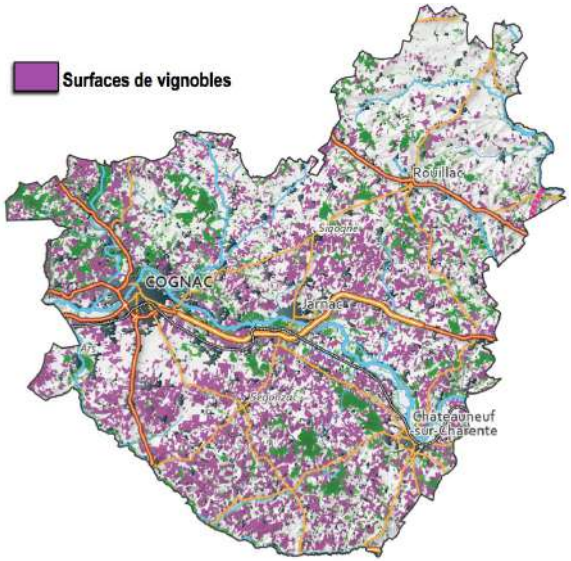
Source : INSEE, recensement de la population



Sur les 33 890 emplois que comptait le territoire du SCoT en 2012, 10% étaient liés à l'Agriculture. Dans les secteurs de Segonzac, de Rouillac et de Châteauneuf-sur-C., cette proportion s'élève même à environ un quart de l'emploi total.

Le vignoble dans la région de Cognac

Source : IGN – BD Topo ; EAU-Proscot



Production agricole à part entière (vins, eaux-de-vie, pineau), la viticulture occupe de vastes étendues sur le territoire de la région de Cognac avec, en 2015, environ 30 500 hectares de vignobles, soit un peu moins d'un tiers de sa superficie totale, et près de 1 260 récoltants viticoles.

Bien que dynamique, cette filière est concernée par les mêmes tendances à la concentration des exploitations viticoles, c'est-à-dire la diminution de leur nombre de 8,6% entre 2010 et 2015, mais une augmentation de leur

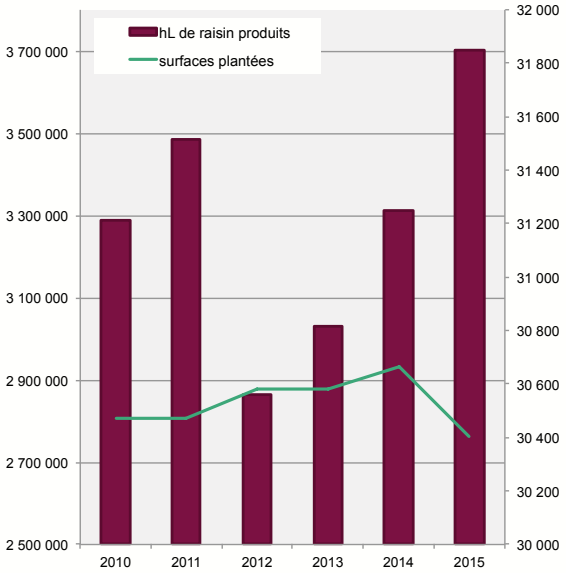
[a] *Statut Communauté européenne*
[b] *Statut France*

[c] *En chiffres d'affaires (source : cahier spécial Grande Région)*

taille moyenne de 8,8% sur la même période. Néanmoins, la viticulture a mieux résisté à la tendance générale de repli : 21,2% des exploitations agricoles ayant disparues entre 2000 et 2010 dans le territoire du SCoT, contre seulement 17,5% pour celles cultivant de la vigne.

Évolution des surfaces plantées et de la récolte, entre 2010 et 2015

Source : BNIC



En outre, loin d'être figée, la filière viticole cherche à se renforcer sur l'ensemble de l'aire géographique du Cognac. Entre 2010 et 2015, la surface de vignobles a augmenté de 650 ha (source BNIC), sur trois quarts des communes du SCoT, soit +2,10% de la surface initiale, contre +1,78% en Charente. Cette tendance globale se traduit d'une reconfiguration des surfaces de vignobles au sein du territoire, entre développement dans le Rouillacais, avec +115 ha, et repli dans le secteur de Châteauneuf-sur-C., avec 280 ha de moins.

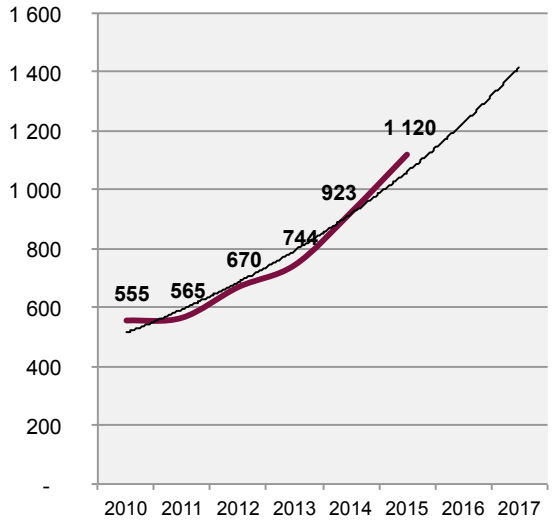
La spécialisation croissante de la production agricole dans la viti-viniculture s'accompagne d'un accroissement de la productivité des pieds de vignes : 3,70 millions d'hectolitres de raisin étaient récoltés en 2015, contre 2,87 en 2012.

De nombreux métiers directement liés à la transformation des raisins participent de la richesse locale dans certains savoir-faire ancestraux : le cœur de la filière aval, partagée entre les grandes maisons de cognac (Hennessy, Rémy Martin, Courvoisier, …) et les particuliers, se trouve sur le territoire du SCoT avec notamment :

- **Concernant la distillation :**
  - **les 4 seules coopératives de distillation de l'Appellation Cognac**, qui regroupent des distillateurs et des viticulteurs, qui mettent en commun leur production,
  - **105 bouilleurs de cru de profession, sur les 113 au total,** à domicile, qui achètent les vins et revendent les eaux-de-vie,
  - et **555 viticulteurs-bouilleurs**, qui distillent ou font distiller leur production,
- **Concernant le vieillissement :**
  - **1 940 stockeurs à domicile**, avec un impact certain sur les paysages bâtis et sur les risques avec des bâtiments massifs caractéristiques (chais),
  - et **220 chais collectifs**.

Évolution des surfaces de replantation par anticipation depuis 2010 (en ha)

Source : BNIC



Enfin, cette tendance à une productivité accrue du vignoble s'inscrit dans **une ambition plus large élaborée** par le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC), qui souhaite **renforcer le positionnement du Cognac sur les marchés des spiritueux** au niveau :

- **international :** pérennisation du positionnement du cognac sur les marchés existants et conquête de nouveaux marchés dans les pays

émergents comme l'Australie, l'ALENA, l'Afrique du sud,…

- **et national** : assouplissement de la loi Évin par la loi du 17 décembre 2015, permettant de communiquer sur les savoir-faire et la richesse du terroir local.

Cette ambition implique aussi l'accroissement des volumes de cognac produits et exportés, soit **le passage de 12-13 millions de caisses en 2014 à 20 millions de caisses à horizon 2030** (source : BNIC). En ce sens, certains enjeux ont déjà été identifiés :

- **l'extension du vignoble en surface** afin d'accroître la capacité de mise en réserve de l'eau-de-vie. En effet, le cahier des charges de l'Appellation Cognac fixe un rendement annuel maximum (quantité maximum de raison par hectare). Pour plus de production, il faut donc plus de surface de vignes,

- **l'anticipation avec le renouvellement des pieds de vigne** pour limiter la baisse des volumes produits (utilisation de la replantation par anticipation),

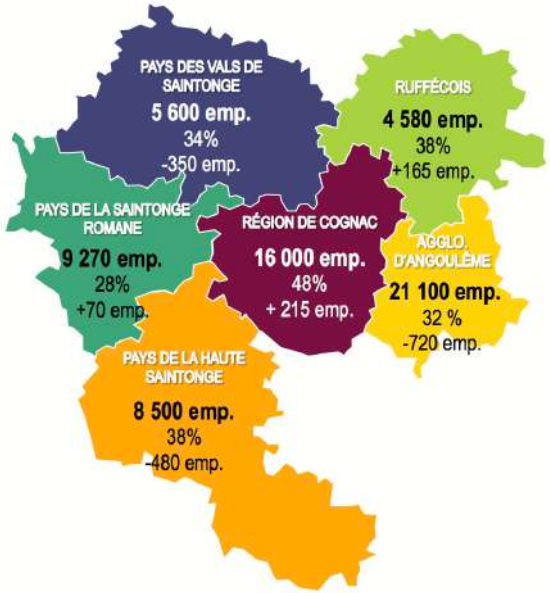
- **l'image du produit**, afin d'éviter le « phénomène Armagnac » (boisson considérée aujourd'hui comme vieillotte).

Production agricole par nature, le cognac constitue surtout une filière économique complète, entre industrie et services supports, qui fait aujourd'hui la réputation du territoire du SCoT.

Une filière des spiritueux spécialisée pour une économie productive diversifiée

Emplois de la sphère productive en 2012, en valeur absolue et part dans l'emploi total, et évolution entre 2007 et 2012, dans les territoires de comparaison et dans la région de Cognac

Source : INSEE, données historiques, 2012



En effet, par la présence d'un savoir-faire désormais reconnu en matière de spiritueux, la région de Cognac est **la seule**, en France, **à concentrer l'ensemble des compétences nécessaires à leur production**. C'est la *Spirit Valley*. Les industriels ne se sont d'ailleurs pas trompés, avec la production de **78 millions de bouteilles en 2014** de liqueurs (Hpnotiq, X-rated, Alizée), de vodka (Greygoose), de gin (G'Vine), et d'autres whiskys (Brenne).

Production de boissons et vinification, machines et maintenance, verrerie, expéditions, ou encore collecte et traitement des déchets, organisations interprofessionnelles, fonctions de recherche et développement, … cette filière représentait environ **6 750 emplois salariés en 2014** (*source ACOSS*), hors contingents agricoles (exploitants et main d'œuvre familiale), c'est-à-dire **un tiers de la totalité des emplois salariés** du territoire. Ce sont aussi environ **370 établissements** (hors monde agricole).

Les emplois de la filière des spiritueux forment la base d'une **économie forte à la fois industrielle et productive**, dans le sens où les activités et les services tournés vers les entreprises correspondantes produisent des biens consommés hors de la zone. En 2012, la région de Cognac comptait :

- **23% de ses emplois dans l'industrie**, se distinguant ainsi de la région ALPC (seulement 5% de la totalité de ses emplois) (*cf. graphique « Les emplois dans les 5 domaines d'activité 2012 »*),

- **et 16 000 emplois dits « productifs »,** pour une proportion (48%) de 10 à 20 points de pourcentage supérieurs aux territoires voisins ; cette spécificité se renforçant depuis 2007 avec la plus forte hausse d'effectifs productifs (+215 emp.).

Qu'ils soient industriels, agricoles, ou tertiaires, l'étude des emplois de la région de Cognac sous l'angle des activités économiques confirme sa spécialisation sur la filière des spiritueux, avec :

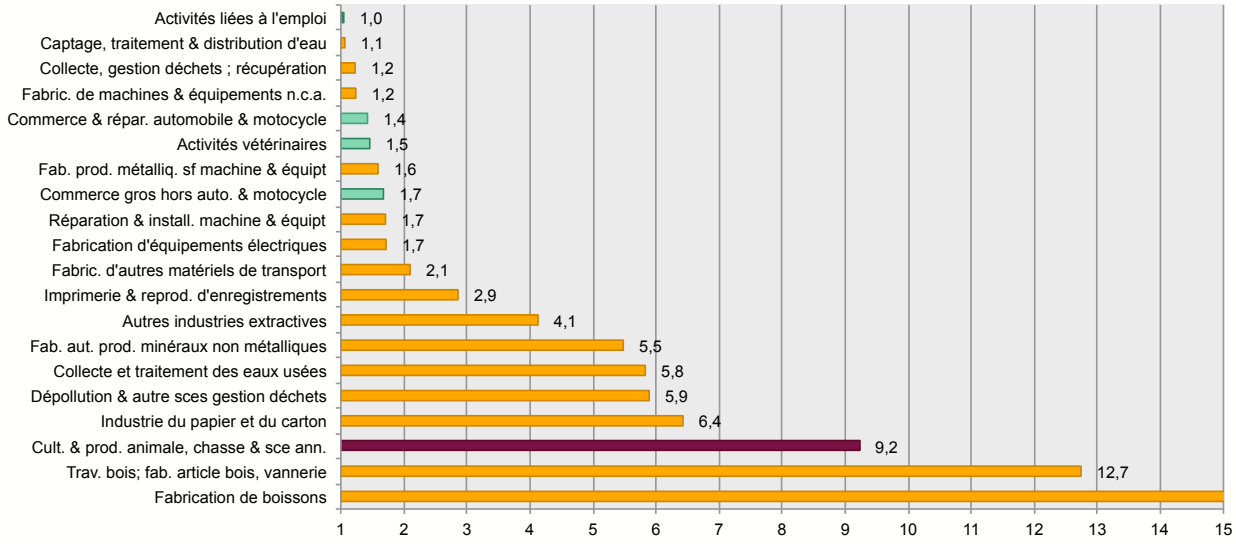
- **comme d'autres territoires viticoles**, une spécialisation économique[d] forte sur la fabrication de boissons (49, contre 67 dans la Région d'Épernay), l'industrie du papier et du carton (6,43 contre 11,9) et le travail du bois et en liège –tonnellerie et bouchonnage (12,7 contre 10,6), mais aussi l'emballage, la fabrication de machines et de produits métalliques ;

- **une spécificité cognaçaise forte** sur la culture agricole (9,2 contre seulement 1,3 dans la Région d'Epernay), le cœur de la zone cognac étant une région très viticole ; le traitement des déchets (5,8 contre 0,5) avec le fleuron en la matière REVICO, ou encore le commerce de gros (1,7 contre 1,0) avec **la tradition d'export du Cognaçais**, véritable plus-value locale[e].

Avec la plus vaste surface viticole réservée à la distillation d'eaux-de-vie du monde, le Poitou-Charentes contribuait en 2010 à hauteur de 70% de la valeur nationale des eaux de vie. En se démarquant des autres spiritueux français, la filière cognaçaise a su asseoir son rayonnement national et international…

Les spécialisations économiques dans la région de Cognac

Source : INSEE, CLAP NA88, 2013



[d] *c'est le rapport entre la part d'une activité dans l'emploi de la région sur la part de cette activité dans l'emploi total national. Au-dessus de 1, une activité est qualifiée de spécialité économique.*

[e] *charentelibre.fr. Vodka, gin, whisky : le filon charentais [en ligne]. La Charente libre, publié le 9 septembre 2015 [consulté le 20 février 2016]. Disponible sur http://www.charentelibre.fr/*

Une économie forte tournée vers l'exportation

Mais plus qu'un produit, c'est une **véritable marque territoriale** valorisant son terroir et ses savoir-faire :

- cette notoriété constitue notamment l'un des piliers de la stratégie de développement touristique de la région picto-charentaise, qui se rebaptise « Cognac Country » (*le pays du Cognac*) auprès du public étranger.

Le Poitou-Charentes et le Cognac

Source : visit-poitoucharentes.com



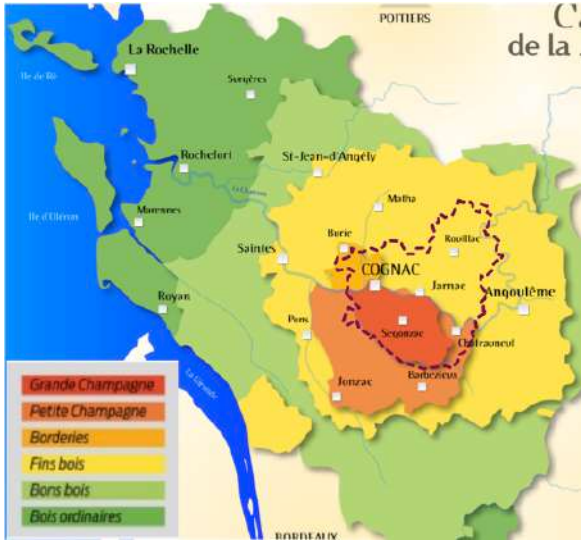
- au sein même de l'Aire géographique d'Appellation, la région de Cognac se distingue comme **son cœur battant avec le cru le plus prestigieux** et le plus cher (35 k€/ha en 2010 en moyenne, contre 30 k€ dans les Borderies), celui de « Grande Champagne », en intégralité dans le territoire du SCoT.

- son tissu productif est rattaché à la zone de production de la matière première des eaux-de-vie, du fait du cahier des charges encadrant l'Appellation Cognac (INAO). Ainsi, à la différence d'un appareil productif traditionnel (par

exemple, la manufacture), celui de cognac n'est que peu délocalisable, liant plus durablement les destins des entreprises locales et du territoire ; comme les grandes maisons de cognac installées à Cognac, Châteaubernard, Merpins, Jarnac ou encore Rouillac, mais aussi les industries liées.

L'aire d'appellation Cognac

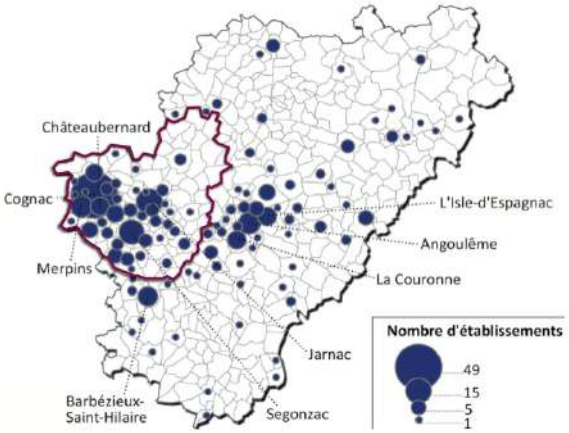
Source : BNIC



Au-delà de cet ancrage territorial fort, la région de Cognac est aussi l'espace qui concentre le plus d'entreprises exportatrices en Charente, dans un secteur qui s'étend de Cognac à Châteauneuf en passant par la Grande Champagne et Jarnac. Parmi les 10 premiers exportateurs charentais, 6 d'entre eux étaient des producteurs de cognac (Hennessy, Rémy Martin, Martell, …), les boissons représentant 67% des produits exportés depuis la Charente en 2013.

Les entreprises exportatrices en Charente en 2013

Source : CCI International, Poitou-Charente, 2014



Ces entreprises bénéficient d'un marché à l'export du cognac florissant ; les volumes passant de 80 à 135 millions de bouteilles entre 1995 et 2014 ; ce malgré la crise survenue à la fin des années 2000. En effet, 97% de la production de cognac est exportée à l'étranger, sur trois grands marchés :

- **l'Amérique du nord (Etats-Unis, Canada) :** réapparue courant des années 1990 de l'autre côté de l'Atlantique, la boisson connaît un véritable boom en lien avec le milieu du rap américain (« *Pass the Courvoisier* », 2001), passant d'un tiers à un peu moins de la moitié des exportations entre 1995 et 2014.

Elle bénéficie aujourd'hui d'une croissance soutenue, ouvrant des perspectives d'accroissement de ses volumes.

- **l'Europe :** marché en repli depuis les années 1990 (il ne représente plus que 20% de la totalité des exportations contre 44% en 1995), cette diminution est le fait des trois principaux consommateurs que sont le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France, passant de 20,5 millions de bouteilles achetées en 1995 à 15 millions en 2014 ; les autres pays d'Europe du nord (Pays Bas, Norvège, Finlande, …) stabilisent leurs importations.

Des marges de progression existent donc sur les marchés européens, en reconquérant les volumes perdus, mais les indicateurs conjoncturels restent incertains : reprise qui se fait attendre sur la zone Euro, prix du baril de pétrole en baisse diminuant la force des monnaies scandinaves, …

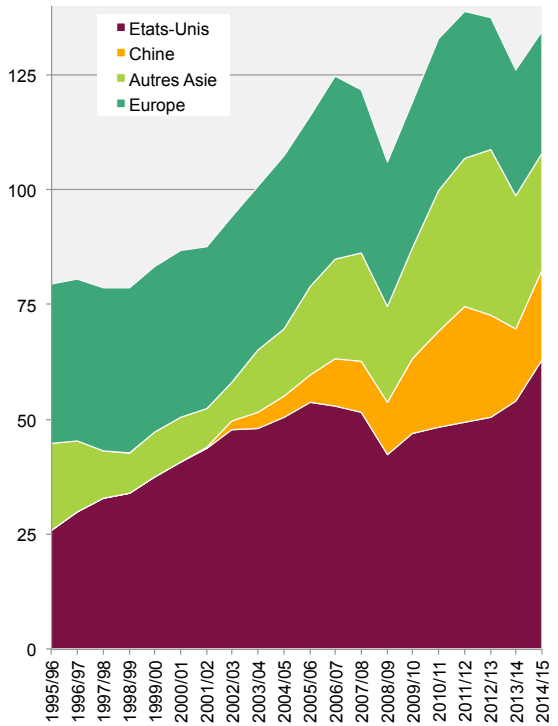
- **l'Asie du sud-est, et plus particulièrement la Chine** : encore absente des principaux importateurs de cognac courant des années 1990, l'Empire du milieu représente aujourd'hui 14% de la totalité des volumes produits, lorsque l'Asie orientale augmente d'un tiers ces importations.

C'est donc un marché offrant de vastes perspectives d'exportation, lié à l'essor

des classes moyennes dans ces pays, mais qui appelle toutefois à la prudence, compte-tenu de l'essoufflement de leur croissance et de l'impact de décisions gouvernementales, comme par exemple la campagne de lutte anti-corruption lancé en 2012 et ayant impacté les ventes de vins et d'alcool haut-de-gamme en Chine (-20,9% des volumes importés entre 2012 et 2013).

Évolution des principaux débouchés du cognac, en millions de bouteilles, par campagne viticole

Source : BNIC



De nouveaux marchés internationaux s'ouvrent aujourd'hui dans d'autres parties du monde afin de limiter la dépendance aux fluctuations de ces trois grands marchés historiques :

- **l'Amérique latine**, du Mexique au Brésil en passant par l'Argentine, en prolongement du marché mature de l'ALENA,
- **l'Australie**, en exploitant à plein l'affection pour les produits français et l'importance de la communauté asiatique dans ce pays, friante de cette boisson.
- et à plus long terme, **l'Afrique, avec un récent essor en Afrique du sud**, et plus largement de toute la zone subsaharienne, dont les taux de croissance appellent à un certain optimisme.

Produit d'excellence à forte valeur ajoutée, le Cognac bénéficie d'un positionnement luxe, très haut-de-gamme. Les entreprises qui en sont à l'origine sont nombreuses dans la région de Cognac, et sont considérées comme **les fleurons industriels** locaux, régionaux et nationaux, **de rayonnement mondial**.

Par le nombre d'emplois qu'elles représentent, elles sont aussi les poumons économiques du territoire. Parmi ces entreprises, on compte :

- les Grandes maisons de négoce : Hennessy (Groupe LVMH), Rémy Martin (Groupe Rémy Cointreau), Martell (Groupe Pernot Ricard), Camus la grande marque, H. Mounier, Courvoisier ;
- la verrerie : Verallia (Groupe Saint-Gobain), Bernadet ;
- les entreprises de tonnellerie et de bouchonnage : Taransaud, Seguin – Moreau, Vicard, Doreau, Bouchages Delage ;
- le packaging et l'emballage : DS Smith Packaging, Litho Bru, pôle Atlanpack ;
- la logistique et l'export : Poupeau, Voiron, AMC.

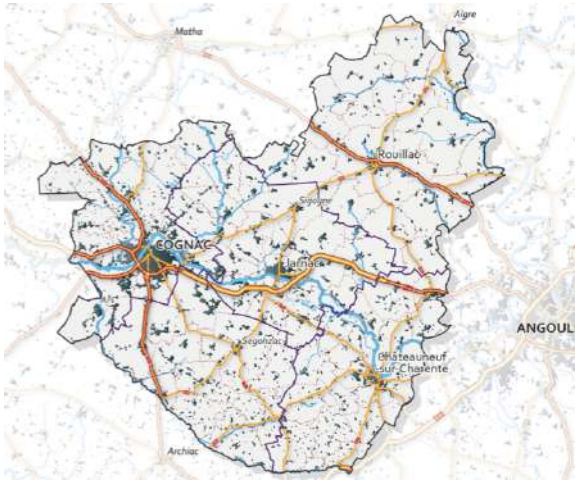
La spécialisation économique du territoire ne se limite donc pas à un seul et même produit. Ces entreprises, conscientes du risque de dépendance trop important à un seul marché (celui du cognac) ont depuis longtemps entrepris de diversifier leurs débouchés vers d'autres spiritueux et vers l'approvisionnement en tonneaux, machines, bouchonnages et fermetures métalliques d'autres régions viticoles françaises notamment. Loin d'être un territoire monoproduit, la région de Cognac est surtout un territoire multiactivités aux savoir-faire reconnus. Néanmoins, la filière doit faire face à certaines difficultés sur son territoire de production qui, à terme, pourront influencer ses ambitions de croissance.

… Mais des défis à relever pour renforcer la filière du cognac et des spiritueux

En effet, la chaîne de production du cognac nécessite des conditions de desserte interne et externe au territoire du SCoT de bonne qualité, entre l'exploitation viticole et la distillerie, entre la distillerie et l'usine de traitement des déchets et des eaux usées, entre la verrerie et le site d'embouteillage, …

Le réseau routier en région de Cognac

Source : IGN, BD Topo, EAU-Proscot

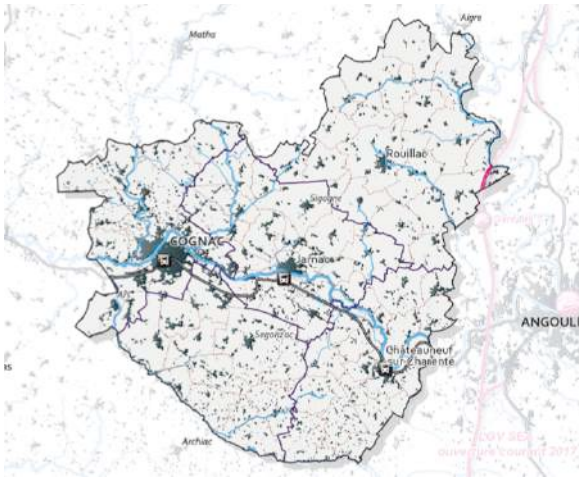


Or, les poids lourds circulent aujourd'hui difficilement sur les voies communales et départementales. Bien que le territoire positionné sur la RN141, tronçon central de l'axe Centre-Europe / Atlantique, le non achèvement de sa mise à deux fois deux voies limite la capacité de projection du territoire vers les espaces de la façade atlantique et de l'Angoumois, où se trouve la gare TGV la plus proche.

La région de Cognac ne bénéficiera donc que partiellement des retombées attendues par rapport à la mise en service de la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux (gain de 25 minutes du temps de parcours entre Paris et Angoulême, de 17 minutes entre Bordeaux et Angoulême), l'accessibilité routière depuis le cœur cognaçais à cette gare étant limitée.

Le réseau ferré en région de Cognac

Source : IGN, BD Topo, EAU-Proscot



Toutefois, la Grande Champagne et le sud de l'agglomération de Cognac sont aujourd'hui à une heure en voiture de Bordeaux, en évitant Angoulême par Touzac ; l'accueil d'actifs depuis le bordelais est donc envisageable. L'électrification de la ligne TER entre Saintes et Angoulême, inscrite au CPER 2015-2020, participera également à l'attractivité du territoire, plus rapidement accessible.

Enfin, le territoire du SCoT est mal desservi par les airs, le premier équipement d'aviation civile étant localisé à Bordeaux. L'optimisation des conditions d'accessibilité routière, ferrée et aérienne, est un enjeu majeur quant au devenir de cet appareil productif et de ses ambitions.

Par ailleurs, les espaces dédiés à la distillation et au vieillissement (les chais) sont soumis à une réglementation forte compte-tenu du caractère inflammable et explosif d'une grande quantité d'alcool.

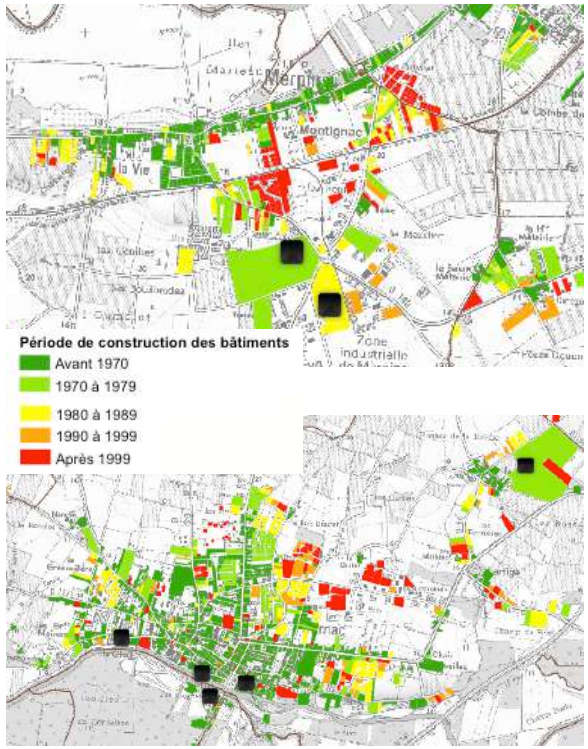
Déménagées une première fois dans les années 1960-1970 en périphérie des villes et notamment dans de grandes zones d'activités industrielles dédiées (Merpins, Châteaubernard), les unités de production sont aujourd'hui rattrapées par l'urbanisation, augmentant le niveau d'exposition au risque technologique et rendant plus difficile le fonctionnement de la filière (conflit d'usage entre poids lourds et résidents, voies inadaptées, …) dans un contexte d'accroissement de la production, et par conséquent des besoins en stockage.

Dans un mouvement d'agrandissement des unités de production, les collectivités locales devront tenir compte des besoins fonciers spécifiques des entreprises du cognac, pourvoyeuses de nombreux emplois. L'attachement au terroir de production des raisins peut ainsi être à géométrie variable : pour

obtenir l'appellation complémentaire « Grande, Petite ou Fine Champagne », les eaux-de-vie doivent être produites à partir de raisins récoltés dans leurs aires géographiques spécifiques, mais peuvent être vinifiées, distillées et vieillies ailleurs que le territoire de production, sur le périmètre plus large qu'est l'aire de l'Appellation Cognac (les deux Charentes). Or, cela menacerait la pérennité des emplois dans le territoire du SCoT concernant la filière aval de vieillissement grande consommatrice d'espace.

Évolution du bâti et localisation des principaux chais de stockage, en noir (à Merpins, et à Jarnac)

Source : Pegase, Poitou-Charentes



Le développement des entreprises du cognac doit donc s'accompagner de politiques publiques coordonnées dans les domaines des risques naturels et technologiques, de l'emploi et du développement foncier.

Enfin, les rapides gains de productivité des pieds de vignes concourent, on l'a vu, à l'augmentation des volumes de cognac produits puis exportés. Mais **le changement climatique fragilise les perspectives florissantes de la filière cognac**, émergeant comme un nouvel impondérable à prendre en compte, avec :

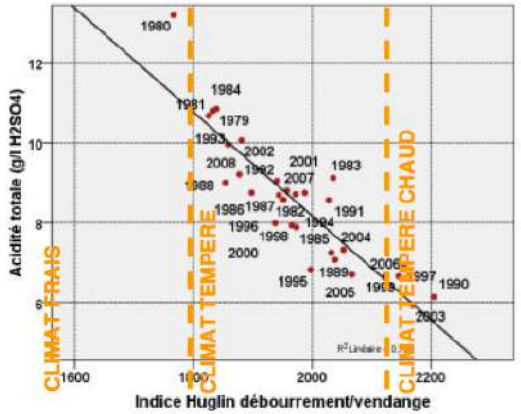
- **la hausse de la température moyenne** qui a pour conséquence l'accélération du cycle végétatif[f] (plus il fait chaud, plus le raisin mûrit rapidement) …

- …et par là, **la diminution de l'acidité des raisins.** Or, le cognac est issu de raisins affichant une acidité plus élevée que pour un vin classique et ne doit pas être trop riche en sucre pour bénéficier de toute la valorisation de la double distillation. Ainsi, un plus fort ensoleillement fragilise la qualité de l'eau-de-vie, avec des raisins plus riches en sucre et moins acides.

- **l'avancement de la date des vendanges dans l'année.** Une augmentation de la température maximale diurne de la période de croissance (d'avril à août) entraîne une avancée de 10 jours de la date des vendanges. Le passage d'un « climat frais » à un « climat tempéré chaud » voire « chaud », avec des **épisodes météorologiques potentiellement plus violents** (orage, grêle, précipitations) menacent la pérennité des plantations de vigne.

Corrélation entre température et acidité[g]

Source : journée technique de la station viticole, 2009



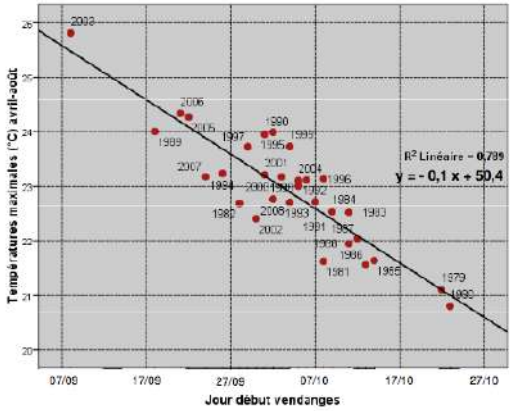
- **la conciliation de la lutte contre les maladies de la vigne** (flavescence dorée, esca, eutypiose, black dead arm, …) qui n'ont pour l'instant pas de remède et diminuent de 15 à 20% les productions de raisins, **et la protection de l'environnemen**t, avec la recherche de solutions durables (interdiction de l'arsenic de soude et de sodium sans alternative).

[f] *L. BOITAUD, Le changement climatique de la Région de Cognac, Journée technique de la station viticole, 2009.*

[g] *L'indice Huglin, plus connu sous le nom d'Indice Héliothermique, indice climatique viticole permettant d'estimer la période du jour sur laquelle le métabolisme de la vigne est plus actif suivant la température.*

Corrélation entre température et début des vendanges

Source : journée technique de la station viticole, 2009



Cette perturbation des conditions climatiques et naturelles appelle un besoin important en Recherche & Développement pour des solutions adaptées aux besoins de la filière et aux ambitions de croissance des quinze prochaines années. La mobilisation des acteurs est en marche :

- la Maison de cognac Hennessy a par exemple financé à hauteur de 600 000 euros un programme de recherche de l'INRA-Bordeaux visant les maladies du bois et de la vigne.

- Les pratiques culturales sont également réinterrogées : orientations des plantations de vignes, coteaux nord peu exposés au soleil, réapprentissage des gestes de taille plus minutieux rendus inutiles par les traitements depuis interdits, … autant de pistes envisageables pour réussir le défi de l'avenir. A cette fin, le Conservatoire du Vignoble Charentais travaille à la réintroduction de cépages anciennement cultivés, et s'est doté d'un atelier de micro-vinification en très petit volume (5 litres) et d'un atelier de mini-vinification (1 à 2 hL). Ces deux ateliers sont ainsi regroupés dans une structure à vocation expérimentale : l'Ampélopole.

L'inscription de l'industrie cognaçaise dans le grand Sud-Ouest français

Au-delà des champions de la Spirit Valley, le tissu économique de la région de Cognac ne doit pas occulter les nombreuses autres activités n'ayant aucun lien avec ce domaine et qui participent du dynamisme local. Ces pépites sont pour la plupart des entreprises industrielles, dans les domaines :

- de l'aéronautique : Aérazur (filiale du Groupe Zodiac), Zodiac Aérospace et CATS (filiale d'Airbus) et la base aérienne 709, à Châteaubernard. Intégrées au bassin Grand Sud-Ouest français, elles bénéficient de la notoriété de la France en matière d'aéronautique et, en Charente, d'un marché important conclu en 2012 avec les États-Unis d'Amérique.

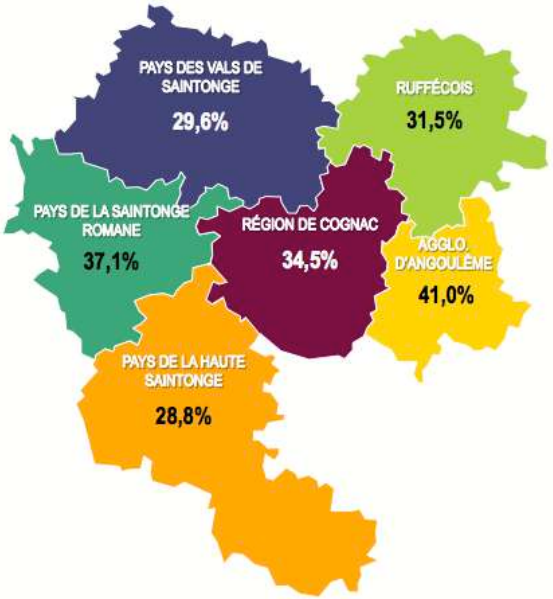
- des constructions et les équipements métalliques : Vilquin SA, Ets Graffeuille, dont les savoir-faire peuvent bénéficier à d'autres filières économiques que la seule filière cognac.

- de l'agroalimentaire : Grand'Ouche, liée à la localisation stratégique, à proximité des marchés de consommation et d'approvisionnement en matière première laitière (Poitou, Limousin, arrière-pays atlantique),

- des services aux entreprises, qu'ils soient de nettoyage (Sud ouest propreté, CAPAC) ou spécialisés dans les ressources humaines (SAMSIC).

Les actifs qualifiés (BAC et plus) de 15 à 64 ans, en 2012

Source : INSEE, recensement de la population



Globalement, ces activités à haute valeur ajoutée ont besoin, pour fonctionner, d'une main d'œuvre locale, et donc potentiellement

employable, qualifiée (ouvriers spécialisés, ingénieurs, fonctions supports, …). Or, en 2012, les actifs de la Région de Cognac n'étaient que 34,5% à détenir un diplôme de niveau BAC ou plus (BTS, License, Master, Doctorat, Mention spécialisée, …). Compte tenu du tissu économique local et de ses ambitions, le besoin en main d'œuvre ne semble donc que partiellement rempli, à la différence des agglomérations de Saintes ou d'Angoulême, où cette proportion est nettement plus élevée (respectivement 37,1% et 41,0%). Le tissu économique est fortement lié à l'offre de formation proposée sur place, les publics formés cherchant d'abord à être embauchés à proximité de leur lieu de formation.

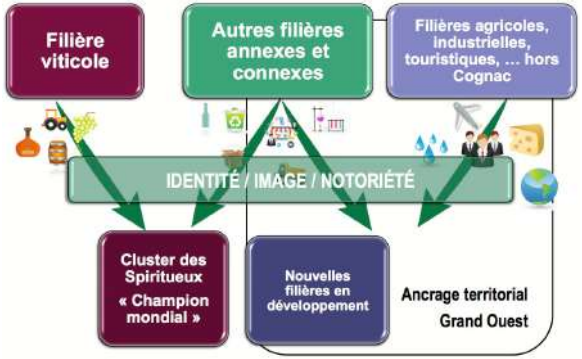
A l'échelle de la région ALPC, de nombreuses formations professionnelles sont proposées, à Poitiers, Angoulême, La Rochelle, … Elles correspondent aux besoins des principaux secteurs d'activités économique du Grand Sud-Ouest, dont les acteurs (publics et privés) ont entamé, ou entament, des regroupements par filières économiques :

- **Atlanpack** : packaging, design,
- **Spirit Valley** : viticulture (soutien aux exploitations agricoles, horticulture), industrie spécialisée (tonnellerie), commerce international et droit,
- **Mecatronic Valley** : production industrielle, mécanique, maintenance ; travaux, matériaux, soudage,
- **Aerospace Valley** : plusieurs formations en aéronautique.

L'offre de formation sur le territoire du SCoT s'adresse d'abord à la formation professionnelle courte, de niveau BEP / CAP, qui permet de répondre à une partie des besoins de main d'œuvre des entreprises locales, mais demeure incomplète vis-à-vis de leurs spécificités et à la transmission des savoir-faire. C'est dans ce sens que la CCI de Cognac, la Chambre des métiers et la Communauté de communes de Grand Cognac ont entrepris une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et portent deux projets : le pôle des métiers du cognac et du verre, avec le retour d'une formation « Alambic charentais », et la Démarche Emploi, Formation de l'Interfilière (DEFI) du Cognac pour adapter les formations aux besoins des entreprises et des salariés et sécuriser les parcours professionnels.

Plus largement, il s'agit d'accompagner les forces vives de la région de Cognac, quelque soit leur domaine d'activité, en exploitant les coopérations interfilières, au-delà du seul monde des spiritueux, ouvertes sur la façade atlantique et le grand Sud-Ouest. Cet élargissement à d'autres activités encore dans l'ombre des Maisons de Cognac constitue un levier d'action majeur dans la diversification économique du territoire, comme moyen de dépasser la monospécialisation industrielle.

D'un produit mondial à un champion mondial ?



En conclusion, au-delà d'un produit phare de renommée internationale, c'est aujourd'hui l'ensemble des savoir-faire qui sont liés à sa production qui constituent la richesse du territoire du SCoT. Viticulteurs, vendangeurs, bouilleurs de cru,… le cognac a concentré autour de lui bien d'autres professions dans les activités connexes de la verrerie, du négoce, de l'export, de la tonnellerie, …

La diffusion des effets de la filière des spiritueux

Leur pérennisation au cœur de la zone cognac est tout à la fois une fin et un moyen de renforcer le positionnement stratégique de la région de Cognac dans la compétitivité nationale et internationale des territoires, celle-ci mettant en cohérence l'image de son espace et de ses acteurs économiques avec celle du produit dont elle porte le nom. En appui de cette notoriété renforcée, la recherche de nouveaux débouchés dans d'autres territoires viticoles ne bénéficiant pas aujourd'hui de l'intégralité des fonctions nécessaires au succès économique peut constituer de nouveaux marchés pour les activités du territoire du SCoT.

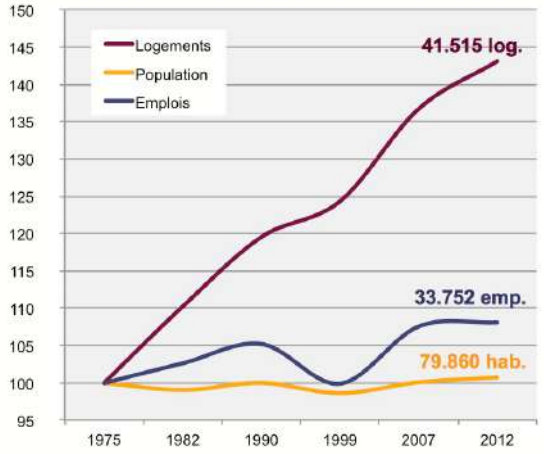
Moteur de l'économie charentaise et picto-charentaise, le cluster des spiritueux bénéficie aussi et avant tout au territoire sur lequel il a développé son appareil productif. Les retombées multiples de cette filière contribuent au rayonnement de la région de Cognac : emplois, richesse, dynamiques démographiques, …

Il convient donc d'interroger les retombées territoriales du système productif local spécifique à la région de Cognac, pour aborder les questions du modèle de développement du territoire de SCoT et la distinction en son sein de secteurs aux trajectoires contrastées.

Une attractivité économique forte

Population, logements et emplois dans la région de Cognac, depuis 1975

Source : INSEE, données historiques, 2015



Les tendances des grands indicateurs sur le long terme fixent le cadre d'appréhension des données abordées ci-après. En effet, depuis le milieu des années 1970, le nombre de logements a explosé (+44%) alors que la population se stabilisait pour atteindre 79 860 habitants en 2012. Cette tendance lourde de desserrement des ménages, observée partout en France, est liée à la diminution rapide de la taille des ménages du fait du vieillissement, des divorces, … Dans le même temps, le nombre d'emplois augmentait de 8,1%, de sorte que, dans un contexte géographique entre Angoulême et Saintes, la région de Cognac a conservé une réalité économique forte, ne se transformant pas en espace résidentiel dépendant de forces vives extérieures.

En effet, le territoire du SCoT présente un rapport favorable à son **rayonnement économique** : avec 33 752 emplois pour 32 744 actifs âgés de 15 à 64 ans en emploi, soit **102,4 emplois pour 100 actifs occupés** (*données 2012*), une main d'œuvre résidant dans les territoires voisins est nécessaire au bon fonctionnement des établissements du Cognaçais. Cette attractivité économique distingue, au sein du territoire un certain nombre de **pôles d'emploi** :

- **le secteur ouest**, autour de la ville de Cognac qui concentre 57% des emplois[h], principalement dans les zones d'activités (industrielles, commerciales) et les grands établissements de la région de Cognac (base aérienne, hôpital, administration, …)

- **les chefs-lieux de canton** : avec un rapport emplois / actifs occupés allant de 95 à Châteauneuf-sur-Charente à 175 à Rouillac, en passant par Jarnac (160) et Segonzac (107), ils pourvoient au-delà des besoins d'emplois de leurs actifs communaux, et doivent donc « recruter » à l'extérieur de leur limites. Autour d'eux s'organisent donc de

[h] *Sont comprises les communes de Cognac, Châteaubernard, Merpins, Gensac-la-Pallue, Cherves-Richemont et Salles-d'Angles*

micro-bassins de vie, basés sur les relations domicile et lieux de travail.

Rapport entre emplois et actifs occupés dans la région de Cognac en 2012

Source : INSEE, recensement de la population, 2015



Ce rapport favorable entre emplois et actifs occupés dans la région de Cognac favorise également son autonomie économique par rapport aux territoires voisins, autonomie qui se lit également dans les flux domicile-travail. Observées à l'échelle des secteurs du territoire du SCoT, ces mobilités mettent en évidence :

- **un rapport bénéficiaire entre la région de Cognac et les territoires voisins**, 6 577 habitants du territoire du SCoT travaillant à l'extérieur, contre 7 004 personnes y entrant pour occuper un emploi, soit un différentiel net de 427 personnes,

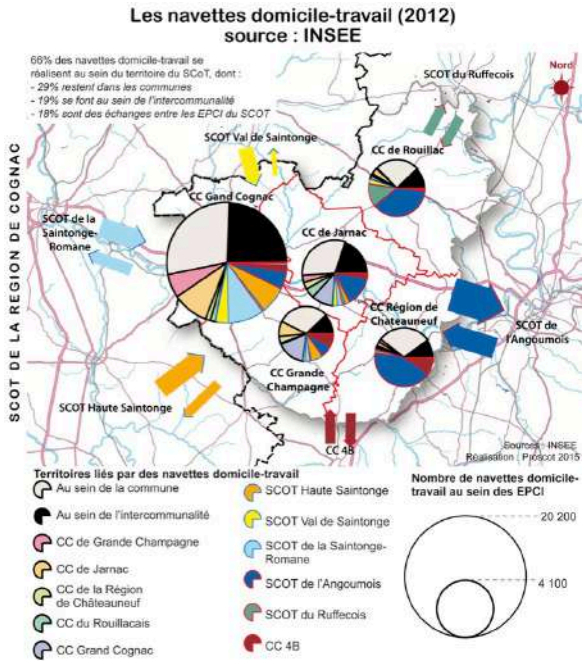
- **le rayonnement du pôle de Cognac sur un espace de proximité qui dépasse les limites intercommunales**, plus particulièrement sur le secteur de Jarnac, la Grande Champagne, mais aussi sur la Saintonge Romane (1 420 actifs saintais travaillant dans le territoire du SCoT) et la haute Saintonge (1 250 actifs),

- **un attachement fort des populations résidentes à leurs lieux de travail,** 66% des navettes domicile – travail se réalisant au sein du territoire, entre secteurs, mais aussi entre communes d'un même secteur, ce taux étant de 44% dans le secteur de Segonzac, et de 67%, dans le secteur de Cognac.

Toutefois, un large secteur est sous influence de l'agglomération angoumoise, depuis Jarnac jusqu'à Hiersac, territoire avec lequel la région de Cognac enregistre un déficit de 2 300 actifs : dans le secteur de Châteauneuf-sur-C., ce sont 37% des actifs qui y travaillent (1 500 p.), lorsqu'ils sont 35% dans le Rouillacais (1 330 p.), 11% dans les environs de Jarnac (605 p.), mais seulement 2% des actifs à Cognac (400 p.).

Les flux de mobilité domicile / travail, en 2012

Source : INSEE, MOBPRO, 2012



Le territoire du SCoT est par conséquent une partie intégrante d'un ensemble géographique large, dans lequel :

- **il joue le rôle de moteur économique** (polarisation d'un espace de proximité au-delà de ses propres limites), dans sa partie ouest avec l'agglomération cognaçaise,

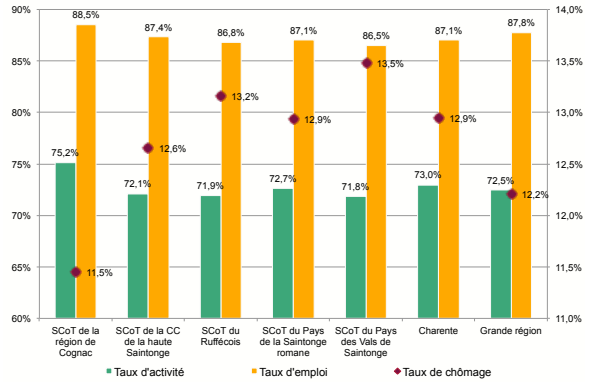
- **son développement est aussi sous l'influence des dynamiques de desserrement des territoires voisins**, plus urbains, du fait notamment du coût moindre du logement et de la biactivité

des ménages (recherche de localisation optimale entre les lieux de travail du couple). L'accès vers Angoulême est facilité par les axes routiers (RN131, RN10, RD939).

Espace dynamique et attractif, la région de Cognac possède par ailleurs une population plus active qu'ailleurs. En effet, elle se distingue des territoires voisins par un taux d'activité[i] de 75,2%, soit entre 2,2 et 3,4 points supérieurs aux territoires alentours. Cette situation est un avantage comparatif majeur dans la concurrence territoriale dans la mesure où la main d'œuvre potentielle présente sur place est plus nombreuse et favorise l'implantation de nouvelles activités.

Grandes données d'activités et d'emploi dans la région de Cognac, en 2012

Source : INSEE, recensement de la population, 2015



[i] *Taux d'activité : rapport des actifs (actifs occupés et chômeurs) sur la population totale des 15 – 64 ans*

Croisé avec l'attachement territorial de ses actifs, l'analyse amène à estimer que la Région de Cognac répond mieux aux besoins d'emploi de sa population active.

En effet, à son échelle, elle enregistre un taux de chômage relativement bas, de 11,5%, par rapport à la région ALPC (12,2%) et aux territoires voisins (entre 12,6 et 13,5%). Cette première analyse doit toutefois être complétée par la distinction interne, entre la zone d'emploi de Cognac (grande moitié ouest), traditionnellement moins touchée que la France métropolitaine (8,6% au 3e trimestre 2015 contre 10,2%) et celle d'Angoulême (le Rouillacais et la région de Châteauneuf), au-dessus (10,9%).

A plus forte raison, les catégories sociales de la population active de la région de Cognac sont fortement liées aux spécificités économiques de son appareil productif :

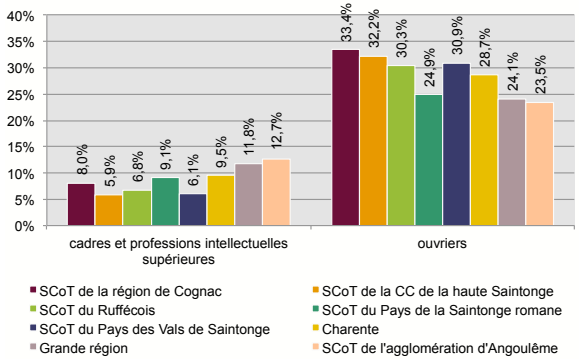
- **une proportion d'ouvriers de 33,4%, soit 12 390 ouvriers,** comparable aux territoires alentours également très industriels. La présence de ces actifs est à associer aux besoins de l'appareil productif cognaçais ; les ouvriers étant dans toutes les communes du SCoT en proportion importante (jusqu'à 35,3% dans le secteur de Jarnac).

- avec **2970 cadres et professions intellectuelles supérieures et 7 565 professions intermédiaires (soit un total de 28,4% des actifs),** le territoire s'inscrit dans l'axe Charente, mais y constitue un « creux », où se concentrent de nombreuses activités supports nécessaires à la production industrielle (commerce BtoB, gestion administrative,…), entre Saintes (33,6%) et Angoulême (38,7%). Ces actifs, au niveau de qualification plus élevé, peuvent ne pas travailler en région de Cognac.

Au sein de son territoire, des distinctions font également jour suivant la localisation de ces populations : les cadres et professions intellectuelles supérieures se concentrent, hormis à Cognac (10,3%), sur les franges au contact de l'Angoumois (Mérignac, Bignac, et jusqu'à 16,9% à Mosnac), alors que le Rouillacais compte moins d'ouvriers (avec 32,7% des actifs de cette CSP). Ces distinctions internes amènent à nuancer les retombées territoriales de la filière Cognac, les besoins de l'appareil productif en main d'œuvre étant différenciés suivant les secteurs du territoire du SCoT.

Les ouvriers et les cadres et professions intellectuelles supérieures en 2012

Source : INSEE, recensement de la population, 2015

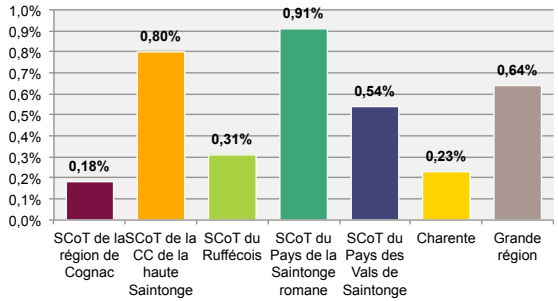


Les dynamiques de développement et niveaux de richesses

À l'échelle du territoire du SCoT, la population n'a augmenté que de 520 personnes entre 2007 et 2012 (+0,18%/an), soit un rythme de développement assez lent en comparaison des territoires voisins : le desserrement du Bordelais bénéficie pleinement à la haute Saintonge (+0,80%/an) et les dynamiques rétro-littorales poussent la croissance de la Saintonge romane (+0,91%).

Taux de croissance annuel moyen de la population, entre 2007 et 2012

Source :INSEE, recensement de la population, 2015



Cette dynamique atone prend racine, dans le niveau de vieillissement marqué de la région de Cognac avec, entre 2007 et 2012, **un double mouvement de diminution des classes d'âges jeunes** (moins de 55 ans) **et d'accroissement des plus âgées** (55 ans et plus).

Ce vieillissement rapide de la population a pour effet de renverser la nature du développement démographique de la région du SCoT : le solde naturel portait la croissance jusqu'à la fin des années 1990, remplacé depuis par le solde migratoire. Aussi, les secteurs de la région de Cognac connaissent des dynamiques démographiques différenciées en lien avec :

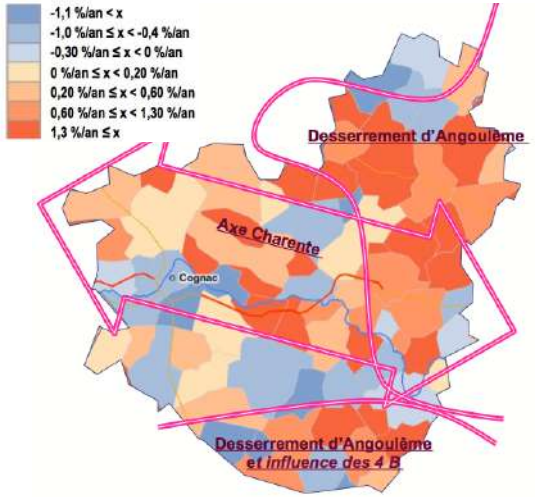
- **le desserrement angoumois,** qui bénéficie surtout aux secteurs de Rouillac et de Châteauneuf, qui enregistrent des taux de croissance annuels moyens très forts, respectivement de +1,38 et +0,43%/an, grâce à l'installation de ménages plus jeunes.

- **l'influence de la Communauté de communes des 4B** (Sud Charente avec Baignes et Barbezieux-Saint-Hilaire) sur le sud de la Grande Champagne qui en limite la déprise démographique avec un taux de -0,14%/an.

- **l'axe historique de la Charente** : traditionnellement, la population s'y concentre entre Angoulême, Cognac et Saintes. Espace encore dynamique, à l'image du secteur de Jarnac (+0,56%/an) en second rideau de périurbanisation d'Angoulême, et du nord de l'espace cognaçais (Cherves-Richemont, Mesnac, Réparsac,…), ce qui contraste avec la dynamique générale de ce secteur, en net repli migratoire (-861 p.) insuffisamment amorti par le solde naturel positif (126 p.)

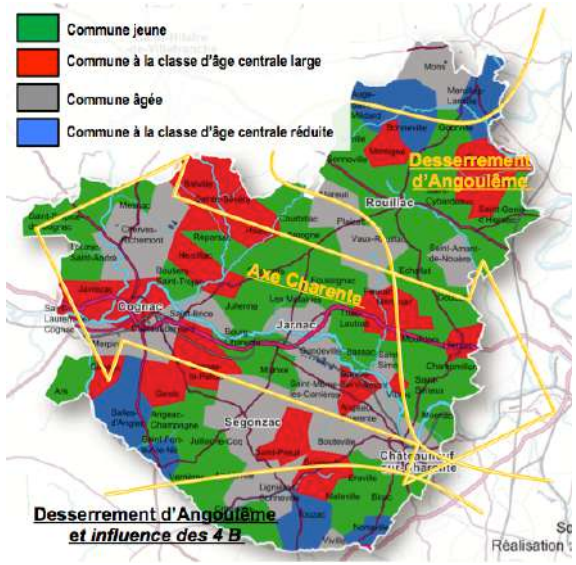
Évolution de la population en taux de croissance annuel moyen (TCAM) entre 2007 et 2012

Source : INSEE, recensements de la population 2015



Cycle de vieillissement en région de Cognac

Source : INSEE, recensement de la population, EAU-Proscot



Des dynamiques démographiques contrastées au sein de la région de Cognac émergent quatre grandes typologies de cycle de vieillissement dans les communes, selon la représentation des classes d'âge jeunes (moins de 20 ans), élevées (65 ans et plus) et des classes d'âge centrales (20-64 ans) :

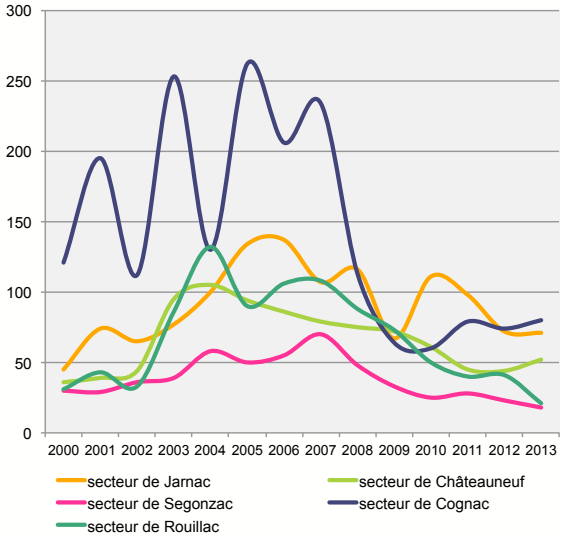
- **un rajeunissement des communes** situées dans les **aires d'influence d'Angoulême** à l'est, le long des RD939 (vers Rouillac) et RN10 (vers Châteauneuf), **et des 4B** au sud, le long des RN10 et RD699,

- **un vieillissement renforcé de la population sur l'axe de la Charente,** élargi au sud sur la Grande Champagne, exception faite des communes entre Jarnac et Cognac (exemple : communes de Sigogne, Réparsac, Bourg-Charente, Nercillac, …)

- **une situation intermédiaire dans les communes de la première couronne de Cognac**, ce qui interroge le parcours résidentiel des jeunes ménages et l'attractivité du centre-ville pour les ménages les plus âgés.

Nombre de logements commencés entre 2000 et 2013 dans la région de Cognac

Source : Sit@del, MEDDE



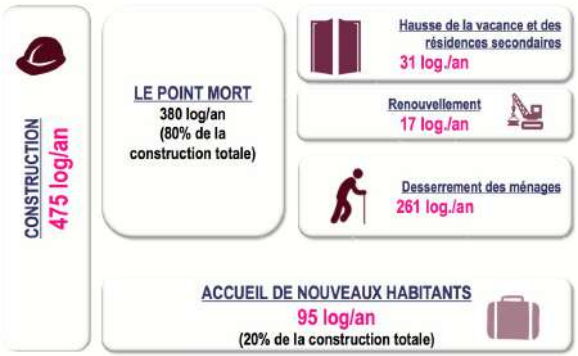
Outre des cycles démographiques contrastés, les **2440 logements commencés entre 2007 et 2013** dans la région de Cognac n'ont pas été répartis uniformément entre ces différents secteurs, qui se distinguent également sur le plan de leur dynamique constructive :

- **le secteur de Cognac**, tendanciellement le plus important producteur de logements, a été **plus nettement touché par la crise de la fin des années 2000**, avec une chute du nombre de logements commencés (108 en 2007 contre 41 en 2012), au point que le secteur de Jarnac a produit plus de logements que lui entre 2009 et 2011 (178 contre 163),

- **la périurbanisation d'Angoulême accélère le nombre de mises en chantier dans les secteurs de Châteauneuf et de Rouillac**, qui ont connu une nette augmentation du nombre de logements commencés entre 2003 et 2008 ; ce dernier étant le principal constructeur du territoire du SCoT sur la dernière période, avec 704 logements réalisés entre 2007 et 2012, soit 29% de l'effort constructif global.

Affectation de la construction dans le point mort, entre 2000 et 2012

Source : Sit@del, MEDDE, EAU-Proscot



En outre, le vieillissement de la population est à interroger sous l'angle du modèle de développement du territoire, dans la mesure où, sur la période 2000 et 2012 :

- **54% des logements construits** (261 unités par an) ont été utilisés **pour les besoins liés au desserrement** des ménages (tendance principalement induite ici par l'augmentation des petits ménages (une seule personne – veuvage, ménages monoparentaux).

- **l'accueil de la population** a quant à lui mobilisé 95 logements par an, soit 20% de la construction totale.

En matière de marché immobilier et foncier, le territoire se situe dans **une position d'entre-deux, entre les aires d'influence d'Angoulême et de Saintes** où les prix moyens des transactions observées sont nettement plus élevés (entre 1170 et 1480€/m^2 dans l'ancien, en 2016). Dans cette situation, on distingue :

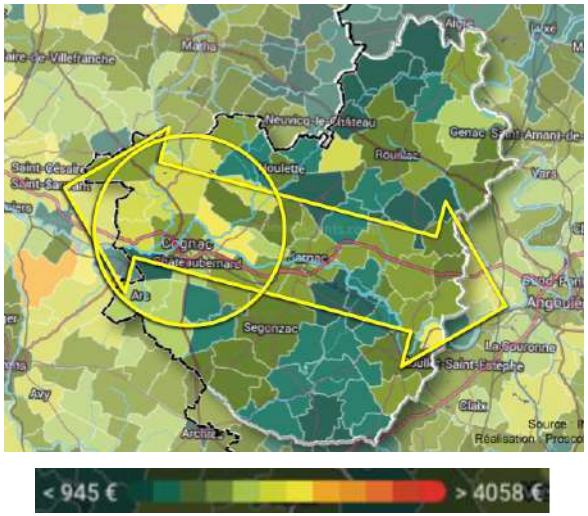
- **l'agglomération de Cognac** : du fait de son attractivité économique et de la qualité de son patrimoine bâti, avec des prix élevés pouvant atteindre en moyenne environ 1480€/m^2 à Saint-Brice voire 1520€/m^2 à Boutiers-Saint-Trojan,

- **l'axe Charente**, dont les communes desservies par la RN141 affichent des prix légèrement supérieurs (une moyenne de 1030€/m^2 à Triac-Lautrait et à Jarnac, de 1240€/m^2 à Julienne, de 1420€/m^2 à Bourg-Charente), ainsi que **l'axe de la RD939** (1060€/m^2 à Saint-Cybardeaux, 990 €/m^2 à Rouillac),

- **les espaces interstitiels, plus ruraux**, avec soit un **patrimoine bâti viticole** nécessitant un coût important d'entretien et peu adapté aux besoins actuels (taille, isolation, …) et par conséquent **peu attractif**, soit des biens immobiliers nettement plus attractifs mais **éloignés des commodités urbaines**. C'est le cas d'un fuseau au sud de Jarnac (750€/m^2 à Criteuil-la-Magdeleine, 840€/m^2 à Lignières-Sonneville) et le nord du Rouillacais (600€/m^2 à Bonneville, 780€/m^2 à Gourville).

Prix moyen en €/m^2 dans l'ancien, en 2015

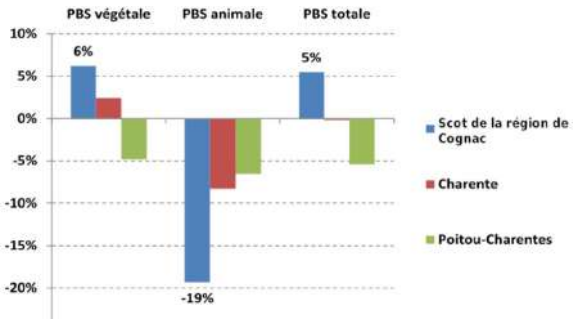
Source : meilleursagents.com, base BIEN



Enfin, la filière des spiritueux s'inscrit dans **un environnement régional où les niveaux de richesse sont assez contrastés**, entre espaces littoraux, Bordelais, arrière-pays limousin profondément rural, … Ainsi, **la région de Cognac bénéficie d'abord de revenus agricoles élevés** liés à la viticulture et à la céréaliculture qui, dans un contexte de baisse régionale du Produit Brut Standard[j] entre 2000 et 2010, ont au contraire enregistré une progression de la valeur de leur production, limitant la chute des valeurs animales (viande et lait).

Évolution du Produit Brut Standard entre 2000 et 2010

Source : RGA, AGRESTE, 2010



Les retombées du secteur viticole contribuent à faire de la région de Cognac un territoire aux revenus plus élevés que dans les territoires voisins. Le territoire du SCoT :

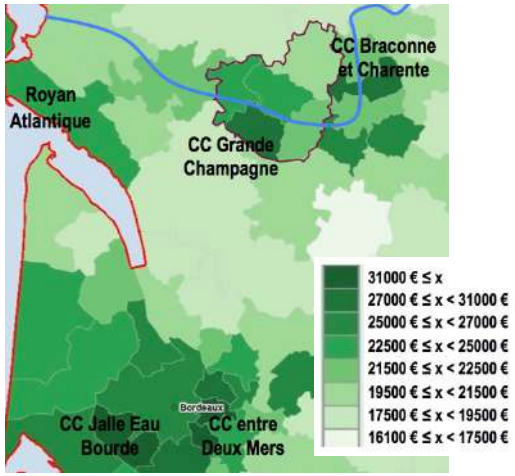
- **présente des niveaux de revenus comparables à un milieu très urbain tel que le Bordelais** (environ 30 000 € par foyer fiscal en Grande Champagne, contre plus de 31 000€ au sud de l'agglomération bordelaise) et dispose également de retombées liées à son vignoble (grands vins de Bordeaux),
- **s'inscrit sur l'axe de la Charente**, plus riche entre Saintes et Angoulême via Cognac, et qui se prolonge jusqu'à Royan (héliotropisme des personnes âgées aisées),
- **demeure le territoire qui dispose des revenus moyens les plus élevés** (23 650€ en 2011, contre 21 600€ en Charente) et dont la croissance est l'une des plus rapides (+1,72%/an),

[j] *Le PBS est le potentiel de production des exploitations agricoles, selon leur surface et leur cheptel. Il constitue la base d'un classement des exploitations selon une dimension économique.*

augmentant l'écart de richesse avec les territoires voisins.

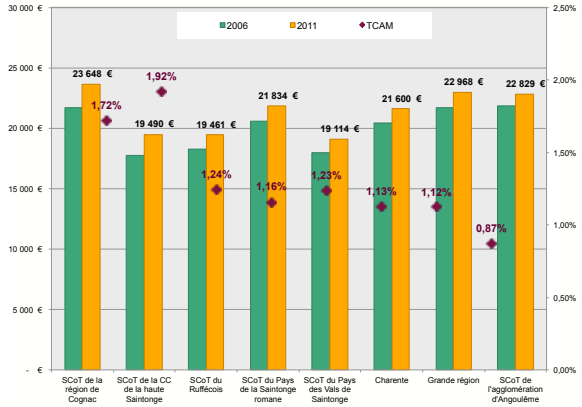
Revenu moyen par foyer fiscal, en 2011, par EPCI

Source : INSEE, MinFi, 2012



Revenu moyen par foyer fiscal, en 2006 et 2011, en euros constants

Source : INSEE, MinFi, 2012

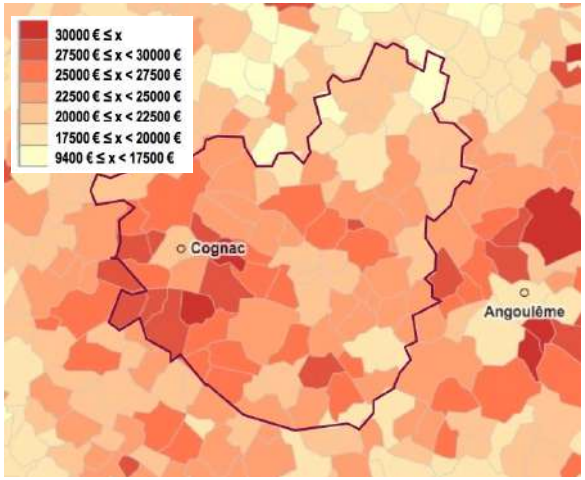


Au sein même de la région de Cognac, des disparités transparaissent et se creusent, entre :

- **la Grande Champagne qui bénéficie du cru le plus prestigieux** du cognac (27 075€ en moyenne) et dont la croissance est la plus rapide (+2,5%/an),
- **les secteurs de Rouillac et de Châteauneuf**, moins concernés par les revenus du cognac, dont les revenus plus modestes ne doivent pas masquer certaines disparités intercommunales,
- **le secteur de Cognac**, aisé, mais où l'on distingue la commune-centre moins aisée.

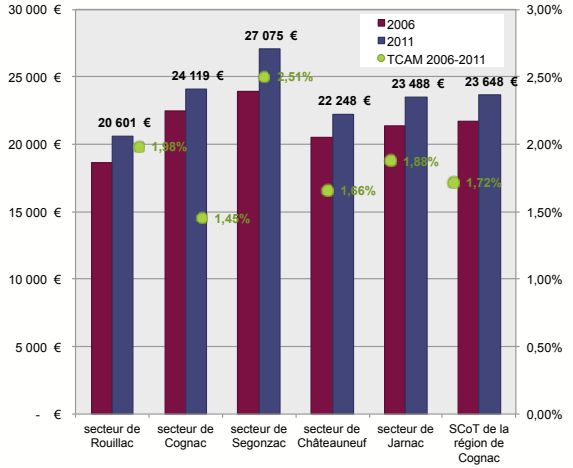
Revenu moyen par foyer fiscal, en 2011, par EPCI

Source : INSEE, MinFi, 2012



Revenu moyen par foyer fiscal, en 2006 et 2011, en euros constants

Source : INSEE, MinFi, 2012



Enfin, les villes de la région de Cognac ont développé une offre importante de logements destinée à l'hébergement des populations modestes qui représentait en 2012 près de 6,4% de l'ensemble des résidences principales du territoire.

En ce sens, elle formule une meilleure réponse aux besoins de logements locatifs sociaux que les territoires ruraux de comparaison, hors agglomération d'Angoulême (entre 1,72% dans la haute Saintonge, 5,7% en Saintonge romane). Cette offre se concentre, dans les espaces urbains :

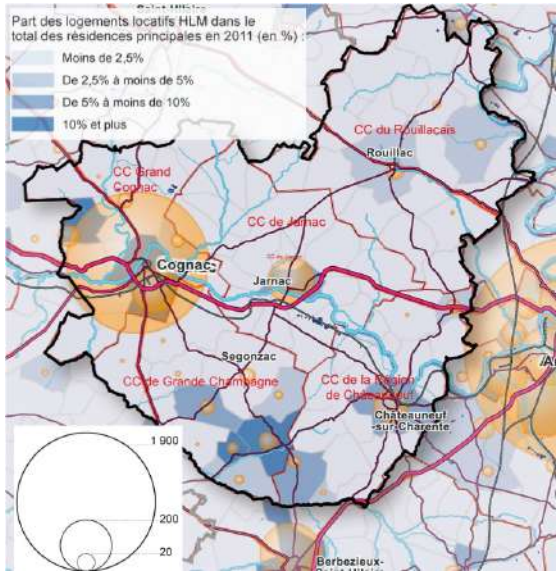
- 89% du parc de logements locatifs sociaux (LLS) se trouvant dans les 6 communes de plus de 2 000 habitants du territoire du SCoT,

- et 69% seulement à Cognac, dont le parc social est le seul à augmenter entre 2007 et 2012.

La réalisation d'opérations de réhabilitation de bâtiments viticoles anciens mené dans le secteur de Segonzac témoigne d'un volontarisme local quant à l'accompagnement du devenir du patrimoine ancien et de l'accueil de nouvelles populations. En effet, le parc locatif social ne doit pas seulement être considéré comme une solution au logement des ménages en difficulté, mais aussi comme un moyen d'attirer des jeunes, en amorce de leur parcours résidentiel, mais aussi comme solution au logement des personnes âgées et à leur retour en centre-ville, proche des commodités.

Le parc locatif social : part dans les résidences principales en 2011 et nombre en 2012

Source : bailleurs sociaux, intercommunalités



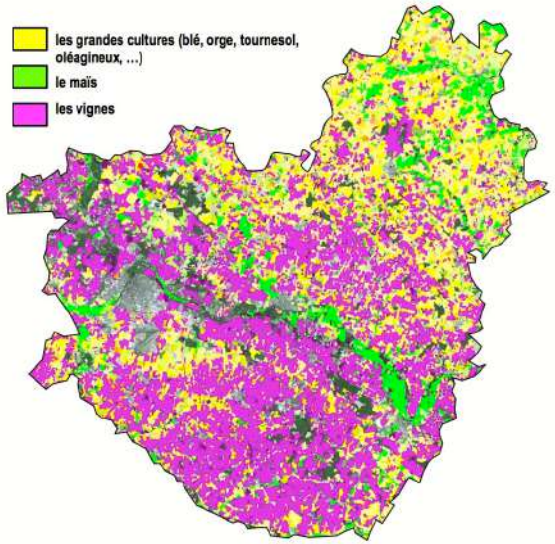
Une ruralité attractive et vivante

Enfin, la qualité du cadre de vie, l'environnement, le patrimoine, la vitalité locale, …, concourent à une attractivité du territoire de la région de Cognac.

La viticulture au cœur du territoire, mais pas seulement

Recensement parcellaire graphique, en 2012

Source : IGN, AGRESTE



Bien qu'historiquement identifié comme un territoire foncièrement viticole, il convient de nuancer cette appréhension. En effet, avec 42% de sa surface utile agricole (32 000 ha) destinée à la culture du blé, de l'orge, du tournesol, des oléagineux, … le territoire est aussi tout autant un espace de grandes cultures. En outre, dans une démarche de solutions durables d'amélioration de la qualité de l'eau, les 5 000 ha de cultures fourragères présentes en 2010 seront appelés à s'étendre.

La nécessaire conciliation entre sites de production, population et risques

Les besoins induits par la filière cognac, en matière de distillation, de vinification, de vieillissement, … impliquent la présence sur le territoire de sites industriels présentant des niveaux de risques technologiques élevés au regard notamment de leur proximité avec la population. Ces sites dangereux sont parfois situés sur des terrains eux mêmes concernés par des risques naturels, aggravant le niveau d'aléa potentiel (réaction en chaîne). Plus généralement, le territoire du SCoT connaît un enjeu majeur de gestion globale :

- dans un contexte de réchauffement climatique augmentant la pluviosité et les épisodes de fortes chaleurs, des risques naturels potentiellement croissants :

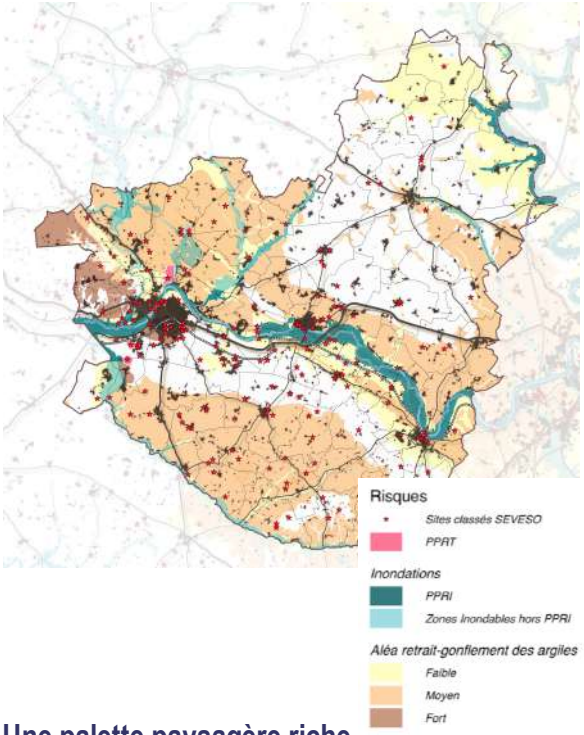
- **les inondations**, avec les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Vallée de Charente sur les agglomérations de Jarnac, de Cognac, le long de son linéaire entre Linars et Bassac puis entre Montignac et Mansle, mais aussi les zones inondables hors PPRI,dans la vallée du Né, et les autres affluents de la Charente,
- **les mouvements de terrain** liés au phénomène de retrait et gonflement d'argile (en période de sécheresse) et dans la plaine alluviale de la Charente et en Champagne charentaise, et à la présence de carrières souterraines,
- **les tempêtes**, depuis Xynthia en 2012, ce risque est considéré comme majeur.

- **et des risques technologiques :**

- trois sites sont aujourd'hui affectés d'un **plan de prévention des risques technologiques** (PPRT), **tous SEVESO Seuil haut** : Jas Hennessy (Cognac, Cherves-Richemont), Ets Rémy Martin &Co (Merpins), et Antargaz (Gimeux, Merpins), et **deux SEVESO seuil haut sans PPRT** : Oreco (Merpins) et Martell & Co (Rouillac),
- seize SEVESO seuil bas,
- de nombreuses autres **installations** classées, agricoles (ICPE) ou industrielles, partout sur le territoire, en lien avec les nombreux sites de vieillissement à domicile.

Les risques naturels et technologiques dans la région de cognac

Source : DDT16



Une palette paysagère riche.

L'identité ruralité du territoire s'appuie aussi et surtout sur une palette paysagère et architecturale riche, **entre vallée de la Charente et plateaux viticoles, entre villages de pierre et agglomération industrielle**. Son patrimoine bâti atypique témoigne de son histoire ancestrale, bien au-delà de l'ère romaine, et participe au bien vivre du Pays. **La palette culturale et le réseau hydrographique dense véhiculent une image positive du territoire.**

En son cœur, la vallée de la Charente, entre succession de villes, villages et de vignobles, dans la plaine alluviale, joue le trait d'union entre les grandes entités paysagères :

- **la Champagne charentaise**, ensemble de vallons doux occupés par le vignoble,
- **le Plateau de l'Angoumois**, largement dédié aux grandes cultures, en surplomb des autres entités,
- **la dépression de la rive gauche de la Charente**, lieu d'urbanisation ancienne, avec Cognac, Châteaubernard, Merpins, … et les grandes infrastructures (base aérienne, zones d'activités)
- **le Pays Bas**, au relief quasi imperceptible, offre de vastes perspectives sur l'espace agricole alternant vignes et cultures ouvertes,
- dans la continuité, **les Borderies**, avec un relief plus marqué (vallons, crêtes).



Le paysage spécifique de cette partie du Grand-Ouest partage avec le reste de cet espace des caractéristiques bâties, particulièrement en lien avec la culture de la vigne. Celle-ci induit une dispersion du bâti, des

hameaux se constituant autour des exploitations viticoles.

L'ensemble du patrimoine bâti local, véritable marqueur identitaire contribue à l'attractivité locale. Aux formes urbaines traditionnelles, de la petite maison de bourg à la maison de maître en passant par la maison de ville, s'ajoute un patrimoine bâti remarquable riche, que ce soit :

- **des demeures de maître** (châteaux et jardins, logis-manoirs, hôtels particuliers),
- **des bâtiments industriels liés à la vigne** (distilleries, tonnelleries, usines d'emballage, porches, murs des propriétés viticoles, chais),
- **des bâtiments du quotidien** (moulins, lavoirs, fours à pain, pigeonniers),
- **ou des témoignages du peuplement ancien du territoire** (vestige préhistorique, art roman, voie Agrippa, amphithéâtre des Bouchauds).





…mais fragilisée par le développement urbain

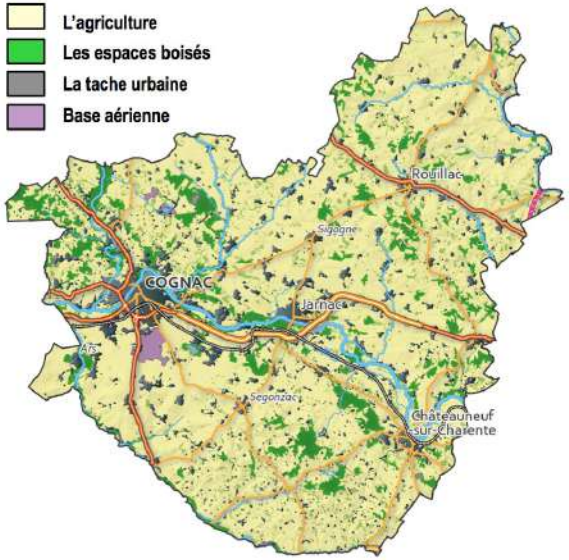
Avec 77% de sa surface totale dédiée à l'agriculture, la région de Cognac est un vaste écrin agricole, pour l'instant peu perturbé par le développement urbain qui ne représente actuellement que 10% de son espace, principalement dans le secteur de Cognac. Entre 2007 et 2015, les espaces agricoles ont diminué de 647 ha au profit de l'urbanisation (511 ha, soit un rythme de 63,9 ha/an) mais aussi des espaces naturels (+80 ha) et des espaces non cadastrés (+55 ha).

Entre 1968 et 2012, les surfaces urbaines ont crû de 87%, alors que la population augmentait de seulement 4,1%. Ce découplage s'est accompagné :

- **de l'extension rapide des espaces résidentiels**, qui ont représenté 85% des 638 ha urbanisés entre 2007 et 2015, ce malgré une efficacité foncière croissante, la taille moyenne des terrains à bâtir passant en moyenne de 1920 m^2 en 2006 à 1290 m^2 en 2014,
- **d'un ralentissement de l'urbanisation depuis 2009, suite à une phase d'accélération sur les 15 dernières années**, passant d'une moyenne de 48 ha artificialisés par an entre 1968 et 2012 à 60 ha entre 2002 et 2012 et 63,9 ha entre 2007 et 2015.

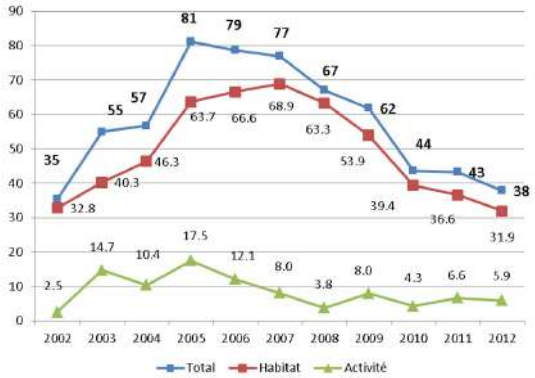
L'occupation du sol, en 2015

Source : BD Topo, IGN



Évolution de l'artificialisation des terres entre 2002 et 2012

Source : DGFIp, Concept-Ingénierie



Enfin, la qualité des paysages est aujourd'hui menacée par une banalisation résultant du développement des formes urbaines contemporaines standardisées, dont l'implantation du bâti dans la parcelle, la forme de celle-ci, le fonctionnement viaire (impasse), les matériaux employés,…sont en complète rupture avec les formes traditionnelles et la topographie des lieux. La réalisation, en extension de l'enveloppe urbaine existante, de ces opérations représentait en 2010 environ 80% de la totalité des nouvelles surfaces construites à destination de logements.

Exemple de lotissement pavillonnaire détaché du centre-bourg et au parcellaire déterritorialisé

Source : Géoportail, IGN



L'intensification du tissu urbain existant constitue un levier d'action pour le développement raisonné du territoire dans un contexte de cherté des terres agricoles et d'objectif de consommation d'espace raisonné :

- à titre d'exemple, la révision du plan local d'urbanisme de Châteauneuf-sur-C. a ainsi réduit des zones à urbaniser, favorisant la mobilisation de « dents creuses » au sein de son tissu existant,
- l'illustration ci-après met en lumière le développement en zone urbaine (constituée de nouveaux bâtiments, en rouge), en complémentarité d'extensions périphériques (ville de Jarnac).

Outre la dépréciation de la qualité des paysages emblématiques de la région de Cognac, le développement urbain questionne aussi le devenir des grands équilibres environnementaux.

L'intensification urbaine à Jarnac : un travail de dentelle déjà mis en œuvre

Source : Pegase, Poitou-Charentes

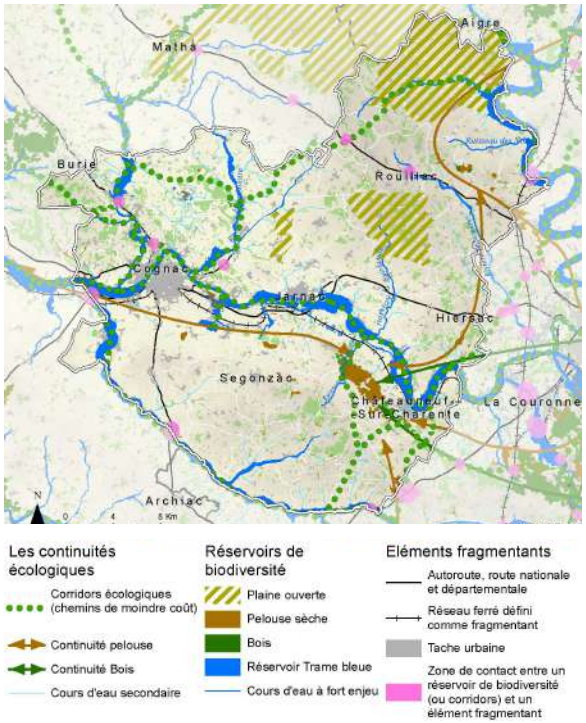


Une trame verte et bleue à forte valeur patrimoniale

En effet, les espaces naturels du territoire, qu'ils soient remarquables ou plus ordinaires, constituent les éléments d'un tout, à une échelle nationale et continentale, nécessaire à la circulation des espèces faunistiques et floristiques, à leur cycle de vie (alimentation et repos, reproduction et hivernage, ...) et *in fine* au maintien de la richesse biologique des espaces.

Préfiguration de la trame verte et bleue

Source : Concept-ingénierie



Cet ensemble, c'est la trame verte et bleue. Elle reprend les éléments du SRCE Poitou-Charentes et constitue le réseau écologique cohérent du territoire permettant les flux :

- **entre réservoirs de biodiversité**, c'est-à-dire les espaces identifiés nécessaires pour les espèces (ZNIEFF de type 1 du ou 2, zone NATURA 2000,ENS, …)
- **par les corridors écologiques** (haies, boisements en « pas japonais », cours

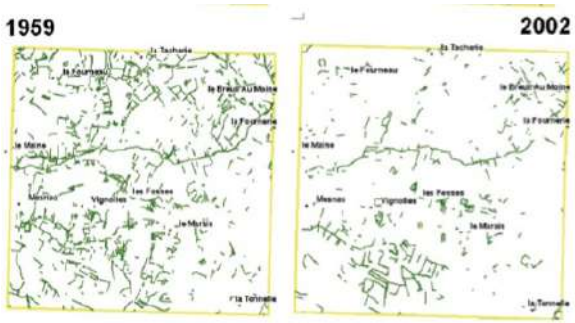
d'eau,…), continuités entre des habitats favorables qui permettent aux espèces de circuler.

La Charente, à la fois comme réservoir de biodiversité majeur (île Marteau, Marais de Gensac, formations herbeuses sèches semi-naturelles,…) et corridor écologique joue un rôle majeur en concentrant les principaux espaces naturels remarquables du territoire, porteurs de la richesse écologique locale, étant en grande partie liés à elle (relation amont / aval, relation cours d'eau principal et affluents, …)

La fragmentation des espaces forestiers et des haies, sous l'influence de l'extension des grandes cultures et de la disparition de l'élevage, dans l'est et le nord de la région de Cognac notamment, menace au contraire les conditions de bonne circulation des espèces entre les différents espaces ; la préservation et la protection des corridors écologiques et des réservoirs constituant un enjeu patrimonial majeur.

Disparition des haies dans le secteur du Pays Bas, entre 1959 et 2002

Source : Diagnostic de la Charte paysagère du Pays Ouest Charente – Pays du Cognac



Une démarche de replantation (Prom'Haies) ou de taille plus douce a récemment démontré leur intérêt dans la gestion de certaines problématiques, comme la régulation des écoulements pluviaux sur les pentes, la protection des cultures contre le vent, la circulation des espèces, ou encore le potentiel de matière première pour la valorisation du bois de chauffage.

Entrer dans le développement durable

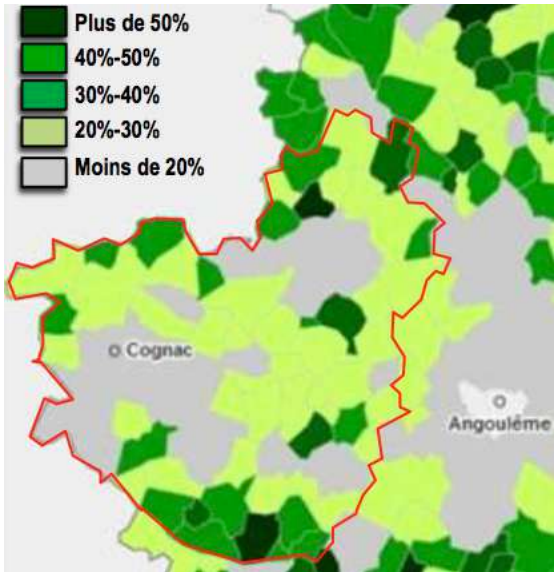
Un vaste potentiel de développement des énergies renouvelables…

Situé dans un environnement profondément rural, les énergies renouvelables peuvent s'appuyer sur des terreaux locaux favorables de la région de Cognac. Aucune énergie nouvelle ne pourra être écartée de celle que le projet de territoire du SCoT choisira de développer, à l'exception de l'éolien pour lequel il n'a pas été établi de potentiel suffisant. En particulier, des leviers d'action ont été identifiés en matière de production d'énergie issue :

- du **soleil** : située dans la moitié sud française, la région de Cognac bénéficie d'un ensoleillement annuel d'un peu plus de 2 100 heures (*données Météo France, 2014*), propice **au développement de l'énergie photovoltaïque**, d'autant que les surfaces de toitures agricoles (hangars, chais, …) sont très importantes, mais restent à coordonner avec les périmètres de sauvegarde (attachés au patrimoine bâti des monuments classés ou inscrits),

Part des logements dont l'énergie principale de chauffage est le bois

AREC, Bilan EnR, 2011



- du **bois** : la filière Bois-Énergie a été considérablement développée dans les quinze dernières années, sous l'effet des plans bois-énergie successifs mis en place par la région Poitou-Charentes et a favorisé l'utilisation de chaudières à bois à alimentation automatique. **Devenue une source d'énergie renouvelable compétitive** pour les collectivités, les particuliers et les industriels, le bois-énergie dispose d'un gisement important de matière première transformable issue de la populiculture, de l'entretien des haies bocagères, des vignes, des boisements, …En la matière,

la région de Cognac pourrait ainsi rattraper son retard par rapport au reste du département.

- du **retraitement des déchets et matières organiques** : la société Revico (REvalorisation des Vinasses du Cognac) est un acteur pionnier dans son secteur (création en 1984). Sa production de biogaz et d'énergies vertes (non polluantes) s'appuie sur le traitement et la valorisation des sous-produits du cognac.

  Les ambitions affichées de la filière pour les 15 prochaines années amènent à prévoir une augmentation des matières organiques à traiter, de sorte que les activités de valorisation pourront être pérennisées, renforcées et multipliées, notamment par des unités de méthanisation individuelles, pour valoriser les déchets agricoles (ou autres) et bénéficier du savoir-faire local concernant les boucles de consommation locale.

Le site REVICO, à Saint-Laurent-de-Cognac

Site internet REVICO

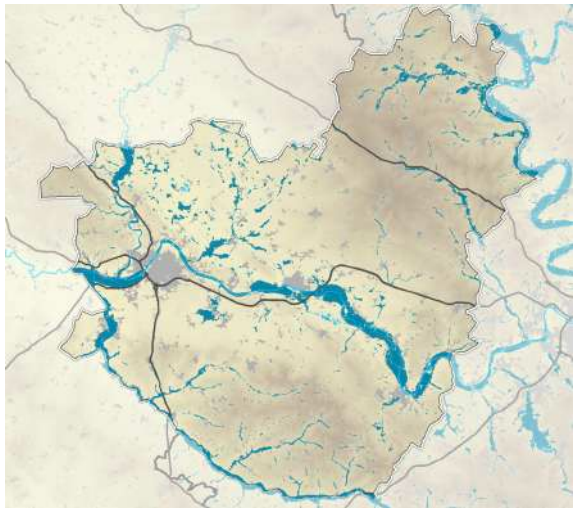


<u>… à conjuguer à une poursuite des objectifs de qualité des eaux</u>

La nature calcico-marneuse du sous-sol charentais est propice à un réseau hydrographique dense, qui se décompose dans la région de Cognac entre le fleuve Charente et ses affluents (le Né, la Nouère, la Guirlande, l'Antenne, …), les zones humides identifiées témoignant en outre de la forte présence de l'eau dans tout le territoire, dans les vallées et les plaines (au nord de Cognac) favorisant l'ouverture de carrières (Saint-Même). La construction historique de cette partie de l'espace charentais s'est appuyée sur le fleuve Charente. L'élément hydrologique est donc, au même titre que le patrimoine bâti et le cognac, un marqueur identitaire fort, porteur de sentiment d'appartenance, mais aussi d'une richesse biologique reconnue avec la présence de ces zones humides.

Les cours d'eau et les zones humides (en bleu)

Source : IGN, BDTopo



Par ailleurs, l'approvisionnement en eau potable est un élément majeur à prendre en compte dans la capacité d'accueil du territoire dans le futur. D'importantes pressions sur la ressource en eau ont été identifiées, relevant **d'enjeux de double nature** :

- **qualitative :** des pressions domestiques, azotées et phytosanitaires sur les masses d'eau, souterraines et superficielles, qui appellent à une modification des comportements individuels, à des pratiques culturales durables (limitation des intrants) et à des stations d'épuration performantes,

- **quantitative** : des prélèvements réalisés pour répondre aux besoins domestiques et agricoles (maïsiculture) qui se conjuguent à l'été aux périodes d'étiage des cours d'eau, fragilisant par là la pérennité des espèces qui y vivent. Or, l'ensemble du territoire du SCoT est en **Zone de Répartition des Eaux depuis 1995,** c'est-à-dire que les ressources en eaux sont insuffisantes au regard des besoins. En outre, il est aussi situé en **Zone Vulnérable** : les eaux douces superficielles ou souterraines destinées à l'approvisionnement en eau potable (AEP) ont ou peuvent présenter des teneurs en nitrates supérieures au seuil de consommation.

  Cette menace est d'autant plus préoccupante dans le **contexte actuel de changement climatique** s'accompagnant d'épisodes de forte chaleur plus fréquents.

Les acteurs viticoles de la région de Cognac, conscients de cette fragilité de la ressource en eau, ont déjà entrepris de lourds efforts, avec **la réduction de 35% de produits phytosanitaires et des apports de cuivre divisés par 2**, dans un contexte pourtant défavorable (maladies de la vigne), et surtout avec la mise en place d'un **plan Ecophyto**, dont les objectifs à 2025 visent à réduire par deux les intrants phytosanitaires (azote, phosphore). Enfin, la bonne qualité chimique des nappes souterraines devrait être atteinte prochainement (elle était prévue pour 2015 ; Source : Agence de l'eau, Adour Garonne).

Les leviers de l'attractivité résidentielle

D'une destination touristique auxiliaire à un véritable attracteur

En second rideau de la façade atlantique charentaise, très dynamique (zoo de la Palmyre à Royan, Corderie Royale de Rochefort, Marais Poitevin, Futuroscope à Poitiers, ...), la région de Cognac n'est pas une destination touristique où l'on séjourne mais plutôt d'excursion « *On visite les Maisons de Cognac quand il pleut sur la côte* ». Sa capacité d'accueil touristique (hôtels, chambres d'hôtes et camping) ne permettant pas de prolonger une excursion en séjour de plusieurs jours.

Toutefois, son offre touristique est en capacité d'attirer des visiteurs, de tous âges et de toutes sensibilités confondus avec des sites :

- **historiques** : sites romains (Bouchauds, espace d'interprétation), sites préhistoriques et châteaux ;
- **industriels et viticoles** : grandes Maisons de négoce, distilleries, chais, domaines viticoles majestueux, porches ;
- **bâtis remarquables** (églises romanes, châteaux, logis) et plus ordinaires (parcs et jardins, écluses, …)
- **labellisés** : Cognac est Ville d'Art et d'Histoire (chemins de découverte balisés à travers la ville), Segonzac est CittàSlow (valorise sa qualité de vie), Bourg-Charente est « Petite cité de caractère ».

En revanche, le territoire accueille des manifestations culturelles majeures, concentrées pour la plupart sur la période estivale, avec des festivals musicaux (Fête du cognac, Nuits Romanes, Cognac Blues Passion), culturels (Coups de chauffe, les Sarabandes) et littéraires (Festival du Polar de Cognac). En dehors de cette période, des animations, telles que les Mardis du Cognac et Distillerie en Fête, permettent de rencontrer les acteurs du cognac.

Les atouts touristiques de la région de Cognac, pour accroitre son rayonnement, nécessitent une structuration et une professionnalisation toute entière des acteurs de la filière touristique

L'offre touristique en 2016

Source : Charente Tourisme



Des besoins d'équipements spécifiques pour une ruralité vivante

On l'a vu, la région de Cognac est un territoire riche, articulé par un réseau de pôles d'emploi nombreux et rayonnant sur leurs bassins de proximité. Toutefois, cette attractivité économique ne doit pas masquer le caractère rural du territoire qui ne présente qu'une densité de 318 équipements pour 10 000 habitants,

contre 369 en moyenne en région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et 326 en Charente. Dans ce contexte, la présence de deux grands pôles d'équipements et de services est un atout :

- **le pôle cognaçais** (Cognac et Châteaubernard) concentre 38% de l'ensemble des équipements du territoire, dont une grande partie de ceux de la gamme supérieure, c'est-à-dire, les plus rares : le grand commerce (grandes et moyennes surfaces en zones commerciales), les établissements scolaires du Secondaire (collèges et lycées), les structures de soins (clinique, hôpitaux, médecins spécialistes ou généralistes), ou les services aux populations (banques, administrations, …)

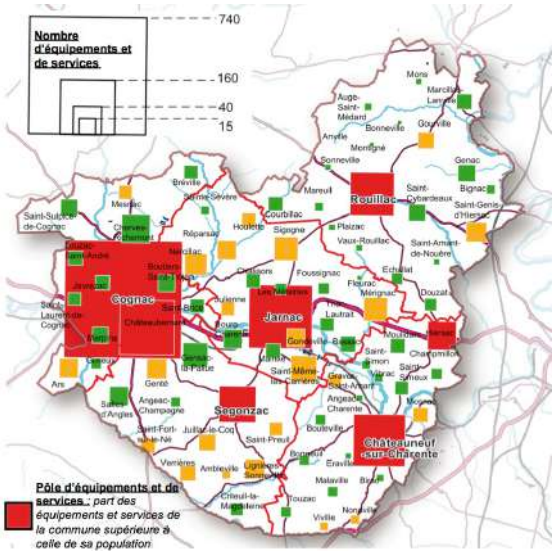
- **le pôle de Jarnac, au cœur du territoire et de l'Axe Charente.**

En outre, **cette armature urbaine est complétée par les chefs lieux de canton** qui concentrent de manière privilégiée les équipements de gamme intermédiaire et de proximité (écoles, boulangeries, …). Cette répartition régulière des équipements au sein de la région de Cognac concourt à l'attractivité de son cadre de vie, pour toutes les tranches d'âge de la population.

Conscientes de l'impact de leur niveau d'équipement sur leur capacité à attirer de nouveaux habitants, les collectivités locales s'organisent pour **maintenir les services en milieu rural et favoriser la ruralité active**, avec des initiatives telles que les Multiples Ruraux dans le Rouillacais, les Maisons de santé à Segonzac et à Jarnac, les relais d'assistantes maternelles à Châteauneuf-sur-C., à Jarnac, à Rouillac et à Segonzac, … L'accès facilité aux **équipements et services de santé revêt une importance d'autant plus majeure** au vieillissement de la population s'accélère et que 62% des médecins généralistes sont âgés de 55 ans et plus.

Les polarités d'équipements en 2014

Source : INSEE, Base permanente des équipements



Enfin, dans un contexte de sous-représentation des services marchands, dont les principaux usagers sont la population résidente et les salariés des entreprises du territoire, leur développement constitue un levier important de création d'emplois et de valeur ajoutée. Peu délocalisables car liées à une consommation locale, ces activités dépendent du niveau de revenu des populations, de leur âge, … La tendance au vieillissement de la partie ouest du territoire du SCoT et celle de rajeunissement de la partie soumise à la périurbanisation d'Angoulême sont des opportunités de développement des services à la personne (maintien à domicile, services de portage de repas, …) et des commerces de proximité dans les centres bourgs (proximité des équipements du quotidien recherché par les personnes âgées), ainsi que de l'offre de services à la petite enfance.

Conclusion

Le développement du territoire est visiblement lié à l'affirmation d'un « cluster spiritueux » qui entraîne une économie touristique, résidentielle, et même une économie agricole et industrielle au-delà de la « filière cognac ». Dans ce contexte, où de nombreux leviers d'actions font jour, la région de Cognac peut jouer un rôle de facilitateur dans la création des conditions nécessaires au passage d'un « produit mondial » à un « champion mondial », pleinement ancré dans son territoire, espace de projection pour un rayonnement plus grand …

Ces conditions sont des conditions spatiales, d'organisation, de programmation, mais également des conditions de cadre de vie, de logement, d'équipements et de services sans lesquelles il est toujours difficile de pérenniser un mode de développement.

Les acteurs du territoire du SCoT peuvent également s'organiser et assurer la diffusion de cette évolution à l'ensemble des secteurs du territoire et aider à soutenir le développement des activités hors cognac, bénéficiant de l'image de marque et de la notoriété du territoire… Le diagnostic montre les difficultés (par exemple la quasi-stagnation de la population) mais également les atouts exceptionnels de la région de Cognac et donc les potentiels qu'il s'agit maintenant de révéler et d'organiser au compte d'un développement véritablement équilibré, durable et profitable à tous.

Diagnostic et État Initial de l'Environnement

Livret 1 – Mode de développement du territoire

Pièce 1.2

Version arrêtée le 28 novembre 2019

SCoT DE LA RÉGION DE COGNAC

Sommaire - Livret 1

DEMOGRAPHIE p.34
Population – Données de base p.35
Population – Structuration p.42
Modes de développement p.49

HABITAT p.54
Caractéristiques du parc de logements p.54
Mode d'occupation des logements p.59
Besoins en logements p.70

ÉCONOMIE p.74
Portrait économique général p.74
Géographie de l'emploi p.85
Niveau d'activité de la population p.88
Indicateurs sociaux et formation p.92
Industrie p.98
Services p.101
Construction p.103
Commerce p.106
Espaces d'activités p.110
Tourisme p.112
Agriculture p.123

Introduction

Le périmètre de SCoT de la région de Cognac porte sur les intercommunalités, au lancement de la procédure d'élaboration (2015), et composant le Pays Ouest Charente – Pays du cognac.

La réforme territoriale étant en cours, à travers la définition du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Charente, il convient de se soustraire de ces périmètres intercommunaux initiaux afin de simplifier notamment la phase de mise à jour avant arrêt du projet de SCoT (prévu en 2018). Ainsi les correspondances sont les suivantes :

- Secteur de Cognac, pour la Communauté de Communes de Grand Cognac,
- Secteur de Jarnac pour la Communauté de Communes de Jarnac,
- Secteur de Châteauneuf pour la Communauté de Communes du Pays de Châteauneuf,
- Secteur de Rouillac, pour la Communauté de Communes du Rouillacais,
- Secteur de Segonzac pour la Communauté de Communes de Grande Champagne.

Population - Données de base

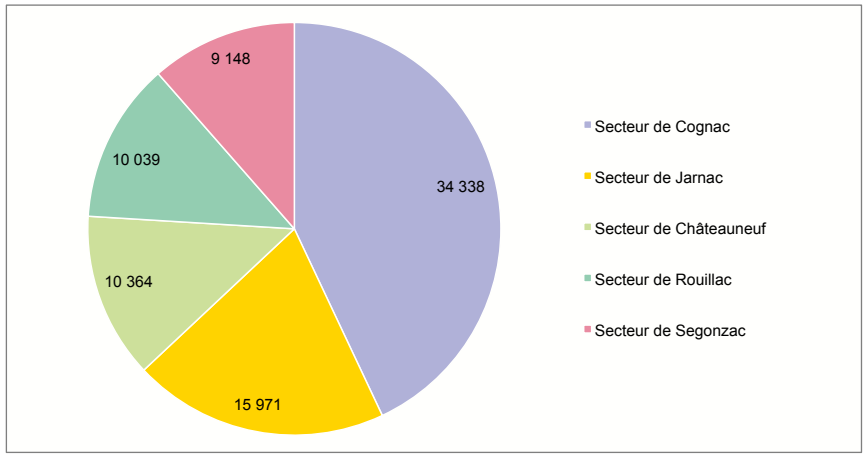
ÉTAT DES LIEUX

En 2012, le territoire de la région de Cognac compte 79 860 habitants répartis dans les 79 communes, dont :

- 43% dans l'une des 6 communes de plus de 2 000 habitants,
- 23% dans la ville de Cognac.

Le poids démographique de ces 6 communes se maintient entre 2007 et 2012, alors même que leur nombre d'habitants diminue (- 980 personnes).

Nombre d'habitants par secteur de la région de Cognac, en 2012
Source : INSEE, Recensement de la population ; traitement Proscot

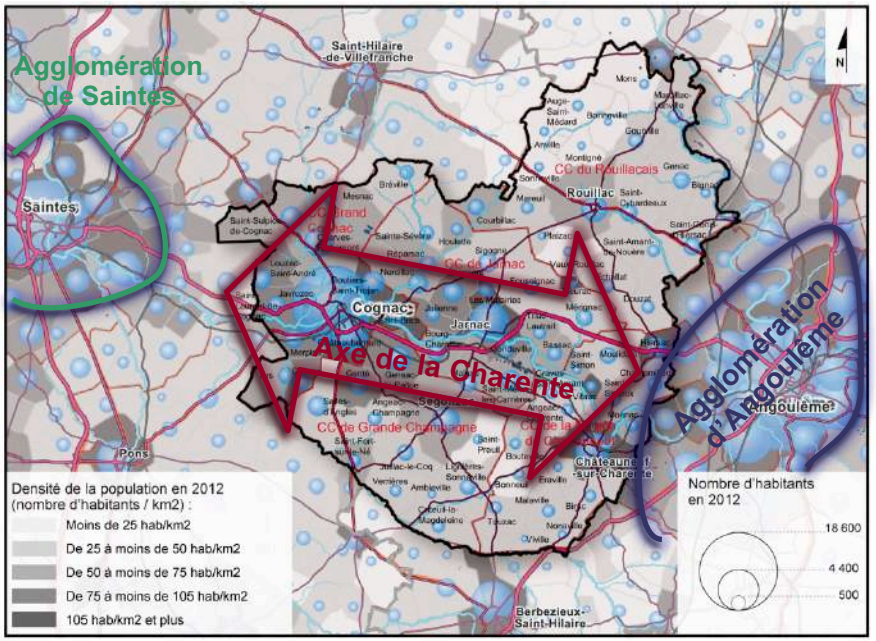


Au dernier recensement municipal disponible (2013, INSEE), le territoire de la région de Cognac comptait 80 002 habitants.

Population dans les communes de plus de 2 000 habitants au sein de la région de Cognac en 2007 et 2012
Source : INSEE, Recensement de la population ; traitement Proscot

Communes	2007	2012	Variation 2007-2012	Part dans la population en 2007	Part dans la population en 2012
Cognac	19243	18626	-617	24,3%	24,1%
Jarnac	4508	4419	-89	5,7%	5,6%
Châteaubernard	3884	3666	-218	4,9%	4,9%
Châteuneuf-sur-Charente	3451	3432	-19	4,3%	4,3%
Cherves-Richemont	2437	2433	-4	3,1%	3,1%
Segonzac	2166	2128	-38	2,7%	2,7%
Total des 6 com.	37696	36716	-980	45,00%	44,70%

Population de la région de Cognac en 2012 et densité d'habitants au km²
Source : INSEE, Recensement de la population ; traitement Proscot



TENDANCES

Sur la dernière période intercensitaire (2007-2012), on compte 520 habitants supplémentaires, malgré des dynamiques démographiques contrastées suivant les secteurs du territoire :

- une croissance dans les secteurs de Jarnac (+0,56%/an), de Châteauneuf-sur-Charente (+0,42%/an), et de Rouillac (+1,38%/an), qui met en évidence l'influence de la périurbanisation d'Angoulême,

- une diminution dans les secteurs de Segonzac (-0,14%/an), et de Cognac (-0,42%/an), qui questionne la nature des flux (arrivée importante de retraités limitant le solde naturel) portés par l'axe de la Charente.

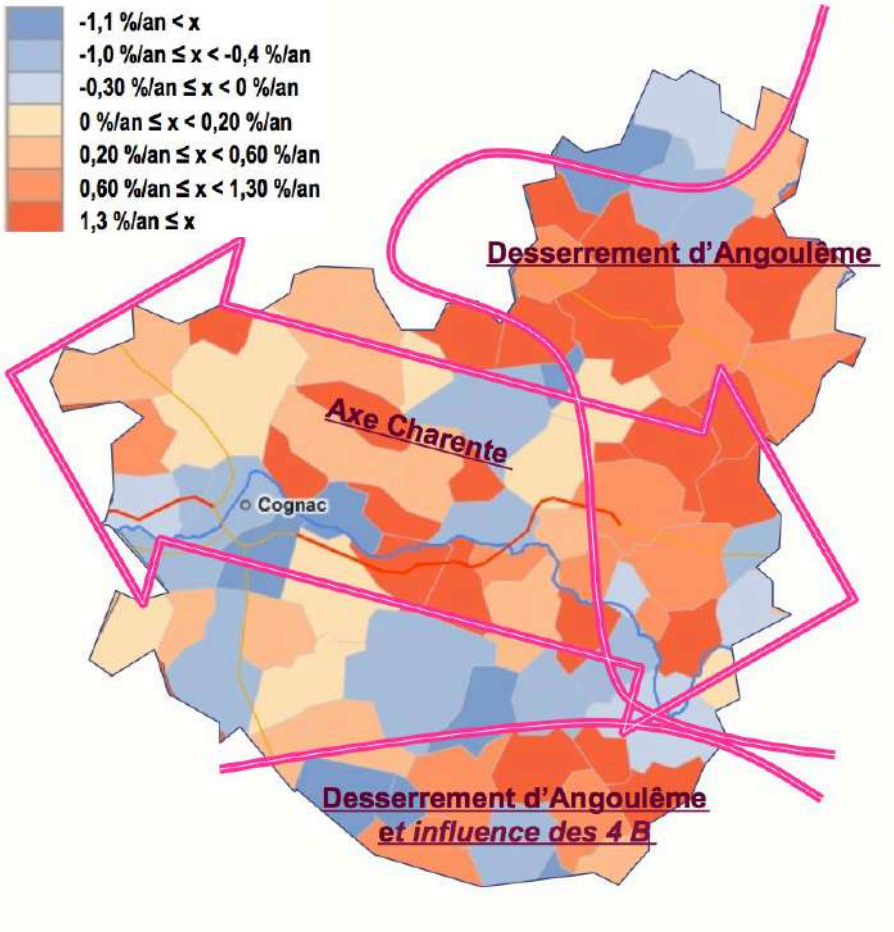
Évolution comparative de la population entre 2007 et 2012 dans la région de Cognac et les territoires de comparaison

Source : INSEE, RP, traitement Proscot

Territoire	2007	2012	Variation 2007-2012	
			Nbr	TCAM
SCoT de la région de Cognac	79 340	79 860	520	0,18%
Secteur de Segonzac	9 212	9 148	-64	-0,14%
Secteur de Jarnac	15 530	15 971	441	0,56%
Secteur de Châteauneuf	10 151	10 364	213	0,42%
Secteur de Rouillac	9 374	10 039	665	1,38%
Secteur de Cognac	35 073	34 338	-735	-0,42%
SCoT CC de la haute Saintonge	64 862	67 512	2 650	0,80%
SCoT du Ruffécois	35 898	36 460	562	0,31%
SCoT Pays de la Saintonge romane	85 447	89 386	3 939	0,91%
SCoT Pays vals de Saintonge	51 641	53 051	1 410	0,54%
Charente	349 537	353 657	4 120	0,23%
Grande région ALPC	5 626 587	5 808 594	182 007	0,64%

Évolution de la population de la région de Cognac entre 2007 à 2012

Source : INSEE, RP

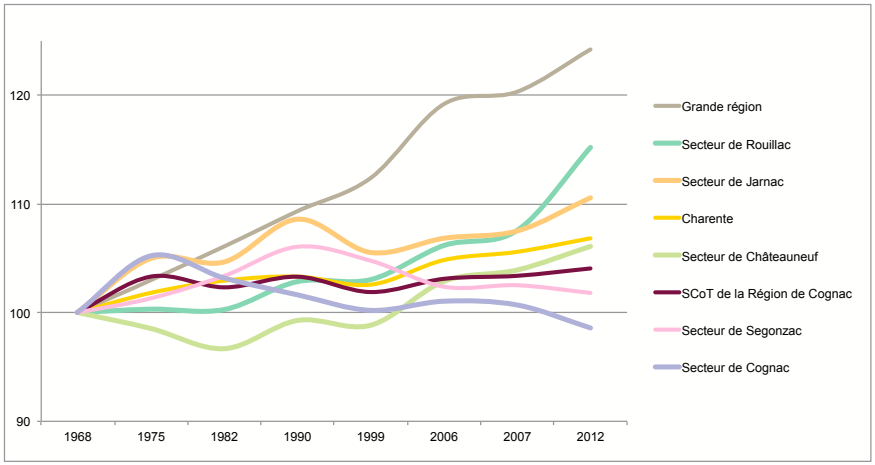


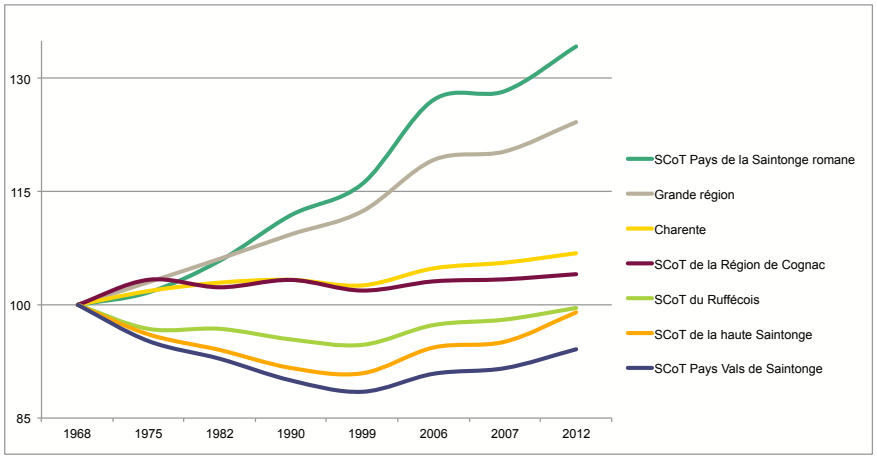
Sur le long terme, une dynamique démographique contrastée entre les différents secteurs du SCoT :

- depuis 1999, on observe une stagnation de la population à l'échelle de la région de Cognac, la différenciant de la dynamique régionale et de celle de la Saintonge romane (effet littoral et rétro-littoral),

- la période 1999-2009 a creusé les écarts entre secteurs dynamiques (Rouillac, Jarnac, Châteauneuf) et ceux qui stagnent voire baisse (Cognac, Segonzac).

Évolution de la population entre 1968 et 2012
dans la région de Cognac et les territoires de comparaison
Source : INSEE, RP, traitement Proscot, base 100 en 1968





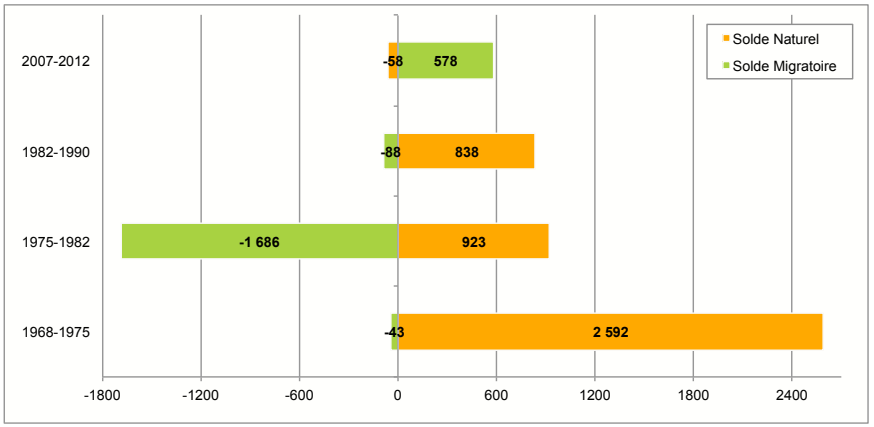
Soldes naturel et migratoire

Deux composantes explicatives de l'évolution de la population :

- une dynamique démographique portée par l'apport migratoire positif à l'échelle de la région de Cognac depuis 1999 et qui reste positif de 2007 à 2012 pour trois secteurs en croissance (ceux de Rouillac, de Jarnac et de Châteauneuf) sous l'effet de la périurbanisation d'Angoulême.

- un solde naturel global négatif sous l'effet du vieillissement de la population, et qui constitue une véritable inversion de tendance par rapport aux décennies précédentes. Ce solde naturel reste toutefois positif dans le secteur de Cognac ; une tendance partagée avec les deux territoires de SCoT situés sur l'axe de la Charente, la Saintonge romane et l'Angoumois.

Soldes naturel et migratoire de la population dans
la région de Cognac de 1968 à 2012
Source : INSEE, RP, traitement Proscot

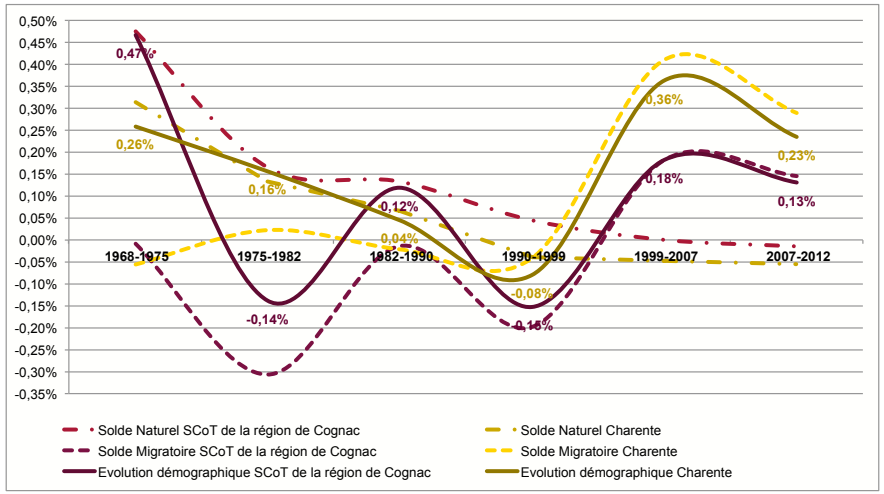


Par rapport au contexte régional plus large :

- en région de Cognac, une dynamique démographique fondée sur le solde migratoire positif depuis les années 1990, à l'image de la dynamique charentaise,
- le solde naturel, principal contributeur de la croissance démographique à la fin des années 1960 (+0,47%/an), n'a cessé de diminuer entre chaque période intercensitaire, jusqu'à être négatif sur la dernière période intercensitaire (-0,01%/an entre 2007 et 2012), tendance dont le département est également affecté,
- l'apport migratoire d'une population jeune limite le phénomène de vieillissement de la population.

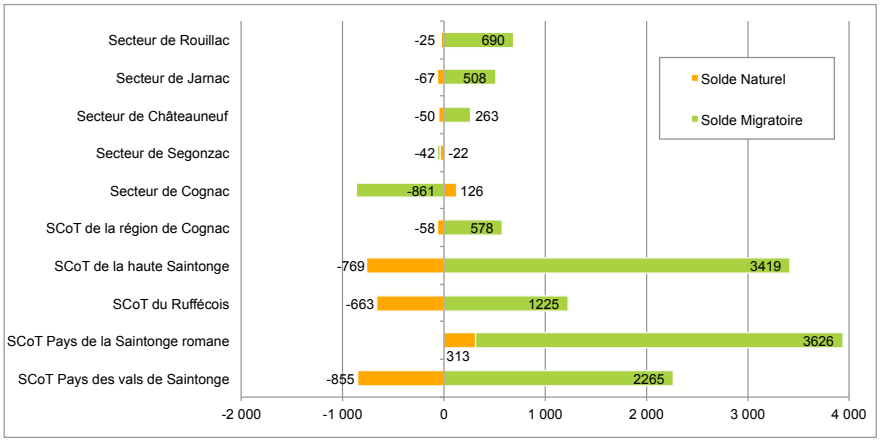
Évolutions comparatives des variables démographiques en taux de croissance annuel moyen, entre 1968 et 2012 en région de Cognac et en Charente

Source : INSEE, RP, traitement Proscot



Soldes naturel et migratoire entre 2007 et 2012 dans la région de Cognac et les territoires de comparaison

Source : INSEE, RP, traitement Proscot

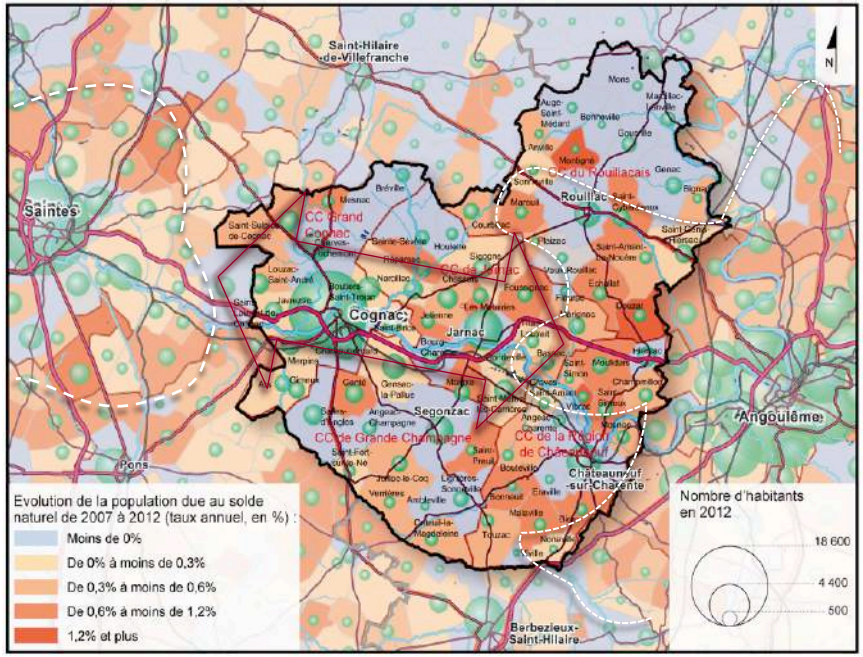


Évolution du solde naturel entre 2007 et 2012 dans la région de Cognac

Source : INSEE, RP, traitement Proscot

Territoires	Solde naturel		Solde migratoire	
	Nbr	TCAM	Nbr	TCAM
SCoT de la Région de Cognac	-58	-0,01%	578	0,15%
Secteur de Segonzac	-42	-0,09%	-22	-0,05%
Secteur de Jarnac	-67	-0,09%	508	0,65%
Secteur de Châteauneuf	-50	-0,10%	263	0,51%
Secteur de Rouillac	-25	-0,05%	690	1,43%
Secteur de Cognac	126	0,07%	-861	-0,50%

Évolution de la population due au solde naturel entre 2007 et 2012
Source : INSEE, RP, traitement Proscot



Les migrations résidentielles

La population d'un an et plus apparaît être restée majoritairement dans le même logement entre 2011 et 2012, avec toutefois des nuances entre les intercommunalités qui éclairent les mouvements migratoires :

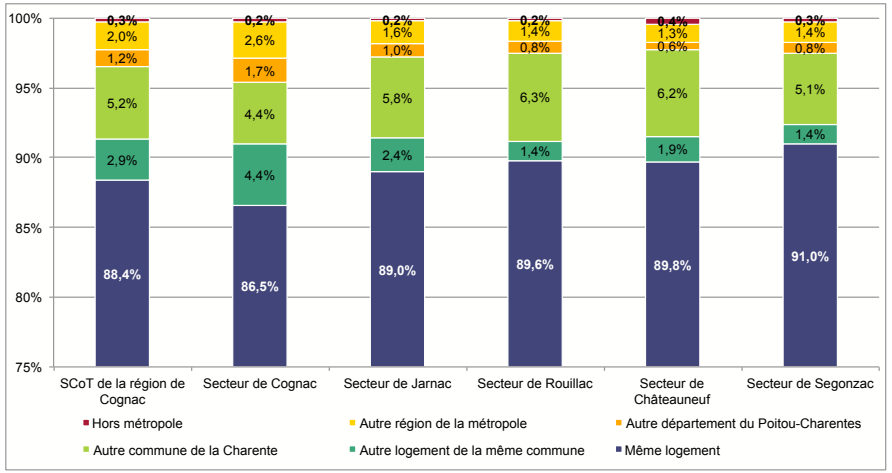
- la part plus importante des habitants restés dans leur logement sur le secteur de Segonzac explique le peu de flux sur ce territoire observé au travers du solde migratoire quasi-nul. Cette caractéristique reflète l'importance des actifs de l'agriculture dans ce secteur,

- la part de la population venant d'un autre département que la Charente est supérieure aux territoires de référence soulignant l'importance des échanges migratoires avec les différents secteurs de la Charente-Maritime situés à l'ouest du territoire,

- la part de la population ayant changé de logement tout en restant dans la commune est particulièrement élevée dans le secteur de Cognac, l'offre de logements locatifs présente constituant une amorce au parcours résidentiel des jeunes ménages ; cette donnée semble également questionner l'adéquation entre offre et demande de logement,

- la part plus élevée dans le secteur de Cognac d'habitants venus d'une autre région que le Poitou-Charentes témoigne de l'attractivité d'un tissu économique spécifique.

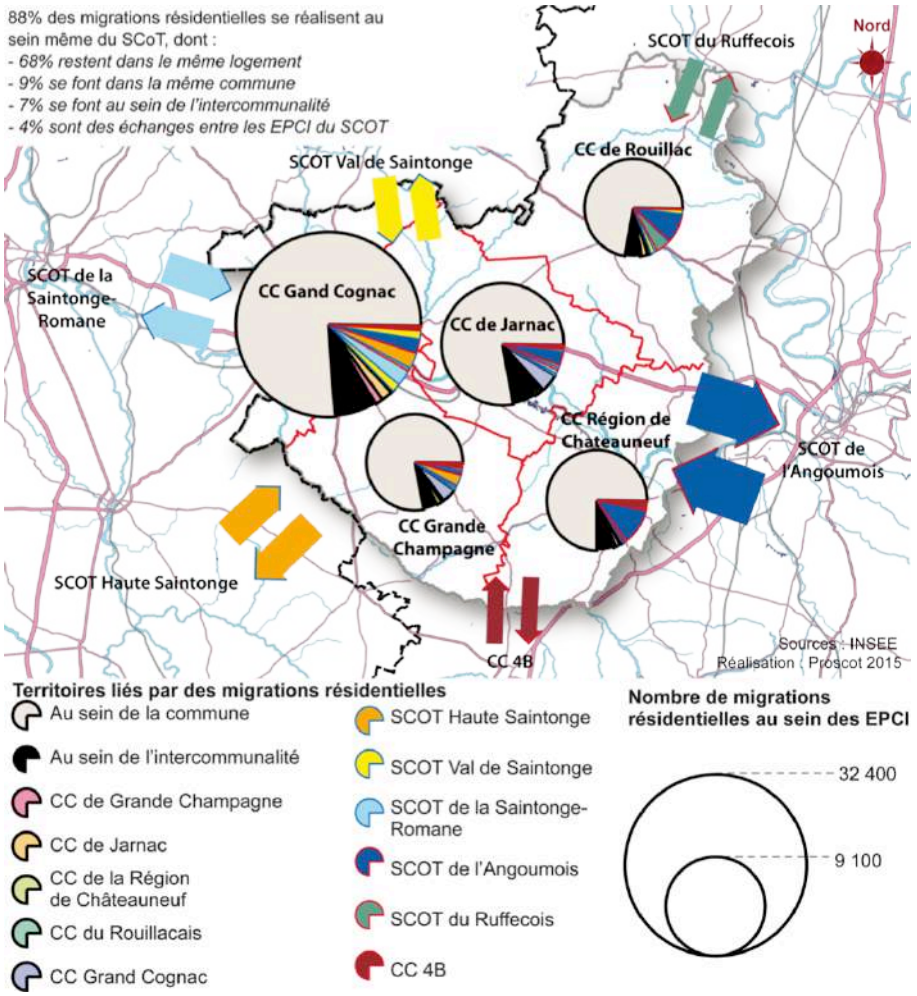
Lieu d'habitation de la population de la région de Cognac un an auparavant le recensement de 2012 pour la population d'un an et plus
Source : INSEE, RP, traitement Proscot



Les données issues du recensement de 2008 précisent le lieu de résidence en 2003 de la population habitant le territoire en 2008. Au-delà de la part importante des habitants restés dans leur logement, l'analyse des flux résidentiels entre les territoires proches met notamment en évidence pour les secteurs de Rouillac et de Châteauneuf, des flux liés à la dynamique de périurbanisation d'Angoulême.

Les migrations résidentielles entre 2003 et 2008

Source : INSEE, RP, traitement Proscot



INTERDEPENDANCES

- Une concentration de la population sur l'axe historique de la Charente entre Angoulême, Cognac et Saintes, qui enregistre un solde naturel positif sur la ville-centre, en lien notamment avec l'offre du parc de logements dédiée aux jeunes ménages.
- Un apport migratoire récent lié à la périurbanisation de l'agglomération d'Angoulême porté par les axes routiers principaux (RD939 vers Rouillac, RN141 vers Jarnac, RN10 au Sud de Châteauneuf-sur-Charente).

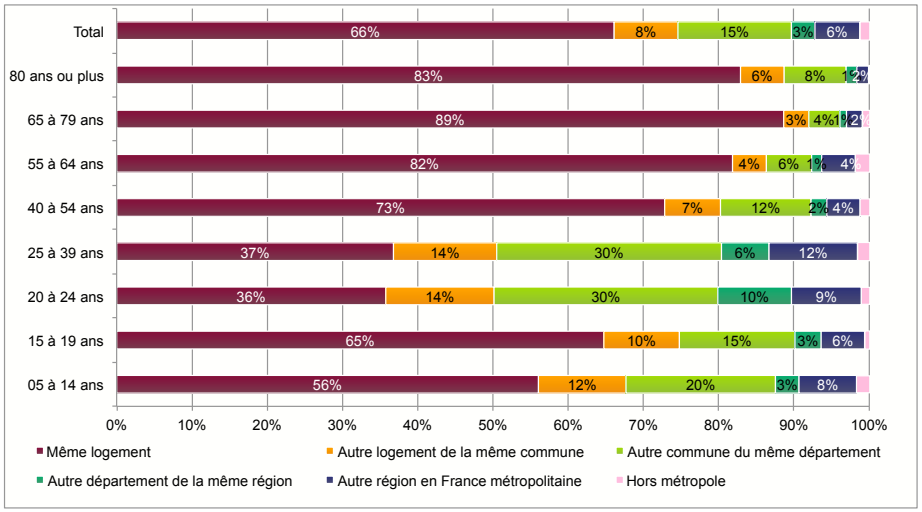
ENJEUX

- Quels modes d'organisation du territoire pour poursuivre le développement démographique ?
- Quelles réponses d'offres de logements au regard des besoins des ménages ?

Statistiques sur les migrations résidentielles

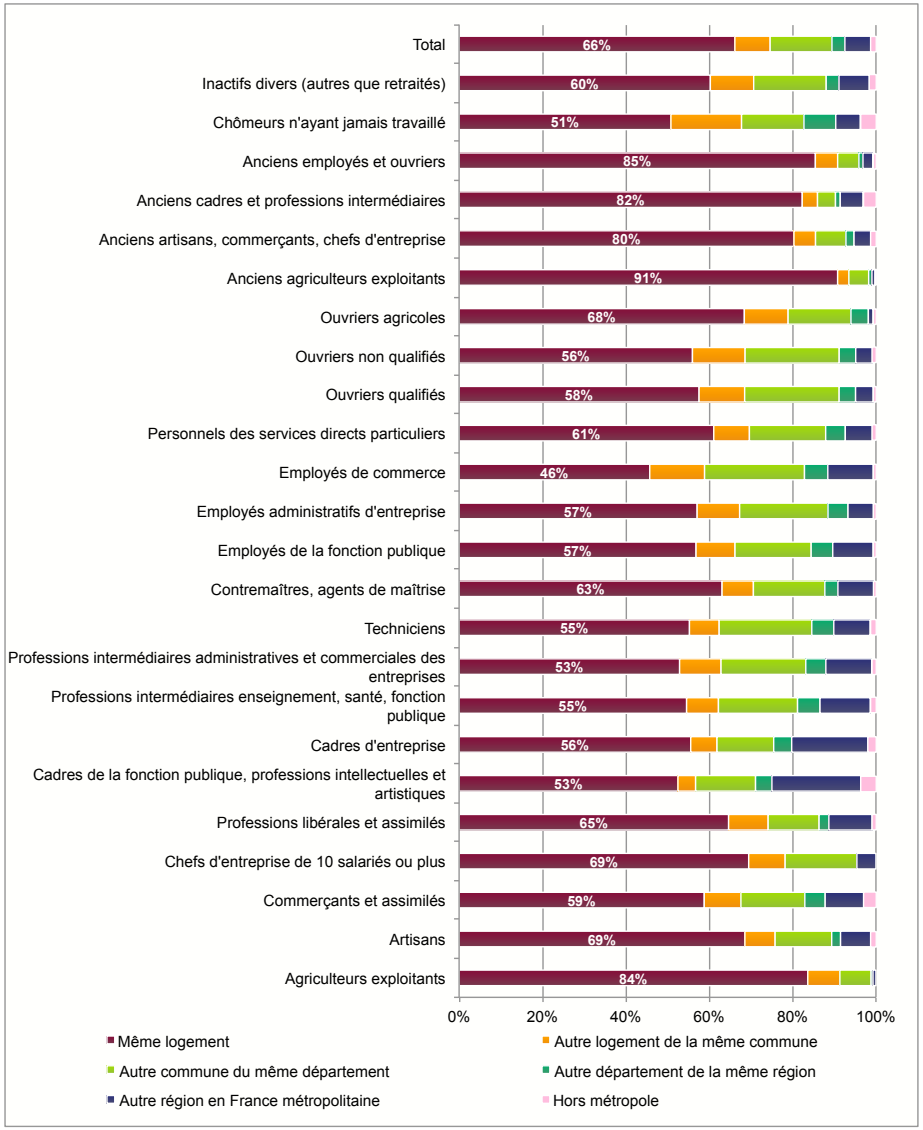
Répartition de la population de 5 ans et plus en fonction de leur lieu de résidence en 2003 et de leur classe d'âge en 2008

Source : INSEE, RP, traitement Proscot



Répartition de la population en fonction de leur lieu de résidence en 2003 et de leur catégorie socio-professionnelle en 2008

Source : INSEE, RP, traitement Proscot



Population – Structuration

ETAT DES LIEUX

La répartition par classe d'âge

Une pyramide des âges qui met en évidence :

- une base de la pyramide des âges resserrée, en lien avec une faible natalité (voir ci-avant),
- un déficit de jeunes de 15 à 39 ans qui interroge la capacité à renouveler les actifs,
- une proportion plus élevée de femmes dans la population de 80 ans et plus (65% de femmes contre 35% d'hommes) qui signale le phénomène de desserrement des ménages unipersonnels âgés lié au veuvage.

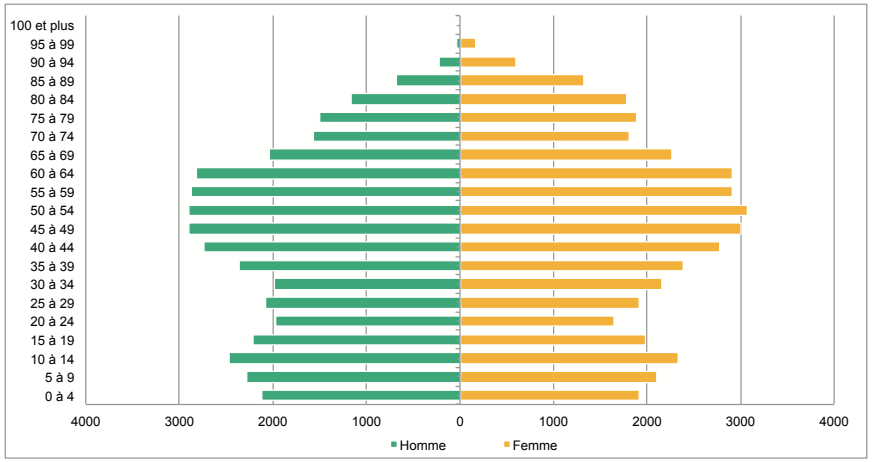
La population de la région de Cognac enregistre un vieillissement entre 2007 et 2012 marqué par :

- Une accentuation de la population des classes d'âge âgées (55 ans et plus),
- Une diminution de la population des classes d'âges jeunes (moins de 55 ans), alimentée par une contraction de la base de la pyramide des âges,
- ***➔ Les personnes âgées sont en proportion majoritairement des femmes (espérance de vie plus élevée).***

Cette évolution contrastée entre les personnes âgées qui augmentent en nombre et les jeunes qui diminuent, alimente le solde naturel négatif observé dans la région de Cognac.

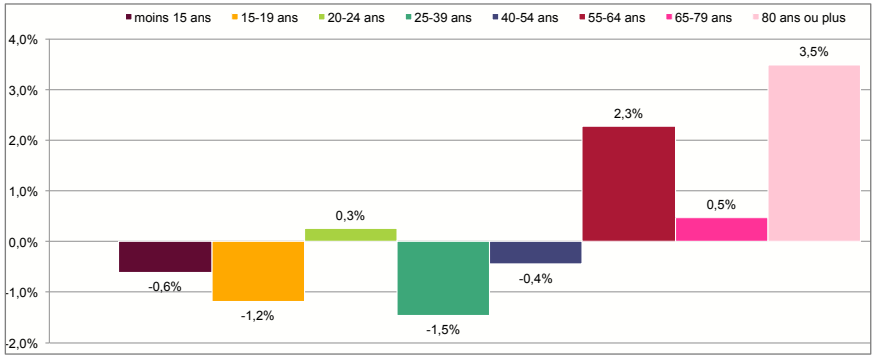
Pyramide des âges pour le SCoT de la région de Cognac en 2012

Source : INSEE, RP, traitement Proscot, population municipale



Taux d'évolution annuel des classes d'âge de 2007 à 2012 du SCoT de la région de Cognac

Source : INSEE, RP, traitement Proscot, population des ménages



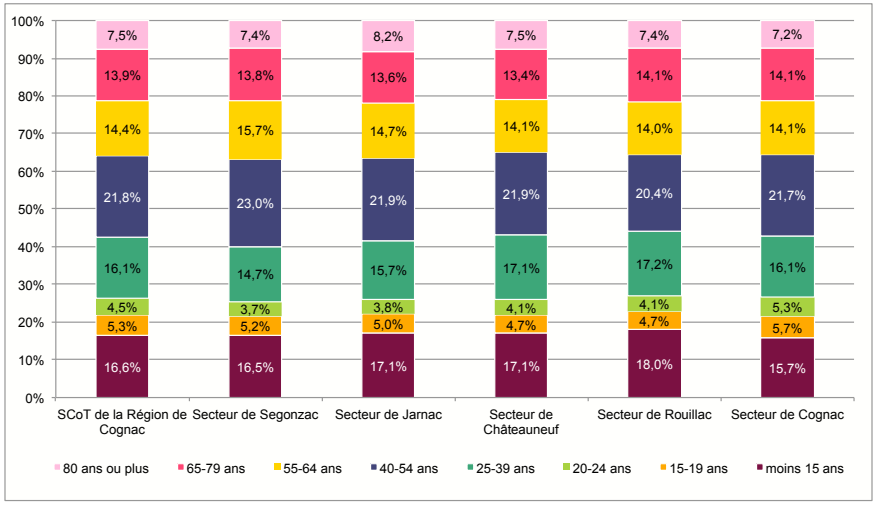
Des contrastes au sein de la région de Cognac dans la répartition de la population par classe d'âge, en relatif :

- une population jeune (moins de 15 ans) plus présente dans le secteurs de Rouillac (18,0% contre 16,6% dans la région de Cognac), à lier avec le desserrement d'Angoulême,

- une population âgée (80 ans ou plus) plus présente dans le secteur de Jarnac, avec 8,2% de sa population totale, soit 2 points de moins que dans celui de Cognac.

Répartition de la population en fonction des classes d'âge en 2012

Source : INSEE, RP, traitement Proscot



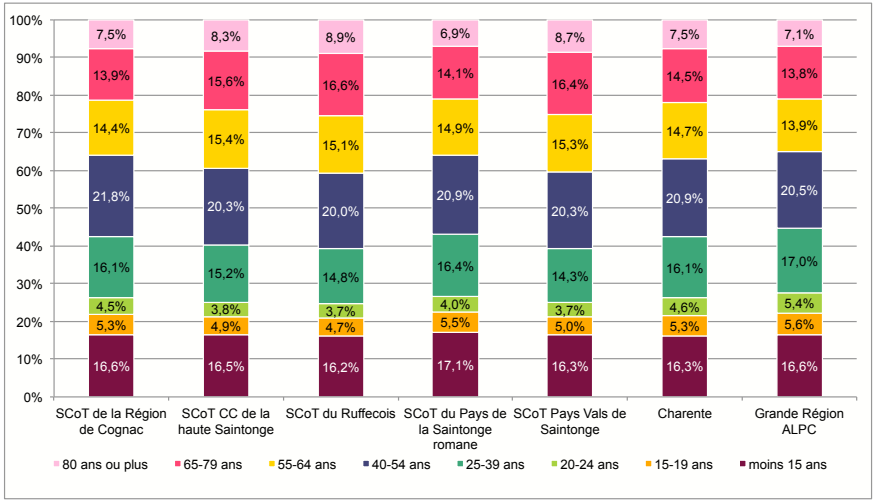
La répartition de la population par classe d'âge comparée avec les territoires alentours et de référence (Charente et grande région) permet d'estimer le positionnement de la région de Cognac :

- une part des 55 ans et plus inférieure à la Charente et aux territoires voisins, exception faite de la Saintonge romane, révélant une dynamique liée à l'axe de la Charente,

- une part des 40 - 54 ans supérieure aux territoires alentours, soulignant l'importance des actifs dans ce bassin économique.

Répartition de la population en fonction des classes d'âge en 2012

Source : INSEE, RP, traitement Proscot



L'indice de vieillissement

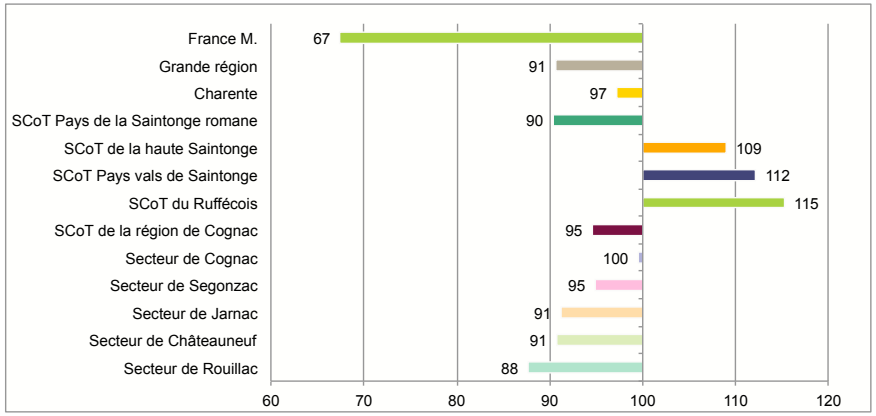
Indice de vieillissement : c'est le rapport entre le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus et celui des personnes de moins de 20 ans, exprimé pour 100 personnes de moins de 20 ans.

Un indice de vieillissement dans la région de Cognac (95 personnes de 65 ans plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans) qui est supérieur aux territoires de référence (Charente, région) mais qui reste inférieur aux territoires de comparaison.

Le secteur de Cognac est le seul à avoir un indice de vieillissement (100) supérieur à celui de la région de Cognac, ce qui interroge le parcours résidentiel des jeunes ménages présents sur le territoire et qui souligne l'attractivité de ce secteur mieux pourvu en services pour les personnes âgées.

Indice de vieillissement en 2012

Source : INSEE, RP, traitement Proscot, population des ménages

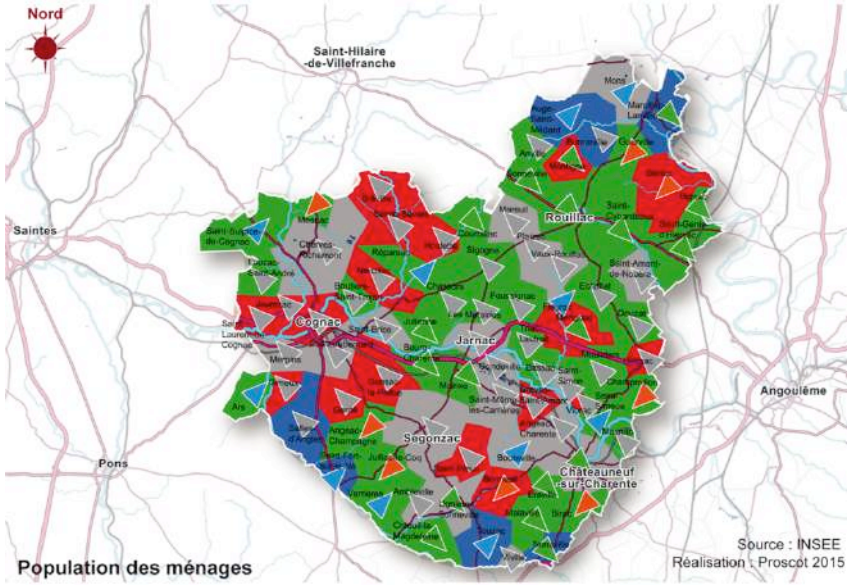


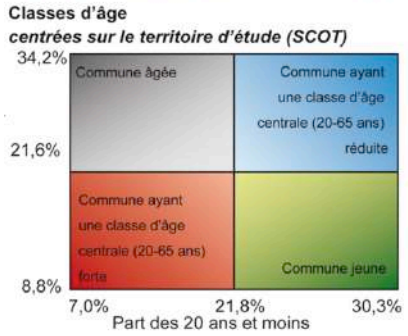
Le cycle du vieillissement permet au travers de la comparaison des classes d'âges « très » jeunes (moins de 20 ans) et âgées (65 ans et plus) de mettre en évidence les contrastes entre les secteurs au sein du territoire de la région de Cognac :

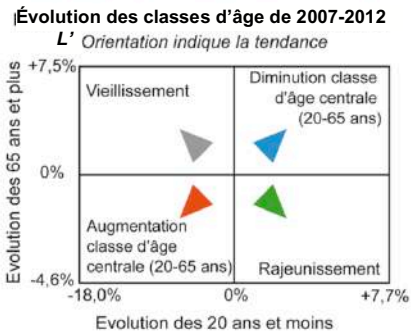
- un vieillissement renforcé de la population sur l'axe de la Charente (exception faite de communes entre Jarnac et Cognac).
- un rajeunissement des communes situées sur l'axe Angoulême-Rouillac (RD939) et au contact de la RN10 (au sud de Châteauneuf-sur-Charente), en lien avec la périurbanisation d'Angoulême.

Cycle du vieillissement du SCoT de la région de Cognac (2007-2012)

Source : INSEE, RP, traitement Proscot, population des ménages





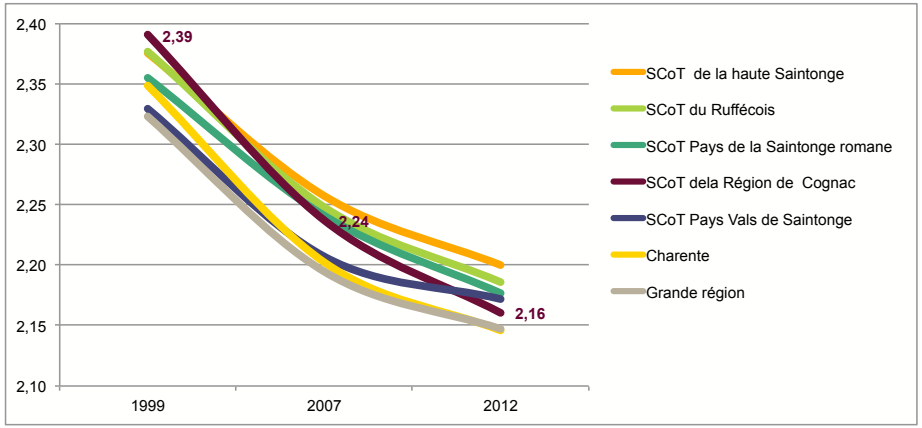


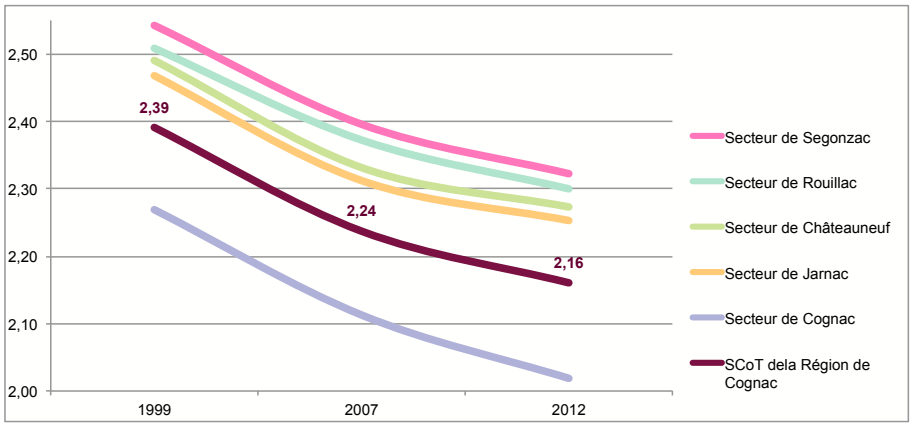
La composition des ménages

L'évolution de la typologie des ménages est principalement déterminée par la tendance au vieillissement de la population :

- une baisse continue du nombre de personnes par ménage (2,16 en 2012 à l'échelle de la région de Cognac) plus accentuée dans le secteur de Cognac (2,02) avec, on le rappelle, l'indice de vieillissement le plus élevé,
- un nombre de personnes par ménage plus élevé dans les secteurs de Segonzac (2,32) et de Rouillac (2,30), sous l'influence de la périurbanisation d'Angoulême (présence d'actifs probablement avec enfants).

Évolution de la taille moyenne des ménages depuis 1999
Source : INSEE, RP, traitement Proscot, population des ménages





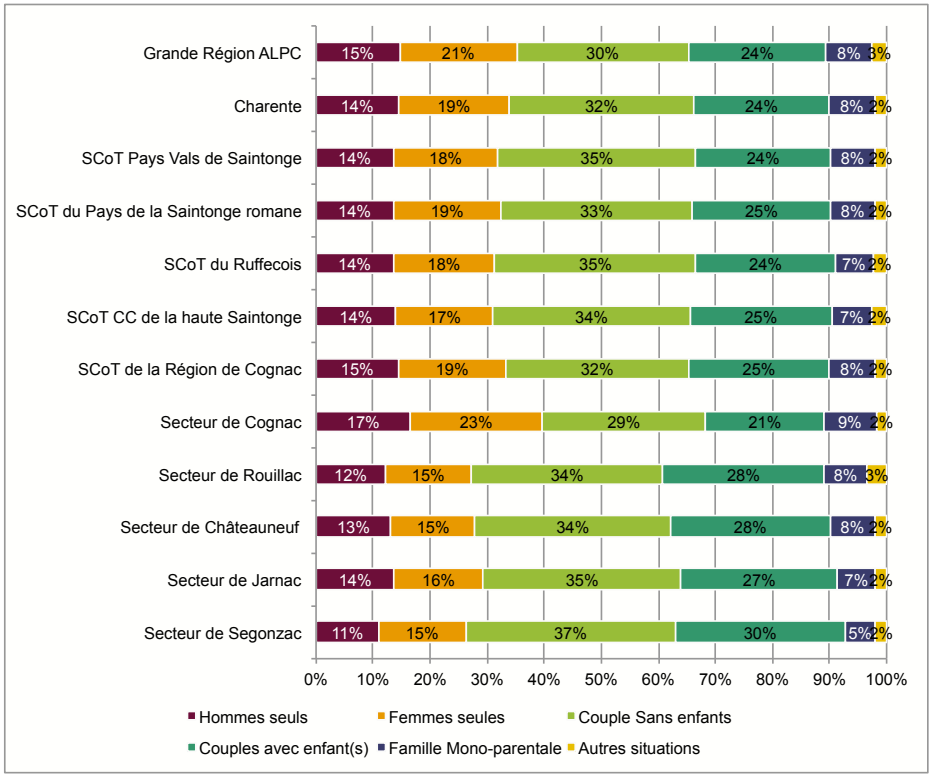
Nombre de personnes par ménage de 1999 à 2012
Source : INSEE, RP, traitement Proscot, population des ménages

Territoires	2007		2012	
	Nombre	Taille	Nombre	Taille
SCoT de la région de Cognac	34 624	2,24	35 998	2,16
Secteur de Segonzac	3 772	2,40	3 849	2,32
Secteur de Jarnac	6 547	2,31	6 900	2,25
Secteur de Châteauneuf	4 218	2,33	4 419	2,27
Secteur de Rouillac	3 894	2,37	4 246	2,30
Secteur de Cognac	16 193	2,11	16 584	2,02
SCoT CC de la haute Saintonge	28 169	2,26	29 962	2,20
SCoT du Ruffécois	15 645	2,25	16 245	2,19
SCoT Pays de la Saintonge romane	37 249	2,24	40 152	2,18
SCoT Pays Vals de Saintonge	22 896	2,21	23 950	2,17
Charente	154 811	2,20	160 502	2,15
Grande région ALPC	2 495 976	2,19	2 637 506	2,15

En 2012, une typologie des ménages répartie de la manière suivante :

- une dominante de couples sans enfants (32% du total),
- une part plus importante de femmes seules que d'hommes seuls en lien avec le vieillissement de la population observé sur le haut de la pyramide des âges (veuvage), plus particulièrement dans le secteur de la ville-centre (attractivité du centre-ville, proximité aux services et équipements ?),
- une proportion de famille monoparentale plus importante sur le secteur de Cognac (9% contre jusqu'à 5% dans le secteur de Segonzac) en lien notamment avec l'offre du parc locatif social plus accessible.

Typologie des ménages en 2012
Source : INSEE, RP, traitement Proscot

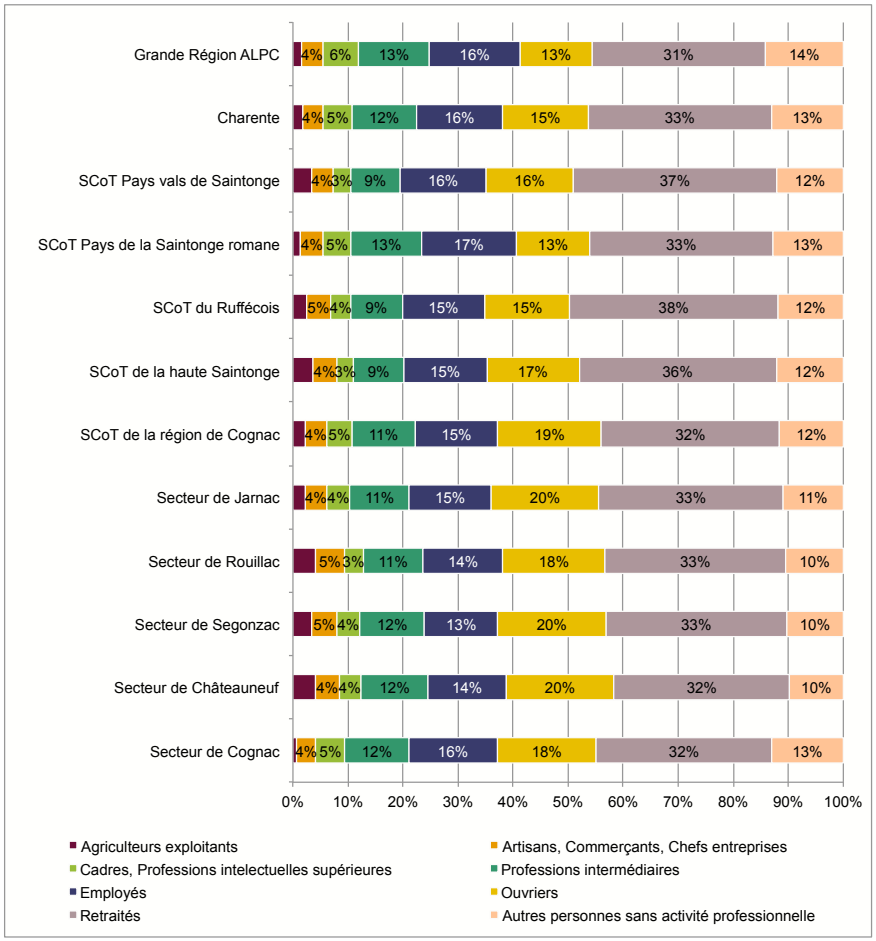


La répartition par catégories sociales

La répartition de la population par catégorie sociale met en évidence :

- la surreprésentation des retraités (32%), notamment dans les territoires moins dynamique en termes de solde migratoire (voir ci-avant) comme les secteurs de Jarnac ou de Segonzac (33%),

Catégories Socio-professionnelles des 15 ans et plus en 2012
Source : INSEE, RP, traitement Proscot

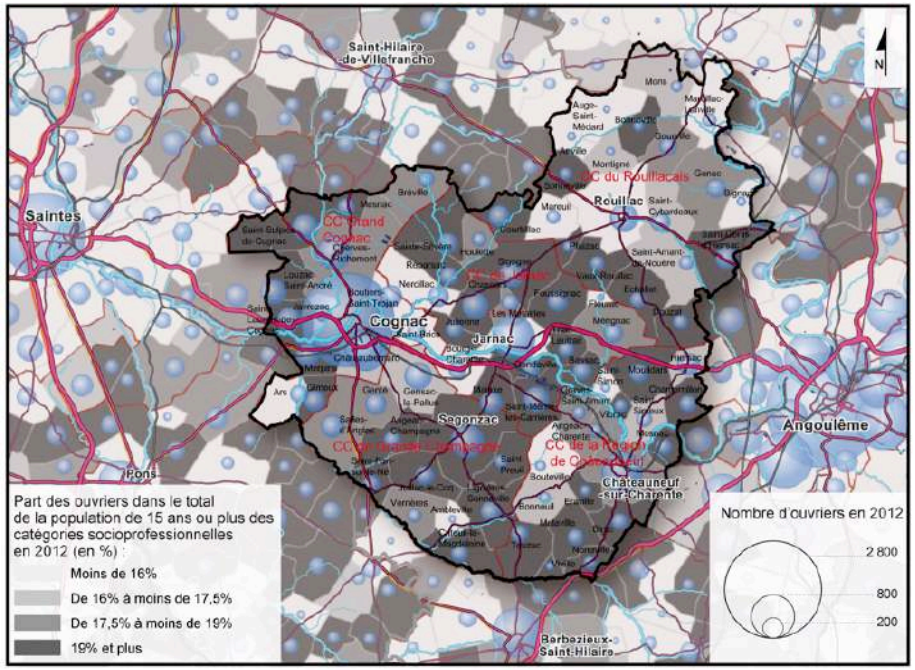


- la sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures (entre 3 et 4%) , à l'exception du secteur de Cognac (5%) et plus particulièrement de la ville qui apporte une offre de services et équipements diversifiée et de qualité à Cognac,

- La surreprésentation des ouvriers dans la région de Cognac (19%) par rapport aux territoires de référence (Charente, 15%, et la région, 13%), en lien avec la spécificité du tissu économique.

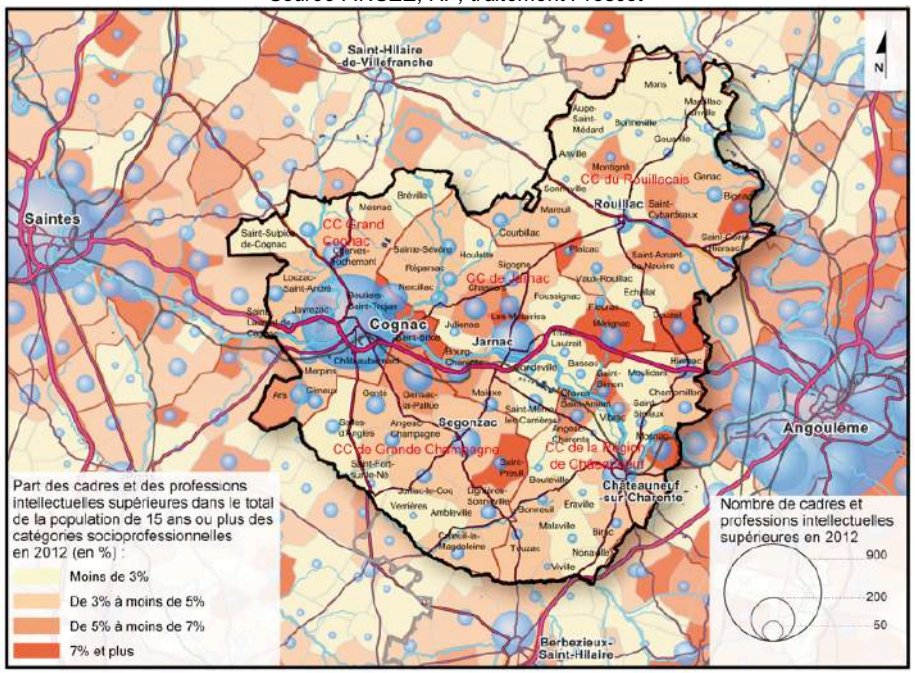
Les ouvriers en 2012

Source : INSEE, RP, traitement Proscot



Les cadres et professions intellectuelles supérieures en 2012

Source : INSEE, RP, traitement Proscot



Les revenus fiscaux des ménages

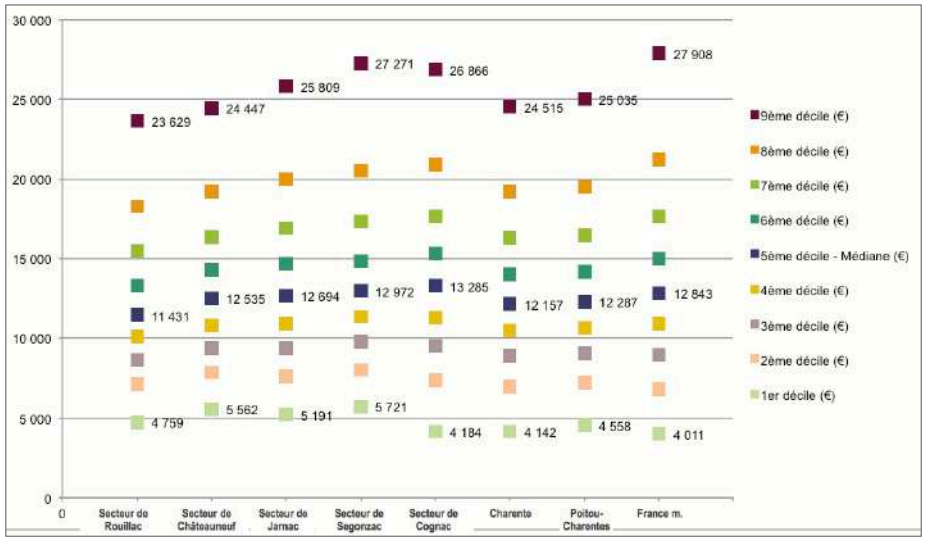
Le niveau de revenu des ménages révèle :

- une disparité entre le nord du territoire avec le secteur de Rouillac au revenu médian moindre (11 430 €) que le reste des secteurs comme ceux de Cognac (13 285 €) et de Segonzac (12 970 €) avec des revenus médians supérieurs à la moyenne nationale (12 840 €) et correspondant au centre du bassin économique du Cognac,

- la distribution des revenus par décile met en évidence l'écart entre les 10% les plus riches (9e décile) et les 10% les plus pauvres (1er décile), ce qui se traduit par un territoire homogène, notamment sur le secteur de Châteauneuf (4,4). Seul le secteur de Cognac affiche un écart plus élevé (6,4) qui reflète une plus grande diversité de ménages accueillis dans une gamme large de l'offre de logements.

Revenus fiscaux des ménages par intercommunalité de la région de Cognac en 2011

Source : INSEE, RP, traitement Proscot, par décile, en euros



INTERDEPENDANCES

On observe un contraste territorial entre d'un côté l'axe de la Charente, plus industriel (part importante d'ouvriers), et de l'autre, les agglomérations de Saintes et Angoulême (surreprésentation des professions supérieures), ce qui constitue un point de repère intéressant pour appréhender l'origine du revenu fiscal médian sur le territoire du SCoT de la région de Cognac.

Le niveau du revenu fiscal médian s'avère plus élevé sur l'axe de la Charente, qui constitue ici une continuité de Saintes à Angoulême, par rapport aux secteurs ruraux, notamment celui de Rouillac. Le bassin productif de la région de Cognac se situe le long de l'axe de la Charente. Cet axe ne traduit pas pour autant une nature d'activités partagée avec les bassins économiques d'Angoulême et Saintes.

Les modes de développement

La population active

L'analyse croisée **du taux d'activité** (actifs dans la population de 15 ans ou plus) **et** du **rapport entre les actifs occupés et la population totale** met en évidence deux tendances :

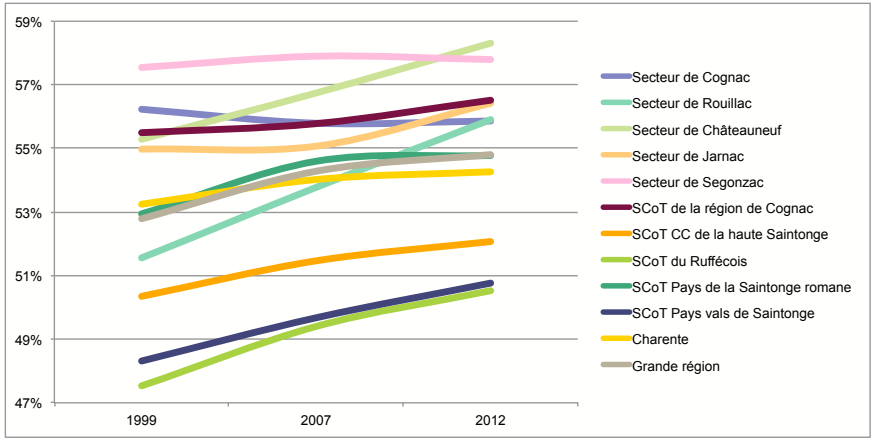
- ces deux indicateurs sont supérieurs à ceux des territoires voisins, révélant ainsi la spécificité économique du territoire de la région de Cognac,
- leur évolution récente à la hausse, contraste avec les dynamiques des autres territoires. Cette distinction réside sur les apports migratoires d'actifs occupés liés au desserrement de l'agglomération angoumoise, et qui bénéficie d'abord aux secteurs de Rouillac, de Jarnac et de Châteauneuf,
- cette évolution interroge la dynamique socio-économique des secteurs de Segonzac et de Cognac qui ne connaissent pas les mêmes dynamiques migratoires, ce qui soulève l'enjeu de renouvèlement des actifs nécessaires aux besoins du tissu économique spécifique du territoire.

L'analyse comparée des **dynamiques de la population et des actifs occupés** caractérise le niveau d'attractivité de la région de Cognac **:**

- connaissant respectivement une légèrement augmentation et une stagnation entre 1999 et 2012, lorsque ceux de la région ALPC et du département de la Charente diminuaient ou croissaient moins rapidement, ces indicateurs soulignent la force de la dynamique socio-économique cognaçaise,
- dynamique portée par les secteurs du territoire du SCoT étant inclus dans le desserrement de l'agglomération d'Angoulême (Rouillac, Châteauneuf, et Jarnac).

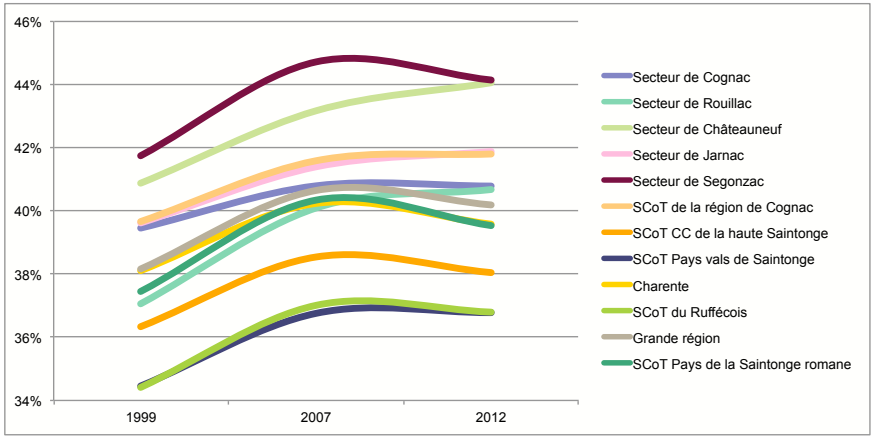
Évolution du taux d'activité de 1999 à 2012 dans la région de Cognac et les territoires de comparaison

Source : INSEE, RP, traitement Proscot, actifs / population 15 ans ou plus



Évolution du rapport entre les actifs occupés et la population totale de 1999 à 2012 dans la région de Cognac et les territoires de comparaison

Source : INSEE, RP, traitement Proscot



Évolution comparée du taux de variation de la population et des actifs occupés de 2007 à 2012 dans la région de Cognac et dans les territoires de comparaison

Source : INSEE, RP, traitement Proscot

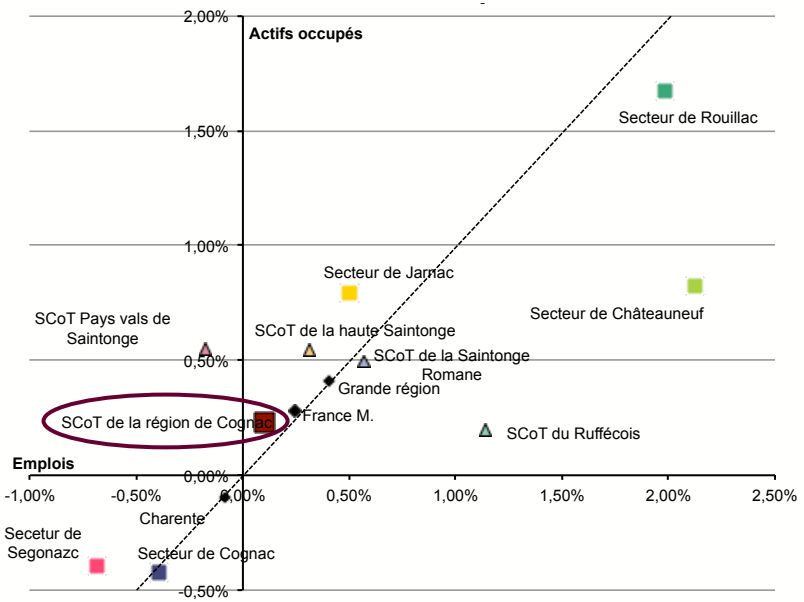


Cette analyse comparée étendue à l'emploi confirme que la dynamique du SCoT de la région de Cognac portée par les secteurs au contact de l'agglomération d'Angoulême. L'évolution de l'emploi de 2007 à 2012 montre une nette croissance sur les secteurs de Rouillac et de Châteauneuf-sur-Charente, tirant ainsi partie de l'apport migratoire sur le plan de l'économie présentielle.

En revanche, la contraction des indicateurs des secteurs de Cognac et de Segonzac marque une perte d'attractivité pour ce secteur central dans le système économique spécifique de la région de Cognac.

Évolution comparée du taux de variation des emplois et des actifs occupés de 2007 à 2012 dans la région de Cognac et dans les territoires de comparaison.

(Source : INSEE, RP, traitement Proscot)



L'indicateur d'attractivité économique complète cette approche des modes de développement au sein du territoire du SCoT de la région de Cognac, en apparence stable sur cet indicateur avec autant d'emplois que d'actifs occupés :

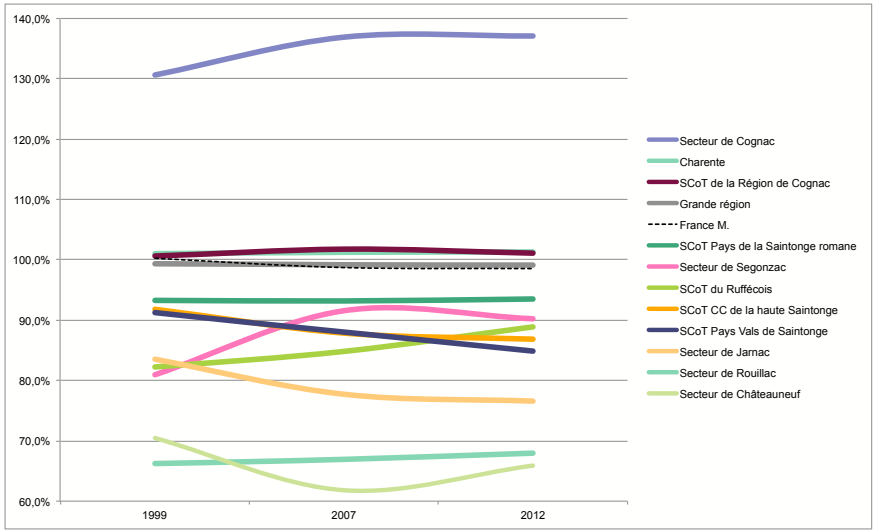
- Le secteur de Cognac constitue le seul véritable pôle d'emplois (plus d'emplois que d'actifs) organisé autour de Cognac et de Châteaubernard principalement.
- Le Nord du secteur de Segonzac s'inscrit dans la continuité de Cognac, avec des tendances similaires notamment sur Gensac-la-Pallue et Segonzac.
- Ces deux premiers secteurs sont marqués par une perte d'habitants et d'emplois qui interroge la capacité à renouveler les actifs, composante essentielle du tissu économique local.

- Le secteur de Jarnac bénéficie d'une attractivité résidentielle sur ses petites communes, alors que la commune de Jarnac marquée par le vieillissement de sa population s'inscrit dans une tendance similaire au secteur étendu de Cognac. La constitution d'un axe de la Charente porteur pour le développement du territoire passe par la capacité à générer une continuité des flux démographiques émis par l'agglomération d'Angoulême.

- Les secteurs de Châteauneuf et de Rouillac affichent un indicateur d'attractivité économique révélateur des territoires résidentiels (plus d'actifs occupés que d'emplois). Le renforcement des deux communes principales, Rouillac et Châteauneuf, en tant que pôles d'emplois, participe à organiser l'offre d'équipements et services à la population dans ces secteurs bénéficiant du desserrement de l'agglomération d'Angoulême.

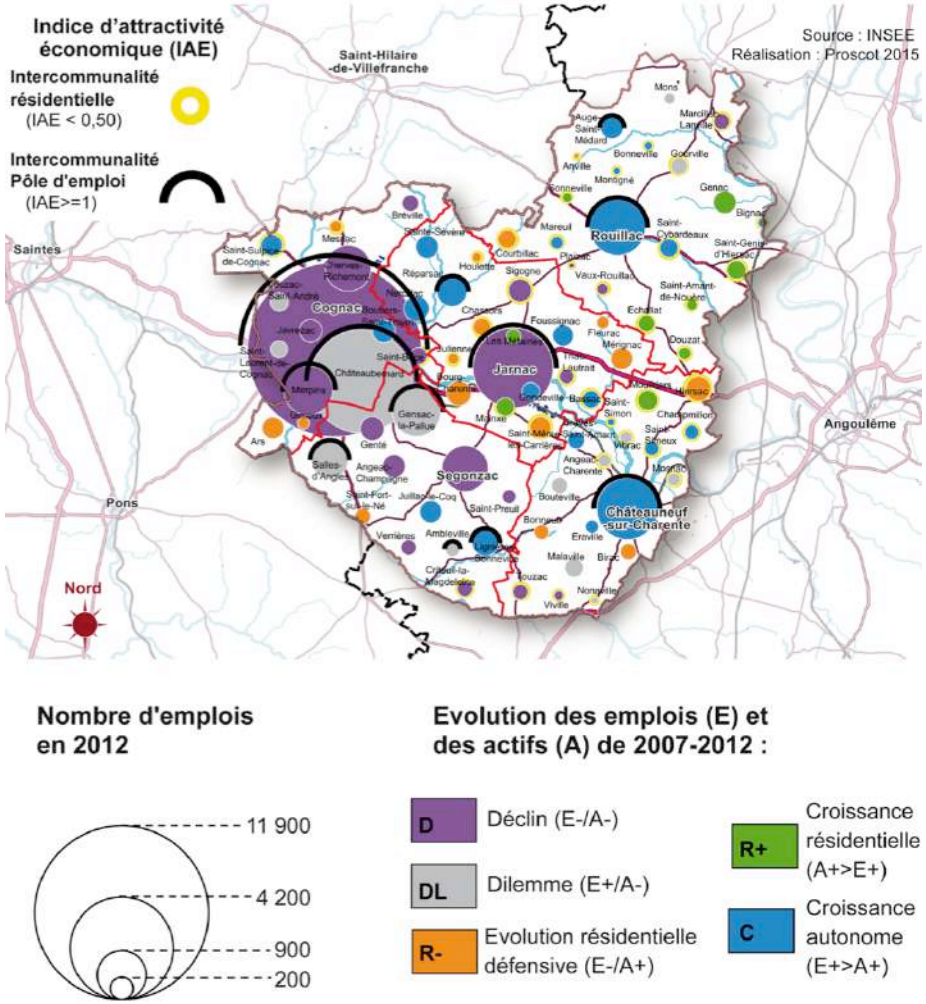
L'indice d'attractivité économique de 1999 à 2012

(Source : INSEE, RP, traitement Proscot, emplois / population active occupée)



Répartition des tendances à l'œuvre dans la région de Cognac de 2007 à 2012

Source : INSEE, RP, traitement Proscot



Les projections démographiques

A partir du modèle Omphale établi à l'échelle de la Charente à l'horizon 2040, les projections démographiques pour le territoire du SCoT sont déterminées par deux tendances contrastées :

- Une dynamique portée par un solde migratoire positif, pondéré le cas échéant par un solde naturel négatif. La région de Cognac est considérée ici comme un territoire attractif avec un léger renforcement de la tendance observée de 1999 à 2012. Le solde naturel, jusqu'alors équilibré (autant de naissances que de décès de 1999 à 2012), serait contraint dans cette hypothèse par une augmentation du nombre de décès reflétant le renforcement constant du poids des populations âgées, alors que le nombre de naissances se stabilisent.

- En l'absence de solde migratoire positif, la projection démographique met en évidence un solde naturel nettement négatif. L'augmentation du nombre de décès est accompagnée ici par une baisse du nombre de naissances.

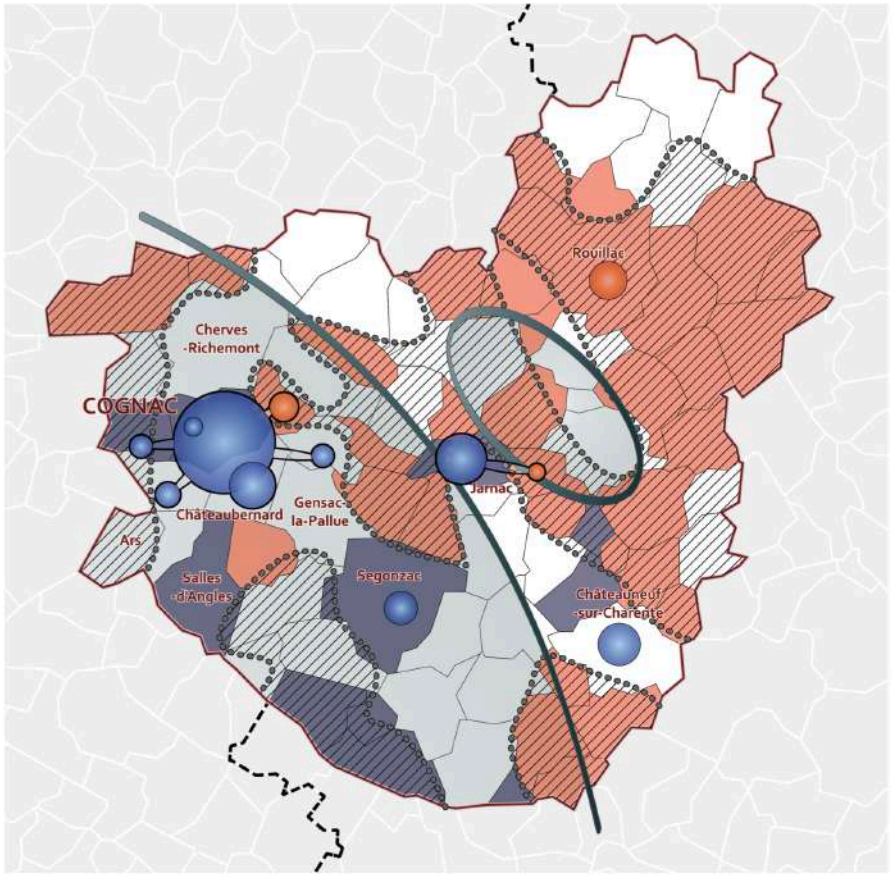
Pour le scénario central (solde migratoire positif combiné à un solde naturel négatif), le nombre d'habitants de la région de Cognac devrait augmenter de +0,08% par an entre 2012 et 2040. Cela correspondrait à une augmentation d'un peu plus de 1800 habitants durant cette période.

Ce rythme est supérieur à la tendance de long terme observée de 1982 à 2012 mais il traduit un ralentissement par rapport à la dynamique récente (2007-2012).

Projections démographiques pour le territoire du SCoT à 2040
Source : INSEE, traitement Proscot

Scénarios pour le SCoT de la Région de Cognac	Population projetée en 2040	Evolution du nombre d'habitants de 2012 à 2040	Nombre d'habitants en plus par an	Taux d'évolution annuel moyen 2012-2040
Scénario porté par le solde migratoire seul	83 500	+3 640	+130/an	+0,16%
Projection linéaire de la tendance 2007-2012	82 800	+2 940	+105/an	+0,13%
Scénario avec un solde migratoire positif et un solde naturel négatif	81 700	+1 840	+66/an	+0,08%
Projection linéaire de la tendance 1982-2012	81 100	+1 240	+44/an	+0,06%
Scénario impacté par un solde naturel négatif	75 100	-4 760	-170/an	-0,22%
Département de la Charente				
Omphale 2040	370 000	+20 000	+600/an	+0,17%
Projection linéaire de la tendance 2007-2012	377 600	+24 000	+857/an	+0,23%
Projection linéaire de la tendance 1982-2012	366 100	+12 500	+446/an	+0,12%

Synthèse démographie



Tendances d'évolution démographiques depuis 1999

une croissance rapide

une diminution significative de la population municipale

Des pôles urbains qui perdent quasiment tous des habitants

population municipale, en 2012

croissance

diminution

18 625

4 120

2 130

unité urbaine multicommunale
(zone bâtie continue et présentant au moins 2000 habitants)

une population qui se rajeunit, en lien avec le desserrement angoumois et saintais
(accessibilité facilitée par les RD939, RD699, RN10, RN141)

secteurs où les ménages bénéficient, en moyenne, de niveaux de revenus plus élevés

Caractéristiques du parc de logements

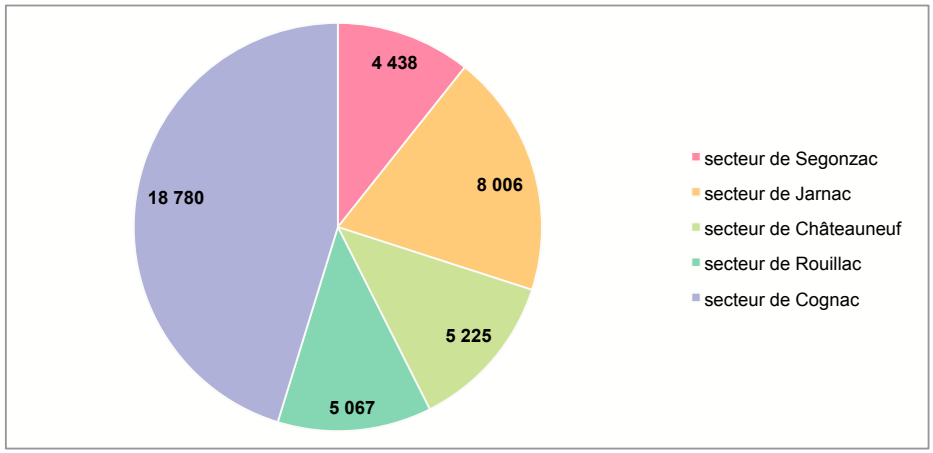
ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

Le parc de logements

En 2012, la région de Cognac compte 41 515 logements dont :

- 47% dans les six plus grandes villes : Cognac, Jarnac, Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Cherves-Richemont et Segonzac,
- 27% dans la seule commune de Cognac, et 46% dans l'ensemble du secteur de Cognac.

Répartition des logements dans la région de Cognac, en 2012
Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



Entre 2007 et 2012, une croissance plus rapide du parc de logements dans les secteurs de Rouillac, de Châteauneuf et de Jarnac (plus de +1%/an contre aux alentours de +0,5%/an à Cognac et Segonzac), en lien avec le desserrement de l'agglomération d'Angoulême pour les deux premiers, et l'attractivité de l'axe Charente pour le dernier.

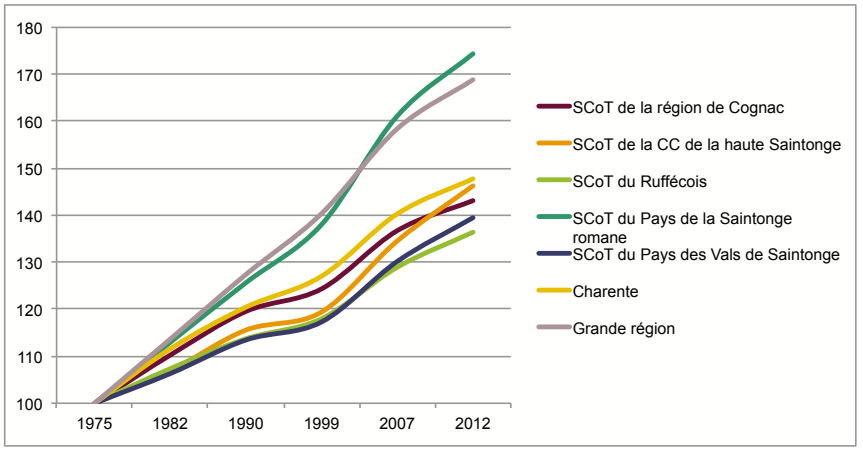
Évolution du nombre de logements dans la région de Cognac, en 2012
Source : INSEE, RP, traitement Proscot

Territoires	2007		2012		Variation 2007-2012	TCAM 2007-2012
	nbr	% parc	nbr	% parc		
secteur de Segonzac	4 305	10,9%	4 438	10,7%	133	0,6%
secteur de Jarnac	7 439	18,8%	8 006	19,3%	568	1,5%
secteur de Châteauneuf	4 900	12,4%	5 225	12,6%	324	1,3%
secteur de Rouillac	4 636	11,7%	5 067	12,2%	430	1,8%
secteur de Cognac	18 381	46,3%	18 780	45,2%	399	0,4%
SCoT de la région de Cognac	39 661	100%	41 515	100%	1 854	0,9%

Entre 2007 et 2012, une augmentation de seulement 422 logements dans les secteurs de Cognac et de Segonzac, soit 22% de la croissance du parc résidentiel du territoire du SCoT. En conséquence, leur poids respectif dans ce dernier est en recul (de -0,2 point à Segonzac et de -1,1 pt à Cognac).

Sur le long terme, la croissance du parc de logements dans la région de Cognac qui suit la tendance générale à l'œuvre, toutefois de manière beaucoup plus mitigée qu'en Saintonge romane, avec un ralentissement sur la dernière période intercensitaire.

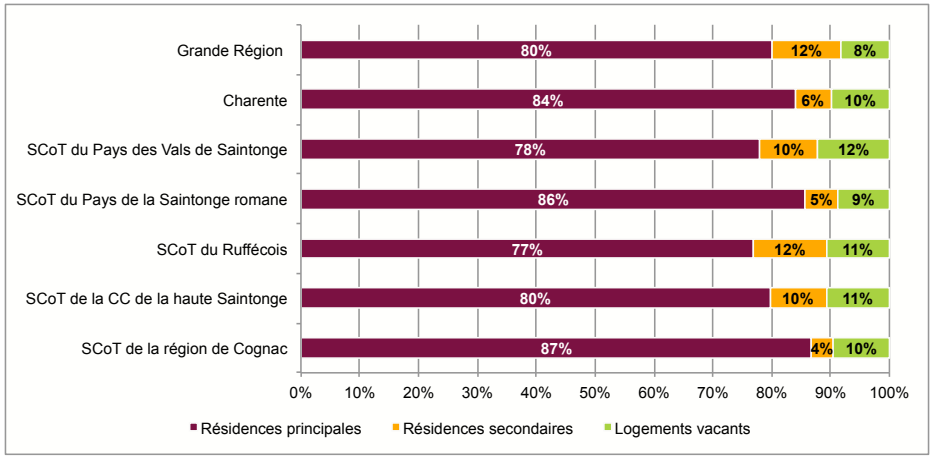
Évolution du parc de logements sur le long terme, en base 100 : 1975
Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



La région de Cognac est avant tout un territoire où l'on vit toute l'année, les résidences secondaires étant très peu présentes (4%) par rapport à la moyenne charentaise et au Ruffécois (12%), mais elle s'inscrit en prolongement de ce que connaît la Saintonge romane (5%).

Typologie du parc de logements en 2012

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



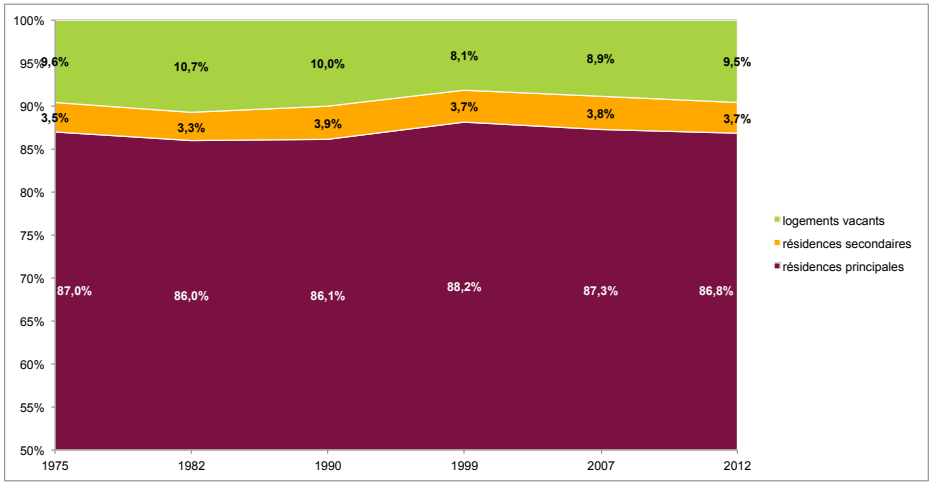
La répartition du parc résidentiel suivant les typologies est très stable dans le temps, l'évolution de la part des résidences principales étant d'abord le fait d'une remobilisation des logements vacants (stabilisation de la part des résidences secondaires et occasionnelles).

Une quasi-stabilité du nombre de résidences secondaires et occasionnelles, phénomène partagé avec la Saintonge romane, ce qui interroge les ressorts de l'attractivité de l'axe de la Charente au-delà de l'économie productive.

Cette tendance est toutefois accompagnée par une des augmentations les plus faibles du parc de logement, ce qui tend à ne pas identifier de pression particulière sur le parc de logements dans le SCoT.

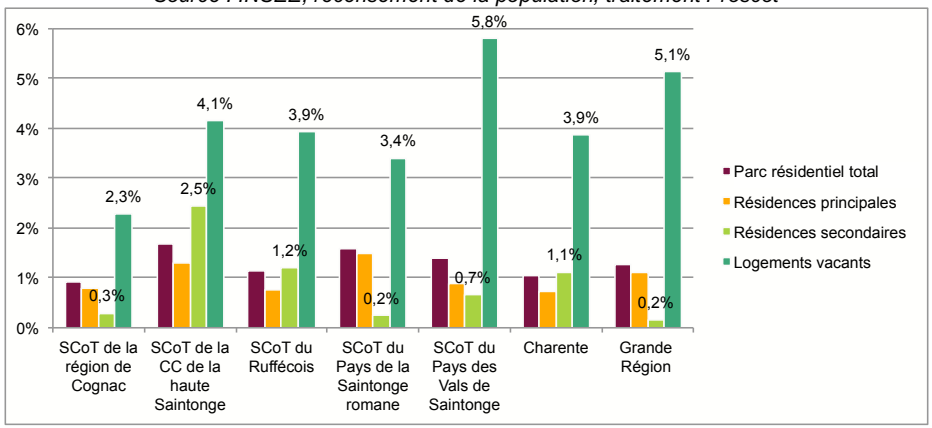
Évolution de la typologie du parc de logements depuis 1975 2012

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



Taux annuel moyen d'évolution des logements par type de 2007 à 2012 (sont indiqués les taux d'évolution des résidences secondaires et de la vacance)

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



Les résidences principales

Entre 2007 et 2012, une croissance généralisée en valeur absolue des résidences principales dans tous les secteurs de la région de Cognac (+1 407 unités) mais un repli de leur poids dans le parc résidentiel global (de 87,3) 86,8%) dans tous les secteurs sauf celui de Cognac (+0,29 point de pourcentage).

Des résidences principales en proportion plus importantes sur l'axe de la Charente et dans les communes soumises au desserrement de l'agglomération d'Angoulême.

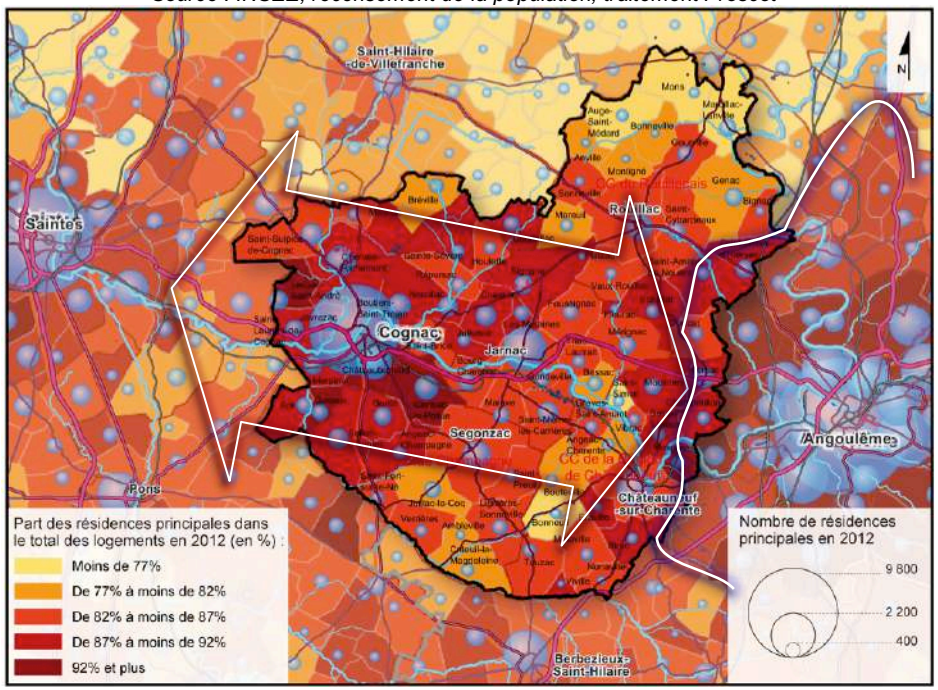
Évolution comparative des résidences principales entre les secteurs de la région de Cognac de 2007 et 2012

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot

Territoires	en 2007		en 2012		Evolution 2007-2012	
	nbr	*% parc total*	nbr	*% parc total*	nbr	*Pts %*
secteur de Segonzac	3 773	*87,6%*	3 858	*86,9%*	86	*-0,69*
secteur de Jarnac	6 543	*88,0%*	6 895	*86,1%*	351	*-1,85*
secteur de Châteauneuf	4 222	*86,2%*	4 430	*84,8%*	207	*-1,38*
secteur de Rouillac	3 891	*83,9%*	4 248	*83,8%*	357	*-0,07*
secteur de Cognac	16 201	*88,1%*	16 607	*88,4%*	406	*0,29*
SCoT de la Région de Cognac	34 631	*87,3%*	36 038	*86,8%*	1 407	*-0,51*

Nombre des résidences principales et part dans les logements, 2012

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



Les résidences secondaires

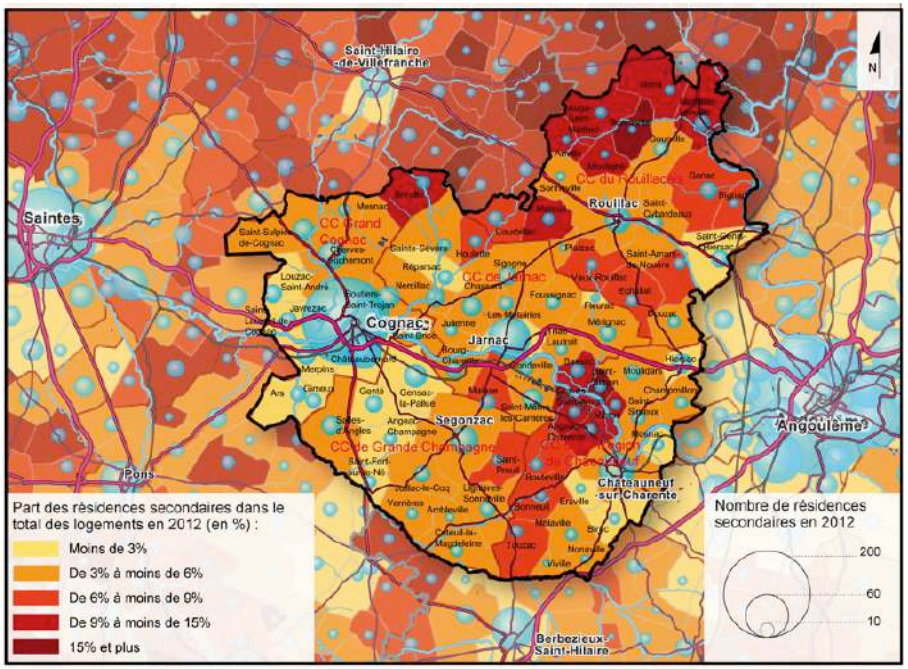
Un volume de résidences secondaires mieux réparti entre les différents secteurs du SCoT que les résidences principales.

Des résidences secondaires globalement peu nombreuses à l'échelle du SCoT par rapport aux territoires de comparaison, avec une distinction :

- le nord, aux franges d'un large espace rural où la pression immobilière est faible et le bâti coûte moins cher,
- entre Châteauneuf et Jarnac situées, le long de la Charente, entre l'aire périurbaine d'Angoulême et le bassin productif de Cognac.

Nombre des résidences secondaires et logements occasionnels, et poids dans les logements en 2012

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



Entre 2007 et 2012, les résidences secondaires au sein de la région de Cognac se stabilisent, en comparaison de la dynamique de croissance du parc, tant en valeur absolue (+22 logements) qu'en valeur relative (seulement -0,1 point de pourcentage). Il faut toutefois souligner une légère redistribution entre secteurs :

- au profit des plus urbains (Jarnac, Cognac, Châteauneuf),
- et aux dépens des plus ruraux (Rouillac et Segonzac).

Évolution comparative des résidences secondaires et logements occasionnels entre 2007 et 2012

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot

Territoires	en 2007		en 2012		Evolution 2007-2012	
	nbr	*% parc total*	nbr	*% parc total*	nbr	*Pts %*
secteur de Segonzac	171	*4,0%*	141	*3,2%*	-30	*-0,8*
secteur de Jarnac	310	*4,2%*	334	*4,2%*	24	*0,00*
secteur de Châteauneuf	238	*4,9%*	263	*5,0%*	25	*0,2*
secteur de Rouillac	373	*8,0%*	362	*7,2%*	-10	*-0,9*
secteur de Cognac	404	*2,2%*	418	*2,2%*	13	*0,02*
SCoT de la région de Cognac	1 495	*3,8%*	1 517	*3,7%*	22	*-0,1*
Charente	11 084	*6,1%*	11 722	*6,1%*	638	*0,03*
Grande Région	388 940	*12,6%*	392 198	*11,9%*	3 258	*-0,7*

Les logements vacants

Une vacance à l'échelle de l'ensemble de la région de Cognac (9,5%) légèrement moins marquée que la moyenne départementale (9,9%), avec des contrastes entre :

- le secteur de Cognac présente une vacance plus faible que le reste du territoire du SCoT (entre moins de 5% et 9,5% de son parc résidentiel) dans la continuité de la Saintonge romane, ce qui peut révéler une certaine attractivité du secteur sur le plan résidentiel,
- la commune centre de Cognac doit être toutefois signalée comme présentant une problématique forte de vacance de son parc résidentiel, avec 11% de ses logements concernés (Filocom 2013) pour au total 1755 logements en 2013,
- les secteurs plus ruraux de Rouillac, de Segonzac et de Châteauneuf, présentent une vacance plus forte, du fait d'une moindre retombée des flux économiques.

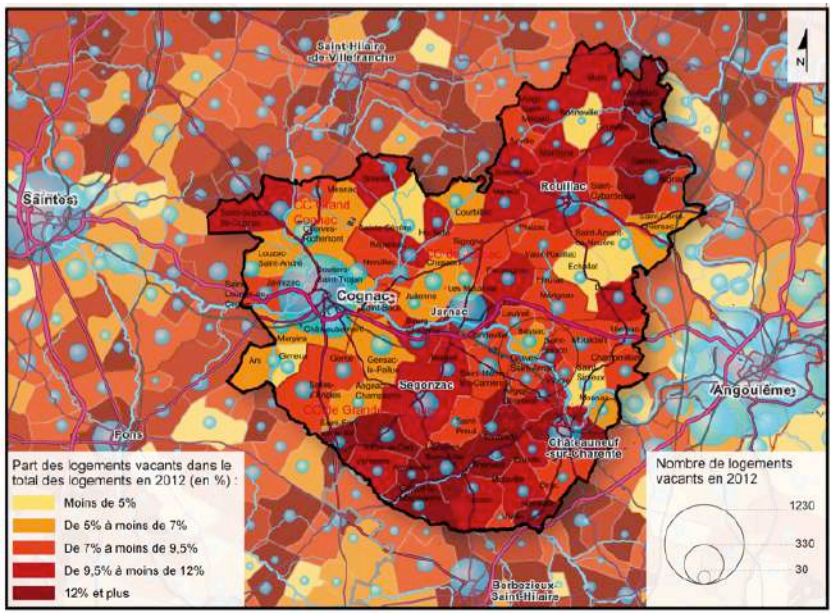
Une augmentation de la vacance entre 2007 et 2012 enregistrée à l'échelle de la région de Cognac (2,3%/an, +420 unités) à un rythme inférieur aux territoires de référence (+3,9%/an en Charente, +5,1%/an dans la Grande région), avec des contrastes entre :

- le secteur de Cognac qui observe une stabilité de son nombre de logements vacants (-20 unités), tendance à lier notamment avec les politiques publiques d'amélioration de l'habitat,
- le secteur de Jarnac qui est marqué par la plus forte progression de logements vacants (+192 unités), tendance qui révèle le faible impact des flux périurbains d'Angoulême limitant ainsi la portée d'une éventuelle dynamique tout le long de l'axe de la Charente.

Nombre de logements vacants et évolution entre 2007 et 2012
Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot

Territoires	en 2007		en 2012		Evolution 2007-2012	
	nbr	% parc total	nbr	% parc total	nbr	TCAM
secteur de Segonzac	362	8,4%	439	9,9%	77	3,9%
secteur de Jarnac	586	7,9%	778	9,7%	192	5,8%
secteur de Châteauneuf	441	9,0%	532	10,2%	92	3,9%
secteur de Rouillac	373	8,0%	456	9,0%	83	4,1%
secteur de Cognac	1 775	9,7%	1 755	9,3%	-20	-0,2%
SCoT de la région de Cognac	3 536	8,9%	3 960	9,5%	424	2,3%
SCoT de la CC de la haute Saintonge	3 311	9,6%	4 057	10,8%	746	4,1%
SCoT du Ruffécois	1 870	9,4%	2 267	10,7%	397	3,9%
SCoT du Pays de la Saintonge romane	3 448	8,0%	4 078	8,8%	630	3,4%
SCoT du Pays des Vals de Saintonge	2 808	9,8%	3 722	12,1%	914	5,8%
Charente	15 707	8,6%	18 991	9,9%	3 284	3,9%
Grande Région	209 282	6,8%	268 729	8,1%	59 447	5,1%
SCoT de l'agglomération d'Angoulême	5 250	7,6%	6 218	8,6%	968	3,4%

Nombre de logements vacants et poids dans les logements en 2012
Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



Mode d'occupation des logements

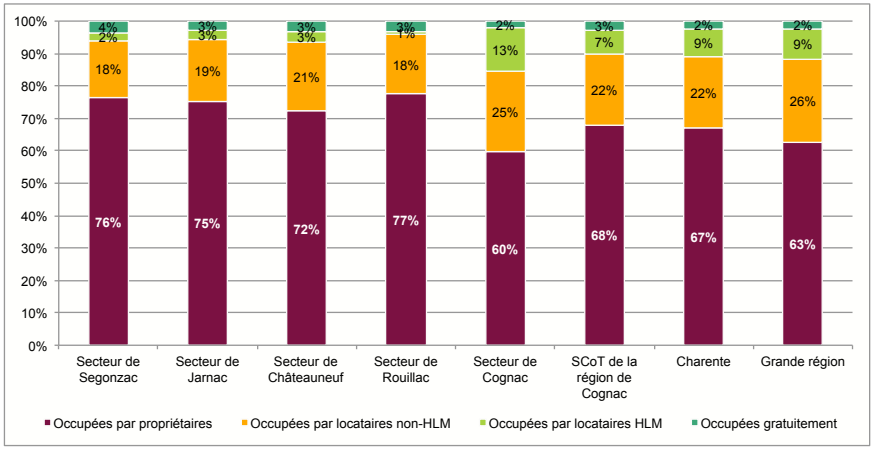
En 2012, 68% des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires à l'échelle de la région de Cognac :

- une part moindre pour le secteur de Cognac (60%) qui reflète les résidences principales occupées par des locataires (38% contre 29% à l'échelle du SCoT).

- ce contraste illustre plus particulièrement l'offre locative de la ville de Cognac portée à la fois par le locatif social (20%) et l'offre de locations privées (32%).

Modes d'occupations des résidences principales en 2012

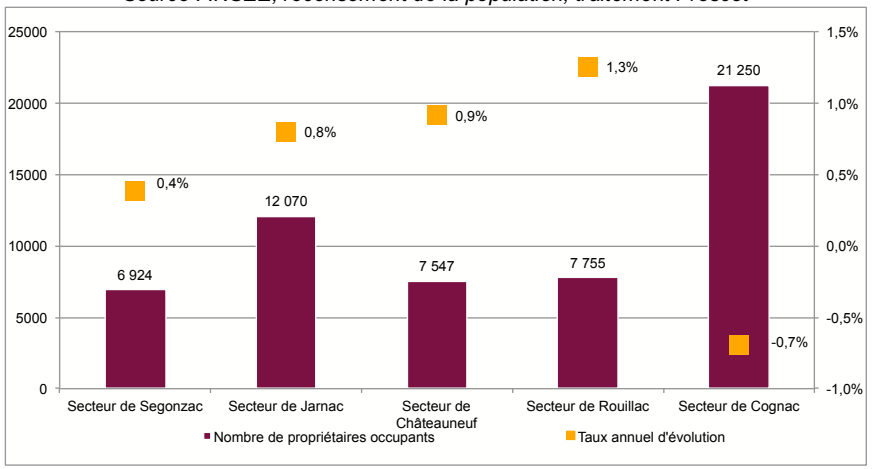
Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



De 2007 à 2012, l'accroissement du nombre de résidences principales à l'échelle de la région de Cognac se traduit par une augmentation du nombre de propriétaires occupants (+0,2%/an), à l'exception du secteur de Cognac où ce mode d'occupation a diminué (-0,7%/an). Ce secteur est en revanche le seul à observer sur la même période une diminution des locataires HLM.

Nombre de propriétaires occupants par secteur du SCoT et évolution de 2007 à 2012

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



Répartition des modes d'occupations des résidences principales et évolution de 2007 à 2012

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot

Indicateurs	Résidences principales		Occupées par propriétaires		Occupées par locataires non-HLM		Occupées par locataires HLM		Occupées gratuitement	
	Part	Evol	Part	Evol	Part	Evol	Part	Evol	Part	Evol
Secteur de Segonzac	100%	0,80%	68,06%	0,92%	21,78%	0,25%	7,46%	1,53%	2,70%	6,22%
Secteur de Jarnac	100%	0,45%	76,28%	0,90%	17,74%	-0,99%	2,47%	0,19%	3,51%	-4,17%
Secteur de Châteauneuf	100%	1,05%	75,32%	1,35%	18,87%	0,05%	2,94%	0,91%	2,87%	-22,58%
Secteur de Rouillac	100%	0,96%	72,15%	1,32%	21,35%	0,21%	3,21%	1,10%	3,29%	4,02%
Secteur de Cognac	100%	1,77%	77,48%	1,63%	18,26%	2,89%	1,05%	-7,38%	3,22%	-7,79%
SCoT de la Région de Cognac	**100%**	**0,15%**	**71,16%**	**0,24%**	**20,02%**	**-0,11%**	**6,35%**	**0,41%**	**2,46%**	**-1,02%**

Une proportion plus élevée de propriétaires (68%) vis-à-vis de la moyenne de la grande région (63%) (lié à la présence de grandes villes qui abaissent le ratio, car présentant tendanciellement une part plus importante de locataires). Cette caractéristique est partagée avec les territoires voisins.

La région de Cognac se démarque par son parc locatif social, concentré essentiellement dans le secteur de Cognac, tout comme dans le pays de Saintonge romane et plus précisément Saintes, dans une logique de structuration de deux pôles urbains sur l'axe de la Charente.

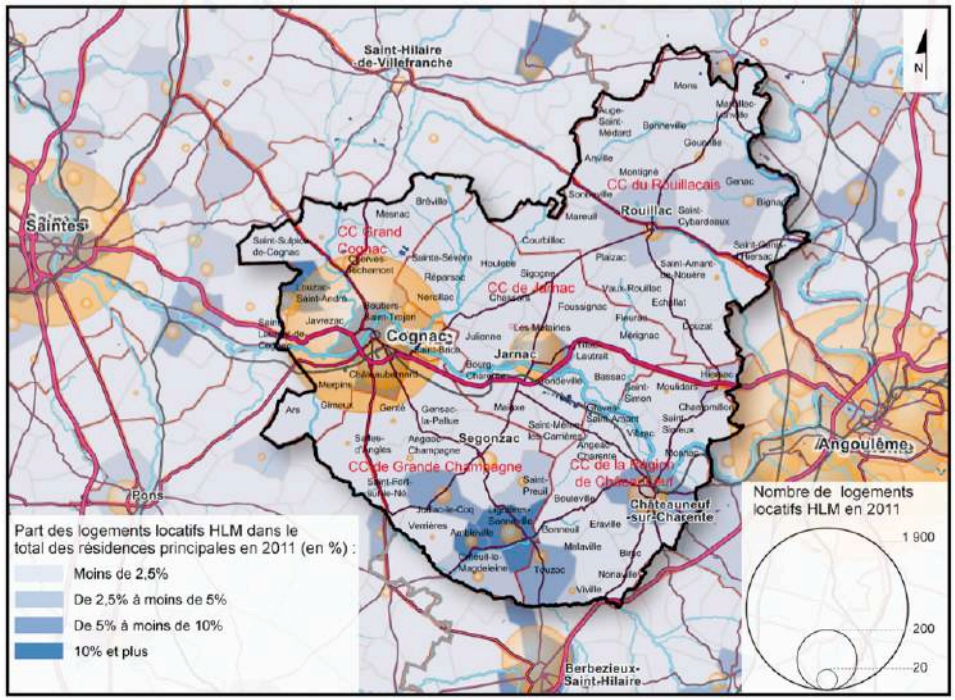
Le logement social

En 2011, 92% du parc locatif social de la région de Cognac :

- se concentre dans les 6 communes de plus de 2 000 habitants,
- avec une nette concentration sur la ville de Cognac (72% de l'ensemble du parc social),
- le renforcement de cette offre locative aidée sur la période 2007-2012 a principalement été réalisé sur ce pôle urbain (+2,24%/an sur Cognac et +1,92%/an sur le secteur de Cognac).

Logements locatifs HLM et part dans le nombre de résidences principales en 2011

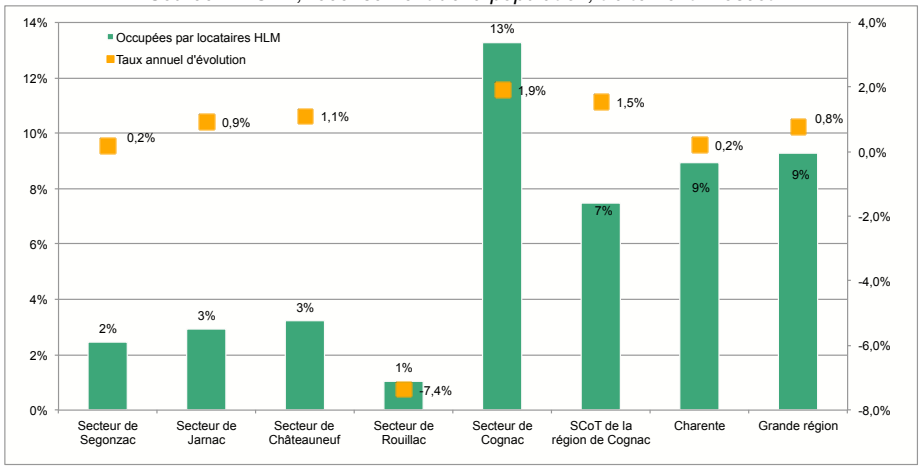
Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



Les secteurs de Châteauneuf-sur-Charente et de Jarnac connaissent également une augmentation de leur offre en logements sociaux principalement sur leur pôle central, tandis que le secteur de Rouillac est marqué par une diminution de son offre.

Part des résidences principales louées en mode HLM dans le total des résidences principales et taux annuel moyen d'évolution de 2007 à 2012

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



Évolution des résidences principales (RP) louées en mode HLM

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot

Territoires	2007	2012	Variation 2007-2012	Taux annuel d'évolution 2007-2012	Part HLM dans RP en 2007	Part HLM dans RP en 2012
SCoT de la Région de Cognac	2 493	2 690	197	1,53%	7,20%	7,46%
Secteur de Segonzac	94	95	1	0,19%	2,50%	2,47%
Secteur de Jarnac	194	203	9	0,91%	2,96%	2,94%
Secteur de Châteauneuf	135	142	8	1,10%	3,19%	3,21%
Secteur de Rouillac	65	45	-21	-7,38%	1,68%	1,05%
Secteur de Cognac	2 005	2 205	200	1,92%	12,38%	13,28%
Charente	14 200	14 339	-404	-0,28%	9,17%	8,93%
Grande région ALPC	235 174	244 224	5 488	0,21%	9,42%	9,26%

La plus forte part de logements sociaux dans le parc immobilier sur le secteur de Cognac se traduit principalement par une concentration sur la ville de Cognac. Près de la moitié du parc locatif social (43%) de ce secteur a été construit avant 1970.

Dans le parc locatif social de Cognac, plusieurs quartiers :

- La Chaudronne,
- Le Breuil
- Deligné,
- la Cité de l'Air,
- des Rentes et de l'Hôpital
- et le secteur de Crouin.

La réhabilitation de ce parc de logements locatifs sociaux (LLS), entreprise dans le cadre du **Contrat Urbain de Cohésion Social,** participe au maintien de la vacance de cette offre d'habitat public (2,9% en 2014, *source DDT16*) en-dessous de la moyenne nationale (3,2% en 2013) et du Poitou-Charentes (3,5% en 2014). Aujourd'hui, cette démarche est relayée par le Contrat de Ville.

L'occupation moyenne d'un logement social se chiffre à environ 7,7 ans (*source DDT16*).

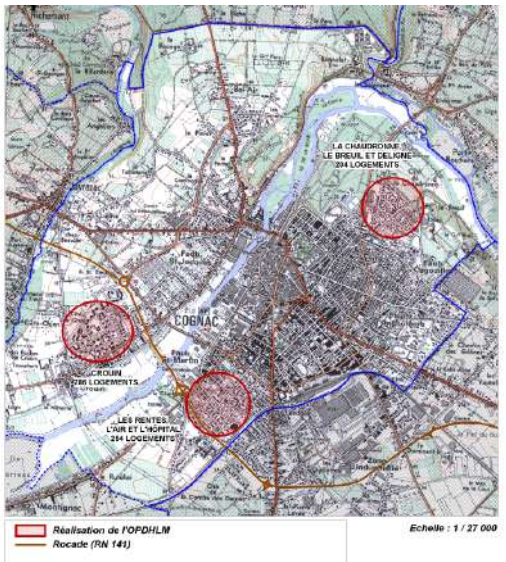
Le parc de logement social de la CdC Grand Cognac

Source : RLPS 2014, traitement : DDT16 – PAC

Communes	Nbre de Lgts	Organisme	Coll / Ind	Répartition
Bouthiers St Trojan	12	Le Foyer	I	12
Breville	2	Logelia	I	2
Chateaubernard	190	Le Foyer	C	151
			I	39
Cherves Richemont	19	Logelia	I	19
Cognac	1866	OPH Angoumois	I	1
		Logelia	C	1419
			I	66
		HLM Domofrance	C	63
		Le Foyer	C	305
			I	6
		SNI	C	6
Louzac St André	40	Logelia	I	14
		Le Foyer	I	26
Merpins	14	Le Foyer	C	8
			I	6
St Sulpice	1	Logelia	I	1
Total				2 144

Le parc de l'office départemental HLM construit avant 1980 : l'époque du grand collectif

Source : diagnostic du PLH 2007 du Grand Cognac, traitement : URBANIS



GOUVERNANCE

Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)

Il définit et harmonise les initiatives en direction du logement des familles en situation précaire. Le PDALPD est porté par le GIP Charente Solidarités, présidé par le Président du Conseil départemental, et réunissant les autres financeurs que sont l'État, la CAF, les intercommunalités, les bailleurs et les fournisseurs d'énergie et d'eau.

Le 5e PDALPD engagé sur la période 2014-2018 porte sur 41 actions réunies en 10 objectifs :

- Renforcer la gouvernance et l'animation du plan (secrétariat, animation technique, communication, évaluation...) ;
- Quantifier et territorialiser les besoins en logements sociaux et très sociaux pour les publics du PDALPD (observation, articulation avec les PLH existants, soutien aux EPCI dans les analyses...) ;
- Développer une offre de logements adaptés aux besoins des ménages à faibles ressources (guide des aides à la pierre, réalisation de logements sociaux et très sociaux, sédentarisation des gens du voyage, accompagnement des bailleurs...) ;
- Mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des logements très sociaux du parc public (PLA-I) et privé (LCTS), en vue de leur attribution aux publics prioritaires du plan ;
- Faciliter l'accès à un logement autonome des ménages les plus fragiles ;
- Prévenir la perte du logement : prévention des expulsions locatives, prévention des saisies immobilières, prévention des suspensions des fournitures d'énergie, d'eau et de téléphone ;
- Compléter, renforcer et adapter la lutte contre l'habitat indigne, les locaux impropres à la location et lutter contre la précarité énergétique ;
- S'assurer de la contribution du FSL à la réalisation des objectifs du plan ;
- Contribuer à la politique de maintien à domicile des personnes âgées les plus modestes ;
- Inclure le Plan départemental d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI) dans le PDALPD et développer les passerelles avec l'ensemble des autres schémas et plans (notamment le schéma des personnes âgées et des personnes handicapées, ainsi que le schéma d'accueil des gens du voyage développé dans un point ci-après).

LE PIG Mieux Habiter

Le Conseil départemental de la Charente a mis en place avec l'ANAH le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Mieux Habiter » en partenariat avec les intercommunalités, selon le principe d'aides directes à la pierre, qui compte trois principaux axes d'interventions :

- La précarité énergétique et l'aide à la solidarité écologique ;
- La lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne ;
- La création de logements sociaux dans le parc privé, avec une priorité portée sur le réinvestissement des logements vacants.

Le maintien à domicile des personnes âgées constitue également un axe de la politique départementale de l'habitat. Une nouvelle orientation est programmée sur le champ de la domotique. Elle complète le dispositif mis en œuvre par le PACT. Cet organisme coordonne la mise en œuvre de diagnostic croisé avant la réalisation de travaux dans les logements.

L'ingénierie des artisans est complétée d'une analyse d'un ergothérapeute ou d'un infirmier gérontologue afin de déterminer la perte potentielle de mobilités d'une personne âgée à moyen terme.

Le Programme Local de l'Habitat de la CdC de Grand Cognac

En complément aux politiques départementales, la CdC de Grand Cognac s'est dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé en 2009 et prorogé jusqu'en 2017. Le bilan des actions menées de 2009 à 2015 couvre les axes définis, à savoir :

- Le développement d'une offre nouvelle de logements adaptée à la demande, au travers :
  - des logements locatifs sociaux et très sociaux,
  - de la prise en compte des besoins spécifiques (accueil d'urgence, logement temporaire, foyer des jeunes travailleurs),
  - du soutien au maintien à domicile,
  - de la création de terrains familiaux pour les gens du voyage,
  - du développement d'une offre en accession à prix modéré.

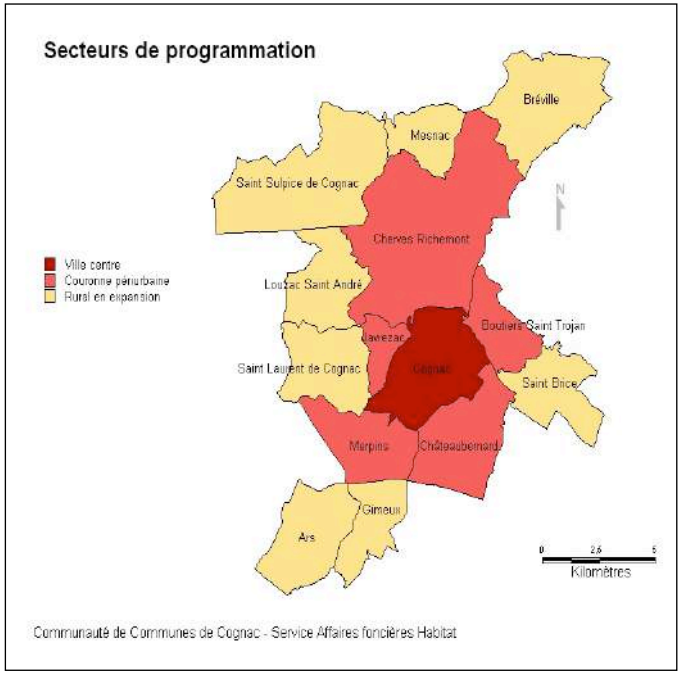
- L'élaboration d'une stratégie foncière, portée notamment dans le cadre du conventionnement auprès de l'Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes ;

- La valorisation et la requalification de logements et de quartiers existants, à la fois du parc privé et des quartiers d'habitat social notamment dans le cadre du contrat de ville du quartier de Crouin ;

- La promotion de la qualité urbaine, du cadre de vie et de l'environnement dans une optique de développement durable, concrétisée pour partie au sein de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP, ex-ZPPAUP) sur Cognac,

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « Habiter Mieux », les projets de réhabilitation au sein du territoire du Grand Cognac ont portés lors de la période 2012-2015 sur 36 logements, dont les trois-quarts sur la ville centre.

Les secteurs de programmation du PLH de la CdC de Grand Cognac
Source : CC Grand Cognac 2008



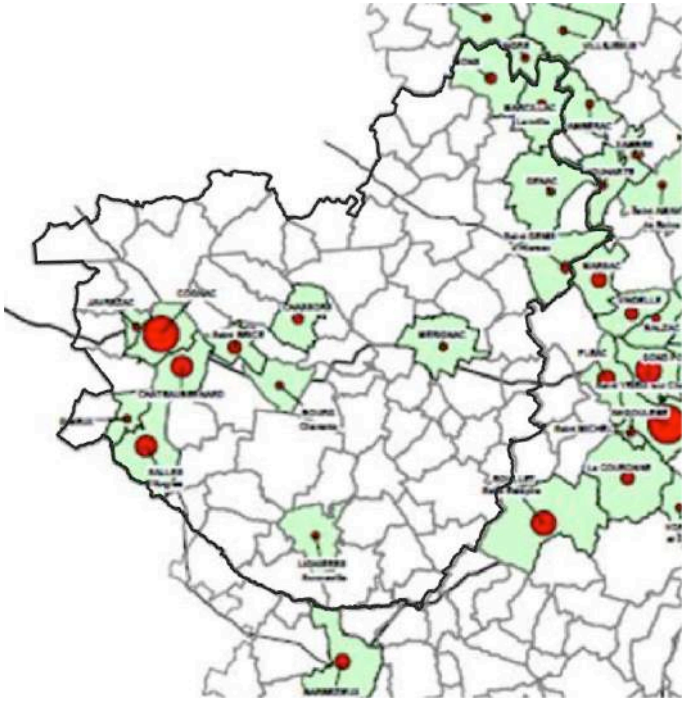
L'accueil des gens du voyage

Le territoire du SCoT de la région de Cognac dispose d'un réseau d'infrastructures destinées à accueillir les gens du voyage. L'aire de Cognac, ouverte en 1995 et réhabilitée en 2002, propose 28 places-caravanes. Cette offre d'emplacements a été complétée par l'aire de Châteauneuf en 1998 avec 12 places-caravanes, puis l'aire de Jarnac en 2006 avec 20 places-caravanes.

La capacité d'accueil des aires permanentes sur le SCoT est ainsi portée à 8 places pour 10 000 habitants, contre 6 en Charente et 3,4 places pour 10 000 habitants pour la France métropolitaine.

D'autres communes font l'objet d'occupation de terrains par les gens du voyage, dont certaines mettent en œuvre des projets, tel qu'à Châteaubernard avec la livraison en 2014 d'un projet mixte - maison + terrain familial - porté par la CdC de Grand Cognac.

Les occupations de terrains par les gens du voyage observées de 2010 à 2014
Source : Schéma départemental d'accueil des gens du voyage



Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été renouvelé, il préconise notamment pour la période 2015-2020 :

- L'amélioration de l'accueil des moyens et grands passages avec la création d'une aire autour de Cognac ;
- Le développement de solutions d'habitat adapté avec la réalisation de logements et le financement de terrains familiaux à partir des besoins estimés par les centres sociaux ; à savoir une première estimation (à préciser) de 14 terrains familiaux et 22 logements adaptés à l'échelle du SCoT.

La forme des logements

Une nette majorité des maisons individuelles dans le parc principal (85% à l'échelle de la région de Cognac), parfois même la seule forme d'habitat dans les secteurs de Segonzac (96,8%) et de Rouillac (96,7%).

La proportion d'appartements traduit la présence de formes urbaines plus denses avec notamment certaines caractéristiques :

- la part des appartements apparaît plus importante dans le secteur de Cognac (25%),
- portée par la ville de Cognac (38,5%) où l'habitat collectif est plus présent notamment hérité des grands ensembles des années 1970.

Entre 2007 et 2012, une augmentation du nombre de résidences principales (+1871 unités) répartie sur ces deux formes de logements :

- une accentuation du poids des maisons, type de logements qui enregistre l'augmentation la plus importante (+1694 unités),
- sauf dans les secteurs de Cognac (+3,1%) et Rouillac (+0,6%) où le rythme de croissance des appartements est supérieur à celui des maisons,
- à Cognac, cette augmentation participe d'un renforcement de la densité de logements en lien avec les formes urbaines de la ville centre.

Le nombre de pièces par logement

Près de la moitié des logements de la région de Cognac compte 5 pièces et plus (48%). Cette caractéristique est toutefois minimisée sur le secteur de Cognac (41%), du fait d'une part importante d'appartements. Selon le type de logement, le nombre de pièces varie :

- environ 5 pièces par maison,
- environ 3 pièces par appartement.

L'augmentation du nombre de maisons entre 2007 et 2012 contribue à accroître sensiblement le nombre de pièces par logement (de 4,57 en 2007 à 4,60 pièces en 2012).

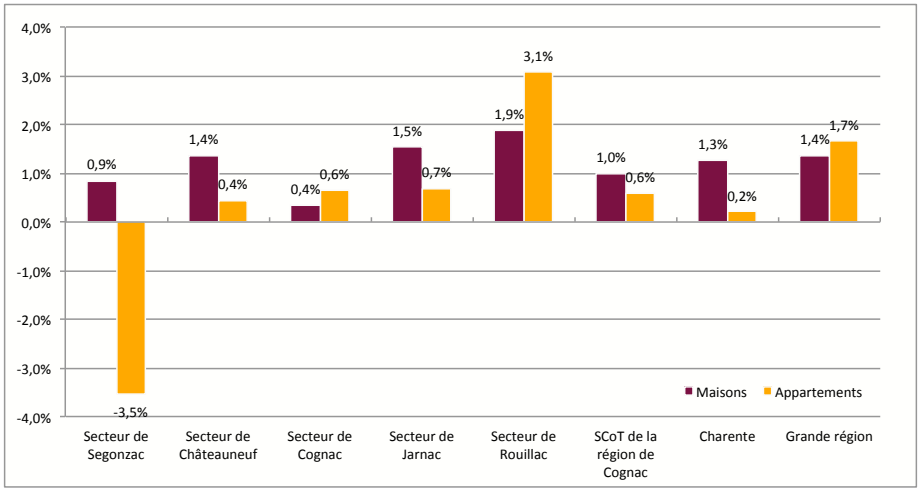
Composition du parc de résidences principales en 2012

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot

Indicateurs	Total des résidences principales	Dont Appartement		Dont Maison		Évolution 2007-2012	
						Appt	Maison
	Nb	Nb	%	Nb	%	Nb	Nb
SCoT de la région de Cognac	41 086	6 082	14,80%	35 004	85,20%	177	1 694
Secteur de Segonzac	4 396	142	3,22%	4 255	96,78%	-28	177
Secteur de Jarnac	7 946	660	8,31%	7 285	91,69%	22	537
Secteur de Châteauneuf	5 041	377	7,48%	4 664	92,52%	8	307
Secteur de Rouillac	5 018	175	3,50%	4 843	96,50%	25	430
Secteur de Cognac	18 685	4 727	25,30%	13 958	74,70%	150	244

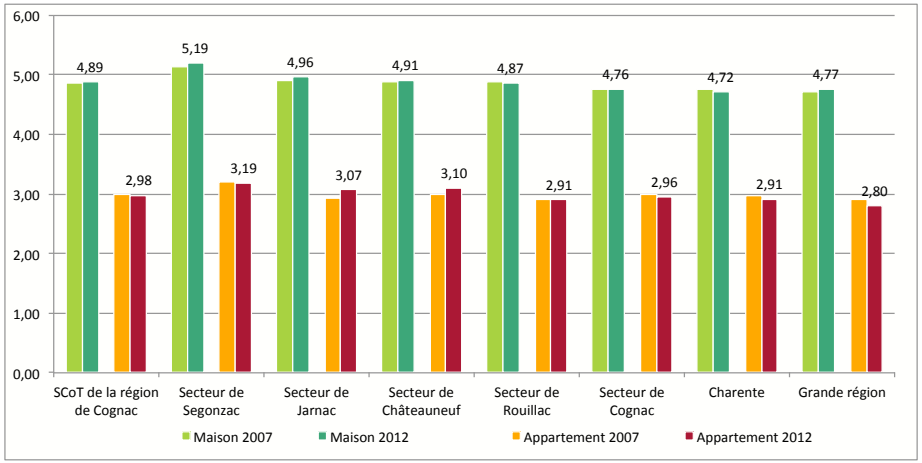
Taux d'évolution du nombre de maisons et d'appartements entre 2007 et 2012

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



Taille moyenne par type de logement en 2007 et 2012

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



Le nombre de pièces des résidences principales (RP) en 2012

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot

Indicateurs		SCoT de la région de Cognac	Secteur de Segonzac	Secteur de Jarnac	Secteur de Châteauneuf	Secteur de Rouillac	Secteur de Cognac
Total des résidences principales	Nombre	35 902	3 858	6 895	4 294	4 248	16 607
	%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
RP d'une pièce	Nombre	566	11	81	38	41	395
	%	1,58%	0,29%	1,18%	0,88%	0,97%	2,38%
RP de 2 pièces	Nombre	2 335	121	297	196	183	1 538
	%	6,50%	3,14%	4,30%	4,57%	4,30%	9,26%
RP de 3 pièces	Nombre	5 368	354	845	541	474	3 153
	%	14,95%	9,18%	12,25%	12,61%	11,15%	18,99%
RP de 4 pièces	Nombre	10 274	1 016	1 969	1 289	1 261	4 738
	%	28,62%	26,34%	28,56%	30,02%	29,69%	28,53%
RP de 5 pièces ou plus	Nombre	17 360	2 356	3 703	2 230	2 289	6 782
	%	48,35%	61,06%	53,71%	51,94%	53,88%	40,84%

Le nombre de pièces des résidences principales (RP) en 2012

Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot

Indicateurs		SCoT CC de la haute Saintonge	SCoT du Ruffécois	SCoT du Pays de la Saintonge romane	SCoT Pays Vals de Saintonge	Charente	Grande région ALPC
Total des résidences principales	Nombre	30 013	16 223	39 837	23 904	160 541	2 637 337
	%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
RP d'une pièce	Nombre	426	203	829	394	3 683	111 401
	%	1,42%	1,25%	2,08%	1,65%	2,29%	4,22%
RP de 2 pièces	Nombre	1 806	760	3 157	1 237	11 444	256 256
	%	6,02%	4,68%	7,92%	5,17%	7,13%	9,72%
RP de 3 pièces	Nombre	4 444	2 353	6 658	3 351	26 333	479 849
	%	14,81%	14,50%	16,71%	14,02%	16,40%	18,19%
RP de 4 pièces	Nombre	8 708	4 801	11 572	6 471	48 379	727 854
	%	29,01%	29,59%	29,05%	27,07%	30,14%	27,60%
RP de 5 pièces ou plus	Nombre	14 630	8 107	17 621	12 451	70 701	1 061 977
	%	48,74%	49,97%	44,23%	52,09%	44,04%	40,27%

La taille des maisons et des terrains à bâtir

ETAT DES LIEUX

En 2014, une taille moyenne de 116 m^2 des maisons construites.

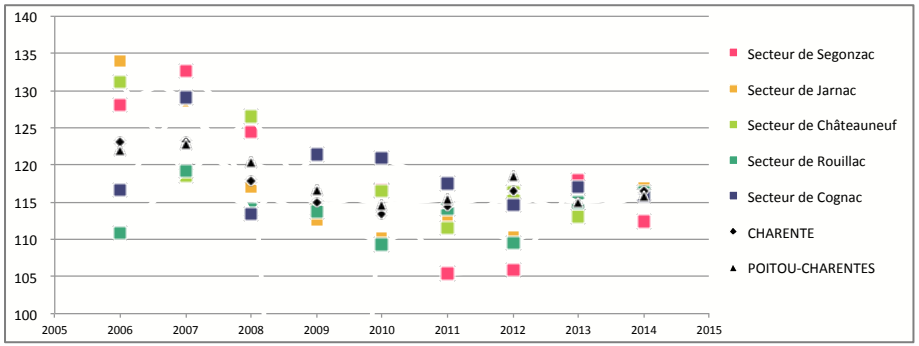
En 2014, une taille moyenne de 1 290 m^2 des terrains à bâtir.

TENDANCES

Une tendance à la convergence de cette taille moyenne dans tous les secteurs où l'écart était plus important entre le secteur de Châteauneuf (131m^2 en 2006) et celui de Rouillac (111m^2 en 2006).

Taille moyenne des maisons construites de 2006 à 2014

Source : DREAL Poitou-Charentes, traitement Proscot



Taille moyenne des maisons construites 2006 à 2014

Source : DREAL Poitou-Charentes, traitement Proscot

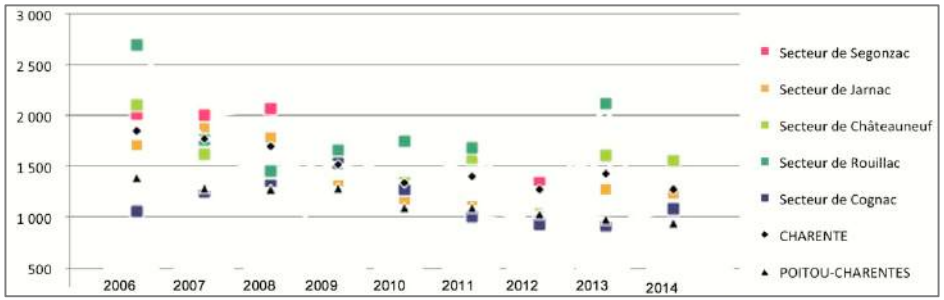
Année	Secteur de Segonzac	Secteur de Jarnac	Secteur de Châteauneuf	Secteur de Rouillac	Secteur de Cognac	Charente	Poitou-Charentes
2006	128	134	131	111	117	123	122
2014	112	117	116	116	116	117	116

Entre 2006 et 2014, une diminution de la taille moyenne des terrains à bâtir de 1920m^2 à 1290m^2, à l'échelle de la région de Cognac.

Mais des contrastes sur la période 2013-2014 entre les secteurs :

- des tailles moyennes de lots plus grandes dans le secteur de Rouillac (2 122m^2), de Segonzac (1 604m^2) et de Châteauneuf (1 549m^2),
- alors que sur le secteur de Cognac la taille moyenne est sous les 1 000 m^2 (912m^2 en 2013), ce qui s'approche de la moyenne régionale (942m^2).

Taille moyenne des terrains à bâtir de 2006 à 2014
Source : DREAL Poitou-Charentes, traitement Proscot



Une tendance à la convergence, vers des terrains à bâtir moins grands, moins évidente que celle des maisons individuelles.

Taille moyenne des terrains à bâtir de 2006 à 2014
Source : DREAL Poitou-Charentes, traitement Proscot

Indicateurs	Secteur de Segonzac	Secteur de Jarnac	Secteur de Châteauneuf	Secteur de Rouillac	Secteur de Cognac	Charente	Poitou-Charentes
2006	2 020	1 710	2 103	2 697	1 055	1 849	1 393
2013	1 604	1 274	1 610	2 122	912	1 426	976
2014	nr	1 233	1 549	nr	1 083	1 280	942

L'ancienneté du parc de logements

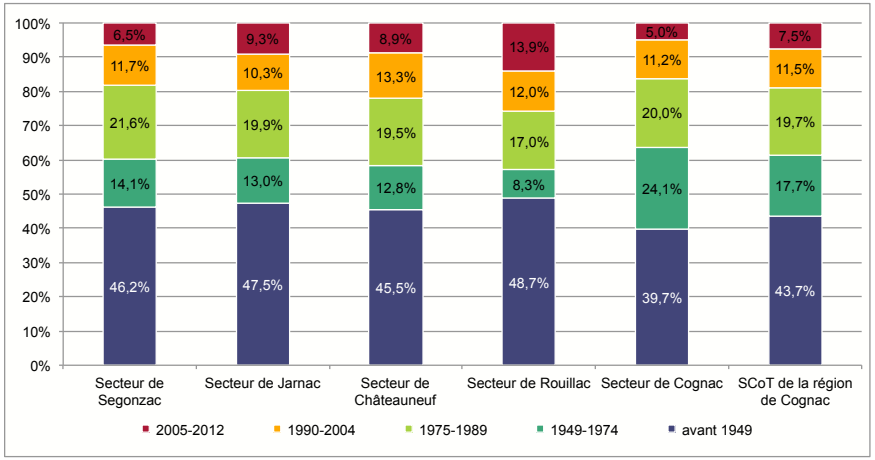
ETAT DES LIEUX

Des logements anciens (construits avant 1974) nombreux (61,4%).

Un état des lieux plus élevé qu'en Charente (59,4%) et qu'en région (53,5%), qui reste à nuancer :

- les résidences principales construites entre 1949 et 1974 sont encore très présentes,
- avec notamment des proportions plus marquées sur le secteur de Cognac (24% et même 27% sur la ville centre), ce qui correspond aux ensembles construits de l'habitat collectif des années 1970,
- des logements très anciens surreprésentés à Segonzac (46,2%) et à Rouillac (48,7%).

Périodes de construction des résidences principales
Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot



Périodes de construction des résidences principales
Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot

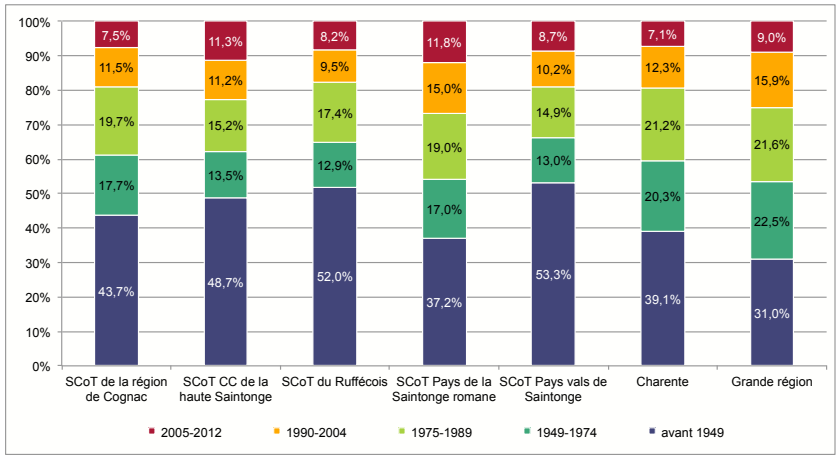
Territoire	avant 1949	1949-1974	1975-1989	1990-2004	2005-2012
SCoT de la Région de Cognac	15 669	6 340	7 087	4 113	2 693
Secteur de Segonzac	1 781	544	833	450	250
Secteur de Jarnac	3 277	899	1 370	710	640
Secteur de Châteauneuf	1 947	546	845	575	381
Secteur de Rouillac	2 069	354	724	511	590
Secteur de Cognac	6 596	3 997	3 315	1 867	833

TENDANCES

Pour la dernière période de 2005 à 2012, le part des résidences principales représente l'intensité de la construction :

- la région de Cognac apparaît en retrait par rapport aux territoires de comparaison, à l'exception de la Charente,
- seulement dans les secteurs avec une croissance démographique plus soutenue, cette dynamique a été accompagnée de la création de logements, notamment sur le secteur de Rouillac (13,9% des logements de cette période), et à un degré moindre sur les secteurs de Jarnac (8,9%) et de Châteauneuf (9,3%).

Périodes de construction des résidences principales
Source : INSEE, recensement de la population, traitement Proscot

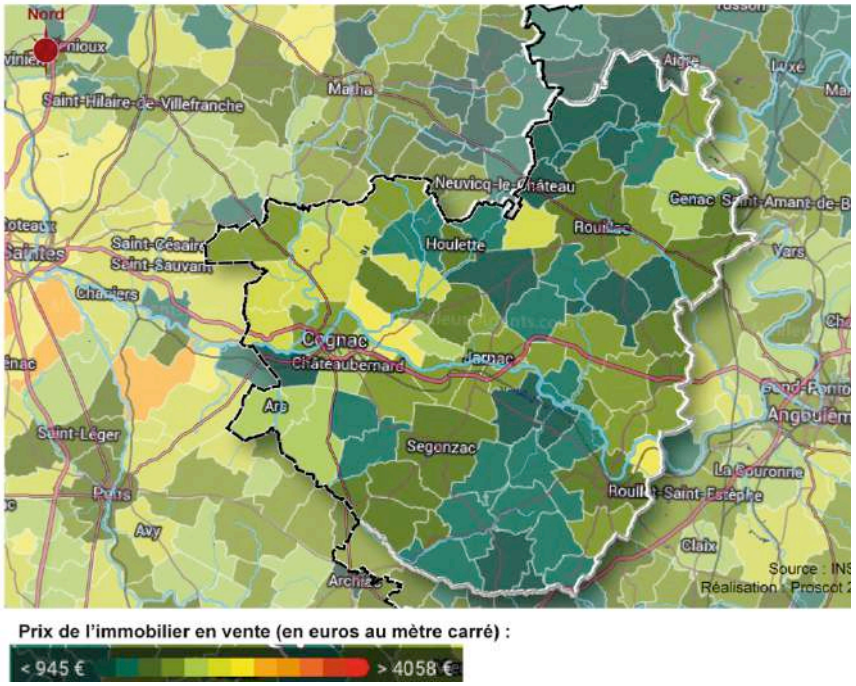


Les prix de l'immobilier et du foncier

Le prix moyen de l'immobilier des communes révèle les dynamiques territoriales organisées autour :

- de l'agglomération d'Angoulême et du pôle aggloméré de Saintes qui affichent des prix supérieurs à la région de Cognac,
- des communes proches de Cognac qui enregistrent des prix plus élevés liés à l'attractivité économique du pôle,
- de l'axe de la Charente, où les prix des communes situées le long de la RN141 sont légèrement supérieurs aux autres communes rurales.

Prix de l'immobilier en vente en 2015, en €/m²
Source : www.meilleursagents.com, traitement : Proscot



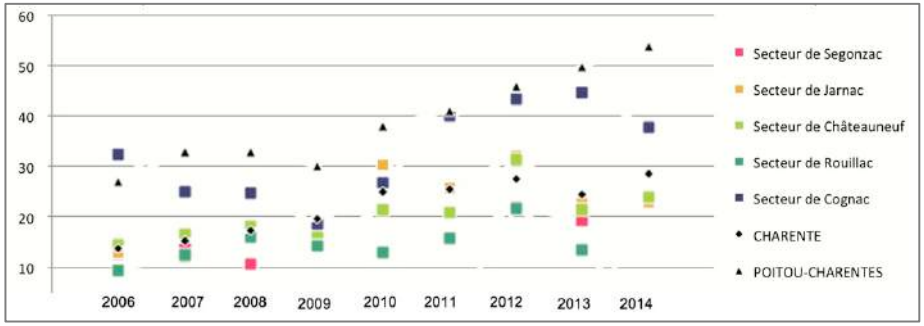
Des distinctions entre les secteurs de la région de Cognac :

- des prix moyens des terrains à bâtir les plus élevés dans le secteur de Cognac avec 38€/m² en 2014,
- un secteur présentant un niveau proche de la moyenne régionale en temps normal (45€ contre 50€ en 2013) sauf ces dernières années où le secteur de Cognac décroche,
- des terrains nettement moins chers dans le secteur de Rouillac (13€/m²), une composante de l'attractivité résidentielle de ce secteur ces dernières années.

Un accroissement du prix moyen du foncier à bâtir est observé sur le territoire du SCoT (de 16€/m² en 2006 à 28€/m² en 2014), dans une proportion proche du département, mais nettement inférieure à la moyenne régionale (54€/m² en 2014).

Prix moyen des terrains à bâtir achetés de 2006 à 2014

Source : DREAL Poitou-Charentes, traitement Proscot, en euros au mètre carré



Prix moyen des terrains à bâtir achetés de 2006 à 2014

Source : DREAL Poitou-Charentes, traitement Proscot, en euros au mètre carré

Année	Secteur de Segonzac	Secteur de Jarnac	Secteur de Châteauneuf	Secteur de Rouillac	Secteur de Cognac	Charente	Poitou-Charentes
2006	13	13	14	9	32	14	27
2013	19	23	21	13	45	25	50
2014	nr	23	24	nr	38	29	54

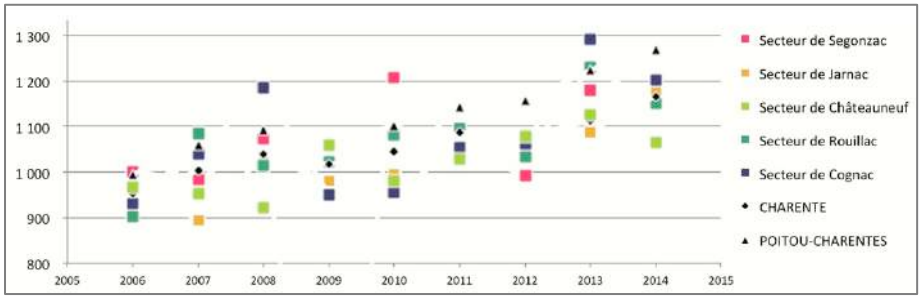
- Le coût de la construction d'une maison dans la eégion de Cognac (1 155€/m² en 2014) se situe au niveau des moyennes régionale (12 68€/m²) et départementale (1 164€/m²).

Une nette hausse de 2006 à 2014 observée sur tous les secteurs en lien avec :

- l'accroissement du coût des matériaux lié aux variations du prix des matières premières,
- à l'augmentation des normes concernant le secteur du bâtiment (sismique, énergie, etc.)

Prix moyen des maisons projetées sur les terrains à bâtir de 2006 à 2014

Source : DREAL Poitou-Charentes, traitement Proscot, en euros au mètre carré



Prix moyen des maisons projetées sur les terrains à bâtir de 2006 à 2014

Source : DREAL Poitou-Charentes, traitement Proscot, en euros au mètre carré

Année	Secteur de Segonzac	Secteur de Jarnac	Secteur de Châteauneuf	Secteur de Rouillac	Secteur de Cognac	Charente	Poitou-Charentes
2006	1 002	965	967	902	930	954	994
2014	1 187	1 173	1 065	1 151	1 201	1 164	1 268

ENJEUX

- Entre 2006 et 2014, la hausse du prix moyen des maisons construites et l'augmentation du prix au mètre carré des terrains semble se répercuter sur les tailles moyennes des maisons et des terrains qui tend à diminuer.

- L'accession à la propriété reste toujours privilégiée, la concession accordée face au contexte de crise globale porte sur une baisse de la surface de l'espace de vie privé.

Besoins en logements

Le rythme de construction des logements

Depuis le début des années 2000, plusieurs phases de développement du parc de logements :

- une première phase de croissance rapide entre 2002 et 2007,

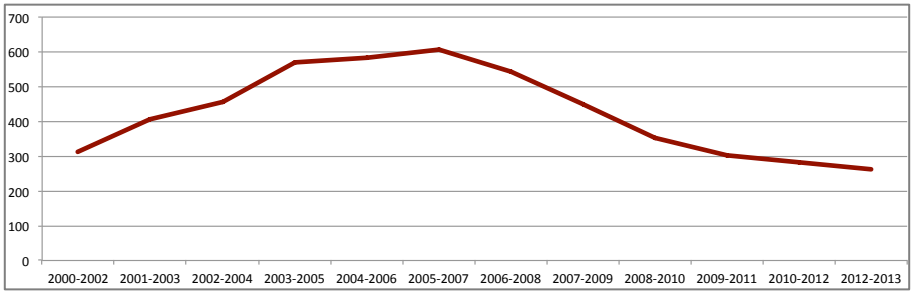
- une seconde a été marquée par les effets de la crise globale qui se caractérisent notamment par la diminution du nombre de logements commencés, revenant à un volume annuel inférieur au début des années 2000.

Des dynamiques locales nuancées entre les secteurs du territoire :

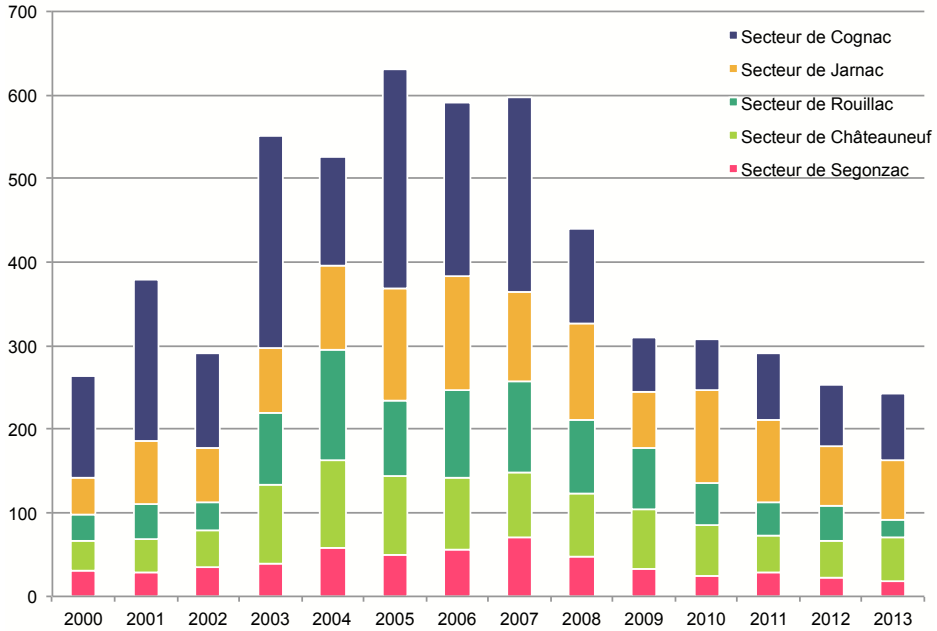
- la périurbanisation d'Angoulême dans les secteurs de Châteauneuf et de Rouillac a été ressentie avec une augmentation plus nette du nombre de logements commencés sur la période 2003-2008, ces deux secteurs enregistrant un ralentissement de la construction comme les autres intercommunalités.

- le secteur de Cognac, habituellement le plus important producteur de logements, a été plus nettement marqué par la crise avec une baisse du nombre de logements commencés, au point que le secteur de Jarnac a produit le plus d'habitat de 2009 à 2011.

Moyenne triennale du nombre de logements commencés dans le SCoT de la région de Cognac de 2010 à 2013
Source : DREAL-SITADEL, traitement Proscot



Nombre de logements commencés de 2000 à 2013
Source : DREAL-SITADEL, traitement Proscot



Besoins en logements – le point mort

Le point mort est le nombre de logements nécessaires pour maintenir la population au niveau de « l'année zéro », sur une période donnée.

Depuis 2000, une construction de logements d'abord destinée aux besoins du point mort (80% de la construction, soit 380 logements par an).

Ce phénomène s'explique principalement par un besoin de construction en réponse au desserrement des ménages (diminution du nombre de personnes par ménage, soit 261 logements par an).

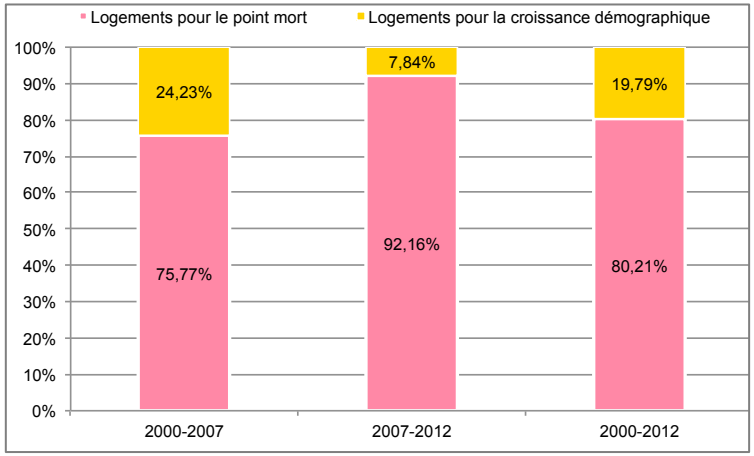
Les impacts de la démographie sur les besoins en logement :

- Le ralentissement de la construction sur la période 2007-2012 par rapport au début des années 2000, s'explique aussi par un ralentissement de la démographie sur le territoire lié à une contraction du solde migratoire (bien que resté positif) et un équilibre entre les naissances et les décès.

- L'accroissement du poids du point mort traduit le besoin en logement en réponse au desserrement porté par le vieillissement de la population.

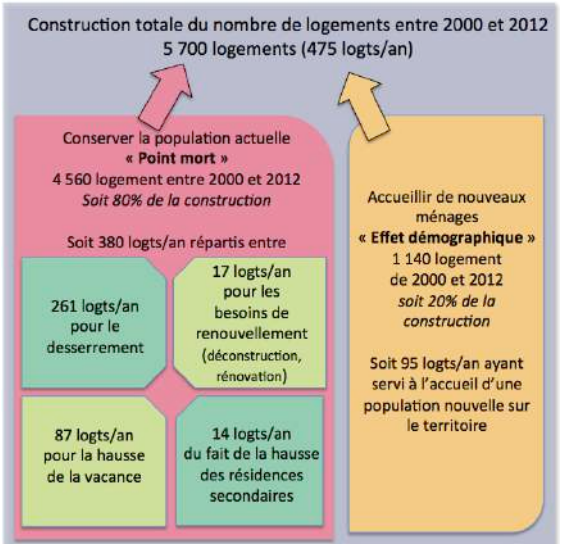
Destination de l'augmentation du parc de logements de 2000 à 2012 pour le SCoT de la région de Cognac

Sources : DREAL-SITADEL et INSEE ; traitement Proscot

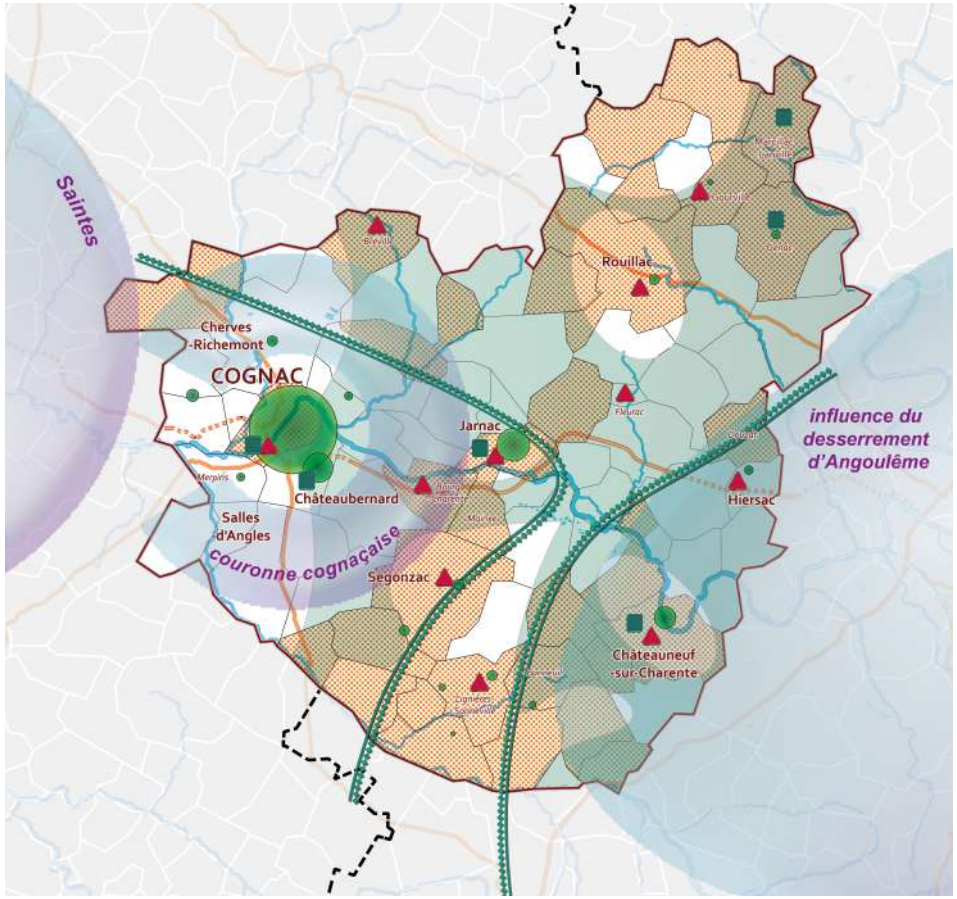


Détail de l'évolution du nombre de logements entre 2000 à 2012 dans la région de Cognac

Sources : DREAL-SITADEL et INSEE, traitement Proscot



Synthèse Habitat



Caractéristiques du parc résidentiel

une dynamique constructive soutenue depuis 1999

une vacance résidentielle élevée :
9,5% (moyenne SCoT) et plus des logements

des résidences secondaires et occasionnelles
nombreuses : 5% (moyenne SCoT) et plus

un marché immobilier plus élevé

Le logement social en 2014

1860
240
15

L'offre en services de santé et en hébergements personnes âgées

EPHAD (tous types)

foyer logement

Portrait économique général

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

Les cinq grands secteurs économiques

Le secteur de Cognac concentre plus de la moitié des emplois du SCoT (environ 19 500 emp.) mais connaît un déclin sur la dernière période (-386 emp.), amorti par les autres intercommunalités (hausse globale de +171 emp.) où l'emploi croît entre +0,5%/an dans le secteur de Jarnac (+126 emp.) et +2,1%/an dans le secteur de Châteauneuf (+300 emp.), mais diminue dans les autres secteurs.

Effectifs par grands secteurs économiques en 2012 et leur évolution absolue entre 2007 et 2012

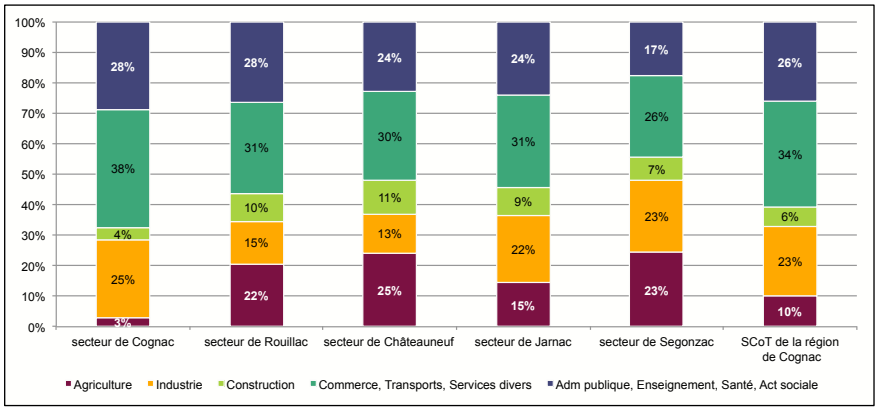
Source : INSEE, 2015, traitement EAU

Territoires	Agriculture		Industrie		Construction		Commerce, Transports, Services divers		Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale		Ensemble	
	Effectif	*Variation*	Effectif	*Variation*	Effectif	*Variation*	Effectif	*Variation*	Effectif	*Variation*	Effectif	*Variation*
secteur de Cognac	534	*-167*	4 930	*-93*	801	*-47*	7 419	*-16*	5 518	*-63*	**19 489**	*-386*
secteur de Rouillac	574	*36*	385	*57*	258	*93*	828	*69*	729	*5*	**2 642**	*260*
secteur de Châteauneuf	727	*12*	386	*38*	336	*21*	870	*234*	690	*-5*	**2 926**	*300*
secteur de Jarnac	737	*27*	1 138	*-23*	461	*25*	1 561	*28*	1 226	*68*	**5 062**	*126*
secteur de Segonzac	887	*-99*	865	*-168*	276	*14*	973	*77*	643	*48*	**3 773**	*-128*
SCoT de la région de Cognac	**3 459**	***-192***	**7 704**	***-189***	**2 132**	***106***	**11 652**	***392***	**8 805**	***54***	**33 892**	***171***

Un territoire très agricole (entre 15 et 25% de l'emploi dans les secteurs les plus ruraux du SCoT), à l'exception du secteur de Cognac, dont le tissu économique est plus orienté vers l'industrie et les services marchands (38% de l'emploi de ce secteur).

Part des emplois par grands secteurs économiques en 2012

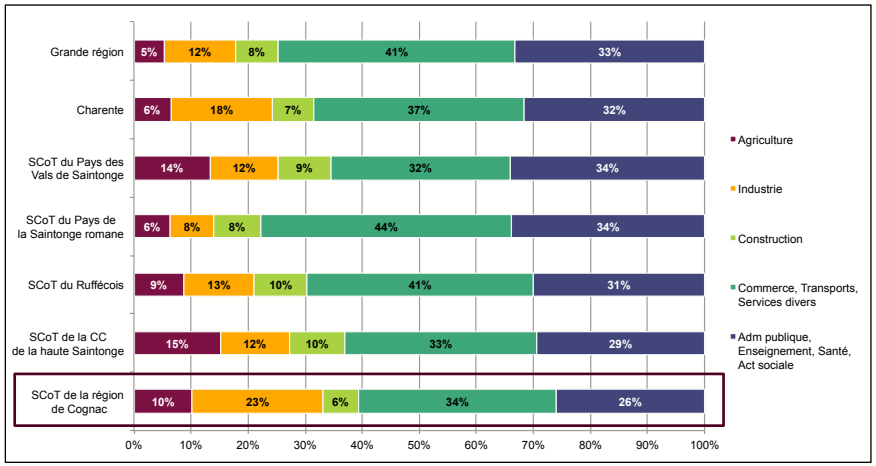
Source : INSEE, 2015, traitement EAU



Un tissu économique spécifique au Cognaçais, qui se distingue des autres territoires par une très forte présence des emplois industriels (23% contre environ 12% ailleurs) et au contraire par des services marchands encore peu présents (34% contre 37 à 44% dans les territoires de comparaison), témoignant des marges de progression vers la tertiarisation de son tissu économique.

Part des emplois par grands secteurs économiques en 2012

Source : INSEE, 2015, traitement EAU



Une trajectoire de l'emploi global à la hausse, (+0,5% entre 2007 et 2012), portée par la construction (+3,5%) et les services marchands (+0,6%) qui connaît toutefois une dynamique nettement plus faible que les territoires de comparaison (entre +4,3 à +10,5%).

Une certaine résilience industrielle avec seulement -2,4% de l'emploi du secteur dans la région de Cognac, contre -10% au moins partout ailleurs.

Évolution moyenne annuelle de l'emploi par grands secteurs économiques entre 2007 et 2012

Source : INSEE, 2015, traitement EAU

Territoires	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale	Total emplois
SCoT de la Région de Cognac	**-5,3%**	**-2,4%**	**5,2%**	**3,5%**	**0,6%**	**0,5%**
SCoT de la CC de la haute Saintonge	-7,8%	-11,2%	1,8%	10,5%	3,5%	1,6%
SCoT du Ruffécois	-2,9%	-19,1%	20,7%	14,7%	7,2%	5,8%
SCoT du Pays de la Saintonge romane	-8,9%	-9,2%	-4,3%	7,7%	4,5%	2,9%
SCoT du Pays des Vals de Saintonge	-5,2%	-18,9%	-6,6%	3,3%	7,1%	-0,9%
Charente	-6,2%	-12,6%	4,9%	4,2%	2,5%	-0,4%
Grande région	-8,0%	-10,3%	2,9%	4,3%	6,2%	2,0%

Les fonctions économiques

Les fonctions de Fabrication (4 339 emp.), de Gestion (2 417 emp.) et de Transports-Logistique (2 677 emp.), ainsi que de Services aux particuliers (2 206 emp.)sont les principales fonctions économiques en termes d'emplois en 2012.

Les emplois dans les services aux entreprises comme les prestations intellectuelles (+127 emp.), gestion (+89), distribution (+167), commerce inter-entreprises (+142), conception-recherche (+97) affichent une dynamique haussière liée à la structuration de la filière Cognac, dont le développement est fortement demandeur de capital humain à haute valeur ajoutée.

Effectifs par fonctions et leur évolution entre 2007 et 2012

Source : INSEE, 2015, traitement EAU (en gras les évolutions les plus significatives)

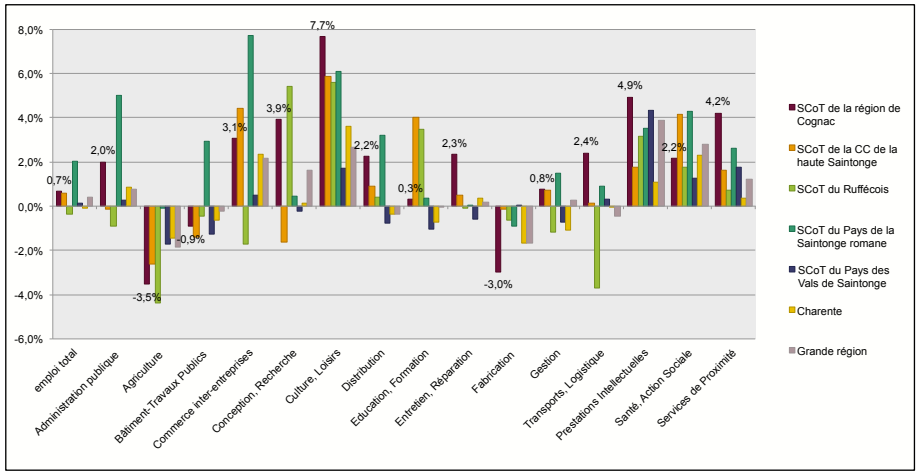
fonctions économiques	SCoT de la région de Cognac		secteur de Segonzac		secteur de Jarnac		secteur de Châteauneuf		secteur de Rouillac		secteur de Cognac	
	effectifs	*variation*	effectifs	*variation*	effectifs	*variation*	effectifs	*variation*	effectifs	*variation*	effectifs	*variation*
Administration publique	1 622	*153*	151	*27*	376	*9*	778	*46*	159	*69*	158	*3*
Agriculture	1 721	***-338***	319	*-19*	294	***-185***	376	***-89***	305	***-106***	426	*61*
Bâtiment-Travaux Publics	1 872	*-87*	552	***61***	519	*59*	316	***-122***	204	*-76*	281	*-10*
Commerce inter-entreprises	1 013	*142*	126	*-20*	504	***124***	187	*45*	45	*3*	152	*-9*
Conception, Recherche	558	*97*	43	*-26*	335	***119***	89	*-2*	9	*-7*	82	*12*
Culture, Loisirs	351	*108*	91	*36*	153	*38*	75	*48*	15	*-5*	17	*-8*
Distribution	1 597	*167*	163	*-39*	369	***101***	669	***89***	187	*58*	208	*-43*
Education, Formation	737	*11*	143	*14*	269	*31*	143	*-10*	96	*-3*	87	*-21*
Entretien, Réparation	2 072	*226*	284	***85***	498	*-6*	753	*96*	246	*69*	291	*-18*
Fabrication	4 339	***-705***	556	*26*	1 189	*-87*	1 364	***-135***	330	*-43*	900	***-466***
Gestion	2 417	*89*	502	*67*	827	*53*	616	*31*	216	*-2*	256	*-60*
Transports, Logistique	2 677	*301*	763	***145***	551	***94***	776	*61*	251	*35*	337	*-34*
Prestations Intellectuelles	592	*127*	153	*52*	204	*40*	120	*-12*	54	*22*	61	*25*
Santé, Action Sociale	1 100	*112*	174	*32*	270	***-97***	323	***114***	192	*23*	140	*40*
Services de Proximité	2 206	***411***	381	***55***	572	***116***	571	***158***	375	***72***	306	*10*
Emploi total	**24 875**	***814***	**4 402**	***495***	**6 932**	***410***	**7 155**	***317***	**2 684**	***109***	**3 703**	***-517***

Un rattrapage du territoire dans sa capacité à répondre aux besoins de ses usagers (résidents, travailleurs) avec une hausse importante des fonctions de Culture – Loisirs (+7,7%) et de services de proximité (+4,2%).

Une montée en gamme de la filière des services avec une forte hausse des prestations intellectuelles (+4,9%), emplois souvent spécifiques aux espaces intégrés au fonctionnement des aires urbaines.

Évolution moyenne annuelle de l'emploi par fonctions économiques entre 2007 et 2012

Source : INSEE, 2015, traitement EAU



Les fonctions métropolitaines

Les fonctions métropolitaines sont définies à partir de la qualification de l'emploi, de la catégorie sociale, et la localisation spécifique dans l'aire urbaine. Sur les 15 fonctions présentées ici, 5 sont plus spécifiquement présentes dans les grandes aires urbaines : la conception recherche, les prestations intellectuelles, le commerce inter-entreprises, la gestion, la culture-loisirs.

Les cadres des fonctions métropolitaines sont les emplois dont la catégorie sociale correspond aux cadres et celles des chefs d'entreprises de 10 salariés et plus.

Le secteur de Jarnac (2 023 emplois) est le premier en matière d'emplois métropolitains (un peu plus de 40% de la totalité de la région de Cognac) et d'encadrement, devant le secteur de Châteauneuf et de Segonzac. Ces trois territoires enregistrent la hausse la plus importante de ces emplois sur la dernière période, alors que le secteur de Cognac semble décrocher, soulignant une diffusion des emplois métropolitains sur le territoire.

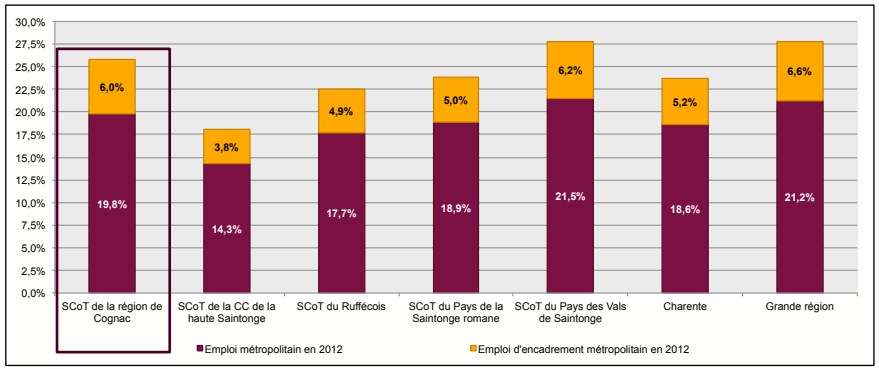
Effectifs, proportion et évolution des emplois métropolitains dans le SCoT de la région de Cognac entre 2007 et 2012

Source : INSEE, 2015, traitement EAU

Territoires	Emplois métropolitains			Encadrement métropolitain		
	en 2012	part de l'emploi total	Variation 2007-2012	en 2012	part de l'encadrement dans l'emploi métropolitain	Variation 2007-2012
secteur de Segonzac	915	20,8%	*109*	287	31,4%	*79*
secteur de Jarnac	2 023	29,2%	*373*	718	35,5%	*198*
secteur de Châteauneuf	1 087	15,2%	*111*	258	23,7%	*17*
secteur de Rouillac	339	12,6%	*11*	81	23,9%	*3*
secteur de Cognac	568	15,3%	*-40*	152	26,8%	*-43*
SCoT de la Région de Cognac	**4 931**	**19,8%**	***563***	**1 496**	**30,3%**	***254***

À l'exception du Pays des Vals de Saintonge (6,2%) et de la grande région (6,6%), les emplois dans la région de Cognac présentent une part plus importante (6,0%) de fonctions métropolitaines et des cadres qu'ailleurs, synonyme d'une capacité du territoire à conserver sa spécificité productive à haute valeur ajoutée.

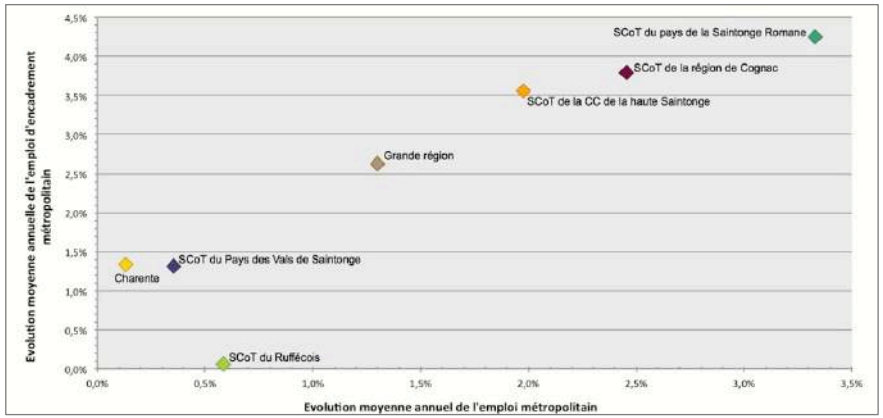
Part des emplois métropolitains dans l'emploi total et encadrement, en 2012
Source : INSEE, 2015, traitement EAU



Sur la dernière période, tous les types d'emplois métropolitains sont en hausse dans la région de Cognac (+2,5%/an au global, et même +3,8%/an pour les cadres), ce qui témoigne d'un tissu économique en capacité d'innover et de valoriser sa filière d'excellence que sont les spiritueux.

Ces évolutions fortes tendent à renforcer le positionnement de la région de Cognac dans le contexte régional, ces taux étant les seconds plus forts après la Saintonge romane.

Évolution annuelle des emplois métropolitains et de l'encadrement entre 2007 et 2012
Source : INSEE, 2015, traitement EAU



Le marché de l'emploi

À l'échelle de la région de Cognac, le nombre d'emplois a augmenté de 2 528 unités entre 1975 et 2012, avec toutefois des dynamiques contrastées entre les secteurs du territoire :

- une diminution dans ceux de Châteauneuf (-6,5% des emplois sur le long terme) et de Jarnac (-4,6%),
- une stabilisation dans ceux de Segonzac (+4,5%) et de Rouillac (+1,9%),
- et une hausse de +17,6% dans le secteur de Cognac.

Un retournement de tendance sur la dernière période (2007-2012) ; la hausse d'emploi étant le fait des secteurs de Rouillac, de Châteauneuf et de Jarnac, amortissant la dynamique de Grand Cognac (-386 emp.).

Évolution de l'emploi dans les secteurs de la région de Cognac, depuis 1975
Source : INSEE, 2015, traitement EAU

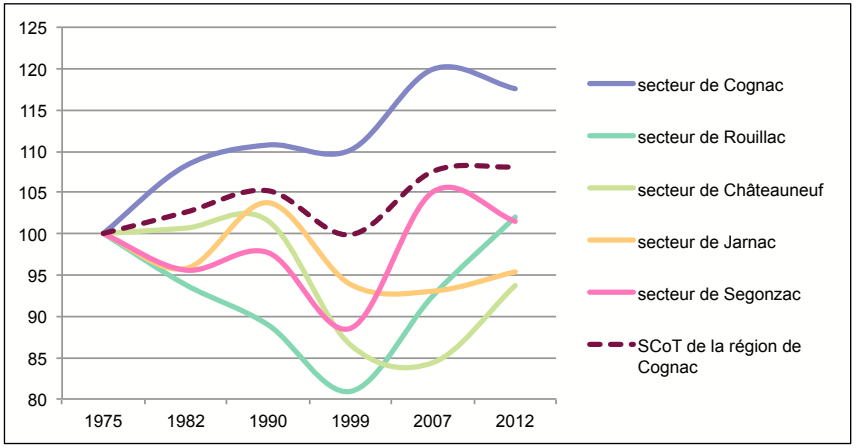
Territoires	1975	1982	1990	1999	2007	2012
secteur de Cognac	16 335	17 680	18 091	17 990	19 588	19 202
secteur de Rouillac	2 720	2 552	2 420	2 201	2 515	2 775
secteur de Châteauneuf	3 210	3 232	3 260	2 778	2 709	3 009
secteur de Jarnac	5 370	5 144	5 572	5 041	4 997	5 123
secteur de Segonzac	3 590	3 432	3 508	3 179	3 772	3 644
SCoT de la région de Cognac	31 225	32 040	32 851	31 189	33 581	33 753

Une dynamique de l'emploi portée sur le long terme par son moteur économique qu'est la filière cognac, avec notamment une baisse importante des emplois dans les années 1990, d'abord dans le secteur de Cognac (évolution synchrone des deux courbes), dont la baisse récente a été relayée par la poussée de l'emploi au sein des quatre autres secteurs depuis 1999, y compris Segonzac malgré le récent repli.

Des évolutions des secteurs du SCoT à interroger sous l'angle de la recomposition de l'appareil productif de certaines maisons de Cognac au sein du territoire de la région de Cognac, comme par exemple le déménagement de Martell depuis Cognac vers Rouillac.

Évolution en base 100 : niveau de l'emploi en 1975

Source : INSEE, 2015, traitement EAU



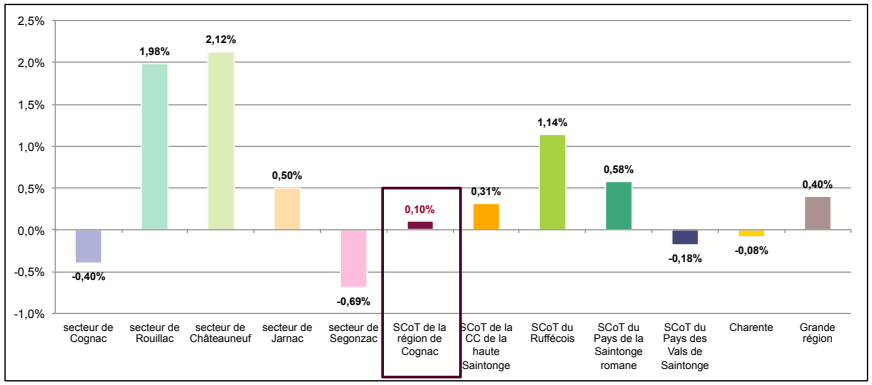
Entre 2007 et 2012, une croissance de l'emploi timide (+0,10%/an) au regard des dynamiques des territoires voisins (entre +0,31 et +1,14%/an), mais qui reste néanmoins supérieure à la moyenne départementale (-0,08%/an).

Une forte poussée de l'emploi dans les secteurs de Rouillac, de Jarnac et de Châteauneuf, en lien avec le desserrement de l'Angoumois et l'accueil de nouveaux habitants propice au développement de l'économie résidentielle, et permettant de compenser le repli enregistré dans les deux autres secteurs.

À la différence des territoires de comparaison, la région de Cognac ne semble pas bénéficier à plein de l'économie résidentielle, sa croissance démographique atone limitant l'essor de marchés de consommation local forts.

Évolution moyenne annuelle des emplois entre 2007 et 2012

Source : INSEE, 2015, traitement EAU



Une spécificité locale sur les emplois productifs (47,6% dans la région de Cognac, contre 32,7% dans la Grande région) qui est fortement ancrée dans le territoire et son terroir, du fait de la filière Cognac et Spiritueux (voir paragraphe « Industrie »), mais une économie résidentielle en repli, soulignant ainsi la capacité limitée à attirer durablement de nouvelles populations.

Effectifs, proportion et évolution des emplois présentiels et des emplois productifs dans le SCoT de la région de Cognac entre 2007 et 2012

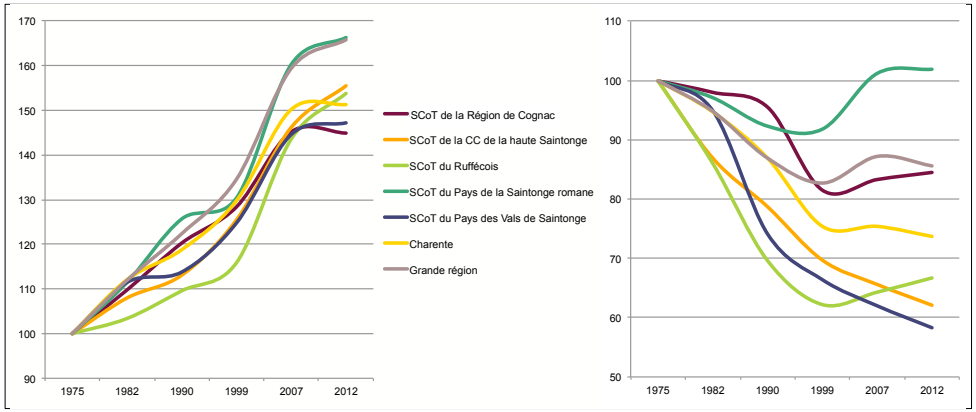
Source : INSEE, 2015, traitement EAU

Territoires	Emplois présentiels			Emplois productifs		
	Effectifs	% emploi total	Evolution 2007-2012	Effectifs	% emploi total	Evolution 2007-2012
secteur de Cognac	10 839	56,4%	-220	8 363	43,6%	3
secteur de Rouillac	1 419	51,1%	58	1 356	48,9%	-272
secteur de Châteauneuf	1 548	51,5%	125	1 461	48,5%	-160
secteur de Jarnac	2 667	52,1%	9	2 456	47,9%	24
secteur de Segonzac	1 224	33,6%	-15	2 420	66,4%	-72
SCoT de la Région de Cognac	**17 698**	**52,4%**	**-43**	**16 055**	**47,6%**	**-477**
SCoT de la CC de la haute Saintonge	13 774	61,7%	830	8 535	38,3%	-1 124
SCoT du Ruffécois	7 346	61,6%	491	4 579	38,4%	-1 128
SCoT du Pays de la Saintonge romane	23 692	71,9%	864	9 270	28,1%	-437
SCoT du Pays des Vals de Saintonge	10 947	66,1%	199	5 613	33,9%	-2 004
Charente	87 172	61,5%	611	54 643	38,5%	-5 757
Grande région	1 556 491	67,3%	59 535	757 618	32,7%	-69 654

Une croissance forte des emplois de la sphère présentielle sur le long terme, correspondant à la tendance générale de tertiarisation de l'économie, mais qui s'essouffle depuis 2007 alors même que ceux de la sphère productive connaissaient une reprise, dès 1999, après le choc connu par la filière du Cognac.

Évolution de l'emploi présentiel depuis 1975 **Évolution de l'emploi productif depuis 1975**

Source : INSEE, base 100 : données 1975, traitement EAU



INTERDÉPENDANCES

Fonctions métropolitaines et pérennité des activités

- La faible présence des fonctions métropolitaines, à l'exception du secteur de Cognac, interpelle sur la capacité de l'appareil de production local à décider par lui-même de son devenir car dépendant en partie de fonctions supports comme la gestion, la direction, la R&D … extérieures (sièges sociaux déterritorialisés).

- La spécificité cognaçaise de l'industrie agri/agro-alimentaire constitue une opportunité de développement, en lien avec les partenariats constitués (Spirit Valley, Atlanpack) ou en cours de constitution à l'échelle du Grand Ouest français (viti-viniculture, aéronautique), notamment sur des fonctions de R&D et d'encadrement.

Sphère présentielle et profil démographique

- La stagnation de la sphère présentielle depuis le milieu des années 2000 constitue d'abord une alerte quant à la capacité du territoire à attirer de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises, mais aussi par-là, un levier d'évolution fort pouvant constituer un axe d'action dans le projet de développement économique de la région de Cognac.

- En lien avec la tendance démographique, la crise économique a nettement freiné le développement des commerces, de l'artisanat et des services à la personne, mais s'ouvre désormais à eux le marché de la *Silver Economy,* soutenu dans les années à venir par la tendance au vieillissement de la population, plus ou moins rapide suivant les secteurs du territoire.

Spécificité économique et environnement

- La filière viti-vinicole devra faire face aux enjeux soulevés par le changement climatique (réchauffement climatique, précipitations plus nombreuses, acidité croissante des distillations, …), ce qui implique un besoin important en matière de R&D, d'intrants (potentiel d'un Cognac Bio ?) mais aussi de fixer des objectifs d'amélioration de la qualité chimique et biologique des espaces naturels (cours d'eau, masses d'eau, sols, …)

ENJEUX

- Organiser le renforcement des activités de la filière Cognac et spiritueux, en lien avec la montée en compétence des métiers (R&D, Gestion, Fonctions supports) et l'accroissement des surfaces de vignobles (activités d'accompagnement de la filière : machines, robots, …)

- Veiller à limiter la dépendance économique du territoire à une seule production « *monoproduit, mais pas monoactivité* », pour limiter les conséquences liées aux fluctuations des marchés mondiaux.

GOUVERNANCE

Région Poitou-Charentes

La Smart Specialisation Strategy (S3) – UE / Poitou-Charentes

Il s'agit d'un concept communautaire visant à promouvoir l'efficacité et la bonne utilisation des investissements publics en matière de recherche. La valorisation de certaines filières économiques régionales fortes constitue la pierre angulaire de cette démarche d'innovation régionale. Elle poursuit l'objectif d'une accélération de la croissance économique locale. La S3 concourt à la mise en œuvre de la stratégie communautaire Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et mieux répartie.

La *Politique de Cohésion 2014-2020 de l'Union européenne* met l'accent sur la recherche et le développement pour une Europe compétitive. Dans ce contexte, la région Poitou-Charentes cible 7 champs d'activités stratégiques dont la Qualité alimentaire et l'Environnement / Santé, ainsi que 3 secteurs émergents, les Energies Renouvelables, les Boucles locales de stockage et de consommation électriques, la *Silver Economy*.

Le Contrat de Plan État Région / Poitou-Charentes, 2015-2020

- **La diversification économique**

Le CPER entend accompagner :

- **le développement des filières de recyclage à haute valeur ajoutée**, en soutenant notamment les projets collaboratifs structurant de montage de filières régionales, en particulier de recyclage des déchets industriels et du BTP, en fonction des spécificités économiques de la région,
- les maîtres d'ouvrage dans **des démarches de management environnemental** portant sur les sites ou les produits et des démarches de responsabilité sociale des entreprises (RSE),
- les évolutions démographiques et sociales à venir, pourvoyeuses d'emplois nombreux, en particulier **dans les secteurs du service à la personne en lien avec le vieillissement** de la population.

Il soutient, accompagne les filières d'avenir et développe l'usine du futur, en saisissant 5 des 34 plans de reconquête proposés par le ministère de l'Economie dans le cadre de la Nouvelle France Industrielle :

- les énergies renouvelables,
- la chimie verte et les biocarburants,
- la rénovation thermique des bâtiments,
- les bornes électriques de recharge,
- la *e-education*.

Les leviers d'actions :

- <u>Les structures d'animation</u>
  - **Les pôles de compétitivité :** la région Poitou-Charentes ne dispose pas sur son territoire de pôles de compétitivité labellisés au niveau national. Elle compte néanmoins un pôle de compétitivité régional, le Pôle des éco-industries. La région pourra poursuivre les rapprochements avec les pôles de compétitivité, en particulier Xylofutur (Bois – Bordeaux), Aerospace Valley (Aéronautique – Bordeaux), Vegepolis (Végétal – Angers), dans l'objectif d'élargir les territoires de compétence de ces pôles.
  - **Les instituts d'excellence :** la région s'engage à soutenir les projets structurants qui correspondent à des compétences particulières des filières régionales, au service de la compétitivité de l'industrie française, de la croissance verte et de la transition énergétique :

labellisation du pôle des éco-industries comme centre d'expertise en écologie industrielle, développement d'un cluster en mécatronique.

- **Usine du futur – Favoriser l'industrialisation,** en lien avec les secteurs d'activités identifiés dans la S3 du Poitou-Charentes : un dispositif de la Région en faveur de l'évolution des modes de production modèles et visant l'émergence des projets innovants et structurants permettant de solliciter les ressources financières du Programme d'investissement d'Avenir.

- Les outils de financement :
  - **Le plan national Usine du Futur** : au travers de financements BpiFrance.
  - Le lancement d'un appel à projet expérimental régionalisé à l'échelle de la grande région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.
  - Le plan régional de compétitivité des entreprises, avec un Plan de soutien à l'investissement industriel pour la compétitivité et l'emploi des TPE-PME pour : l'amélioration des équipements industriels pour qu'ils soient plus performants ; au titre de la transition énergétique pour aider les entreprises à réduire leurs consommations énergétiques et s'inscrire dans un processus d'autonomie énergétique ; pour la formation des salariés, l'organisation du travail et de dialogue social.

- L'internationalisation : voir *Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises*, adopté le 21 juin 2013.

- **Le développement industriel**

Accompagner le développement économique de zones en reconversion industrielle ou en forte tension soio-économique par le soutien à des projets de Zones d'Activités Economiques (ZAE), et le soutien du Pôle Métiers du Cognac.

Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE), adopté le 21 juin 2013

La Région Poitou-Charentes a établi une stratégie spécifique en matière d'ouverture internationale des entreprises picto-charentaises. En matière de leviers d'action par filières économiques, le PRIE fixe des objectifs et des actions précises :

- **Agroalimentaire :**
  - Encourager les exportations sur les produits haut-de-gamme (identification des produits et accompagnement),
  - Utiliser la notoriété de certains produits (notamment le cognac) pour porter à l'export d'autres produits de la région,
  - Encourager la présence des entreprises sur des salons identifiés par le plan d'internationalisation de la filière (SIAL, Vinexpo, Europain, Serbotel, Biofach, Naturexpo, Valeriane, Seafood, Fruita Logistica, Intermeat, ISM),
  - Organiser un rendez-vous acheteur (éventuellement dans le cognaçais),
  - Organiser en région un salon à vocation internationale,
  - Adapter les produits à la clientèle étrangère visée,
  - Mieux valoriser le rôle de conseil des services vétérinaires et les informations fournies dans la base Expadon de la DRAAF.

- **Bois – Bâtiment bois :**
  - Inciter les entreprises à s'associer et s'investir dans une démarche commune,
  - Saisir l'opportunité de stages pour valoriser l'image du bois auprès des étudiants,
  - Encourager la présence des entreprises sur des salons identifiés par le plan d'internalisation de la filière (Carrefour, Ligna, Eurobois).

- **Aéronautique :**
  - Encourager les regroupements d'entreprises,

- Renforcer la visibilité des entreprises de la région lors de manifestations d'envergure comme le salon du Bourget par exemple.

- **Emballage :**
  - Renforcer les liens avec les autres filières,
  - Renforcer la structuration du métier de l'imprimerie,
  - Davantage structurer le *e-commerce*.

- **Tourisme :**
  - Utilisation de la notoriété de produits picto-charentais pour faire la promotion du territoire (notamment le Cognac),
  - Accompagner davantage les entreprises de tourisme sur la traduction de leurs outils promotionnels,
  - Renforcer les synergies des entreprises à l'export.

Le PRIE fixe des leviers d'action inter-filières économiques :

- Sensibiliser les entreprises à l'export.
- Former les entreprises à l'export.
- Accompagner les entreprises dans leurs stratégies export.
- Sensibiliser les entreprises à la sécurisation logistique et aux formalités douanières.
- Renforcer l'utilisation des VIE.
- Développer les synergies inter-filières.
- Encourager l'apprentissage et l'utilisation des langues étrangères.
- Renforcer la communication autour du PRIE et des différents dispositifs.

Le coup de pouce aux Très Petites Entreprises

Voir dispositif ADEL 16 ci-après.

L'aide de la Région est égale à 20 % des dépenses éligibles, dans la limite de 5 000 €.

Les groupements par filières et les clusters

- **La Spirit Valley** *(extrait du site internet)*

Au milieu des années 90, l'intégration de maisons de Cognac au sein de grands groupes internationaux de spiritueux, amènent les acteurs de la région de Cognac à s'intéresser à une ouverture de leurs gammes produites, autre que le cognac.

La présence des industriels de l'emballage fédérés au sein d'Atlanpack, le développement du centre universitaire à Segonzac dans les marchés des spiritueux, puis l'implantation de l'Institut National du Design Packaging, suscitent une dynamique de création de nouveaux concepts de produits spiritueux.

Cette dynamique attire des investisseurs pour le développement de nouvelles boissons alcoolisées (vodka, cocktails, prémix, …) qui trouvent une offre complète et globale de service de la formulation de produit, au design, en passant par la tonnellerie et tous les types de conditionnements, des conditionneurs et des logisticiens…

Ce pôle de compétences se structure aujourd'hui en une dynamique « Spirit Valley » qui permet à tous les acteurs de se fédérer afin d'assurer la réussite des projets de conditionnement des boissons alcoolisées dans la région de Cognac.

- **Atlanpack**

Le pôle emballage-conditionnement de l'Arc Atlantique représente plus de 400 entreprises implantées sur ce territoire. Association de loi 1901 créée en 1997, elle est administrée par les professionnels régionaux de l'emballage. Tous les métiers de la filière y sont représentés et tous les matériaux de

l'emballage utilisés. **Atlanpack est membre fondateur de l'Institut National du Design et du Packaging.**

- **L'Institut National du Design et du Packaging**

Organisme fédérateur de promotion et de valorisation du design packaging, l'INDP est une plateforme de représentation et de mutualisation des compétences, carrefour de rencontres et d'échanges au service des acteurs de la profession : marques, designers, industriels.

Les pôles de compétitivité

- **Aérospace Valley,** pôle mondial en Midi-Pyrénées et Aquitaine, **premier bassin d'emplois européen dans le domaine de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués.** le Pôle a pour objectif de maintenir les positions des Grands Groupes, Entreprises de Taille Intermédiaire, PME-PMI sur les marchés actuels, en conservant une avance technologique, et de leur permettre d'accéder à de nouveaux marchés, engendrés par les ruptures technologiques et les innovations, grâce à la participation à des projets de coopération, en particulier dans les domaines : aéronefs, porteurs, équipements et motorisation (avions civils et militaires, hélicoptères), énergie, systèmes autonomes aéronautiques.

➔ **une filière de développement potentiel en lien avec les entreprises présentes sur le territoire du SCoT (cf. ci-après).**

- **Agri sud-ouest innovation, pôle agricole et agro-industriel du Sud-Ouest,** qui collabore avec plus de 300 adhérents parmi lesquels deux tiers sont des entreprises (en majorité des PME-ETI), des laboratoires, des centres de recherche ainsi que des institutionnels. La priorité du Pôle est d'accompagner les PME-ETI et d'augmenter leur valeur ajoutée, en les aidant à répondre aux enjeux de demain. L'un des trois axes stratégiques vise l'optimisation des intrants de production (éco-efficience), par exemple par la substitution des engrais azotés d'origine chimique.

- **Avenia, pôle aquitain sur les géosciences pour l'énergie et l'environnement.**

Les Clusters d'initiative régionale :

- **Aérocampus cluster** : formation en aéronautique « Réseaux d'experts pour les entreprises du domaine de l'aéronautique »,

- **Aetos**, cluster aquitain sur les services et systèmes de drones,

- **Inno'vin (Gironde) : c**'est le cluster de la filière vitivinicole en Aquitaine. Il est né de la volonté de l'ensemble des acteurs de la filière vitivinicole en Aquitaine de se mobiliser autour des enjeux liés à la recherche et au développement afin d'accroître sa compétitivité. Inno'Vin a pour objectif de contribuer au développement économique de la filière vitivinicole en Aquitaine en accompagnant les entreprises dans leurs projets d'innovation. La valeur ajoutée d'Inno'vin est de rassembler au sein de la même structure (unique en France) l'ensemble des acteurs de la filière vitivinicole autour des problématiques liées à l'innovation et l'expérimentation.

- **Le Custer Plantes (Lot-et-Garonne) :** Le Cluster Plantes fabrique des produits phytosanitaires naturels pour protéger les plantes et trouve des alternatives écologiques aux produits chimiques.

La Chambre du Commerce et d'Industrie de Cognac

La circonscription consulaire couvre une large partie du territoire, sauf le secteur de Rouillac, couvert par la CCI d'Angoulême.

La CCI de Cognac participe au développement des entreprises et à l'implantation des créateurs sur sa circonscription. Elle apporte un appui technique par le conseil, l'accompagnement personnalisé et les opérations collectives.

La mission de la CCI de Cognac consiste à mener des actions concrètes et directement utiles pour les entreprises, en contrepartie de la Taxe pour Frais de Chambre qu'elles versent. La CCIC estime qu'elle n'existe que par et pour les entreprises. La formation est également l'une des modalités d'action de la CCIC pour aider les entreprises.

La CCIC organise « Entreprendre Cognac », gère la pépinière Alexander Garandeau et accompagne les entreprises dans les formalités qu'elles doivent remplir : CFE, ACCRE, Apprentissage, Carte des Commerçants Ambulants, Visas de documents liés à l'international, AGEFICE, …

Le Pays Ouest Charente – Pays du Cognac, PETR

- **Le dispositif « Prêt d'honneur Initiative Charente », PETR Ouest Charente**

Ce dispositif s'adresse à toute personne **qui crée ou reprend une activité**. Il permet de compléter les fonds propres des porteurs de projet et de faciliter l'obtention d'un prêt bancaire.

Le prêt d'honneur permet également de mobiliser les principales entreprises en les invitant à siéger au comité local d'agrément et par conséquent, à s'impliquer facilement et utilement dans le développement économique de leur territoire.

- **Le Dispositif ADEL TPE 16**

Le Département et les communautés de communes du Pôle Territorial Ouest Charente (périmètre du SCoT de la région de Cognac) accompagnent le maintien et le développement des activités artisanales, de commerces et services marchands de proximité par une aide aux investissements des TPE pour maintenir les projets locaux favorisant l'emploi et la prise en compte du développement durable.

Ce dispositif s'adresse aux artisans et commerçants qui souhaitent moderniser leur entreprise afin de diversifier ou développer leur activité, s'installer ou reprendre une affaire.

- entreprise située sur le territoire du Pôle Territorial Ouest Charente,
- entreprise en phase de développement ou de transmission-reprise,
- entreprise artisanale, commerciale, de commerce de détail ou de services de moins de 10 salariés, inscrite au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés, et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 900 000 € HT (par entreprise et non par établissement),
- entreprise en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Géographie de l'emploi

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

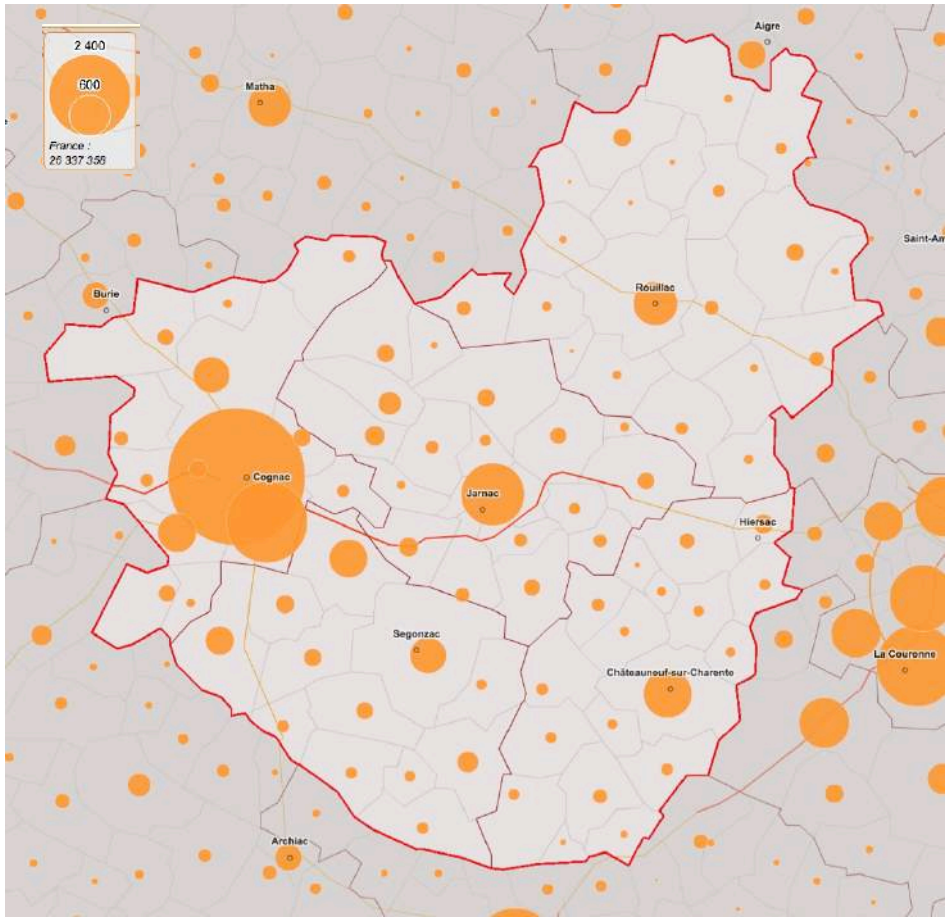
Avec plus de 11 900 emplois en 2012 répartis entre la ville-centre et les communes de périphérie (Merpins, Châteaubernard), le pôle d'emploi de Cognac était le principal pôle d'emploi du territoire. Le reste de l'espace étant polarisé par les chefs-lieux de canton qui concentrent entre 800 (Segonzac) et 2 500 emplois (Jarnac).

Une diminution de 343 emplois entre 2007 et 2012 dans le pôle cognaçais (Cognac, Châteaubernard, Merpins, Salles-d'Angles, Cherves-Richemont) alors que les autres pôles d'emplois de la région de Cognac gagnent quasiment tous en emploi, certains sous l'impulsion des déménagements internes au territoire de certains établissements, depuis Cognac vers d'autres communes (Salles-d'Angles, Rouillac).

Communes comprenant plus de 500 emplois en 2012
Source : INSEE, 2015, traitement EAU

Territoires	2007		2012		Evolution 2007-2012
	nb emplois	% emplois du SCoT	nb emplois	% emplois du SCoT	
Cognac	12285	36,6%	11908	35,3%	-378
Châteaubernard	3846	11,5%	4168	12,3%	322
Jarnac	2601	7,7%	2518	7,5%	-83
Châteauneuf-sur-Charente	1294	3,9%	1476	4,4%	183
Rouillac	1000	3,0%	1225	3,6%	224
Merpins	1244	3,7%	947	2,8%	-297
Gensac-la-Pallue	926	2,8%	932	2,8%	6
Segonzac	961	2,9%	831	2,5%	-130
Cherves-Richemont	870	2,6%	828	2,5%	-43
Salles-d'Angles	430	1,3%	522	1,5%	92

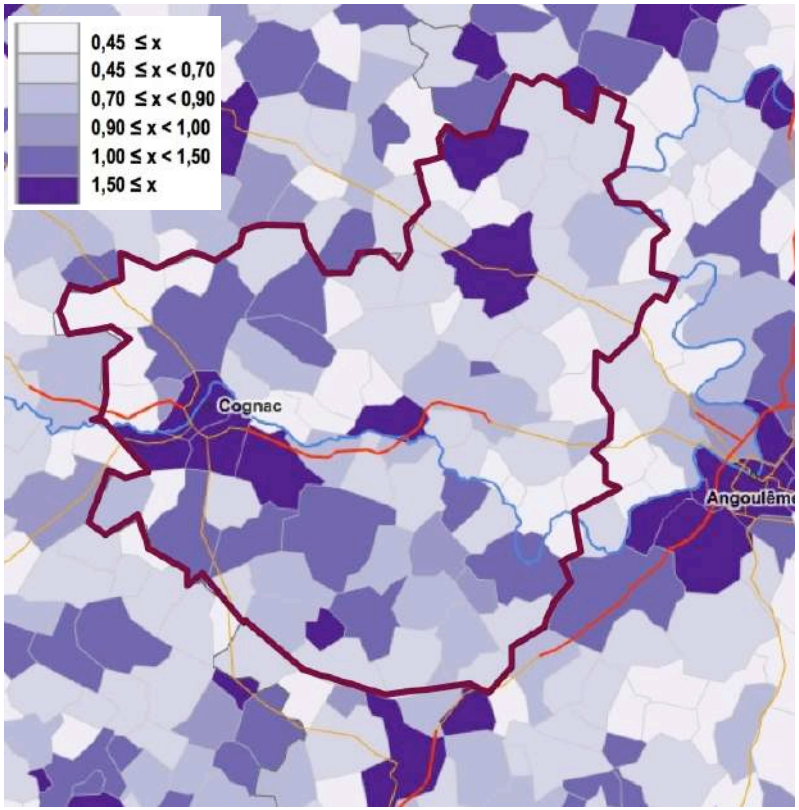
Répartition de l'emploi dans le SCoT de la région de Cognac, en 2012
Source : INSEE, 2015, traitement EAU



Ln rapport entre les emplois au lieu de travail et les actifs occupés est favorable à tous les chefs-lieux de canton et les communes de la couronne périurbaine de Cognac du fait de la présence de grandes zones d'activités économiques (Merpins, Salles-d'Angles, Châteaubernard), permettant à ces communes de polariser les espaces autour d'elles en matière d'emploi.

Taux de concentration : c'est le rapport entre les emplois dans une commune et les actifs occupés y résidant.

Taux de concentration dans la région de Cognac
Source : INSEE, 2015, traitement EAU



A la différence des territoires de comparaison où le taux de concentration est inférieur à 100 (plus de population active occupée que d'emplois), une attractivité économique affirmée sur l'ensemble de la région de Cognac (102,4 emplois pour 100 actifs occupés) et qui se renforce dans les secteurs périphériques du cœur cognaçais.

Évolution du taux de concentration
Source : INSEE, 2015, traitement EAU

Territoires	2007	2012	Variation 2007-2012
secteur de Cognac	139,1	138,9	-0,3
secteur de Rouillac	66,6	67,1	0,4
secteur de Châteauneuf	64,8	66,8	2,1
secteur de Jarnac	76,8	77,3	0,5
secteur de Segonzac	93,2	93,9	0,7
SCoT de la région de Cognac	**103,0**	**102,4**	**-0,7**
SCoT de la CC de la haute Saintonge	89,7	88,2	-1,5
SCoT du Ruffécois	87,2	87,5	0,3
SCoT du Pays de la Saintonge romane	93,9	96,0	2,0
SCoT du Pays des Vals de Saintonge	87,5	84,6	-2,9
Charente	102,0	102,2	0,2
Grande région	100,0	100,2	0,2

La tendance à la baisse du taux de concentration est imputable à la hausse plus forte du nombre d'actifs, (dont les actifs occupés, voir ci-après) que celle du nombre d'emplois, et met en évidence la résidentialisation du territoire.

INTERDÉPENDANCES

Répartition de l'emploi et mobilité

- L'accessibilité aux emplois du territoire autrement que par la voiture individuelle suppose la présence d'un réseau de transport collectif performant, d'autant plus difficile à mettre en œuvre qu'une grande partie du périmètre se compose d'espaces ruraux dont la densité humaine ne permet pas l'équilibre financier de ces services.

- Toutefois, le rapprochement entre lieu de travail et lieu de résidence permet de répondre en partie à cette problématique, notamment dans le cœur cognaçais (*voir Fiche Mobilités domicile-travail*).

Emploi et attractivité du territoire

- Les pôles d'emplois du territoire correspondent aux chefs-lieux de canton. En ce sens, ils rayonnent sur leurs espaces de vie proches (le Rouillacais pour Rouillac, la grande Champagne pour Segonzac, …) et permettent de flécher le développement économique et résidentiel dans ces espaces, en lien avec la notoriété et les avantages comparatifs qu'ils présentent (accessibilité, présence des services et commerces).

- À l'échelle de la région de Cognac, le rapport excédentaire entre emplois et actifs occupés, qui se maintient, souligne la capacité du territoire à être dynamique et à conserver ses entreprises, mais aussi celle à jouer un rôle non négligeable dans la géographie économique régionale, entre Saintes et Angoulême.

Répartition de l'emploi et infrastructures de communication

- Pour pérenniser leurs activités économiques, les entreprises locales dépendent des conditions de circulation au sein et depuis/vers la région de Cognac (évacuation et traitement des vinasses, circulation des véhicules agricoles, approvisionnement et exportation des fabrications artisanales, …)

- Pour cela, le réseau de voiries nationales, départementales et communales doit permettre des temps de parcours optimisés ; de même que l'infrastructure ferrée doit permettre aux actifs, résidents ou non, d'accéder aux emplois.

ENJEUX

- Affermir le rayonnement économique et la géographie de l'emploi en pérennisant l'équilibre emploi / actifs (développement économique et résidentiel synchrones).

- Accroître les retombées économiques de la mise en service de la Ligne à Grande Vitesse SEA par l'amélioration des conditions d'accessibilité à la gare d'Angoulême (via la RN 141 notamment).

- Veiller à la desserte des zones d'activités économiques du territoire par des solutions de transport collectif et de mobilité douce les reliant aux centres villes et quartiers d'habitation les plus denses.

Niveau d'activité de la population

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

Taux d'activité et actifs

Taux d'activité : c'est le rapport entre les actifs (actifs occupés et chômeurs) sur la population totale pour une classe d'âge donnée

Une main d'œuvre locale plus nombreuse : entre 2007 et 2012, une population active qui augmente à la fois en valeur absolue (+714 personnes) et en valeur relative (+2 pts de pourcentage) dans la population totale des 15-64 ans.

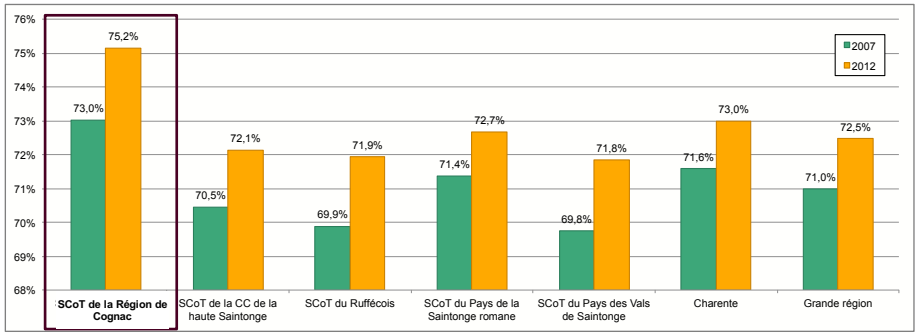
Une distinction entre les secteurs du territoire avec une baisse dans ceux de Cognac et de Segonzac (environ -130 act. chacun) qui interroge sur la capacité de maintenir à terme une population suffisante à la pérennisation des commerces et services de proximité, mais une hausse nettement supérieure dans les espaces les plus liés au desserrement de l'Angoumois et bénéficiant de flux migratoires d'actifs plus forts.

Actifs de 15 à 64 ans dans la région de Cognac en 2007 et 2012
Source : INSEE, 2015, traitement EAU

Territoires	en 2007			en 2012			Variation 2007-2012
	nbr actifs	% SCoT	% pop active	nbr actifs	% SCoT	% pop active	
secteur de Cognac	16 078	*44,2%*	72,3%	15 944	*43,0%*	74,0%	*-135*
secteur de Rouillac	4 184	*11,5%*	72,3%	4 593	*12,4%*	74,9%	*410*
secteur de Châteauneuf	4 589	*12,6%*	75,7%	4 916	*13,3%*	77,3%	*327*
secteur de Jarnac	7 114	*19,6%*	72,5%	7 355	*19,8%*	75,7%	*241*
secteur de Segonzac	4 377	*12,0%*	74,6%	4 247	*11,5%*	76,4%	*-130*
SCoT de la Région de Cognac	**36 342**	***100%***	**73%**	**37 055**	***100%***	**75%**	***714***

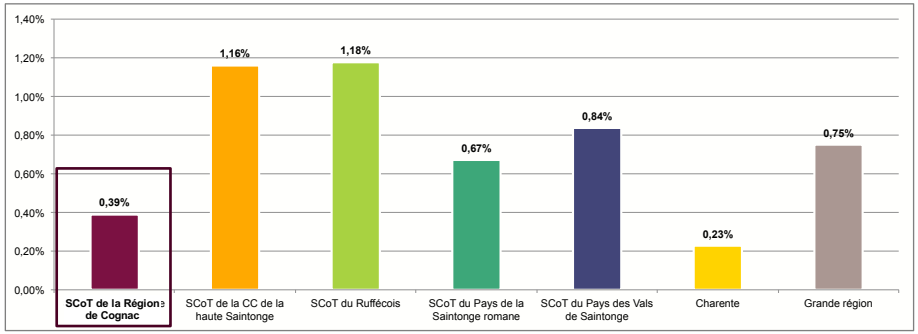
Un territoire plus actif que les territoires de comparaison où le taux d'activité est nettement plus faible (de 1,4 et 3,2 pts de pourcentage), et dont l'écart se maintient dans la dernière période intercensitaire. Cette population active constitue une main d'œuvre potentielle importante pour les établissements économiques de la région de Cognac.

Taux d'activité des 15-64 ans en 2007 et 2012
Source : INSEE, 2015, traitement EAU



Un renforcement du nombre de personnes en âge de travailler de 0,39%/an, soit un rythme relativement lent par rapport aux territoires de comparaison.

Taux de croissance annuel moyen des actifs de 15 à 64 ans entre 2007 et 2012
Source : INSEE, 2015, traitement EAU



Taux d'emploi et actifs occupés

Taux d'emploi : c'est le rapport entre les personnes ayant un emploi (les actifs occupés) et le nombre d'individus de la classe d'âge correspondante.

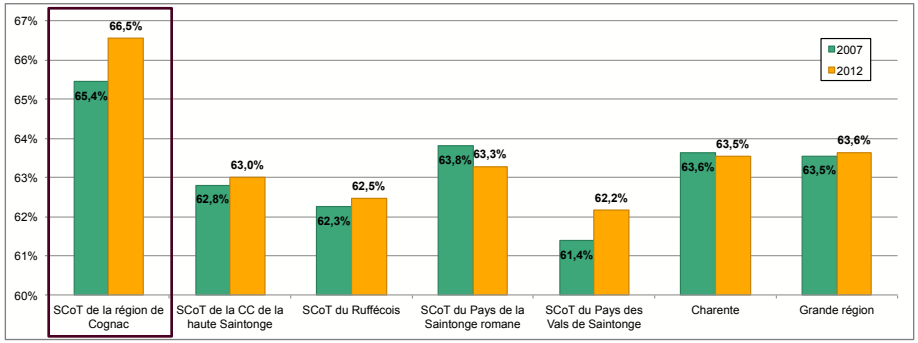
Une tendance générale au renforcement du taux d'emploi de la population active partout dans la région de Cognac (+2 pts de pourcentage, +385 p.), les secteurs de Cognac et de Segonzac enregistrant toutefois une diminution absolue de leurs actifs occupés (respectivement -249 et -168).

Actifs occupés de 15 à 64 ans dans la région de Cognac en 2007 et 2012
Source : INSEE, 2015, traitement EAU

Territoires	en 2007			en 2012			Variation 2007-2012
	nbr actifs occupés	% SCoT	taux d'emploi	nbr actifs occupés	% SCoT	taux d'emploi	
secteur de Cognac	14 077	43,2%	63,2%	13 828	41,9%	64,1%	-249
secteur de Rouillac	3 775	11,6%	65,2%	4 138	12,6%	66,4%	363
secteur de Châteauneuf	4 182	12,8%	69,3%	4 502	13,7%	70,4%	320
secteur de Jarnac	6 507	20,0%	65,9%	6 627	20,1%	67,8%	119
secteur de Segonzac	4 048	12,4%	69,6%	3 880	11,8%	69,7%	-168
SCoT de la région de Cognac	**32 590**	**100%**	**65%**	**32 975**	**100%**	**67%**	**385**

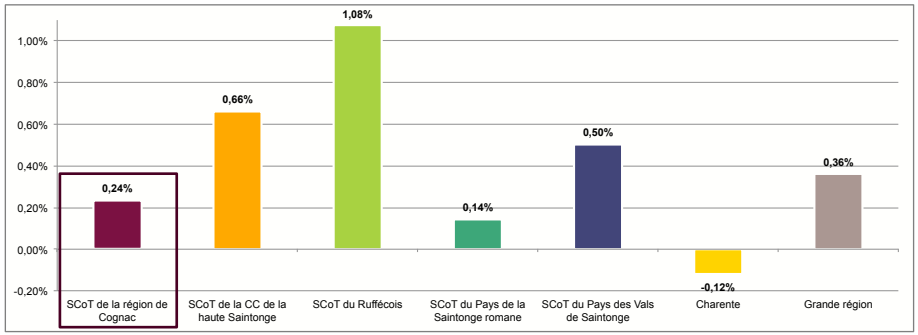
Des actifs occupés en proportion plus nombreux dans la population active qu'ailleurs dans le département ou la grande région (respectivement 63,5 et 63,6% de la pop. active) en 2012.

Taux d'emploi des 15-64 ans en 2007 et 2012
Source : INSEE, 2015, traitement EAU



Un rythme de croissance des actifs occupés opposé à celui de la Charente, mais qui reste moins fort que dans les territoires de comparaison, qui apparaissent en rattrapage par rapport à la région de Cognac.

Taux de croissance annuel moyen des actifs occupés de 15 à 64 ans entre 2007 et 2012
Source : INSEE, 2015, traitement EAU



Taux de chômage

Taux de chômage : c'est le rapport des actifs n'occupant pas de travail sur l'ensemble des actifs pour une classe d'âge spécifique

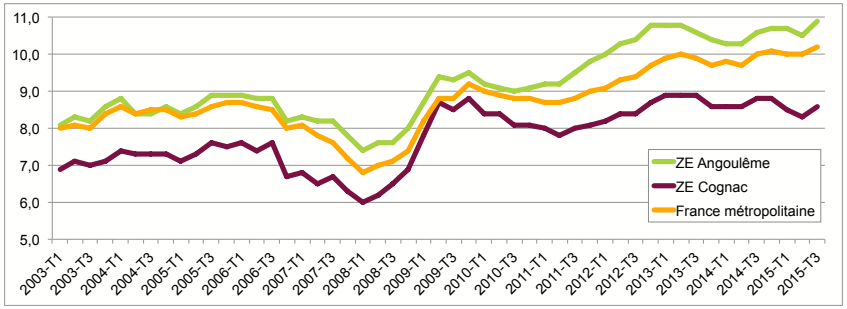
En 2012, un taux de chômage global en-deçà des 12,7% de chômage à l'échelle de la France métropolitaine, les secteurs de Châteauneuf (proximité d'Angoulême offrant un accès facilité à un pôle d'emplois départemental) et de Segonzac étant relativement moins touchés par ce phénomène (tradition industrielle en développement).

Chômeurs de 15 à 64 ans dans la région de Cognac en 2007 et 2012
Source : INSEE, 2015, traitement EAU

Territoires	en 2007			en 2012			Variation 2007-2012
	nbr chômeurs	% SCoT	taux de chômage	nbr chômeurs	% SCoT	taux de chômage	
secteur de Cognac	2 048	54,0%	12,6%	2 154	50,5%	13,5%	107
secteur de Rouillac	407	10,7%	9,8%	519	12,2%	11,4%	112
secteur de Châteauneuf	404	10,6%	8,5%	442	10,4%	8,9%	38
secteur de Jarnac	643	17,0%	9,1%	773	18,1%	10,5%	129
secteur de Segonzac	293	7,7%	6,7%	379	8,9%	8,7%	86
SCoT de la région de Cognac	**3 795**	**100%**	**10,4%**	**4 266**	**100%**	**11,5%**	**471**

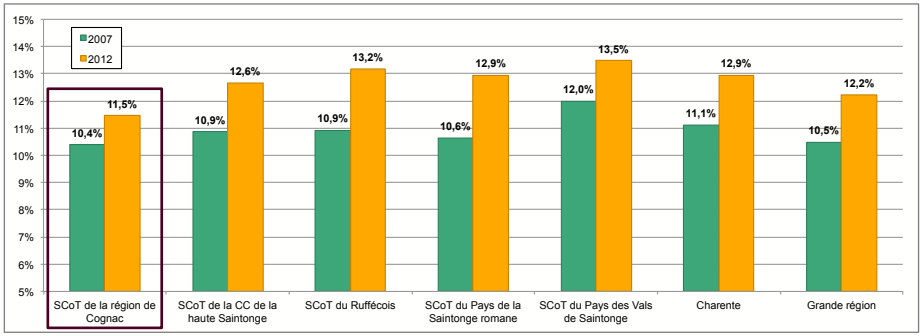
Sur le long terme, le chômage est nettement inférieur à la France dans la zone d'emploi de Cognac et supérieur dans celle d'Angoulême (secteur de Rouillac et de Châteauneuf).

Évolution du taux de chômage dans les zones d'emploi du territoire
Source INSEE – T1 : 1er trimestre ; T3 : 3e trimestre



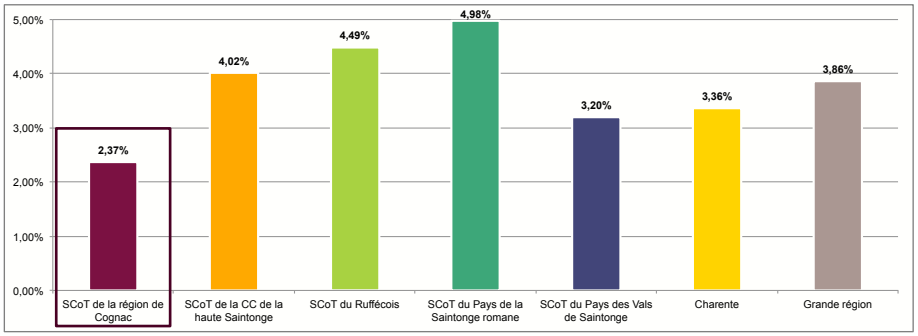
En 2012, un taux de chômage de 11,5%, ce qui est donc moins élevé qu'ailleurs (13,5% en Vals de Saintonge), avec un point de pourcentage en deçà des moyennes de la Charente et de la Grande région.

Taux de chômage des 15-64 ans en 2007 et 2012
Source : INSEE, 2015, traitement EAU



Une évolution du nombre de chômeurs moins rapide qu'ailleurs qui souligne la capacité du territoire à résister aux conjonctures économiques et la capacité de résilience du tissu économique local.

Évolution du nombre de chômeurs chez les 15-64 ans, en taux de croissance annuel moyen, entre 2007 et 2012
Source : INSEE, 2015, traitement EAU



Inactivité

La population inactive désigne les personnes qui n'occupent pas un emploi ou qui ne sont pas en recherche d'emploi : les étudiants, les retraités, les personnes en incapacité de travailler, les personnes aux foyer, …

En 2012, une forte proportion de retraités (42% des inactifs) et autres inactifs (31%) parmi les 15-64 ans (*les retraités âgés dans cette tranche d'âge sont soit partis en pré-retraites soit en retraite, avant l'âge de 64 ans*), après un net repli des personnes en formation (-331 p., soit 28% de la baisse) et des autres inactifs (-792p., soit 67%) entre 2007 et 2012.

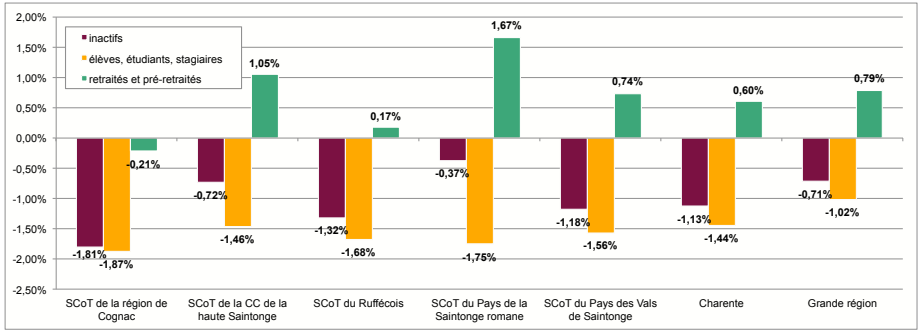
Population inactive de 15 à 64 ans dans la région de Cognac en 2007 et 2012
Source : INSEE, 2015, traitement EAU

Territoires	Inactifs		dont élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés		dont retraités et pré-retraités		dont autres actifs	
	nbr	*variation 2007-2012*	nbr	*variation 2007-2012*	nbr	*variation 2007-2012*	nbr	*variation 2007-2012*
secteur de Cognac	5 617	*-606*	1 566	*-183*	2 238	*-71*	1 813	*-351*
secteur de Rouillac	1 523	*-64*	373	*-20*	649	*22*	500	*-66*
secteur de Châteauneuf	1 458	*-66*	405	*-45*	670	*76*	384	*-96*
secteur de Jarnac	2 372	*-298*	640	*-39*	1 014	*-59*	718	*-200*
secteur de Segonzac	1 347	*-145*	352	*-43*	618	*-23*	377	*-79*
SCoT de la Région de Cognac	**12 318**	***-1 178***	**3 336**	***-331***	**5 189**	***-55***	**3 792**	***-792***

Un repli de l'inactivité (-1,81%/an) à l'image de la tendance régionale globale (-0,71%/an) mais suivant une tendance d'évolution plus rapide ; de même que celui des personnes en formation avec -1,87%/an contre seulement -1,02% en Grande région, ce qui questionne la capacité du territoire à fournir une offre de formation attractive.

En revanche, la région de Cognac est le seul secteur où les retraités et les pré-retraités voient leur nombre diminuer entre 2007 et 2012 : substitution par les tranches d'âges actives dans les grands logements ? ou attractivité résidentielle moindre sur les personnes de classe d'âge avancée ?

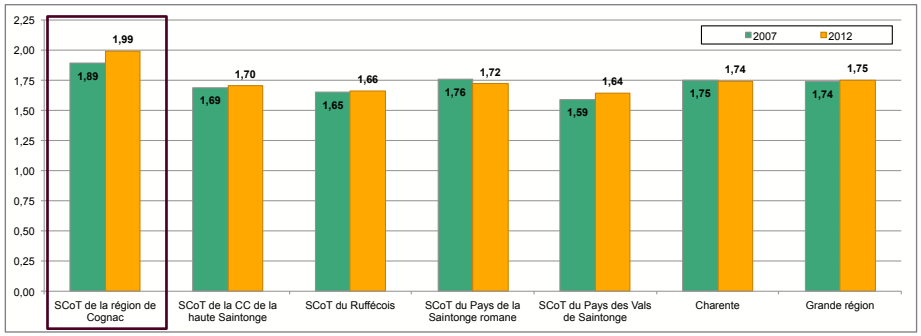
Taux de croissance annuel moyen de l'inactivité des 15-64 ans entre 2007 et 2012
Source : INSEE, 2015, traitement EAU



En région de Cognac, le ratio de dépendance économique est lus élevé qu'ailleurs dans les territoires de comparaison, où l'on compte 1 actif en emploi pour 2 personnes dépendantes, ce qui implique de trouver des relais de croissance pour limiter cette dépendance, comme la création d'emploi ou l'entreprenariat.

Le ratio de dépendance désigne le rapport entre le nombre de personnes ne travaillant pas (inactifs et chômeurs) sur le nombre de personnes ayant un emploi

Évolution du ratio de dépendance économique chez les 15-64 ans en 2007 et 2012
Source : INSEE, 2015, traitement EAU



Indicateurs sociaux et Formation

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

Les catégories sociales des actifs

Une surreprésentation des ouvriers (33,4%) dans la population active, en lien avec les besoins d'un tissu économique local fortement industriel.

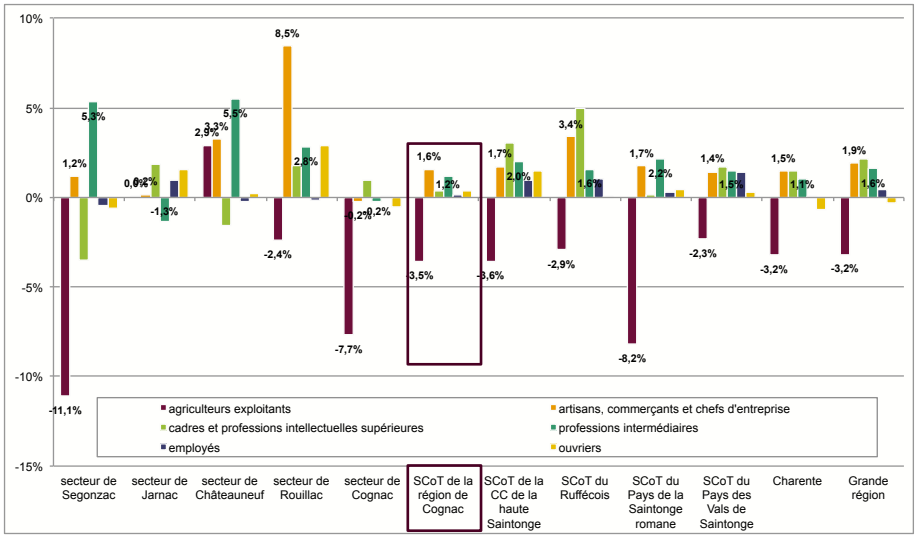
Les catégories sociales de la population active en 2012
Source : INSEE, 2015, traitement EAU

Territoires	agriculteurs exploitants	artisans, commerçants et chefs d'entreprise	cadres et professions intellectuelles supérieures	professions intermédiaires	employés	ouvriers
secteur de Segonzac	5,4%	7,7%	7,2%	21,0%	23,5%	34,9%
secteur de Jarnac	3,9%	7,2%	7,4%	19,3%	26,6%	35,1%
secteur de Châteauneuf	6,8%	7,1%	6,8%	21,0%	24,0%	33,5%
secteur de Rouillac	7,2%	8,6%	6,2%	19,2%	25,8%	32,6%
secteur de Cognac	1,1%	6,3%	9,4%	20,9%	29,0%	32,5%
SCoT de la Région de Cognac	**3,7%**	**7,1%**	**8,0%**	**20,4%**	**26,8%**	**33,4%**
SCoT de la CC de la haute Saintonge	6,6%	8,2%	5,9%	17,3%	28,9%	32,2%
SCoT du Ruffécois	4,5%	8,9%	6,8%	18,6%	29,6%	30,3%
SCoT du Pays de la Saintonge romane	2,3%	7,7%	9,1%	23,8%	31,4%	24,9%
SCoT du Pays des Vals de Saintonge	6,5%	7,6%	6,1%	17,4%	30,6%	30,9%
Charente	3,2%	6,9%	9,5%	21,6%	29,1%	28,7%
Grande région	2,7%	7,0%	11,8%	23,6%	30,0%	24,1%

Le tissu artisanal, entrepreneurial (+1,5%/an) ainsi que les professions intermédiaires (+1,6%/an) se renforcent plus rapidement qu'à l'échelle du département (respectivement +1,1 et +1,2%/an).

Les CSP+ (cadres et professions intellectuelles supérieures) déjà peu représentées enregistrent une croissance faible ce qui interroge la capacité du territoire à capter des populations à haut niveau de qualification nécessaires au développement du tissu économique (industrie des spiritueux, agro-alimentaire), comme la R&D, l'encadrement, les fonctions de conseil, …

Taux de croissance annuel moyen des catégories sociales des actifs entre 2007 et 2012
Source : INSEE, 2015, traitement EAU



Revenu des foyers fiscaux

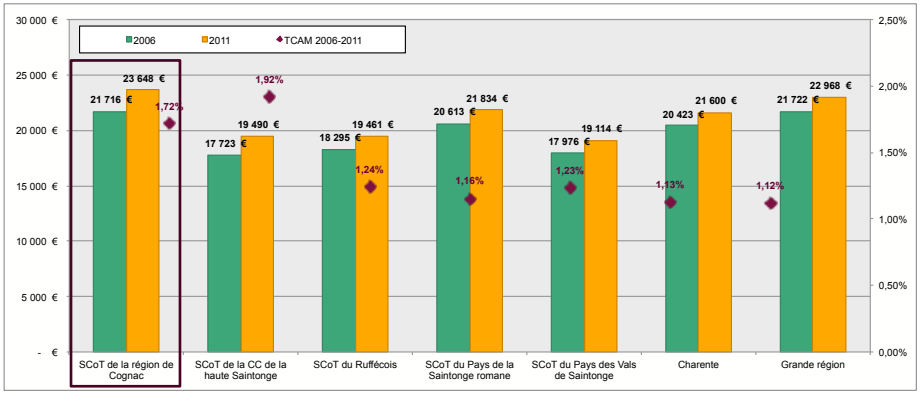
En 2011, un revenu fiscal moyen de 23 650 € par foyer fiscal.

La population de la région de Cognac bénéficie de revenus nettement plus élevés que les territoires de comparaison (maximum 22 970€ en région ALPC) et présente des niveaux de revenus comparables à ceux du Bordelais (environ 28 000€).

La région de Cognac présente un des taux les plus élevés de croissance du niveau de son revenu moyen par rapport son environnement géographique proche, renforçant les écarts de richesse observés précédemment et signalant les retombées économiques de la filière du cognac (positionnement luxe) sur les populations.

Revenu moyen net déclaré par foyer fiscal en 2006 et 2011

Source : DGFIP, traitement EAU, en euros constants



Au sein de la Région de Cognac, des écarts de revenus moyens significatifs, entre les 27 075 € dans le secteur de Segonzac et les 20 600 € dans celui de Rouillac.

Des revenus moyens nets déclarés à la hausse dans tous les secteurs, de +1,5% dans celui de Cognac à +2,5%/an à Segonzac, renforçant ainsi les écarts des autres secteurs avec Segonzac. Ces derniers voient leurs revenus moyens respectifs converger autour de celui de Cognac, grâce à des taux de croissance annuels compris entre 1,7 et 2%, quand celui du secteur de Cognac n'est que ce +1,5%/an.

Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal dans la région de Cognac en 2006 et 2011

Source : DGFIP, traitement EAU, en euros constants

Territoires	en 2006			en 2011			Variation du revenu net moyen 2006-2011
	€	% revenu SCoT	% imposables	€	% revenu SCoT	% imposables	
secteur de Cognac	22 441	103%	54,1%	24 119	102%	56,7%	1,5%
secteur de Rouillac	18 673	86%	43,6%	20 601	87%	48,4%	2,0%
secteur de Châteauneuf	20 492	94%	48,4%	22 248	94%	53,8%	1,7%
secteur de Jarnac	21 400	99%	50,7%	23 488	99%	54,3%	1,9%
secteur de Segonzac	23 924	110%	52,4%	27 075	114%	56,7%	2,5%
SCoT de la région de Cognac	**21 716**		**51,3%**	**23 648**		**54,9%**	**1,7%**

Lecture du tableau : en 2011, le revenu moyen par foyer fiscal dans le secteur de Segonzac représentait 1,14 fois le revenu moyen de la Région de Cognac.

Des revenus de pension, de retraites et de rentes liés à la présence des classes d'âges avancées dans les secteurs de Cognac et de Jarnac ; lorsque ceux liés au patrimoine sont les plus élevés à Segonzac (16,2% contre 10,8% dans la Région de Cognac) en lien avec le niveau de vie des populations, plus aisées (revenus, domaine foncier, ...)

Répartition des revenus fiscaux des ménages selon leur nature en 2012

Source : DGFIP, traitement EAU, en euros constants

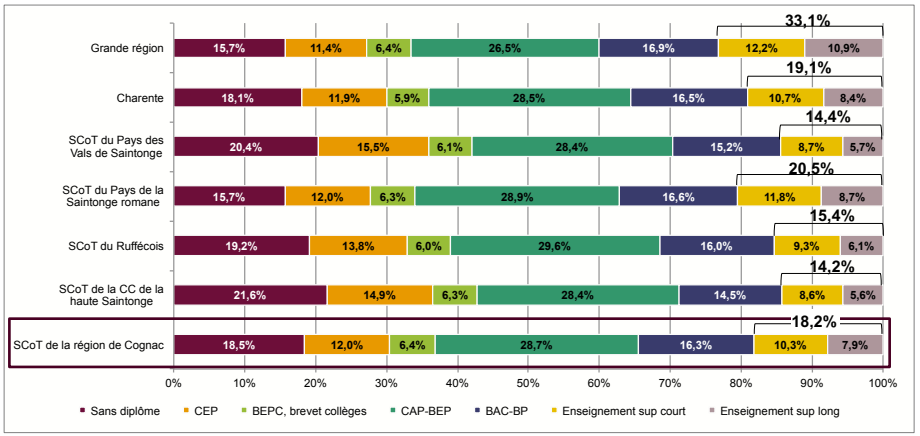
Territoires	revenus d'activités	revenus des pensions retraites et rentes	revenus du patrimoine	revenus des prestations sociales
secteur de Rouillac	60,6%	24,5%	10,6%	4,3%
secteur de Cognac	57,2%	27,3%	11,1%	4,4%
secteur de Segonzac	59,5%	21,6%	16,2%	2,7%
secteur de Châteauneuf	62,0%	22,4%	12,0%	3,5%
secteur de Jarnac	59,1%	25,2%	12,0%	3,7%
SCoT de la région de Cognac	**60,1%**	**24,8%**	**10,8%**	**4,3%**

Niveaux de formation

Dans la région de Cognac, une prédominance des CAP/BEP (28,7%) à l'image des moyennes des territoires de comparaison (entre 26,5 et 28,9%) mais une population dont le niveau d'Enseignement supérieur (18,2%) reste en-dessous des moyennes de la Charente (19,1%) et de la Grande Région (21,2%).

Niveaux de formation de la population non scolarisée de plus de 15 ans, en 2012

Source : INSEE, 2015, traitement EAU



Une tendance d'évolution à l'œuvre assez rapide vers un niveau de qualification plus élevé avec une augmentation des personnes ayant des diplômes « BAC et plus » et au contraire une diminution des personnes peu voire pas qualifiées.

Une augmentation des personnes au niveau de qualification bas (CAP/BEP, BEPC, Brevet de collèges) en lien avec les besoins de la filière cognac, mais qui interroge la capacité des entreprises à recruter des personnes à la qualification technique plus avancée (BTS, Enseignement supérieur court).

Évolution de la population non scolarisée de plus de 15 ans dans la région de Cognac suivant le niveau de qualification, entre 2007 et 2012

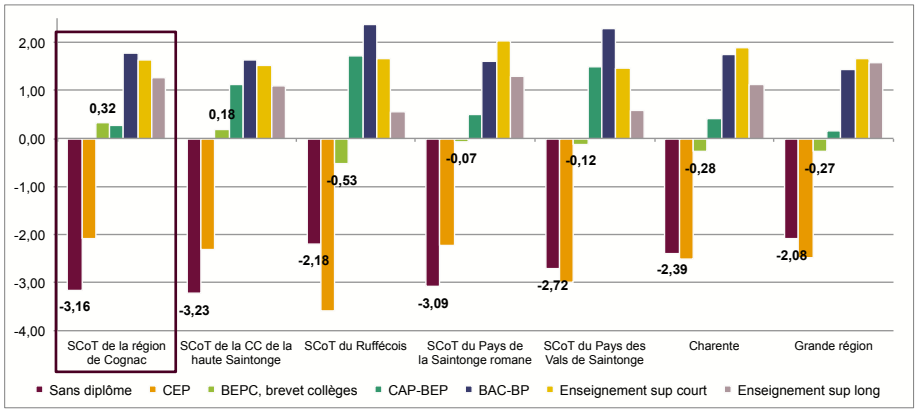
Source : INSEE, 2015, traitement EAU

Territoires	Sans diplôme	CEP	BEPC, brevet collèges	CAP-BEP	BAC-BP	Enseignement sup court	Enseignement sup long
secteur de Segonzac	-2,63	-2,01	-0,76	-0,42	1,59	2,99	1,25
secteur de Jarnac	-2,46	-2,31	0,35	0,47	1,52	1,46	0,98
secteur de Châteauneuf	-5,58	-1,96	0,20	1,90	2,57	1,53	1,34
secteur de Rouillac	-3,60	-2,32	-0,21	1,10	2,42	2,28	0,33
secteur de Cognac	-2,82	-2,02	0,80	-0,38	1,55	1,21	1,67
SCoT de la région de Cognac	**-3,16**	**-2,09**	**0,32**	**0,26**	**1,78**	**1,63**	**1,25**

Dans la région de Cognac, une répartition de la population qui s'inscrit dans les tendances d'évolution que connaissent les territoires de comparaison, notamment celle des personnes à haut niveau de qualification, à la seule exception de la hausse des personnes de niveau « BEPC, Brevet des collèges » (+0,32 pt, contre -0,27/0,28 pt en Charente et en Grande Région).

Évolution de la population non scolarisée de plus de 15 ans dans le SCoT et les territoires de comparaison

Source : INSEE, 2015, traitement EAU



Les offres de formations dans la région de Cognac

(Niveau : classement du niveau de diplôme / 1 = MASTER ; 2 = Licence, …)
Source : MFR Charente, CCI Charente, Onisep, région Poitou-Charentes, CMA

Diplôme	intitulé	secteurs d'activités	Niveau	Etablissement de formation
Licence Pro	Vins et Spiritueux	Vinification Œnologie Viticulture	1	Université des eaux de vie Segonzac
Master	Droit, gestion et commerce des spiritueux	Vinification Œnologie Viticulture	1	Université des eaux de vie Segonzac
Titre	Responsable d'établissement de l'économie sociale	Economie sociale familiale	1 ou 2	CFA régional des MFR - MFR Cherves-Richemont
Form. Sup.	Responsable projet packaging R&D, développement durable	Emballage, packaging	2	CFA académique - UFA Delage Cognac
CP	Responsable en commerce international	Vente distribution	2	CFA CCI 16 - ICF Cognac
CP	Responsable en développement commercial	Vente distribution	2	CFA CCI 16 - ICF Cognac
DE	Comptable et Gestion financière	Gestion	2	CFA CCI 16 - ICF Cognac
BTS	Mécanique et automatismes industriels	Installation électronique, maintenance	3	CFA académique - UFA Delage Cognac
BTS	Assistant de manager	Vente distribution	3	CFA CCI 16 - ICF Cognac
BTS	Assistante de direction	Gestion	3	CFA CCI 16 - ICF Cognac
BTS	Management des unités commerciales	Vente distribution	3	CFA CCI 16 - ICF Cognac
BTS	Négocation et relation client	Vente distribution	3	CFA CCI 16 - ICF Cognac
BTS	Assistant de manager	secrétariat assistanat direction	3	CFA CCI 16 - ICF Cognac
BTS	Banque, conseiller de clientèle (particuliers)	Vente distribution	3	CFA CCI 16 - ICF Cognac
BTS	Commerce international à référentiel commun européen	Commerce international	3	CFA CCI 16 - ICF Cognac
BM	Coiffure	Service à la personne	3	CFA CMA Campus des métiers Cognac
Titre	Entrepreneur de petite entreprise	Gestion	3	CFA CMA Campus des métiers Cognac
BTS	Economie sociale familiale	Economie sociale familiale	3	CFA régional des MFR - MFR Cherves-Richemont
BTSA	Viticulture-œnologie	Vinification Œnologie Viticulture	3	CFA régional des MFR - MFR Cherves-Richemont
DE	Economie sociale familiale	Economie sociale familiale	3	CFA régional des MFR - MFR Cherves-Richemont
BTS	Assistant de manager	Gestion	3	Lycée professionnel Jean Monnet
BTS	Management des unités commerciales	Vente distribution	3	Lycée professionnel Jean Monnet
MC	Technicien en énergies renouvelables option énergie électrique	Energies renouvelables	4	CFA académique - UFA Delage Cognac
BAC pro	Électrotechnique Énergie Équipements Communicants	Installation électronique, maintenance	4	CFA académique - UFA Delage Cognac
BAC pro	Professionnel Pilotage de Ligne de Production	Installation électronique, maintenance	4	CFA académique - UFA Delage Cognac
BAC pro	Technicien d'usinage	Installation électronique, maintenance	4	CFA académique - UFA Delage Cognac
BAC pro	Commerce	Vente distribution	4	CFA CCI 16 - ICF Cognac
BAC pro	Monteur en installations de génie climatique	Génie climatique	4	CFA CMA Campus des métiers Cognac
BAC pro	Services aux personnes et aux territoires	Service à la personne	4	CFA CMA Campus des métiers Cognac
BAC pro	Coiffure	Service à la personne	4	CFA CMA Campus des métiers Cognac
BAC pro	Esthétique, cosmétique	Service à la personne	4	CFA CMA Campus des métiers Cognac
BPJEPS	Activités équestres mention attelage	Sport équestre / élevage cheval	4	CFA régional des MFR - MFR Cherves-Richemont
BPJEPS	Activités équestres mention équitation	Sport équestre / élevage cheval	4	CFA régional des MFR - MFR Cherves-Richemont
BPJEPS	Activités équestres mention tourisme équestre	Sport équestre / élevage cheval	4	CFA régional des MFR - MFR Cherves-Richemont
BAC pro	Conduite et gestion des exploitations agricoles Systèmes à dominante culture	Agriculture	4	CFA régional des MFR - MFR Cherves-Richemont
BAC pro	Conduite et gestion des exploitations agricoles Vigne et Vin	Vinification Œnologie Viticulture	4	CFA régional des MFR - MFR Cherves-Richemont
BAC pro	Services aux personnes et aux territoires	Service à la personne	4	CFA régional des MFR - MFR Cherves-Richemont
BAC pro	Technicien conseil vente en alimentation option produits alimentaires	Vente distribution	4	CFA régional des MFR - MFR Jarnac
BAC pro	Services aux personnes et aux territoires	Service à la personne	4	CFA régional des MFR - MFR Jarnac
BAC Pro	Conseil Vente en produits alimentaires option Vins et Spiritueux	Vinification Œnologie Viticulture	4	Lycée technique privé Claire Champagne
BAC Pro	Services aux personnes et aux territoires	Service à la personne	4	Lycée technique privé Claire Champagne
BAC pro A	Productions horticoles et florales	Horticulture	4	MFREO Triac Lautrait
BAC pro A	Travaux paysagers Aménagement des espaces naturels	Horticulture	4	MFREO Triac Lautrait
BAC pro A	Viticulture Œnologie	Vinification Œnologie Viticulture	4	MFREO Triac Lautrait
CAP	Employé de commerce multi-spécialités	Vente distribution	5	CFA académique - UFA Delage Cognac
CAP	Assistant technique en milieu familial et collectif	Economie sociale familiale	5	CFA académique - UFA Delage Cognac
CAP	Conduite d'Installations de Production	Installation électronique, maintenance	5	CFA académique - UFA Delage Cognac
CAP	Tonnellerie	Tonnellerie	5	CFA CMA Campus des métiers Cognac
CAP	Préparation et réalisation d'ouvrages électriques	Installation électronique, maintenance	5	CFA CMA Campus des métiers Cognac
CAP	Installateur sanitaire	Installation sanitaire	5	CFA CMA Campus des métiers Cognac
CAP	Installateur thermique	Installation sanitaire	5	CFA CMA Campus des métiers Cognac
CAP	Peintre - applicateur de revêtements	Bâtiment - second œuvre	5	CFA CMA Campus des métiers Cognac
CAP	Solier - moquettiste	Bâtiment - second œuvre	5	CFA CMA Campus des métiers Cognac
CAP	Employé de commerce multi-spécialités	Vente distribution	5	CFA CMA Campus des métiers Cognac
CAP	Employé de vente spécialisé option produits d'équipement courant	Vente distribution	5	CFA CMA Campus des métiers Cognac
CAP	Employé de vente spécialisé option produits alimentaires	Vente distribution	5	CFA CMA Campus des métiers Cognac
CAP	Coiffure	Service à la personne	5	CFA CMA Campus des métiers Cognac
Men. Comp.	Coloriste - permanentiste	Service à la personne	5	CFA CMA Campus des métiers Cognac
CQP	Ouvrier viticole	Vinification Œnologie Viticulture	5	CFA régional des MFR - MFR Cherves-Richemont
DE	Aide soignant	Service à la personne	5	CFA sanitaire et social - UFA IFAS Cognac
CAP	Fleuriste	Horticulture	5	MFREO Triac Lautrait

Des formations sur le territoire liées aux besoins des entreprises du Cognac vente, distribution, tonnellerie, emballage, …) qui répondent en partie à leurs besoins

En effet, peu de formations continue permettent aux actifs en emploi de se former tout au long de la vie sur les métiers de la filière viti-vinicole.

Certaines formations ont totalement disparu, malgré un besoin local spécifique, par exemple sur l'alambic charentais, qui est prévu de réintégrer dans l'offre de formation locale.

INTERDÉPENDANCES

Population active et attractivité résidentielle

- Le niveau d'activité de la population est primordial dans la capacité du territoire à répondre aux besoins de son appareil économique, tant tertiaire qu'industriel.

- Ce niveau dépend fortement de la capacité du territoire à attirer et garder les populations entre 15 et 64 ans et par conséquent, des services, équipements (petite enfance, services aux particuliers, culture, loisirs, commerce) et de la qualité du cadre de vie qu'il peut proposer.

Population active et offre de déplacements

- Toutefois, le niveau général d'activité de la population doit intégrer le besoin de déplacement vers les pôles d'emploi de la région de Cognac mais aussi vers ceux de l'extérieur (Saintes, Angoulême, Ruffec). À défaut d'une offre de transports adaptée, quelle que soit sa forme, les ménages les plus fragiles risquent une exclusion du marché du travail du fait du renchérissement à long terme du coût des déplacements et de l'automobile dans le budget des ménages.

Offre de formation et besoins du tissu économique local

- Les besoins des entreprises de la région de Cognac sont spécifiques aux activités liées à la viti-viniculture (chaudronnerie, tonnellerie, marketing, langues étrangères, …) qui nécessitent de pouvoir former initialement et tout au long de la vie des personnes aux métiers de ce secteur afin de maintenir ces savoir-faire sur le territoire nécessaires au bon fonctionnement de la filière économique phare.

- Des complémentarités entre les différents centres de formation (CFA, Université de Poitiers, Maisons rurales, …) peuvent être envisagées.

Niveau de qualification et besoins du tissu économique local

Pour fonctionner, les entreprises mobilisent des compétences correspondant à différents niveaux de qualification. Une main d'œuvre qualifiée et proche des unités de production est donc un élément important pour leur bon fonctionnement.

En termes d'attractivité et de vitalité de la vie économique locale, il convient donc de prendre en compte la capacité du territoire à accueillir des populations aux niveaux de qualification et de compétences diverses correspondant aux besoins des entreprises et donc à se doter d'équipements structurants, d'une vie culturelle riche, d'un parc de logements diversifiés, …

ENJEUX

- Capter les jeunes par une offre de formation attractive dans des filières offrant des débouchés importants sur le territoire.

- Dans un contexte de nombreux départs à la retraite (des babyboomers), capter les jeunes actifs pour que les entreprises puissent inscrire leur démarche de développement dans la durée et plus largement que les services et commerces à la population se renforcent.

GOUVERNANCE

Le Contrat de Plan État Région 2015-2020

- **La politique en faveur de la formation et de l'emploi**

Le CPER soutient les politiques de l'emploi, de la formation et de la réussite éducative, à hauteur de 17,6 M€. Il a identifié les besoins en emplois et en compétences, notamment :

- **la prise en compte du triptyque « économie, emploi, formation »,** qui devra être systématisé dans l'accompagnement des changements, des mutations économiques, des évolutions sociales, tout en intégrant les problématiques de développement durable qui sont sources d'emploi mais également d'adaptation des métiers,
- **la formation doit répondre aux besoins ou aux enjeux des entreprises** dans leur recherche de performance et de d'innovation,
- **l'accès de tous à la formation tout au long de la vie** doit être garanti ainsi que la possibilité pour tout individu de bénéficier au moins d'un premier niveau de qualification afin de s'adapter au monde qui l'entoure et à ses évolutions,
- **le renforcement de l'orientation professionnelle des jeunes et des adultes** pour une meilleure insertion professionnelle (service public plus efficient et plus lisible),
- la coordination des efforts de tous les acteurs emploi-formation, pour sécuriser les parcours professionnels.

➔ **À ces fins, les objectifs spécifiques en la matière ont été fixés :**

- **Accompagner la réforme du service public de l'orientation**, notamment l'information sur l'offre de formation et la professionnalisation des acteurs intervenant auprès des publics.
- **Contribuer à la sécurisation des parcours professionnels** et anticiper les mutations économiques.

Démarche Emploi, Formation de l'Interfilière du cognac, dans la CdC de Grand Cognac

La création de cursus de formation adaptés, la valorisation des métiers du cognac, le développement de l'emploi partagé, la sécurisation des parcours professionnels pour les emplois saisonniers, le dialogue social territorial, l'accompagnement au recrutement et le renforcement de l'attractivité des métiers et du territoire sont les premières pistes ouvertes par les groupes de travail mis en place depuis le début de l'année.

Tous les acteurs de la démarche, appelée Démarche Emploi, Formation de l'Interfilière du cognac (DEFI du cognac), se sont réunis au centre de congrès La Salamandre à Cognac le mardi 14 avril 2015.

Trois axes de travail ont été retenus :

- Adapter les formations aux besoins des entreprises et des salariés,
- Soutenir le recrutement,
- Sécuriser l'emploi, soutenir les démarches d'amélioration des conditions de travail.

Le pôle des métiers du cognac et du verre

- Le projet d'un pôle des métiers du cognac et du verre verra le jour sur la zone d'activités de la Haute-Sarrazine. Il comprend un volet Arts verriers & Design, une offre touristico-économique, la constitution d'un réseau d'échanges et de savoirs, ainsi qu'une plate-forme de recherche et d'expérimentation sur les procédés verriers.
- Le volet formation devra ainsi compléter et développer les formations déjà dispensées par le centre de formation des apprentis de Cognac, notamment sur la section Tonnellerie sur les gros contenants, la réalisation et la réparation des alambics, une formation d'ouvriers de chais, une formation logistique, …

Industrie

ÉTATS DES LIEUX ET TENDANCES

Un tissu industriel dominé par les activités de la filière des spiritueux (bouchonnage, tonnelage, distillation, verrerie, machines-outils, packaging / imprimerie, …)

Emplois dans les activités industrielles en 2014, dans la région de Cognac

Source : INSEE CLAP, 2015 ; traitement EAU

Les activités liées au cognac et aux spiritueux sont entourées en rouge.

Activités industrielles	secteur de Rouillac	secteur de Cognac	secteur de Segonzac	secteur de Châteauneuf	secteur de Jarnac	SCoT de la Région de Cognac	part de l'activité industrielle dans la totalité de l'industrie du SCoT
Autres industries extractives	0	56	0	49	0	**105**	**1,5%**
Industries alimentaires	10	163	15	15	188	**391**	**5,6%**
Fabrication de boissons	161	1 469	176	49	432	**2 287**	**32,6%**
Fabrication de textiles	0	0	2	0	20	**22**	**0,3%**
Industrie de l'habillement	0	1	0	0	0	**1**	**0,0%**
Industrie du cuir et de la chaussure	0	0	24	0	0	**24**	**0,3%**
Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	115	531	211	11	85	**953**	**13,6%**
Industrie du papier et du carton	0	347	48	0	85	**480**	**6,8%**
Imprimerie et reproduction d'enregistrements	4	171	27	8	2	**212**	**3,0%**
Industrie chimique	0	0	9	3	29	**41**	**0,6%**
Industrie pharmaceutique	0	0	0	61	0	**61**	**0,9%**
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0	0	37	0	0	**37**	**0,5%**
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	12	598	53	14	4	**681**	**9,7%**
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1	284	131	0	141	**557**	**7,9%**
Fabrication d'équipements électriques	0	0	160	72	0	**232**	**3,3%**
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	30	223	12	0	0	**265**	**3,8%**
Fabrication d'autres matériels de transport	0	359	0	0	0	**359**	**5,1%**
Fabrication de meubles	5	5	0	0	3	**13**	**0,2%**
Autres industries manufacturières	0	55	1	2	1	**59**	**0,8%**
Réparation et installation de machines et d'équipements	19	223	33	13	16	**304**	**4,3%**
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	20	0	1	0	**21**	**0,3%**
Captage, traitement et distribution d'eau	10	37	9	1	0	**57**	**0,8%**
Collecte et traitement des eaux usées	3	153	0	0	0	**156**	**2,2%**
Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	9	142	0	0	12	**163**	**2,3%**
Dépollution et autres services de gestion des déchets	0	32	0	0	0	**32**	**0,5%**
Total des emplois de l'industrie	**369**	**4 650**	**933**	**235**	**830**	**7 017**	**100,0%**
Part de l'emploi industriel du secteur géographique dans l'industrie du SCoT	*5,3%*	*66,3%*	*13,3%*	*3,3%*	*11,8%*	*100,0%*	

Les Très Petites Entreprises ont moins de 10 salariés. L'établissement est une unité de production individuelle, mais dépendant juridiquement d'une entreprise.

Malgré la présence de très grands établissements industriels dans les environs de Cognac, un tissu industriel à 82% composé de TPE.

Caractéristiques des établissements industriels en 2012

Source : CLAP, 2012 ; traitement EAU

Territoires	sans salarié		de 1 à 9 salariés		de 10 à 19 salariés		de 20 à 49 salariés		50 à 249 salariés		250 salariés et plus		Total étb. Industriels
	eff.	part	eff.	part	eff.	part	eff.	part	eff.	part	eff.	part	
secteur de Segonzac	42	38%	44	40%	7	6%	14	13%	3	3%	0	0%	110
secteur de Jarnac	85	49%	69	40%	9	5%	7	4%	4	2%	0	0%	174
secteur de Châteauneuf	39	56%	24	34%	5	7%	0	0%	2	3%	0	0%	70
secteur de Rouillac	49	65%	22	29%	1	1%	1	1%	2	3%	0	0%	75
secteur de Cognac	92	33%	114	41%	24	9%	23	8%	17	6%	6	2%	276
SCoT de la Région de Cognac	**307**	**44%**	**273**	**39%**	**46**	**7%**	**45**	**6%**	**28**	**4%**	**6**	**1%**	**705**

Les plus grands sites de production industrielle sont liés au grandes Maisons de Cognac, profondément ancrées dans le terroir local et le territoire du SCoT, et sont donc difficilement délocalisables : Hennessy, Martell, Rémy Martin, Camus, …

Des activités de pointe, en lien avec la dynamique du quart sud-ouest (aéronautique, agroalimentaire).

Les établissements industriels de 50 salariés et plus, en 2014

Source : Charente Développement, INSEE 2014 ; traitement EAU

Entreprises	Maison mère	Effectifs salariés	Secteurs d'activités
Hennessy	LVMH	plus de 500 salariés	Agroalimentaire
Martell & Co	Pernod Ricard	100 à 249 salariés	Agroalimentaire
Camus la grande marque		100 à 249 salariés	Agroalimentaire
H Mounier		100 à 249 salariés	Agroalimentaire
Courvoisier	Suntory	100 à 249 salariés	Agroalimentaire
DS Smith Packaging	DANS Smith	100 à 249 salariés	Papier et carton
Tonnellerie Taransaud	Chêne et cie	100 à 249 salariés	Bois
Tonnellerie Seguin Moreau	Oeneo	100 à 249 salariés	Bois
Tonnellerie Vicard		100 à 249 salariés	Bois
Gregoire		100 à 249 salariés	Equipement mécanique
Ets Graffeuille		100 à 249 salariés	Equipement mécanique
Grand'Ouche	Bongrain	100 à 249 salariés	Agroalimentaire
Rémy Martin	CLS Rémy Cointreau	250 à 499 salariés	Agroalimentaire
Verallia	Groupe Saint Gobain	250 à 499 salariés	Matériaux, produits minéraux
Aérazur	Zodiac Aérospace	250 à 499 salariés	Aéronautique
Bouchages Delage		50 à 99 salariés	Bouchonnage
Bernadet		50 à 99 salariés	Matériaux, produits minéraux
Litho Bru		50 à 99 salariés	Edition, imprimerie et reproduction
Tonnellerie Doreau		50 à 99 salariés	Bois
SDV		50 à 99 salariés	Agroalimentaire
Cassidian Aviation Training Services	Airbus Group	50 à 99 salariés	Aéronautique
Zodiac Aerospace		50 à 99 salariés	Aéronautique

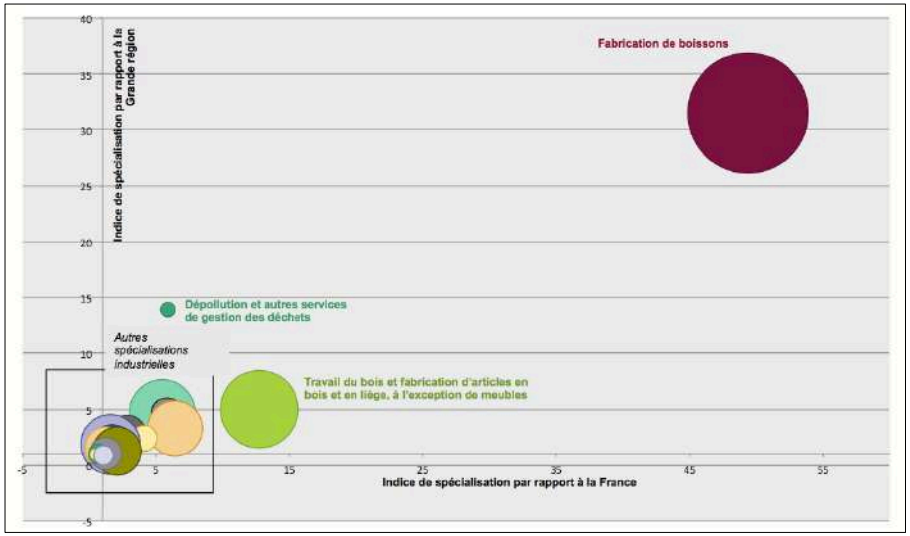
Un tissu économique industriel très spécialisé dans la fabrication de boissons (indice de spécialisation (is) : 49) et dans les activités liées à la filière Cognac et Spiritueux, de l'emballage / conditionnement (tonneau, carton, étiquette, …) (is : 13) au traitement des déchets organiques issus de la distillation (is : 6) en passant par la fabrication et la réparation de machines-outils agricoles (is : 2,1).

Indice de spécialisation : il évalue la représentation de l'emploi d'un secteur dans un territoire donné par rapport à la région ou au pays. Il y a spécialisation lorsqu'il est supérieur à 1. Le graphique ci-contre met en valeur les seules spécialisations.

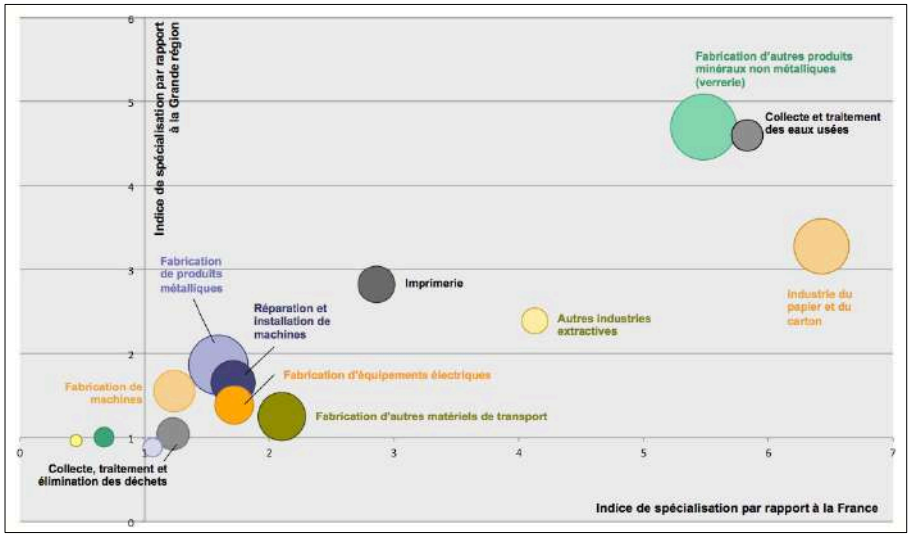


Indice de spécialisation des activités industrielles de la région de Cognac, en 2012

Source : INSEE CLAP, 2015 ; traitement EAU



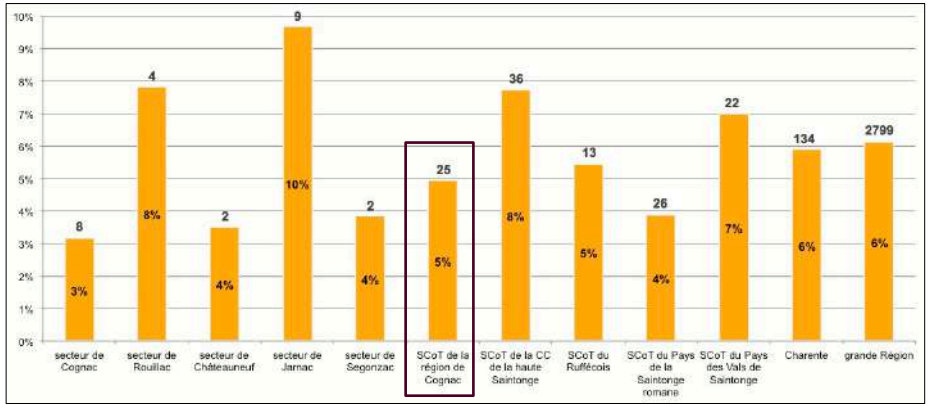
Zoom : « *Autres spécialisations industrielles* »



- L'industrie participe à la création de 25 nouvelles entreprises en 2012 dans la région de Cognac. A Jarnac, ce domaine d'activité représente 10% des créations d'entreprises, soit un niveau plus élevé qu'ailleurs.

Nombre de création d'entreprises dans les activités industrielles et part dans le total des créations d'entreprises en 2012

Source : INSEE-SIRENE ; traitement EAU



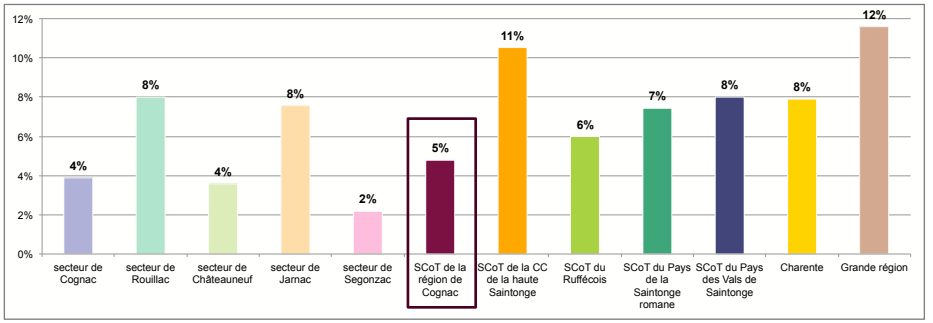
rapport entre le nombre d'entreprises industrielles créées en 2012 sur la totalité des entreprises du territoire, en 2012

- Le renouvellement industriel est assez faible dans la région de Cognac car le tissu économique est constitué d'une filière forte déjà en place et ne se reconfigurant que très peu. Le développement de nouvelles entreprises de ce secteur ne représente que 5% du tissu industriel global contre 12% dans la Grande région ; soulignant l'intérêt d'accompagner les démarches entrepreneuriales particulières.

- Un développement plus rapide et plus vigoureux dans les secteurs de Rouillac et de Jarnac.

Taux de création d'entreprises pour les activités industrielles en 2012

Source : INSEE-SIRENE ; traitement EAU



Taux de création d'entreprises : rapport entre le nombre d'entreprises industrielles créées en 2012 sur la totalité des entreprises industrielles, en 2012

Services

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

Une économie locale marquée par la présence de grands équipements publics de santé et de défense (hôpitaux, base aérienne 709), ainsi que d'enseignement (Centre de formation des apprentis, maisons familiales rurales, lycées professionnels, université du Cognac).

Un rôle prépondérant de Cognac, avec deux tiers de la totalité des emplois de services de la région de Cognac.

Emplois dans les activités de services en 2013, dans la région de Cognac

Source : INSEE CLAP, 2015 ; traitement EAU

Les activités liées au cognac et aux spiritueux sont entourées en rouge.

Activités de services	secteur de Rouillac	secteur de Cognac	secteur de Segonzac	secteur de Châteauneuf	secteur de Jarnac	SCoT de la Région de Cognac	part de l'activité de service dans la totalité des services du SCoT
Activité pour la santé humaine	311	1910	202	302	306	**3031**	29,1%
Activités de services administratifs et de soutien	26	701	74	24	40	**865**	8,3%
Activités financières et d'assurances	20	333	49	43	57	**502**	4,8%
Activités immobilières	7	106	2	85	25	**225**	2,2%
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	170	818	138	126	255	**1507**	14,5%
Arts, spectacles et activités récréatives	10	44	0	2	2	**58**	0,6%
Autres activités de services	39	456	26	30	39	**590**	5,7%
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	36	361	44	26	44	**511**	4,9%
Enseignement	124	888	192	105	204	**1513**	14,5%
Hébergement et restauration	22	472	28	26	100	**648**	6,2%
Informations et communication	4	45	1	0	0	**50**	0,5%
Transport et entreposage	91	488	133	14	187	**913**	8,8%
Total des emplois de service	**860**	**6622**	**889**	**783**	**1259**	**10413**	**100%**
Part de l'emploi de service du secteur géographique dans les services du SCoT	*8%*	*64%*	*9%*	*8%*	*12%*	***100%***	

94% des établissements de services comprennent moins de 10 salariés en 2012, les grands établissements (50 salariés et plus) se concentrant pour la plupart dans le secteur de Cognac.

Caractéristiques des établissements de services en 2012 dans la région de Cognac

Source : CLAP, 2012 ; traitement EAU

Territoires	sans salarié		de 1 à 9 salariés		de 10 à 19 salariés		de 20 à 49 salariés		50 à 249 salariés		250 salariés et plus		Total étb. De service
	eff.	part	eff.	part	eff.	part	eff.	part	eff.	part	eff.	part	
secteur de Segonzac	361	77,1%	85	18%	11	2%	8	1,7%	3	0,6%	0	0%	468
secteur de Jarnac	567	77,4%	139	19%	7	1%	18	2,5%	2	0,3%	0	0%	733
secteur de Châteauneuf	380	76,9%	98	20%	8	2%	6	1,2%	2	0,4%	0	0%	494
secteur de Rouillac	323	74,1%	89	20%	15	3%	7	1,6%	2	0,5%	0	0%	436
secteur de Cognac	1364	69,2%	444	23%	101	5%	37	1,9%	25	1,3%	1	0,1%	1972
SCOT de la région de Cognac	**2995**	**73,0%**	**855**	**21%**	**142**	**3%**	**76**	**1,9%**	**34**	**0,8%**	**1**	**0,0%**	**4103**

L'importance très forte de la présence de la Défense et des services publics hospitaliers dans l'emploi local est donc un enjeu fort de maintien pour le rôle qu'ils jouent dans la dynamique des territoires (services publics, écoles, commerces, …).

Les établissements de services de 50 salariés et plus dans la région de Cognac, en 2014

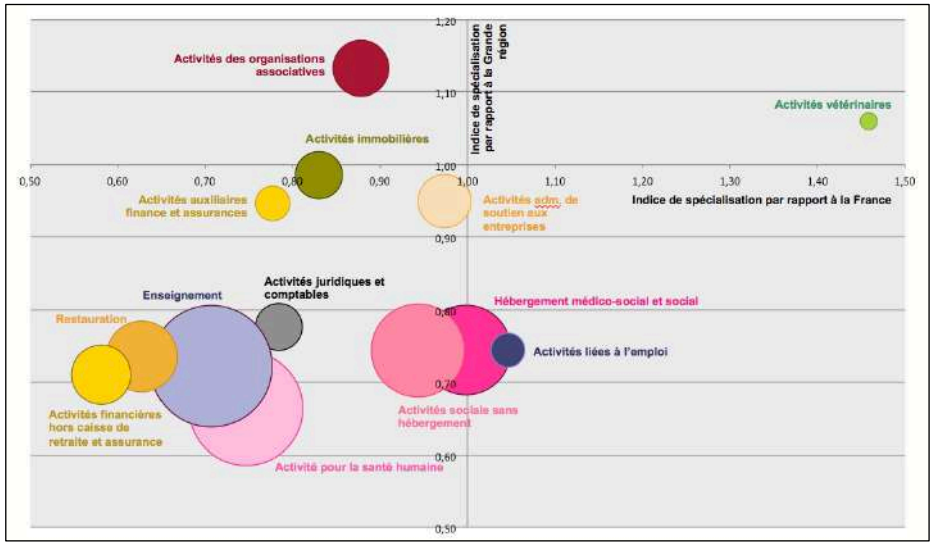
Source : Charente Développement, INSEE 2014 ; traitement EAU

Entreprises	Effectifs salariés	Secteurs d'activités
Base aérienne 709	plus de 500 salariés	Armée
Hôpital de Cognac	plus de 500 salariés	Santé
Hôpital de Châteauneuf	plus de 500 salariés	Santé
Mairie de Cognac	plus de 500 salariés	Administration
Transport Poupeau	100 à 249 salariés	Transport
Clinique de Cognac	100 à 249 salariés	Santé
SAMSIC	100 à 249 salariés	Activité du tertiaire
Transport Voiron	50 à 99 salariés	Transport
Sud ouest propreté	50 à 99 salariés	Activité du tertiaire
CAPAC (Cognac Entreprise Adaptée)	50 à 99 salariés	Activité du tertiaire

Le territoire de la région de Cognac présente une spécialisation sur les activités vétérinaires et sur les activités des organisations associatives, en lien notamment avec la présence des unions professionnelles liées à la filière des spiritueux.

Une absence de spécialisation tertiaire qui interroge la capacité du territoire à attirer ce type d'activités (offre immobilière, besoins exprimés, …) ou à susciter la création d'affaires ; cette sous-représentation freinant notamment l'installation des couples biactifs (problématique de l'emploi du conjoint).

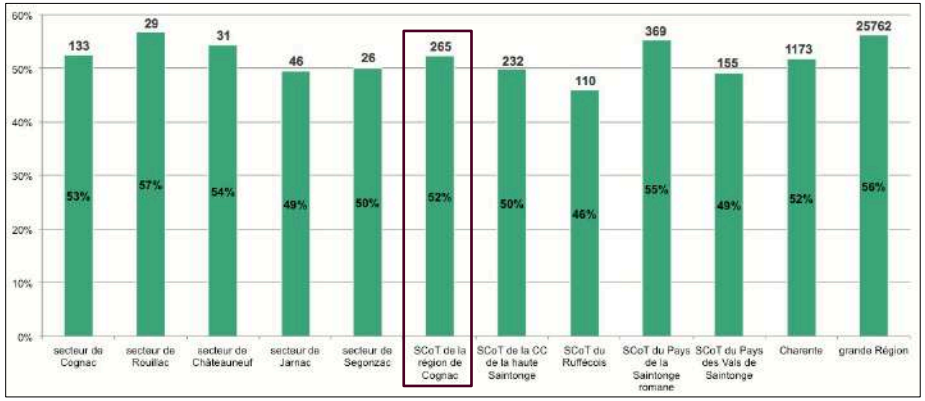
Indice de spécialisation des activités tertiaires de la région de Cognac, en 2013
Source : INSEE CLAP, 2015 ; traitement EAU



Malgré une faible spécialisation du territoire sur les activités tertiaires, les services représentent toutefois plus de la moitié (52%) de la totalité des créations d'entreprises en 2012 dans la région de Cognac, dans des proportions quasi-similaires aux territoires voisins (entre 46 et 56% des créations).

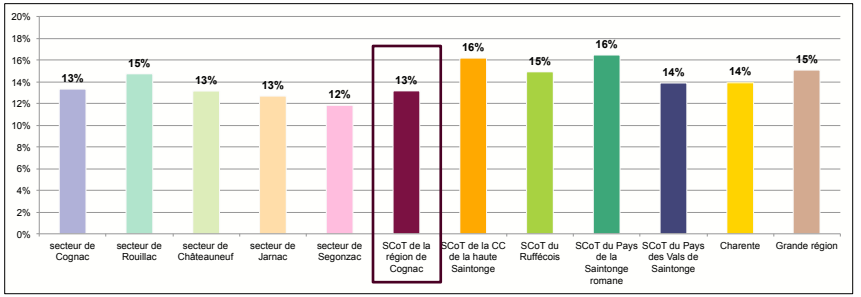
Un taux de création d'entreprises dans le domaine des activités tertiaires qui reste en deçà des niveaux des territoires voisins, rythme qui ne permet pas de rattraper l'écart déjà constitué en ce domaine (sphère présentielle très peu présente cf. *Portrait économique général*).

Création d'entreprises dans les activités de service et part dans le total des créations d'entreprises en 2012
Source : INSEE-SIRENE ; traitement EAU



Compte-tenu de l'importance de son tissu économique local, la ville de Cognac pourrait occuper une place plus large dans les polarités tertiaires, avec le développement de la vie commerçante, des services de proximité, mais aussi des fonctions support aux entreprises.

Taux de création d'entreprises pour les activités de service en 2012
Source : INSEE-SIRENE ; traitement EAU



Construction

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

De nouveau, des activités de construction liées à la filière des Spiritueux, les travaux de construction spécialisée (chais de stockage, abris, …) représentant 89% de l'emploi dans la construction.

Emplois dans les activités de la construction en 2013, dans la région de Cognac

Source : INSEE CLAP, 2015 ; traitement EAU

Les activités liées au cognac et aux spiritueux sont entourées en rouge.

Activités de la cosntruction	secteur de Rouillac	secteur de Cognac	secteur de Segonzac	secteur de Châteauneuf	secteur de Jarnac	SCoT de la Région de Cognac	part de l'activité industrielle dans la totalité de l'industrie du SCoT
Construction de bâtiments	7	46	45	14	5	**117**	**8,4%**
Génie civil	0	0	0	26	11	**37**	**2,7%**
Travaux de construction spécialisés	126	520	156	156	283	**1 241**	**89,0%**
Total des emplois de la construction	**133**	**566**	**201**	**196**	**299**	**1 395**	**100%**
Part du secteur dans la construction du SCoT	*9,5%*	*40,6%*	*14,4%*	*14,1%*	*21,4%*	*100%*	

En 2012, 95% des emplois de la construction étaient concentrés dans les très petites entreprises, seuls 9 établissements employaient 20 salariés et plus.

Caractéristiques des établissements de la construction en 2012 dans la région de Cognac

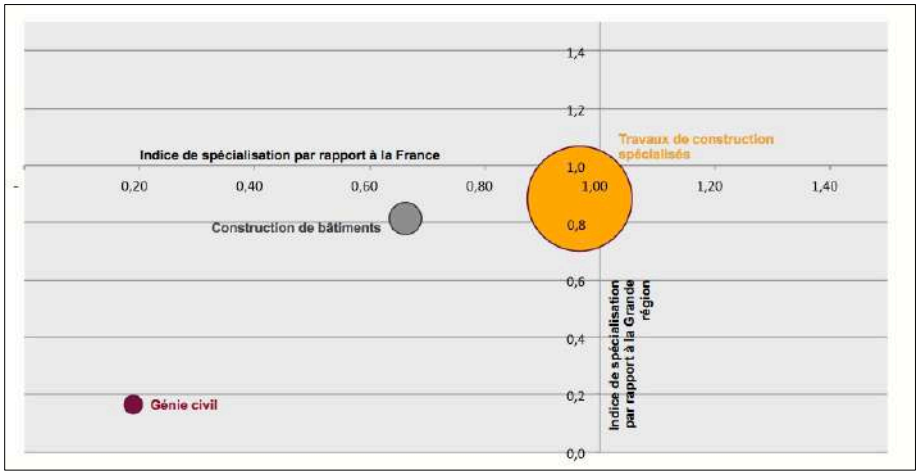
Source : CLAP, 2012 ; traitement EAU

Territoires	sans salarié		de 1 à 9 salariés		de 10 à 19 salariés		de 20 à 49 salariés		50 à 249 salariés		250 salariés et plus		Total étb. Bâtiment
	eff.	part	eff.	part	eff.	part	eff.	part	eff.	part	eff.	part	
secteur de Segonzac	68	67,3%	29	29%	3	3%	1	1,0%	0	0,0%	0	0%	101
secteur de Jarnac	118	65,9%	50	28%	10	6%	1	0,6%	0	0,0%	0	0%	179
secteur de Châteauneuf	56	53,8%	44	42%	2	2%	2	1,9%	0	0,0%	0	0%	104
secteur de Rouillac	72	66,1%	36	33%	0	0%	1	0,9%	0	0,0%	0	0%	109
secteur de Cognac	153	63,8%	71	30%	12	5%	3	1,3%	1	0,4%	0	0,0%	240
SCOT de la région de Cognac	**467**	**63,7%**	**230**	**31%**	**27**	**4%**	**8**	**1,1%**	**1**	**0,1%**	**0**	**0,0%**	**733**

De nombreux emplois dans la construction mais aucune spécialisation particulière dans les activités du bâtiment dans la région de Cognac.

Indice de spécialisation des activités du bâtiment de la région de Cognac, en 2013

Source : INSEE CLAP, 2015 ; traitement EAU



Les établissements de construction de 50 salariés et plus dans la région de Cognac, en 2014

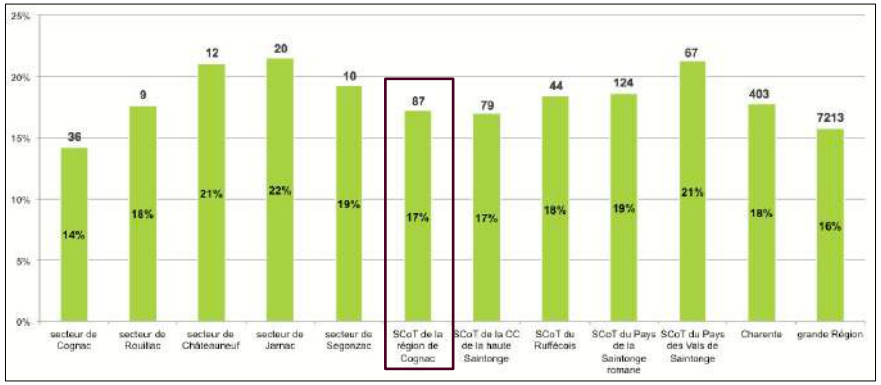
Source : Charente Développement, INSEE 2014 ; traitement EAU

Entreprises	Effectifs salariés	Secteurs d'activités
Garandeau	100 à 249 salariés	Matériaux
Vilquin SA	100 à 249 salariés	Construction Métalique
Placoplatre	100 à 249 salariés	Matériaux

En 2012, 87 nouvelles entreprises de construction dans la région de Cognac, soit 17% de la totalité des créations d'entreprises et un niveau équivalent aux territoires de comparaison.

Création d'entreprises dans les activités du bâtiment et part dans le total des créations d'entreprises en 2012

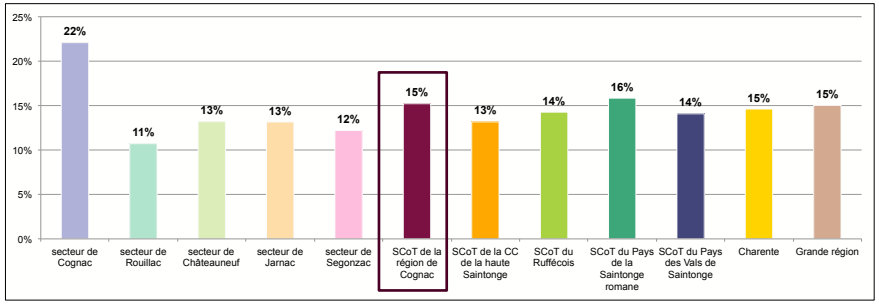
Source : INSEE-SIRENE ; traitement EAU



Un des taux de création les plus élevés des territoires de comparaison, en lien avec la reprise de la dynamique constructive résidentielle et d'activités (construction de chais).

Taux de création d'entreprises pour les activités du bâtiment en 2012

Source : INSEE-SIRENE ; traitement EAU



Synthèse Filière cognac



La filière des spiritueux dans la Région de Cognac

2200
760
275
50
les emplois de la filière cognac et spiritueux, en 2013

la spécialisation économique des emplois sur les spiritueux (indice de spécificité de 1,30 et plus par rapport à la Région de Cognac)

le vignoble du Cognaçais

le coeur du Cognaçais : Cognac - Segonzac - Jarnac

les autres villes du cognac et des spiritueux

La prise en compte des besoins et de l'évolution de la filière

la tendance au desserrement des activités du cognac

première vague de déconcentration, depuis Cognac vers les communes de sa périphérie

seconde vague de déconcentration, vers des communes plus éloignées

des conditions de desserte routière à fiabiliser par la mise en 2 X 2 voies complète de la RN141

élargir les débouchés de la filière des spiritueux

dans le Grand Sud Ouest

vers la Façade Atlantique

Commerce

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

Le domaine commerce est partagé entre les activités d'import/export liées à la filière des Spiritueux (43,7% des emplois dans le commerce de gros) et les activités de commerces de détails (42,5%) en lien avec la consommation locale (population et actifs y travaillant).

Emplois dans les activités commerciales en 2013, dans la région de Cognac
Source : INSEE CLAP, 2015 ; traitement EAU
Les activités liées au cognac et aux spiritueux sont entourées en rouge.

Activités du commerce	secteur de Rouillac	secteur de Cognac	secteur de Segonzac	secteur de Châteauneuf	secteur de Jarnac	SCoT de la Région de Cognac	part du domaine dans la totalité du commerce du SCoT
Commerce & répar. automobile & motocycle	97	379	15	28	83	**602**	**13,8%**
Commerce gros hors auto. & motocycle	40	1 337	331	103	96	**1 907**	**43,7%**
Com. détail, sf automobiles & motocycles	132	1 385	52	54	230	**1 853**	**42,5%**
Total des emplois du commerce	**269**	**3 101**	**398**	**185**	**409**	**4 362**	**100%**
Part du secteur dans le commerce du SCoT	*6,2%*	*71,1%*	*9,1%*	*4,2%*	*9,4%*	*100%*	

De nombreux établissements commerciaux de 10 salariés et plus, en lien avec la présence de plusieurs grands groupes du commerce BtoB (entre professionnels) et de zones commerciales dans lesquelles les grandes et moyennes surfaces sont nombreuses (cf. ci-après).

Caractéristiques des établissements commerciaux en 2012
Source : CLAP, 2012 ; traitement EAU

Territoires	sans salarié		de 1 à 9 salariés		de 10 à 19 salariés		de 20 à 49 salariés		50 à 249 salariés		250 salariés et plus		Total étb. Comx
	eff.	part	eff.	part	eff.	part	eff.	part	eff.	part	eff.	part	
secteur de Segonzac	101	58,7%	59	34%	8	5%	4	2,3%	0	0,0%	0	0%	172
secteur de Jarnac	198	70,2%	78	28%	4	1%	1	0,4%	1	0,4%	0	0%	282
secteur de Châteauneuf	96	69,6%	37	27%	5	4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0%	138
secteur de Rouillac	75	68,8%	30	28%	1	1%	1	0,9%	2	1,8%	0	0%	109
secteur de Cognac	450	59,1%	260	34%	28	4%	14	1,8%	6	0,8%	4	0,5%	762
SCOT de la région de Cognac	**920**	**62,9%**	**464**	**32%**	**46**	**3%**	**20**	**1,4%**	**9**	**0,6%**	**4**	**0,3%**	**1463**

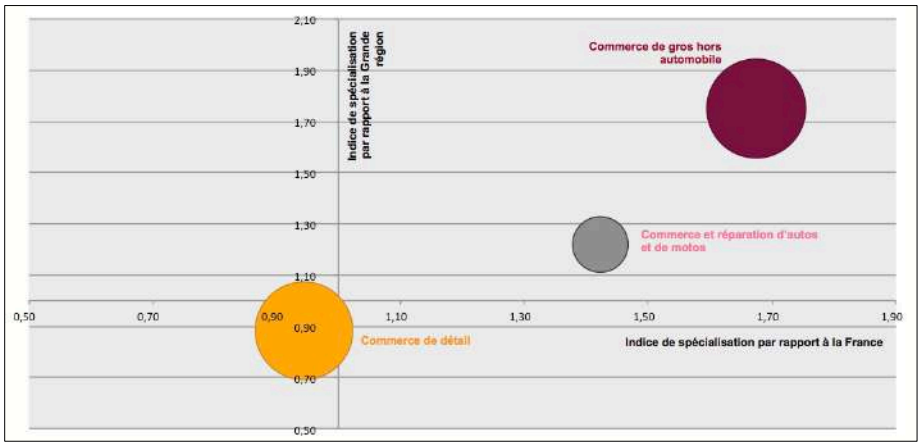
Les grandes surfaces généralistes sont les principaux établissements pourvoyeurs d'emplois dans le commerce dans la région de Cognac.

Les établissements commerciaux de 50 salariés et plus dans la région de Cognac, en 2014
Source : Charente Développement, INSEE 2014 ; traitement EAU

Entreprises	Effectifs salariés	Secteurs d'activités
Auchan	100 à 249 salariés	Commerce de détail
Leclerc	250 à 499 salariés	Commerce de détail
Super U	50 à 99 salariés	Commerce de détail
Intermarché	50 à 99 salariés	Commerce de détail
Comptoir Agricole Commercial de Cognac (CACC)	50 à 99 salariés	Commerce import / export

Une spécialisation des activités commerciales de gros (hors automobiles), en lien avec les activités d'import/export et de réparation d'autos et de motos mais une faiblesse du commerce de détail qui répond pourtant aux besoins des habitants et des usagers.

Indice de spécialisation des activités commerciales de la région de Cognac, en 2013
Source : INSEE CLAP, 2015 ; traitement EAU



En région de Cognac, en 2012, un quart des entreprises créées l'ont été dans le domaine du commerce, soit 129 nouvelles entreprises dont 79 dans le secteur de Cognac.

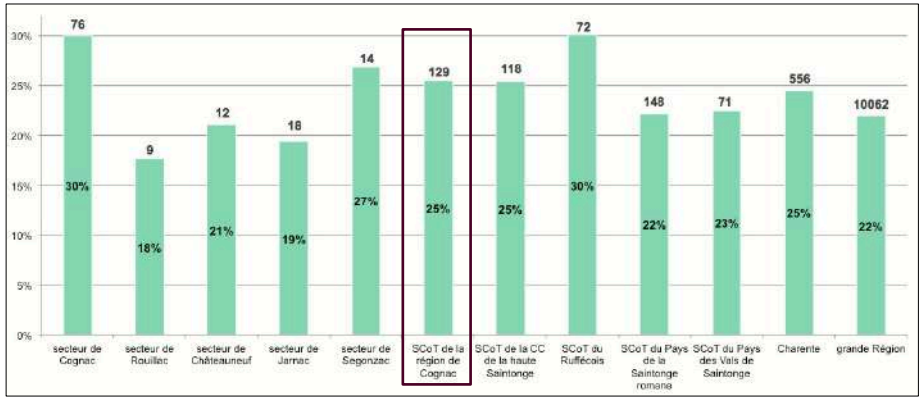
La proportion du commerce dans les créations d'entreprises est au niveau des moyennes départementale et régionale.

À l'échelle de la région de Cognac, les nouvelles affaires commerciales ne représentent que 12% de la totalité des entreprises de ce secteur, soit le niveau le plus faible parmi les territoires de comparaison.

Cela interroge la santé économique des entreprises de ce secteur mais souligne au contraire la capacité locale de rattrapage en termes de création.

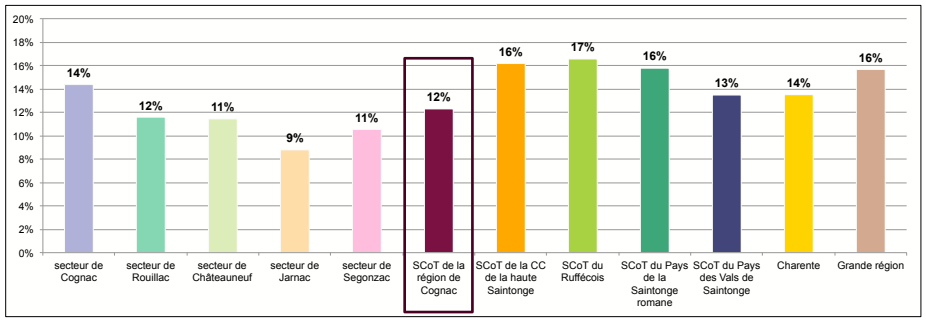
Création d'entreprises dans les activités commerciales et part dans le total des créations d'entreprises en 2012

Source : INSEE-SIRENE ; traitement EAU



Taux de création d'entreprises pour les activités commerciales en 2012

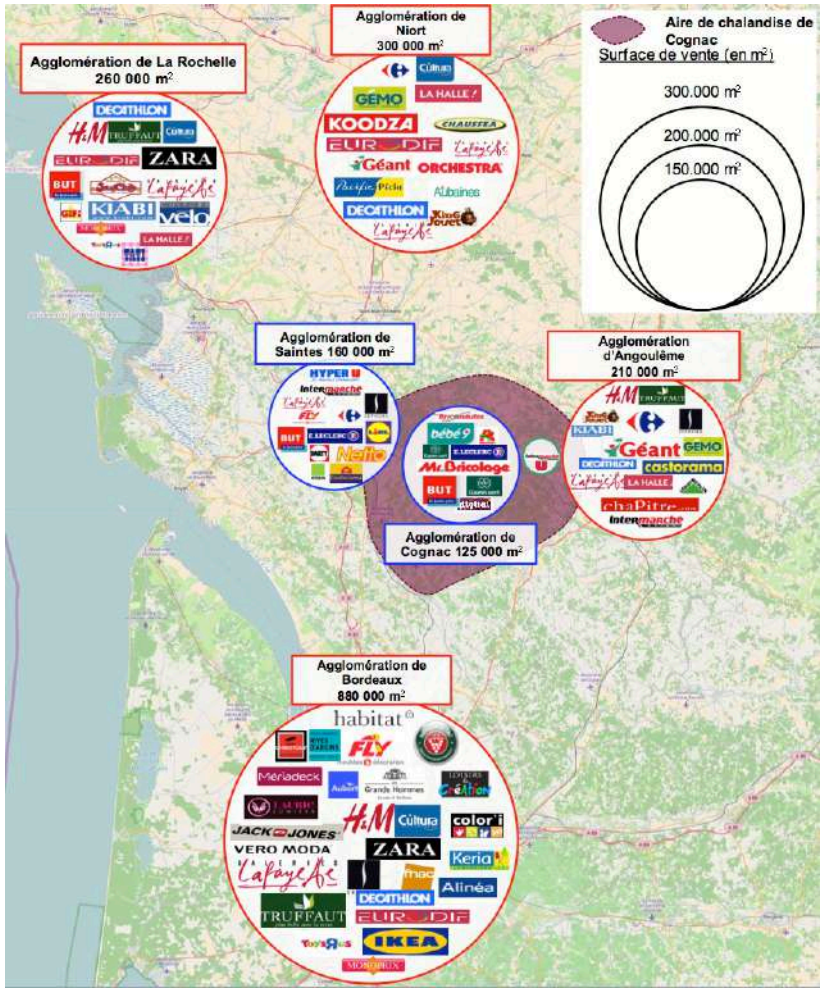
Source : INSEE-SIRENE ; traitement EAU



Le grand commerce

Environnement commercial large autour de Cognac

Source : Inventaires commerciaux et Avis des CDAC des départements de Charente, Charente-Maritime, Gironde, Deux-Sèvres ; Panorama 2014.

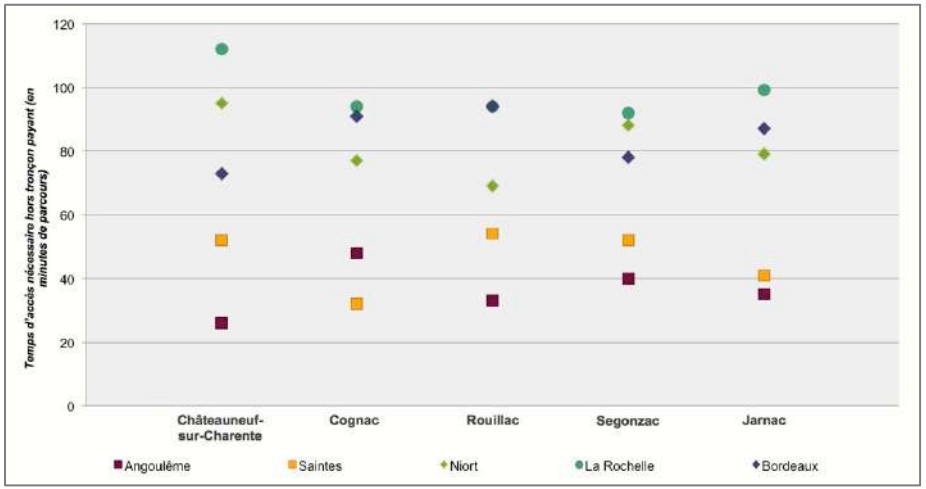


A l'échelle régionale, un contexte de pôles commerciaux rayonnants accessibles en moins de deux heures en voiture depuis l'ensemble du territoire de la région de Cognac. Ces pôles développent un appareil commercial plus complet que celui de la région de Cognac, tant en termes de niveaux de gamme (Galeries Lafayette à Saintes, Bordeaux, …, Truffaut à Angoulême, …) que de domaine d'activités (IKEA, Habitat à Bordeaux, Zara, Décathlon à Angoulême et à Bordeaux, …)

Dans ce contexte, Cognac et Saintes apparaissent comme des pôles de rayonnement intercommunal plus limité mais dont l'offre commerciale complémentaire permet de répondre à la plupart des besoins du quotidien des habitants et des usagers.

Temps de parcours voiture nécessaire pour atteindre les pôles commerciaux depuis les différents secteurs de la région de Cognac

Source : Google map ; traitement EAU-Proscot



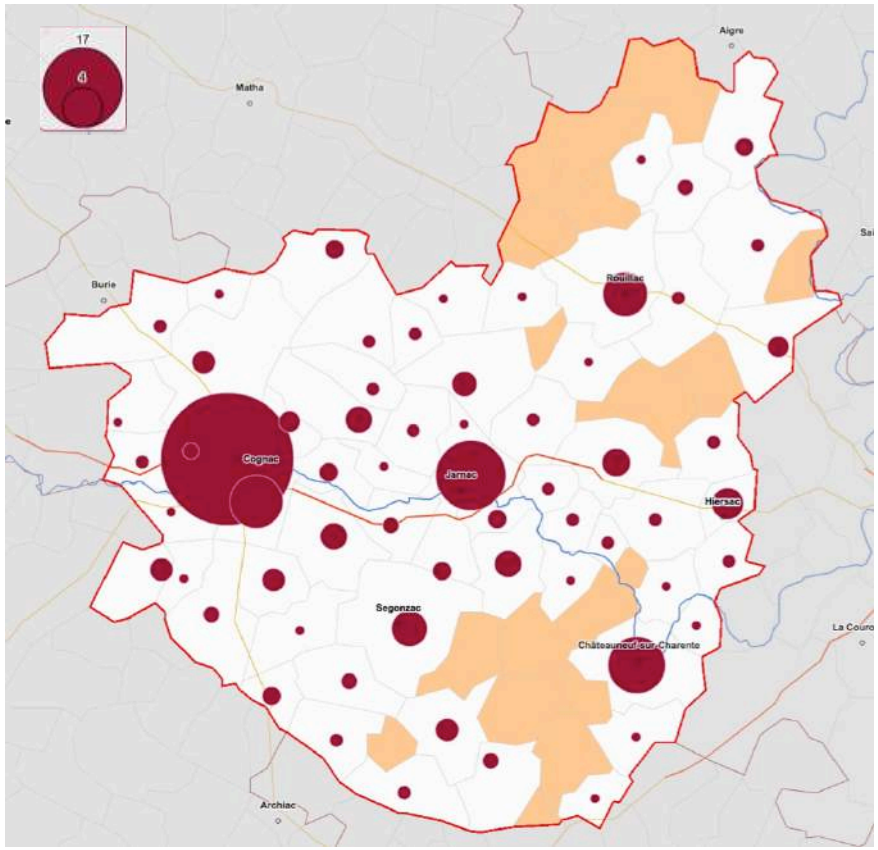
Les différents secteurs du territoire peuvent respectivement fonctionner en complémentarité avec les pôles commerciaux régionaux (Bordeaux, Niort, Angoulême), pour lesquels les temps d'accès varient fortement suivant le positionnement sur le réseau d'infrastructures routières.

Le commerce de proximité

Commerce de proximité : terme générique englobant les commerces répondant aux besoins quotidiens des habitants, que sont la boulangerie-pâtisserie, la boucherie-charcuterie, l'épicerie, la supérette et la librairie-papeterie-journaux.

Commerce de proximité dans la région de Cognac, ne 2014

Source : Base permanente des équipements, INSEE, 2014 ; traitement EAU-Proscot



En 2014, la problématique du dernier commerce de proximité concerne 16 communes, 19 n'en comprenant aucun, sur les 79 communes que compte le territoire du SCoT de la région de Cognac.

L'agglomération de Cognac ainsi que Jarnac, Rouillac, Segonzac, Châteauneuf-sur-Charente et Hiersac pourvoient en commerces et services de proximité les bassins de vie respectifs qui les entourent.

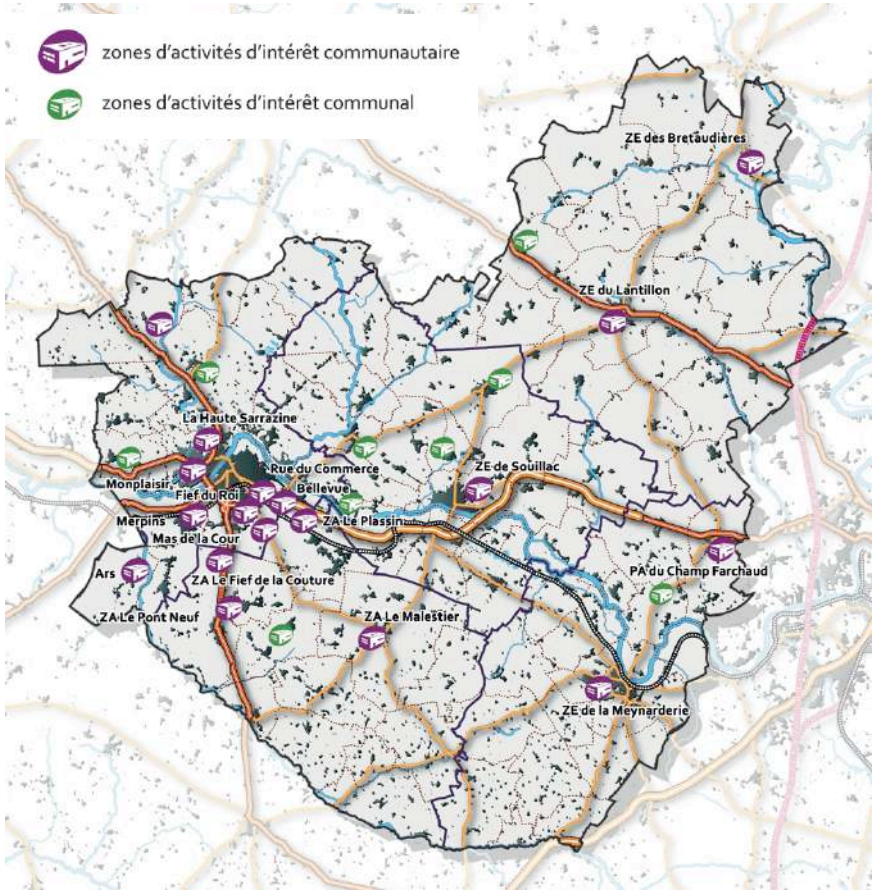
Le remplacement des commerces par de nombreux services marchands (banques, salons de coiffures, pharmacies, …) dans certains bourgs pose la question du maintien de leur vitalité, les commerces étant plus propices à la rencontre des gens (lien social).

Par exemple, Segonzac ne comprend que deux boulangeries, le reste de son appareil commercial étant constitué de services.

Espaces d'activités

Les espaces d'activités communautaires et communaux dans la région de Cognac

Sources : sites internet des communautés de communes [consultés le 29 fév. 2016] ; Charente Développement



Une concentration des grands espaces d'activités autour de Cognac (Châteaubernard, Merpins, limites communales) mais aussi la présence de grandes zones dans les chefs-lieux de canton de chacun des secteurs du territoire (Rouillac, Segonzac, Jarnac, Châteauneuf).

Surfaces des espaces économiques dans la région de Cognac

Source : Charente Développement ; simplanter.com ; Geoportail

Les surfaces sont données en hectares, en surface brute (lots + voiries + espaces communs)

Commune	Nom de la Zone	Surface (en ha)	vocation
Angeac-Champagne	Le Bois d'Angeac	16	artisanale
Ars	ZA d'Ars	4	artisanale
Chassors	ZA de Luchac	6	artisanale
Châteaubernard	Zone industrielle	71	industrielle
Châteaubernard	ZA Rue du Commerce	24	commerciale
Châteaubernard	ZA de Bellevue	4	commerciale et tertiaire
Châteaubernard	ZA du Fief du Roi	48	mixte
Châteauneuf-sur-Charente	ZE de la Meynarderie	2	artisanale
Cognac	ZA de la Haute-Sarrazine	18	artisanale
Cognac	ZA Montplaisir	15	mixte
Gensac-la-Pallue	ZA Le Plassin	38	mixte
Genté	ZA Le Fief de la Couture	6	artisanale
Hiersac	PA du Champ Farchaud	2	artisanale
Jarnac	ZI de Souillac	34	industrielle
Marcillac-Lanville	ZE des Bretaudières	2	artisanale
Merpins	ZI de Merpins	94	industrielle
Rouillac	ZE du Lantillon	12	mixte
Saint-Brice	ZA	nc	artisanale
Saint-Laurent-de-Cognac	La Plaine du Buisson	13	industrielle
Saint-Simeux	ZA des Peillières	nc	artisanale
Saint-Sulpice-de-Cognac		1	artisanale
Salles-d'Angles	ZA Le Pont Neuf	33	mixte
Segonzac	ZA Le Malestier	19	artisanale
Sigogne	ZA de Fontainebleau	7	mixte
Sonneville	Les Pierrières	1	artisanale
Total		469	

À l'échelle de la région de Cognac, entre 450 et 500 hectares d'espaces d'activités, à destination d'abord industrielle et artisanale.

Malgré la présence de nombreuses zones d'activité sur le territoire de la région de Cognac, une part importante des établissements de la filière Cognac se situent en dehors de ces espaces spécifiques.

Les maisons du Cognac développent une stratégie foncière en dehors des enveloppes urbaines afin de disposer des emprises nécessaires à la pérennisation de leur activité à long terme (réserves foncières pour extensions futures des chais notamment).

Site d'Hennessy dans le lieu-dit Haut-Bagnolet, à Cognac
Source : Géoportail, vue aérienne



Sites d'Hennessy, de Martell à La Touche, Jarnac, de Courvoisier à La Métairie
Source : Géoportail, vue aérienne



Sites de Cognac De Luz et Domaine Boisneau, à Salles-d'Angles *(à gauche)*
Site de Martell à Rouillac *(à droite)*
Source : Géoportail, vue aérienne





ENJEUX

- Disposer des capacités foncières nécessaires à la pérennisation des établissements de la filière Cognac (tonnellerie, chais, ...) sur le territoire.

- Concilier cette tendance au transfert des activités de production en périphérie des villes et villages, voire en totale déconnexion de l'enveloppe urbaine et consommation raisonnée des espaces agricole et naturel.

Tourisme

ETAT DES LIEUX

L'offre touristique : sites et manifestations

Une offre touristique organisée autour de deux axes (le cognac et la Charente), diversifiée et permettant d'accueillir un large public, des enfants aux parents et aux grands-parents, composée :

- Des maisons de négoce de cognac et domaines d'exploitation, que l'on peut suivre suivant la signalisation routière particulière « Les étapes du Cognac » :

Commune	Nom	catégorie touristique	fréquentation annuelle	période d'ouverture
Bourg-Charente	La Grange du bois	Gastronomie - Cognac et pineau		
Bourg-Charente	Domaine Pautier	Gastronomie - Cognac et pineau		
Chassors	Les frères Moine	Gastronomie - Cognac et pineau		
Chassors	Sauvion Aumont	Gastronomie - Cognac et pineau		
Châteauneuf-sur-Charente	Tesseron Cognac SAS	Gastronomie - Cognac et pineau		
Châteauneuf-sur-Charente	Vignoble Simonnot	Gastronomie - Cognac et pineau		
Châteauneuf-sur-Charente	Domaine de Malakoff	Gastronomie - Cognac et pineau		
Cherves-Richemont	Domaine de la Grolette	Gastronomie - Cognac et pineau		
Cognac	Maison de négoce Baron Oard	Gastronomie - Cognac et pineau		d'avril à décembre
Cognac	Maison de négoce Hennessy	Gastronomie - Cognac et pineau		de mars à mi-avril et d'oct. à décembre
Cognac	Maison de négoce Martell & Co	Gastronomie - Cognac et pineau		d'avril à octobre
Cognac	Maison de Négoce Meukow	Gastronomie - Cognac et pineau		ouvert toute l'année
Cognac	Maison de négoce Rémy Martin	Gastronomie - Cognac et pineau		sur réservation
Cognac	aison de négoce Rémy Martin - Domair	Gastronomie - Cognac et pineau		de mi-avril à septembre
Cognac	Maison de Négoce Cognac Camus	Gastronomie - Cognac et pineau		de mai à septembre (autre : sur rés.)
Cognac	Les étapes du cognac	Gastronomie - Cognac et pineau		
Cognac	Maison de Négoce Bache Gabrielsen	Gastronomie - Cognac et pineau		sur réservation
Cognac	Maison de Négoce A. de Fussigny	Gastronomie - Cognac et pineau		de mi-mai à mi-septembre
Cognac	Les Mardis du Cognac	Gastronomie - Cognac et pineau		courant du mois de juin à septembre
Gondeville	Cognac Léonard	Gastronomie - Cognac et pineau		
Gourville	Guy Bonnaud	Gastronomie - Cognac et pineau		
Jarnac	Cognac Courvoisier	Gastronomie - Cognac et pineau		
Jarnac	Thomas Hine & Co	Gastronomie - Cognac et pineau		
Mareuil	David Ramnoux	Gastronomie - Cognac et pineau		
Merpins	Domaine Rémy Martin	Gastronomie - Cognac et pineau		
multisites	Distillerie en fête	Gastronomie - Cognac et pineau		
Rouillac	Cognac Audebert	Gastronomie - Cognac et pineau		
Rouillac	Dhiersat	Gastronomie - Cognac et pineau		
Saint-Amand-de-Nouère	Domaine de la Chevalerie	Gastronomie - Cognac et pineau		
Saint-Amand-de-Nouère	Domaine Pierrière Gonthier	Gastronomie - Cognac et pineau		
Saint-Même-les-Carrières	Cognac Lascaux	Gastronomie - Cognac et pineau		
Segonzac	Maison de la Grande Champagne	Gastronomie - Cognac et pineau		

- d'autres productions gastronomiques emblématiques ou au contraire insolites, qui restent dans l'ombre du cognac :

Commune	Nom	catégorie touristique	fréquentation annuelle	période d'ouverture
Auge-Saint-Médard	SCEA du Bardonneau	Gastronomie - Agriculture		
Bonneville	Truffières de la brousse	Gastronomie - Agriculture		
Rouillac	Ferme pédagogique des Filloas	Gastronomie - Agriculture		
Saint-Cybardeaux	Marché des producteurs	Gastronomie - Agriculture		
Mons	La cagouille charentaise	Gastronomie - Autres productions		
Rouillac	Conserverie Fleuriet	Gastronomie - Autres productions		
Salles-d'Angles	Label autruche	Gastronomie - Autres productions		

D'autres productions : truffes, pineau des Charentes, Vins de Pays charentais, de caviar, Grand-Marnier, vinaigre Beaume de Bouteville, …

- des manifestations culturelles de rayonnement local à national drainant un nombre important de visiteurs sur des périodes de temps assez courtes (1 jour à plusieurs mois), dont la captation sur la durée reste à renforcer :

Commune	Nom	catégorie touristique	fréquentation annuelle	période d'ouverture
Cognac	Festival Coup de chauffe	Culture - Manifestation	30 000	courant du mois de septembre
Cognac	Festival Danse & Vous	Culture - Manifestation	3 000	
Cognac	Festival du Polar & Co	Culture - Manifestation	3 000	courant du mois d'octobre
Cognac	Fête du Cognac	Culture - Manifestation	22 500	courant du mois de juillet
Cognac	Festival de la Littérature européenne	Culture - Manifestation	7 000	courant du mois de novembre
Cognac	Cognac Blues Passions	Culture - Manifestation	50 000	courant du mois de juillet
Cognac	Festival Mars Planète Danse	Culture - Manifestation		courant du mois de mars
multisites	Festi'Classique	Culture - Manifestation	620	courant des mois d'août et septembre
multisites	Festival Nuits romanes	Culture - Manifestation		courant du mois de juin à septembre
Genac	Domaine d'essart	Culture - Musique		
Cognac	Anciens abattoirs - West Rock	Culture - Salle de spectacle		
Cognac	Théâtre de l'Avant Scène	Culture - Salle de spectacle		
Rouillac	Centre culturel le 27	Culture - Salle de spectacle		

- des sites permettant la découverte du patrimoine archéologique ou architectural remarquable et religieux, mais dont la valorisation ou la mise en cohérence d'ensemble autour d'une identité locale propre reste inachevée :

Commune	Nom	catégorie touristique	fréquentation annuelle	période d'ouverture
Angeac-Champagne	La terre des dinosaures	Histoire - Archéologie		
Angeac-Charente	Site Paléontologique d'Angeac Charente	Histoire - Archéologie		courant du mois de juillet
Saint-Cybardeaux	Théâtre gallo-romain des Bouchauds	Histoire - Archéologie		
Bouteville	Château	Histoire - Château		
Bouteville	Château	Histoire - Château	1 850	vacances scolaires estivales
Cherves-Richemont	Château Chesnel	Histoire - Château		ouvert toute l'année
Cherves-Richemont	Logis de Boussac	Histoire - Château		
Cognac	Château	Histoire - Château		
Gourville	Château	Histoire - Château		
Saint-Amand-de-Nouère	Logis de Fontguyon	Histoire - Château		
Bassac	Abbaye	Histoire - Eglise		
Marcillac-Lanville	Eglise prieuriale de Lanville	Histoire - Eglise		
Vaux-Rouillac	Moulin de la Pyramide	Histoire - Moulin		

Sources de cette partie : offices du tourisme du territoire du SCoT de la région de Cognac

- de la découverte des villes et plus largement du territoire à vélo (véloroute le long de la Charente, boucles vélos, parcours balisés et visites guidées). Les circuits routiers et pédestres sont thématisés et intégrés aux autres réseaux de mobilité douce (Eurovéloroute) :

Commune	Nom	catégorie touristique	fréquentation annuelle	période d'ouverture
Cherves-Richemont	Chasse au trésor des 20 monts	Circuits découverte		
Jarnac	Balade ludique de Jarnac et visites guidées	Circuits découverte		*pour les enfants*
Châteauneuf-sur-Charente	Balade et livret jeu	Circuits découverte		*pour les enfants*
Cognac	Raconte-moi Cognac, les aventures de Gaspard et Louise	Circuits découverte		*pour les enfants*
Châteaubernard	Le jardin respectueux	Nature - Jardin		
Cognac	Jardin public de l'Hôtel de ville	Nature - Jardin		
Courbillac	Jardin des dames - la ferme des iris	Nature - Jardin		
Sonneville	Sentier botanique du Rondail	Nature - Jardin		
Touzac	Les jardins du Chaigne	Nature - Jardin		
Châteauneuf-sur-Charente	Boucle locale 21	Nature - Vélo tourisme		
Cognac	Boucle locale 24	Nature - Vélo tourisme		
Jarnac	Boucle locale 23	Nature - Vélo tourisme		
Rouillac	Boucle locale 27	Nature - Vélo tourisme		
Segonzac	Boucle locale 22	Nature - Vélo tourisme		

- de l'artisanat d'art, favorisé notamment par la présence de résidences d'artistes permanentes :

Commune	Nom	catégorie touristique	fréquentation annuelle	période d'ouverture
Bassac	Jean-Jacques Meunier - ébéniste sculpteur	Artisanat d'art		
Breville	Pôle des métiers d'art du bois	Artisanat d'art		
Cognac	Atleier Créa-terre	Artisanat d'art		
Cognac	Cerambic	Artisanat d'art		
Cognac	Cognac'art	Artisanat d'art		
Echallat	Emmanuel Pierre	Artisanat d'art		
Gourville	Métallerie	Artisanat d'art		
Gourville	Atelier Garnier	Artisanat d'art		
Marcillac-Lanville	Stéphane Barbier	Artisanat d'art		
Mareuil	Atelier vermillon	Artisanat d'art		
Merignac	Atelier Tarmac	Artisanat d'art		
Mesnac	Un art à part	Artisanat d'art		
Reparsac	Tissage Lirette de Saintonge	Artisanat d'art		
Rouillac	Nam Galerie	Artisanat d'art		
Saint-Amand-de-Nouère	Atelier Careboc	Artisanat d'art		
Saint-Cybardeaux	Atelier Artémis	Artisanat d'art		
Saint-Genis d'Hiersac	Logis de la Motte	Artisanat d'art		
Saint-Genis d'Hiersac	Faïencerie Roullet Renoleau	Artisanat d'art		

- de nombreux musées, principalement en lien avec la production agricole et les savoir-faire locaux :

Commune	Nom	catégorie touristique	fréquentation annuelle	période d'ouverture
Ars	Musée artisanal et rural	Culture - Musée		ouvert toute l'année
Bonneville	Logis de logerie	Culture - Musée		
Bourg-Charente	Musée de la Pouponnière	Culture - Musée		
Cognac	Espace découverte en Pays de Cognac	Culture - Musée	15 300	ouvert toute l'année
Cognac	Musée d'art et d'histoire	Culture - Musée	6 550	
Cognac	Musée des arts du Cognac	Culture - Musée	14 400	ouvert toute l'année
Douzat	Musée de la diligence	Culture - Musée		
Fleurac	Musée de la coiffe	Culture - Musée		
Gensac-la-Pallue	Musée de la moto et du cyclo	Culture - Musée		
Gourville	Musée de la gare	Culture - Musée		
Jarnac	Espace poétique Pierre Boujut	Culture - Musée		
Jarnac	Maison natale de François Mitterand	Culture - Musée		
Jarnac	Musée François Mitterand	Culture - Musée		
Lignières-Sonneville	La petite maison du lin	Culture - Musée		
Saint-Cybardeaux	Espace d'interprétation du Gallo-romain	Culture - Musée	4 100	
Saint-Simon	Saint Simon Village Gabarrier	Culture - Musée	10 500	courant du mois de mai
Saint-Simon	Maison des gabarriers	Culture - Musée		
Salles-d'Angles	Musée Gaston Grégor	Culture - Musée		
Genac	Domaine d'essart	Culture - Musique		

- des infrastructures de loisirs diversifiées mais ne suffisant parfois pas aux besoins, des manifestations sportives attractives, ainsi que de nombreux cours d'eau favorisant la pratique de la pêche :

Commune	Nom	catégorie touristique	fréquentation annuelle	période d'ouverture
Châteaubernard	ULM, aéroclub montgolfière	Loisir - Air		
Saint-Même-les-Carrières	Aéroclub de la pierre levée	Loisir - Air		
Cherves-Richemont	club hippique de cognac	Loisir - Centre équestre		
Courbillac	Poney club du renouveau	Loisir - Centre équestre		
Courbillac	poney club du renouveau	Loisir - Centre équestre		
Saint-Cybardeaux	club hippique des bouchauds	Loisir - Centre équestre		
Marcillac-Lanville	Cinéma	Loisir - Culture		
Châteauneuf-sur-Charente	Site de la Font qui pisse	Loisir - Escalade		
Cognac	Base de Plein air André Mermet	Loisir - fleuve Charente		d'avril à septembre
Cognac	Cognac Yacht Rowing club	Loisir - fleuve Charente		
Cognac	Cognac Canoë club	Loisir - fleuve Charente		
Cognac	Croisière en gabarre	Loisir - fleuve Charente	10 850	
Jarnac	Randonnée fluviale - location kayak / canoë	Loisir - fleuve Charente		
Jarnac	Charente croisière le Chabot	Loisir - fleuve Charente		
Saint-Même-les-Carrières	Planet Ski	Loisir - fleuve Charente		
Saint-Simon	"La Renaissance" Village Gabarrier	Loisir - fleuve Charente	242	
Vibrac	Châteauneuf - Vibrac Canoë kayak	Loisir - fleuve Charente		
Saint-Brice	Golf	Loisir - Golf		
Châteauneuf-sur-Charente	La Gérard Simonnot	Manifestation sportive	600	courant du mois de septembre
Mosnac	Le Trail du Vignoble Cognaçais	Manifestation sportive	650	courant du mois de mai

Sources de cette partie : offices du tourisme du territoire du SCoT de la région de Cognac

L'offre touristique en 2016 en région de Cognac

Source : Charente tourisme, carte touristique régionale



Globalement, une offre touristique concentrée autour de Cognac et du fleuve Charente mais qui réussit à répartir et à irriguer l'intégralité du territoire par des équipements culturels et de loisirs favorisant une double approche à l'échelle de l'ensemble de la région de Cognac :

- « Tourisme vert » : loisirs liés à la présence de l'eau (bases nautiques, canoë-kayak, gabare, …), de la nature (randonnée, vélo / VTT, jardins) et de la production agricole (fermes pédagogiques, séjour à la ferme).

- et « Tourisme de niche », orienté vers la production du cognac (maisons de négoce, distillerie, vendanges, …) et plus largement des autres spiritueux et fabrications connexes (tonnelleries, verreries en particulier).

Hormis la concentration observée à Cognac et Jarnac, une faible attractivité en termes de restauration.

Les labels et réseaux de qualité

La région de Cognac intègre différents réseaux en faveur de la valorisation du patrimoine historique, architectural et paysager local :

- **Cognac est labellisée « Villes d'art et d'histoire ».** Ce label qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien de la qualité architecturale et du cadre de vie.

  Cognac a été labellisée en 2012, en appui d'un patrimoine architectural reconnu, notamment le centre-ville historique en partie piétonnier et son organisation liée au fleuve Charente, ses bâtiments du XIXe siècle, ainsi que son patrimoine industriel (maisons de négoce et bâtiments civils liés).



Label national, d'autres villes en région Poitou-Charentes sont labellisées VPAH : Rochefort, Royan, Saintes, Thouars ; d'une communauté d'agglomération : Poitiers ; le Pays de l'Angoumois, le Pays du Châtelleraudais, le Pays du Confolentais, le Pays de l'Île de Ré, le Pays Mellois, le Pays Montmorillonais et le Pays de Parthenay.

- **Bourg-Charente fait partie de l'association « Petites Cités de Caractère ».** Cette association cherche à valoriser des communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population limitée et urbaine par leur histoire et leur patrimoine.

  Les atouts de Bourg-Charente pour son homologation se constituent des différentes unités architecturales et paysagères remarquables :

  - Récitals classiques et concerts dans l'église Saint-Jean,
  - Fête de la Saint-Jean,
  - Le Printemps des liqueurs : dégustation de la célèbre liqueur *Grand Marnier,*
  - Visites guidées du village en été.



Label national : d'autres villes en Charente ont rejoint ou sont en cours d'homologation pour être reconnues « Petites cités de caractère » : Aubeterre-sur-Dronne, Nanteuil-en-Vallée, Tusson, Verteuil-sur-Charente, Villebois-Lavalette.

- Le Pôle Territorial Ouest Charente – Pays du Cognac a mis en place le réseau « Les villages de pierres et de vignes » qui met en lumière certaines communes de la région de Cognac, telles que Bassac, Bourg-Charente, Lignières-Sonneville, Saint-Simeux, Touzac, Bouteville, Moulidars, Sigogne et Ars. Ces neuf villages se rassemblent autour d'un patrimoine commun dessiné au fil du temps par la culture de la vigne mais surtout d'une ambition commune de préservation d'un patrimoine d'exception façonné par la viticulture. Ce projet entend allier aménagement du territoire, rénovation du bâti et valorisation touristique.



Source : PTOCPC

- **Jarnac est labellisée « Station Verte ».** Il s'agit d'une destination touristique de loisirs et de vacances, reconnue au niveau national comme une station organisée, offrant les services et les plaisirs attendus dans l'univers Nature.



Source : Site internet de Station Verte ; site de l'office de tourisme de Jarnac.

Label national, le réseau d'étend sur toute la France et est amené à se développer dans le contexte de recherche « de sens aux vacances » : Cepoy (Loiret), Raon-l'étape (Vosges), Duras (Lot-et-Garonne), Ayen (Corrèze), Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne), Mansle (Charente), …

- **Segonzac fait partie des trois premières communes françaises à intégrer le label en mars 2012 le réseau *Cittàslow*** (*Ville* en italien et *lente* en anglais), fondé en 1999. Véritable fer de lance de cette démarche en faveur de la qualité de vie, du bien-être et de lien social Segonzac s'engage surtout dans une démarche qualité dans les domaines de l'environnement, des infrastructures, de l'hospitalité, de la gastronomie, … concourant au renforcement de son attractivité touristique.



Source : Site internet du label Cittàslow.

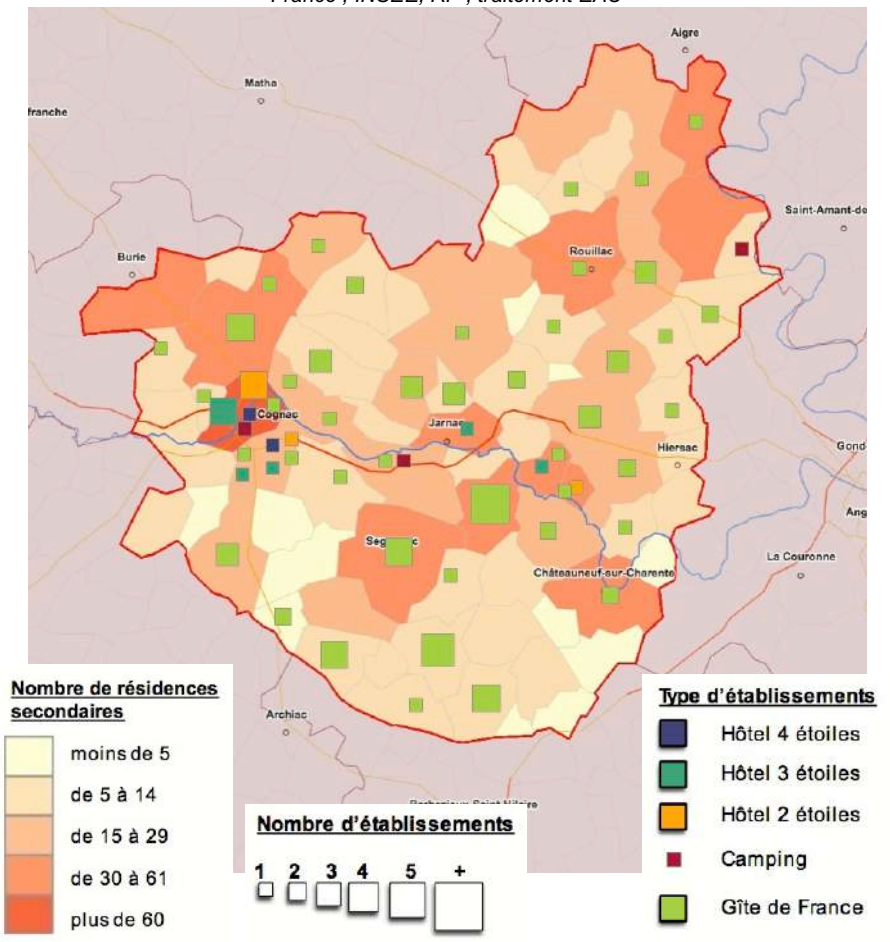
Label international, en France, les communes labellisées Cittaslow sont des villes souvent liées au vignoble ou à des espaces naturels remarquables : Blanquefort (Bordelais), Créon (Bordelais), Labastide-d'Armagnac (Gascogne), Loix (île de Ré), Mirande (Gascogne), Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne) et Valmondois (PNR du Vexin français).

Capacité d'hébergement

Une capacité d'hébergement touristique répartie entre les formes traditionnelles (hôtellerie et camping), l'hébergement chez les particuliers (les gîtes) ainsi que les résidences secondaires et occasionnelles détenues par les particuliers résidant ou non sur le territoire.

Offre en hébergement touristique dans la région de Cognac en 2016

Source : sites internet des intercommunalités et des offices du tourisme du territoire ; gîte de France ; INSEE, RP ; traitement EAU



En 2015, une capacité d'accueil touristique reposant d'abord sur le réseau national Gîte de France, avec :

- un peu moins de 100 hébergements sur l'ensemble de la région de Cognac,
- une capacité d'hébergement par unité assez importante, comprise entre 5 et 30 personnes par gîte.

Une offre d'hébergement touristique traditionnelle dans la région de Cognac :

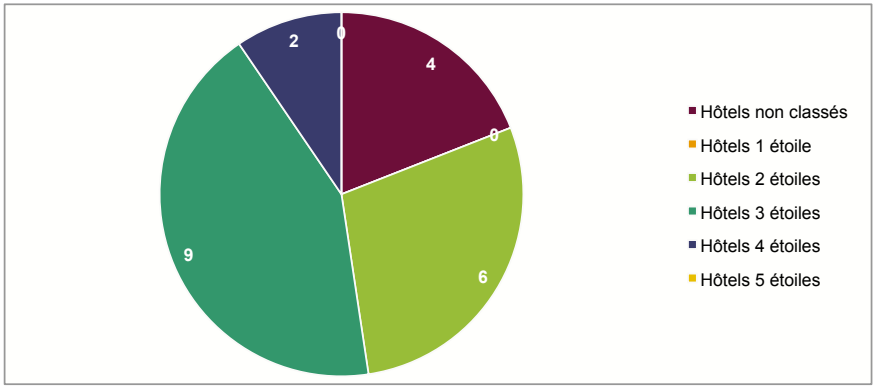
- relativement concentrée dans le secteur de Cognac, avec deux tiers des 21 hôtels de l'ensemble du territoire,
- qui représente un peu moins d'un tiers de la totalité des hôtels charentais, et seulement un quart de la capacité d'hébergement hôtelière en terme de chambres (une taille moyenne de 21,5 chambres par hôtel contre 26 en Charente),
- seulement 3 camping homologués, avec toutefois un nombre de places élevé (285 pour 3, soit 95 places en moyenne, contre seulement 70 à l'échelle du département).

Capacité d'accueil touristique dans la région de Cognac en 2015
Source : sites internet gîte de France Charente ; INSEE, RP ; traitement EAU

territoires	Gîtes de France	Hôtels en 2015	Chambres dans hôtels en 2015	Campings en 2015	Emplacements de camping en 2015
secteur de Rouillac	16	0	0	1	86
secteur de Cognac	13	14	377	1	167
secteur de Segonzac	22	1	11	0	0
secteur de Châteauneuf	12	1	10	0	0
secteur de Jarnac	29	5	53	1	32
SCoT de la région de Cognac	92	21	451	3	285
Charente	-	68	1768	24	1680
% Offre SCoT dans l'offre dép.	-	*31%*	*26%*	*13%*	17%

Pas d'information pour le département de la Charente en matière de Gîte de France©

Répartition des hôtels de la région de Cognac par catégorie, en 2015
Source : INSEE, BPE ; Traitement EAU



Une offre hôtelière contrastée, avec une majorité de 3 étoiles (les non classés peuvent s'apparenter aux hôtels en cours de classement suite au changement des catégories).

Dynamiques touristiques

Contexte touristique comme opportunité de développement, en complémentarité et en différenciation

La région de Cognac partage de nombreux traits communs avec les territoires voisins, que ce soit la qualité (patrimoine roman, cognac, gastronomie, paysages pittoresques) ou l'identité de « *territoire où il fait bon vivre* ». Toutefois, on distingue :

- Le département de la Charente-Maritime comme destination touristique reconnue et dynamique (2e destination nationale en termes de nuitées) liée à la fois :
  - au littoral atlantique : activités balnéaires, maritimes, de plaisance, avec notamment en fer de lance la ville de La Rochelle (aquarium, Port des Minimes, centre-ville piéton, …) et les sites du Fort-Boyard, de l'île de Ré, de l'île d'Oléron et de Marennes-Oléron, ou encore de Royan (avec le Zoo de La Palmyre),
  - à la richesse historique locale, notamment à Saintes et plus largement dans le Pays de Saintonge romane (art roman, époque gallo-romaine avec les arènes, le Chemin de St-Jacques de Compostelle), ainsi que dans celui des Vals de Saintonge (Saint-Jean-d'Angély, villages pittoresques).

- Le département de la Charente, qui s'oriente vers une valorisation structurée de ses atouts :
  - Angoulême concentre une offre culturelle orientée images et sons (festivals de BD, Musée de la BD, …)
  - Le reste de la Charente mise plutôt sur les paysages, le fleuve et le patrimoine roman (Ruffécois et ses villages de caractère, Sud Charente en transition avec le Périgord).

Atouts du territoire

La région de Cognac constitue la première destination touristique charentaise, avant l'Angoumois, avec deux points forts :

- Un cœur cognaçais (Cognac – Jarnac – Segonzac) :
  - fréquenté tout au long de l'année (maisons de négoce, manifestations touristiques et culturelles),
  - d'où se distingue Jarnac avec une identité plus forte autour du fleuve (histoire et culture) et du cognac,

- La vallée de la Charente en contact de l'Angoumois, surtout fréquentée en période estivale, et plus orientée vers une offre événementielle et ludo-récréative.

Entre ces deux espaces identifiables, le territoire bénéficie d'un certain nombre de sites remarquables peu valorisés (carrières, monuments historiques, nature) et de paysages de vignoble attractifs.

➔ ***Des atouts encore peu valorisés : le cognac et la Charente ; la diversité des patrimoines et de l'offre potentielle ; la structuration partielle de l'offre à l'échelle de la région de Cognac.***

Synthèse : contexte touristique et atouts de la région de Cognac

Réalisation EAU



Demande touristique

Les grandes caractéristiques de la demande touristique sont :

- en grande majorité, une clientèle de proximité (Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Limousin) et d'excursion, c'est-à-dire en provenance des grandes destinations touristiques voisines (Saintes, Angoulême, façade littorale) pour une journée, sans logement sur place ; la durée moyenne d'un séjour est de 2 jours,
- principalement des couples sans enfant CSP+, à la recherche de formules « clé-en-main » liées à l'œnotourisme, les propriétaires de résidences secondaires consommant peu sur le territoire,
- lorsqu'elle est étrangère, la demande se concentre sur le produit cognac, et est originaire d'Europe (Belgique, RU, Pays-Bas)

ENJEUX

- Positionner le territoire de la région de Cognac comme une destination touristique en tant que telle.
- Qualifier et structurer l'offre existante, par rapport à la diversité des comportements touristiques.
- S'appuyer sur des sites remarquables et les singularités locales.
- Améliorer la visibilité de la destination et des offres.
- Développer la mise en réseau et la coordination des actions et des acteurs.

GOUVERNANCE

La Région Poitou-Charentes

Le Conseil Régional a articulé sa politique stratégique, définie dans le *Schéma régional de développement touristique* (2011-2015) autour de plusieurs axes prioritaires, en particulier :

- la valorisation de destinations/marques touristiques : La Rochelle, le littoral et ses îles, Cognac-Vallée de la Charente, Poitiers-Futuroscope et Marais Poitevin,
- le développement d'offres thématiques (marketing thématique) : vélo, écotourisme, bien être, art de vivre, famille,
- la valorisation patrimoniale et culturelle,
- l'accroissement qualitatif de l'hébergement touristique.

Ces axes font écho au potentiel territorial mais soulignent particulièrement l'enjeu de l'hébergement touristique. Les actions soutenues par la Région se concentrent sur l'amélioration de la qualité de l'offre, la promotion touristique articulée autour des singularités régionales et la rationalisation de l'intervention publique. Il s'agit de conforter un tourisme privilégiant l'authenticité, la tranquillité et le confort.

La stratégie de développement touristique se construit pour chaque destination autour d'un produit d'appel (Cognac et Vallée de la Charente) et d'une offre sous-jacente complémentaire pour fixer les clientèles (baignade, activités nautiques autour de la Charente, visites de sites viticoles…).

Dans le cadre du *Contrat Régional de Développement Durable* (2007-2013), le Conseil Régional a identifié plusieurs projets structurants pour lesquels il s'est engagé : Vallée de la Charente et tourisme viticole / Centre des eaux de Vie de Segonzac (pôle d'excellence rurale, PER) / Les Bouchauds (PER) / Centre aquatique de Cognac / Centre équestre d'Angeac-Champagne. Ces projets répondent à plusieurs critères : impact ou rayonnement

intercommunal ; capacité à générer d'autres projets ; participation de nouvelles personnes ; dimension économique.

Une démarche prospective territoriale sur le tourisme en Poitou-Charentes à l'horizon 2025 a été confiée à l'Institut Atlantique de l'Aménagement du Territoire (IAAT) afin, notamment, de définir les axes de réflexion sur lesquels les acteurs régionaux du tourisme pourraient fonder leur stratégie de développement. À l'issue de l'étude, 4 scénarios ont été proposés :

- **scénario 1 : « Les destinations phares »** avec 5 destinations emblématiques dont « Cognac et la Vallée de la Charente » qui préconisent des points d'information moins nombreux, des relais d'informations par un usage circonstancié des technologies d'information et de communication (TIC), une économie culturelle développée, impliquant une promotion importante,

- **scénario 2 : « Natur'lib »** sur la base d'un tourisme bucolique et apaisant avec un « écotourisme à visage humain » privilégiant l'authenticité, la tranquillité et le confort, axé sur la Vallée de la Charente. Fondé sur un développement touristique respectueux de l'environnement, ce scénario privilégie la mise en œuvre de projets innovants, voire insolites, en synergie avec la population locale, et qui mobilisent l'épargne de proximité,

- **scénario 3 : « L'or Bleu »** valorise exclusivement l'économie touristique balnéaire sur la base de partenariats publics-privés avec des produits « tout compris » à destination de touristes étrangers,

- **scénario 4 : « Pineaucolada »** se fonde sur des prestations hôtelières moyen et haut de gamme sur le littoral et sites sécurisés, destiné à un tourisme de masse.

Les scénarios 1 et 2 s'inscrivent dans la logique de développement de la région de Cognac.

Le Conseil départemental de la Charente

La stratégie touristique départementale s'inscrit en cohérence avec les orientations régionales. Le Conseil général de la Charente a conçu son *Schéma d'aménagement touristique de la Charente* pour la période 2011-2015 autour de 3 volets stratégiques :

- fiers d'être charentais ;

- la qualité, comment tenir nos promesses ;

- Charente Tourisme au service des acteurs.

Les actions retenues dans le cadre du schéma privilégient :

- le renforcement de l'accessibilité pour tous (Label Tourisme et Handicap) et la prise en compte du développement durable,

- la qualification de l'offre : Plan Qualité Charente (accessibilité, sécurité, confort…), labels « Assiette de Pays », Petites cités de caractère, villes fleuries,… l'amélioration de la signalétique touristique,

- le développement de l'itinérance : Plan Charente à vélo (Grand 8), Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), etc.,

- l'animation du territoire et les événementiels : Été actif, Cinévasion, Nuits archéo…

Le Département cherche à développer un tourisme durable, authentique, basé sur l'expérimentation (vivre quelque chose de vrai, intense, exceptionnel) et à toucher des publics diversifiés et notamment : les familles, les couples sans enfant et groupes constitués. Les offres proposées par Charente Tourisme présentent des niveaux de complexité différents : séjours clef en main (packaging tout compris) ou produits simples (visites, spectacles…).

Un certain nombre de projets ou dispositifs sont portés par le Département :

- **Voyage au cœur du temps**, dispositif itinérant créé en 2007 visant à valoriser et à mettre en réseau le patrimoine préhistorique et historique charentais (Angeac-Charente, Saint-Cybardeaux…),
- **« Cognac côté Ville - côté Vignoble »** (Expérience Cognac), dispositif en cours de structuration, valorisé à travers le label « Vignobles et Découvertes » et porté par l'association les Étapes du Cognac,
- **Voie Verte sur le fleuve Charente**, projet d'aménagement d'un itinéraire de promenade entre Angoulême et Cognac.

Les offices de tourisme (OT)

Des atouts :

- un OT dans chacun des secteurs du SCoT (Cognac, Segonzac, Jarnac, Châteauneuf, Rouillac) ;
- un accueil et des informations au public de qualité, avec une modernisation progressive des outils de communication et de vie,
- une offre de formules clé-en-main répondant aux besoins des publics fréquentant déjà le territoire, permise par la mise en place de partenariat avec les professionnels du tourisme demandeurs,
- une communication sur l'offre globale touristique par la participation aux salons régionaux et manifestations culturelles.

Des faiblesses :

- une communication insuffisante sur les différentes manifestations et sites touristiques par manque de support documentaire (informations partielles, hétérogénéité des espaces d'accueil et des offres entre les OT),
- une fragilité des moyens humains mobilisés pour le tourisme (parfois une seule personne à temps partiel, communication inter-OT limitée).

Agriculture

ETAT DES LIEUX

L'agriculture et les filières amont et aval qui s'y rattachent représente une part essentielle de l'économie du territoire. Ainsi près d'un actif sur 4 travaille de près ou de loin dans ce secteur. De ceci, il découle que l'agriculture, la vigne dominent l'utilisation de l'espace : 74 900 ha soit 72 % de la surface du territoire sont consacrés à l'agriculture, contre 60 % pour l'ensemble du département et 66 % pour la région Poitou-Charentes.

Au recensement agricole de 2010, la Charente comptait 6 476 exploitations agricoles avec une surface agricole utile (SAU) moyenne de 57 hectares, dont 4 280 moyennes et grandes exploitations avec une SAU moyenne de 81 ha.

Pour le territoire de la région de Cognac, en 2010, il y avait 1645 exploitations. La SAU moyenne est de 45,5 ha. 1 exploitation sur 4 du département se situe ainsi sur le territoire du SCoT de la région de Cognac.

La Charente est le premier département viticole de la région. La vigne était valorisée en 2010 par 1 900 exploitants agricoles soit 29 % des exploitations agricoles, pour produire des vins pour eaux-de-vie AOP, Cognac et Pineau. Le vignoble a ainsi généré environ 45 % de la valeur de la production agricole du département.

La zone d'appellation Cognac comprend six crus : Grande Champagne, Petite Champagne, Borderies, Fins Bois, Bons Bois et Bois Ordinaires.

Le cru le plus valorisé se situe en Grande Champagne près de Cognac.

La délimitation des crus

- **La Grande Champagne et la Petite Champagne**

Provenant de sols argilo-calcaires, les eaux-de-vie issues de ces appellations présentent des fins au bouquet à dominante florale.

- **Les Borderies**

C'est le plus petit des 6 crus. Il produit des eaux-de-vie rondes au bouquet caractérisé par un parfum de violette.

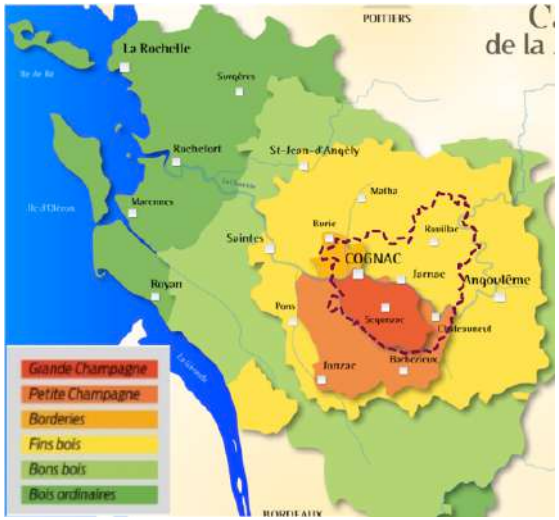
- **Les Fins Bois et les Bons Bois**

L'Appellation Fins Bois représente le plus grand cru dont la majorité est occupée par des sols argilo-calcaires superficiels comme les champagnes, mais rouges et très caillouteux, d'un calcaire dur du Jurassique. On y trouve également des sols très argileux. On trouve dans les Bons Bois des sols sableux. Ces crus produisent des eaux-de-vie rondes, souples, vieillissant assez rapidement et dont le bouquet rappelle le raisin pressé.

- **Les Bois ordinaires**

Ce cru produit environ 2 % de la production de Cognac. Le sol à dominante sableuse, se situant le long de l'Océan ou sur les Îles de Ré et d'Oléron, produit des eaux-de-vie qui vieillissent vite et ont un goût de terroir caractérisé.

L'aire d'appellation Cognac
Source : BNIC



Des terroirs variés de plaines, collines et vallées, à l'origine de la viticulture du Cognac

C'est Henri COQUAND (1811-1881), professeur de géologie, qui étudie au milieu du XIXe la géologie de la région et valide avec un dégustateur un classement des sols selon la qualité des eaux-de-vie qu'ils peuvent produire. Ce travail servira de base au décret de 1938 délimitant les crus actuels.

Au nord, la plaine s'étend sur les calcaires durs du Jurassique. Ce substrat a donné naissance à des sols peu profonds et séchants, à pH élevé. Il s'agit de groies moyennes (principalement des calcosols et rendosols). La présence d'argile riche en oxyde de fer leur donne une couleur ocre. Ils présentent des risques de chlorose élevés.

Les dépôts tendres de marnes à gypse et calcaires fins du Pays Bas sont à l'origine d'une dépression humide dans laquelle la Charente a dégagé une large vallée alluvionnaire. Les terrains sont plus riches, à bonne réserve en eau, à pH élevé mais parfois hydromorphe (principalement des calcosols redoxiques et pelosols brunifiés). La partie sud d'âge Crétacé comprend différents compartiments avec du nord au sud :

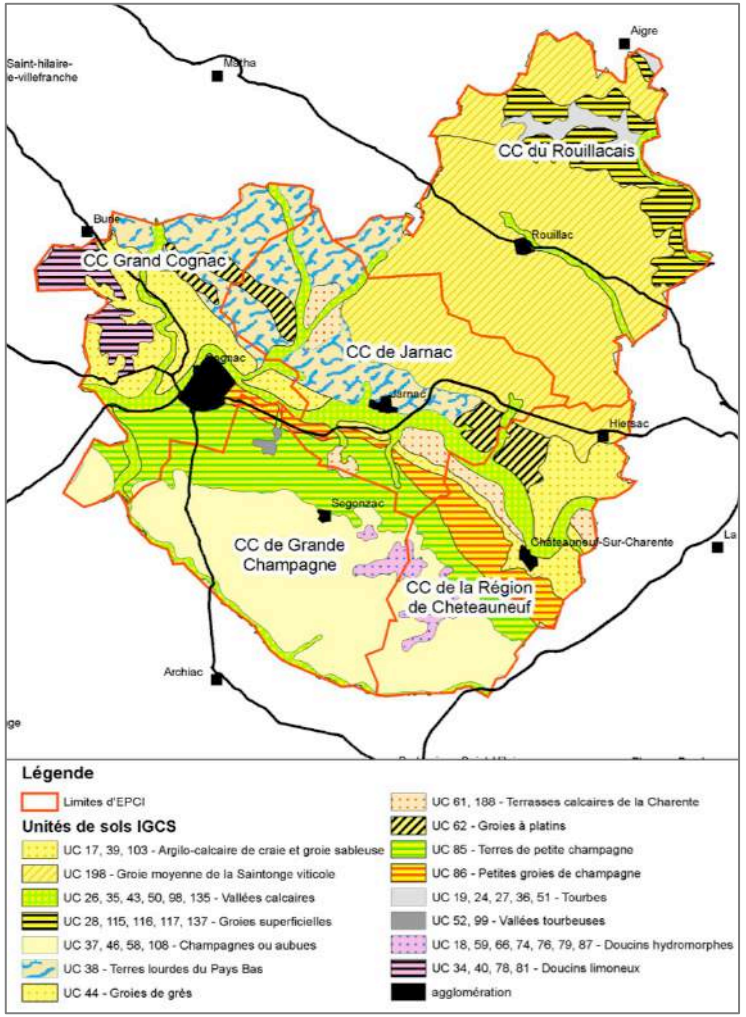
- Au sud du vallon abrupt de la Charente, une assise de calcaires de nature variée a donné naissance à des associations de sols argileux, calcaires, sains, peu profonds, à forte charge en cailloux, les petites groies de Champagne, (principalement calcosols). Ces sols sont très séchants et pauvres.

- Plus au sud, s'étend une large dépression de calcaires crayeux, blancs à grisâtre, appelée « Petite Champagne ». Les sols sont un peu plus épais, la charge en cailloux plus faible (principalement des calcosols).

- Enfin, un ensemble de collines d'assises crayeuses, formant une cuesta, constitue la Grande Champagne. Les argiles de décalcification donnent aux sols une couleur blanchâtre à grise, là aussi les sols sont principalement des calcosols plus profonds que les précédents.

Les sols dans la région de Cognac

Source : Concept Ingénierie/PROSCOT d'après données IGCS et BNIC

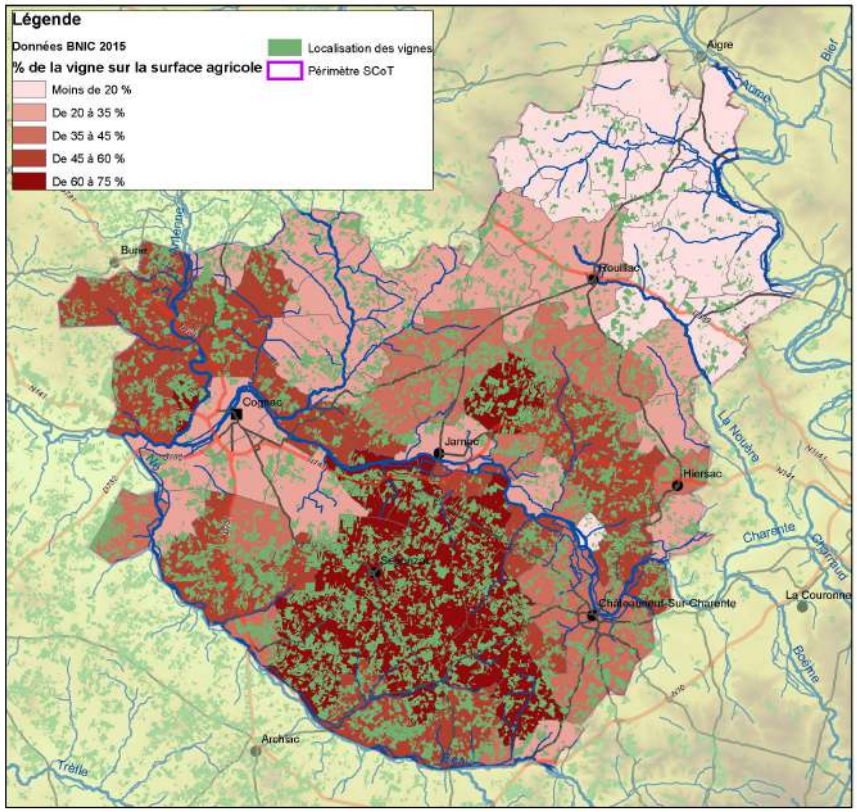


Une agriculture dominée par la viticulture

Si la vigne a chassé la polyculture et l'élevage dans la région dans les années 1960, le territoire présente néanmoins une certaine diversité dans l'utilisation agricole des sols et des dynamiques différentes selon les secteurs.

Part de la vigne dans la surface agricole

Source : Concept Ingénierie/PROSCOT d'après données DGI et BNIC



Sur le territoire du SCoT, la vigne représente près de 40 % de la SAU (31 800 ha en 2015), soit l'équivalent des grandes cultures (COP : céréales et oléoprotéagineux : 32 000 ha). Les surfaces fourragères sont réduites, soit un peu moins de 5 000 ha mais cette surface sera certainement confortée du fait des dispositifs tel que celui du Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) « Entente viticulteurs-éleveurs pour une agro-écologie viable garante d'une économie locale », portée par l'Association Entente Viticulteurs-Éleveurs 16 (AEVE 16).

Ce dispositif tend à produire de la Luzerne et des cultures à bas niveaux d'intrants dans les exploitations viticoles au profit d'éleveurs. Cela vise à améliorer la qualité de l'eau dans l'Aire d'Alimentation des captages de la source de la Touche et du forage de la prairie de Triac.

La carte ci-contre montre un gradient net du Nord au Sud. Certaines communes présentent une part de la surface en vigne sur la surface agricole proche de 75 % (Javrezac, Saint-Preuil, Juillac-Le-Coq). Sur ces communes, outre la vigne, on rencontre des jachères, des prairies, des vergers. Dans les zones humides et les vallées, la culture du maïs s'est développée. La viticulture associe donc généralement des productions de grandes cultures. Dans la région de Rouillac, ce sont les grandes cultures qui dominent : céréales, oléagineux pour l'essentiel. Les cultures fourragères y sont peu présentes.

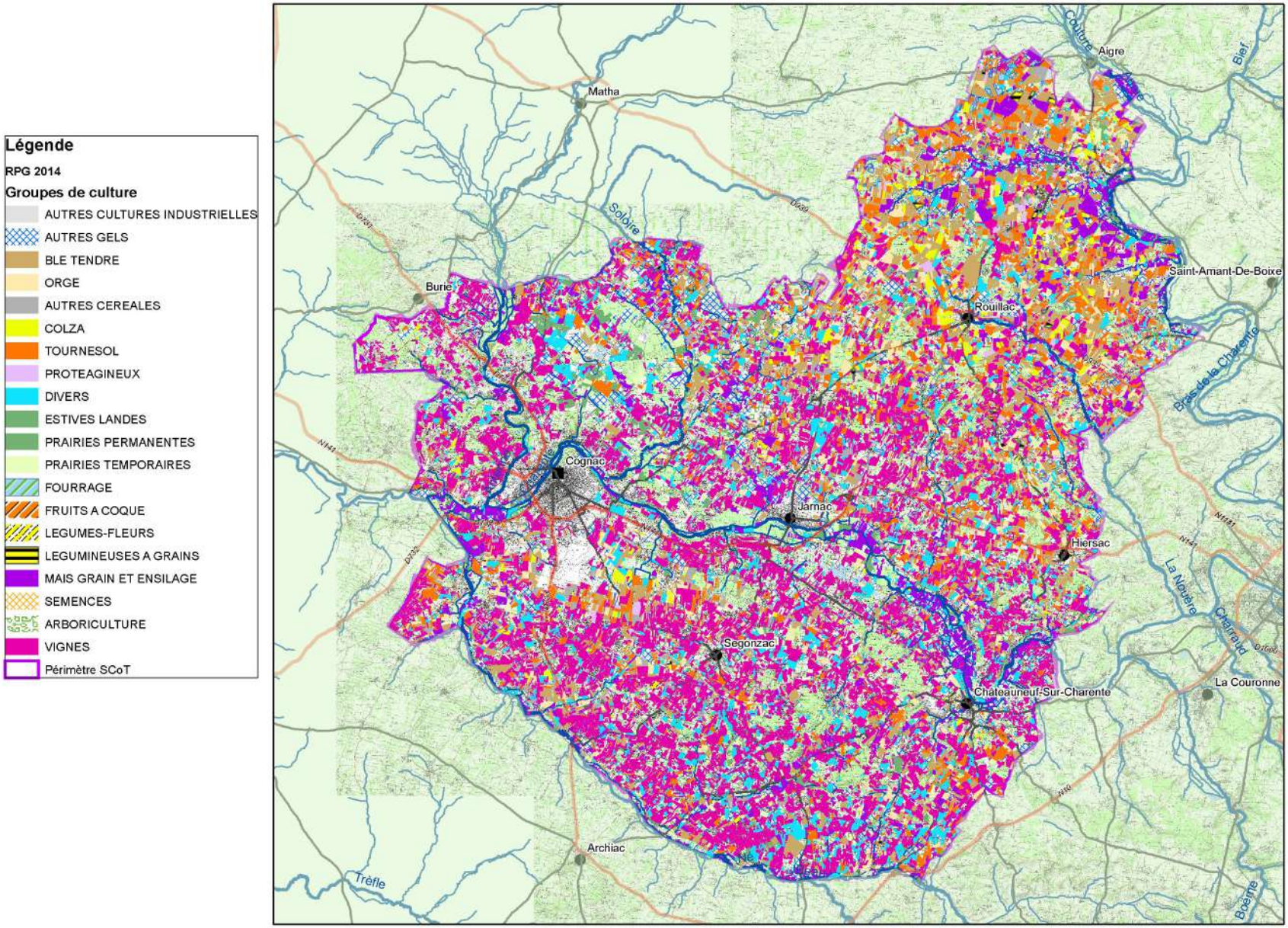
Sur la région de Cognac, l'analyse du Recensement Général de l'Agriculture entre 2000 et 2010 permet de dresser le constat suivant :

- les surfaces de grandes cultures ont diminué de près de 3000 ha (- 8 %), les surfaces fourragères ont perdu 250 ha (- 5 %)**. Seules les surfaces en vignes ont progressé de 2 000 ha (+ 8 %), après avoir fortement baissé pendant une vingtaine d'années,**
- L'élevage bovin allaitant perd le tiers de ses effectifs,
- L'élevage de brebis voit ses effectifs divisés par deux,
- Seul le cheptel de chèvres progresse (+ 11 %)
- L'élevage qui était une activité marginale devient résiduel.

Les moyens de production se concentrent donc dans les exploitations viticoles.

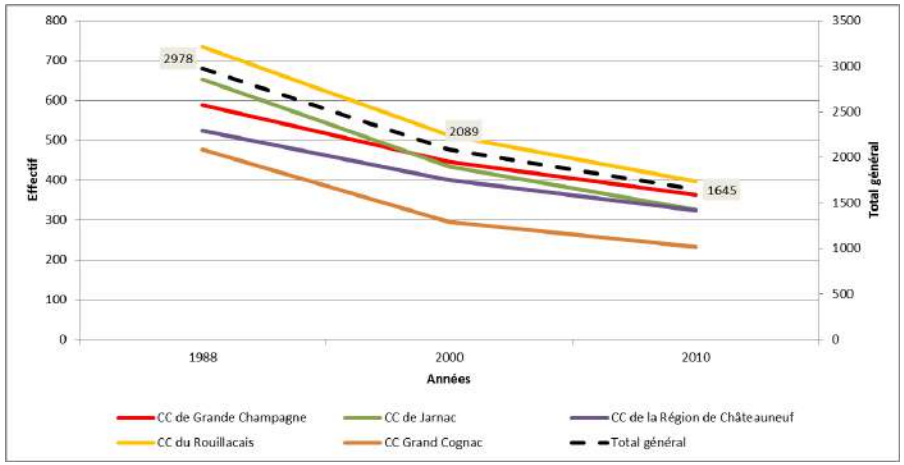
Carte des groupes de cultures en 2014

Source : Concept Ingénierie/PROSCOT d'après données ASP



Évolution du nombre d'exploitations de 1998 à 2010 en région de Cognac

Source : RGA Agreste– Traitement : Concept Ingénierie/PROSCOT



Évolution des surfaces des exploitations depuis 1970, en hectares

Source : RGA Agreste par canton du SCoT

Surface moyenne	1970	1979	1988	2000	2010	2010 /1970
SAU	20,1	24,1	28,3	41,1	52,0	X 2,5
Surface en vigne	2,1	3,8	5,0	9,0	14,7	X 6,8

Certaines données, dont celles présentées ci-dessus, sont analysées à l'échelle du canton, du fait du secret statistique entraînant l'impossibilité d'utiliser les données communales. Ainsi, pour ces données, l'analyse a porté sur les cantons de Cognac, de Segonzac, de Châteauneuf sur Charente, de Jarnac, de Rouillac et Hiersac. Pour ce dernier canton, 6 communes ne font pas partie du territoire du Scot de la région de Cognac.

Alors que la surface agricole moyenne des exploitations est passée de 20,1 ha en 1970 à 52 ha en 2010, la surface moyenne en vigne des exploitations qui pratiquent cette culture est passée de **2,1 ha à près de 15 ha**.

Le nombre d'exploitations est passé **de 2 978 en 1988 à 1645 exploitations en 2010, soit une diminution de plus de 60 exploitations par an.** On note cependant que le territoire a mieux résisté à l'érosion du nombre d'exploitations. La baisse entre 2000 et 2010 a été de - 21,2 %, alors que dans le même temps, elle était de - 26 % en Charente et - 28 % en Poitou-Charentes (Moyenne France métropolitaine : - 26 %).

Cette diminution est relativement plus faible dans les Communautés de Communes de Grande Champagne et de la région de Châteauneuf (- 18 %) et plus forte dans la Communauté de Communes de Jarnac (- 25 %).

Elle semble également moins prononcée dans les exploitations viticoles, ainsi **pour les communes à dominante « Viticulture », elle n'est que de - 17,5 %**. Cette recomposition des orientations techniques conduit donc à une relative progression de la viticulture à l'échelle des communes, notamment vers le nord du territoire.

Globalement, la baisse du nombre d'exploitations s'explique pour les quatre cinquièmes par la disparition des exploitations moyennes ou grandes.

Depuis le recensement agricole de 2010, la classification des exploitations a changé de manière à prendre en compte le potentiel économique, basé sur la Production Brute Standard, ceci constitue donc un dénominateur commun entre toutes les productions des exploitations.

Sur la base des coefficients de PBS, il a été décidé de classer les exploitations selon trois classes de taille regroupées :

- les petites exploitations, dont la PBS est inférieure à 25 000 € ;
- les moyennes exploitations, dont la PBS est comprise entre 25 000 et moins de 100 000 € ;
- les grandes exploitations, dont la PBS est supérieure à 100 000 €.

Par comparaison avec le recensement de 2000, les exploitations professionnelles sont donc à rapprocher aux exploitations moyennes et grandes.

Les changements d'orientations technico-économiques (OTEX) principales par commune du SCoT entre 2000 et 2010 sont les suivants :

Évolution des OTEX 2000 et 2010
Source : RGA Agreste– Traitement : Concept Ingénierie/PROSCOT

Commune	OTEX 2000	OTEX 2010
Bonneville	Polyculture /Polyélevage	Viticulture
Châteauneuf-sur-Charente	Viticulture	Polyculture /Polyélevage
Courbillac	Polyculture /Polyélevage	Viticulture
Mons	Polyculture /Polyélevage	Cultures générales
Saint-Cybardeaux	Polyculture /Polyélevage	Viticulture
Saint-Genis-d'Hiersac	Polyculture /Polyélevage	Viticulture

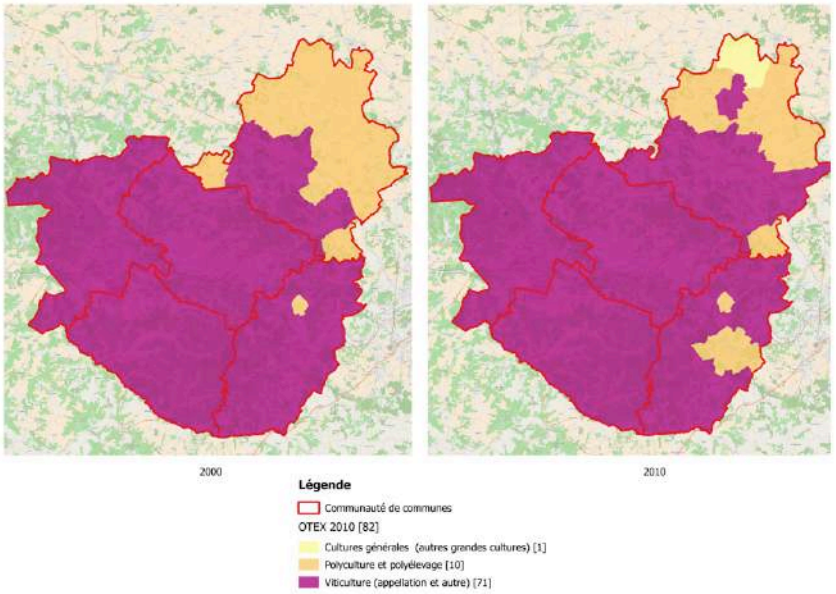
On constate une nette progression de la viticulture vers le Nord du territoire.

L'approche des données statistiques des RGA ne permet pas d'évaluer les tendances récentes depuis 2010. Pour ceci, les données du BNIC qui présentent les surfaces déclarées en vigne, offrent la possibilité d'appréhender les évolutions des surfaces en vigne entre 2010 et 2015.

La surface est relativement stable sur cette période. Elle est passée de 30 586 ha en 2010 à 30 429 ha en 2015.

La baisse est néanmoins significative sur le territoire de la Communauté de Communes de la région de Châteauneuf (- 278 ha) et la surface a fortement progressé sur le territoire de la Communauté de Communes du Rouillacais (+ 116 ha).

Évolution des OTEX dominantes entre 2000 et 2010
Source : RGA Agreste– Traitement : Concept Ingénierie/PROSCOT

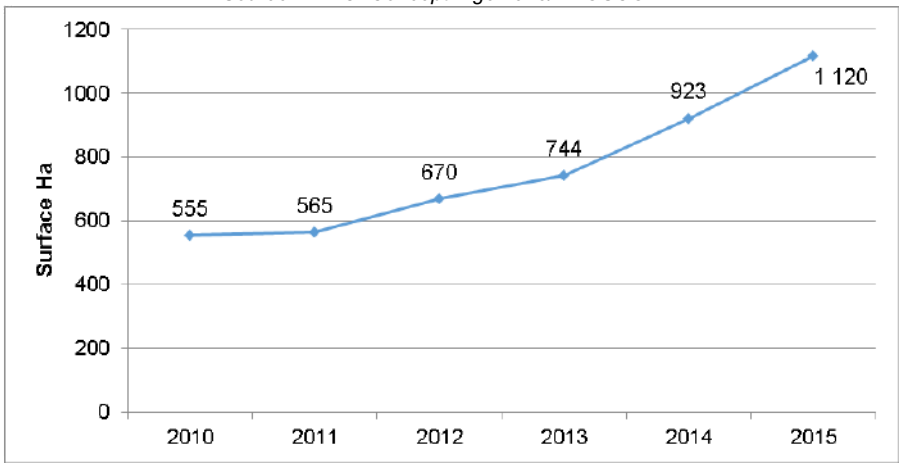


Les viticulteurs producteurs de Cognac peuvent planter par anticipation, leur permettant ainsi d'arracher une vieille vigne seulement au moment où la nouvelle entre en production. Cela permet donc d'éviter une perte de production.

L'analyse de ces surfaces déclarées montre une forte augmentation depuis 2013.

Évolution des surfaces plantées par anticipation entre 2010 et 2015

Source : BNIC–Concept Ingénierie/PROSCOT



Une spécialisation viticole qui se poursuit

Le cognac, mondialement connu, est emblématique du territoire, si son aire de production s'étend principalement sur les deux départements charentais, les départements des Deux-Sèvres et de la Dordogne sont néanmoins concernés pour quelques communes mais la production a disparu en Deux-Sèvres. **Les crus prestigieux se trouvent dans le territoire du SCOT, notamment celui de Grande Champagne au sud**. Il représente ainsi 37 % de l'ensemble du vignoble en AOC.

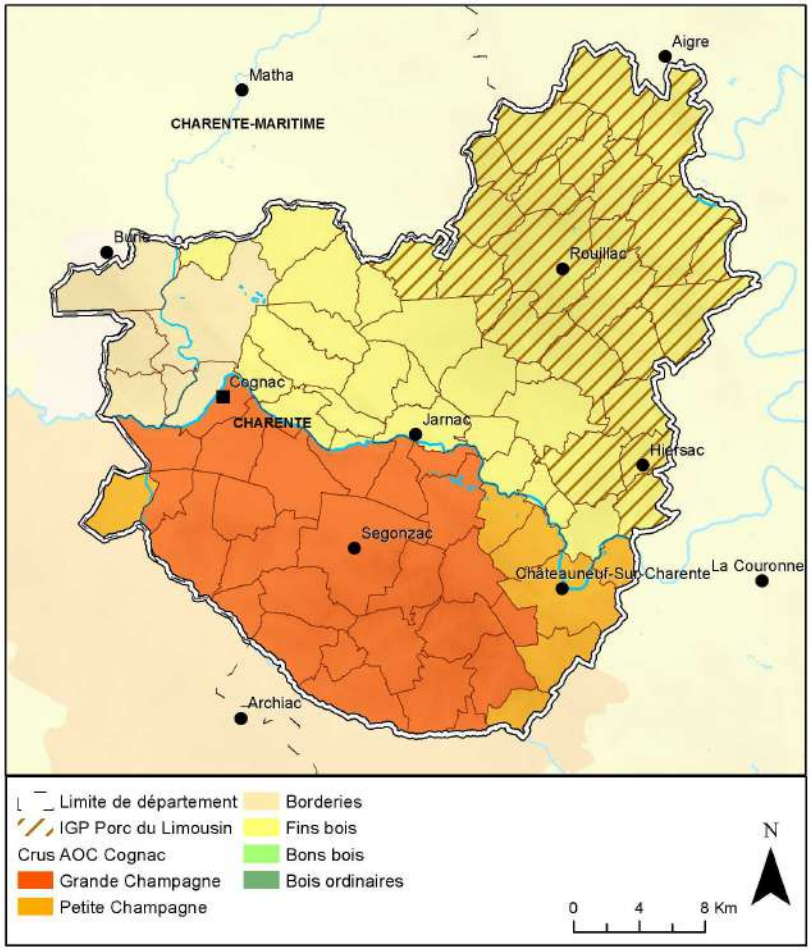
L'intégralité du territoire du SCoT est en AOC. Le cahier des charges relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Cognac » ou « Eau-de-vie de Cognac » ou « Eau-de-vie des Charentes » a été homologué par le décret n° 2015-10 du 7 janvier 2015. Il prévoit notamment que « seules peuvent prétendre à l'appellation d'origine contrôlée « Cognac » ou « Eau-de-vie de Cognac » ou « Eau-de-vie des Charentes » **les eaux-de-vie qui proviennent de raisins récoltés et vinifiés sur le territoire des communes délimitées initialement dans le décret du 1er mai 1909**.

Le territoire du SCoT de la région de Cognac est ainsi concerné par les zones d'appellation suivantes :

- Appellation d'Origine Contrôlée pour les Cognacs : Fine Champagne, Grande Champagne (partiellement) et Esprit de Cognac et le Pineau des Charentes,
- Appellation d'Origine Contrôlée et Protégée pour les beurres Charentes-Poitou, des Charentes et des Deux-Sèvres,
- Indication Géographique Protégée pour le vin de Pays Charentais (ou Charentais), l'agneau du Poitou-Charentes, le jambon de Bayonne, le porc et le veau du Limousin (partiellement).

Au total sur la région de production, le vignoble couvre une surface de 75 150 ha (RGA 2010), dans 4660 exploitations, ce qui en fait la surface viticole dédiée à la distillation la plus vaste au monde.

Les signes de qualité et d'origine dans la région de Cognac
Source : INAO– Traitement : Concept Ingénierie/PROSCOT



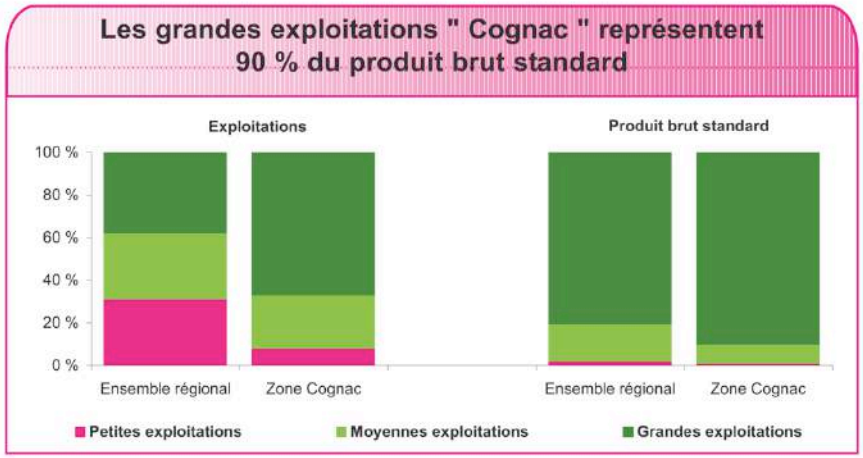
Toutes les communes du territoire du SCoT de la Région de Cognac sont concernées par :
- Alcools : IGP Charentais, l'AOC Cognac, l'AOC Esprit de Cognac, AOC Pineau.
- Produits laitiers : AOC et AOP Beurre Charentes-Poitou, AOC et AOP Beurre des Charentes, AOC et AOP Beurre des Deux-Sèvres.
- Viandes : IGP Agneau Poitou-Charentes, IGP Jambon de Bayonne, IGP Veau du Limousin.

Une production viticole se concentre

A l'échelle de l'ensemble de la zone de production du Cognac, la vigne est produite dans des exploitations dont la taille est de plus en plus grande.

10 % des exploitations les plus grandes concentrent un tiers des vignes, avec une surface de plus de 33 ha en moyenne.

Nombre d'exploitations et PBS en Zone Cognac
Source : RGA Agreste



Dans la zone Cognac, 67 % des exploitations sont classées parmi les grandes exploitations (celles dont la PBS dépasse 100 000 euros). Leur part n'est que de 38 % tous systèmes confondus dans la région. Elles réalisent 90 % de la valeur agricole potentielle de la zone (81 % au niveau régional).

Dans le territoire du SCoT, **la PBS total progresse entre 2000 et 2010, alors qu'il stagne en Charente et baisse de 5 % dans la région Poitou-Charentes**.

Une recomposition de l'emploi agricole

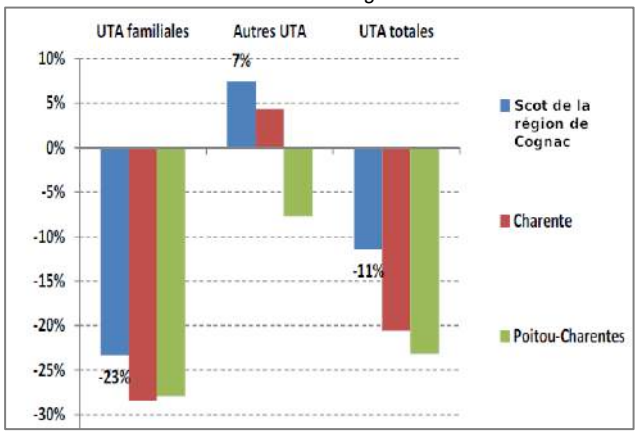
Dans le territoire du SCoT, en s'intéressant à l'ensemble de la main-d'œuvre présente sur les exploitations, on constate que :

- si au total le nombre d'UTA (Unité de travail Année[1]) a diminué de 11 % sur la période 2000-2010,
- la main-d'œuvre salariée a, quant à elle, progressé de 7 % entre 2000 et 2010, alors qu'elle avait fortement baissé entre 1988 et 2000.

C'est évidemment le poids de la viticulture avec un fort besoin de main-d'œuvre, pour la taille et l'entretien de la vigne, pour lesquels les possibilités de mécanisation restent limitées, qui explique cette particularité. Dans le même temps, l'externalisation du travail s'est accrue avec l'intervention d'entreprises agricoles. Sur la période 1988-2000, le développement des machines à vendanger avait fortement entraîné la baisse de la main-d'œuvre salariée.

Évolution 2000/2010 de la main-d'œuvre dans la région de Cognac

Source : RGA Agreste



La disparition de l'exploitation familiale

À l'image de l'ensemble des autres systèmes de la région, les formes sociétaires se sont fortement développées dans la zone Cognac. Elles représentent 43 % des exploitations de la zone d'appellation Cognac contre 34 % pour l'ensemble des exploitations. La part des exploitations gérées de façon individuelle demeure majoritaire, mais ne recouvre cependant que 34 % des surfaces en vigne. Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations qui ont opté pour une gestion en EARL[2] a augmenté de 23 %. Un hectare de vignes sur trois est dans cette catégorie.

Sur le territoire du SCoT, les données par canton confirment cette tendance avec une progression relativement nette des exploitations en sociétés :

[1] 1 UTA correspond à une personne travaillant à temps plein.

[2] Exploitation à Responsabilité Limitée

Évolution 2000/2010 du statut d'exploitation dans la région de Cognac
Source : RGA Agreste

	Type	Année	
		2000	2010
Nombre	Exploitations individuelles	65.6%	53.5%
	Sociétés autres qu'EARL GAEC	13.6%	17.6%
	GAEC, EARL	20.8%	28.9%
Surface	Exploitations individuelles	47.5%	32.8%
	Sociétés autres qu'EARL GAEC	19.0%	22.5%
	GAEC, EARL	33.5%	44.7%
PBS	Exploitations individuelles	42.4%	26.7%
	Sociétés autres qu'EARL GAEC	26.8%	31.1%
	GAEC, EARL	30.8%	42.2%

Les exploitations individuelles qui exploitaient près de la moitié de la SAU en 2000 n'en exploitent que moins d'un tiers en 2010. Elles assuraient 42,4 % du PBS total. Ce chiffre n'est plus que de 26,7 % en 2010.

La question du renouvellement des générations

Les exploitants agricoles du territoire du SCoT présentent une démographie sensiblement identique à celle du département. La part des moins de 40 ans est cependant légèrement supérieure à celle mesurée en Charente (16,1 % contre 14 ,6 %).

De manière générale, les éleveurs, les producteurs de lait de vache ou de chèvre sont plus jeunes.

A l'échelle de la zone Cognac, et en 2010, **les jeunes exploitants de moins de 35 ans travaillent sur des surfaces supérieures à celles de leurs aînés,** en moyenne 19 hectares. La part de cette tranche d'âge a diminué de moitié entre les deux recensements (- 57 %) au profit des viticulteurs de 55 ans à 65 ans (+ 16 %). La relève n'est donc pas totalement assurée.

36 % des chefs d'exploitations ont plus de 55 ans en 2010 et sont susceptibles de prendre leur retraite avant dix ans. Toutefois ils ne représentent que 15 % des surfaces de vigne aptes à la production de Cognac. Parmi eux, 44 % ne savent pas encore qui leur succédera et 14 % pensent que l'exploitation va disparaître (source RGA 2010).

A l'échelle des cantons du territoire du SCoT, on constate qu'en 2010, la question de la succession (ceci correspond aux exploitations dont le coexploitant le plus jeune a plus de 50 ans) **concerne 33,5 % du nombre d'exploitations (27,2 % en 2000)**, 25,9 % de la SAU (18,3 % en 2000) et 26,6 % du nombre d'UTA (21,9 % en 2000).

Dans certains cantons comme celui de Cognac, sur 763 ha de SAU, 631 ha correspondent à une surface qui s'est libérée ou devrait se libérer à court et moyen terme (source RGA 2010).

Pour la Charente, la question de la succession concerne une proportion d'exploitations relativement plus importante (40 % des exploitations).

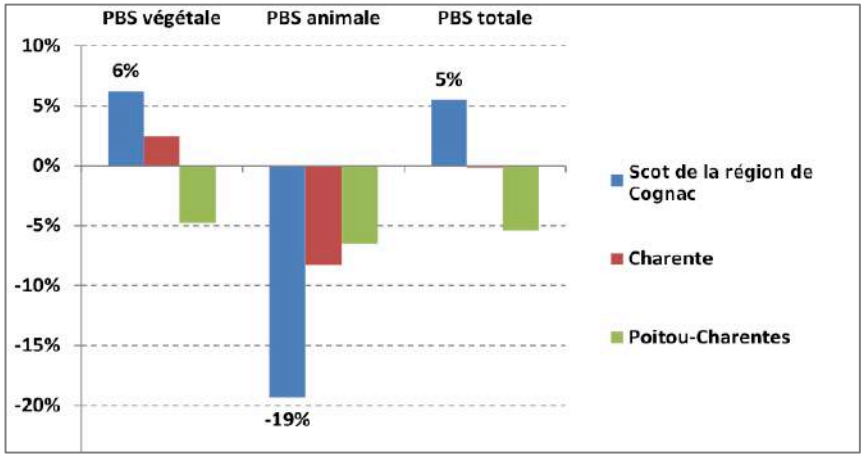
La viticulture tire l'économie agricole vers le haut

Le Produit Brut Standard (PBS) total du territoire a augmenté de 5 % entre 2000 et 2010 alors qu'il a baissé de 5 % en Poitou-Charentes.

Du fait de la forte baisse de la PBS animale, on peut considérer que c'est la viticulture qui est l'origine de cette évolution.

Évolution 2000/2010 de la PBS territoriale dans la région de Cognac

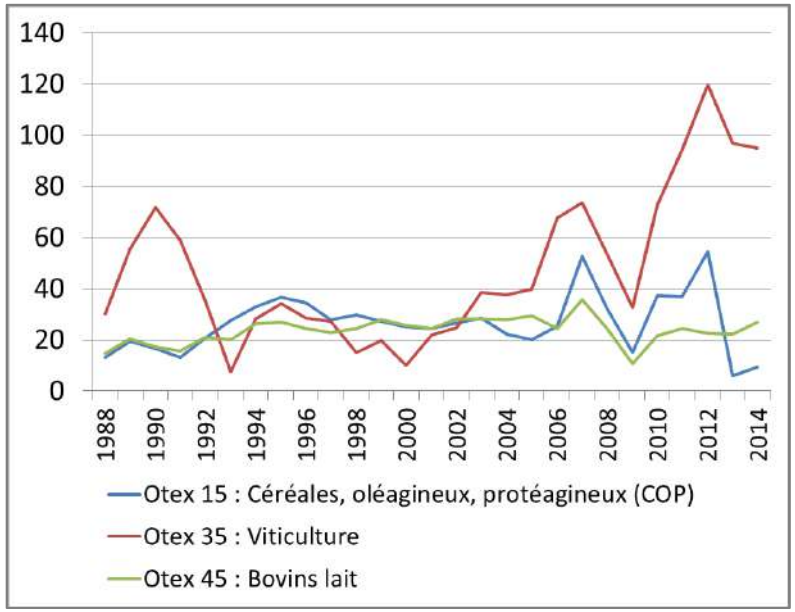
Source : RGA Agreste



En ce qui concerne les revenus agricoles, on constate une très forte progression des revenus de celles ayant une orientation viticole.

Résultat courant avant impôt par UTANS[3] en francs constants 2014 en Poitou-Charentes

Source : PROSCOT/CONCEPT Ingénierie d'après données du Service de la statistique et de la prospective - MAAF



Les données ne sont pas disponibles à une échelle plus fine mais l'analyse des revenus par orientation technique des exploitations (OTEX) montre que depuis une quinzaine d'années le revenu des viticulteurs progresse.

On peut considérer au regard du poids du cognac dans la région que ces données sont représentatives de celles du territoire du SCoT pour la viticulture.

[3] UTANS : Unité de travail annuel non salarié

Il a ainsi été multiplié par 5 alors que les céréaliers ont vu leurs revenus baisser depuis 2013 et ceux des éleveurs laitiers ont été relativement stables.

L'aval de la filière viticole

Les viticulteurs vendant directement leur production de vin sont appelés « livreurs de vin ». Ils peuvent vendre leur production directement à un négociant ou bien à un bouilleur de profession (ou distillateur). Ce dernier se contente de distiller le vin, obtenant une eau-de-vie jeune, qu'il revend immédiatement à un négociant. En réalité, dans beaucoup de cas, ces distillateurs sont sous contrat exclusif avec les maisons de négoce (notamment les plus grandes), et les viticulteurs ne leur vendent leur production que parce qu'ils ont conclu un accord d'achat avec la maison. La vente directe à un négociant se fait dans le cas où celui-ci possède sa propre distillerie affiliée, ou bien réalise lui-même la distillation au sein de sa maison.

Les viticulteurs ne vendant pas leur production de vin, appelés **bouilleurs de cru,** ont plusieurs manières de la distiller : ou **bien directement au domaine,** ou bien par le **biais d'une coopérative de distillation** (comme pour la vinification), ou bien encore en faisant réaliser l'opération par **un bouilleur de profession**. Dans ce dernier cas, le distillateur n'achète plus la production pour la distiller et la revendre, il agit désormais comme un sous-traitant du viticulteur, qui le rémunère pour la réalisation d'un travail à façon mais conserve la propriété de sa production, et récupère les eaux-de-vie immédiatement après la distillation.

Source : *« Cognac, analyse d'une grappe d'activités » Laboratoire CRIEF Poitiers*

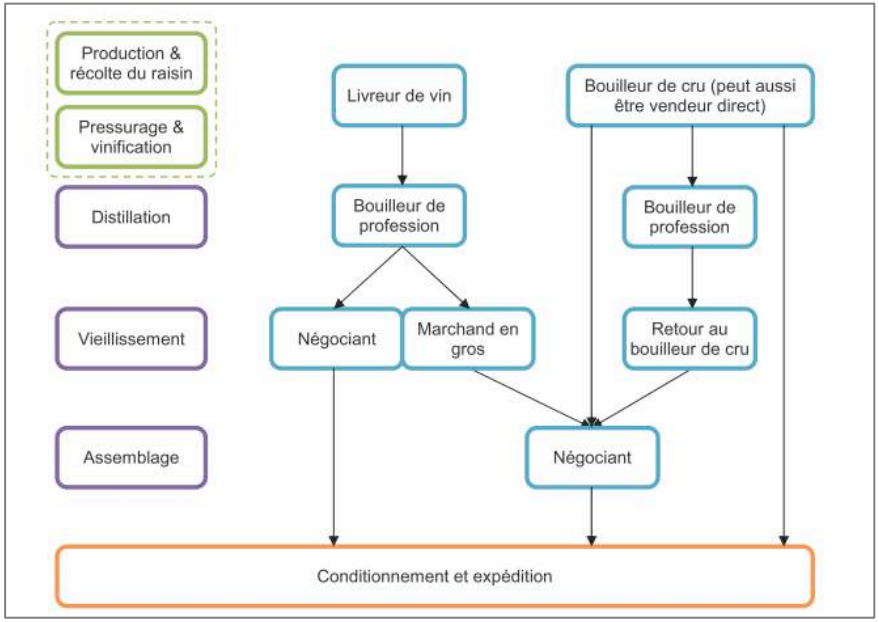
Le BNIC dénombre à l'échelle du terroir de production, plus de cinq mille viticulteurs producteurs de vin pour le cognac, qui représentent environ 10.500 emplois.

Parmi les **5.301 récoltants** de la campagne 2008/2009, **1.205** sont de simples livreurs de vins.

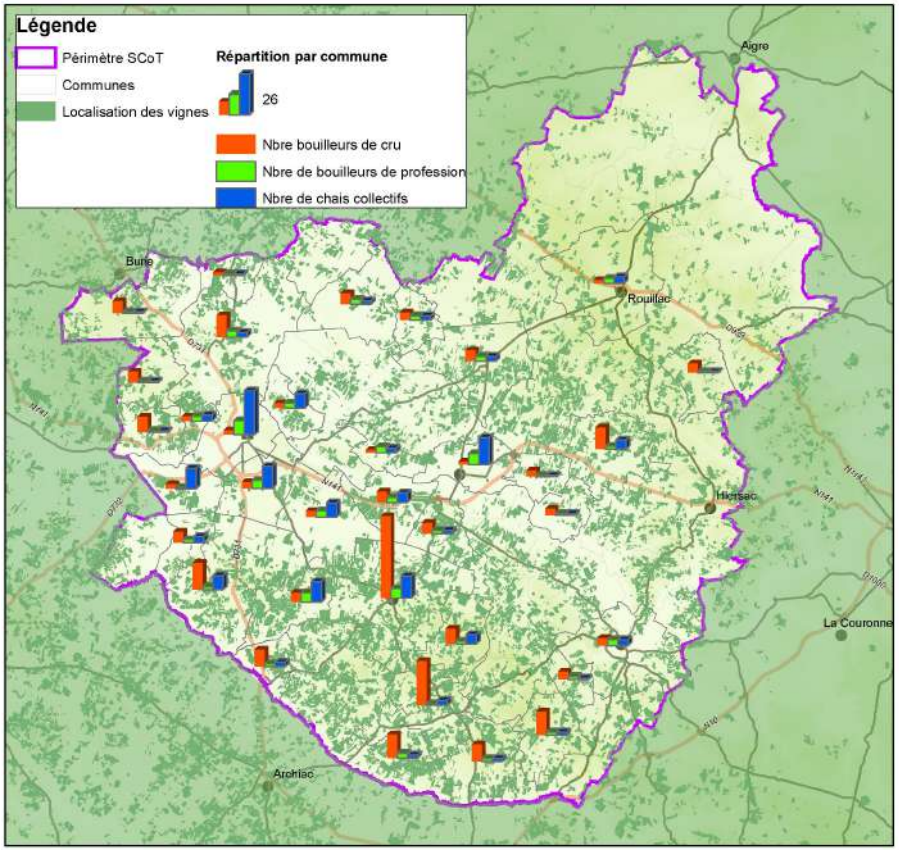
Leur production peut être par la suite distillée par l'un des **108 bouilleurs de profession** ou l'une des quatre coopératives de distillation. Parmi les **4.096 bouilleurs de cru**, 1.355 distillent au moins une partie de leur production à domicile tandis que 3.193 font appel à un distillateur ou à une coopérative pour cette opération (452 recourent donc aux deux systèmes à la fois).

Repérage des acteurs de la filière viticole

Source : Cognac, analyse d'une grappe d'activités - DDT Charente URF de Poitiers



Répartition des acteurs de l'aval de la filière viticole par commune
Source : PROSCOT/CONCEPT Ingénierie d'après données du BNIC



Circuits courts

Les circuits courts en direction de consommateurs locaux sont peu développés sur le territoire, du fait de la nature du produit dominant presque exclusivement exporté et de l'absence d'un important bassin de consommateurs. On peut noter cependant le fait que quelques producteurs de Cognac, Pineau des Charentes et vins de Pays font de la vente directe à travers notamment le réseau « les Étapes du Cognac ».

Des offres de restauration et d'hébergement sont également proposées.

Enfin, il y a une AMAP[4] de légumes à Cognac : L'AMAP du potager de la Tude.

Agriculture biologique

L'agriculture biologique apparaît peu développée en production de Cognac.

[4] Association pour le maintien d'une agriculture paysanne. Le principe est de créer un lien direct entre agriculteurs et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant par avance.

TENDANCES

Les éléments suivants se dégagent :

Le renouvellement du vignoble est planifié par la filière, en réponse à un phénomène de décroissance de la productivité, au travers d'un projet de Business Plan porté par l'interprofession, avec l'objectif premier de maintenir la productivité par un nécessaire rajeunissement des plants et de maintien voire de légère augmentation de la superficie viticole (Objectif : à partir de 2016 renouveler environ 1.5 % du vignoble /an).

La réforme des droits de plantation initiée par l'UE, transformée par un régime d'autorisation de plantation depuis le 1 Janvier 2015, permet de contrôler les rythmes de plantation puisque que pour le Bassin viticole Charentes-Cognac trois contingents seront ainsi déterminés : un contingent AOP pour la production Pineau des Charentes, un contingent IGP pour la production Vin de Pays Charentais et un contingent VSIG pour les productions Cognac et autres débouchés. **Pour 2016, au total cela représente une surface de 250 ha.**

Un possible **développement de cultures nouvelles,** qui semble difficile à prévoir (faible développement des cultures énergétiques sur le territoire, possible développement des cultures fourragères à fortes teneurs en protéines (alternative au soja), etc…).

Des **perspectives d'extension forestière**, notamment en fond de vallées (une charte forestière est en cours d'élaboration, avec cartographie des terrains propices et évaluation des potentialités d'exploitation des friches en bord de rivière).

La diversification agricole pourrait également venir de **la production de semences certifiées** qui est en mesure de devenir une source de valeur ajoutée. L'alternative qu'elle ouvre bénéficie aujourd'hui à la fois d'une forte demande mondiale et d'une notoriété nationale en matière de savoir-faire et de structuration de la filière.

Agriculture et changements climatiques

On peut s'attendre à une augmentation de la demande climatique en eau des cultures (+60 mm en 2040), qu'elles soient irriguées ou non.

Cela sera susceptible de modifier les pratiques d'irrigation sur le long terme :

- **Accélération et décalage des cycles des cultures** pour esquiver le surplus de stress hydrique en fin de cycle, en période estivale
- **Développement de l'irrigation d'appoint** sur des cultures aujourd'hui non irriguées, y compris sur la vigne.
- **Diversification des cultures (déjà présente en tendance), éventuelles adaptations des cépages et des portes greffes** du vignoble.

En ce qui concerne les vendanges, les travaux du BNIC ont montré l'existence d'une corrélation marquée entre la moyenne des températures maximales journalières d'avril à août et la date de début des vendanges.

Ainsi, une augmentation de 1°C des températures maximales journalières entre avril et août entraîne un avancement de 10 jours de la date de vendanges. Plus précisément, c'est le cumul des températures supérieures à 10°C pendant la saison de végétation qui détermine la durée du cycle de la vigne donc la date des vendanges.

Le changement climatique expose la vigne à une modification des conditions de maturation des baies, en raison de l'augmentation de la température, elle-même amplifiée par l'avancement des dates de vendanges. **Ainsi, un réchauffement de la température moyenne annuelle de +1,5 °C**, avance la date de vendanges d'environ **15 jours.** Cet avancement accroît à son tour la température lors de la maturation d'environ 2°C (avancement en saison). Au total, c'est un réchauffement de 3,5°C que subit la vigne à la fin de son cycle.

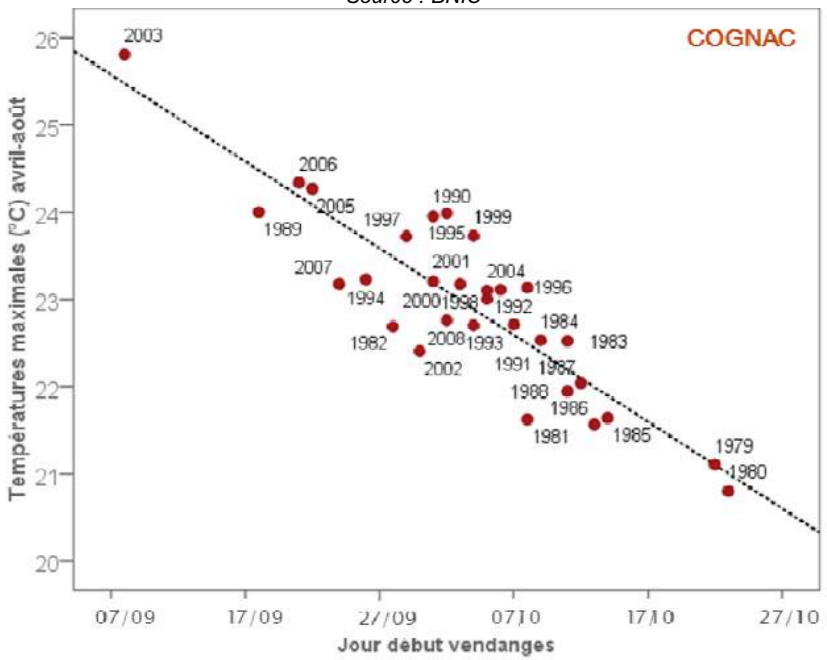
Ce fort réchauffement a pour effet sur la maturation des baies :

- une accélération de l'accumulation des sucres qui se traduit par une augmentation du degré alcoolique ;
- une accentuation de la dégradation de l'acide malique qui se traduit par une baisse de l'acidité; on considère qu'une augmentation de 1°C de la température moyenne entraîne une baisse de l'acidité du moût à la récolte de 1g par litre.

Ceci peut enfin nécessiter également des besoins supplémentaire en eau afin de refroidir les cuves de vinification.

Relation entre les températures maximales journalières entre avril et août et la date des vendanges

Source : BNIC



GOUVERNANCES

Les PRAD (Plan Régional de l'Agriculture Durable).

Le PRAD Poitou-Charentes, élaboré en 2012 et 2013 pour la période 2013-2019 compte 4 axes d'orientations stratégiques :

- Axe 1 Une agriculture des territoires du Poitou-Charentes performante, compétitive, rémunératrice pour tous et qui s'appuient sur des savoir-faire régionaux,
- Axe 2 Un potentiel agricole qui dépend de ressources naturelles à préserver,
- Axe 3 Les garanties d'une alimentation saine et de qualité, adaptée aux modes de consommation actuels,
- Axe 4 : Une agriculture en dialogue avec les Picto-Charentais, réactive.

Les PDR (Plan de développement rural)

Il correspond au second pilier de la Politique Agricole Commune pour la période 2014-2020 et sont établis par les régions, en partenariat étroit avec les services de l'État et en cohérence avec les autres Fonds européens. Le PDR de la Région Poitou-Charentes a été transmis à la Commission Européenne le 16 juillet 2014.

Le PDR Poitou-Charentes s'articule autour des 4 orientations suivantes :

- développement d'une agriculture durable respectueuse de l'environnement et notamment de la qualité de l'eau,
- maintien des filières d'élevage et de l'installation,

- développement des territoires ruraux,
- renforcement de la compétitivité des entreprises.

Les Schémas Régionaux Climat, Air, Énergie (SRCAE)

Parmi les mesures en relation avec l'agriculture, on trouve :

- Encourager le maintien d'un système d'élevage herbagé,
- Compenser les émissions de GES des ruminants par le stockage de carbone des prairies en sortant du schéma hors-sol,
- Favoriser le développement de l'agriculture biologique, notamment dans le cadre de filières locales et d'agriculture de proximité,
- Améliorer l'autonomie protéique pour l'alimentation animale (en favorisant la fabrication d'aliments à la ferme par exemple),
- Valoriser la biomasse sans remettre en cause la vocation alimentaire, dans une logique de filières de proximité,
- Optimiser les plans de fertilisation azotée et la gestion des effluents d'élevage,
- Valoriser le potentiel solaire thermique et photovoltaïque, les déchets agricoles, et en particulier les effluents d'élevage, développer la méthanisation,
- Développer des systèmes d'exploitation économes en intrants,
- Inciter les agriculteurs ou propriétaires de terres agricoles à maintenir et à planter des haies et des arbres,
- Préserver les prairies permanentes et les zones humides,
- Inciter les agriculteurs au boisement des délaissés agricoles,
- Évaluer le lien entre matière organique des sols et stockage du carbone,
- Mieux connaître le potentiel de l'agroforesterie sur le stockage du carbone.

Sur d'autres aspects, le SRCAE Poitou-Charentes propose de préserver et d'encourager une agriculture périurbaine qui présente de nombreux enjeux pour la ville et le territoire (organisation du territoire, attractivité, image, biodiversité, patrimoine ; paysage, cadre de vie ; emploi et insertion ; eau, énergie), ce qui passe par :

- Une protection des espaces agricoles et forestiers par le biais d'une anticipation foncière,
- Une planification rigoureuse, d'une compensation d'espaces pour limiter le « stress foncier »,
- Une mise en valeur des espaces non bâtis : agricoles, forestiers et naturels,
- Une prise en compte des déplacements agricoles pour les faciliter et les intégrer dans les Plans de Déplacement Urbain.

Dans le domaine de la maîtrise de l'étalement urbain, ces schémas proposent :

- d'utiliser des formes urbaines moins consommatrices d'espaces et garantissant une qualité urbaine et une qualité de vie et de favoriser la mixité fonctionnelle,
- de définir un indicateur d'étalement urbain et de densification (Poitou-Charentes),

- d'inscrire dans les SCoT la part consacrée à l'extension et à la densification (Poitou-Charentes).

Le SRCE (Schéma régional de Cohérence Écologique)

Celui-ci propose des actions qui sont en lien avec l'activité agricole (voir État Initial de l'Environnement – entités écologiques).

Le plan Ecophyto

Le plan Ecophyto vise à réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires en 2025. Décliné en Poitou-Charentes, il se traduit déjà par la mise en oeuvre de nombreuses actions auprès des publics agricoles et non agricoles.

En ce qui concerne la viticulture, un accompagnement des changements de pratiques des viticulteurs est mis en place, avec des actions de sensibilisation des opérateurs et le développement de nouvelles stratégies de lutte contre les bio-agresseurs.

Un réseau de 32 fermes ECOPHYTO « viti » s'est constitué.

INTERDEPENDANCES

Économie

L'agriculture et les filières associées constituent le socle de l'économie du territoire.

Occupation de l'espace

L'occupation agricole est majoritaire dans l'occupation du sol du territoire. L'agriculture joue donc un rôle essentiel dans l'organisation de l'espace et la diversité et la qualité des paysages.

Eau

L'activité agricole est un élément majeur pour penser l'avenir de l'eau en raison de la dépendance étroite des circulations hydriques vis-à-vis de la nature des sols, des différences de vulnérabilité des eaux souterraines et de l'usage et des pratiques sur cette SAU par des systèmes d'exploitation (grande culture, vigne, prairie, ...).

ENJEUX

Comment concilier une agriculture performante et qui s'appuie sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes et une diminution des pressions sur l'environnement (réduction les émissions de gaz à effet de serre, limitation du recours aux produits phytosanitaires, maintien des infrastructures agro-écologique intégrées dans la TVB, …) ?

La viticulture constitue le fleuron de l'activité agricole du territoire, mais des possibilités de diversification existent, dont les conditions de développement sont à rechercher (semences, agriculture de proximité…).

Comment concilier une viticulture performante et la présence à proximité d'habitations, de crèches, d'établissements scolaires, … ? En France, selon l'INSERM, la vigne, qui représente moins de 3 % de la surface agricole utile, consomme environ 20 % des pesticides.

Diagnostic

Livret 2 – Aménagement du territoire et paysages

Pièce 1.2

Version arrêtée le 28 novembre 2019

SCoT DE LA RÉGION DE COGNAC

Sommaire - Livret 2

ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE p.142

Infrastructures p.142

Migrations domicile - travail p.148

Équipements et services p.155

GRAND PAYSAGE ET PATRIMOINE p.165

Assise paysagère p.165

Paysages d'inscription p.167

Analyse croisée des grandes entités paysagères et de l'agriculture p.173

Dynamiques paysagères p.177

Formes urbaines et architectures p.179

Attractivité et perception p.187

CONSOMMATION D'ESPACE p.193

Consommation d'espace p.193

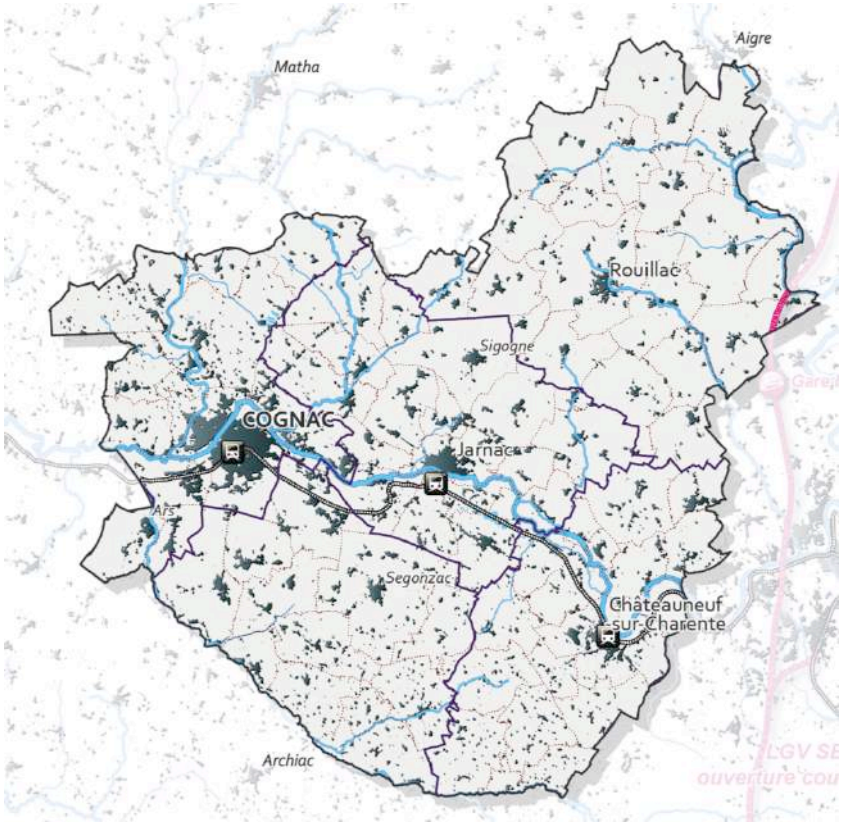
Définition du potentiel de densification et de renouvellement urbain p.199

Infrastructures

ETAT DES LIEUX

Le réseau ferré

Le réseau voyageur régional ferré et bus en 2015
Source : BD Topo, IGN ; réalisation EAU

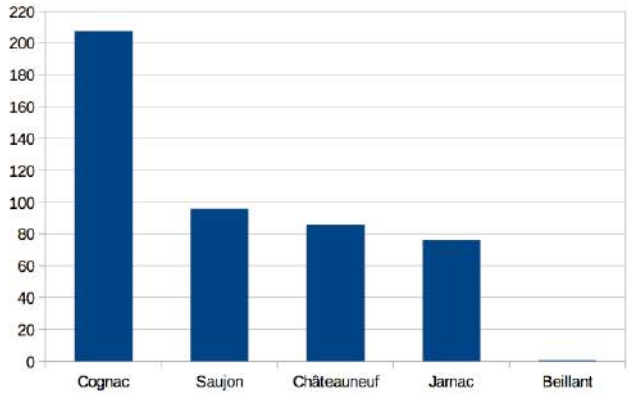


- Avec 210 voyageurs par jour répartis entre les 10 allers – retours, la gare de Cognac est l'arrêt le plus fréquenté entre Saintes et Angoulême. La majorité de ces voyageurs sont des abonnés (114) auxquels s'ajoutent les scolaires (15) et des voyageurs occasionnels.

- A Châteauneuf, le poids plus important des scolaires (25%) dans le nombre de voyageurs par jour (86) s'explique par la proximité des établissements d'Angoulême fréquentés par les jeunes du secteur de Châteauneuf.

- A Jarnac, le nombre de voyageurs est moindre (76) et comprend principalement des abonnés (45).

Fréquentation moyenne/jour des arrêts intermédiaires entre Saintes et Angoulême en 2014
Source : Région Poitou-Charentes, flux arrivées et départs ; traitement EAU



Fréquentation de la ligne Angoulême Royan en nombre de voyageurs
Source et traitement : Région Poitou-Charentes

Lignes	2013	2014
Angoulême-Royan	**39 487**	**38 705**
dont Angoulême-Saintes	*28 833*	*27 912*

GOUVERNANCE

La ligne ferroviaire Angoulême – Saintes est inscrite au CPER 2015-2020 au titre des travaux d'électrification de l'étoile ferroviaire de Saintes programmés après 2020. La modernisation de la signalisation va également être effectuée sur cet axe ferré en 2019 entraînant une période de fermeture de ligne de 3 mois.

La mise en service de la LGV Sud Europe Atlantique (entre Tours et Bordeaux) programmée en 2017 apportera des gains de temps de parcours conséquents sur le trajet Paris-Angoulême (gain de 30 minutes pour un trajet moyen par rapport à 2015, soit 2h06 en 2017). Ce bénéfice se répercutera sur les trains en correspondance à Angoulême, à commencer par ceux venant de la ligne Royan – Saintes – Cognac.

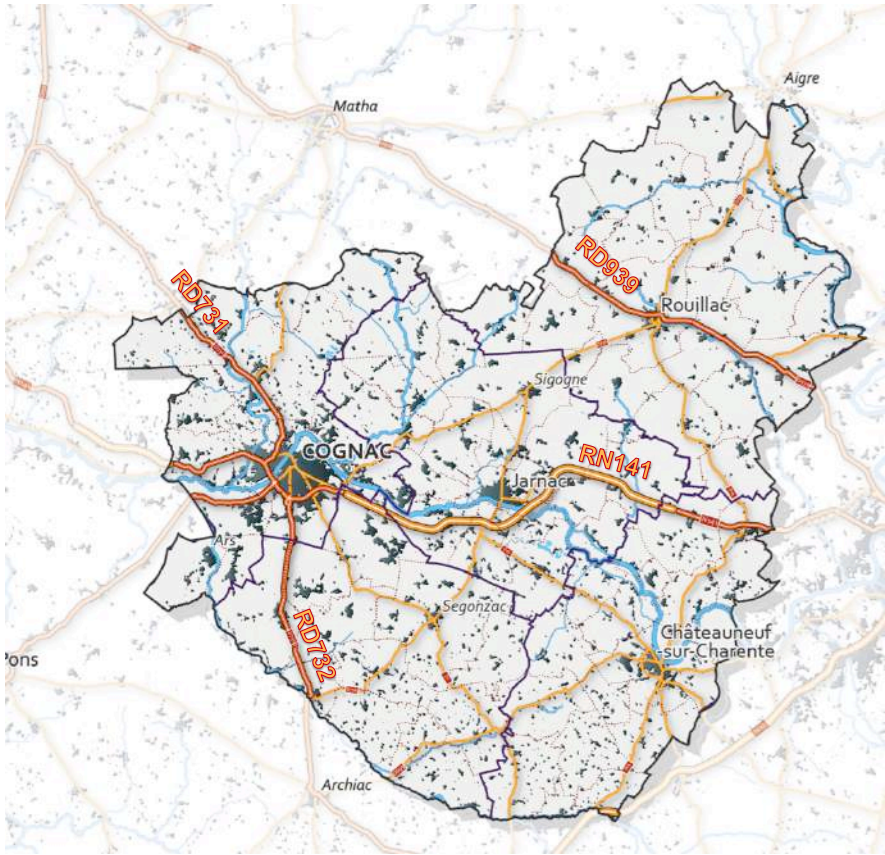
Pour Cognac, Paris sera ainsi à 3 heures de train au lieu de 3h30 actuellement, voire 4h selon les horaires.

Le réseau routier

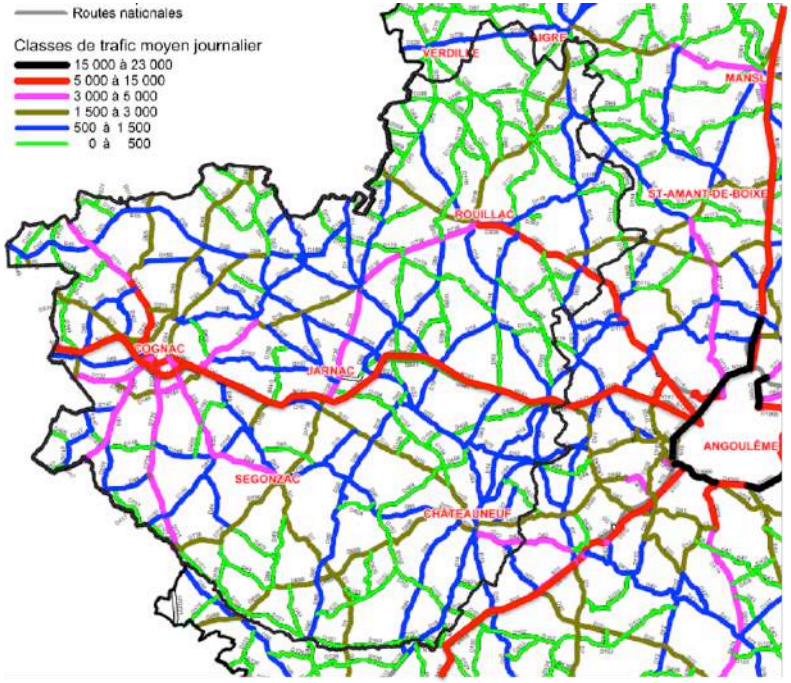
Les principales routes existantes sont :

- la RN141 Angoulême – Cognac – Saintes ;
- la RD939 Angoulême – Rouillac – Saint-Jean-d'Angély ;
- la RD731 Barbezieux – Cognac – Sain-Jean-d'Angély ;
- la RD732 Pons-Cognac.

Le réseau routier en 2015
(Source : BD Topo, IGN ; réalisation EAU



Les comptages sur réseau routier en 2015
Source : Conseil Départemental de la Charente



La RN161 Saintes – Cognac – Angoulême constitue l'axe principal qui traverse le territoire d'Ouest en Est.

Sa mise à 2 x 2 voies reste à finaliser, notamment entre Jarnac et Angoulême, et entre Cognac et Saintes. Cette perspective constitue un levier propice pour consolider l'axe de la Charente comme un véritable levier porteur de flux et être en mesure de renouveler le bassin économique de la région de Cognac.

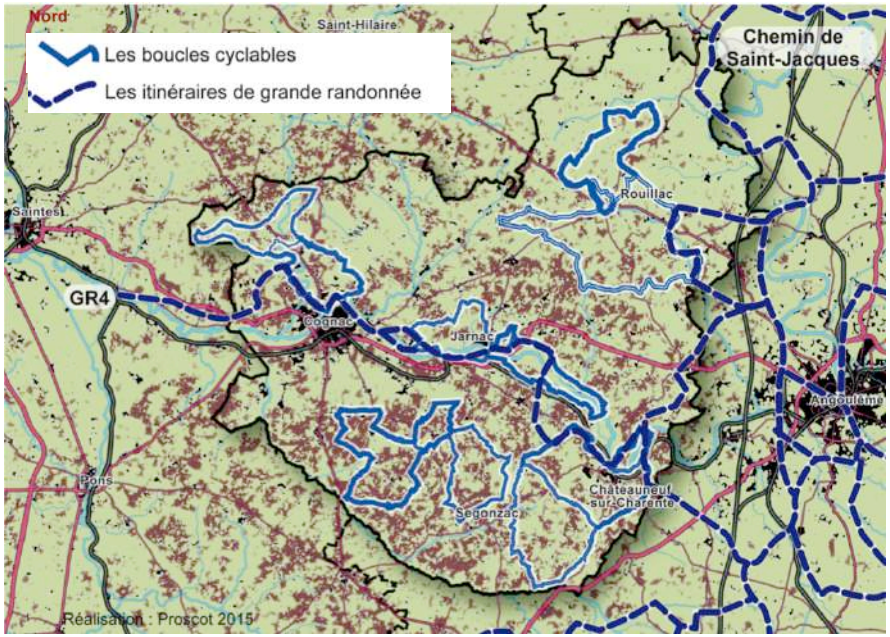
Les liaisons douces

Les itinéraires de liaisons douces identifiés sont principalement à vocation touristique :

- la région de Cognac est traversée d'ouest en est, en suivant la Charente, par le GR4 qui relie Royan à Grasse. Il croise un itinéraire nord-sud, une voie secondaire du chemin de Compostelle, qui longe le territoire du SCoT avec quelques incursions dans le secteur de Rouillac.

  la mise en place de boucles cyclables a été réalisée au sein de chacune des intercommunalités avec le soutien du Conseil départemental de la Charente. Ces boucles permettent des balades sur des voiries routières secondaires du territoire. En revanche, aucune interconnexion entre ces boucles cyclables n'a été réalisée , ce qui ne facilite pas leur mise en continuité à l'échelle du territoire.

Carte des liaisons douces en 2015
Source : Conseil Départemental de Charente et rando.charente.fr ; traitement : Proscot



La CdC dd Grand Cognac a mis en place un plan Vélo initié en 2010 :

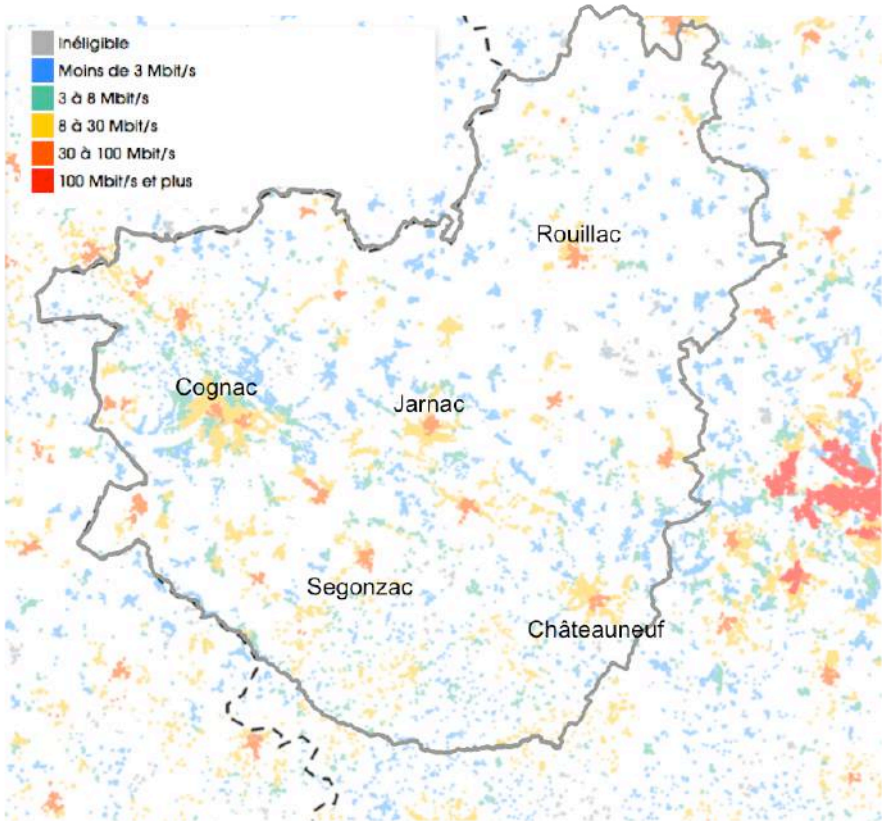
- sur les 8 km d'aménagements prévus, 3,4km ont été réalisés entre 2010 et 2014 (hors aménagement de Cherves-Richemont) principalement à l'occasion de réfections de voirie.
- la poursuite de l'aménagement du linéaire cyclable (pour assurer la continuité, la lisibilité, la sécurisation et la visibilité des liaisons) s'étend à un traitement spécifique de la coulée verte le long de la Charente (sur près de 11km de voies vertes, 5,6 km étant déjà réalisés) pour compléter ce réseau de voies dédiées aux deux roues non motorisés.
- le réseau cyclable urbain est ainsi connecté aux boucles cyclables qui ont une vocation plus touristique et de loisirs.

Les TIC

Des niveaux de desserte différenciés à l'échelle de la région de Cognac :

- les pôles de Cognac, de Jarnac, de Rouillac, de Segonzac et de Châteauneuf-sur-Charente avec un débit entre 30 et 100Mbit/s,
- une grande partie du territoire affiche des niveaux de débits théoriques moindres (moins de 3Mbit/s).

Carte de la desserte numérique en 2015
Source : France Très Haut Débit



GOUVERNANCE

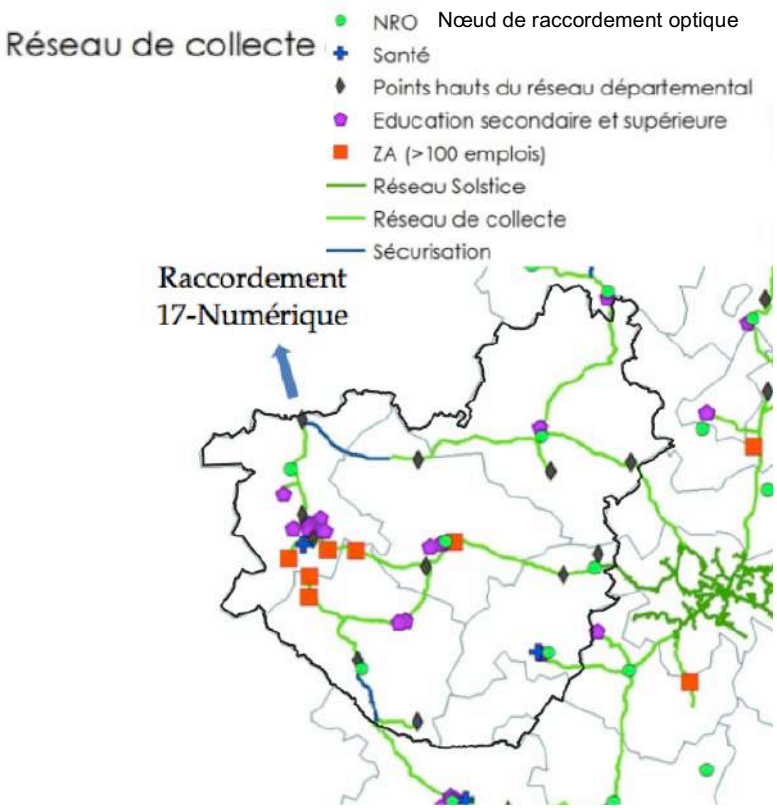
Le SDTAN (2013) et le SCORAN (2012)

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Charente privilégie une démarche adaptée et progressive d'évolution graduelle vers le très haut débit, en tenant compte :

- **des zones d'Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement (AMii),** parmi lesquelles figure la ville de Cognac, où les opérateurs ont déclaré leur intention d'investir d'ici à 2020. A ce sujet, le SCORAN met en garde en 2012 sur cette offre en très haut-débit : « Les frais d'accès au service (offre optique) ne sont forfaitaires qu'à proximité immédiate du réseau optique de France Telecom et les tarifs mensuels sont de l'ordre de plusieurs milliers d'euros pour un débit de 100 Mbit/s. » Ces conditions d'accès au regard des besoins effectifs en débit dans les usages numériques sur le territoire limitent à ce jour le nombre d'abonnés à la fibre optique.

- **d'un réseau de collecte départemental qui dessert les principales zones d'activités, les principaux sites publics de santé et d'éducation, ainsi que les principaux nœuds de raccordement des abonnés** (émission téléphonie mobile, accès internet haut débit par radio). Ce réseau de collecte relie les principaux pôles du territoire. Des liens de sécurisation du réseau sont envisagés notamment au Nord du territoire en continuité de la Charente-Maritime, et au Sud du territoire en relation avec le secteur de Barbezieux.

Le réseau de collecte départemental
Source : SDTAN Charente, traitement : Miriade



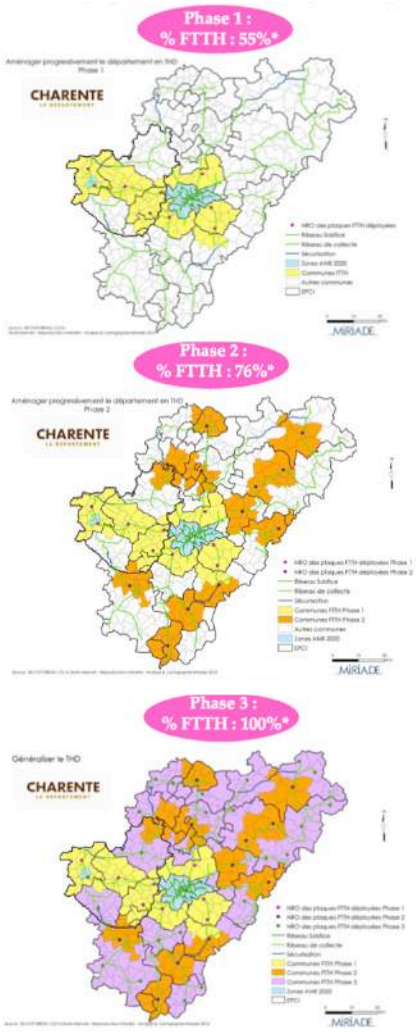
La proposition des 3 phases de déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné (FTTH)
Source : SDTAN Charente, traitement : Miriade

La proposition émise dans le SDAN porte sur la capacité à déployer la fibre jusqu'à l'abonné (FTTH) au travers de trois phases de déploiement :

- une montée en débit hertzienne et filaire, à commencer dès 2013 par une expérimentation de la montée en débit radio dans le bassin du cognaçais.

- la construction progressive d'un réseau de desserte fibre (prise optique à l'abonné) par plaques territoriales en fonction des initiatives portées par les intercommunalités (budget prévisionnel). Cette approche est à anticiper par la pose de fourreaux de télécommunications lors de travaux publics d'une certaine envergure et par la centralisation des informations géographiques relatives aux infrastructures mobilisables pour le déploiement de la fibre optique.

- le phasage envisagé sur 10-15 ans pour les déploiements par plaque territoriale sera arrêté. Le premier phasage privilégie l'axe de la Charente (secteurs de Châteauneuf, de Jarnac et de Cognac). La phase 2 concerne à la marge le territoire du SCoT. Enfin, la phase 3 assure la couverture intégrale des secteurs de Rouillac et de Segonzac (en violet).



Les intercommunalités de la région de Cognac ont délibéré en 2015 sur un programme de desserte en très haut débit :

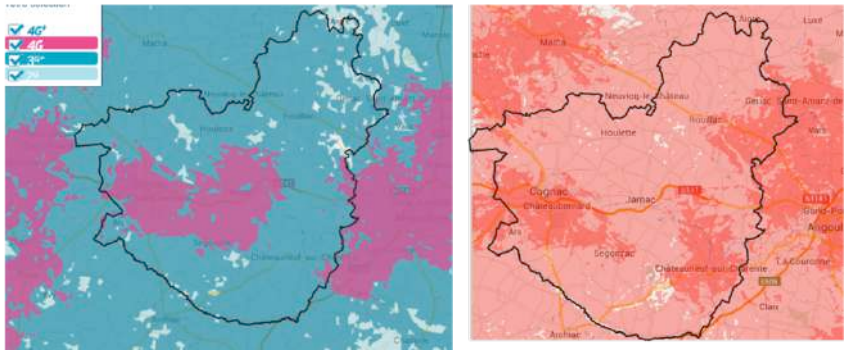
- Celles inscrites dans la première phase devraient bénéficier de ce service avant 2020, notamment les secteurs de Jarnac et de Cognac qui soutiennent cet investissement.

- Le secteur de Segonzac, inscrit en phase trois, devrait également bénéficier de cette desserte numérique mais à moyen terme. La CdC de Grande Champagne envisage de développer des espaces de coworking (tiers-lieux dédiés au télétravail) au sein de zones d'activités économiques pour faciliter les usages numériques dans les sites d'ores-et-déjà mieux desservis en débit numérique.

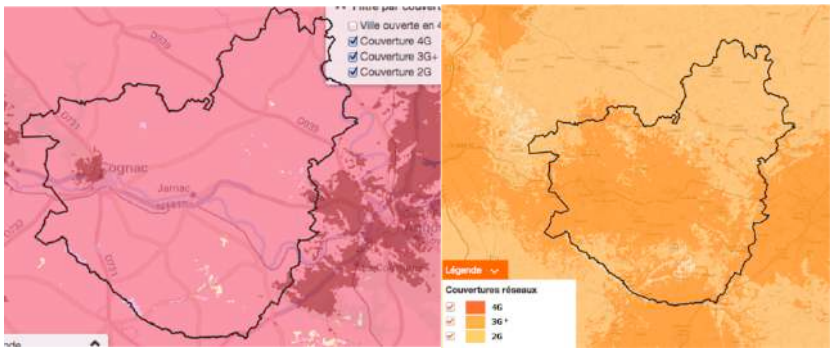
- Le secteur de Rouillac bénéficie sur la partie Nord de son territoire d'une desserte programmée en phase 2 en lien avec le territoire voisin et avec le tracé de la LGV-SEA. Cette opportunité l'a incité à provisionner le budget nécessaire pour faciliter les branchements prioritaires, à commencer par l'arrivée de la fibre optique à destination des entreprises.

La desserte mobile en 3G couvre le territoire de la région de Cognac au minimum par un opérateur. En revanche, la technologie 4G est présente essentiellement sur l'axe de la Charente, et quasiment absente dans le secteur de Rouillac.

Bouygues en 2015 // Free en 2015
Carte desserte mobile 2G-3G-4G



SFR en 2015 // Orange en 2015
Carte desserte mobile 2G-3G-4G



Migrations domicile - travail

ETAT DES LIEUX

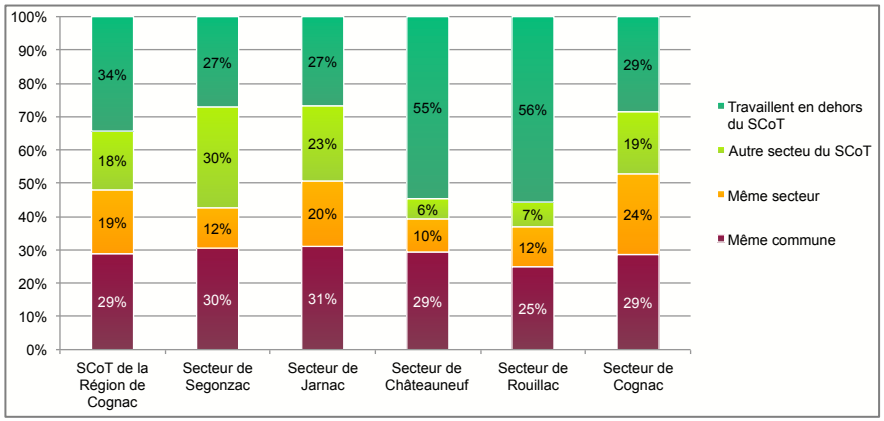
Les flux migratoires

66% des actifs du territoire travaillent dans le périmètre de la région de Cognac, avec une majorité de personnes travaillant et résidant dans la même intercommunalité. on compte par ailleurs un total de 30% des actifs du SCoT qui travaillent et habitent dans la même commune.

En 2012, 34% des actifs travaillent en dehors de la région de Cognac et se dirigent principalement vers l'Angoumois (4 060 actifs, soit 60% des flux sortant), en particulier ceux des secteurs de Rouillac (1 330 actifs font le trajet) et de Châteauneuf-sur-Charente (1 500 actifs) illustrant ainsi la dynamique de périurbanisation.

Les lieux de travail et de résidence des actifs du secteur de Cognac sont proches. Plus de la moitié (53%) d'entre eux travaillant soit dans la même commune soit dans une des communes du secteur.

Lieu de travail des actifs de la région de Cognac en 2012
par rapport au lieu de résidence
Source : INSEE, MIGPRO, 2012 ; traitement Proscot



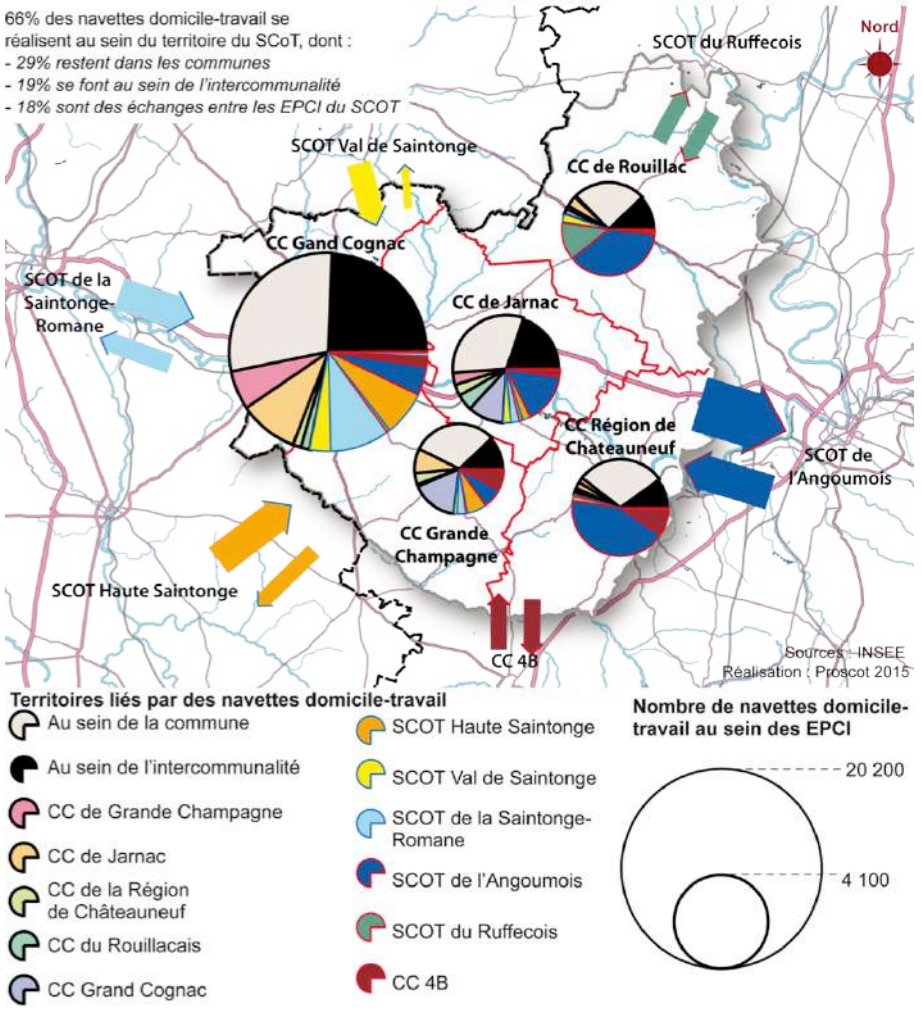
Lieu de travail des actifs de la région de Cognac en 2012
Source : INSEE, MIGPRO, 2012 ; traitement Proscot

Indicateurs	Même commune		Même EPCI		Autre EPCI du SCoT		Travaillent dans le SCoT		Travaillent en dehors du SCoT		Total
	Nbr	Part	Nbr	Part	Nbr	Part	Nbr	Part	Nbr	Part	Nbr
CC de Grande Champagne	1 256	30,5%	499	12,1%	1 248	30,3%	3 003	72,9%	1 116	27,1%	4 119
CC de Jarnac	1 843	31,0%	1 168	19,6%	1 342	22,6%	4 353	73,2%	1 591	26,8%	5 945
CC de la Région de Châteauneuf	1 401	29,3%	476	10,0%	290	6,1%	2 167	45,3%	2 612	54,7%	4 779
CC du Rouillacais	1 116	24,9%	538	12,0%	333	7,4%	1 987	44,3%	2 496	55,7%	4 483
CC Grand Cognac	5 769	28,6%	4 895	24,2%	3 767	18,7%	14 430	71,5%	5 766	28,5%	20 196
SCoT de la Région de Cognac	**11 386**	**28,8%**	**7 575**	**19,2%**	**6 979**	**17,7%**	**25 940**	**65,6%**	**13 581**	**34,4%**	**39 521**

Les actifs des territoires voisins viennent également travailler dans la région de Cognac :

- les principaux flux (70% des flux entrant) proviennent de la Saintonge romane (1590 p.), de l'Angoumois (1760p.) et de la haute Saintonge (1560p.),
- si les flux d'actifs venant de Saintonge romane et de la Haute Saintonge se dirige essentiellement vers le secteur de Cognac (respectivement 89% et 80% des flux issus de ces territoires), il apparaît que les actifs résidant dans l'Angoumois vont travailler sur tous les secteurs du territoire cognaçais.
- seul celui de Segonzac fait exception car il s'avère être, du fait de son activité agricole dominante, la destination la moins fréquentée par les actifs venant de l'extérieur.

Les navettes domicile-travail en 2012
Source : INSEE, MIGPRO, 2012 ; traitement Proscot



Les modes de transports

Le mode de transport dominant dans la région de Cognac est la voiture :

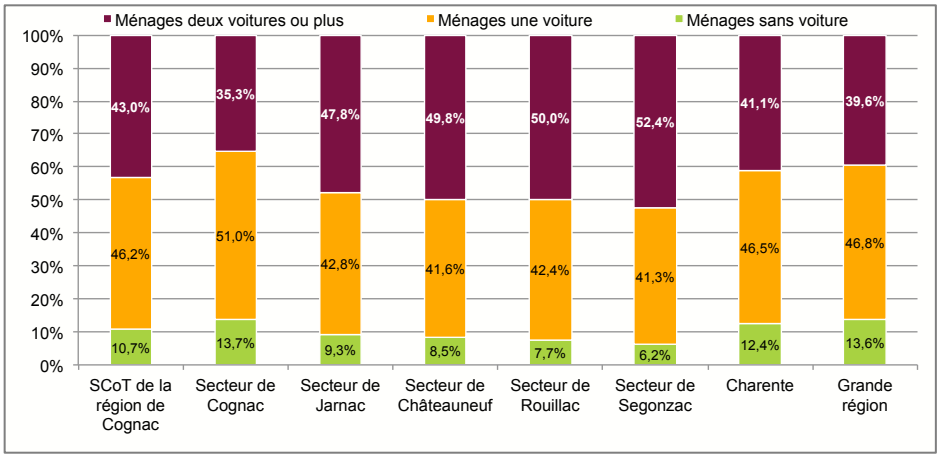
- un niveau supérieur de ménages possédant deux voitures et plus (43% des ménages) par rapport aux territoires de référence (Charente et région).
- plus particulièrement dans les deux secteurs sous l'influence de la périurbanisation d'Angoulême, à savoir les secteurs de Châteauneuf et de Rouillac (50% des ménages), ainsi que le secteur de Segonzac qui fonctionne beaucoup avec Grand Cognac.

L'évolution sur la période 2007-2012 a contribué :

- au renforcement du poids des ménages avec deux voitures et plus dans tous les secteurs,
- à l'exception de celui de Cognac et plus particulièrement sa ville-centre qui a même enregistré un recul du nombre de ménages avec deux voitures et plus, effet du développement de l'offre de transport en commun, mais aussi du vieillissement des ménages (mono-motorisation).

L'équipement des ménages en voiture en 2012

Source : INSEE, RP, traitement Proscot



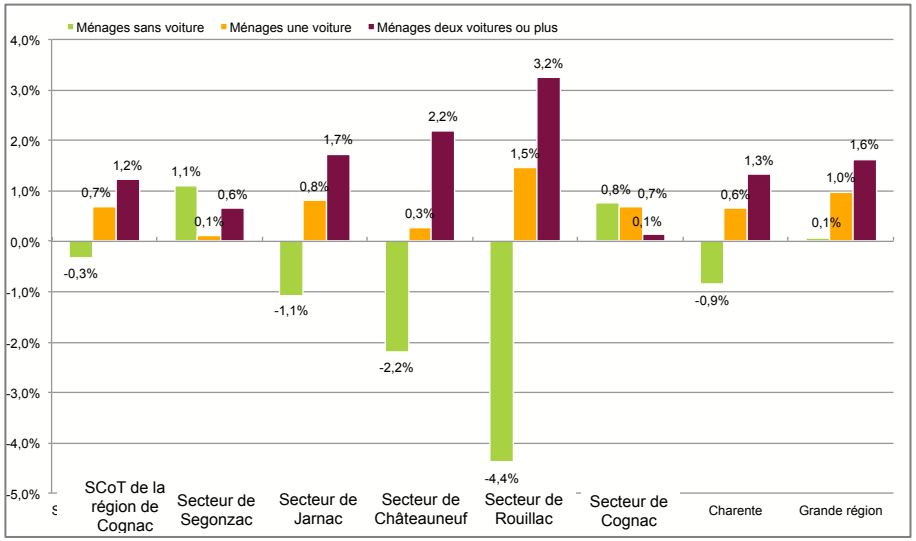
L'équipement des ménages en voiture en 2012

Source : INSEE, RP, traitement Proscot

Indicateurs	Ménages	dont aucune voiture		dont une voiture		dont deux voitures et plus	
	Nb	Nb	%	Nb	%	Nb	%
SCoT de la région de Cognac	**35 902**	**3 863**	***10,8%***	**16 608**	***46,3%***	**15 431**	***43,0%***
secteur de Segonzac	3 858	241	*6,2%*	1 594	*41,3%*	2 023	*52,4%*
secteur de Jarnac	6 895	643	*9,3%*	2 953	*42,8%*	3 299	*47,8%*
secteur de Châteauneuf	4 294	370	*8,6%*	1 792	*41,7%*	2 131	*49,6%*
secteur de Rouillac	4 248	326	*7,7%*	1 799	*42,4%*	2 123	*50,0%*
secteur de Cognac	16 607	2 283	*13,7%*	8 469	*51,0%*	5 855	*35,3%*

L'évolution annuelle des ménages selon leur niveau d'équipement en voiture entre 2007 et 2012

Source : INSEE, RP ; traitement Proscot



Les services de transports collectifs

Les lignes départementales

La région de Cognac est desservie par six lignes régulières du réseau de bus du département de la Charente qui relient ses différents secteurs à Angoulême :

- **les lignes 5 et 18** desservent le secteur de Rouillac. A noter que la ligne 18 est dotée d'un prolongement en Charente-Maritime, à destination de Saint-Jean-d'Angély, uniquement les dimanches et vendredis soir en période scolaire pour les besoins des internes ;

- **les lignes 13 et 15** suivent l'axe de la Charente pour notamment desservir Hiersac, Jarnac et Cognac. Cette orientation est révélatrice d'une concentration de la majorité des flux du réseau départemental au sein de la région de Cognac (près de 55% du total des voyages de lignes présentes en 2014) ;

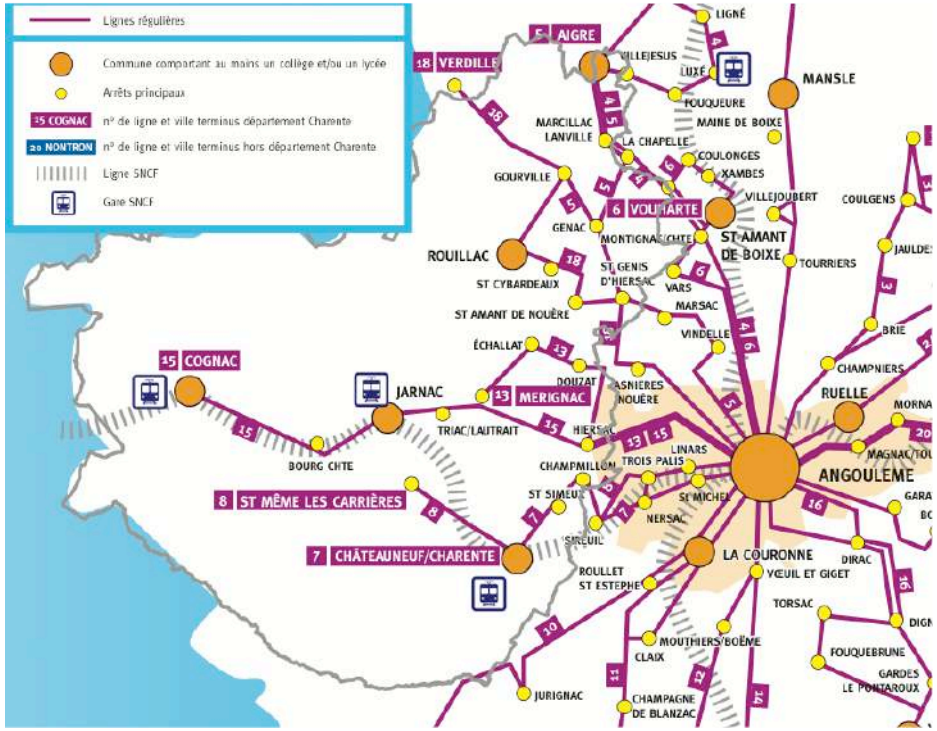
- **les lignes 7 et 8** apportent une desserte concentrée davantage sur le secteur de Châteauneuf et le nord du secteur de Segonzac.

Fréquentation des lignes départementales en nombre de voyages par an
Source : CD16

	2013			2014		
	commerciale	scolaire	total	commerciale	scolaire	total
ligne 5	5 096	15 143	20 239	5 356	17 008	22 364
ligne 7	969	17 062	18 031	1 521	15 078	16 599
ligne 8	7 336	29 513	36 849	9 301	36 428	45 729
ligne 13	1 475	12 628	14 103	1 463	11 126	12 589
ligne 15	78 998	35 109	114 107	96 563	39 984	136 547
ligne 18	8 527	26 629	35 156	10 969	26 098	37 067
ligne 118*	1 805	-	1 805	1 238	-	1 238
total	**104 206**	**136 084**	**240 290**	**126 411**	**145 722**	**272 133**

*Ang / St-Jean d'Angély le dimanche et vendredi soir

Réseau de transport collectif du Conseil départemental de Charente
Source : CD16 ; traitement Proscot



La CdC de Grand Cognac est recouverte par un Périmètre de Transport Urbain (PTU) depuis 1997. La desserte de ce réseau appelé « Transcom » est assurée par :

- 4 lignes de bus régulières (Salamandre) qui desservent principalement le pôle de Cognac (seule la ligne C va à Châteaubernard) ;

- 8 lignes de transport à la demande (Mille-pattes) qui desservent toute l'intercommunalité.

A Cognac, le pôle d'échange Gambetta, site où toutes les lignes de bus régulières se croisent, constitue le point central du réseau (avec plus de 5000 montées à l'année).

Réseau de bus de la CdC de Grand Cognac

Source : CdC de Grand Cognac





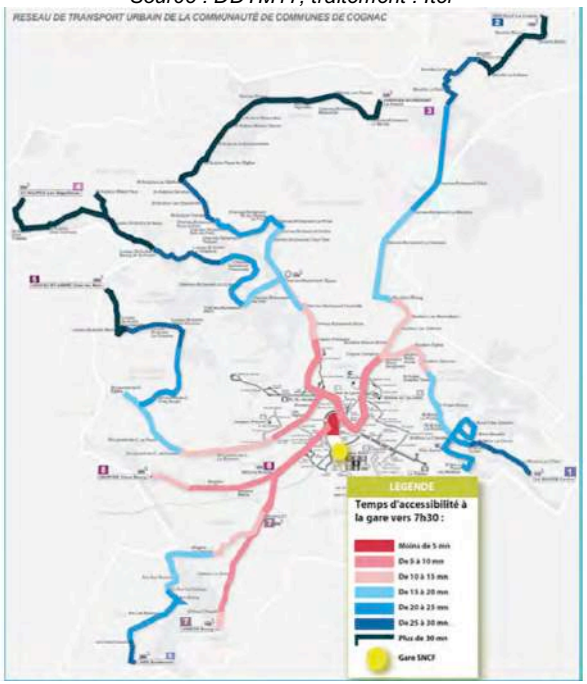


La densité des points d'arrêt au sein de la ville de Cognac assure une desserte de forte proximité :

- une amplitude temporelle large de 7:00/7:30 à 19:00/20:00,
- mais le temps entre deux passages reste important, proche d'une heure et 15 minutes, contre une demi-heure pour les réseaux plus performants en France sur des villes de même taille (*source : audit du réseau*).
- plus de 200 000 km commerciaux sur les lignes régulières, et un rapport de voyages par kilomètre (0,4 en 2015) bien moindre que dans les réseaux de d'autres villes de taille comparable, soulignant la dissociation entre les lieux de vie du public-cible du réseau et ses points d'arrêts.

Temps de parcours en transports collectifs en direction de la gare de Cognac en 2012

Source : DDTM17, traitement : Iter



Le transport à la demande (TAD)

Dans la CdC de Grand Cognac, **le transport à la demande (TAD) Mille-Pattes** concerne les communes qui ne sont pas desservies par le réseau de transport urbain régulier :

- les communes d'Ars, Boutiers-Saint-Trojan, Bréville, Cherves-Richemont, Gimeux, Javrezac, Louzac-Saint-André, Merpins, Mesnac, Saint-Brice, Saint-Laurent-de-Cognac et Saint-Sulpice-de-Cognac,
- il fonctionne du lundi au samedi (sauf les jours fériés), sur réservation préalable,
- une utilisation moyenne de ce service 15 fois dans l'année, pour un total de plus de 3 200 voyages,
- le service dédié aux personnes à mobilité réduite complète cette offre, avec plus de 1 350 voyages pour une trentaine de personnes semi-valides ou en fauteuil roulant,
- sur les 94 arrêts proposés, près de 50% sont peu utilisés (et même 25% pas du tout utilisés) en 2014, plus particulièrement ceux du nord de la CdC de Grand Cognac, un secteur caractérisé par une moins bonne accessibilité du centre de Cognac par rapport aux secteurs du sud,
- et est peu utilisé par les habitants des communes de Louzac-Saint-André, de Mesnac, et de Saint-Laurent.

Cette solution de TAD apporte une solution alternative et moins coûteuse que les réseaux de transports collectifs traditionnels (bus) à la faible densité de population en milieu rural.

GOUVERNANCE

Conseil départemental de Charente

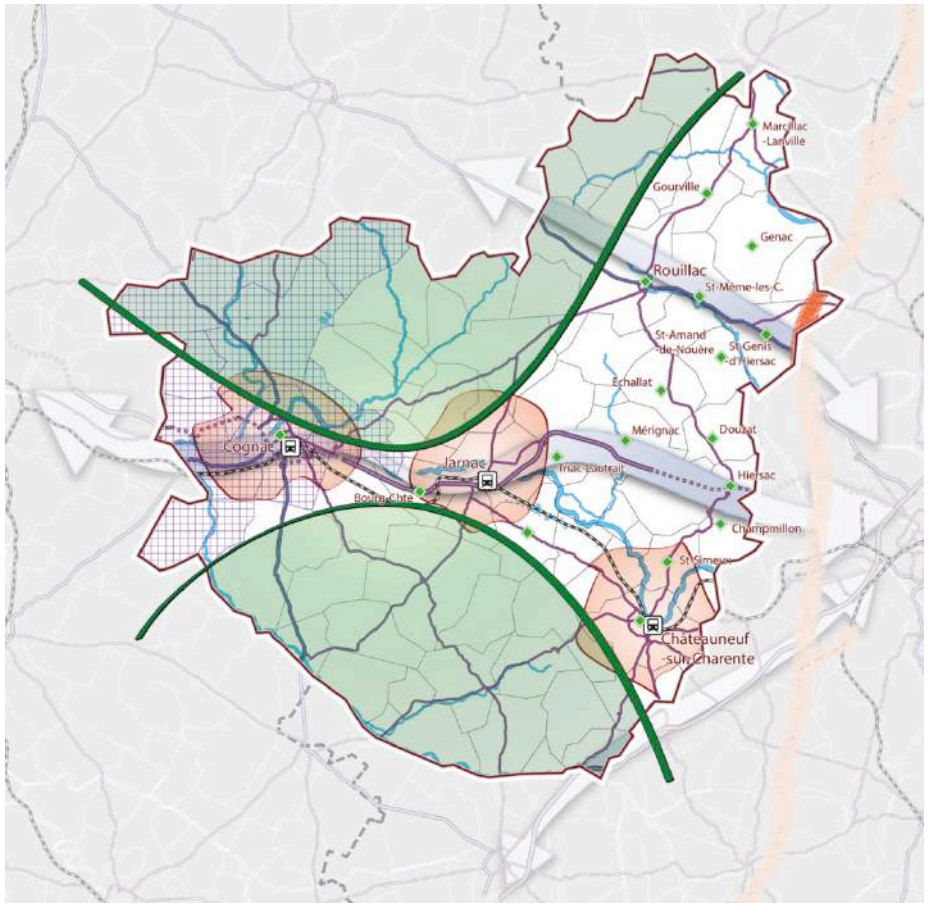
Au titre de cette offre de transport de transport en milieu rural, le Conseil départemental apporte son soutien à ce dispositif de transport à la demande, au travers d'aides financières pour l'étude de faisabilité et pour l'acquisition d'un logiciel de centrale de mobilité.

Fréquentation des arrêts du TAD mille-pattes en 2014

Source et traitement : CC Grand Cognac



Synthèse mobilités et infrastructures



communes bénéficiant du service de transport à la demande de la CdC de Grand Cognac

axes majeurs de circulation des navettes domicile / travail

Un positionnement stratégique sur les axes de communication

route en 2 X 2 voies

réseau de routes départementales irriguant le territoire

arrêts principaux du réseau de bus du Conseil départemental de Charente

la ligne Sud Europe Atlantique : opportunité d'amélioration de l'accessibilité de longue distance ?

gares du réseau TER

la moitié de la population du SCoT se situe à 10 minutes d'une gare TER

... mais des conditions d'accessibilité à améliorer

portions de la RN141 en 2 X 1 voie : enjeu de fiabiliser l'itinéraire routier sur l'axe Europe Atlantique

une fréquence sur la ligne TER insuffisante pour améliorer l'attractivité des transports collectifs

des secteurs peu ou pas desservis par les TC

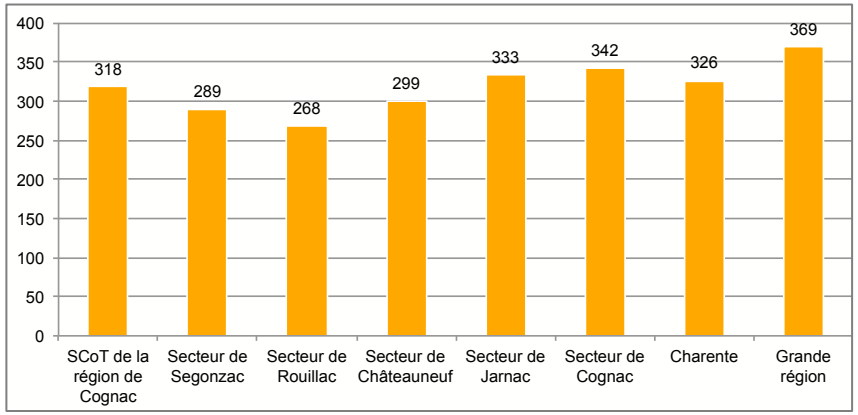
Équipements et services

densité d'équipements : nombre d'équipements pour 10 000 habitants

Dans la région de Cognac, la densité d'équipements et services (318) est inférieure à la moyenne des territoires de référence (Charente 326 et région 369), caractéristique d'un territoire à dominante rurale.

Les contrastes entre les secteurs du territoire marquent une concentration plus forte sur les deux pôles, celui de Cognac (423) et celui de Châteaubernard (472), et Jarnac (516) situés sur l'axe de la Charente.

Densité d'équipements en 2014
Source : INSEE, BPE ; traitement Proscot



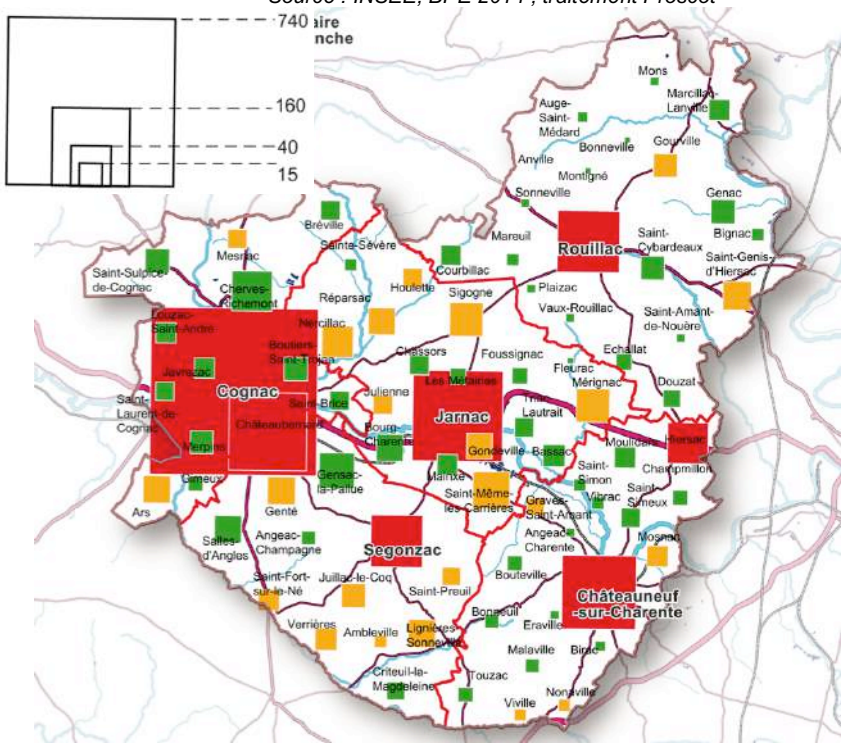
Le territoire de la région de Cognac est maillé par un réseau dense de pôles de services et d'équipements, dont les principaux nœuds sont Cognac associé à Châteaubernard, Jarnac, Segonzac, Châteauneuf-sur-Charente et Rouillac.

La commune de Hiersac s'ajoute potentiellement à cette liste au regard de sa densité d'équipements et de services (418 en 2012), bien qu'elle compte un nombre moindre d'habitants (1050 en 2012).

Nombre et densité d'équipements en 2014
Source : INSEE, BPE 2014 ; traitement Proscot

Territoires	Population	Équipements	Densité d'équipements
SCoT de la région de Cognac	**79 860**	**2 540**	**318**
Secteur de Segonzac	9 148	264	289
Secteur de Jarnac	15 971	532	333
Secteur de Châteauneuf	10 364	310	299
Secteur de Rouillac	10 039	269	268
Secteur de Cognac	34 338	1 173	342
Cognac	*18 626*	*787*	*423*
Jarnac	*4 419*	*229*	*518*
Châteaubernard	*3 666*	*173*	*472*
Châteauneuf-sur-Charente	*3 432*	*154*	*449*
Cherves-Richemont	*2 433*	*48*	*197*
Segonzac	*2 128*	*80*	*376*
Rouillac	*1 892*	*110*	*581*
Charente	353 657	11 546	326
Grande région	5 808 594	214 049	369

L'armature urbaine par les équipements et services en 2014
Source : INSEE, BPE 2014 ; traitement Proscot



L'éducation

Concernant l'enseignement élémentaire :

- environ 60 écoles primaires et maternelles dénombrées en région de Cognac et implantées dans une trentaine de communes sur un total de 82 communes.

- une organisation en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) assure la desserte de ce service d'éducation du premier degré entre plusieurs communes voisines.

La région de Cognac compte 9 collèges situés sur 5 communes (Cognac, Jarnac, Segonzac, Châteauneuf et Rouillac), avec une capacité d'accueil totale de 3 700 élèves.

La répartition des lycées et des formations d'enseignement supérieur s'appuie également sur l'armature urbaine, avec des spécificités de formations professionnelles liées au tissu économique local.

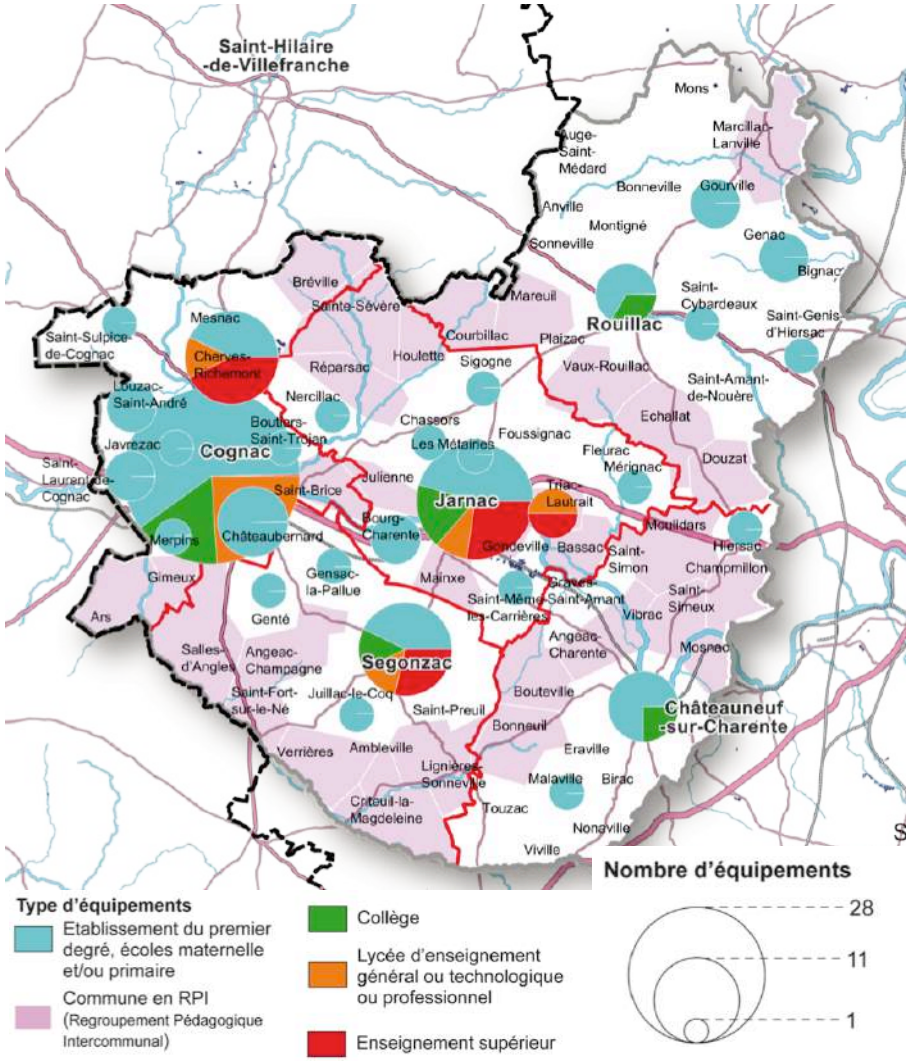
Les lycées et établissements d'enseignement supérieur

Sources : Lycées et établissements ; traitement Proscot

Lycée général ou technologique	Commune	Filières	Nombre d'élèves
Lycée polyvalent Jean Monnet	Cognac	Général et technologique	1 020
Lycée privé Beaulieu	Cognac	Général	260
Formations professionnelles	**Commune**	**Filières**	
Lycée professionnel Louis Delage *(jusqu'au Bac+2)*	Cognac	Électrotechnique, Usinage, Pilotage de ligne de production Énergies renouvelables Packaging	
Section enseignement professionnel Jean Monnet	Cognac	Gestion administrative Commerce	
Centre de Formation des Apprentis (CFA)	Cognac	Tonnellerie, arts verriers, Transport-colisage et logistique Services à la personne	
Maison Familiale rurale *(jusqu'au Bac+2)*	Cherves-Richemont	Agriculture (général, support équin) Viticulture et œnologie Services à la personne	
Lycée technique privé rural de Claire Champagne	Segonzac	Services en milieu rural Conseil et vente en produits alimentaires et vins-spiritueux	
Maison Familiale rurale	Triac-Lautrait	Viticulture et œnologie Horticulture et Art floral Nature – forêt et aménagement paysagers	
Maison Familiale rurale	Jarnac	Services aux personnes Conseil, vente et commerce	

Les équipements d'éducation et de formation en 2014

Source : INSEE, BPE 2014 ; traitement Proscot



Les services administratifs

Un tiers des équipements et services administratifs de la région de Cognac concentré dans la ville de Cognac :

- ceux des gammes supérieures et intermédiaires (police, tribunal d'instance, direction générale des impôts et de la comptabilité publique...),

- caractérisant ainsi le statut de sous-préfecture.

Avec la ville de Cognac, trois autres pôles bénéficient d'une gamme complète de services administratifs sur les champs de la sécurité, de la banque-assurance, de l'administration et des services postaux : Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente et Rouillac :

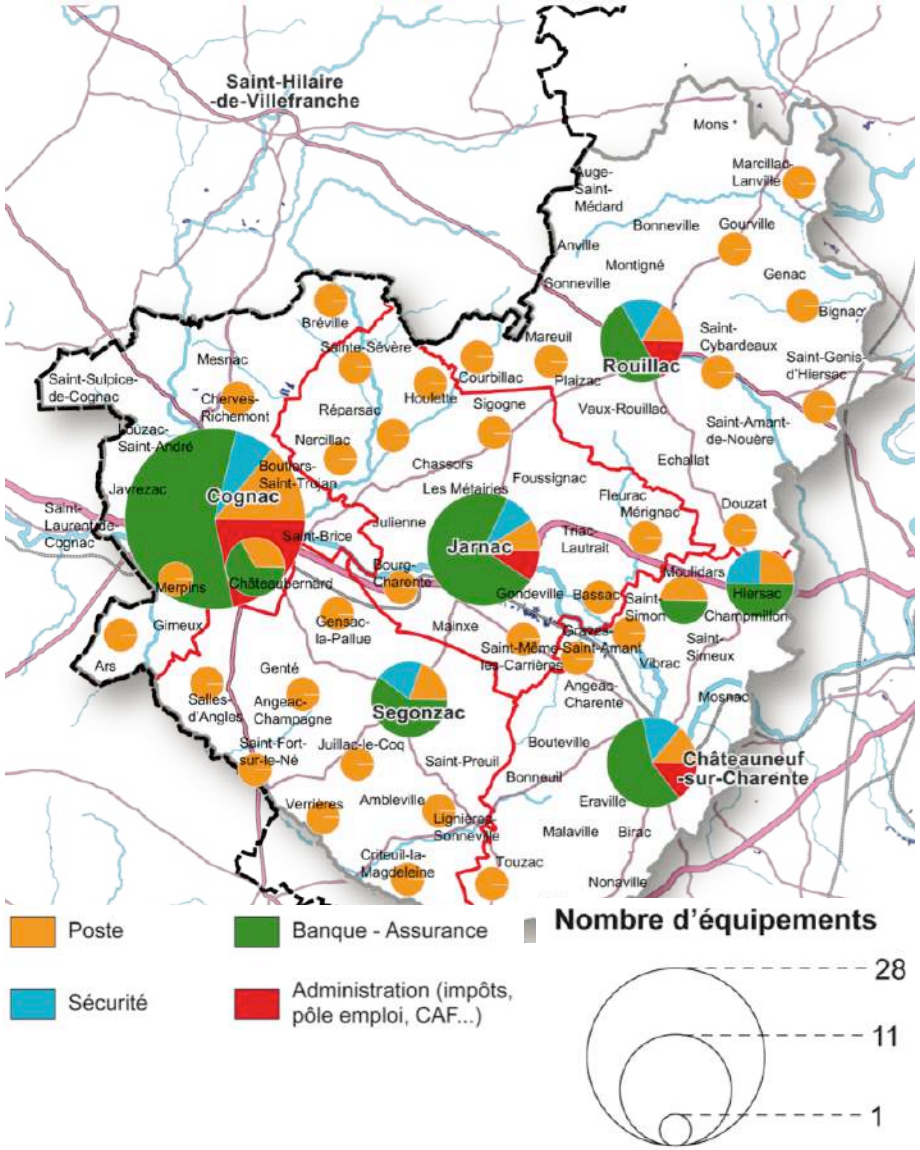
- des initiatives pilotées par les collectivités qui cherchent à conserver ces services administratifs au plus près des habitants ; par exemple, un relais de services du Rouillacais a été mis en place pour réunir 14 partenaires publics locaux (pôle emploi, CAF, consulaires, MSA, DDT16...)

- la moitié des communes de la région de Cognac est dotée de la présence d'un service postal, configuré de différentes manières selon le contexte local (bureau de poste, relais poste chez un commerçant, agence postale communale...).

L'adaptation de ce service répond à une recherche de desserte de proximité des usagers.

Les équipements et services administratifs en 2014

Source : INSEE, BPE 2014 ; traitement Proscot



La santé

densité de professionnels : nombre de professionnels pour 1 000 habitants

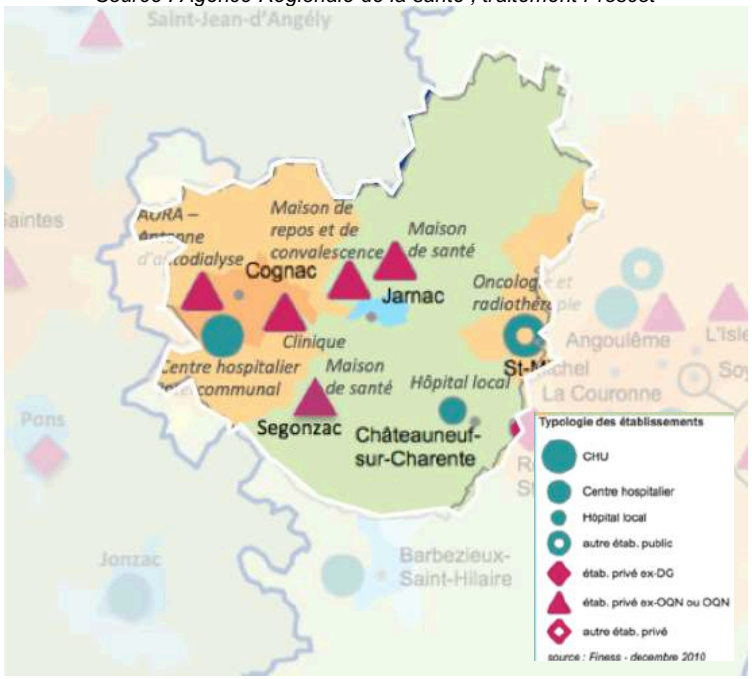
La ville de Cognac concentre les principaux équipements de santé de la région de Cognac (centre hospitalier, clinique).

Les autres principaux équipements de santé dans la région de Cognac sont :

- l'hôpital local de Châteauneuf,
- les maisons de santé de Jarnac et de Segonzac.

Les équipements de santé en 2014

Source : Agence Régionale de la santé ; traitement Proscot



La densité médicale à l'échelle de la région de Cognac (2,28) est inférieure à celle de la Grande Région (3,31) et au niveau du département (2,50) :

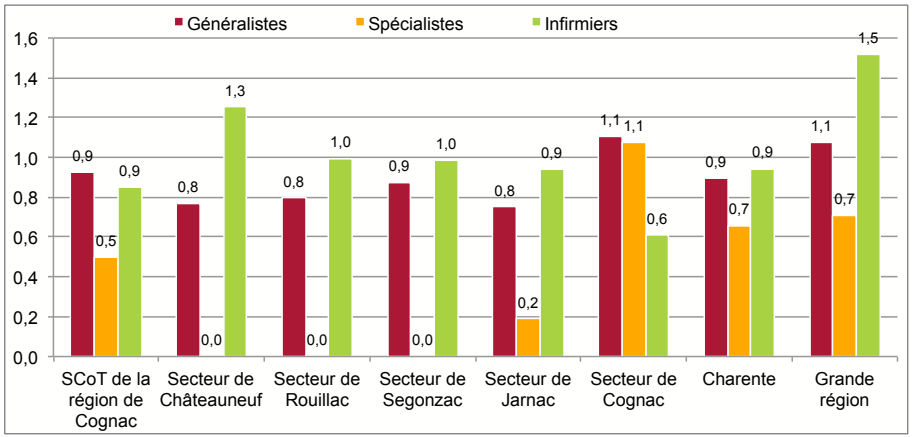
- le secteur de Cognac est doté d'une densité plus élevée de généralistes et de spécialistes,
- les autres secteurs, plus ruraux, sont peu voire pas dotés de spécialistes et avec une densité de généralistes plus faible.

  Les données 2014 ne prennent pas en compte la maison de santé de Segonzac, comprenant 15 praticiens.

- la densité des infirmiers complète en partie cette organisation médicale du territoire en apportant des soins, notamment en réponse aux besoins des personnes âgées plus isolées en secteur rural

Densité de professionnels de santé en 2014

Source : INSEE, BPE, traitement Proscot,



Nombre et densité de professionnels de santé en 2014

Source : INSEE, BPE, traitement Proscot,
densité de professionnels : nombre de professionnels pour 1 000 habitants

Territoires	Généralistes		Spécialistes		Infirmiers	
	Nbr	Densité	Nbr	Densité	Nbr	Densité
SCoT de la région de Cognac	**74**	**0,93**	**40**	**0,50**	**68**	**0,85**
Secteur de Segonzac	*8*	0,87	*0*	0,00	*9*	0,98
Secteur de Jarnac	*12*	0,75	*3*	0,19	*15*	0,94
Secteur de Châteauneuf	*8*	0,77	*0*	0,00	*13*	1,25
Secteur de Rouillac	*8*	0,80	*0*	0,00	*10*	1,00
Secteur de Cognac	*38*	1,11	*37*	1,08	*21*	0,61
Cognac	*27*	*1,45*	*32*	*1,72*	*12*	*0,64*
Jarnac	*4*	*0,91*	*3*	*0,68*	*7*	*1,58*
Châteaubernard	*3*	*0,82*	*5*	*1,36*	*3*	*0,82*
Châteauneuf-sur-Charente	*5*	*1,46*	*0*	*0,00*	*8*	*2,33*
Cherves-Richemont	*4*	*1,64*	*0*	*0,00*	*2*	*0,82*
Segonzac	*3*	*1,41*	*0*	*0,00*	*2*	*0,94*
Rouillac	*7*	*3,70*	*0*	*0,00*	*6*	*3,17*
Charente	317	0,90	233	0,66	334	0,94
Grande Région	6 257	1,08	4 122	0,71	8 829	1,52

La géographie médicale de la région de Cognac s'organise :

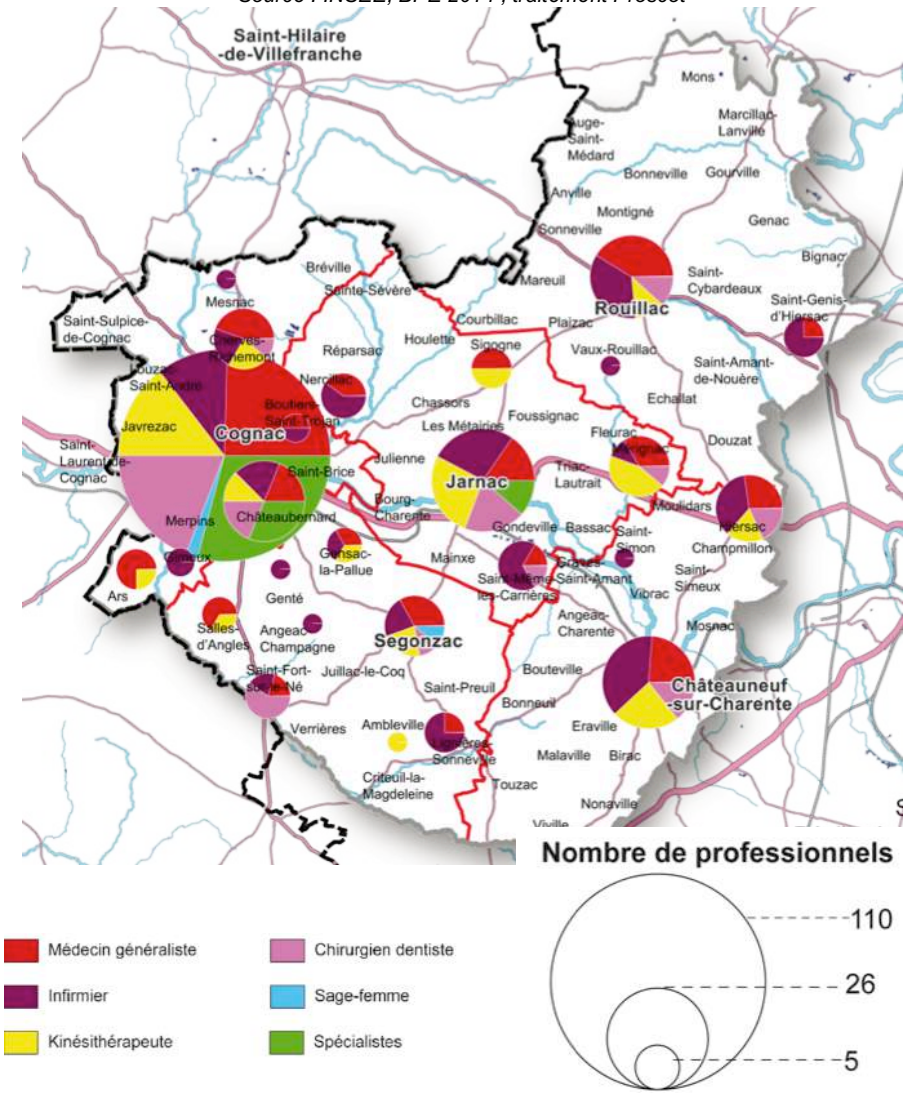
- autour des principaux pôles (Cognac, Rouillac, Châteauneuf,Jarnac, Segonzac),
- complétée d'une offre de proximité principalement dans l'axe de la Charente.

Néanmoins, il apparaît que certains secteurs sont dépourvus de services de santé comme le nord du secteur du Rouillacais et le sud du territoire.

A cette approche géographique, un facteur déterminant sur l'évolution de l'offre de santé s'ajoute. Il s'avère qu'à l'échelle de la Région de Cognac, la part des généralistes libéraux âgés de 55 ans et plus est élevée (62% en 2012 selon l'ORS). **Cet indice constitue une alerte à court – moyen terme en matière d'organisation territoriale de l'offre de santé de la région de Cognac.**

Les professionnels de santé en 2014

Source : INSEE, BPE 2014 ; traitement Proscot



La petite enfance

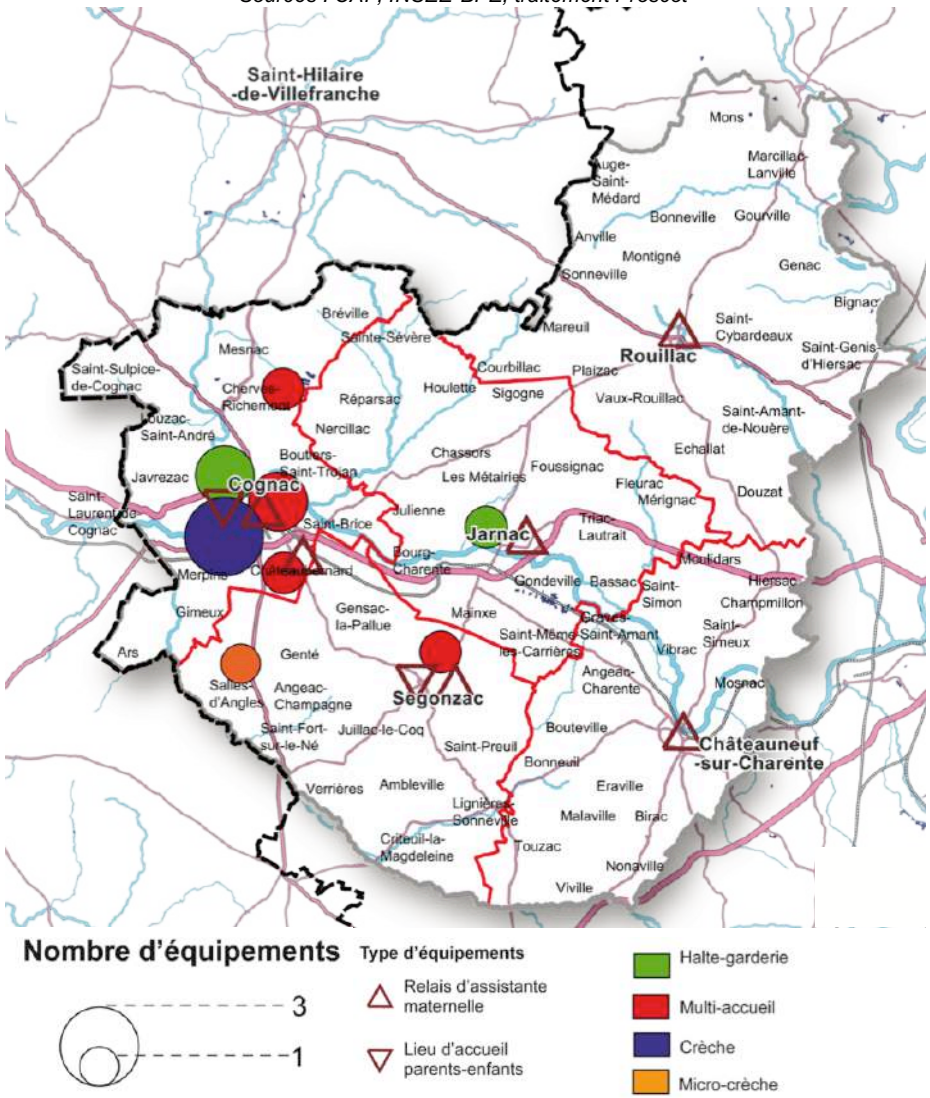
La diversité des services petite enfance sur le pôle de Cognac, étendu à Châteaubernard, permet d'apporter différents modes de garde (halte-garderie, multi-accueil et crèche) qui constitue ainsi un total proche de 200 places d'accueil pour les 0-3 ans auxquelles s'ajoutent les places chez les assistantes maternelles.

Dans le cadre des politiques publiques d'accompagnement des jeunes enfants, les collectivités du territoire se sont mobilisées avec la mise en place de relais d'assistantes maternelles bénéficiant à plusieurs communes.

Les intercommunalités souhaitent poursuivre leur engagement sur cette offre de services dédiés à la petite enfance afin de renforcer l'attractivité des jeunes ménages bi-actifs.

Les équipements et les services pour la petite enfance en 2014

Sources : CAF, INSEE-BPE, traitement Proscot



Les personnes âgées

densité d'équipements : nombre de places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus

La région de Cognac compte environ 1 300 places d'accueil pour les personnes âgées dépendantes :

- la densité de places correspondante à cette offre de services met en évidence le bassin productif, composé des secteurs de Segonzac (109) et de Cognac (118), comme étant sous-doté en nombre de places pour personnes âgées,
- alors qu'ils enregistrent un vieillissement prononcé de leur population.

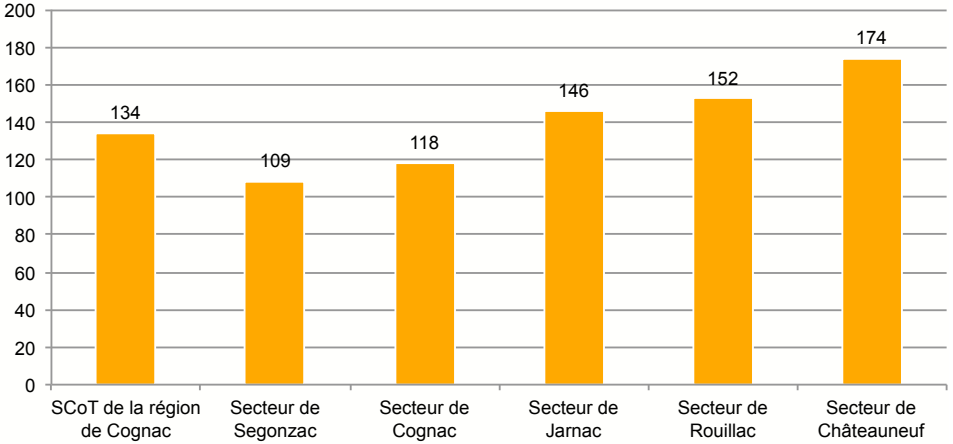
Nombre et densité de places dans les établissements pour les personnes âgées de 75 ans et plus en 2012

Sources : EHPAD-Hospiconseil, INSEE-BPE, traitement Proscot

Territoire	Places en établissements	Nombre de 75 ans et plus	Densité
SCoT de la région de Cognac	**1262**	**9384**	**134,49**
Secteur de Segonzac	114	1 050	108,60
Secteur de Jarnac	285	1 953	145,94
Secteur de Châteauneuf	213	1 223	174,16
Secteur de Rouillac	178	1 168	152,44
Secteur de Cognac	472	3 990	118,28
Cognac	*335*	*2 307*	*145,23*
Jarnac	*175*	*794*	*220,40*
Châteaubernard	*84*	*541*	*155,14*
Châteauneuf-sur-Charente	*163*	*548*	*297,61*
Cherves-Richemont	*0*	*279*	*0,00*
Segonzac	*60*	*276*	*217,77*
Rouillac	*95*	*274*	*347,16*

Densité de places dans les établissements pour les personnes âgées de 75 ans et plus en 2012

Sources : EHPAD-Hospiconseil, INSEE-BPE, traitement Proscot



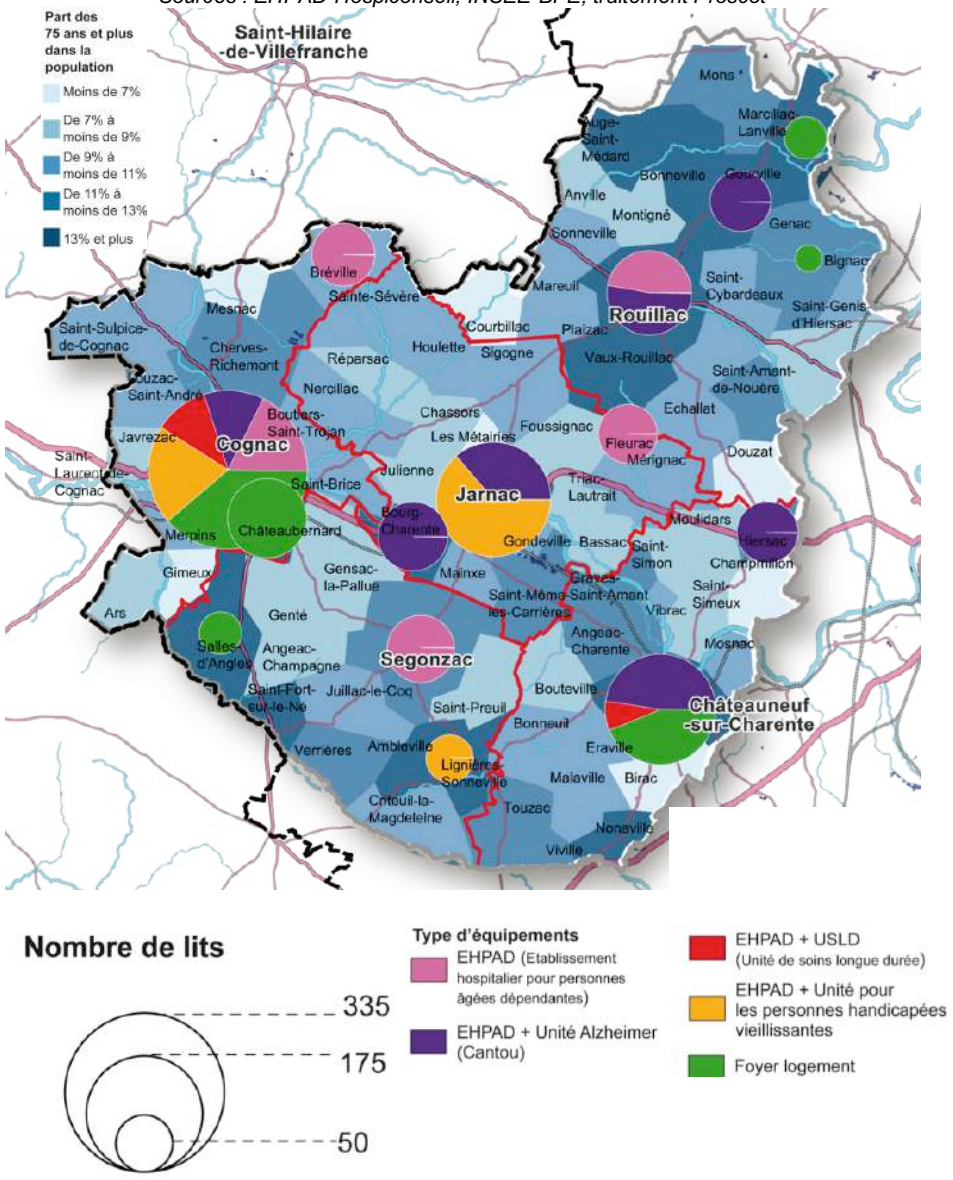
La diversité des structures s'inscrit dans une ambition de mailler le territoire avec des établissements hospitaliers pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) répartis selon leur spécificité :

- un EHPAD dans chaque pôle pouvant être adossé à une unité spécialisée (pour l'accueil des personnes atteintes d'Alzheimer, pour une unité de soins de longue durée, et pour les personnes âgées vieillissantes),
- en dehors des pôles, quelques communes disposent également de ce type de services (Lignières-Sonneville, Bignac, …) ou de foyer-logements.

Les structures d'accueil pour les personnes âgées sont complétées par des services à domicile coordonnés à l'échelle départementale pour les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), et au niveau de l'Ouest Charente pour le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) avec le soutien de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR).

Les équipements pour les personnes âgées en 2014

Sources : EHPAD-Hospiconseil, INSEE-BPE, traitement Proscot



Le sport, la culture et les loisirs

La ville-centre de Cognac joue un rôle central par le nombre d'équipements présents et leur diversité.

Ce pôle urbain s'étend également sur la commune de Châteaubernard qui dispose d'équipements structurants, à commencer par le complexe omnisports des Vauzelles.

Les équipements présents sur les autres communes du territoire mettent en évidence des vocations propres à des activités (tennis à Saint-Brice et équitation à Cherves-Richemont).

Les équipements sportifs dans la CdC de Grand Cognac

Source : CdC de Grand Cognac, traitement Proscot

Équipement	Activités	Capacité d'accueil	Commune
Complexe omnisports des Vauzelles	hand-ball, basket-ball, gymnastique	3 200	Châteaubernard
Stade Claude Boué	tennis et football	900	Cognac
Salle Jean Monnet	tennis de table et salle spécifique handisports	600	Cognac
Stade Bernard Bécavin	athlétisme, triathlon, football	500	Cognac
Complexe de tennis de Saint Brice	tennis et beach tennis	500	Saint-Brice
Centre équestre de Boussac	Equitation	400	Cherves-Richemont
Locaux CYRC	aviron	250	Cognac
Stade de Crouin	football	200	Cognac
Stade Jean Martinaud	rugby et football	200	Cognac
Parc des sports	rugby	200	Cognac
Stade de La Chaudronne	rugby	200	Cognac
Stand de tir du dominant	tir à l'arme à feu	200	Châteaubernard
Gymnase Félix Gaillard	tous les sports collectifs	180	Cognac
Gymnase Claude Boucher	basket ball, hand ball et volley	180	Cognac
Locaux Canoë Kayak	canoë kayak	100	Cognac
Terrains de sports base de plein air	rugby et football	Non renseigné	Non renseigné

Les équipements culturels dans la CdC de Grand Cognac
Source : CdC de Grand Cognac, traitement Proscot

Équipement	Capacité d'accueil	Commune
Théâtre de plein air	5 000	Cognac
Salles de cinéma	915	Cognac
Théâtre	720	Cognac
Salle de musiques actuelles Les Abattoirs	500	Cognac
Auditorium La Salamandre	290	Cognac
Salle de spectacle Le Castel	Non renseigné	Châteaubernard
Salle de spectacle	Non renseigné	Cherves-Richemont

Les équipements culturels et sportifs dans les autres secteurs de la région de Cognac se concentrent en grande partie dans leur pôle respectif :

- Châteauneuf compte ainsi un stade (capacité de 300 personnes), une piscine, ainsi qu'un complexe sportif avec dojo, salle de danse, salle de sports collectifs, salle de musculation.

- Quatre autres communes (Hiersac, Mosnac, Nonaville et Touzac) de ce secteur disposent d'un stade dans une logique d'équipement de proximité similaire au quartier urbain. L'accès à la lecture publique est structuré à partir de deux médiathèques situées sur le pôle de Châteauneuf et un potentiel pôle-relais à Hiersac, situé au Nord de ce secteur près l'axe de la Charente.

- Rouillac compte une médiathèque et l'équipement culturel « Le 27 » (composé d'une salle polyvalente pouvant accueillir jusqu'à 1290 personnes et un théâtre auditorium de 320 places).

L'animation portée par les évènements organisés dans les différents secteurs du territoire témoigne de la vitalité locale (voir fiche tourisme) :

- la fréquentation à ces manifestations culturelles et sportives contribue à la notoriété du territoire,

- la diversité des thématiques d'évènements proposées consolide le rayonnement du pôle de Cognac,

- la valorisation du patrimoine naturel constitue également une ressource importante pour organiser des évènements, avec deux évènements sportifs de plein nature dans le secteur de de Châteauneuf, la course cyclo-sportive « La Gérard Simmonot » (environ 600 participants), et le trail du Vignoble du Cognaçais (près de 650 participants).

Le 27 à Rouillac, à gauche, les festivals musicaux et littéraires, à Cognac, la course « Gérard Simmonot », en bas à droite
Source : Offices de tourisme de Grand Cognac, du Rouillacais

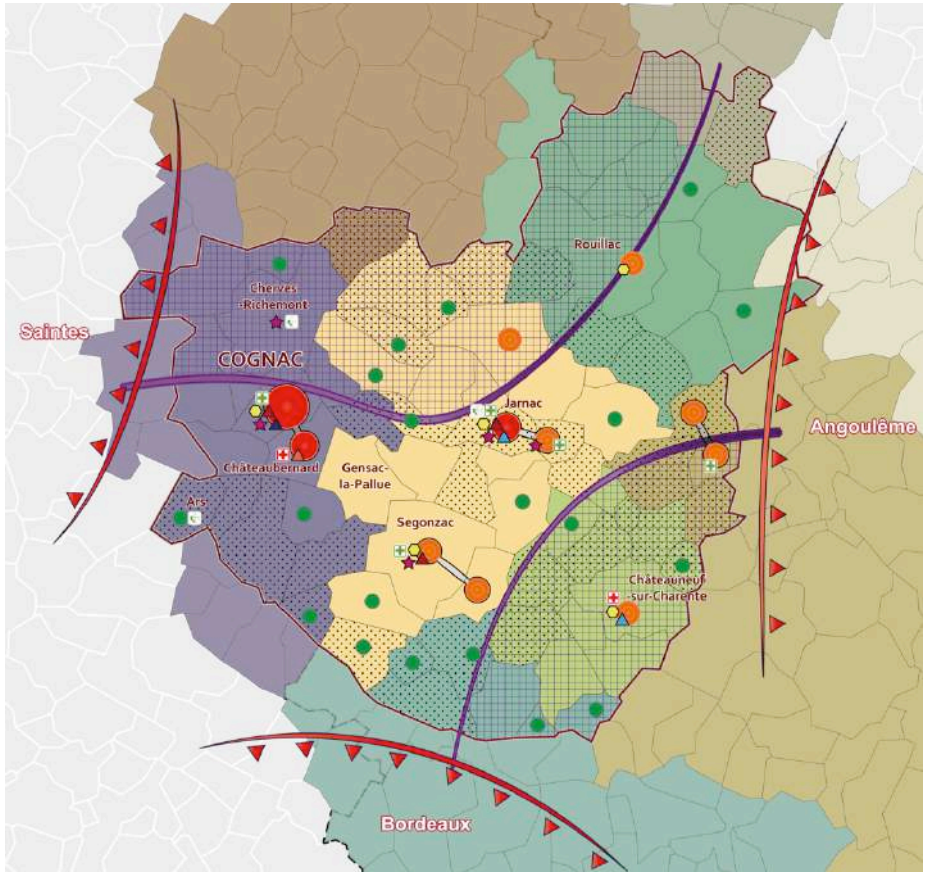








Synthèse équipements



Polarités d'équipements et de services

- **pôle supérieur** : hôpital, hypermarché, lycée, médecins spécialistes, ...
- **pôle intermédiaire** : collège, supermarché, services publics de base, médecins généralistes, maisons de santé, ...
- **pôle de proximité** : écoles élémentaires, commerces de proximité, poste, maisons des services, ...
- **pôle multipolaire**

Enseignement

- Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)
- collège
- lycée

Grandes surfaces généralistes (1000 m² et plus)

- Leclerc
- Auchan
- Intermarché
- Super / Hyper U

Santé / Soins

- Maison de santé interdisciplinaire : existante / en projet
- Centre hospitalier

Bassins de vie

- de Cognac
- de Jarnac
- de Rouillac
- de Châteauneuf-sur-C.
- de Barbezieux-St-H.
- de Matha
- de Ruffec
- de Angoulême
- de Champniers

Un niveau d'équipement relativement bas dans les espaces ruraux

Attractivité des pôles commerciaux extérieurs

Assise paysagère

ÉTAT DES LIEUX

Ce volet paysager du diagnostic reprend les éléments de la Charte paysagère et architecturale du Pays Ouest Charente – Pays de Cognac

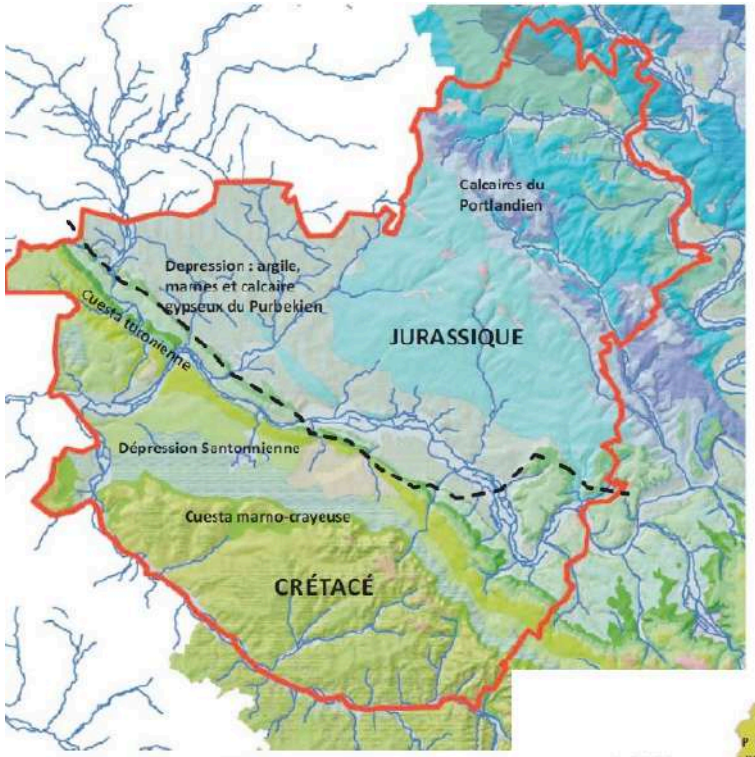
Les grands paysages

Le territoire de la région de Cognac s'inscrit à la limite géographique entre deux grandes zones, le jurassique au nord du territoire, et le crétacé au sud.

- La **Champagne charentaise** fait référence à la strate géologique « Campanien » qui constitue le socle de cette entité paysagère.
- Les **Borderies** dessinent la limite entre le jurassique et le crétacé supérieur dans la strate du cénomanien.
- Le **fleuve Charente** s'écoule parfois au nord, parfois au sud de cette limite, dans une étroite zone cénomanienne juxtaposée au jurassique.
- Deux dépressions occupent le territoire du SCoT : **la dépression de la rive gauche de la Charente, et le Pays Bas**. Ces dépressions correspondent en premier lieu à des compartiments tectoniquement affaissés ou basculés. Ces accidents ont facilité les premières attaques de l'érosion ; le creusement a gagné ensuite, de proche en proche, dans les roches tendres.
  - La **dépression de la rive gauche de la Charente** repose sur l'érosion en cuvette du Campanien.
  - Le **Pays Bas** est lié à un accident tectonique qui court de St-Jean-d'Angély à Matha et Courbillac et sépare les Borderies du Plateau d'Angoumois. Le rejet de faille est assez important et peut atteindre 50 à 60 m. vers le nord-est, les calcaires portlandiens ont résisté à l'érosion ; vers le sud-est, les argiles, les marnes et calcaires gypseux du Purbeckien ont au contraire facilité le déblaiement du compartiment affaissé.

Le territoire du SCoT, à la rencontre du Crétacé et du Jurassique

Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente - Pays de Cognac



arte géologique : source BRGM



Carte des entités paysagères

Le réseau hydrographique

L'eau est présente sous de multiples formes visibles et invisibles qui façonnent les paysages de la région de Cognac.

Que ce soit sous la forme d'un fleuve (la Charente), de cours d'eau (l'Antenne, le Né, la Soloire), de marais (Gensac-la-Pallue, Ars) ou de sources, l'eau est omniprésente sur le territoire.

Le bassin versant de la **Charente** est constitué de l'ensemble des déclivités qui convergent vers un même cours d'eau où sont collectées les eaux de ruissellement. Il se compose de deux sous-bassins versants :

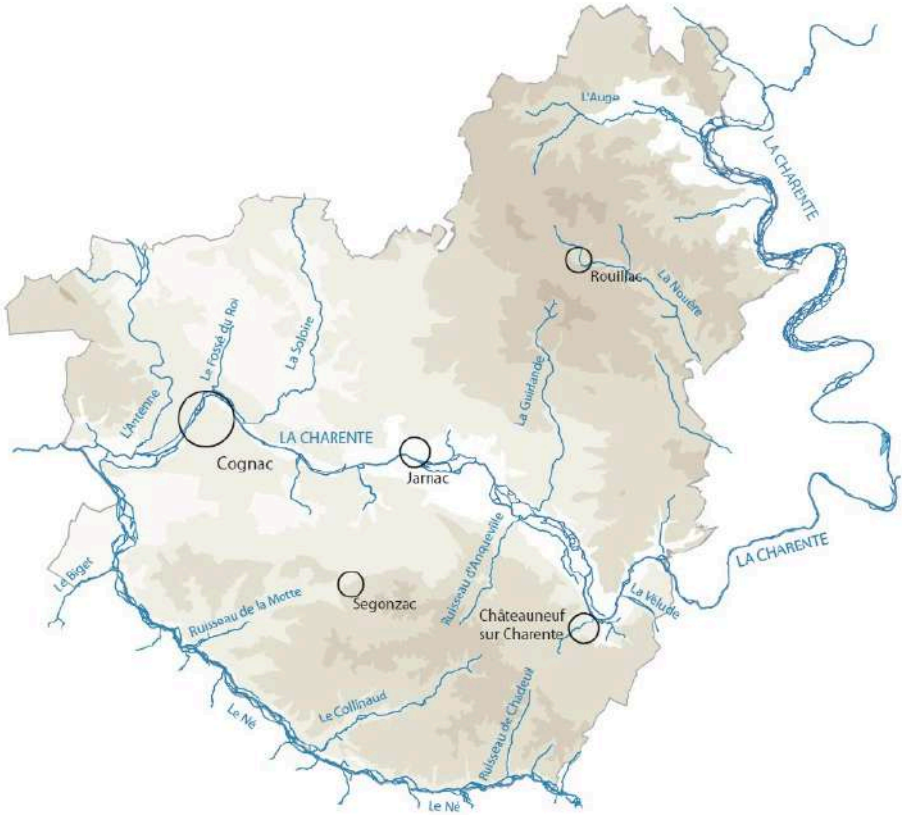
- Celui drainé par la Soloire, l'Antenne, l'Auge, la Nouère et la Guirlande.
  - L'**Antenne** est une petite rivière à courant moyen et de bonne qualité, bordée d'aulnaies, de frênaies, de roselières inondables et parcourue par un dense chevelu de bras secondaires. : elle s'écoule dans le Pays-Bas au sein d'une vallée élargie en se divisant en plusieurs bras et devient plus étroite dans une vallée encaissée dans les Borderies.

- Celui drainé par le Né qui marque la limite sud du Pays-Ouest-Charente.
  - Le **Né** se constitue de plusieurs bras dans la haute vallée où il est bordé d'une végétation ligneuse, et s'inscrit aussi dans un paysage de vastes champs voués à l'agriculture intensive.

Les autres cours d'eau offrent des images souvent plus naturelles, plus sauvages que la Charente, dont les rives sont urbanisées (ports, quais, pontons écluses). Ils sont parfois peu visibles dans le paysage, c'est le cas par exemple du Fossé du Roi, de la Guirlande, de la Soloire. Les vallons sont peu creusés et seule la végétation qui accompagne ces cours d'eau marque leur présence dans le paysage.

(cf. Fiche réseau hydrographique de l'Etat Initial de l'Environnement pour un développement plus complet de cette thématique)

Le réseau hydrographique
Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente - Pays de Cognac



Paysages d'inscription

ETAT DES LIEUX

Ce volet paysager du diagnostic reprend les éléments de la Charte paysagère et architecturale du Pays Ouest Charente – Pays de Cognac

La connaissance des paysages de la région de Cognac, de ses caractères dominants et de ses dynamiques s'est faite par le biais de la délimitation d'entités spatiales homogènes appelées entités paysagères. Les éléments qui identifient l'entité paysagère déterminent une ambiance qui lui est propre.

Les critères de définition des entités sont géomorphologiques (relief, hydrographie, géologie...) et anthropiques (occupation du sol, formes d'habitat, végétation, etc.)

La définition des entités doit être considérée comme une commodité méthodologique permettant d'expliciter des données paysagères à différentes échelles.

Six grandes entités sont identifiées dans le SCoT, qui mettent en lumière la richesse et la diversité des paysages. :

- La vallée de la Charente,
- Le plateau d'Angoumois,
- Le Pays-Bas,
- Les Borderies,
- La dépression de la Rive Gauche de la Charente,
- La Champagne Charentaise.

Les paysages référents de la région de Cognac

Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente - Pays de Cognac



Les entités paysagères

La vallée de la Charente

- Elle fait le trait d'union entre toutes les entités paysagères de la région de Cognac. Dans ses larges vallées, où le fleuve coule dans une plaine alluviale entre deux fronts parfois éloignés, le profil paysager donne à voir des espaces cultivés et habités dés la limite de la zone inondable. Les zones humides forment de vastes surfaces entre les bras naturels et artificiels de la rivière et sont occupées par des peupleraies. La vallée étroite est généralement occupée par des prairies et des moulins, qui sont d'ailleurs les seules constructions.

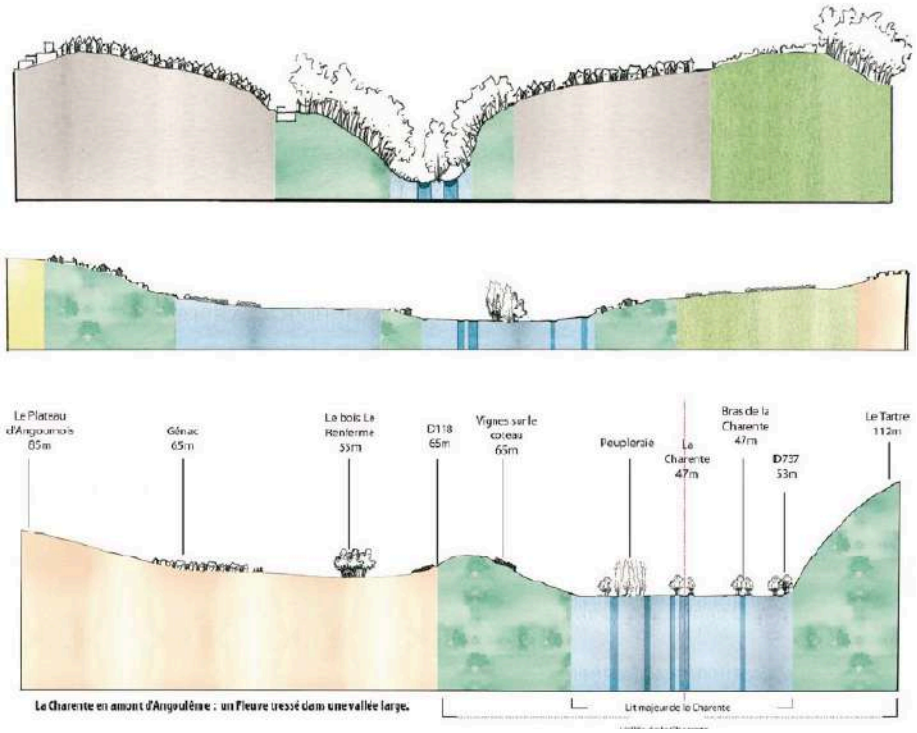




Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente

Coupe de la vallée resserrée à Cognac, la vallée large à Jarnac, et en amont d'Angoulême

Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente



La Champagne Charentaise



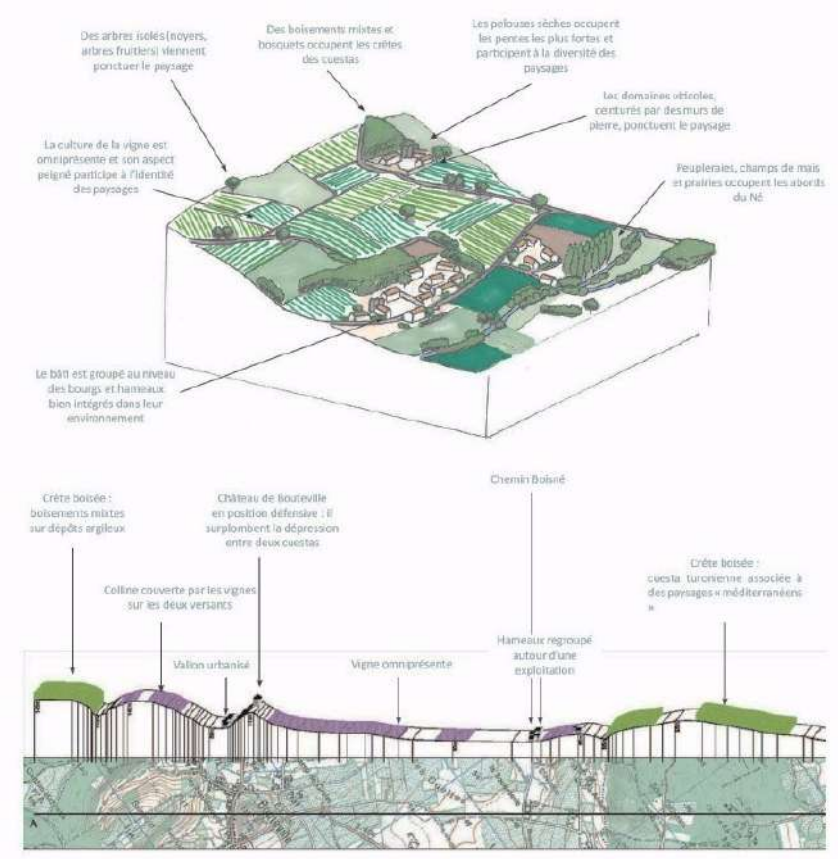


Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente ; Google Street view

- La Champagne Charentaise, dominée par un ensemble de collines surplombées par des vignes est un paysage facilement identifiable. Il donne à voir une alternance entre vallons viticoles et coteaux calcaires. La cuesta de calcaire plus tendre laisse entrevoir une forêt résiduelle mixte, de chênes verts, genévriers et grandes pelouses. Aussi, les carrières et les sablières ont engendré des modifications fortes du paysage, la cuesta turonienne disparaissant progressivement face à l'exploitation du calcaire.

Schéma de la Champagne charentaise

Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente



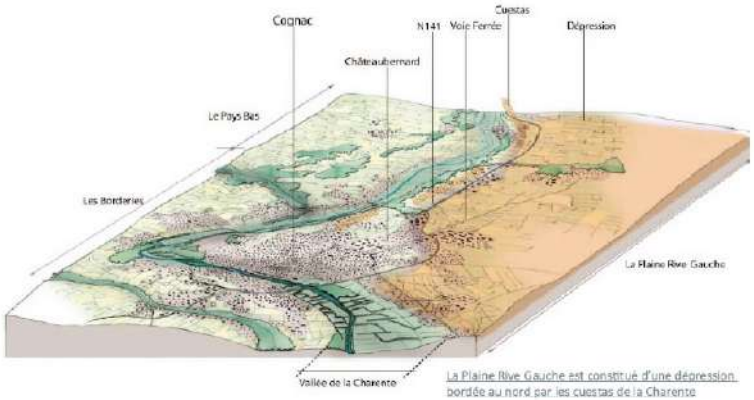
La dépression de la Rive Gauche



- La **dépression de la Rive Gauche**, caractérisée par une légère pente est-ouest, est bordée au nord par la Charente et sa cuesta turonienne, au sud par un coteau doux et à l'ouest par le Né. Influencée par la proximité urbaine de Cognac, elle présente un paysage fragmenté entre paysage industriel, paysage agricole et paysage de zones humides. La vigne est moins présente, son relief plat a facilité l'installation de grandes infrastructures : zones industrielles ou des activités nécessitant de l'espace (tonnelleries). L'ensemble du réseau viaire qui alimente la ville de Cognac passe dans la dépression changeant le visage de celle-ci.

Schéma de la dépression de la Rive Gauche, centrée sur Cognac

Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente - Pays de Cognac



Le plateau d'Angoumois



- Le **plateau d'Angoumois**, du fait d'une altitude comprise entre 50 et 185la région de Cognac et constitue un horizon pour les autres entités paysagères (Grande Champagne, Pays Bas, les Borderies). La variété du sol (calcaires tendres, beige argilo-calcaire et pierreux) est propice à la grande culture (céréales, oléagineux, blé, orge, tournesol,...). Les larges trames parcellaires sont ponctuées d'un réseau de haies lâche et de quelques boisements (ex : Bois des Bouchauds).

Schéma du plateau d'Angoulême

Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente - Pays de Cognac



Le Pays Bas

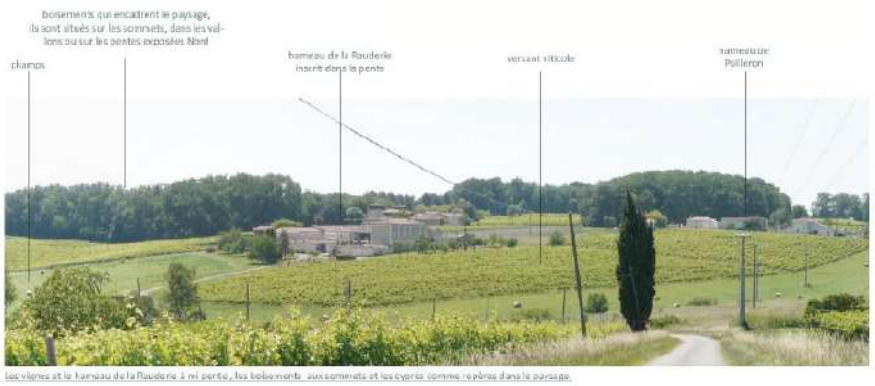




- Le **Pays Bas**, plateau rabaissé qui s'incurve entre les hauteurs des borderies et le Plateau d'Angoumois, présente un relief doux et peu perceptible. Il apparaît comme un vaste espace en creux, modelé dans une série d'ondulations amples et peu marquées, orientées nord-ouest/sud-est. L'alternance de cultures ouvertes et de vignes permet de mesurer l'ampleur de ces paysages. La vigne est aussi ponctuée par des hameaux, des arbres isolés (noyers, chênes, frênes...) et des boisements en timbre poste.

Paysage représentatif du Pays bas

Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente - Pays de Cognac



Les vignes et le hameau de la Rauderie à mi pente, les boisements aux sommets et les cyprès comme repères dans le paysage

Les Borderies

- **Les Borderies** à dominante viticole, sont caractérisées par une mosaïque de champs, de vignes et de boisements. Les paysages sont parfois repliés sur l'intimité de ces parcelles cultivées, parfois ouverts en balcon sur les entités qu'ils dominent : la Charente et la Champagne Charentaise au Sud, le Pays Bas à l'est, le Pays de Saintonge au nord et à l'ouest. Le paysage est aussi marqué par la présence de nombreuses courbes (vallons, crêtes...) soulignées par les rangs de vigne.





Analyse croisée des grandes entités paysagères et de l'agriculture

Il est intéressant d'étudier le lien entre les spécificités paysagères des différents secteurs du territoire du SCoT et leurs tonalités agricoles. En effet, on distingue certains recoupements entre :

- **Les espaces de vallées** et la maïsiculture, en lien avec le relief plan et les besoins en irrigation importants.
  - le ***val d'angoumois*** (section médiane de la Charente) forme la limite entre la haute plaine arborée de l'angoumois, terroir périphérique des pays du Cognac, et les secteurs boisés voués à l'élevage et la polyculture, vestiges de l'ancienne forêt d'Argenson qui partageait autrefois le territoire de la région. Orienté nord-sud, il constitue le seuil de franchissement de cette ancienne " marche boisée " : voie de passage entre Poitou et Aquitaine, et plus largement entre nord et sud de la France, le val d'angoumois situé sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.
  - Entre Angoulême et Saintes, La vallée de la ***basse Charente*** traverse les terroirs vallonnés du cognac, puis les plaines de Saintonge, avant de s'élargir au milieu des marais et de s'ouvrir sur l'océan. Le fleuve est soumis aux marées, dans ce territoire de frange que la terre et la mer ont façonné conjointement au cours des siècles. Inversement, la mer des Pertuis voit son milieu fortement influencé par le débouché du fleuve, qui dépose ses limons dans cet espace maritime protégé des courants océaniques.

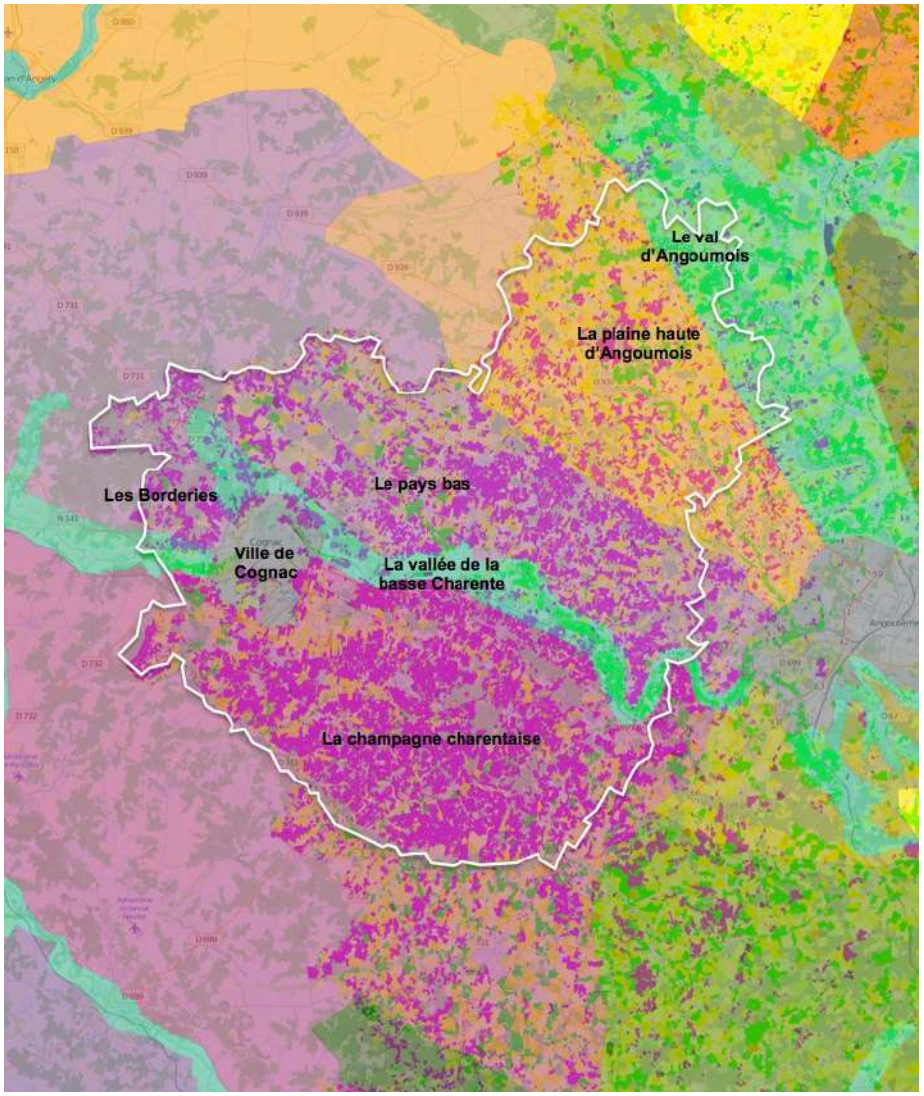
- **Les terres dites « viticoles »,** regroupent l'ensemble des secteurs où la culture de la vigne est dominante. S'inscrivent dans ces paysages les territoires suffisamment conséquents en terme de superficie à l'échelle régionale, pour offrir une succession et une multiplicité de points de vue qui renseignent ou évoquent une réalité viticole économique, historique ou culturelle évidente. Ces types de paysages portent les noms des vins et des spiritueux voire des noms évoquant leur origine. Ils comprennent :
  - **la Champagne charentaise** ("campagnes", en ancien français, correspondent aux plaines calcaires ou crayeuses) :
    - si le terme de "champagne" correspond assez justement aux paysages de la Petite Champagne, ceux de la Grande Champagne sont plutôt associés au sens viticole du terme. Le mot "Champagne" a pris une valeur autrement emblématique, un terroir célèbre dans le monde entier.
    - Elle se démarque des entités voisines par une présence de la vigne suffisamment prégnante pour devenir l'élément dominant du paysage. Sa densité atteint son apogée dans la Grande Champagne de Jonzac. Même lorsque le terroir se partage largement entre polyculture et parcelles de vigne, la sensation de se trouver au cœur d'un pays à dominance viticole est confirmée par l'architecture particulière des demeures, la présence des chais et les panneaux publicitaires qui annoncent les dégustations-ventes à la propriété.
  - **le pays bas** apparaît comme un vaste espace en creux, modelé dans une série d'ondulations amples orientée nord-ouest / sud-est.
    - L'alternance de cultures ouvertes et de vignes permet de mesurer l'ampleur de cette longue plaine, s'incurvant entre les hauteurs des ***Borderies*** et de la ***Plaine Haute d'angoumois.*** Ces hauteurs constituent les horizons du ***pays bas***. Des ponctuations de petits boisements et d'arbres isolés installent la profondeur sur l'étendue ouverte de la plaine. Les cultures elles-mêmes, leurs matières, les couleurs qui se succèdent selon les saisons, sont des constituants importants de la substance paysagère du secteur.
    - La vallée de l'Antenne installe son feston de boisements en ligne continue traversant la plaine, paysages d'ombre, d'eau, de prairies et de marécages qui contrastent avec les espaces dégagés et largement offerts au soleil de la plaine.
  - **les Borderies et Fins Bois** (en référence à des secteurs défrichés ou à leurs lisières).
    - Ces paysages se démarquent de ses voisins par l'altitude du terrain et, par la mosaïque des parcelles de vignes, de champs et de bois qui découpe le

terroir. Ilot couvert d'une dentelle forestière, tantôt replié sur l'intimité de ses clairières cultivées, tantôt ouvert en balcon sur les plaines qu'il domine : la ***Champagne charentaise*** au Sud, le ***pays bas*** à l'est, les plaines de Saintonge au nord et à l'ouest. Depuis le cœur même du secteur, la discontinuité des boisements ménage aussi de belles ouvertures sur les espaces de plaine que l'on devine au-delà des ondulations du plateau.

- Les **plaines vallonnées boisées**, est un long plateau vallonné, modelé dans une série d'ondulations amples orientées nord-ouest / sud-est. Elle domine la vallée de la Charente d'une part, le pays bas d'autre part, sur lesquels elle offre de beaux points de vue.
  - **L'alternance de cultures ouvertes et de vignes** permet d'en mesurer l'ampleur, entrecoupée de ponctuations boisées et de quelques arbres isolés. Les cultures elles-mêmes, leurs matières, les couleurs qui se succèdent selon les saisons, sont des constituants importants de la substance paysagère du secteur.
  - Des spécificités paysagères assez effacées : les qualités paysagères se font jour au niveau des liaisons secondaires, principalement sur les crêtes et plus particulièrement en plaine haute d'angoumois, où la vallée de la Charente semble constituer comme une frontière contournée par les grandes liaisons nationales. Ce secteur s'inscrit d'ailleurs plutôt dans un réseau interdépartemental, avec la RD939 qui le traverse en diagonale reliant Périgueux à La Rochelle. Les routes franchissant ou longeant le haut du relief de côte sont l'occasion de beaux points de vue, permettant de mesurer et d'apprécier les basculements d'un paysage à l'autre.

Entités paysagères et Recensement Parcellaire Général 2012

Source : Agreste, 2012 ; Atlas des paysages de Poitou-Charentes



Les principaux points de vue sur les terres agricoles

Les espaces viticoles

- Le relief de la Champagne charentaise est suffisamment ample pour occasionner dans le parcours de belles vues panoramiques ou des percées lointaines entre bosquets et collines. C'est vrai tout particulièrement dans la Grande Champagne, le point de vue de "Chez Allard" à Segonzac offrant une vue panoramique à plus de 180° sur la vallée de la Charente, en est un bon exemple.

- En pays bas, les points de vue sont extérieurs au site. On le découvre depuis la plaine haute d'Angoumois et, de façon plus lointaine, à l'arrière-plan de la vallée de la Charente depuis le belvédère de "Chez Allard" à Segonzac. Le village de Burie, avec ses 103 m d'altitude, point culminant de la Charente-Maritime, appartient au secteur des Borderies et Fins Bois et se situe en balcon sur le pays bas.

Dans la plaine haute d'angoumois

- Dans le Rouillacais, si de légers vallonnements occasionnent parfois des points de vue remarquables, leur nature demeure bien souvent fortuite, alors que des stratégies d'aménagement (ou de ménagement) spécifiques et élargies au territoire environnant pourraient apporter une valeur ajoutée paysagère non négligeable, propre à conforter les identités locales.

- Ils sont situés principalement sur la ligne du rebord, en haut du front de la côte, regardant les plaines en contrebas. C'est par exemple le point de vue de Gourville ou celui du théâtre gallo-romain des Bouchauds qui demanderaient à être élargi ou encore ceux qui se situent au niveau de la cassure des "pays bas".

Les enjeux du paysage

Les atouts et les faiblesses

Les terres viticoles

- La Grande Champagne dans la Champagne charentaise a su associer la qualité de son patrimoine architectural et de ses paysages à la commercialisation des produits renommés de son terroir.

- Les paysages emblématiques qui portent la publicité sur le Cognac, en particulier sur la Grande Champagne, et sa découverte touristique en général, creusent le décalage avec la Petite Champagne au paysage moins pittoresque. La polyculture garantit encore sur l'ensemble de la Champagne charentaise une certaine partition de l'espace, la variété de textures et de couleurs des cultures différentes qui voisinent sur des parcelles aux dimensions moyennes. La qualité des paysages pourtant bien réelle de la Petite Champagne tient essentiellement à cette diversité fragile et à la présence de quelques bosquets et noyers isolés qui animent l'horizon. Le territoire n'y détermine pas avec autant d'évidence qu'en Grande Champagne les sites d'installation des bourgs et leur cadre, rendant de fait leurs limites plus indéterminées.

- Le secteur des Borderies et des Fins Bois est aussi particulièrement attractif (la localisation des communes en expansion en témoigne) : sites de vallées, patrimoine architectural de qualité, paysage rural de bois et de vignobles encore bien caractérisé. Ce secteur est proche de Saintes et de Cognac et possède des axes de circulation le mettant aisément en relation avec ces villes. Une occupation des sols stable semble pouvoir garantir la qualité actuelle des paysages du secteur.

- Les vallées ajoutent à la richesse des paysages du plateau la force de leur relief et tout ce qu'apporte la présence de l'eau, tant au niveau du patrimoine bâti qui l'accompagne que des ambiances végétales. Toutefois, il faut noter leur tendance à la fermeture par des peupleraies mal implantées et / ou mal entretenues. Ce secteur

possède une identité forte qui le distingue nettement des secteurs avoisinants même s'ils en ont les caractéristiques du patrimoine architectural et la tradition viticole.

Plaine haute d'Angoumois

- La situation en hauteur et la relative ouverture du paysage permet de belles relations visuelles avec les secteurs voisins. Les motifs de boisements permettent de faire alterner les ambiances resserrées avec ces vastes panoramas. La vallée de la Nouère ajoute à la richesse des paysages du plateau tout ce qu'apporte la présence de l'eau, tant au niveau du patrimoine bâti qui l'accompagne que des ambiances végétales. Ces campagnes semblent encore épargnées des problématiques habituelles de "points noirs paysagers" tels ceux qui accompagnent ailleurs les phénomènes de périurbanisation

Les menaces

Les espaces viticoles

- Un développement urbain et économique, qui considérerait les paysages de Petite Champagne (Champagne charentaise), des Borderies et Fins Bois comme trop peu caractéristiques pour mériter d'être pris en compte dans la composition de nouveaux espaces tant aux limites des bourgs qui peuvent s'y étendre sans retenue que dans l'organisation des terres agricoles, constituerait une réelle menace en terme de paysage.

- Le déficit de représentation du *pays bas* ne doit pas être un motif de défaillances dans la prise en compte de son paysage entraînant par exemple, un abandon d'entretien des motifs végétaux existants, ou un développement urbain diffus, dans l'aire d'influence des agglomérations urbaines.

- Les principales menaces sont celles liées à un développement urbain et économique qui considérerait de tels paysages comme trop peu valables pour mériter d'être pris en compte dans la composition des nouveaux espaces.

- La proximité urbaine, si elle constitue un facteur de dynamisation, peut aussi participer à sa dégradation si elle est source d'un développement urbain diffus et sans référence aux sites d'implantation.

Plaine haute d'angoumois

- la vallée de la Nouère, ouverte sur la Charente, est un site d'une grande fragilité au regard de la proximité d'Angoulême. Il faut veiller au potentiel que représente ce secteur, au regard d'une pression urbaine qui s'accroît de toute évidence.

Les espaces de vallée

Les menaces sont liées à différents facteurs d'évolution :

- de l'agriculture : abandon de l'élevage extensif avec toutes les conséquences induites, plantations de peupliers qui opacifient les fonds de vallées, abandon d'entretien des berges faute de temps avec densification de la végétation ou à l'inverse, élimination trop sévère de la végétation, abandon d'entretien des haies , développement de la friche, - abandon ou destruction des réseaux de chemins en continu, irrigation des cultures ayant une incidence sur le niveau des cours d'eau, effet des traitements et surtout des lessivages sur la qualité des eaux de surface.

- des loisirs : privatisation des berges pour la pêche ou les loisirs,

- de l'urbanisation : développement des bourgs sans composition de l'espace, mitage des fonds de vallée, des coteaux, de la ligne d'horizon, privatisation des berges.

Dynamiques paysagères

ÉTAT DES LIEUX

Ce volet paysager du diagnostic reprend les éléments de la Charte paysagère et architecturale du Pays Ouest Charente – Pays de Cognac

Les motifs paysagers

Si les paysages se révèlent très variés, ils le doivent à la richesse des motifs de détail nombreux et divers.

- L'eau, la culture et le bâti donnent à voir une pluralité d'ambiances dans la **vallée de la Charente** entre Châteauneuf et Cognac. La configuration du paysage est liée à la juxtaposition de certains motifs : églises, quais, écluses, chais, châteaux et belles demeures, moulins, sablières, fronts calcaires, îles, boisements et coteaux abrupts.

- En **Champagne Charentaise**, les rangs de vignes sont les acteurs principaux du décor. Leur aspect peigné, animé par les jeux de lumières, dessine un paysage jardiné qui souligne le relief, l'exposition et les saisons. Les coteaux calcaires offrent à voir une image différente, d'un intérêt aussi bien écologique que paysager. Il est composé de boisements de chênes verts, de boisements mixtes ou de prairies sèches. En arrière plan des vignes et des hameaux, les coteaux calcaires forment donc une lisière boisée. Celle-ci cache de nombreux affleurements rocheux et d'anciennes carrières.

- La **dépression de la Rive Gauche** ouvre le champ de vision sur une large plaine agricole, visible d'un seul regard.

- Au fil des saisons, le **plateau de l'Angoumois** change de couleur, de texture et de lumière. Les crêtes rendent possibles l'observation de ces évolutions. Elles offrent ainsi des points de vue remarquables, et des alternances entre boisements et champs où apparaissent des fermes en U, des églises romanes, des silos, ou encore des châteaux d'eau.

- Le réseau de haies, dans l'entité du **Pays Bas**, est plus dense que dans les secteurs de monoculture de la vigne ou de grandes cultures. Il s'est pourtant considérablement appauvri à la suite de remembrements ce qui laisse désormais place à un paysage moins cloisonné. Soloire et Guirlande traversent discrètement le plateau et se perçoivent par la végétation qui les accompagne.

- De nombreux hameaux, autrefois dispersés, sont reliés par une urbanisation qui s'installe le long des routes dans **les Borderies**. Des églises, logis, châteaux et autres éléments patrimoniaux vernaculaires ponctuent cette entité paysagère.



Les évolutions du paysage

Certains développements tendent à modifier les paysages de la région de Cognac.

- L'évolution des **pratiques culturales** va à l'encontre de la diversification du paysage. Pour lutter contre le gel et faciliter le travail, de nouvelles pratiques viticoles voient le jour (rangs de vignes plus écartés et plus hauts, bandes enherbées plus fréquentes...) et modifient l'apparence des vignobles. La disparition des vergers, des arbres isolés (noyers, cyprès, l'osier), des haies, des prairies et de l'élevage constituent tout autant des menaces pour le maintien d'un patchwork agricole et viticole.

- Également porteur d'identité, le **bâti** a son importance dans la qualité paysagère. Celle-ci pourrait ainsi être altérée par la disparition des murs, la présence de cuves plus nombreuses et visibles, et la création et/ou modification de bâtiments en réponse à des besoins de diversification ou de mise aux normes.

- Une banalisation des paysages face à l'**étalement urbain** par des **lotissements** déconnectés des bourgs et du patrimoine traditionnel, sans relation avec la topographie, l'environnement, ou l'espace public, qui forment des clôtures dans le paysage, masquent les vues et détériorent les entrées de ville.

- Un constat identique relatif aux **zones d'activités**, marquées par une profusion de panneaux publicitaires, générant des halos lumineux la nuit, et qui ne sont pas sans impact sur le paysage. Si un effort est réalisé dans l'aménagement des nouvelles zones d'activités, les plus anciennes zones artisanales n'ont bénéficié d'aucune réflexion paysagère.

- La **fermeture des vallées** face à l'abondance de la végétation, des peupleraies et de boisements de frênes notamment, qui peuvent prendre des proportions importantes comme c'est le cas dans la partie de la vallée encaissée de l'Antenne, qui cachent les points de vue sur les bâtis remarquables ou camouflent un motif de falaise, un horizon.

- Les évolutions des **pratiques de déplacement** ont des conséquences importantes sur les paysages : disparition des chemins ruraux, disparition du réseau de haies qui les accompagne, etc.

- Le **morcellement des continuités écologiques** par un réseau d'infrastructures de plus en plus dense (routes, voies ferrées...) qui peut constituer des obstacles infranchissables pour certains espèces s'il n'est pas doté de passages (tunnels ou ponts).

- Enfin, l'apparition de **panneaux photovoltaïques, de panneaux solaires et d'éoliennes** concerne le territoire du pays ou des territoires proches visibles depuis la région de Cognac (un projet d'éoliennes est en cours en bordure du territoire). S'il convient d'encourager ces nouvelles pratiques, celles-ci nécessitent une réflexion dans les formes et les implantations.

Formes urbaines et architecture

ÉTAT DES LIEUX

Les formes urbaines traditionnelles

Le bâti est soit groupé en villages et hameaux, soit dispersé (fermes isolées). Les gros bourgs demeurent pour la plupart en bordure des rivières et cours d'eau ou au carrefour de voies.

Le nord de la Charente bénéficie d'une implantation relativement dense : les villages sont serrés et les hameaux de taille importante nombreux. On aperçoit dans ce bâti diffus de villages et hameaux, les traces d'une occupation ancienne.

Cette densité faiblit dans les secteurs où l'activité viticole est plus importante et les domaines viticoles plus nombreux (au sud de la Charente et dans les Borderies).

Même si l'activité viticole induit une dispersion du bâti, le paysage ne semble pas mité par du bâti isolé. Les domaines viticoles créent des effets de hameaux. En effet, ils sont constitués de plusieurs bâtiments regroupés autour d'une cour (maison d'habitation et annexes agricoles : chais, hangars, distilleries, logements des ouvriers saisonniers, etc.).

Ce volet paysager du diagnostic reprend les éléments de la Charte paysagère et architecturale du Pays Ouest Charente – Pays de Cognac

Les formes des villages

L'implantation des villages par rapport à la topographie et au réseau viaire, au parcellaire, à l'organisation des constructions sur les parcelles, forment des ensembles identitaires.

Cette implantation peut être issue d'une situation privilégiée sur un axe de passage, un site défensif ou un point d'eau.

Les villages se sont développés par accumulations successives de constructions sur une trame dont l'organisation est liée à des modes de vie ou de faire. Jusqu'au XXème siècle, les constructions et équipements nouveaux sont restés dans l'enveloppe des villages d'origine. Les extensions urbaines viennent ensuite se greffer en périphérie des ensembles bâtis, parfois éloignées du contexte d'origine.

Les villages de Segonzac et Bourg-Charente
Source : sites internet des communes



1. Le village carrefour

Bâti regroupé autour d'un carrefour

- Croisement de deux ou plusieurs axes majeurs
- Organisation dense et compacte des unités foncières
- Parcellaire organique
- Bâti homogène

Exemples de villages : *Richemont, les Beguillères, Réparsac, Luchac, Ste Sévère, Vignolles...*

2. Le village autour d'une place

Bâti regroupé autour de l'église, d'une place, d'un champ de Foire...

- Place qui constitue la centralité du village
- Organisation de la voirie rayonnante
- Parcellaire orienté perpendiculaire à la voie

Exemples de villages : *Mérignac, Louzac-St-André, Courbillac,...*

3. Le village réticulaire

Bâti regroupé autour d'un réseau de voies

- Organisation en îlots
- Parcellaire complexe mais organisé
- Bâti dense

Exemples de villages : *St-Laurent-de-Cognac, le Cluzeau...*

4. Le village rue

Village organisé le long d'une voie

- Un axe structurant
- Juxtaposition linéaire des propriétés
- Parcellaire laniéré
- Continuité visuelle bâtie

Exemples de villages : *Orlut, Houlette, Les Chaudrolles, Marville*

5. Le village organisé le long d'un cours d'eau

Village organisé le long d'une voie

- Organisation le long d'une voie qui longe le cours d'eau
- Quelques bâtis dispersés en bordure d'eau (moulins)

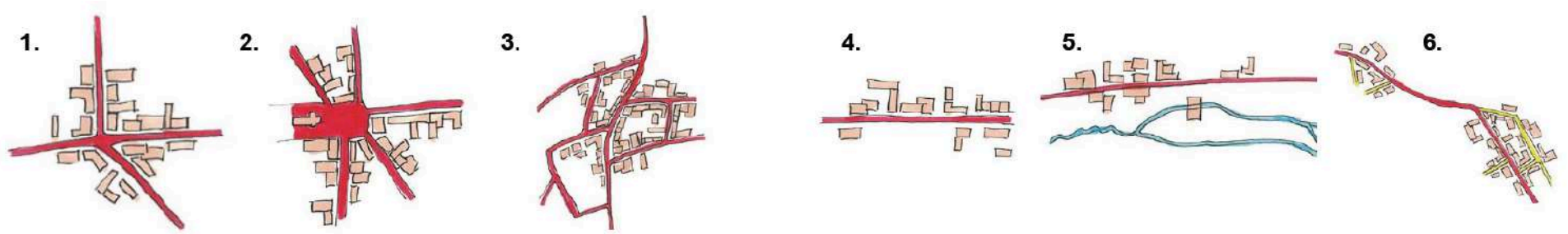
Exemples de villages : *Bréville, Nercillac, St-Sulpice, Chez les Longs,...*

6. Le village multi-polaire

Développement sur deux ou plusieurs sites

- Origine géographique, historique ou économique
- Chaque unité a sa particularité

Exemples de villages : *Auge-Saint-Medard, Moulidars, Les Métariries, Angles, Courbillac, Juillac-le-Coq...*



Les petits hameaux

- Organisation restreinte, composée de quelques foyers autour d'une exploitation
- Bâti diffus ou au contraire très serré
- Groupement de plusieurs bâtiments qui créé un effet hameau

Les hameaux de Chez Moreau et Chez Michelet, commune de Touzac

Source : Géoportail, 2016 et Street view



Les entrées de ville

Les **transitions** entre le paysage bâti et le paysage agricole se font en douceur. Les franges sont soit :

- Occupées par des jardins, des vergers, des parcs. La végétation entoure les ensembles bâtis et permet leur bonne intégration.
- Marquées par des murs de clôture pleins en pierre. Ces murs marquent des limites claires des ensembles bâtis. Leurs matières, couleurs, textures rappellent celles des bâtiments et créent des ensembles harmonieux.





Source : Street view

Les extensions urbaines

Les **constructions nouvelles qui s'implantent à proximité immédiate des bourgs et hameaux** le sont rarement en continuité, la situation isolée étant davantage recherchée. Les dommages causés sont surtout le fait de volumes et d'implantations inadaptées car :

- Sans relation avec la topographie et l'environnement,
- Sans relation avec l'espace public,
- Des volumes complexes (tours, angles, décrochés...),
- Des clôtures très présentes dans le paysage.

Les **extensions linéaires** le long des voies principales sont fréquentes, en particulier dans les entités du Pays Bas (le long de la RD24 entre Cognac et Sainte-Sévère), de la dépression de la rive gauche de la Charente (les Six Chemins le long de la RD24, Gimeux, le long de la RD47), le long de la Charente (Boutiers, St-Brice, etc.)

Elles présentent peu d'intérêt car consommatrices d'espaces, masquant les vues sur les paysages agricoles ou naturels et les vues sur le fleuve Charente, et enfin dévalorisent les entrées de ville.

Aussi, les **zones d'activités situées à proximité des grandes infrastructures routières et routes principales** tendent à banaliser tout autant les entrées de ville.







Source : Street view

L'implantation du bâti dans son environnement

Derrière les formes variées façonnées par l'histoire et les modes de vie, les ensembles bâtis traduisent une relation permanente entre l'homme et la nature, dans l'adaptation ay site, l'implantation et l'organisation de l'espace. Ils épousent la topographie, recherchent des expositions favorables, à l'abri du vent.

Ainsi, ils sont majoritairement implantés :

- Sur les crêtes ou à flancs de coteaux,
- En bordure des plateaux,
- Au creux d'une colline, en fond de vallons,
- À proximité de l'eau,
- Au cœur de clairières,
- En lisière de boisements.

Quelques sites remarquables en position défensive comme le site de Bouteville :

- Situé tout en haut d'une colline, dominant les vallons viticoles, le château de Bouteville occupe une position stratégique. Le château est en position défensive, non loin de la voie romaine, appelée Chemin Boisné, qui reliait Périgueux à Saintes. Le village est implanté dans les vallons qui entourent la butte. La butte de Bouteville, au sommet duquel a été bâti le château, est isolée de tous côtés. Le sommet offre une vue panoramique.



Les espaces bâtis anciens respectent la logique des activités agricoles et viticoles et du milieu naturel. Ils s'intègrent ainsi parfaitement dans leur environnement.

Les bâtiments apparaissent entre les arbres, les boisements, les réseaux de haies, derrière les jardins arborés et les vergers. De loin, on aperçoit un ensemble de toits dont les matières, couleurs, textures s'intègrent avec douceur dans le paysage. Les couvertures en tuiles tiges de botte donnent un effet tissé remarquable qui reflète la lumière. Les pierres calcaires beige grisé, issues des carrières alentours (Saint-Même, Saint-Sulpice...) et les enduits dans les mêmes tons, créent une unité de couleur exceptionnelle.

Exemple de matériaux de construction traditionnels
Source : Géoportail, 2016 et Street view



La **petite maison de bourg** se rencontre régulièrement sur l'ensemble du territoire de la région de Cognac. Ces habitations modestes sont associées à un tissu urbain de centre bourg.

La typologie architecturale de la petite maison de bourg

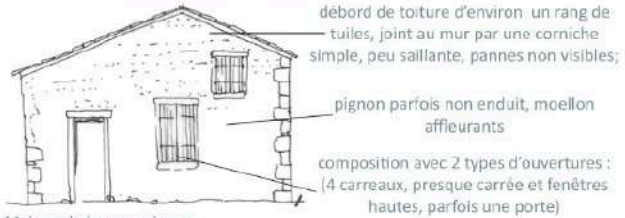
Sources : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente - Pays de Cognac ; Google street view



Maison de bourg



Maison de bourg - facade

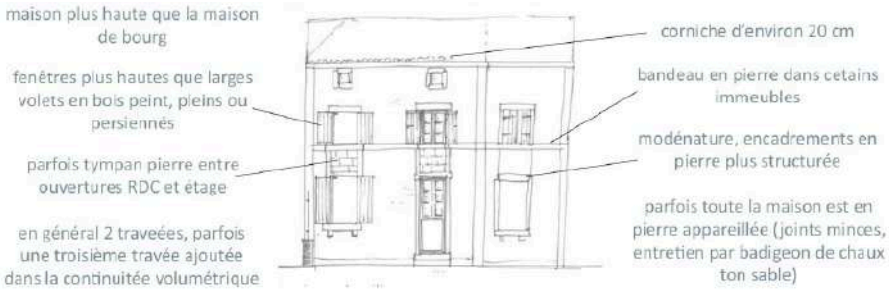


Maison de bourg - pignon

La **maison de ville** se rencontre régulièrement sur l'ensemble du territoire de la région de Cognac. Ces habitations sont associées à un tissu urbain de centre bourg ou centre ville. Elles créent un tissu urbain continu, à l'alignement du domaine public et confèrent une certaine homogénéité au paysage de rue. Le parcellaire est laniéré, offrant ainsi des façades relativement étroites. Le paysage des rues, relativement homogène, est rythmé par le jeu des ouvertures et les hauteurs des bâtiments.

La typologie architecturale de la maison de ville

Sources : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente - Pays de Cognac ; Google street view







La **maison de maître**, maison de notable datant généralement du XIXème siècle est souvent implantée en centre-bourg, en retrait de la rue. Un mur bahut ou mur haut marque la limite avec l'espace public. Le parcellaire est hétérogène et peut aller du parc paysager à une grande cour. Leur position est souvent stratégique dans la composition de l'ensemble bâti.



source : CAUE17 : maison de maître à 5 travées





Les enjeux du paysage

La préservation de l'identité viticole

- Identification et protection du patrimoine lié à l'activité viticole :
  - les clos
  - les porches, les piliers
  - les cabanes de vignes,
  - les murs,
  - les refroissoirs.

- Identification et protection des chais situés à l'écart des ensembles bâtis, qui pourraient être réutilisés dans l'avenir.

- Réhabilitation du patrimoine viticole : certains chais ne sont plus utilisés, notamment lorsqu'ils sont situés en milieu urbain. A Cognac, ils représentent par exemple des emprises considérables. Ces chais doivent être identifiés, leur changement de destination doit être rendu possible, et ils pourront faire l'objet de projets de réhabilitation, en respectant l'architecture traditionnelle de ces ensembles.

- Les nouvelles constructions : les nouvelles constructions devront respecter des formes, des implantations garantissant une bonne intégration dans le paysage viticole. Les nouveaux bâtiments ne doivent pas nuire à la cohérence des ensembles bâtis existants.

- Respect des limites de l'espace viticole : les espaces viticoles correspondent à des terroirs (conditions de sols, d'exposition, d'altitude, de climat, de pente, etc.) qu'il est nécessaire de respecter. Les prairies calcicoles, les boisements sur sols argileux, les boisements de crêtes doivent être maintenus et ne doivent pas être remplacés par des plantations de vignes.

La préservation de la lisibilité de la lisibilité des formes urbaines et des bourgs

- Préserver les franges des ensembles bâtis, les espaces de transition entre espace urbanisé et espace agricole ou naturel :

- les couronnes de jardins qui entourent les ensembles bâtis
- les vergers en limite de village

- Encourager le pré-verdissement avant les opérations de nouveaux quartiers

- Encourager la création de jardins familiaux, de vergers communs, à proximité immédiate des villages : ces jardins peuvent par ailleurs constituer une « compensation » à la densité des bourg et hameaux, dans lesquels les logements ne bénéficient que rarement d'espaces extérieurs (cours, jardins, terrasses).

- Stopper l'urbanisation linéaire le long des routes et dans les vallées, car celles-ci :
  - perturbent la lisibilité des ensembles bâtis,
  - nuisent à la qualité des entrées de villages,
  - constituent des couloirs urbains inintéressants d'un point de vue paysager et fonctionnel
  - ferment les vues sur les paysages depuis les routes.

- Localiser les extensions en greffe des ensembles bâtis existants, dans des secteurs de moindre sensibilité paysagère.

- Respecter l'implantation des ensembles bâtis existantes : l'implantation des ensembles bâtis est en cohérence avec le site géographique. Les extensions ne doivent pas être en contradiction avec ces implantations.

- Intégrer les extensions récentes qui sont en contradiction avec leur site géographique d'implantation.

Le maintien des éléments paysagers structurants

- Identifier et préserver les éléments paysagers structurants et les motifs du paysage :
  - arbres remarquables,
  - arbres isolés,
  - vergers,
  - haies,
  - boisements,
  - les parcs composés
  - les fossés
  - les éperons rocheux
  - les mares, les trous d'eau, les étangs
  - les chemins ruraux.

- Conforter ces éléments paysagers :
  - opération de mise en réseau des haies
  - opérations de plantations.

Préserver le bâti traditionnel

- Identifier et préserver des ensembles cohérents

- Protéger le bâti exceptionnel

- Maintenir les caractéristiques du bâti traditionnel :
  - Implantation,
  - - volumétrie,
  - - aspect,
  - matériaux,
  - ouvertures,
  - enduits.

- Proscrire l'isolation par l'extérieur sur le bâti traditionnel ayant une structure en pierre de taille

- Identifier, préserver et mettre en valeur le petit patrimoine :
  - les ponts
  - les coués, les gués
  - les essacs
  - les moulins à eau
  - les écluses
  - les puits
  - les fontaines
  - les fours,

- les pigeonniers
- les croix, calvaires
- les moulins à vent
- les murs
- - les lavoirs

Lutter contre la banalisation des paysages

- Tout aménagement doit s'inscrire au mieux dans son site d'implantation, respecter l'identité des bourgs et villages (espaces publics, bâti), des paysages...

- Une attention particulière doit être portée sur les aménagements qui concernent :
  - les entrées de villes,
  - les lotissements,
  - les zones d'activités,
  - la publicité,
  - le végétal (végétation locale),
  - les aménagements routiers,
  - la signalétique qui doit être adaptée au site, non routière,
  - l'éclairage.

Attractivité et perception

ÉTAT DES LIEUX

Le territoire de la région de Cognac est riche d'un patrimoine bâti remarquable. L'ensemble du territoire est ponctué de nombreux châteaux, logis, hôtels particuliers, etc. qui participent à la qualité des paysages du territoire. Quelques châteaux, situés sur des sites exceptionnels, en position stratégique, constituent de véritables points d'appel dans le paysage.

Les châteaux et jardins remarquables

Les châteaux sont nombreux et variés. Ils témoignent des styles architecturaux du XV et XIXème siècles. De nombreux châteaux sont situés à côté du fleuve. Le commerce des eaux de vie et l'essor économique qu'il a engendré sont pour beaucoup dans la multiplication de ces châteaux.

Les logis-manoirs

On compte plus d'une centaine de manoirs et logis sur le territoire de la région de Cognac. La plupart de ces logis datent du XVII et du XVIIIème siècle et ont subi des remaniements ultérieurs. Les plus anciens datent du XVème siècle (Roissac, Bonneuil, Lignières-Sonneville...).

Les hôtels particuliers

Jusqu'au XVIIème siècle, les hôtels ont leur corps de logis sur rue. Par la suite, ce sont plutôt les communs qui sont en bordure de rue et le corps de bâtiment se positionne en fond de cour. Au XIXème, celui-ci prend place au milieu de la parcelle, isolé des communs voire des bâtiments commerciaux.


Château de Bouteville


Château de Bonneuil


Logis Bois Breteau


Hôtel particulier, Cognac


Château de Triac


Jardin de l'hôtel de ville, Cognac

Les bâtiments industriels

Le patrimoine industriel est lié en grande partie à la production ou à la commercialisation du cognac. Il fait partie du paysage et de l'identité du Pays.

- **Les tonnelleries.** Si certaines entreprises sont fortement automatisées, le territoire du SCoT compte encore des tonnelleries artisanales. Elles sont caractéristiques dans le paysage, non pas par une architecture spécifique mais par les parcs de vieillissement des merrains de chêne stockés à l'air libre et destinés à la fabrication des douelles.
- **Les verreries.** On peut noter la présence des cheminées imposantes des trois fours de l'entreprise Saint-Gobain à Châteaubernard qui marque l'horizon quand on progresse en direction de Cognac. Implantée en 1962, elle témoigne de l'épopée industrielle du XXème siècle.
- **Les chaudronneries d'alambics.** L'alambic charentais en cuivre martelé est composé d'une chaudière, d'un chapiteau, d'un col de cygne, d'un chauffe-vin et d'un serpentin.
- **Des usines d'emballage** en bois ou en carton, de bouchons, d'étiquettes, de matériel agricole, l'industrie d'extraction (le gypse à Cherves, les pierres calcaires à Saint-Même-les-Carrières, Châteauneuf, Saint-Sulpice), le four à chaux de Cognac.


Distillerie d'eau de vie de Cognac


Distillerie Tiffon à Mainxe

Le petit patrimoine bâti

Le patrimoine lié à l'eau:

- **Les moulins.** Ils sont désaffectés pour la plupart et n'ont plus de fonction de régulation du cours de la rivière.
- **Les lavoirs.** Il existe de nombreux lavoirs dans les vallées des différents affluents de la Charente. Leur état est très variable : certains ont été restaurés.
- **Les ports.** De nombreux ports, plus ou moins importants, ponctuent le tracé du fleuve Charente et témoignent des échanges commerciaux d'autrefois (sel, vin, eau de vie puis cognac).

Le patrimoine lié aux pratiques quotidiennes :

- **Les fours à pain** : ouvrages en maçonnerie, ouverts par devant, pour faire cuire le pain.
- **Les pigeonniers** : il existe de nombreux pigeonniers sur le territoire de la Région de Cognac. Ils accompagnent les belles demeures.


Moulin de Prézier


Four de St Amand sur Ne...


Pigeonnier du château Chesnel


Port de Cognac

Le patrimoine lié à la viticulture :

Les domaines viticoles sont très présents et identiques du territoire de la Région de Cognac. Les exploitations viticoles se sont développées à partir d'un « module élémentaire ». Elles ont ensuite été transformées selon la conjoncture économique (crise du phylloxéra, évolution du marché du cognac...).

Les exploitations sont majoritairement isolées mais peuvent aussi être intégrées dans un cœur de village ou un hameau.

On retrouve essentiellement deux types de propriétés viticoles :

- Des bâtiments organisés autour d'une cour fermée qui est la forme la plus courante ;
- Des bâtiments juxtaposés, avec une cour ouverte.

Les **porches**, que l'on rencontre à l'entrée des domaines sont tous réalisés en pierre et se présentent sous des formes très variées. Les éléments fondamentaux communs sont l'arc flanqué de deux pilastres avec base, les futs et chapiteaux, l'ensemble étant dominé par un large entablement.

Les **murs des propriétés viticoles**, traditionnellement très hauts, dépendent de la taille du parcellaire. Ils sont en effet le plus souvent utilisés pour des domaines importants.







Les lieux de mémoire

- Certains vestiges patrimoniaux sont issus de l'ère préhistorique et témoignent d'une présence humaine ancienne à l'image des **abris sous roches** (grotte « marcel Clouet » à Cognac, des abris néolithiques à bourg-Charente...) et des nombreux **dolmens et tumulus classés**, qui arpentent le territoire.

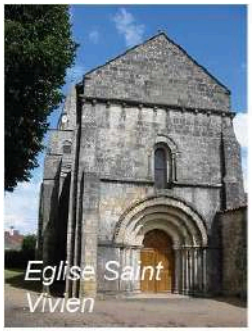
- Les voies romaines que traversent la région de cognac constituent un lien ente les entités paysagères du territoire et offrent des points de vue souvent très lointains.
  - La via Agrippa, entre Saintes et Lyon ;
  - Le Chemin Boisné, qui relie Périgueux à Saintes.

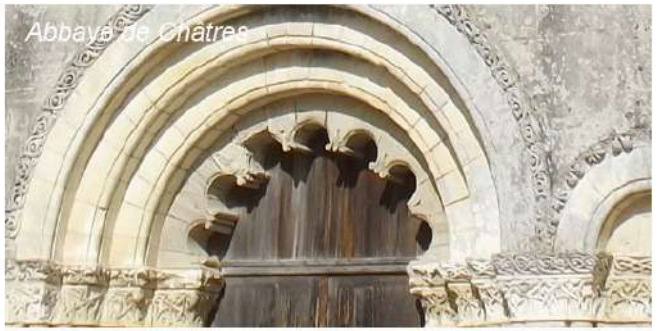




- Aussi, l'**art roman** se manifeste particulièrement dans les **Églises**, présentes dans presque chaque bourg du territoire.

- Quatre **abbayes** enrichissent la patrimoine bâti du territoire : Saint-Etienne-sur-Bassac, Châtres à Saint-Brice, l'abbaye cistercienne Notre-Dame de la Frenade à Merpins, et l'abbatiale St-Maur à Lanville.









Le petit patrimoine paysager

Les réseaux de **haies** sont structurants dans le paysage et présentent de nombreux atouts environnementaux.

La situation de la haie et sa fonction entraîne des variations de formes :

- En limite des cultures et des vignes, on les maintenait à une hauteur inférieure à deux mètres pour éviter l'ombre portée

- Dans les prairies, les arbres procuraient fraicheur et nourriture aux troupeaux.



INTERDEPENDANCES

Le territoire jouit de sites et points de vue remarquables, d'un patrimoine bâti atypique et ancien issu du travail de la vigne et de la préhistoire, qui participent au bien vivre du territoire du SCoT et façonnent son identité.

Les cultures diverses et le réseau hydrographique dense, enrichissent la palette des paysages de la région de Cognac. Ces espaces véhiculent une image positive, à même de participer au renforcement de l'attractivité résidentielle.

De même, la vallée de la Charente présente de nombreux atouts. Outre son intérêt écologique et biologique et sa capacité à être un trait d'union entre toutes les entités paysagères, elle offre un potentiel touristique majeur de nature, loisirs et découverte.

La diversité paysagère des vallées, associée aux ambiances urbaines anciennes et contemporaines doivent conserver leur charme. Cet équilibre passe également par la reconnaissance des lieux de mémoire (sites paléontologiques, dolmens, art roman, sites gallo-romains, etc.) comme des éléments singuliers de l'identité terrienne et culturelle du territoire de la région de Cognac qu'il s'agit de conserver et mettre en valeur.

Cela suppose donc de limiter les pressions qui tendent à sévir sur le paysage. En effet, les paysages d'eau sont de moins en moins visibles face aux développements urbains de même que quelques nouvelles constructions modifient la perception des bourgs et des villages.

Enfin, la qualité des paysages, leur entretien et les développements urbains maitrisés, participent à l'enrayement de la perte de biodiversité par la préservation, la gestion, et la remise en état des milieux nécessaires aux continuités écologiques.

GOUVERNANCE

Le Plan régional de connaissance et de reconquête des Paysages de Poitou-Charentes

Riche de sa diversité géographique, paysagère, historique et culturelle, la région mesure la teneur des enjeux environnementaux et liés au cadre de vie. C'est dans ce sens qu'elle accompagne des actions diverses :

- Pour approfondir la connaissance des paysages régionaux et locaux : approfondissement de l'inventaire régional des paysages, élaboration de plans et chartes à l'échelle des Pays ;
- Pour mobiliser les acteurs locaux du paysage : soutien aux démarches de plans et chartes, proposition de différents appels à projets pour reconquérir les paysages ;
- Pour faire connaître, sensibiliser et former les citoyens et l'ensemble des acteurs concernés : animations, formations, publications, plantations dans les lycées...
- Pour accompagner les filières économiques et l'emploi autour du paysage et de la production de végétaux, de la plantation et de la gestion des plantations (arbres et haies) en lien avec les professionnels et lycées spécialisés.

La Charte paysagère et architecturale du Pays Ouest Charente-Pays de Cognac

Cette charte, qui traduit l'émergence d'une politique partagée en matière de paysage, dresse un diagnostic complet sur les fondements paysagers du territoire, les éléments singuliers et les évolutions à l'œuvre. Il dicte enfin un certain nombre d'objectifs et d'axes d'intervention qui visent à offrir une boîte à outils aux communes et une aide à la décision dans la mise en place de leurs projets.

ENJEUX

- Comment coordonner les projets avec les politiques départementales et communautaires ?
- Comment accompagner le développement des énergies renouvelables et leur intégration ?
- Comment sensibiliser les acteurs du territoire quels qu'ils soient (agriculteurs, viticulteurs, habitants, touristes...) à la préservation des paysages et de leur diversité ?

Consommation foncière

Contexte et méthodologie

L'article L.141-3 du Code de l'urbanisme prévoit que les ScoT présentent une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années et justifient les objectifs de limitation de cette consommation.

La DREAL Poitou-Charentes a conduit en 2013, en étroite collaboration avec les DDT(M) de la région, des travaux et études sur la consommation de l'espace et sur la reconstruction de la ville sur la ville à partir de l'exploitation des fichiers fonciers (millésime 2011). Ces derniers sont issus de la base de données MAJIC de la Direction Générale des Finances Publiques. Ils présentent l'avantage de constituer une source homogène de maille très fine (la parcelle). Les éléments qui suivent s'inspirent donc très largement de ce travail, avec une réactualisation des données avec les fichiers fonciers de 2013, ce qui permet d'intégrer les locaux construits jusqu'en 2012.

Ce travail permettra d'initier le suivi de la consommation de l'espace qui devra être réalisé tous les 6 ans.

On note que l'on ne dispose pas sur le territoire de cartes d'occupation du sol, qui permettraient d'évaluer l'évolution des différentes catégories de surfaces sur les dix dernières années.

Cette cartographie envisageable après travail de photointerprétation s'est avérée trop volumineuse en terme de temps de travail, au regard des échéances de production.

La méthode utilisée dans le cadre du SCoT de la Région de Cognac s'est donc inspirée de ces travaux en intégrant les données des fichiers fonciers de 2013, ce qui permet d'obtenir les chiffres jusqu'à l'année 2012

Occupation des sols

L'occupation du sol est définie ici comme la répartition des surfaces d'un territoire selon une classification en quatre classes :

- surfaces artificialisées (espaces bâtis, espaces artificialisés non bâtis, carrières, réseau ferré, foncier non cadastré pour la voirie et les espaces publics),
- surfaces agricoles (cultures, prairies, etc.),
- surfaces bois (parcelles sylvicoles et boisées),
- surfaces naturelles et eau (dont foncier non cadastré en eau).

L'artificialisation des sols concerne toute surface retirée de son état naturel, forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures, ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisation diffuse).

On précise que le territoire n'est pas doté d'une cartographie de l'occupation du sol, ou MOS (mode d'occupation du sol) à une échelle qui permettrait d'appréhender au niveau des communes les évolutions des consommations foncières.

Du fait de l'absence de cette cartographie de l'occupation à deux pas de temps, si la méthode proposée permet d'évaluer les surfaces qui changent de nature d'occupation du sol dont celles qui s'artificialisent, il n'est pas possible de connaître de manière précise l'occupation du sol initial.

Au vu des dynamiques urbaines, de la place de l'agriculture dans le territoire, on peut penser néanmoins que l'essentiel des surfaces consommées par l'artificialisation se fait aux dépends des surfaces agricoles. C'est en effet, la seule catégorie dont la surface a diminué sur les dernières années, d'environ 80 ha par an.

Éléments de méthodologie

La méthode reprend donc directement les travaux du CEREMA DTer Nord-Picardie

« La surface urbanisée à l'année de mise à jour des fichiers est égale à la somme de la surface 'dcntsol' de la table des parcelles, augmentée d'une estimation de la surface de voirie. La surface de voirie est estimée comme étant la somme des surfaces non cadastrées diminuée des surfaces des eaux domaniales communales. Le calcul s'effectue ainsi :

- ***la surface non cadastrée*** *est calculée à la commune comme étant la différence entre la surface géométrique de la commune (BD Parcellaire) et la somme des surfaces cadastrées de la commune. Lorsque cette différence est négative pour une commune, elle est ramenée à 0.*

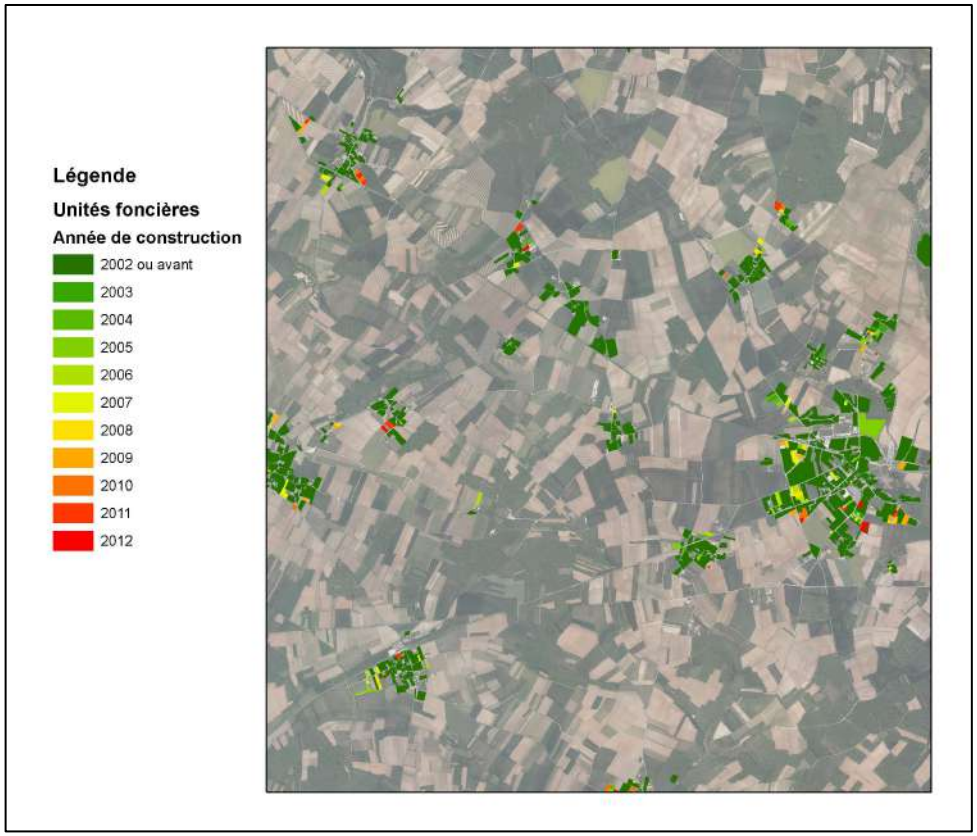
- ***la surface des eaux domaniales*** *est égale à la somme des surfaces en eaux (permanentes et non permanentes, y compris les bassins) de la BD Topo, diminuée de la surface des eaux cadastrées (cgrnum = 8). Lorsque cette différence est négative pour une commune, elle est ramenée à 0.*
- ***la surface de voirie*** *est égale à la différence entre la surface non cadastrée et la surface des eaux domaniales calculées comme indiqué précédemment. Lorsque cette différence est négative pour une commune, elle est ramenée à 0* **».**

Le calcul des indicateurs ne se fait pas à partir de la table des parcelles issue des fichiers fonciers mais à partir de la table des unités foncières créée dans le cadre de cette étude.

Pour rappel, l'ensemble des informations immobilières relatives à un même propriétaire qui détient plusieurs parcelles, contiguës ou non, est affecté à une seule parcelle de référence. Dans les fichiers fonciers, certaines parcelles ne disposent donc pas d'information sur leur contenu immobilier alors qu'elles sont bâties. L'information du contenu immobilier est, alors, rattachée à une autre parcelle dite de référence.

Les indicateurs étant calculés en sélectionnant les unités foncières/parcelles contenant au moins un local, travailler à partir de la table des parcelles reviendrait à sélectionner uniquement les parcelles de référence, et donc à sous-évaluer certains indicateurs.

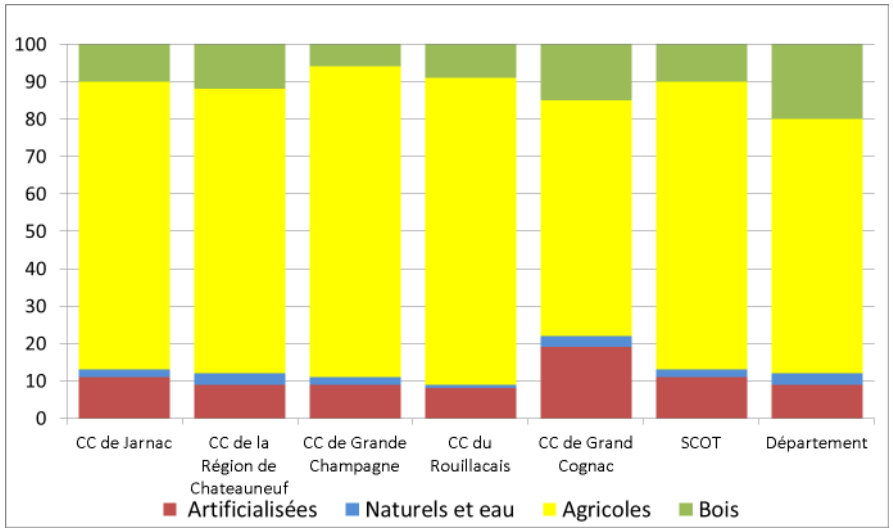
Affectation de l'année de construction aux parcelles bâties
Secteur de Rouillac
Source : PROSCOT – Concept Ingénierie d'après DGFIp



Occupation du sol sur le territoire du SCoT

Source : d'après DREAL PC - Fichiers Fonciers 2011 DGFip

Période d'analyse : 2007-2015	Evolution nette	Taux d'évolution	Évolution moyenne annuelle
Surface agricole	-647 ha	-0.80%	-80.8 ha/an
Surface naturelle	80 ha	0.60%	10.0 ha/an
Surface non cadastrée	55 ha	1.40%	6.9 ha/an
Surface urbanisée	511 ha	6.90%	63.9 ha/an



L'occupation du sol est dominée par l'utilisation agricole des sols. Il en est ainsi de 77 % de la surface du ScoT, cette proportion est plus élevée que dans le département où le taux est de 68 %. La part artificialisée est de 10 %, seul le territoire de la Communauté de Communes de Grand Cognac où le chiffre est de 19 %.

Globalement le territoire est peu boisé : 10 %,contre 20 % pour le département et 17 % pour la région.

L'urbanisation du territoire

La première étape consiste à évaluer la surface de la voirie effectué comme décrit précédemment.

On obtient les résultats suivants (Sources : Fichiers Fonciers 2013 DGFip , BD Topo IGN 2015) :

Surface de la voirie par communauté de communes

Source : SAFER d'après DGFiP : cadastre, fichiers fonciers.

CC de Grande Champagne	544	18 574	2.9%
CC de Jarnac	735	20 496	3.6%
CC de la Région de Châteauneuf	583	18 190	3.2%
CC du Rouillacais	932	28 881	3.2%
Grand Cognac	741	18 211	4.1%
Communauté de Communes			
Total général	3535	104 353	3.4%

L'artificialisation par la voirie domaniale représente en moyenne 3,4 % de la surface. Sur le SCoT, c'est la RN 141 partiellement aménagée qui représente l'emprise la plus importante, de l'ordre de 2,5 ha par km auxquels s'ajoutent les emprises des ouvrages de liaison.

Dans ce qui suit, il est considéré que la surface des voiries est constante. Ceci n'est pas tout à fait le cas mais ces changements restent limités au regard de l'évolution de l'urbanisation liée à l'habitat et aux activités.

L'ensemble des surfaces urbanisées peut être obtenu en ajoutant aux surfaces de voiries, les surfaces contenant un logement ou un local d'activité (commercial, industriel et de services privés). Ne sont pas prises en compte les carrières. On rappelle que l'exploitation basée sur l'utilisation des données fiscales peut présenter un certain nombre de biais (absence de changement d'affectation du fait de propriétaires…).

Le niveau d'urbanisation peut être apprécié en ramenant la surface urbanisée à la surface totale. On obtient les données suivantes :

Part de la surface urbanisée par communauté de communes

Source : SAFER d'après DGFiP : cadastre, fichiers fonciers.

Part de la surface urbanisée sur la surface totale

	1990	1999	2006	2010	2012
CC de Grande Champagne	**6.0%**	**6.2%**	**6.4%**	**6.6%**	**6.6%**
CC de Jarnac	**7.3%**	**7.5%**	**7.9%**	**8.3%**	**8.4%**
CC de la Région de Châteauneuf	**5.8%**	**6.0%**	**6.4%**	**6.6%**	**6.6%**
CC du Rouillacais	**4.9%**	**5.0%**	**5.2%**	**5.4%**	**5.4%**
CC de Grand Cognac	**11.9%**	**12.3%**	**12.9%**	**13.2%**	**13.3%**
Total SCoT	**7.0%**	**7.2%**	**7.5%**	**7.7%**	**7.8%**
Département	*6.30%*	*6.50%*	*6.80%*	*7.40%*	

Le taux d'urbanisation est légèrement plus élevé que celui du département.

C'est logiquement la Communauté de Communes de Grand Cognac qui présente le taux d'urbanisation le plus élevé, qui est en croissance continue depuis 1990. Pour les Communautés de Communes Grande Champagne, celle de la Région de Châteauneuf, et celle du Rouillacais, le taux d'urbanisation plus faible semble se stabiliser sur la période 2010-2012. La situation de la Communauté de Communes de Jarnac est intermédiaire.

Urbanisation du territoire et population

Évolution des surfaces urbanisées et de la population de la région de Cognac entre 1968 et 2012

** uniquement la surface urbanisée pour l'habitat et l'activité*
Source : PROSCOT – Concept Ingénierie d'après DGFiP : cadastre, fichiers fonciers.

Surface urbanisé *	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2010	2012
CC de Grande Champagne	100.0	112.7	131.7	145.3	156.2	166.6	175.2	179.0
CC de Jarnac	100.0	113.8	134.0	156.1	167.0	185.7	201.3	206.5
CC de la Région de Châteauneuf	100.0	111.5	130.9	149.4	160.3	181.4	195.0	198.6
CC du Rouillacais	100.0	108.2	121.0	136.8	144.8	161.5	174.9	178.8
CC Grand Cognac	100.0	116.5	134.7	149.4	159.1	171.8	177.8	179.6
SCoT	100.0	113.6	131.6	148.2	158.3	173.4	183.7	187.0
Population								
CC de Grande Champagne	100.0	101.3	103.4	106.1	104.8	102.4	102.3	101.8
CC de Jarnac	100.0	105.0	104.7	108.6	105.5	106.9	110.1	110.6
CC de la Région de Châteauneuf	100.0	98.5	96.7	99.3	98.9	102.9	106.0	106.1
CC du Rouillacais	100.0	100.3	100.3	102.9	103.1	106.2	114.3	115.2
CC Grand Cognac	100.0	105.2	103.2	103.2	100.2	101.1	98.6	98.6
SCoT	100.0	103.3	102.3	104.0	101.9	103.1	103.9	104.1

Le rapprochement de l'évolution de population et de l'urbanisation permet d'aborder la manière dont le territoire est en mesure d'assurer l'accueil de nouvelles populations, tout en assurant une gestion économe du foncier.

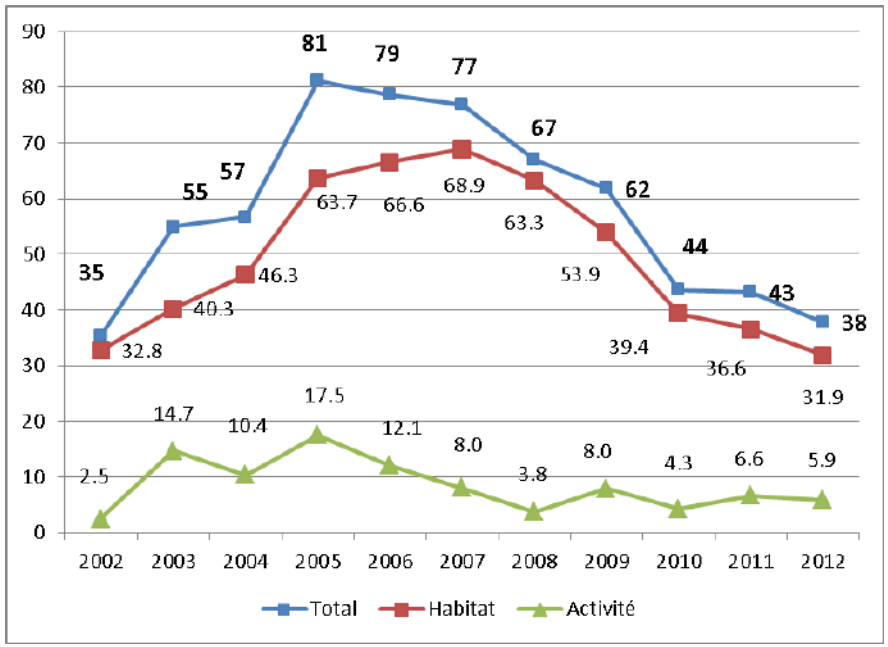
Entre 1968 et 2012, la surface urbanisée pour l'habitat et l'activité est passée de 2430 ha à 4546 ha soit une progression de 2116 ha, soit + 87 %. Durant la même période, la population est passée de 76 739 habitants à 79 860 habitants, soit une progression de 4,1 %.

La surface urbanisée par habitant est ainsi passée de 492 m²/hab en 1999 à 569 m²/hab en 2012.

Sur une période de 10 ans, le rythme moyen de l'urbanisation reste soutenu, en raison de surfaces importantes urbanisées en début de période.

De 1968 à 2012, l'urbanisation a consommé en moyenne 48 ha par an. De 2002 à 2012, le chiffre est de 60 ha par an soit 600 ha au total.

Urbanisation sur les 10 dernières années en ha
Source : PROSCOT – Concept Ingénierie d'après DGFIp



Caractérisation de l'étalement urbain

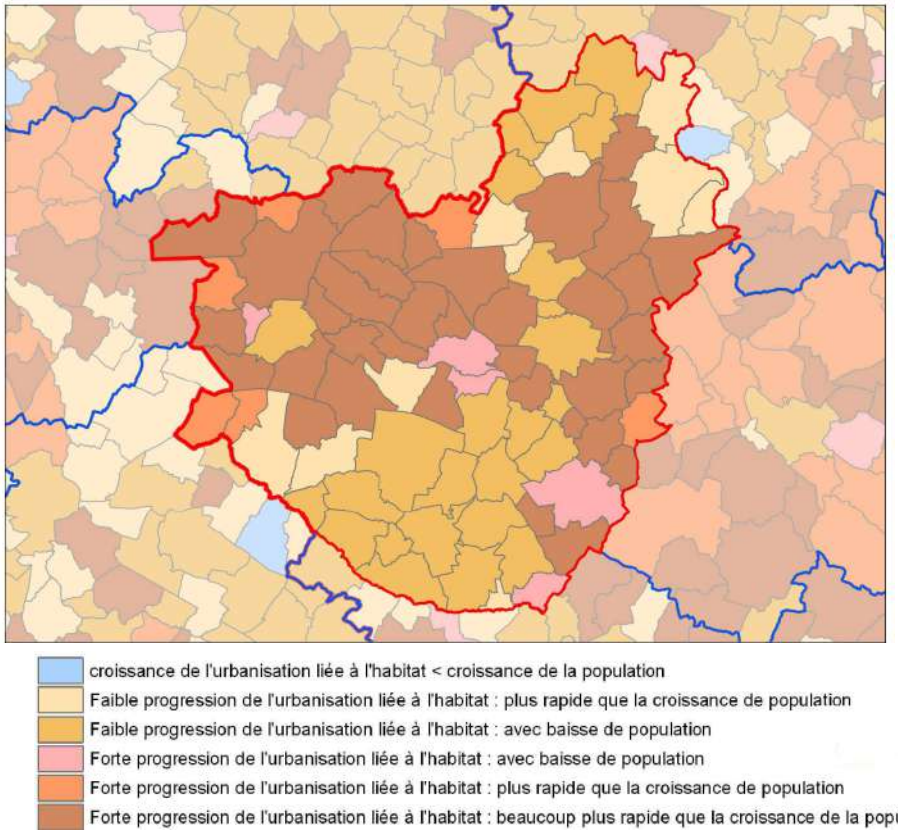
Selon l'Agence Européenne de l'Environnement, l'étalement urbain se manifeste lorsque le taux de changement d'occupation des sols en faveur de l'urbanisation excède le taux de croissance de la population. Le taux d'évolution annuelle de la population est comparé à celui de l'évolution annuelle de l'urbanisation liée à l'habitat de 1968 à 2011. Le croisement de ces deux indicateurs permet de définir une typologie des communes en 6 catégories.

A l'échelle du territoire étudié, on constate que si l'urbanisation a progressé dans toutes les communes ,quelle que soit l'évolution : augmentation ou diminution de la population, les communes situées dans une partie médiane sud/nord ont connu une faible progression de l'urbanisation malgré une baisse de population.

Les communes de la Communauté de communes de Grand Cognac, celles situées au nord de la Communauté de communes de Jarnac, ont vu l'urbanisation beaucoup plus fortement progresser que la population.

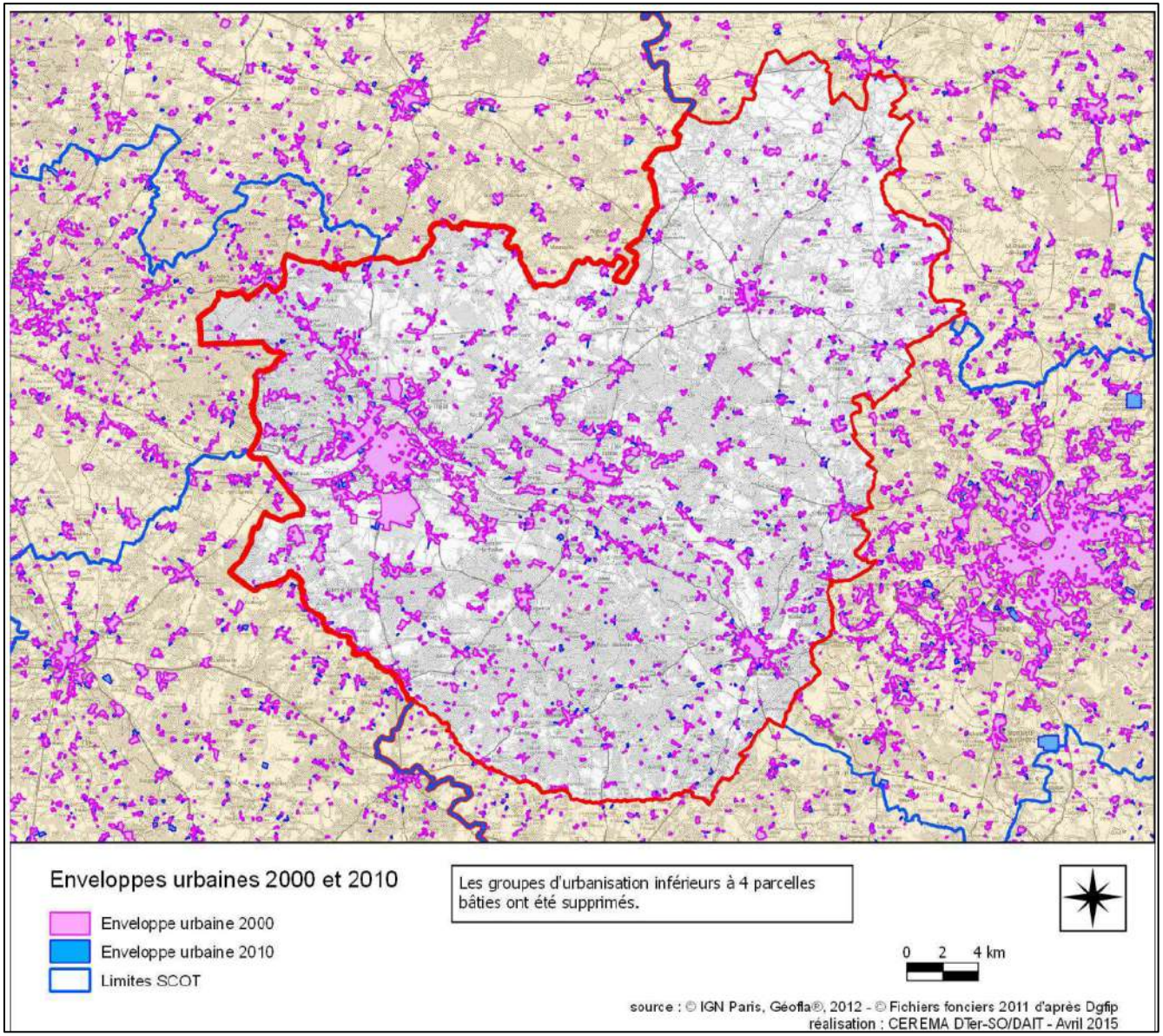
La surface médiane des terrains de maisons individuelles est passée de 1200 m² /maison dans la période 1968/1975 à plus de 1400 m² par maison sur la période 2006/2010.

Typologie de l'étalement urbain entre 1968 et 2011
SCoT de la Région de Cognac
Source : DREAL Poitou-Charentes d'après CEREMA DTer SO/DAIT, IGN Paris, GeoFla, 2012, Fichiers fonciers 2011 d'après DGFIp



Densification et extensification

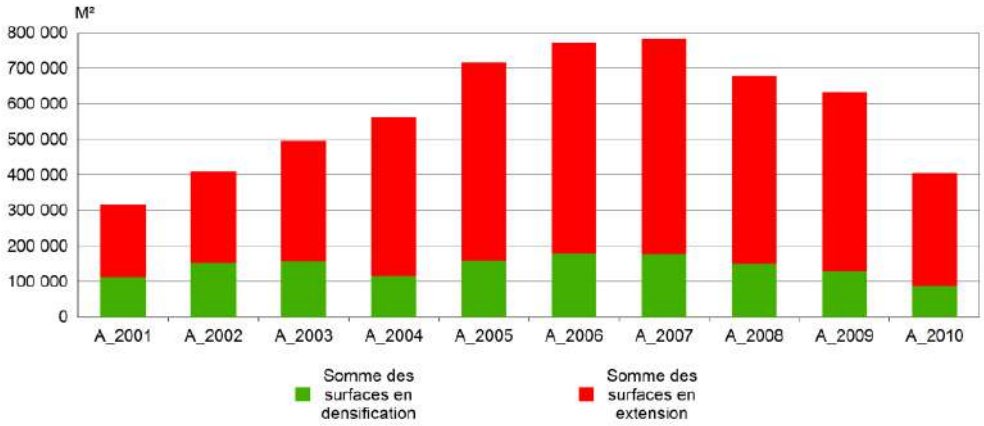
L'enveloppe urbaine est définie comme l'aire délimitant un ensemble de parcelles construites à une date donnée. Elle sert de référentiel pour contribuer à l'évaluation de la consommation de l'espace dans les documents d'urbanisme. A ce titre, elle doit être considérée comme un outil d'analyse et d'évaluation et non comme un ensemble urbain qui peut être développé ou même densifié systématiquement, notamment en ce qui concerne les plus petits îlots. Ce qui suit ressort de l'analyse menée par le CEREMA DTer-SO/DAIT, sur les EPCI de la région Poitou-Charentes, piloté par la DREAL Poitou-Charentes. La carte ci-contre permet de comparer les aires des enveloppes urbaines 2000 et 2010. A noter que le fond de carte utilisé est plus récent (BD Topo et Scan 25 de 2012), les extensions urbaines récemment construites ne sont donc pas intégrées dans l'enveloppe urbaine de 2000 ou 2010.



La répartition des parcelles bâties entre 2001 et 2010 à l'intérieur ou à l'extérieur de l'enveloppe urbaine de 2000 permet d'évaluer la part des constructions réalisées au sein de cette enveloppe considérée comme une densification du tissu urbain. Au contraire, la part de constructions réalisées en dehors de l'enveloppe urbaine de référence, en extension, contribue à l'étalement urbain.

Surfaces (parcelles avec logement) construites en densification ou en extension

Source : DREAL Poitou-Charentes d'après CEREMA DTer SO/DAIT, DGFIp Fichiers fonciers 2011



Ce graphique amène à constater la baisse rapide des constructions à partir de 2008. La part des surfaces construites en densification a été relativement stable, en dehors de 2003 où le chiffre était de 30 %. Cette part qui était de 23 % en 2006/2007 a baissé à 20 % en 2010. Les surfaces construites en extension ont donc parallèlement progressé.

Définition du potentiel de densification et de renouvellement urbain

ETAT DES LIEUX

Le SCoT doit identifier des espaces dans lesquels les PLU devront analyser les capacités de densification et de mutation.

L.141-3 du code de l'urbanisme

Le SCoT identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L151-4.

Article L.151-4 du code de l'urbanisme

Le PLU analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Méthodologie

La méthodologie utilisée est issue de la fiche « *potentiel d'intensification, potentiel de dents creuses* » réalisée par le CEREMA pour le compte de la DREAL Poitou Charentes.

Cette première analyse s'effectue à partir des données cadastrales (fichier MAJIC 2013). Les valeurs de références datent donc de 2012.

Définitions

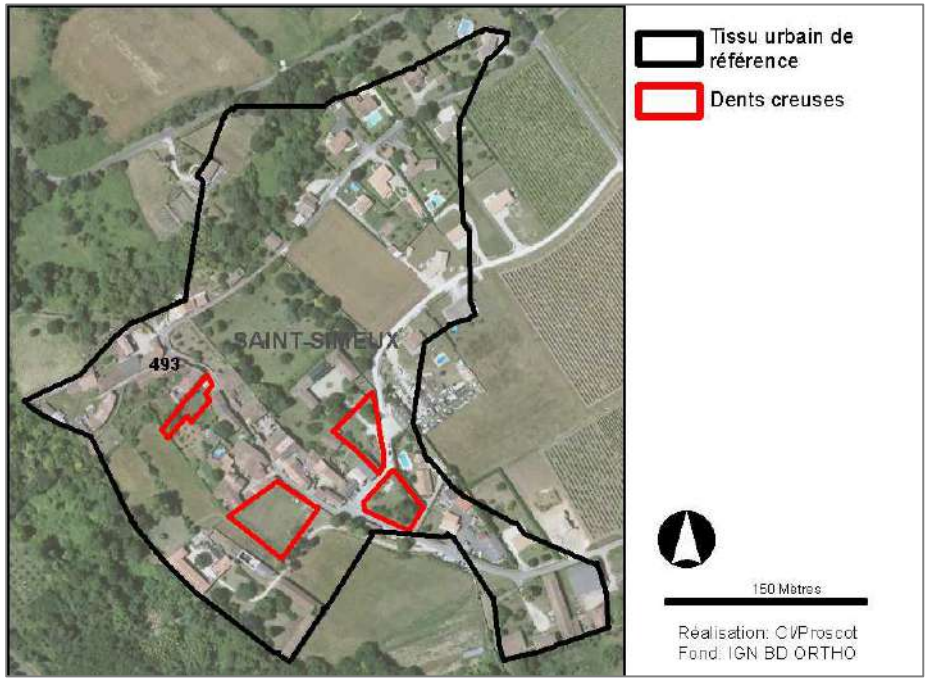
Les dents creuses et les secteurs d'intensification

Le potentiel de densification et de dents creuses se compose de deux types d'espaces :

- La dent creuse est une parcelle non bâtie localisée à l'intérieur du tissu urbain de référence *.

Exemple de dents creuses dans le tissu urbain

Source : Concept Ingenierie

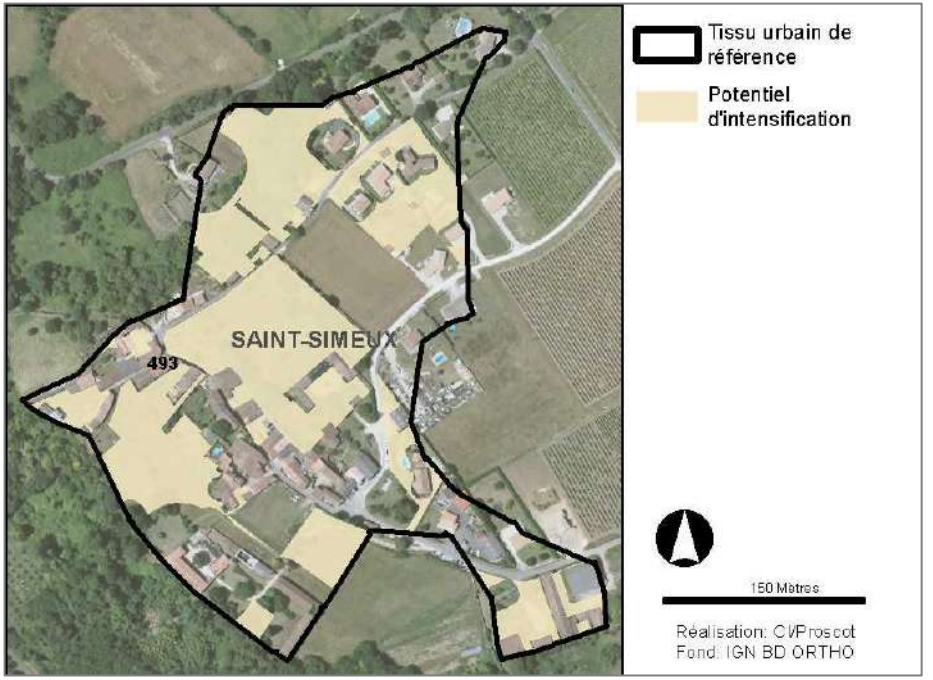


Le potentiel d'intensification correspond aux unités foncières bâties à l'intérieur du tissu urbain de référence et dont la superficie non construite est supérieure à une surface donnée. Dans le cas présent, le seuil choisi est :

- de 500m², pour les bourgs des chefs lieux de canton (Cognac, Châteauneuf sur Charente, Jarnac).
- de 1000 m² pour les autres communes.

Exemple de potentiel d'intensification

Source : Concept Ingénierie



(*) Le tissu urbain de référence

Le tissu urbain de référence se compose des villages d'une vingtaine de constructions ou plus, présentant une continuité du bâti et d'une surface supérieure à 3 ha. Ce seuil a été retenu car les hameaux et écarts de moins de vingt constructions ne sont plus privilégiés comme assise du développement des territoires depuis l'adoption de la loi ALUR.

Prise en compte du patrimoine architectural et paysager

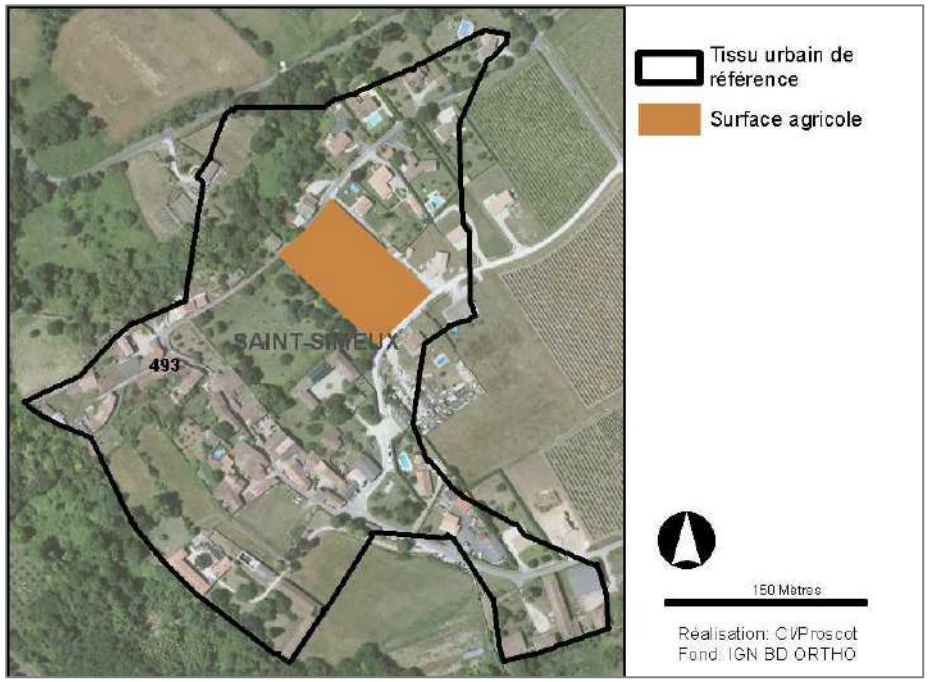
La prise en compte du patrimoine architectural et paysager s'appuie sur la base des bâtiments remarquables identifiés dans la BD TOPO de l'IGN.

Prise en compte des terres agricoles

Les surfaces agricoles inventoriées au Registre Parcellaire Graphique (RPG) ont été retirées des dents creuses et des secteurs d'intensification.

Prise en compte des terres agricoles.

Source : RPG, ASP



Les critères utilisés pour estimer le potentiel d'intensification et de mutation

L'estimation du potentiel de dents creuses est évaluée à l'échelle de l'enveloppe urbaine (tissu urbain de référence).

Plusieurs indicateurs sont utilisés pour mettre en avant le potentiel de densification et de mutation.

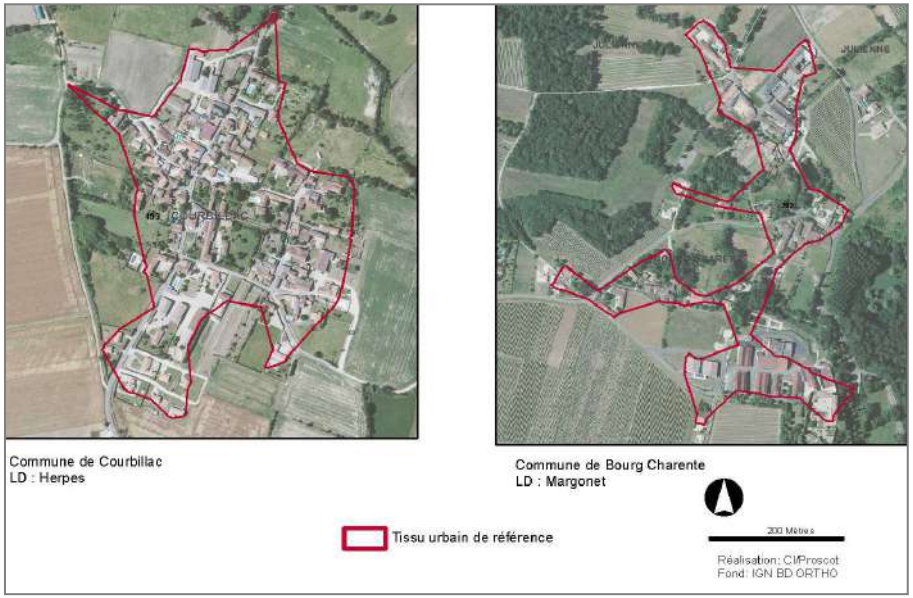
- Le ratio du total des surfaces en dents creuses dans le tissu urbain par rapport à la surface totale des unités foncières du tissu urbain.
  - L'échelle de référence[1] va de 0 (aucune dent creuse) à 5.
- Le ratio de la la surface d'intensification par rapport à la surface totale des unités foncières du tissu urbain.
  - L'échelle de référence va de 1 (faible potentiel d'intensification) à 5.
- La forme de l'enveloppe bâtie est prise en compte afin de privilégier les tissus urbains d'une certaine épaisseur. L'indice de compacité de Gravelius[2] permet de hiérarchiser les formes urbaines en fonction de ce critère.
  - L'échelle de référence va de -2 (urbanisation linéaire) à +1. Ce critère permet de minorer l'importance des secteurs d'urbanisation linéaire.
- La principale enveloppe urbaine de la commune est également valorisée comme secteur à privilégier pour la densification du tissu urbain. (+2 points).

[1] À l'intérieur des échelles de référence la répartition des effectifs se fait par quantiles.

[2] Cet indice se détermine à partir du périmètre de l'enveloppe et de sa surface. Il est proche de 1 pour une enveloppe de forme quasiment circulaire et supérieur à 1 lorsque l'enveloppe est de forme allongée.

Prise en compte de la forme du tissu urbain, forme allongée à Bourg Charente, forme compacte à Courbillac

Source : Concept Ingénierie/SAFER



Présentation des résultats

Les valeurs attribuées à chaque indicateur, pour chaque tissu urbain de référence, sont additionnées.

Les valeurs obtenues permettent de comparer et de hiérarchiser les tissus urbains. Une graduation de 0 (faible) à 11 (fort) permet de définir le potentiel d'intensification et de mutation par enveloppe urbaine.

Les secteurs à enjeu fort correspondent au secteur sur lesquels les PLU devront à minima réaliser une analyse plus précise des capacités de densification et mutation.

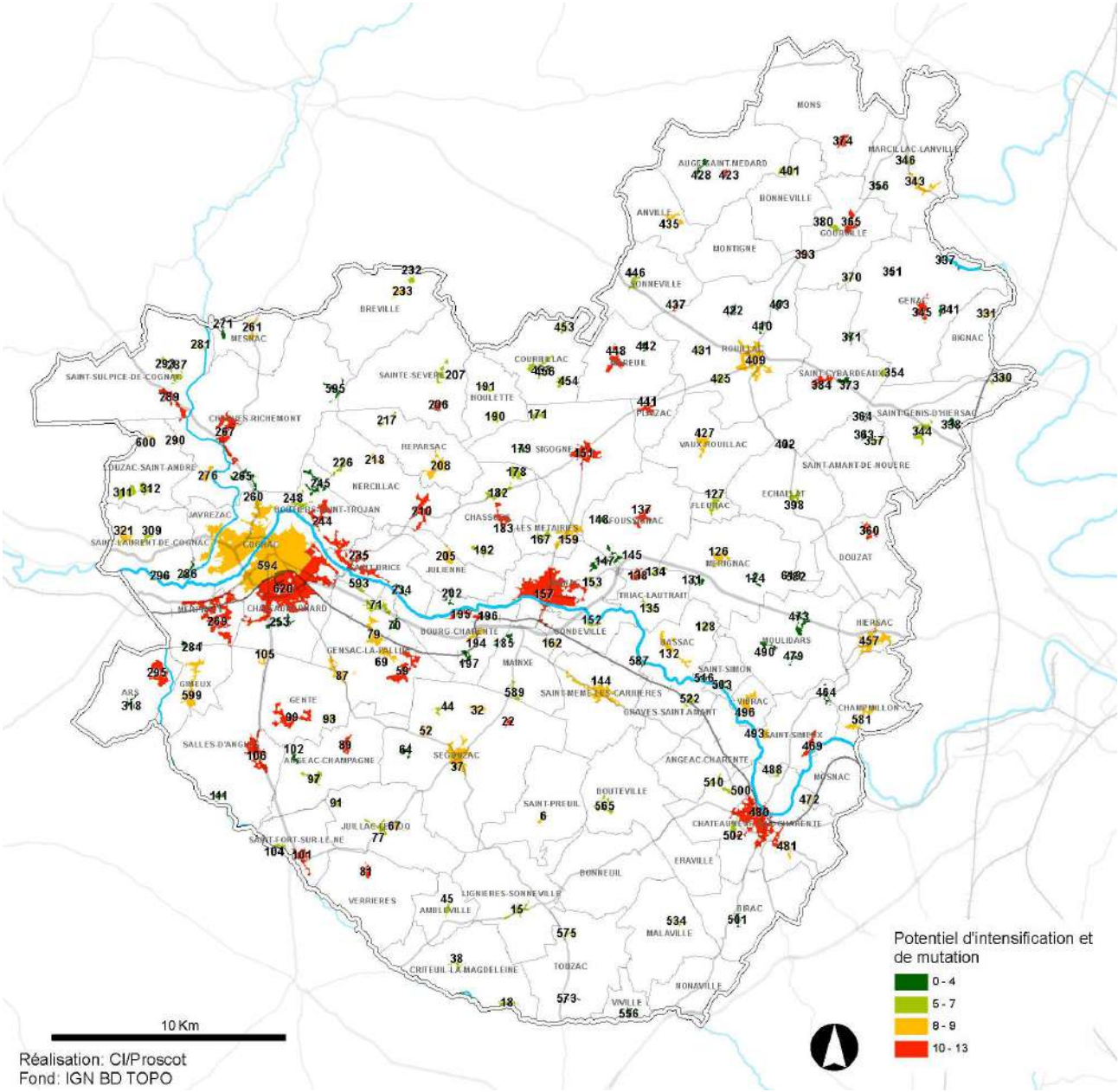
La présentation, par enveloppe bâtie, est présentée dans le tableau ci-dessous.

N° de l'enveloppe bâtie	Commune	Surf en Ha de l'enveloppe bâtie	Indice de potentiel d'intensification et de mutation
45	AMBLEVILLE	6	7
89	ANGEAC-CHAMPAGNE	22	11
97	ANGEAC-CHAMPAGNE	19	6
102	ANGEAC-CHAMPAGNE	8	3
510	ANGEAC-CHARENTE	8	6
435	ANVILLE	17	8
295	ARS	49	10
318	ARS	10	3
423	AUGE-SAINT-MEDARD	7	12
428	AUGE-SAINT-MEDARD	10	4
128	BASSAC	9	5
132	BASSAC	32	9
331	BIGNAC	9	8
501	BIRAC	6	4
401	BONNEVILLE	16	5
185	BOURG-CHARENTE	9	3
194	BOURG-CHARENTE	13	8
195	BOURG-CHARENTE	17	10
196	BOURG-CHARENTE	8	10
197	BOURG-CHARENTE	11	2
202	BOURG-CHARENTE	9	1
565	BOUTEVILLE	16	5
235	BOUTIERS-SAINT-TROJAN	96	11
244	BOUTIERS-SAINT-TROJAN	43	10
245	BOUTIERS-SAINT-TROJAN	25	3
248	BOUTIERS-SAINT-TROJAN	14	6
232	BREVILLE	6	7
233	BREVILLE	12	8
464	CHAMPMILLON	10	4
581	CHAMPMILLON	29	9
178	CHASSORS	18	6
182	CHASSORS	24	6
183	CHASSORS	26	10
192	CHASSORS	13	7
253	CHATEAUBERNARD	20	0
620	CHATEAUBERNARD	412	10
472	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	6	8
480	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	175	10
481	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	10	8
488	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	7	5
500	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	7	7
502	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	9	6
260	CHERVES-RICHEMONT	8	4
265	CHERVES-RICHEMONT	10	1
267	CHERVES-RICHEMONT	68	11
276	CHERVES-RICHEMONT	14	8
595	CHERVES-RICHEMONT	13	3
594	COGNAC	778	8
453	COURBILLAC	12	5
454	COURBILLAC	12	7
455	COURBILLAC	17	7
456	COURBILLAC	10	7
18	CRITEUIL-LA-MAGDELEINE	9	6
38	CRITEUIL-LA-MAGDELEINE	8	6
360	DOUZAT	24	10
398	ECHALLAT	17	6

N° de l'enveloppe bâtie	Commune	Surf en Ha de l'enveloppe bâtie	Indice de potentiel d'intensification et de mutation
402	ECHALLAT	7	4
582	ECHALLAT	6	6
127	FLEURAC	19	6
137	FOUSSIGNAC	26	10
145	FOUSSIGNAC	11	0
148	FOUSSIGNAC	8	3
337	GENAC	8	2
341	GENAC	7	2
345	GENAC	28	10
351	GENAC	6	2
370	GENAC	6	6
59	GENSAC-LA-PALLUE	59	10
69	GENSAC-LA-PALLUE	19	8
70	GENSAC-LA-PALLUE	10	4
71	GENSAC-LA-PALLUE	28	6
79	GENSAC-LA-PALLUE	37	8
87	GENSAC-LA-PALLUE	29	8
93	GENTE	7	7
99	GENTE	55	10
284	GIMEUX	10	4
599	GIMEUX	54	9
152	GONDEVILLE	6	5
162	GONDEVILLE	9	8
365	GOURVILLE	27	11
380	GOURVILLE	9	5
393	GOURVILLE	6	10
522	GRAVES-SAINT-AMANT	10	7
457	HIERSAC	61	8
190	HOULETTE	15	6
191	HOULETTE	9	7
147	JARNAC	14	3
153	JARNAC	6	5
157	JARNAC	251	10
67	JUILLAC-LE-COQ	9	8
77	JUILLAC-LE-COQ	16	5
91	JUILLAC-LE-COQ	7	7
205	JULIENNE	21	9
159	LES METAIRIES	41	8
167	LES METAIRIES	15	7
15	LIGNIERES-SONNEVILLE	18	6
290	LOUZAC-SAINT-ANDRE	7	8
311	LOUZAC-SAINT-ANDRE	21	7
312	LOUZAC-SAINT-ANDRE	13	7
600	LOUZAC-SAINT-ANDRE	7	8
589	MAINXE	13	6
534	MALAVILLE	7	7
343	MARCILLAC-LANVILLE	27	9
346	MARCILLAC-LANVILLE	10	6
356	MARCILLAC-LANVILLE	6	4
442	MAREUIL	6	4
448	MAREUIL	31	10
124	MERIGNAC	10	4
126	MERIGNAC	24	9
131	MERIGNAC	11	4
134	MERIGNAC	10	7
619	MERIGNAC	6	5

N° de l'enveloppe bâtie	Commune	Surf en Ha de l'enveloppe bâtie	Indice de potentiel d'intensification et de mutation
269	MERPINS	138	10
261	MESNAC	16	8
271	MESNAC	6	3
374	MONS	17	10
473	MOULIDARS	24	4
479	MOULIDARS	7	4
490	MOULIDARS	9	2
210	NERCILLAC	50	10
218	NERCILLAC	8	8
226	NERCILLAC	13	6
441	PLAIZAC	17	10
208	REPARSAC	38	9
217	REPARSAC	6	7
403	ROUILLAC	12	2
409	ROUILLAC	99	8
410	ROUILLAC	6	2
422	ROUILLAC	7	2
425	ROUILLAC	12	7
431	ROUILLAC	6	6
437	ROUILLAC	7	10
357	SAINT-AMANT-DE-NOUERE	8	7
363	SAINT-AMANT-DE-NOUERE	7	4
364	SAINT-AMANT-DE-NOUERE	6	4
234	SAINT-BRICE	7	3
593	SAINT-BRICE	10	5
354	SAINT-CYBARDEAUX	7	6
371	SAINT-CYBARDEAUX	7	4
373	SAINT-CYBARDEAUX	11	4
384	SAINT-CYBARDEAUX	20	11
206	SAINTE-SEVERE	16	13
207	SAINTE-SEVERE	14	5
101	SAINT-FORT-SUR-LE-NE	27	10
104	SAINT-FORT-SUR-LE-NE	6	6
330	SAINT-GENIS-D'HIERSAC	14	7
338	SAINT-GENIS-D'HIERSAC	10	3
344	SAINT-GENIS-D'HIERSAC	26	7
286	SAINT-LAURENT-DE-COGNAC	13	3
296	SAINT-LAURENT-DE-COGNAC	9	1
309	SAINT-LAURENT-DE-COGNAC	10	5
321	SAINT-LAURENT-DE-COGNAC	22	8
144	SAINT-MEME-LES-CARRIERES	64	9
587	SAINT-MEME-LES-CARRIERES	6	3
6	SAINT-PREUIL	7	8
469	SAINT-SIMEUX	20	11
493	SAINT-SIMEUX	9	9
503	SAINT-SIMON	11	4
516	SAINT-SIMON	6	1
281	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC	7	8
287	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC	11	5
289	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC	34	10
293	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC	9	7
105	SALLES-D'ANGLES	10	8
106	SALLES-D'ANGLES	59	11
111	SALLES-D'ANGLES	6	4
22	SEGONZAC	8	10
32	SEGONZAC	14	8

N° de l'enveloppe bâtie	Commune	Surf en Ha de l'enveloppe bâtie	Indice de potentiel d'intensification et de mutation
37	SEGONZAC	72	8
44	SEGONZAC	10	6
52	SEGONZAC	9	8
64	SEGONZAC	10	4
151	SIGOGNE	61	11
171	SIGOGNE	11	7
179	SIGOGNE	7	4
446	SONNEVILLE	13	5
573	TOUZAC	6	2
575	TOUZAC	7	5
135	TRIAC-LAUTRAIT	11	6
138	TRIAC-LAUTRAIT	20	11
427	VAUX-ROUILLAC	23	8
81	VERRIERES	12	11
496	VIBRAC	28	8
556	VIVILLE	6	4


Potentiel d'intensification et de mutation
0 - 4
5 - 7
8 - 9
10 - 13
10 Km
Réalisation: CI/Proscot
Fond: IGN BD TOPO

EXPLOITATION

Ces données pourront faire l'objet d'une qualification plus précise dans le cadre notamment de la réalisation des PLU pour prévoir un zonage et un règlement adapté à des objectifs de densification.

Il s'agit alors de croiser le potentiel d'intensification et de dents creuses avec les données relatives aux servitudes, aux zonages actuels, aux enjeux de protection (monuments historiques, biodiversité, risques naturels et industriels, typologie de propriétaire, en fonction du règlement par zonage, etc.).

Cette étape, plus détaillée, ne permet que de dresser un bilan des potentialités de densification qui doivent faire l'objet d'une vérification par reconnaissance de terrain pour ensuite mener une étude de faisabilité .

INTERDEPENDANCES

Patrimoine naturel

la densification peut s'accompagner d'un accroissement des problématiques liées à la gestion de l'eau (réduction de la perméabilité des sols, augmentation des ruisselements…).

Certains ilôts, terrains peu denses peuvent potentiellement accueillir des espaces naturels (voir la nature en ville). La densification du tissu urbain doit donc alors prendre en compte la situation et la sensibilité écologique du quartier.

Les réseaux

Outre le problème des eaux pluviales, la densification de certains secteurs peut s'accompagner de travaux conséquents sur les réseaux (assainissement, eau potable, voiries) afin de répondre aux nouveaux besoins.

Paysage

L'absence de réflexion sur la densifcation peut s'accompagner d'un appauvrissement de la qualité du tissu urbain par

- La prolifération des parcelles « en drapeaux » :
- La mauvaise intégration paysagère des nouvelles constructions,
- L'absence d'espaces publics,
- Une urbanisation au coup par coup limitant les possibilités d'aménagements urbains qualitatifs ultérieurs.

GOUVERNANCE

Le SCRCAE (Schéma Régional Climat, Air, Énergie).

Dans le domaine de la maîtrise de l'étalement urbain, ce schéma propose :

- D'inscrire dans les SCoT la part consacrée à l'extension et à la densification.
- De tendre vers la réalisation d'une ville compacte et polycentrique : avec l'utilisation :
  - des friches urbaines et des espaces non bâtis,
  - la définition des zones de densification prioritaires dans les SCoT et les PLU,
  - l'arrêt de la dispersion de l'urbanisme commercial.
- De conforter et densifier l'urbain pour une ville, un bourg, ou un hameau plus intense (davantage de densité, de niveau de services, de vivre ensemble)
- De définir un indicateur d'étalement urbain et de densification

ENJEUX

- Comment être en mesure d'accueillir de nouvelles populations tout en préservant les espaces agricoles, naturels et forestiers ?
- Comment développer de nouvelles formes urbaines plus compactes ?
- Comment améliorer la mutualisation de certains espaces à vocation collective (stationnements, jardins…) ?
- Comment l'urbanisation peut-elle mieux investir les villes, bourgs et hameaux en créant de nouveaux quartiers au plus près des services et commerces ?

Diagnostic et État Initial de l'Environnement

Livret 3 - État initial de l'environnement

Pièce 1.2

Version arrêtée le 28 novembre 2019

SCoT DE LA RÉGION DE COGNAC

Sommaire – Livret 3

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE p.210

Géomorphologie du territoire.....p.210

Patrimoine naturel p.219

Les entités écologiques p.241

Préfiguration de la trame verte et bleue p.252

GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES p.264

Les masses d'eau et leur qualité p.264

Assainissement p.280

Eau potable p.292

La gestion des déchets p.303

L'énergie p.313

Changement climatique p.325

MAITRISE DES POLLUTIONS, RISQUES ET NUISANCES p.330

Qualité de l'air p.330

Les carrières p.336

Risques naturels et technologiques p.339

Sites et sols pollués p.349

Environnement sonore p.351

Géomorphologie du territoire

Le contexte climatique

De type océanique, le climat charentais est marqué par des hivers frais et pluvieux et des étés secs et relativement chauds. Le Cognaçais bénéficie **du climat le plus clément du département avec une température moyenne annuelle de 12,8°C**, des cumuls annuels de précipitations de 790 mm et **un fort ensoleillement** (2025 heures/an en moyenne), proche de celui de la Rochelle.

Les températures sont également parmi les plus élevées de Poitou-Charentes. Le minimum de température est atteint en janvier (5°C) et son maximum en juillet/août (19,9°C).

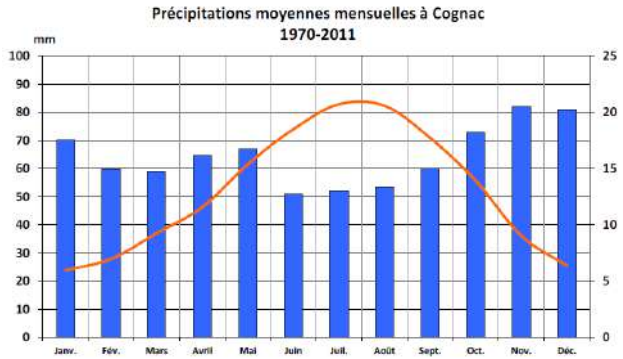
Les pluies sont abondantes en hiver avec une variation entre 830 et 960 mm en décembre et en janvier, puis diminuent en été (47 mm en juillet et en août).

Les vents dominants viennent du **sud-ouest ou du nord-ouest**.

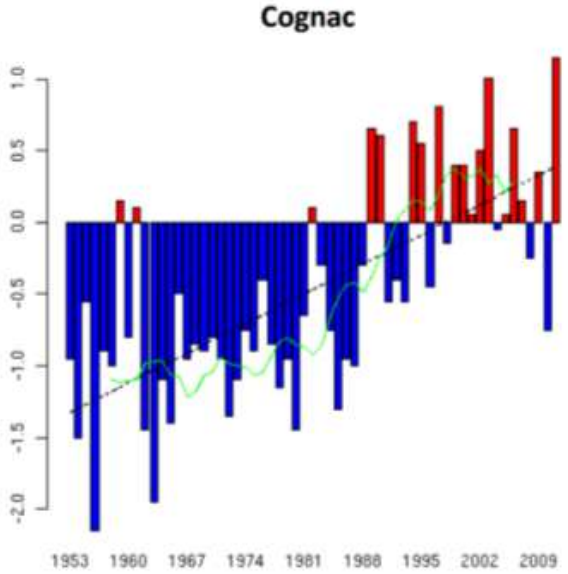
L'évolution de la température, observée en Charente depuis le milieu du XXème siècle, est conforme à celle observée en France métropolitaine. On constate :

- l'augmentation tendancielle de la température, très proche de 0,3°C par décennie,
- **les fortes variations** de température d'une année à l'autre (variabilité dite « interannuelle ») sont fréquemment supérieures (2 à 3 degrés d'écart en quelques années) à la variation tendancielle sur le long terme.

Normales de précipitations et de températures à Cognac de 1970 à 2011
Source Météo France



Moyenne sur l'année des températures moyennes journalières. Valeurs présentées sous forme "d'anomalie", c'est-à-dire d'écart par rapport à la moyenne 1981 – 2010
Source Météo France



Un sous-sol calcaire

La région Poitou-Charentes est caractérisée par une géologie très variée et une situation de seuil entre le massif ancien armoricain et le massif central et le bassin parisien et le bassin aquitain (sédimentaires).

Sur le territoire, on trouve un sous-sol riche en calcaire, issu des sédimentations marines successives durant l'Ère secondaire (Jurassique et Crétacé).

Grossièrement, la Charente suit la limite d'affleurement des sols issus du Crétacé au sud et du Jurassique au nord.

La dureté et la résistance de ces terrains à l'érosion ont permis la formation de falaises ou de karst développés. Ces réseaux karstiques créent des liens directs entre les eaux de surface et les eaux souterraines.

Un relief doux mais contrasté

(Analyse extraite de la charte paysagère et architecturale du Pays Ouest Charente).

Rive droite de la Charente

Au nord-est, le plateau d'Angoumois est un long plateau vallonné modelé dans une série d'ondulations amples orientées nord-ouest/sud-est et domine la vallée de la Charente et le Pays Bas. Le relief doucement ondulé est marqué par de nombreux vallons en s'approchant du fleuve Charente.

Au nord, le Pays Bas apparaît comme un vaste espace en creux, une longue dépression modelée dans une série d'ondulations amples orientées nord-ouest/sud-est. Il se caractérise par un relief doux à peine creusé de quelques vallées transversales (l'Antenne, la Soloire, la Guirlande). Au voisinage de ces vallées, quelques très légers thalwegs[1] animent le paysage. Ceux-ci s'accentuent et se complexifient au sud-est, à l'approche de la vallée de la Charente.

Au nord-ouest, le relief ondulé des Borderies domine l'ample dépression des Pays Bas et la vallée de la Charente. Il est entaillé par des vallées étroites et encaissées.

Rive gauche de la Charente

Le relief s'organise en une succession d'anticlinaux[2] et de synclinaux[3] d'orientation générale nord-ouest/sud-est :

- La Champagne charentaise est parcourue par une succession de cuestas[4], d'une hauteur moyenne de 130 m.

- La Dépression de la rive gauche de la Charente est dominée par la Champagne charentaise. Elle repose sur l'érosion en cuvette du Campanien.

[1] Ligne joignant les points les plus bas d'une vallée fréquemment occupés par un cours d'eau

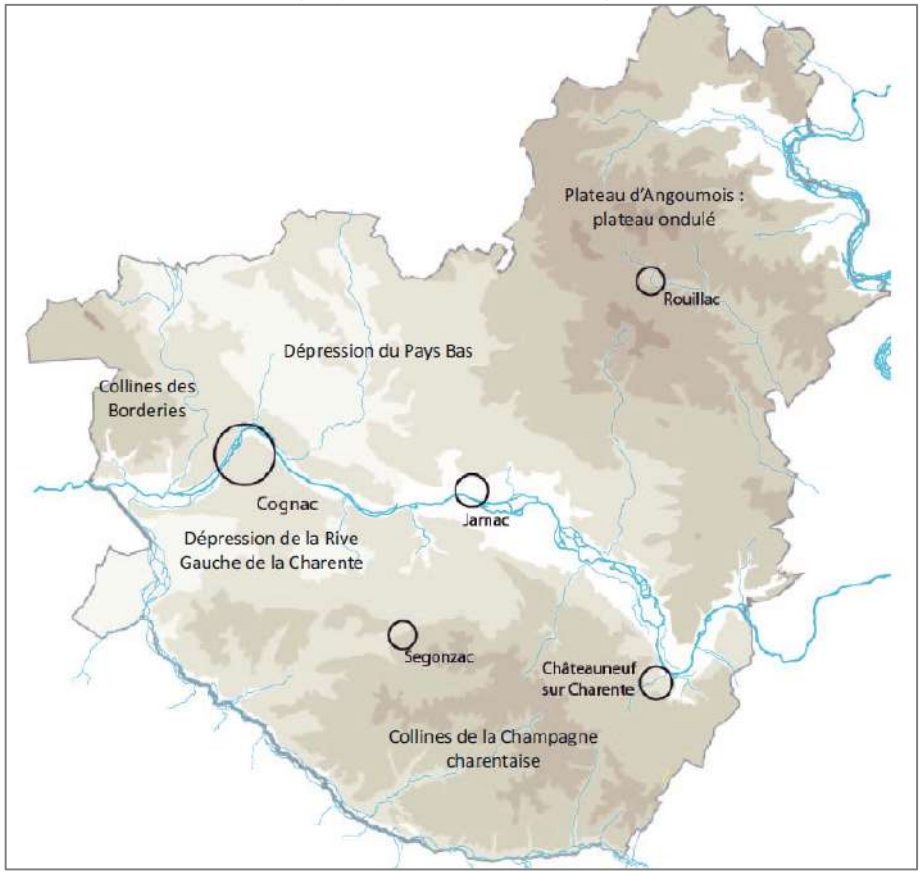
[2] Pli d'une couche géologique de forme concave

[3] Pli d'une couche géologique de forme convexe

[4] Forme de relief dissymétrique constituée d'un talus à profil concave en pente raide et d'un plateau doucement incliné en sens inverse

Carte du relief

Source Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente



Les principaux cours d'eau

Le fleuve Charente constitue le principal cours d'eau du territoire. Il s'agit d'un fleuve au régime paisible issu des plateaux limousins. Il a fait l'objet de nombreux aménagements au cours des siècles afin d'en faciliter la navigation.

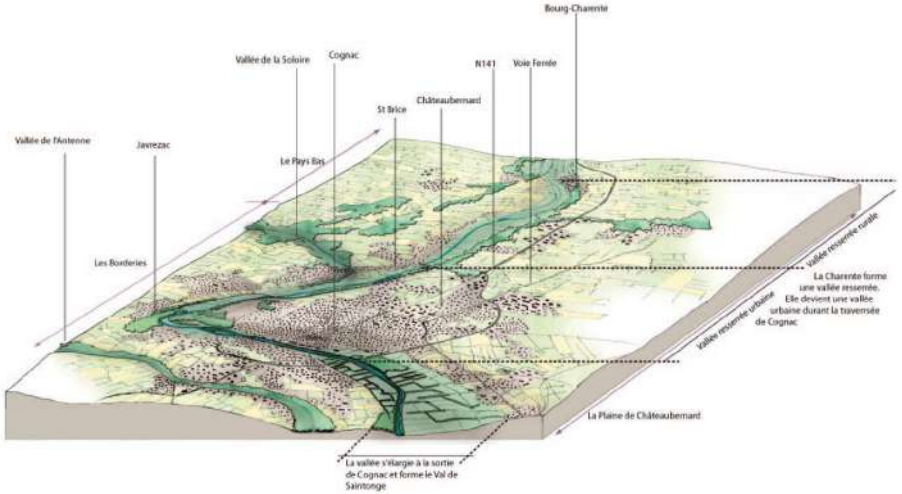
Son bassin versant est composé de sous-bassins versants :

- sur la rive droite : le bassin versant drainé par la Soloire, l'Antenne, l'Auge, la Nouère et la Guirlande ;
- sur la rive gauche : le bassin versant drainé par le Né marque la limite sud du territoire.

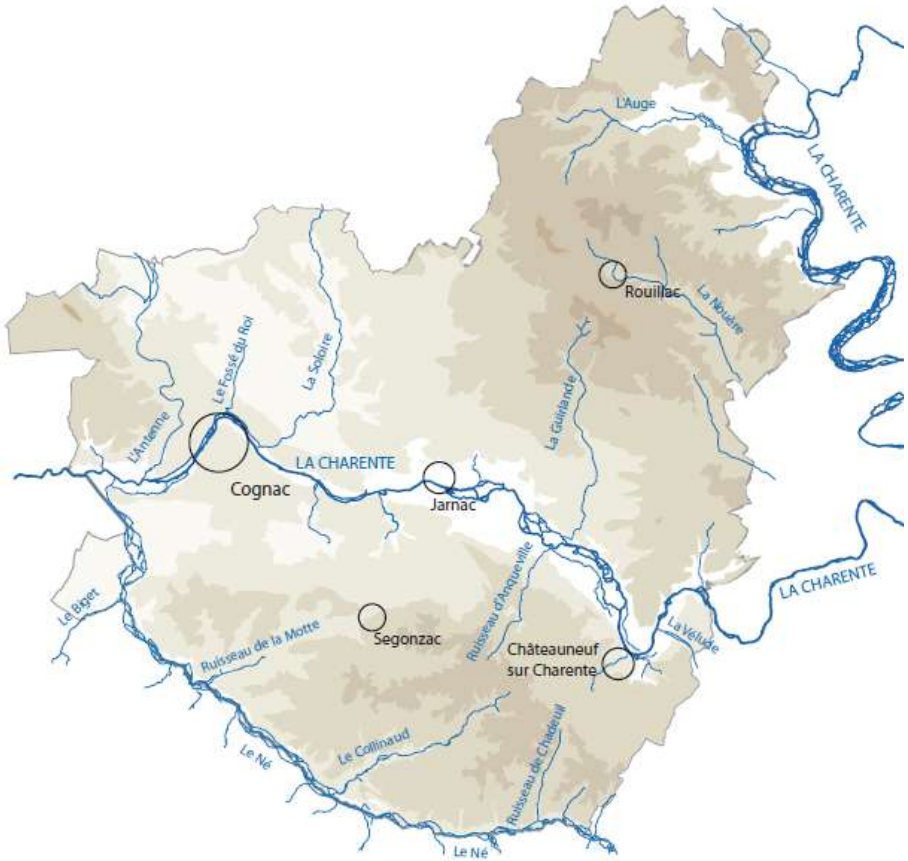
Les autres cours d'eau offrent des images souvent plus sauvages que la Charente et sont parfois peu visibles (Fossé du roi, la Guirlande, la Soloire).

La Charente à Cognac

Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente



Les principaux cours d'eau
Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente



Le contexte hydrographique général

Le bassin-versant hydrographique de la Charente

D'une superficie d'environ 10 000 km², le bassin-versant hydrographique de la Charente se localise au sud de la région Poitou-Charentes, entre le bassin de la Loire au nord et celui de la Garonne au sud. Il dépend du district Adour-Garonne et en est le plus petit des grands bassins avec un linéaire de 365 kilomètres depuis sa source jusqu'à l'océan Atlantique, au niveau du Bassin de Marennes-Oléron. **La Charente est le plus petit des grands fleuves français.**

La Charente prend sa source à Chéronac en Haute-Vienne, sur les contreforts du Massif Central à une altitude de 310 m ; le fleuve reçoit 22 grands affluents dont les principaux sont la Tardoire, l'Aume-Couture, la Touvre, l'Antenne, le Né, la Seugne, la Boutonne et l'Arnoult avant de se jeter dans l'Atlantique.

Abrité à l'ouest par l'Île d'Oléron, le bassin de Marennes-Oléron est lié au bassin hydrographique de la Charente par les flux d'eau salée qui remontent la Charente et par les flux d'eau douce qui s'y déversent. L'estran représente près de 58% de sa surface totale et fait du bassin de Marennes-Oléron un secteur fortement exploité par l'ostréiculture.

Si le volume oscillant moyen, proche de 610 millions de m^3 (75% du volume moyen du bassin), confirme l'influence prédominante de la marée dans le fonctionnement hydrodynamique du bassin, les apports d'eau douce participent néanmoins à son alimentation dont 90 % provient de la Charente.

Le territoire du SCoT représente un peu plus de 10 % de la surface du bassin hydrographique de la Charente.

Le régime des cours d'eau est de type fluvial, caractérisé par des hautes eaux hivernales et des basses eaux estivales, où les mois de juillet et août sont les plus secs.

Situation du territoire du SCoT, à l'échelle du bassin-versant de la Charente et commissions géographiques de bassin

Source : ETPB de la Charente – IGN SCAN 1000



La très forte relation entre les eaux superficielles et les nappes souterraines conditionne fortement les débits des cours d'eau. Les cours d'eau du bassin sont alimentés par les eaux de pluie, mais dans la plupart des cas, ils sont alimentés par les nappes souterraines via les sources et les résurgences souterraines.

C'est le cas notamment dans les zones karstiques : le karst de La Rochefoucauld est la zone karstique la plus emblématique du bassin et la résurgence de la Touvre, située à l'est d'Angoulême, constitue la source de la Charente en période d'étiage.

Étiage de la Charente

La période d'étiage s'étend généralement de juin à septembre : le débit moyen relevé à Vindelle, en amont d'Angoulême, est de 3 m^3/s et de 10 m^3/s à Saint-Savinien, en aval de Saintes. En amont du bassin, l'Aume, la Couture et la Péruse sont les cours d'eau les plus sujets aux étiages, alors que la Charente amont, bénéficie elle-même du soutien d'étiage assuré par les barrages de Lavaud et Mas Chaban construits à cet effet, respectivement en 1989, et 2000.

Les têtes des affluents et la zone karstique sont souvent à sec, ce qui perturbe les écoulements de l'aval du Bandiat et de la Tardoire.

Sur le bassin aval, ce sont principalement les têtes de bassin des affluents qui sont les plus problématiques en années moyennes :

- la Boutonne et ses affluents rive gauche sont presque systématiquement à sec tous les ans.
- seul le sous-bassin « marais et littoral » est peu touché par les assèchements en année moyenne, car réalimenté par des prélèvements effectués dans la Charente en amont de Saint-Savinien.

Ces étiages sévères, voire ces assecs, sont liés à la nature du substrat calcaire des aquifères, conjuguée à l'absence de pluie. En effet, lorsque le niveau des nappes est trop bas, la connexion nappe/cours d'eau est rompue ce qui peut provoquer des assecs.

Ce problème est accentué par les prélèvements anthropiques, essentiellement agricoles, qui provoquent une accélération du phénomène ainsi que sa prolongation dans le temps.

Les crues et les inondations

La majorité des crues du bassin de la Charente se produisent en période hivernale, de décembre à février. Le débit du fleuve peut alors atteindre 800 m^3/s en crue centennale à l'aval du bassin : le débit de la crue de 1982 était de 815 m^3/s à Saintes. Les crues ont des effets importants, particulièrement sur la basse vallée de la Charente, d'Angoulême à l'estuaire.

Cognac lors de la crue centennale de 1982
. © PHOTO ARCHIVES H.-J. BERTHÉLÉMY



La physionomie particulière de la Charente, avec un lit mineur de faible section à capacité d'écoulement limité et un lit majeur très plat, favorise des inondations lentes, sur de grandes surfaces et sur une faible hauteur.

Coupe de la vallée large de la Charente vers Jarnac
Source : Charte paysagère Pays Ouest Charente – Pays du Cognac



La décrue est alors très lente. Les affluents sont également touchés par les crues, principalement au niveau de leur confluence avec la Charente, notamment par impossibilité d'évacuation de leurs écoulements ou par remontées des eaux du fleuve. Les crues de la Charente rythment l'histoire. Ainsi on recense 9 crues de grande ampleur depuis la fin du XIXe siècle :1882, 1904, 1910, 1937, 1952, 1961, 1966, 1982, 1994 qui ont provoqué des dégâts lourds et coûteux.

Dans le secteur aval, le phénomène des marées rythme le libre écoulement des flux d'eau. Sur 40 kilomètres à l'amont de l'estuaire, les écoulements de la Charente sont contrariés par les marées qui repoussent l'eau vers les terres. Ce phénomène est néanmoins régulé depuis 1968 par le barrage de Saint-Savinien.

L'hydrographie à l'échelle de la région de Cognac

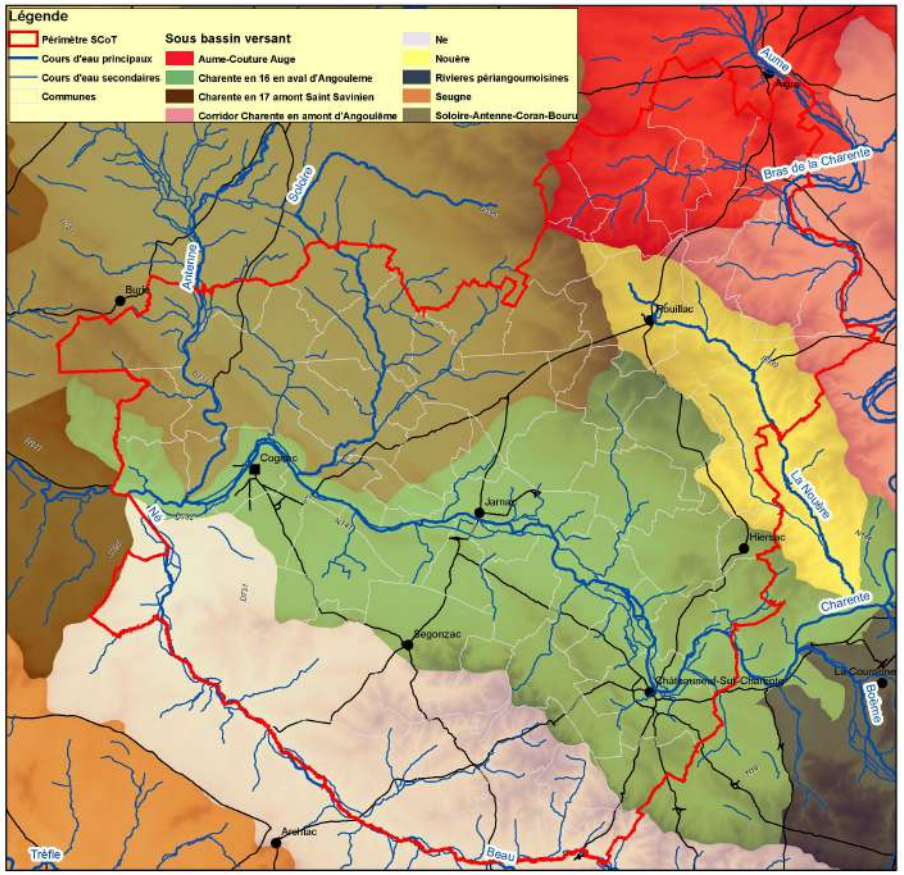
Au sein du périmètre du SCoT, la Charente traverse le territoire sur près de 45 km. Le fleuve présente de nombreux méandres et de nombreuses îles. La pente est très faible avec une différence d'altitude de 5 m à l'aval de Saint-Laurent-de-Cognac à 20 m à Mosnac et Champmillon. L'hydrographie de la Charente est influencée par l'hydrogéologie notamment par les apports du Karst de La Rochefoucauld, via la Touvre, en liaison avec la nappe de l'infra toarcien.

On dénombre 7 principaux affluents sachant que l'Aume à l'amont traverse le périmètre sur la commune de Marcillac-Lanville mais conflue à Ambérac en dehors du périmètre du SCoT :

- l'Auge qui conflue à Marcillac-Lanville,
- le Mosnac entre Génac et Bignac,
- la Nouère dont les communes les plus en aval sont celles de St-Genis-d'Hiersac et Saint-Amant-de-Nouère, qui conflue à l'ouest d'Angoulême,
- le ruisseau de la Guirlande qui se jette dans la Charente sur la commune de Bassac,
- la Soloire qui rejoint la Charente au niveau des communes de Boutiers-Saint-Trojan et St-Brice. Les vallons de ces deux dernières rivières sont peu perceptibles et seule la végétation qui accompagne ces cours d'eau marque leur présence,
- l'Antenne qui conflue entre Cognac et St-Laurent-de-Cognac est une petite rivière à courant moyen et de bonne qualité, bordée d'aulnaies, de frênaies, de roselières inondables, parcourue par un dense chevelu de bras secondaires,
- le Né en rive gauche à la limite aval du périmètre conflue sur la commune de Merpins, et est constitué de deux parties distinctes :
  - La haute vallée qui abrite une rivière à nombreux bras, bordée d'une végétation ligneuse (aulnaie, frênaie, peupleraie) ;
  - Le cours moyen marqué par un paysage de vastes champs voués à l'agriculture intensive (céréales notamment).

Hydrographie et principaux bassins versants

Source : PROSCOT Concept Ingénierie d'après SAGE Charente / IGN FLA



Le fleuve rendu navigable au XVIII^{ème} siècle, constitue le seul cours domanial du bassin versant (jusqu'à Montignac), géré par le Conseil général de Charente ; le transport de marchandises a motivé l'aménagement physique du cours et de ses berges, nécessitant la création de 19 écluses sur le tronçon Cognac-Angoulême.

Les acteurs et les outils de gestion territoriale

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente est le seul EPTB présent sur ce territoire. Il est le porteur technique du SAGE Charente (hors bassin de la Boutonne). Le SAGE Charente est en phase d'élaboration. On dénombre également deux plans d'action territoriaux (PAT) sur l'Aire d'Alimentation de Captage de Fosse Tidet et sur le Né.

Il existe par ailleurs de nombreux syndicats, communautés de communes compétents en matière de gestion de l'eau (eau potable, assainissement, aménagement de rivière :

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin versant du Né (SIAH du bassin du Né)

- Syndicat Mixte pour l'étude de la gestion et de l'aménagement du bassin de l'Antenne.

Enfin en l'amont du bassin versant, le parc Naturel Régional du Périgord Limousin (qui couvre les bassins versants de la Tardoire et du Bandiat) joue un rôle déterminant dans la gestion des espaces naturels et intervient dans le cadre des SAGE et des Contrats de Rivière.

L'occupation du sol

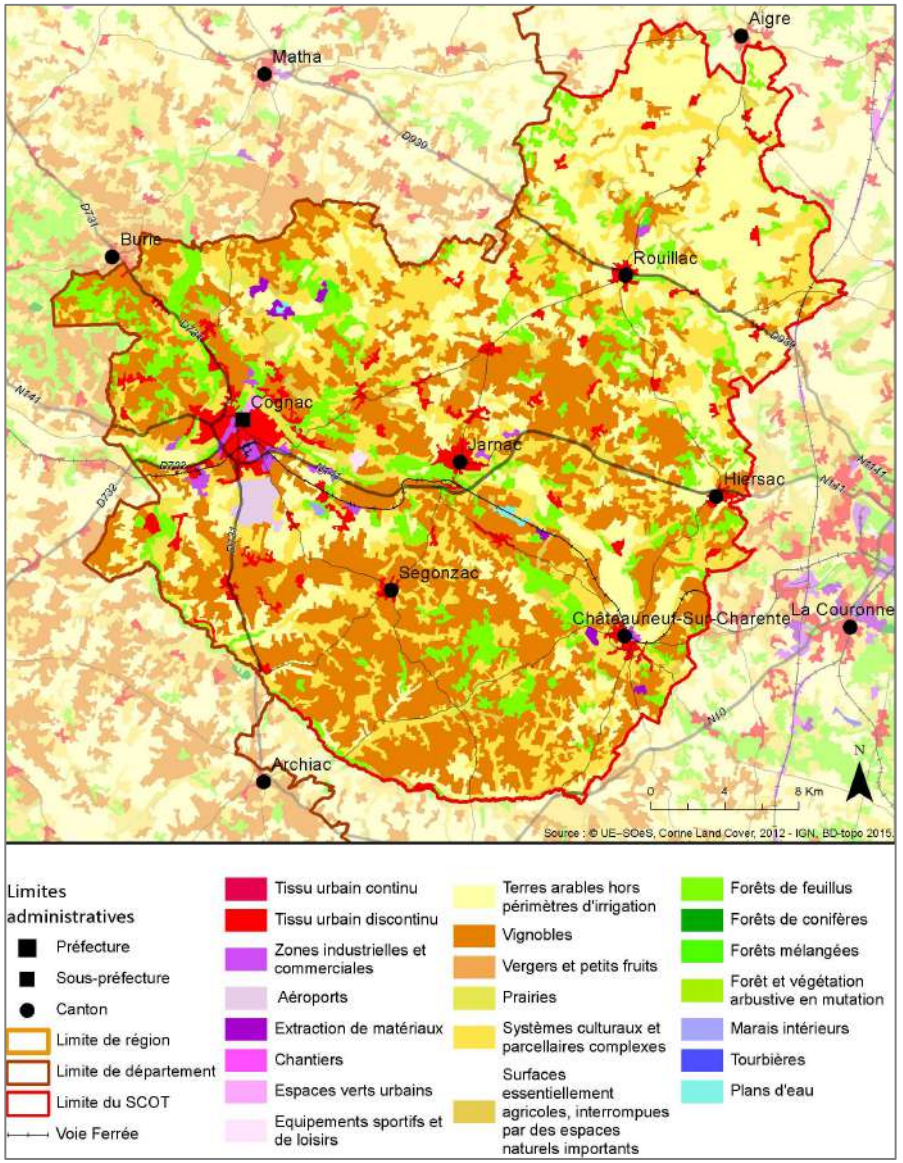
Les modes d'occupation du sol en région de Cognac

Source : Corine et Land Cover 2012 –traitement CI/PROSCOT

Légende	Type d'occupation du sol	Surface en ha (2012)	Proportion de la surface	Evolution 2006-2012
	Tissu urbain continu	31	0,03%	0%
	Tissu urbain discontinu	4 306	4,1%	*13%*
	commerciales et installations	645	0,6%	6%
	Aéroports	530	0,5%	4%
	Extraction de matériaux	277	0,3%	24%
	Chantiers	5	0,005%	*NC*
	Espaces verts urbains	60	0,06%	0%
	Equipements sportifs et de loisirs	75	0,07%	0%
	Terres arables hors périmètres d'irrigation	27 103	26%	0%
	Vignobles	35 521	34%	-1%
	Vergers et petits fruits	9	0,01%	*NC*
	Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	1 890	1,8%	-9%
	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	21 800	21%	1%
	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	1 523	1%	4%
	Forêts de feuillus	10 216	10%	-1%
	Forêts mélangées	75	0,07%	-20%
	Forêt et végétation arbustive en mutation	136	0,1%	44%
	Marais intérieurs	38	0,04%	0%
	Plans d'eau	112	0,1%	1%
	Surface du SCoT de Cognac	104 349	100%	0%
	Territoires artificialisés	5 927	6%	12%
	Territoires agricoles	87 846	84%	-1%
	Forêts et milieux semi-naturels	10 427	10%	-1%
	Zones humides	38	0,04%	0%
	Surfaces en eau	112	0,1%	1%

L'occupation du sol sur le territoire

Source : Corine et Land Cover 2012 –traitement CI/PROSCOT



Patrimoine naturel

ÉTAT DES LIEUX

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

Ces zones ont été recensées en France à partir de 1982. Cet inventaire avait pour objectif de réaliser une couverture des zones les plus intéressantes au plan écologique, essentiellement dans la perspective d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel national et de fournir aux différents décideurs un outil d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire.

On distingue deux types de ZNIEFF :

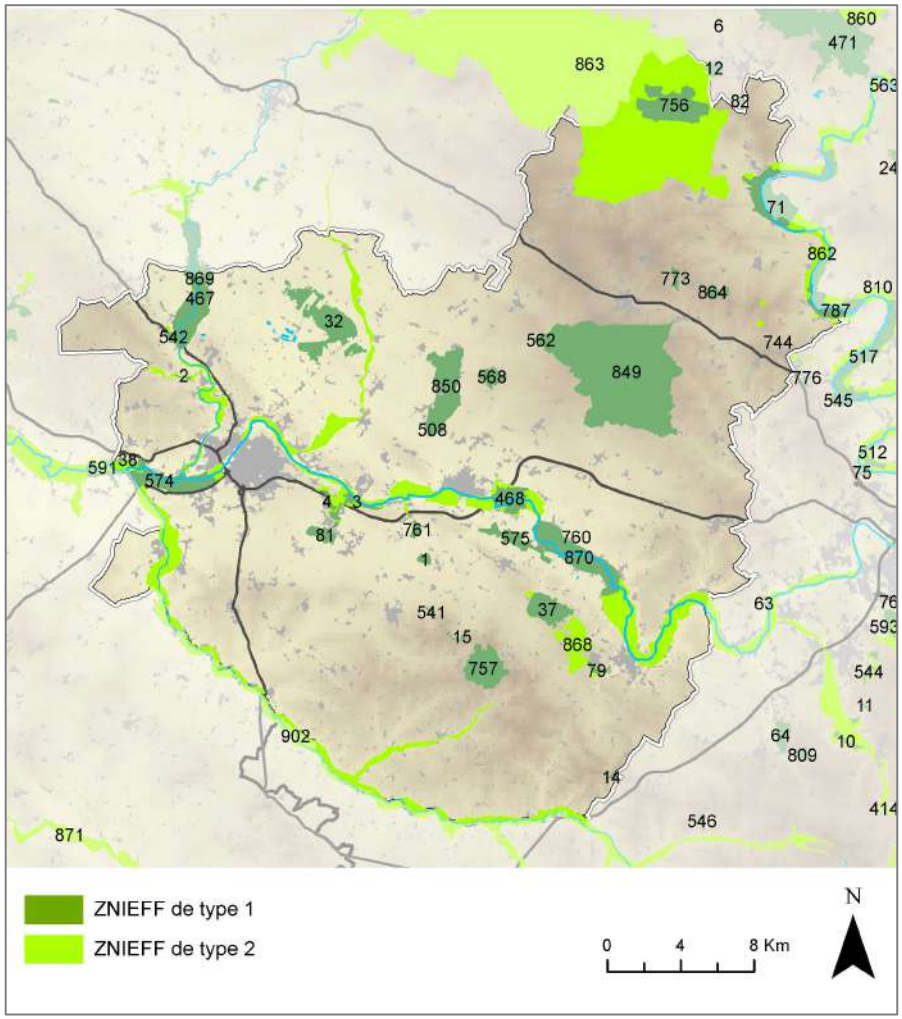
- **les ZNIEFF de type I** d'une superficie en général limitée, caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel.

  ➔ Dans le territoire du SCoT, on compte 35 ZNIEFF de type 1, dont deux se trouvent en limite de périmètre de SCoT.

- **les ZNIEFF de type II** sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire, etc.) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

  ➔ Dans le territoire du SCoT, on compte 7 ZNIEFF de type 2. L'ensemble des ZNIEFF de type 2 est repris dans les zonages NATURA 2000.

Les ZNIEFF de types 1 et 2
Source : DREAL Poitou-Charentes



Les ZNIEFF de type 1

ZNIEFF	Identifiant National// Régional	Nom du site	Localisation	Intérêts écologiques	Superficie (en ha)
type 1	540003490 // 37	Les chaumes Boissières	Angeac-Charente, Graves-Saint-Amant, Bouteville	Pelouses calcicoles.	279 ha
type 1	540003091 // 71	Vallée de la Charente entre RD 69 et Gourset	Marcillac-Lanville, Ambérac, La Chapelle, Genac	Râle des genêts	677,78
type 1	540003101 // 81	Marais de Gensac	Gensac-La-Pallue	Bas Marais alcalin	136,25
type 1	540007595 // 574	L'île Marteau	Saint-Laurent-de-Cognac, Cognac, Merpins, Salignac-sur-Charente	Râle des genêts, Loutre	456,05
type 1	540007596 // 575	L'Eronde	Saint-Même-les-Carrières, Graves-Saint-Amant, Gondeville	Chiroptères	199,74
type 1	540015991 // 776	Coteaux de chez Bertit	Limite extérieur du périmètre du SCoT Marsac	Pelouses calcicoles	45,14
type 1	540003974 // 1	Bois de Mainxe		Bois	34,81
type 1	540003975 // 2	Vallée du Ri bellot	Cherves-Richemont, Louzac-Saint-André	Bois	9,39
type 1	540003199 // 3	Bois des fosses	Bourg-Charente	Bois	40,39
type 1	540003200 //4	Chaumes de Lussaud	Gensac-La-Pallue, Bourg-Charente	Pelouses calcicoles	42,02
type 1	540003208 // 12	Bois de la Faye	Aigre (limite de périmètre du SCoT nord)	Pelouses calcicoles	61,3
type 1	540003210 // 14	Coteau de Puycaillon	Nonaville	Pelouses calcicoles	10,31
type 1	540003211 // 15	Coteau de chez Laurent	Saint-preuil	Pelouses calcicoles	16,45
type 1	540003485 // 32	Forêt de Jarnac	Reparsac, Sainte-Sévère, Cherves-Richemont, Bréville, Nercillac	Engorgement en eau	661,99
type 1	540003491 // 38	Coteau de Chez Chaussat	Saint-Laurent-de-Cognac, Chérac	Pelouses calcicoles	23,44
type 1	540003099 // 79	Haute roche	Châteauneuf-sur-Charente	Pelouses calcicoles et bois	29,64
type 1	540003102 // 82	Bois billon	Aigre (Limite extérieure du périmètre du SCoT).	Ourlets calcicoles	16,24
type 1	540004558 // 467	Vallée de l'Antenne	Saint-Sulpice-de-Cognac, Cherves-Richemont, Mesnac, Mons, Le Seure, Migron	Vallée alluviale, Loutre et Vison d'Europe	710,2

ZNIEFF	Identifiant National // Régional	Nom du site	Localisation	Intérêts écologiques	Superficie (en ha)
type 1	540004559 // 468	Champ Buzin	Jarnac, Triac-Lautrait, Gondeville	Râle des genêts	212,55
type 1	540004599 // 508	Hameau de Guitres	Chassors	Oiseaux (Moineau soulcie, Hibou petit duc)	28,34
type 1	540007583 // 562	Village de Plaizac	Plaizac		36,31
type 1	540007589 // 568	Village de Sigogne	Sigogne		99,26
type 1	540007645 // 541	Font Belle	Segonzac	Pelouses calcicoles	10,77
type 1	540007642 // 542	Les Fades	Saint-Sulpice-de-Cognac	Pelouses calcicoles, Chiroptères	36,05
type 1	540015634 // 744	Terrier Nigot	Saint-Genis-d'Hiersac	Pelouses calcicoles	0,96
type 1	540015648 // 757	Forêt de Bouteville	Saint-Preuil, Bouteville, Bonneuil, Lignières-Sonneville	Oiseaux	384,07
type 1	540015651 // 760	Vallée de la Charente de Vibrac à Bassac	Saint-Même-les-Carrières, Bassac, Saint-Simon, Vibrac, Angeac-Charente, Graves	Zone alluviale inondable, Râle des genêts.	623,24
type 1	540015652 // 761	Source de chez Roland	Bourg-Charente	Loutre et le Vison d'Europe	30,41
type 1	540015987 // 772	Coteau de chez Boiteau	Saint-Cybardeaux	Pelouses calcicoles	1,81
type 1	540015988 // 773	Tourbière du Champ Sauvage	Saint-Cybardeaux	Zones humides, Agrion de Mercure	32,42
type 1	540015990 // 775	Bois des Bouchauds	Genac, Saint-Cybardeaux	pelouses calcicoles	65,15
type 1	540120010 // 787	Vallée de la Charente entre Bignac et Basse	Bignac, Vouharte, Montignac-Charente, Saint-Genis-d'Hiersac	Oiseaux, Râle des genêts	349,46
type 1	540015647 // 756	Plaine de Mons	Mons	Oiseaux de plaine, Outarde Canepetière	557,69
type 1	540120080 // 849	Plaine d'Échallat	Plaizac, Rouillac, Saint-Cybardeaux, Saint-Amant-de-Nouère, Échallat, Fleurac	Oiseaux de plaine, Outarde Canepetière	3179,9
type 1	540120081 // 850	Plaine de Guîtres	Sigogne, Chassors, Les Métairies	Oiseaux de plaine, Outarde Canepetière	

Les ZNIEFF de type 2

ZNIEFF	Identifiant National // Régional	Nom du site	Localisation du site	Descriptif	Superficie (en ha)
type 2	5400007612 // 591	Vallée de la Charente moyenne et Seugne.	Cognac, Merpins, Saint-Laurent-de-Cognac	La zone constitue un échantillon représentatif d'un système alluvial centre-atlantique à régime annuel de crues hivernales et printanières sur sol argilo-calcaire : forêt alluviale à Frêne oxyphylle, prairies inondables à hydromorphie variable.	7401,88
type 2	540120100 // 862	Vallée de la Charente en amont d'Angoulême.	Bignac, Genac, Marcillac-Lanville, Saint-Genis-d'Hiersac	Ce tronçon de la vallée de la Charente a su conserver un échantillon représentatif des habitats naturels et semi-naturels caractéristiques des zones alluviales centre-atlantiques : eaux à courant lent, riches en substances nutritives, sujettes à des crues régulières en fin d'hiver et au printemps, prairies à degrés d'hydromorphie variables, forêt riveraine d'aulnes et de frênes, roselières, peuplements de hautes herbes (mégaphorbiaies), etc…	5056,76
type 2	540120103 // 863	Plaines de Néré à Gourville.	Mons, Auge-Saint-Médard, Bonneville, Gourville, Montignac.	Les paysages ouverts des plaines du nord, à vocation avant tout agricole, possèdent une importance majeure pour l'avifaune tant au niveau des boisements que des villages traditionnels et des cultures céréalières. C'est ce dernier habitat toutefois qui héberge les espèces les plus originales parmi lesquelles l'Outarde canepetière.	17561,72
type 2	540120101 // 864	Coteaux des Bouchauds à Marsac.	Genac, Marsac, Saint-Genis-d'Hiersac, Saint-Cybardeaux	La zone se présente comme un chapelet de 19 coteaux calcaires contrastant fortement par leur végétation naturelle avec les vastes étendues de terres céréalières et de vignes qui dominent le paysage agricole de cette partie de la Charente.	245,96
type 2	540120109 // 868	Les chaumes Boissières.	Châteauneuf-sur-Charente, Graves-Saint-Amant, Bouteville, Angeac-Charente	Dans un environnement largement cultivé de vignes et de céréales, la zone a su conserver une remarquable mosaïque d'habitats naturels : boisements thermophiles où le Chêne vert occupe une place prépondérante, pelouses calcicoles arides, fourrés arbustifs, dalles rocheuses affleurantes et, localement, cavités artificielles résultant de l'abandon d'anciennes carrières souterraines.	651,06
ZNIEFF2	540120110 // 869	Vallée de l'Antenne	Cherves-Richemont, Cognac, Javrezac, Louzac-Saint-André, Mesnac, Saint-Sulpice-de-Cognac, Saint-Laurent-de-Cognac.	La zone intègre ainsi les habitats naturels caractéristiques d'un petit système alluvial de plaine atlantique encore bien conservé : rivière à courant moyen, aux eaux claires et de bonne qualité, sujettes à des crues régulières de fin d'hiver ou de printemps, inondant une ripisylve d'aulnes et de frênes étendue… La rivière, elle-même constitue un habitat essentiel puisqu'elle héberge une partie importante des espèces menacées : des mammifères tels que la Loutre et le Vison d'Europe.	1481,99
ZNIEFF2	540120111 // 870	Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents	Angeac-Charente, Bassac, Bourg-Charente, Boutiers-Saint-Trojan, Bréville, Champmillon, Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Cognac, Gensac-la-Pallue, Gondeville, Graves-Saint-Amant, Jarnac, Julienne, Mainxe, Nercillac, Réparsac, Saint-Brice, Saint-Même-les-Carrières, Saint-Simeux, Saint-Simon, Sainte-Sévère, Triac-Lautrait, Vibrac	La zone associe sur plus d'une trentaine de kilomètres du cours moyen du fleuve un ensemble de milieux originaux et des formations végétales générés par l'action des crues régulières : prairies humides inondables à Gratiole officinale, mégaphorbiaies à Grand Pigamon, marais tourbeux à Marisque, végétation aquatique et riveraine des nombreux bras du réseau hydrographique, forêt alluviale à Aulne et Frêne.	5668,25
ZNIEFF2	540120011 // 902	Vallée du Né et ses affluents	Ambleville, Ars, Bonneuil, Criteuil la Magdeleine, Gimeux, Lignières Sonneville, Merpins, Nonaville, Saint Fort sur le Né, Salles d'Angles, Touzac, Verrières, Viville	La zone englobe un vaste ensemble alluvial de plus de 50 kilomètres de long comprenant l'essentiel du bassin versant du Né. La zone constitue une unité fonctionnelle et un habitat pour l'une des espèces de mammifères les plus rares du continent européen : le Vison d'Europe.	4609,76

Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les ZICO correspondent aux espaces présentant un intérêt majeur pour la conservation des oiseaux de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux », ainsi qu'aux sites d'accueil d'oiseaux migrateurs d'importance internationale. Ces zones abritent des effectifs significatifs d'espèces d'oiseaux menacées (espèces en halte migratoire, hivernantes ou nicheuses).

Ces inventaires ont été réalisés en 1992 suite à la mise en oeuvre de la Directive « Oiseaux ». Il s'agit de la première étape du processus pouvant conduire à la désignation de Zones de Protection Spéciales (ZPS) du réseau Natura 2000. Contrairement à l'inventaire ZNIEFF, l'inventaire ZICO ne fait pas l'objet d'actualisation.

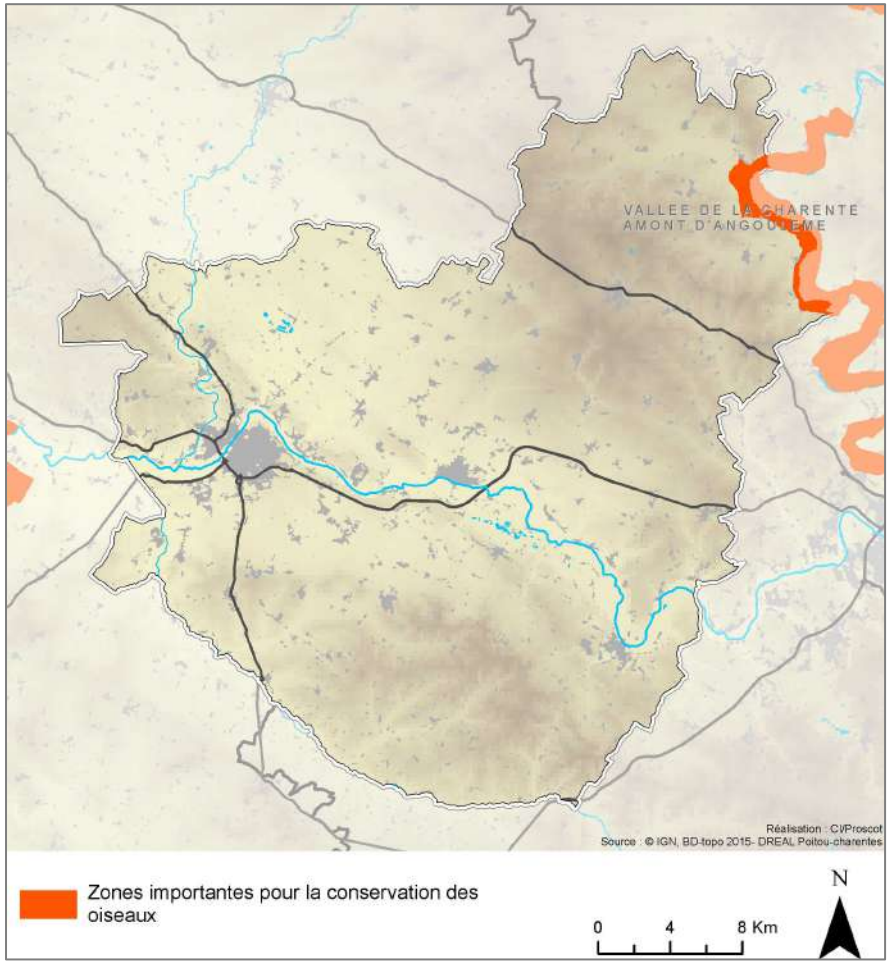
Les ZICO ont une portée juridique indirecte puisqu'elles doivent être prises en compte dans les différents projets d'aménagement mais également dans les documents de planification tels que les documents d'urbanisme.

Dans la région de Cognac, on compte une zone **ZICO « PC3 : la Vallée de la Charente : Amont d'Angoulême »**.

Le site fait l'objet d'une protection au titre de « la zone de protection spéciale Vallée de la Charente en amont d'Angoulême ZPS fr5412006 ». Cette portion de la vallée de la Charente héberge encore environ 35 mâles chanteurs de Râles des genêts, soit environ 3% de la population française. On dénombre également une avifaune abondante (Oedicnème criard, Engoulevent d'Europe, Busard Cendré, Busard St-Martin…).

Les ZICO

Source : Dreal Poitou-Charentes



Les zones NATURA 2000

NATURA 2000 est un réseau européen de sites naturels d'intérêt écologique élaboré à partir des directives :

« Oiseaux » (directive CEE n°79/409 du 2 avril 1979) : elle vise à assurer une protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen. Les États européens doivent à ce titre classer en Zone de Protection Spéciale (ZPS) les sites les plus appropriés à la conservation des espèces les plus menacées.

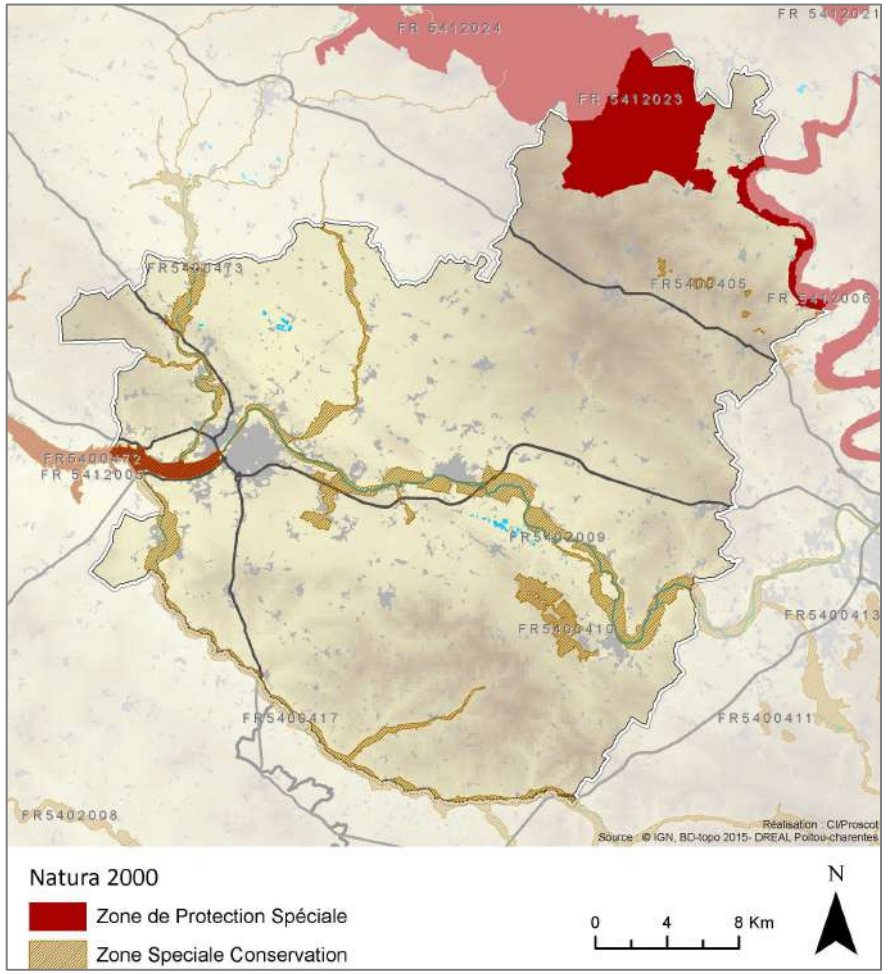
« Habitats » (directive CEE n°92/43 du 21 mai 1992) : elle concerne la conservation des habitats naturels, ainsi que la faune et la flore sauvages et désigne des sites comme Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Le périmètre du SCoT de la région de Cognac comporte les sites NATURA 2000 présentés ci-dessous.

- ZSC FR5400405 : Coteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac
- ZSC FR5400410 Les Chaumes Boissières et coteaux de Châteauneuf-sur-Charente
- ZPS FR5400417 : Vallée du Né et ses principaux affluents
- ZSC et ZPS Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran FR 5400-472 et FR541-2005
- ZSC FR5400473 : Vallée de l'Antenne
- ZPS FR5412006 : Vallée de la Charente en amont d'Angoulême
- ZPS FR5412023 : Plaines de Barbezières à Gourville
- ZSC FR5402009 : Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents

Les zones NATURA 2000

Source : DREAL Poitou-Charentes



ZSC FR5400405 FR5400405 : Coteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac

Ensemble dispersé de coteaux sur calcaires marneux jurassiques portant des **pelouses calcicoles xérothermophiles**, mosaïquées localement avec des fourrés arbustifs à Genévrier ou des bosquets de chênaie pubescente. Des étendues plus ou moins vastes de cultures intensives (céréales) séparent les différents coteaux.

Site remarquable essentiellement par la richesse, la diversité et l'originalité de **ses populations d'Orchidées** avec la présence d'espèces méditerranéennes en aire très disjointe (1 espèce protégée au niveau national), de taxons très rares sur l'ensemble de leur aire ou récemment décrits Limodore occidental, Ophrys estival, ou simplement rares en région Poitou-Charentes (5 espèces protégées au niveau régional).

Sur le plan communautaire, une proportion importante du site est constituée par 2 habitats menacés dont un considéré comme prioritaire (faciès de pelouses calcicoles mésophiles riches en Orchidées).

Site également inventorié - partiellement - au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en raison de son patrimoine biologique, notamment botanique remarquable.



Épine noire

DOCOB



Ophrys jaune

DOCOB

Informations sur la ZSC FR5400405

Source : DREAL Poitou Charentes, INPN, DOCOB

Superficie Localisation	Habitat prioritaire Annexes 2 DH En gras= prioritaire	Espèces présentes Annexes 2 et 4 DH, et annexe OI
222 ha **Genac, Marsac, Saint Cybardeau, Saint Genis d'Hiersac.**	**Pelouse calcicole mésophile subatlantique (riche en orchidées),** Pelouse calcicole xérophile subatlantique, Formation à genévriers des landes et pelouses calcaires, Hêtraie calcicole, Bas-marais alcalin, Prairie maigre de fauche de basse altitude.	**Insectes :** Agrion de Mercure, Lucane Cerf volant. **Les reptiles :** Grenouille agile, Lézard des murailles Lézard vert Couleuvre, d'Esculape Couleuvre verte et jaune **Oiseaux :** Busard Saint-Martin, Milan noir, Engoulevent d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Alouette lulu, Circaëte Jean-le-Blanc.

Vulnérabilité
• **Les pelouses sèches sont exposées à des menaces multiples qui tiennent à la fois à la dynamique naturelle de la végétation et aux actions anthropiques : densification du tapis herbacé et progression des fourrés arbustifs depuis la quasi disparition du pâturage sur ces milieux marginaux, défrichement et mise en culture, construction de maisons d'habitation, pratique répétée de la moto tout-terrain, élevage bovin intensif (localement) etc.** • **La tourbière est également exposée à la fermeture du milieu liée à la progression des ligneux par manque d'entretien, à un assèchement dû au rabattement de la nappe et aux pompages hydrauliques agricoles sur le bassin versant.**

Le DOCOB de la ZSC est approuvé.

ZSC FR5400410 Les Chaumes Boissières et coteaux de Châteauneuf-sur-Charente

Le site s'étend sur un plateau en rive gauche de la Charente ; il est composé d'un vaste massif boisé (lieu-dit les Chaumes Boissières, entre autres) entrecoupé de quelques grandes clairières, cultivées ou non, et, à l'est, d'un vallon bordé d'une falaise (les coteaux de Châteauneuf).

Les boisements, implantés sur un substrat calcaire compact, appartiennent la plupart du temps aux séries de végétations subméditerranéennes du **chêne vert et du chêne pubescent.**

- D'anciennes carrières offrent un réseau de galerie souterraine utilisé par les **chiroptères.**

Des pelouses naturelles, appelées "**chaumes"** dans la région, composent également le paysage du site, étant présentes sur le plateau ou sur les pentes exposées au sud. Elles constituent, avec les pelouses rases colonisant la falaise, plusieurs habitats d'intérêt communautaire.

- Anciennement pâturées, les chaumes sont aujourd'hui majoritairement à l'abandon et progressivement envahies par les buissons.

Le site possède **une grande valeur faunistique** par la présence de diverses espèces d'intérêt communautaire appartenant à des groupes variés : insectes, coléoptère, reptiles, amphibiens, diverses chauves-souris et espèces d'oiseaux d'intérêt européen, migrateurs ou sédentaires, ont également été recensées, principalement dans l**es pelouses et les boisements** : le Circaëte Jean-le-Blanc, la Bondrée apivore, le Pipit Rousseline…

Les espèces végétales d'intérêt patrimonial sont presque toutes localisées dans les pelouses avec notamment la **Sublime des chaumes**, espèce protégée au niveau national.

Informations sur la ZSC FR5400410

Source : DREAL Poitou Charentes, INPN, DOCOB

Superficie Désignation Localisation	Habitat prioritaire Annexes 2 DH En gras= prioritaire	Espèces présentes Annexe 2 et 4 DH, et annexe OI
621 ha **13/04/07** Angeac-Charente, Bouteville, Châteauneuf-sur-Charente, Graves-Saint-Amant	**Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles,** **Parcours sub-steppiques à graminées et annuelles,** Pelouses calcicoles xérophiles sub-atlantiques, Pelouses calcicoles mésophiles sub-atlantiques, Formations à genévrier des landes et pelouses calcaires, Forêt de chêne vert extra-méditerranéenne, Prairies maigres de fauche de basse altitude, Grottes non exploitées par le tourisme, Végétation flottante de renoncules des rivières sub-montagnardes et planitiaires, Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	**Mammifères :** Grand et Petit Rhinolophe, Grand Murin, Barbastelle, Minioptère de Screibers, Murin de Daubenton, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Pipistrelle commune **Reptiles :** Lézards verts, Lézards des murailles , Couleuvre verte et jaune. **Insectes :** Agrion de Mercure Lucane Cerf volant Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin **Oiseaux :** Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore, le Pipit Rousseline, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Milan noir, Engoulevent d'Europe, Alouette lulu
Vulnérabilité- Enjeux		
• **La disparition de tout pâturage sur les pelouses précipite la dynamique vers des faciès arbustifs moins intéressants.** • **La fréquentation du site doit être maîtrisée et une sensibilisation du public effectuée afin d'éviter toute dégradation (la pratique de moto tout-terrain dégrade certains habitats).**		

Le DOCOB a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 28 juillet 2009.

ZPS FR5400417 : Vallée du Né et ses principaux affluents

Vaste ensemble alluvial s'étirant sur plus de 50 kilomètres et comprenant la vallée du Né ainsi que plusieurs petits affluents secondaires (le Collinaud, le Beau, le Gabout et le Condeon).

Le site abrite aussi certains des habitats représentatifs de ce type d'écosystème en région de plaine atlantique : cours d'eau à faible débit mais sujet à des crues hivernales ou printanières, linéaires ou bosquets de forêt alluviale à Aulne et Frêne, peuplements d'hélophytes rivulaires, mégaphorbiaies, prairies plus ou moins humides et cultures céréalières.

Bien que certains de ces habitats soient considérés comme menacés en Europe - voire même prioritaires pour certains **(Aulnaie-Frênaie alluviale)** - c'est surtout par la présence de certaines espèces rares et menacées que le site possède une valeur communautaire (**Vison d'Europe**, divers chiroptères et plusieurs amphibiens tels que le Sonneur à ventre jaune).

Le site a également été inventorié comme Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en raison des éléments patrimoniaux signalés ci-dessus.

Informations sur la ZSC FR5400417

Source : DREAL Poitou Charentes, INPN, DOCOB

Superficie Désignation Localisation	Habitat prioritaire Annexes 2 DH En gras= prioritaire	Espèces présentes Annexe 2 et 4 DH, et annexe OI
4622 ha **22/08/06** Ambleville, Ars, Bonneuil, Criteuil-la-Magdeleine, Gimeux, Lignières-Sonneville, Merpins, Nonaville, Saint-Fort-sur-le-Né, Salles-d'Angles, Touzac, Verrières, Viville	**Landes humides atlantiques méridionales** **Forêt de frênes et d'aulnes des grands fleuves médio-européens** Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes, des grands fleuves Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus (hors périmètre) Fruticée à Genévriers communs (hors périmètre) Végétation immergée des rivières	**Insectes :** Cordulie à corps fin, Cuivré des marais, Gomphe de Graslin, Grand Capricorne, Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes **Mammifères :** Loutre Vison d'Europe, Barbastelle Grand murin Grand rhinolophe, Minioptère de Schreibers , Murin à oreilles échancrées , Petit rhinolophe, Murin de Bechstein **Poissons :** Chabot, Lamproie fluviatile, Lamproie de Planer.

Le DOCOB a été approuvé le 21 juillet 2009.

Ces objectifs généraux visent particulièrement à la conservation du Vison d'Europe.

Vulnérabilité / Enjeux
• **Altération de la qualité des eaux, liée aux rejets de polluants encore présents, soit sous forme diffuse (produits phytosanitaires), soit sous forme plus concentrée (eaux usées domestiques).** • **Changement d'affectation des prairies naturelles humides, extension de la céréaliculture.** • **Diminution de débit critique pendant la période estivale liée à des conditions climatiques et géologiques défavorables (faibles précipitations en sud Charente, perméabilité du sous-sol calcaire).** • **Prolifération d'espèces invasives : ragondins et écrevisses américaines principalement.**

ZSC et ZPS Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran FR 5400-472 et FR541-2005

Le site qui comprend le lit majeur de la Charente et deux affluents - la Seugne et le Coran- constitue la plus grande **zone inondable** subsistant de nos jours en région Poitou-Charentes. Elle associe sur une quarantaine de kilomètres de son cours moyen un ensemble presque complet des milieux originaux et des formations végétales générés par l'action des crues régulières et prolongées du fleuve. Les habitats d'intérêt patrimonial dans le périmètre du SCoT sont les suivants :

- **Les formations herbeuses sèches semi-naturelles** (Code Natura 2000 : 6210), au niveau du hameau de Chez Chaussat sur la commune de St Laurent de Cognac. L'intérêt floristique des pelouses calcicoles du site, très élevé, est dû à la présence de plusieurs espèces végétales rares, méridionales et proches de leur limite nord en France pour la plupart : Pallénis épineux, Liseron cantabrique, Astragale de Montpellier, Armoise blanche et des taxons micro-endémiques comme la Crapaudine de Guillon et la Biscutelle de Guillon

- **Les pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique** (Code Natura 2000 : 8210). Là aussi présent au hameau de Chez Chaussat sur la commune de St-Laurent-de-Cognac, ces falaises abritent des espèces végétales remarquables qui se localisent dans le faciès ensoleillé, sur les corniches au sommet des escarpements : Crapaudine de Guillon, Hysope blanchâtre.

- **Les Chênaies-ormaies à Frêne oxyphylle** (Code Natura 2000 : 91F0) ne sont plus représentées en Vals de Charente que par des îlots sporadiques. Dans le périmètre du SCoT, on les trouve sur la commune du Merpins, en bordure du Charenton.

  Les pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi (Code Natura 2000 : 6110). Cette forêt alluviale de bois durs occupe le fond de lits majeurs larges et subissant des crues régulières en fin d'hiver et au printemps, plus ou moins longues et plus ou moins importantes (quelques centimètres à plus d'1 mètre).

- **L'habitat des rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p (**Code Natura 2000 : 3270). L'habitat est structuré par une végétation pionnière constituée d'espèces annuelles (craignant la concurrence) et se développant sur des sols alluviaux périodiquement inondés, riches en nitrates : berges limoneuses, plus ou moins envasées. On y trouve le Vélar fausse-giroflée, une Crucifère très locale en région Poitou-Charentes et la Pulicaire commune, espèce protégée au niveau national (présence à confirmer).

- **L'habitat des rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion** (Code Natura 2000 : 3260). Cet habitat concerne le lit mineur du fleuve Charente. Il est typique du secteur aval des cours d'eau de plaine de moyenne à grande importance, aux eaux eutrophes et basiques, à courant faible ou modéré.

- **Les formations à Genévrier commun** sur landes ou pelouses calcaires (Code Natura 2000 : 5130) présent sur la commune de Saint-Laurent-de-Cognac. Il s'agit d'un habitat très rare composé d'un peuplement de Genévrier commun se développant « en voile » sur des pelouses calcicoles.

Ce site présente une très grande richesse faunistique inféodée à ces milieux : présence de **la Loutre et du Vison d'Europe, de la Cistude**, de divers poissons migrateurs, de plusieurs invertébrés dont la Rosalie des Alpes, de nombreuses chauves-souris, du Cuivré des Marais ...

Une grande partie de la zone (hors périmètre SCoT) a par ailleurs été inventoriée comme Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO), avec notamment la présence de Busard cendré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Pie-grièche écorcheur.



Râle des genêts

(*PNR Marais Poitevin)*



Angélique à fruits variables

(*Tela Botanica)*

Données sur le site

DREAL Poitou Charentes, INPN, DOCOB

Superficie Désignation Localisation	Habitat prioritaire Annexes 2 DH En gras= prioritaire	Espèces présentes Annexes 1 2 et 4 DH, et annexe OI Seules espèces avec un intérêt majeur ou fort(DREAL) sont présentées ci-dessous
7093 ha **13/04/07** Cognac, Merpins, Saint-Laurent-de-Cognac	**Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles ; Bas marais calcaires à Marisques ; Forêts alluviales à Aulnes et Frênes**	46 espèces animales (liste non exhaustive) d'intérêt européen, dont 3 prioritaires : Rosalie des Alpes, Vison d'Europe, Râle du Genêt 1 espèce végétale d'intérêt européen, prioritaire : Angélique à fruits variables. **Insectes :** Cordulie à corps fin, Cordulie splendide Cuivré des marais, Gomphe de Graslin Grand Capricorne, Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes **Mammifères :** Loutre, Vison d'Europe, Barbastelle , Grand murin, Grand rhinolophe , Minioptère de Schreibers , Murin à oreilles échancrées , Petit rhinolophe , Murin à moustaches , Murin de Daubenton , Grande mulette, Minioptère de Schreibers (non exhaustif) **Poissons :** Chabot, Lamproie de rivière, Lamproie marine, Grande alose, Alose feinte, **Mollusques :** Vertigo de Des Moulins **Oiseaux :** Râle des Genets

Le DOCOB a été approuvé par Arrêté Préfectoral le 12/10/2012

Vulnérabilité/ Enjeux
• **transformation des prairies semi-naturelles en cultures céréalières (maïs essentiellement) ou en monoculture de peupliers ;** • **altération de la dynamique fluviale (écrêtage des crues),** • **dégradation de la qualité des eaux (eutrophisation généralisée),** • **enfoncement estival de la nappe phréatique (pompages agricoles).**

ZSC FR5400473 : Vallée de l'Antenne

Le site prend en compte l'ensemble du lit majeur de l'Antenne et intègre les habitats caractéristiques **d'un petit système alluvial planitiaire atlantique peu anthropisé** : petite rivière à courant moyen, aux eaux claires et de bonne qualité.

- **Intérêt écosystémique :** un des sites alluviaux régionaux les mieux conservés avec notamment des surfaces encore importantes couvertes par **l'aunaie-frênaie inondable** parcourue par un dense chevelu de bras secondaires de l'Antenne.

- **Intérêt faunistique très élevé** avec la présence simultanée de la **Loutre et du Vison d'Europe** qui occupent de manière permanente les milieux aquatiques et rivulaires du site, d'une guilde diversifiée d'amphibiens (remarquable présence en sympatrie des 2 rainettes françaises) et d'invertébrés rares comme la Rosalie des Alpes, plus ou moins inféodée en Poitou-Charentes à ce type de milieu. Par ailleurs, la vallée constitue un terrain de chasse essentiel pour les nombreuses **espèces de chauves-souris** utilisant les anciennes carrières souterraines du plateau des Fades comme gîte diurne et/ou comme site de reproduction. Enfin, les pelouses xéro-thermophiles calcicoles des Fades hébergent une petite population d'Orchis fragrans, d'Orchidée méridionale en limite nord-occidentale de son aire ainsi que quelques individus de l'endémique régionale, *Biscutella guillonii*.

Données sur le site

DREAL Poitou Charentes, INPN, DOCOB

Superficie Désignation Localisation	Habitat prioritaire Annexes 2 DH En gras= **prioritaire**	Espèces présentes Annexe 2 et 4 DH, et annexe OI
1206 ha **27/05/09** Cherves-Richemont, Cognac, Javrezac, Louzac Saint-André, Mesnac, Saint-Sulpice de Cognac	**Forêts alluviales à Aulnes et Frênes** Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition Rivières des étages montagnards à planitiaires avec végétation flottante à renoncules aquatiques Pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (sites d'orchidées remarquables) Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin Prairies maigres de fauche de basse altitude Grotte naturelle Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant de grands fleuves Forêt alluviale résiduelle	**Insectes :** Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin Agrion de Mercure, Lucane cerf-volant, Damier de la succise **Amphibiens :** Sonneur à ventre jaune, Grenouille de Lesson, Grenouille agile, Rainette méridionale, Rainette verte Triton marbré **Reptiles :** Cistude d'Europe, Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles, Lézard vert **Mammifères :** Loutre, Vison d'Europe, Barbastelle ,Petit rhinolophe , Murin de Daubenton , Murin de Natterer , Noctule commune, Noctule de Leisler, Oreillard roux , Pipistrelle commune , Pipistrelle de Khul, Sérotine commune **Oiseaux :** Aigrette garzette, Alouette lulu, Blongios nain, Bondrée apivore, Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Butor étoilé, Cigogne blanche , Circaète Jean-le-Blanc, Combattant varié, Engoulevent d'Europe, Fauvette pitchout, Grand cormoran, Grue cendrée, Guifette moustac , Guifette noire, Héron bihoreau , Héron pourpré, Hibou des marais, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir , Milan royal, Pie-grièche écorcheur , Pluvier doré

Vulnérabilité

Comme dans le cas de tous les milieux alluviaux, les habitats du lit majeur de l'Antenne restent très vulnérables à diverses altérations, réelles ou potentielles, d'origine anthropique : dégradation de la qualité des eaux de surface ou phréatiques, intensification avec le remplacement de l'aulnaie-frênaie climacique par des plantations de peupliers, des prairies naturelles inondables par des cultures de maïs, augmentation de la fréquentation humaine (pêcheurs, randonneurs, etc) génératrice de dérangements pour la faune la plus sensible.

Le DOCOB a été approuvé par Arrêté Préfectoral le 31/09/2009.

ZSC FR5402009 : Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents

Le site, qui comprend le lit majeur de la Charente et certains de ses affluents – la Soloire, la Boeme, l'Echelle - associe sur plus d'une trentaine de kilomètres de son cours moyen une importante variété **d'habitats naturels d'intérêt communautaire.** 14 de ces habitats ont en effet été inventoriés, rassemblant des habitats aquatiques et humides (rivières à renoncules, cladiaies…), des habitats secs (pelouses calcaires, parcours substeppiques…), des boisements de différents types (forêts alluviales à Aulnes et Frênes, hêtraies de pente…), et des habitats prairiaux.

Le site présente **un intérêt exceptionnel du fait de la présence des pelouses xéro thermophiles** qui abritent des populations importantes de 2 espèces endémiques (Bellis pappulosa et Arenaria controversa) à l'ouest de Soubérac et des groupements végétaux originaux (tiliaie-acéraie sur éboulis calcaires ; peuplements purs de Chêne vert sur le rebord du plateau…).

Cette diversité de milieux offre une variété d'habitats d'espèces qui se traduit par une **importante diversité d'espèces d'intérêt communautaire sur le site** : mammifères semi-aquatiques, chauves-souris, libellules, papillons, coléoptères, reptiles (**Cistude d'Europe**), poissons. Certaines de ces espèces revêtent un caractère patrimonial particulièrement marqué, comme le **Vison d'Europe,** espèce menacée d'extinction.

Données sur le site

DREAL Poitou Charentes, INPN, DOCOB

Superficie Désignation Localisation	Habitat prioritaire Annexes 2 DH En gras= **prioritaire**	Espèces présentes Annexe 2 et 4 DH,
5363 ha **ZSC 07/12/2004** **et ZPS** **21/08/2006** Angeac-Charente, Bassac, Bourg-Charente, Boutiers-Saint Trojan, Bréville, Champmillon, Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Cognac, Gensac-la-Pallue, Gondeville, Graves-Saint Amant, Jarnac, Julienne, Mainxe, Nercillac, Réparsac, Saint-Brice, Saint-Même-les-Carrières, Saint-Simeux, Saint-Simon, Sainte-Sévère, Triac-Lautrait, Vibrac	– **Bas marais calcaires à Marisques** – **Parcours substeppique de graminées et annuelles** – **Forêt de pente, éboulis ou ravin** – **Forêt alluviale à Aulnes et Frênes** – Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. – Rivières des étages montagnards à planitiaires avec végétation flottante à renoncules aquatiques – Rivières avec berges vaseuses – Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (sites d'orchidées remarquables) – Prairies à Molinies sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin – Tourbières basses aclcalines – Grotte naturelle – Forêt alluviale résiduelle	**Espèces prioritaires :** Rosalie des Alpes Vison d'Europe **Insectes :** Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Cuivré des marais, Damier de la Succise, Gomphe de Grasli, Grand Capricorne **Mammifères :** Barbastelle, Grand murin, Grand rhinolophe, Loutre, Vison d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées , Petit rhinolophe , Murin à moustaches , Murin de Daubenton , Oreillard roux **Poissons :** Alose feinte, Grande alose, Lamproie marine, Saumon atlantique **Reptiles** Cistude d'Europe, Lézard vert et lézards des murailles **Oiseaux** Aigrette garzette, Alouette lulu, Bondrée apivore, Pernis apivorus Busard des roseaux, Cigogne blanche, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Martin-pêcheur, Milan noir, Pie-grièche écorcheur

Le DOCOB a été approuvé par Arrêté Préfectoral le 20/12/2010. Les enjeux identifiés dans le DOCOB sont :

- le maintien et l'adaptation des activités de production liées à l'hydrosystème (agriculture, sylviculture,) pour le maintien d'une occupation du sol équilibrée entre milieux naturels et milieux anthropisés et pour une meilleure prise en compte des exigences écologiques des habitats et espèces d'intérêt communautaire ;

- l'adaptation des usages du fleuve (gestion des ouvrages, prélèvements d'eau) vers un fonctionnement plus « naturel » de l'hydrosystème ;

- l'adaptation des activités de loisirs (chasse, pêche, randonnée, activités nautiques, tourisme vert) vers une limitation des perturbations des milieux et du dérangement des espèces.

La Boëme

Crédit photo : Justine Coulombier





Vulnérabilité
• **Pollution des eaux,** • **Banalisation des paysages,** • **Assèchement des zones humides du lit majeur,** • **Transformation des prairies naturelles et semi-naturelles en cultures,** • **Généralisation de la populiculture,** • **Niveau d'étiage critique,** • **Développement urbanisation, infrastructures routières.**

La Charente en crue (2012)

Crédit photo : Jacques Coulombier



Les principaux enjeux du site

DREAL Poitou Charentes

	Espèces	habitats
Intérêts majeurs	Vison, Loutre, Grand Rhinolophe, Cistude d'Europe, Cuivré des marais, Damier de la Succise, Rosalie des Alpes.	– Forêt alluviale à Aulnes et Frênes. – Prairies à Molinies sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux. – Formations à genévriers des landes et pelouses calcaires. – Parcours substeppique de graminées et annuelles.
Intérêts forts	Petit rhinolophe, Grand murin, Grande alose, Alose feinte, Louproie marine, Saumon atlantique, Gomphe de Graslin.	– Bas marais calcaires à Marisques. – Forêt alluviale à Aulnes et Frênes. – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin.

ZPS fr5412023 : Plaines de Barbezières à Gourville

Les cultures représentent les 8/10ème de la surface du site et comprennent des céréales, des oléagineux, de la luzerne et quelques jachères en rotation. Les parcelles sont assez grandes, souvent entrecoupées de vignoble.

- Le site est une des huit **zones de plaines à Outarde canepetière et des espèces de plaine ouverte associées** (Oedicnème criard, Busards cendré et Saint-Martin,…) retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des deux principales zones de survivance de cette espèce dans le département de la Charente.

- le **maintien des populations** d'oiseaux d'intérêt communautaire et plus particulièrement l'Outarde canepetière **et des habitats favorables**, constitue un objectif majeur du site.

- au total, **13 espèces d'intérêt communautaire sont présentes** dont 3 atteignent des effectifs remarquables sur le site : L'Outarde canepetière, L'Oedicnème criard et le Busard Cendré.

- plusieurs milliers de Vanneau sont également recensés en hivernage et au passage migratoire.



Oedicnème Criard

LPO



Outarde canepetière

LPO

Données sur le site

DREAL Poitou Charentes, INPN, DOCOB

Superficie Désignation Localisation	Habitat prioritaire Annexes 2 DH En gras= **prioritaire**	Espèces présentes Annexe 2 et 4 DH, et annexe OI
8128 ha **06/08/2004** Auge Saint-Médard, Bonneville, Gourville, Mons, Montigné	Néant	**Oiseaux** Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Faucon pèlerin, Milan noir, Œdicnème criard, Outarde canepetière, Pluvier doré, Pluvier guignard, Pipit rousseline

Vulnérabilité

La perte de diversité paysagère, liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc.) réduit les habitats et les ressources alimentaires.
La majorité des oiseaux des plaines nichent au sol. Les zones d'alimentation et de reproduction sont des milieux qui se raréfient. Leur gestion reste problématique :

- **fauche précoce provoquant la destruction des nichées,**
- **utilisation de produits phytosanitaires provoquant une raréfaction des insectes,**
- **augmentation des tailles de parcelles et uniformisation des cultures.**

D'autres facteurs secondaires ont également leur importance dans l'évolution des effectifs d'oiseaux de plaine sur la ZPS et sont donc à prendre en compte :

- **les lignes électriques aériennes constituent des obstacles dangereux ou qui peuvent effaroucher les oiseaux.**
- **l'expansion urbaine ou le mitage de l'habitat, les aménagements fonciers et les grands équipements qui engendrent une réduction des habitats favorables.**

Le DOCOB a été approuvé par arrêté préfectoral le 12/04/2011

ZPS fr5412006 : Vallée de la Charente en amont d'Angoulême

Le Val de Charente, caractérisé par la présence d'une mosaïque de milieux hygrophiles, accueille une importante diversité faunistique et plus particulièrement ornithologique. Les surfaces en prairies alluviales, relativement grandes, de milieux ouverts et de ripisylves (Aulnaie Frênaie) forment des ensembles fonctionnels pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire (disponibilité alimentaire, sites de reproduction, zones de refuge...).

L'orientation nord-sud de la vallée lui confère un atout et un intérêt indéniable pour de nombreuses espèces migratrices qui trouvent sur le site nourriture et quiétude lors des haltes migratoires.

Cette portion de la vallée de la Charente héberge encore environ 35 mâles chanteurs de Râles des genêts, soit environ 3 % de la population française. Il semblerait que l'espèce ait disparu (pas de contact récent).

La présence d'habitats favorables au Râle des genêts et aux oiseaux migrateurs constitue l'intérêt majeur du site.

On dénombre également une avifaune abondante (œdicnème criard, Engoulevent d'Europe, Busard Cendré, Busard St-Martin,…)

Vulnérabilité
• **Substitution des prairies de fauche par des champs de maïs ou des cultures de peupliers.** • **Qualité et quantité (inondabilité des parcelles) de l'eau dans le fleuve.**

Le DOCOB a été approuvé par arrêté préfectoral le 10 juin 2010.

Données sur le site

DREAL Poitou Charentes, INPN, DOCOB

Superficie Désignation Localisation	Habitat Annexes 2 DH En gras= prioritaire	Espèces présentes Annexes 2 et 4 DH, et annexe OI
4018 ha **06/08/2004** **Bignac, Genac, Marcillac-Lanville, Saint-Genis-d'Hiersac**	Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves. Eaux eutrophes dormantes ou peu courante à végétation aquatique et eaux courantes des rivières de plaine. Mégaphorbiaie hygrophile et communautés à Reines des prés et communautés associées.	**11 mammifères dont :** – 11 espèces de chauves-souris (58 % des espèces présentes en Poitou Charentes), – Vison d'Europe (zone la plus septentrionale), – Campagnol amphibie, – Musaraigne aquatique. **Reptiles et amphibiens** Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Couleuvre d'Esculape, Triton marbré, Crapaud accoucheur, Rainette arboricole, Grenouille agile. **11 insectes dont** la Rosalie des Alpes et le Lucarne cerf volant. **Poissons :** la Lamproie marine, la Lamproie de rivière, la Grande Alose, l'Alose feinte, Chabot. **37 espèces d'Oiseaux** Aigle botté, Aigrette garzette, Avocette élégante , Balbuzard pêcheur, Bihoreau gris, Blongios nain, Bondrée apivore, Pernis apivorus, Bruant ortolan, Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Butor étoilé, Chevalier sylvain, Cigogne blanche, Cigogne noire, Circaète Jean-le-Blanc, Combattant varié, Échasse blanche, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Gorge-bleue à miroir, Grande aigrette, Grèbe esclavon, Grue cendrée, Guifette moustac, Guifette noire, Héron pourpré, Hibou des marais, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Milan royal, Œdicnème criard, Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline, Pluvier doré , Râle des genêts, Sterne pierregarin.

Arrêté Préfectoral de protection de biotopes

Créés à l'initiative de l'État par le Préfet de Département, ces arrêtés visent à la conservation des habitats des espèces protégées.

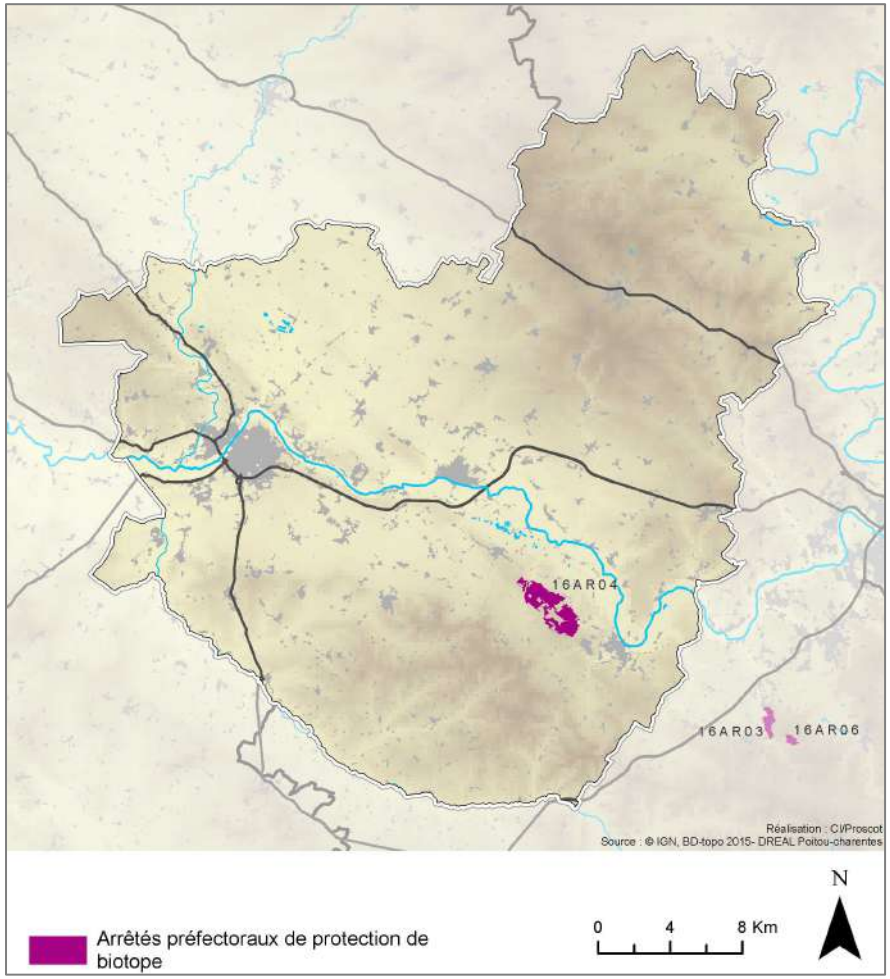
Ils concernent une partie délimitée de territoire et édictent un nombre limité de mesures destinées à éviter la perturbation de milieux utilisés pour l'alimentation, la reproduction et le repos des espèces qui les utilisent.

Le règlement est adapté à chaque situation particulière. Les mesures portent essentiellement sur des restrictions d'usage, la destruction du milieu étant par nature même interdite. Le territoire compte un arrêté de biotope :

- **Le site des Chaumes de Boissières (16AR04)**. Son objectif est de freiner les dégradations observées sur le site (moto-cross, coupes d'arbres importantes, carrières, dépôts de déchets, dérangement des chauves-souris dans les cavités...) pour protéger les espèces protégées qui y vivent et leur biotope particulièrement remarquable. Il concerne les communes d'Angeac-Charente, Bouteville, Graves Saint-Amant. Le site est intégré à la ZSC Les Chaumes Boissières et coteaux de Châteauneuf-sur-Charente FR5400410.

Arrêté Préfectoral de protection de biotopes

DREAL Poitou-Charentes



Les sites du Conservatoire d'espaces naturels du Poitou-Charentes

Le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) protège les richesses écologiques et paysagères de la région en association avec les acteurs locaux (collectivités territoriales, propriétaires, agriculteurs, forestiers, naturalistes etc.)

Afin de les préserver durablement, le Conservatoire acquiert alors la maîtrise foncière ou d'usage de ces sites. Toujours en collaboration avec les propriétaires et usagers, le Conservatoire d'espaces naturels met en oeuvre une gestion écologique des sites : entretien régulier, restauration, pâturage, fauche, etc.

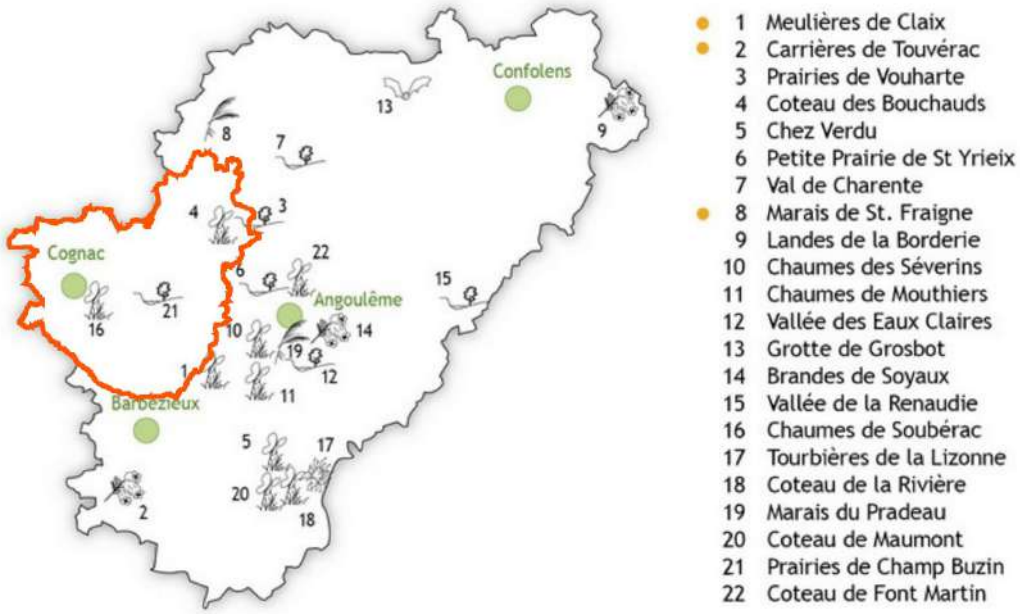
Un recensement de trois cents espaces naturels en Charente a été effectué en 2005. Depuis 2009, une notation des sites a été réalisée à la fois au vu de leur richesse écologique mais également des menaces qui pèsent dessus. Celle-ci a permis une sélection et une hiérarchisation des sites, base de travail pour l'identification des sites sensibles.

Ont été identifiés quarante huit sites, dont vingt trois font l'objet d'intervention du CREN. Parmi ceux-ci, 5 se situent sur le territoire du SCoT de la région de Cognac :

- les Chaumes de Soubérac (Chaumes de Lussaud), sur Bourg-Charente et Gensac-la -Pallue,
- les Prairies de Champ Buzin, sur Gondeville, Jarnac et Triac-Lautrait,
- le Coteau et bois des Bouchauds (Bois Redon), sur Gensac-la -Pallue et Saint- Cybardeaux,
- les Marais de Gensac (assistance technique), sur Gensac-la –Pallue,
- Les Chaumes Boissières (le site n'apparaît pas sur la carte), sur Angeac-Charente, Bouteville et Graves-Saint-Amant.

Ces sites sont intégrés dans le réseau NATURA 2000 (Chaumes Soubérac et Chaumes de Boissières) ou font l'objet d'une présentation dans le cadre de leur fiche ZNIEFF.

Les sites du Conservatoire d'espaces naturels du Poitou-Charentes en Charente
Source CREN Poitou-Charentes[5]



[5] *CREN Poitou Charentes [en ligne] disponible sur http://www.cren-poitou-charentes.org/-Charente-.html consulté le 4 novembre 2015.*

Les 25 autres sites sont potentiellement intéressants pour devenir des ENS. Parmi ceux-ci, 8 se situent sur le territoire du SCoT de la région de Cognac :

- Le Bois de Laubaret (Bois des Fosses), à Bourg-Charente,
- Haute Roche, sur Châteauneuf-sur-Charente,
- l'Eronde, sur Gondeville et Saint-Même-les-Carrières,
- l'Ile Marteau, sur Cognac, Merpins et Saint-Laurent-de-Cognac,
- la Vallée de l'Antenne, sur Cherves-Richemont, Mesnac et Saint-Sulpice-de-Cognac,
- la Tourbière du Champ Sauvage, sur Saint-Cybardeaux,
- la Vallée de la Charente, de Vibrac à Bassac, sur Angeac-Charente, Bassac, Graves Saint- Amant, Saint-Simon et Vibrac,
- la Vallée de la Charente, de Champmillon à Saint-Laurent-de-Cognac.
- les Chaumes ouest Charente.

Les sites inscrits et les sites classés

Les sites inscrits et les sites classés sont définis au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'environnement. Cette législation issue de la loi du 2 mai 1930 s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». Les sites concernés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national.

En site classé, toute modification de l'état ou l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale (art. L. 341-10 du CE), délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le Ministre chargé des sites après avis de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des paysages et des Sites) voire de la Commission supérieure, soit par le Préfet du département qui peut saisir la CDNPS mais doit recueillir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France).

Les sites inscrits

Source MEDDE

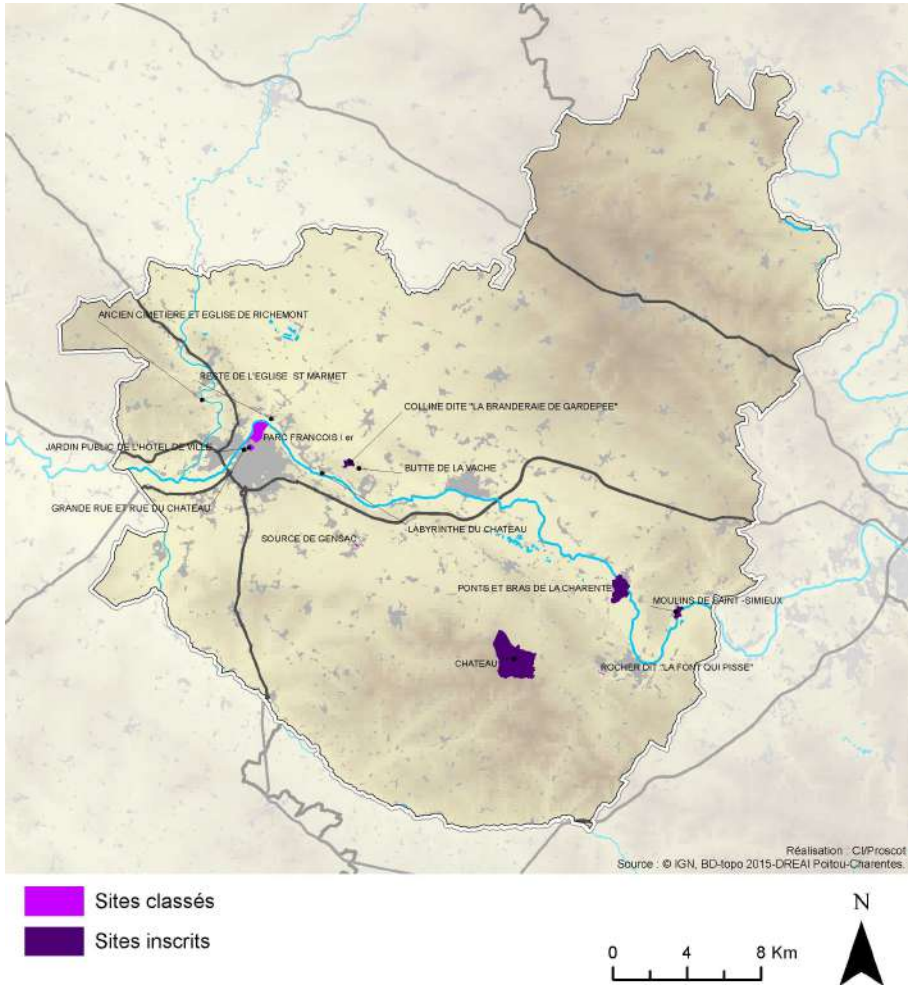
Dénomination	Localisation	Arrêté	Surf (ha)
Grande Rue et rue du Château	Cognac	11/04/45	0.25
Labyrinthe du château	Saint-Brice	15/11/34	0.11
Colline dite "la Branderaie de Garde-et-Epée"	Saint-Brice	31/01/45	21.0
Château	Bouteville	09/10/69	379
Ponts et bras de la Charente	Angeac-Charente, Vibrac	26/02/82	104
Moulins de Saint-Simieux	Saint-Simieux	26/01/45	21.7

Les sites classés

Source MEDDE

Dénomination	Localisation	Arrêté	Surf (ha)
Butte de la Vache	Saint-Brice	23/10/34	0.190
Ancien cimetière et église de Richemont	Cherves-Richemont	18/02/37	0.232
Reste de l'église St Marmet	Boutiers-Saint-Trojan	05/07/41	0.240
Parc François 1er	Cognac	14/05/43	64,5
Jardin public de l'Hôtel de Ville	Cognac	14/05/43	8.71
Rocher dit "la font qui pisse"	Châteauneuf-sur-Charente	11/08/41	1.44
Source de Gensac	Gensac-La-Pallue	02/07/19	1.95

Les sites inscrits et classés
DREAL Poitou-Charentes



Les zones humides

Les zones humides jouent un rôle majeur dans la régulation de l'écoulement des eaux, leur épuration et la préservation de la ressource en eau. Elles abritent également une grande richesse faunistique et floristique.

Aucun inventaire systématique et exhaustif de ces zones n'a été effectué sur le territoire. Quelques données sur les zones humides existent :

- Plusieurs pré-localisations des zones humides ont été réalisées par le SAGE Charente et par la DREAL Poitou-Charentes. Cette dernière donnée est présentée sur la carte jointe.

- Quelques **zones humides de la vallée de l'Antenne** sont recensées dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000, ainsi que par des inventaires de terrain effectués par le SYMBA (Syndicat Mixte du Bassin de l'Antenne).

Les conclusions qui peuvent en être tirées :

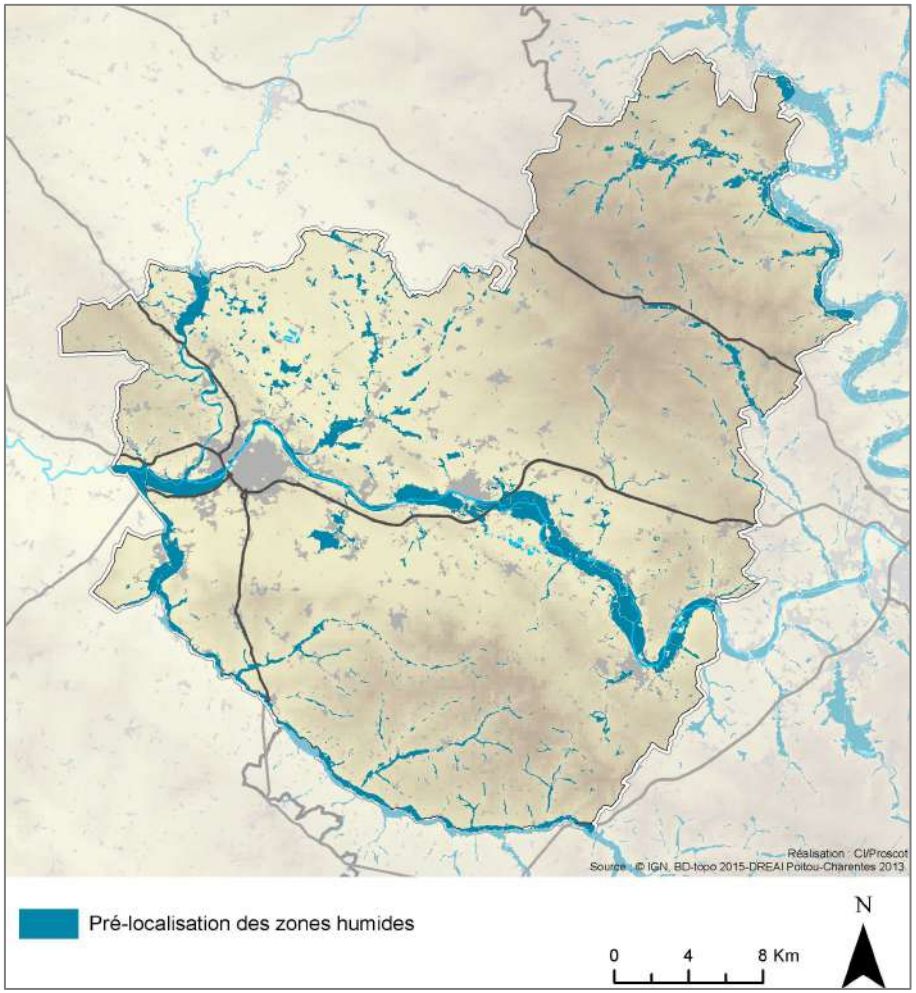
- Il reste **peu de zones humides** dans la **vallée alluviale de la Charente,** car elles sont concurrencées par les cultures céréalières et les peupleraies, alors qu'il existe un patrimoine écologique fort, et que la Charente constitue la charnière de la trame verte et bleue du bassin versant comme corridor écologique. Cette évolution est liée au repli de l'élevage.

- La vallée alluviale de l'Antenne, celle du Coran, les Marais de Saint-Sulpice, la vallée de la Soloire conservent un potentiel important de zones humides.

- Les zones humides de la partie aval du Né se trouvent entre 1,5 m et 3 m au-dessus du Né dont elles sont déconnectées à 80 % (source SAGE).

Les zones humides sont résiduelles sur le bassin versant de l'Auge.

La pré localisation des zones humides en 2013.
DREAL Poitou-Charentes



Les cartes de pré localisation de zones humides sont généralement réalisées à l'échelle de département entier ou de SAGE, avec des méthodes automatiques. Elle permettent d'identifier des "zones humides probables" à l'échelle du 1 : 25000 ème. Cette pré-localisation n'a donc pas vocation à se substituer ou être assimilée aux démarches d'inventaires, lesquelles s'appuient sur des reconnaissances de terrain systématiques.

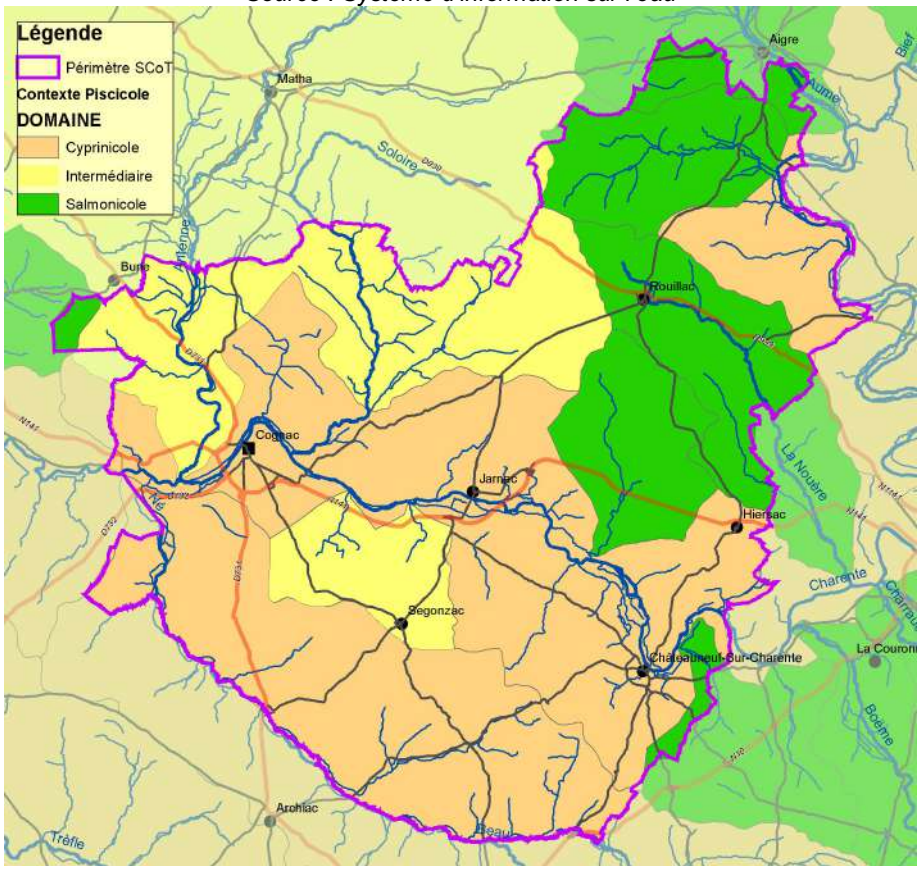
Contexte piscicole

Le contexte piscicole est une composante du réseau hydrographique délimité par un critère biologique. Il est l'unité spatiale dans laquelle une population de poissons fonctionne de façon autonome et est établi pour une population repère dont les caractéristiques sont la représentativité du domaine piscicole et l'écosensibilité. Il se définit selon le domaine piscicole et l'état fonctionnel du peuplement considéré. Il est lié à la zonation piscicole du cours d'eau. Ainsi, trois types de peuplements ont été identifiés selon le potentiel originel du contexte piscicole :

- Salmonicole (S) : dans le domaine salmonicole, les caractéristiques naturelles du milieu conviennent aux exigences de la Truite fario et des espèces d'accompagnement.
- Intermédiaire (I) : dans le domaine intermédiaire, les caractéristiques naturelles du milieu conviennent aux exigences de l'ombre commun et des cyprinidés d'eaux vives.
- Cyprinicole (C) : dans le domaine cyprinicole, les caractéristiques naturelles du milieu conviennent aux exigences des cyprinidés d'eaux calmes et à leurs prédateurs (carnassiers).

Contexte piscicole

Source : Système d'information sur l'eau



Réservoirs biologiques

Un réservoir biologique, qu'il s'agisse d'un cours d'eau, d'un tronçon de cours d'eau ou d'une annexe hydraulique, est un secteur jouant le rôle de pépinière, de « fournisseur » d'espèces susceptibles de coloniser une zone appauvrie du fait d'aménagements et d'usages divers.

Le SDAGE 2010 - 2015 a identifié ces cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux nécessaires au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant.

Il n'y a pas de réservoirs biologiques sur le périmètre du ScoT. Seul le ruisseau de la Sonnoire est classé jusqu'à l'amont de la commune de Breville.

Axes migrateurs

Il s'agit des cours d'eau ou parties de cours d'eau accueillant des grands migrateurs et où la priorité consiste à restaurer et préserver la continuité écologique. L'ensemble des cours d'eau principaux du territoire est classé comme tel. Le suivi disponible sur la Grande Alose, espèce repère car la plus exigeante en termes de continuité de migration, ne montre pas de tendance depuis 2009.

La forte variabilité interannuelle du front de migration est notamment liée à l'hydrologie et à la franchissabilité des obstacles sur la période de migration (mars à juillet).

Le bilan du linéaire accessible sans difficulté par les Aloses (Source Cellule migrateurs, décembre 2013) montre l'impact du barrage de Saint-Savinien, limitant à 20% le linéaire du fleuve Charente accessible. La suppression de ce premier obstacle migratoire est sous la dépendance de gestion du barrage de Saint-Savinien, et devrait permettre de faire monter le linéaire accessible de 19% à 43% du front historique connu sur le fleuve Charente.

Sur les autres espèces migratrices amphihalines, la tendance est à :

- la progression (récente) du front de migration d'un stade juvénile de l'Anguille encore fragile (à confirmer sur les années à venir),
- la poursuite de la restauration de l'accessibilité des anguilles aux réseaux de canaux des marais,
- l'incertitude sur les populations de saumon et de lamproie fluviale : des espèces à sauvegarder, dépendantes des actions de restauration futures.

Les entités écologiques

Le territoire de la région de Cognac est essentiellement rural. Hormis Cognac, les agglomérations du secteur sont de taille modeste, dispersées dans un terroir agricole et boisé. Globalement, on distingue :

- des secteurs de vallées humides où les prairies alluviales, les boisements et les marais agrémentent les abords des cours d'eau. Ces vallées, zones humides et marais constituent des ensembles naturels remarquables.

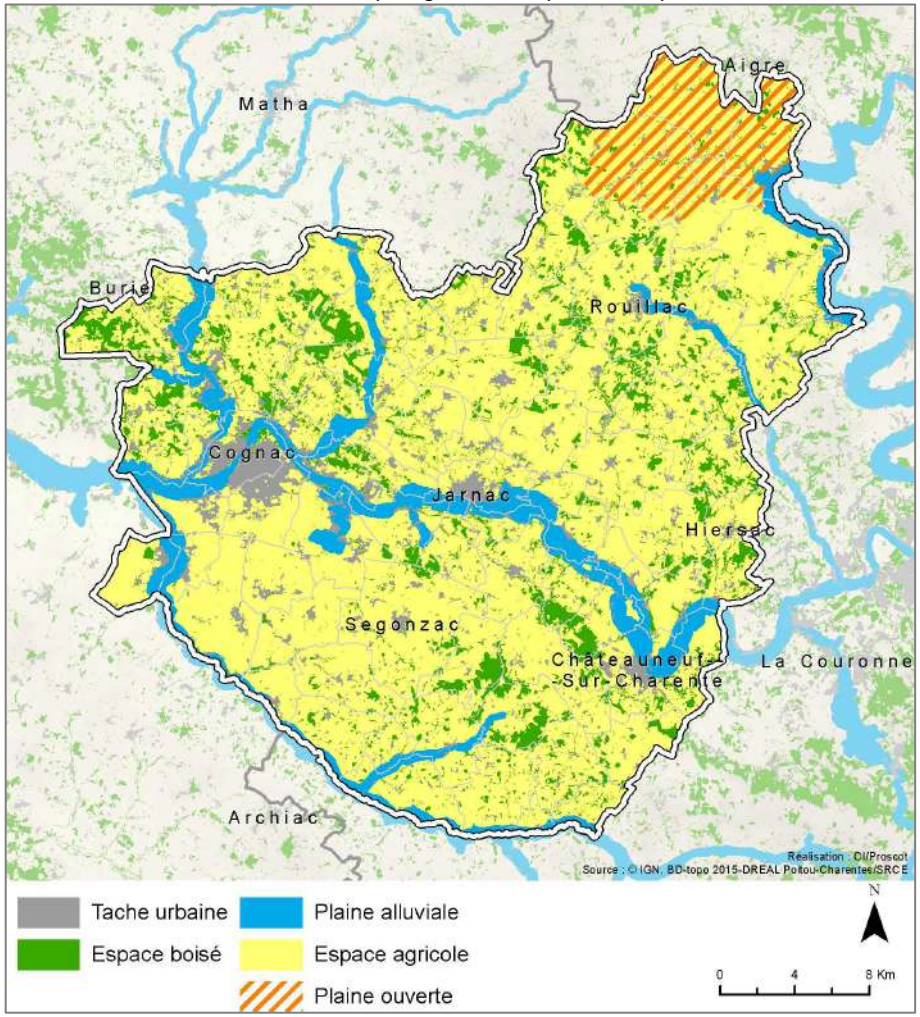
- des secteurs agricoles à dominante viticole autour de Cognac, progressivement remplacée au nord par des céréales. Cet environnement offre un habitat propice pour les oiseaux de plaine entrecoupé d'espaces, en pas japonais :
  - d'un réseau de bois,
  - de prairies calcicoles,
  - de zones humides,
  - des espaces urbains qui accueillent une forme de biodiversité (espaces verts urbains).

Sur le territoire, on peut ainsi décliner les entités écologiques suivantes :

- les vallées alluviales remarquables et les zones humides associées
- l'espace agricole
- la mosaïque d'habitats isolés

Les entités écologiques

Source Concept Ingénierie d'après BD topo



Des vallées alluviales remarquables et les zones humides associées

ÉTAT DES LIEUX

Les vallées de la Charente, du Né et de l'Antenne constituent les éléments naturels les plus remarquables. Ces vallées accueillent des cours d'eau à débit lent. Elles montrent une mosaïque de milieux naturels dominés par des zones humides et des boisements ainsi que, sur les rebords, localement, des coteaux boisés et des pelouses calcaires.

- On y note des **formations végétales originales** générées par l'action des crues régulières et prolongées du fleuve : des prairies humides, des mégaphorbiaies, des marais tourbeux, des forêts alluviales à Aulne et Frêne. Beaucoup de ces groupements végétaux sont le support d'habitats et d'espèces menacées en Europe. Nombreuses stations floristiques protégées y sont ainsi recensées.

- Une très **grande richesse faunistique** est également inféodée à ces milieux avec de nombreuses espèces d'intérêt communautaire sur le site comme les mammifères semi-aquatiques (Loutres, Vison d'Europe, les chauves-souris, les reptiles (Cistude d'Europe …), les poissons (Aloses, Lamproies…), les insectes (Rosalie des Alpes, Lucane cerf volant, …).

  - Une mention particulière est faite pour l'intérêt ornithologique des lieux : les prairies humides extensives constituent notamment l'habitat exclusif ou préférentiel du **Râle des genêts**, espèce devenue très rare et menacée d'extinction en Europe.

Les enjeux portent sur :

- **la préservation des zones humides et des ripisylves** dans les vallées ;

- la gestion **quantitative comme la gestion qualitative** de la ressource en eau du bassin versant de la Charente constituent des enjeux clés pour la conservation de ces habitats et espèces.

Milieux principaux	Principaux groupes espèces remarquables	Sites principaux et protections
Zones humides **Lit de la Charente** **Prairies humides** **Forêt alluviale**	**Oiseaux** : Râle des genêts **Mammifères** : Loutre, Vison d'Europe	Vallée de la Charente – (FR5412006) et (FR5402009) Vallée du Né et ses principaux affluents (FR5400417), (FR5400410), Vallée de L'Antenne (FR 5400473).

La vallée de la Charente **Le ri bellot**

Source DREAL





TENDANCES

Les facteurs de pressions

Le fonctionnement des milieux aquatiques et milieux associés aux cours d'eau est particulièrement vulnérable aux **pressions quantitatives :**

- Le lien fort entre nappe et rivière, explique qu'en période de déficit pluviométrique et de prélèvements intenses pour les activités humaines, la baisse du niveau de la nappe conduit à une diminution encore plus importante du débit des cours d'eau.

- Le fleuve souffre d'un manque de soutien d'étiage, pouvant ainsi interrompre la continuité des espaces aquatiques et déstabiliser le fonctionnement des milieux associés.

La pression sur la qualité des eaux

- La réduction importante du débit en été, contribue à limiter la diffusion des polluants et accroît les problématiques liées à la qualité des eaux. Dans une moindre mesure, les insuffisances du traitement des pollutions d'origine domestique et industrielle influencent la qualité des eaux.

La préservation de la naturalité des espaces du lit majeur participant à la mobilité des cours d'eau, et la préservation des ripisylves. Les pratiques agricoles ou sylvicoles peuvent constituer une menace pour les milieux implantés dans la vallée alluviale :

- Assèchement des zones humides du lit majeur,

- Transformation des prairies semi-naturelles en cultures céréalières (maïs essentiellement) et en monoculture de peupliers.

L'urbanisation et les aménagements et équipements de déplacements (coulée verte) qui se sont installées historiquement en fond de vallée posent des problèmes pour les cours d'eau, au niveau desquels les continuités des berges peuvent ainsi être interrompues par des infrastructures (routes, ponts,etc.)

- Augmentation de la **fréquentation humaine** (pêcheurs, randonneurs, etc..) génératrice de perturbation pour la faune la plus sensible,

- Amélioration de la transparence écologique dans le lit mineur, pour les espèces migratrices et holobiotique [6] (en synergie avec les politiques nationales ou de bassins, relatives à la restauration de la continuité écologique dans les cours d'eau, les prescriptions des SAGE, des syndicats de rivières ...).

[6] Espèce migratrice qui vie et se reproduit dans le même milieu.

L'espace agricole

L'espace agricole représente 84 % la surface du territoire (Corine Land Cover 2012) et est constitué de deux sous-milieux : l'espace viticole, qui prédomine sur le territoire du SCoT et les espaces de grande culture qui se substituent progressivement à la vigne en direction du nord du territoire.

L'espace à dominante viticole

ÉTAT DES LIEUX

Le cœur du territoire est dominé par la viticulture qui est très présente au sud de la Charente, dans les Borderies et le Pays Bas.

- Des cultures qui marquent distinctement le paysage par leur aspect « peigné » et jardiné.

- Ces peuplements sont tous des **milieux artificiels** à la physionomie et à la **structure très simplifiées** en comparaison avec un milieu naturel. « *Les strates arbustive et herbacée sont souvent absentes ou appauvries par les traitements herbicides et l'entretien courant. [...] La strate exploitée est homogène, car composée d'individus de même essence, de même âge et donc de même dimension*. » (LE FOULE A., 2012, p. 407).

Toutefois l'espace viticole n'est pas homogène, la géologie, la topographie et les activités humaines ayant façonné cet espace et offrant une diversité de reliquats de naturalité :

- les **systèmes de cuestas** observables au sud de la Charente ont permis le développement sur les coteaux ou les sommets de milieux naturels (bois de chênes verts, genévrier, boisements mixtes, prairies sèches) alors que les pelouses calcaires sont localisées sur les pentes les plus fortes.

- dans les espaces les plus plats, **les dépressions et les résurgences** ont permis le développement de **milieux aquatiques** particulièrement riches (Marais de Gensac, Tourbières du Champ sauvage), de mares ou de points d'eau, traces de l'élevage ou de l'industrie (extraction d'argile pour les anciennes tuileries).

- En Charente champenoise, l'exploitation de la pierre de taille a permis de développer un réseau de **carrières encore exploitées ou abandonnées.** Le secteur de Saint-Même-Les-Carrières dispose d'un réseau de galeries non exploité constituant un site d'hibernation majeur au niveau national pour **les chiroptères.**

TENDANCES

Les facteurs de pression

Une **intensification des pratiques agricoles** pouvant être la source de dommages potentiels pour la biodiversité et le fonctionnement écologique d'ensemble du territoire.

Les évolutions des dernières décennies ont accentué la disparition des éléments de nature intermédiaires (bosquets, haies...), n'offrant plus que peu de continuité entre les espaces relais et réservoirs de biodiversité.

L'utilisation de **fertilisants** peut entraîner un dérèglement du fonctionnement des écosystèmes aquatiques, la présence en excès de fertilisants de phosphores pouvant être la cause de l'eutrophisation des milieux continentaux, et ayant notamment pour conséquence l'appauvrissement de la biodiversité aquatique ; pouvant être à l'origine de **phénomènes de pollution des eaux souterraines et superficielles** (cf. qualité de l'eau).

L'utilisation des pesticides : en moyenne, la vigne reçoit une dizaine de traitements fongicides/insecticides, et environ 2 passages pour l'application d'herbicides. Toutefois :

- l'emploi d'herbicides semble néanmoins diminuer, au profit d'une application plus raisonnée, du désherbage mécanique.

- la réduction des utilisations de fongicides et d'insecticides est plus difficile, compte tenu des variations de la pression parasitaire et des

conséquences sur la production, notamment, la prolifération de la flavescence dorée (l'une des plus importantes maladies sur la vigne se trouvant sur la liste des maladies de quarantaine) qui entraine des risques accrus ces dernières années, nécessitant l'application de 3 traitements /an.

Les opérations de drainage, dans certaines zones à proximité des vallées et dans les zones basses ou argileuses quand elles sont importantes ou excessives, peuvent provoquer ou exacerber des sécheresses et entraîner la disparition de zones humides, voire de réseaux importants de ruisseaux, de fossés, de noues et de zones d'expansion de crues, avec en conséquence une réduction de l'eau localement disponible pour la faune et la flore naturelle.

ENJEUX

La viticulture occupe une part très importante dans ce territoire et elle est porteuse de l'identité des paysages. Cependant certains secteurs, non cultivés, tels que les prairies calcicoles présentent un intérêt certain pour la biodiversité et la diversité des paysages.

Historiquement la diversité des cultures, la présence de l'élevage, le maillage de haies et d'arbres isolés assuraient une mosaïque d'habitat favorable à la circulation des espèces. Ces « continuités » entre les milieux sont aujourd'hui fragilisées.

L'espace viticole à Verrières
Source Google Street View



La plaine ouverte céréalière

ÉTAT DES LIEUX

On note un gradient sud-nord, la vigne cédant aux grandes parcelles dédiées à la céréaliculture.

La plaine céréalière est un milieu pouvant accueillir une grande diversité d'espèces faunistiques et floristiques (oiseaux, insectes, mammifères, plantes).

- Les **plantes messicoles** comme le Bleuet, le Coquelicot, la Nielle des blés, l'Adonis, le Miroir de Vénus... sont des espèces typiques des milieux cultivés. Aujourd'hui relictuelles du fait des profondes mutations agricoles de ces 50 dernières années, elles ne subsistent plus que dans les quelques prairies, jachères, friches et bordures de champs.

- De **nombreux oiseaux** spécifiques de ces milieux comme l'Alouette des champs, le Bruant proyer**, l'Oedicnème criard, l'Outarde canepetière** mais aussi des rapaces comme le Busard cendré et le Busard Saint Martin sont en constante régression et subissent de plein fouet les nombreuses modifications des pratiques agricoles,

Cet espace n'est pas homogène, **les vallées** d'Auge et la Nouère, et les affluents de la Charente découpent ce milieu ouvert à intervalles réguliers. **Une ripisylve** colonise la berge de ces cours d'eau. Les boisements (chêne, chêne vert, cormier et frêne) sont disséminés en pas japonais occupant les crêtes et les premières pentes. La taille des bois est plus importante que dans la partie sud du territoire.

TENDANCES

Les facteurs de pression

La perte de diversité paysagère liée à l'intensification agricole réduit les habitats et les ressources alimentaires de la faune par l'augmentation **de la taille des parcelles**, la **disparition des lisières** et **l'uniformisation des cultures :**

- **l'utilisation massive de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques**, entraîne la diminution des populations d'insectes et la baisse de la biodiversité végétale,
- **la disparition des surfaces "pérennes"**: prairies naturelles, luzernes, jachères, haies, etc. participent également à la disparition de ressources alimentaires pour les insectes,
- **la fauche précoce** provoque la destruction des nichées (Outarde Canepetière notamment),
- les interventions post-semis dans les cultures de tournesol peuvent détruire les nids d'Oedicnème criard.

D'autres facteurs secondaires ont également leur importance dans l'évolution des effectifs d'oiseaux de plaine sur la ZPS et sont donc à prendre en compte :

- les lignes électriques aériennes et les éoliennes, dont certaines sont en projet, constituent des **obstacles dangereux** ou qui peuvent effaroucher les oiseaux.
- l'expansion urbaine ou le mitage de l'habitat, les aménagements fonciers et les grands équipements qui engendrent une réduction des habitats favorables par consommation foncière ou effarouchement.

Les outils et les efforts de gestion

Le DOCOB de la ZPS de la plaine Barbezières à Gourville

Il a pour objectif de favoriser le développement des populations d'oiseaux de plaine. Il s'accompagne d'actions afin de :

- Créer et/ou gérer les milieux herbacés (prairies, jachères, luzernières) favorables aux oiseaux de plaine pour enrayer le déclin des effectifs. Garantir la présence d'une mosaïque de milieux.
- Créer et/ou gérer les corridors écologiques (haies, chemins, bandes enherbées) pouvant servir de zones d'alimentation, de nidification et de refuge.
- Suivre les projets et aménagements d'infrastructures pouvant perturber ou provoquer des mortalités directes d'oiseaux de plaines

ENJEUX

Le maintien des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire, plus particulièrement de l'Outarde canepetière et de l'OEdicnème criard, espèces dont les effectifs ont fortement diminué depuis une vingtaine d'années.

Cette action passe par :

- le maintien et le renforcement des milieux utilisés (milieux herbacés, luzerne…),
- l'abondance de la ressource alimentaire.

Les pratiques agricoles sont donc prépondérantes dans l'atteinte de l'objectif

Milieux principaux	Principales espèces remarquables	Sites principaux et protections
Plaines ouvertes	Oiseaux : Outardes, Oedicnèmes criards	Plaines de Barbezières Plaine de Mons

La mosaïque d'habitats isolés

Les pelouses calcicoles

ÉTAT DES LIEUX

La pelouse sèche correspond à une formation végétale de **plantes herbacées vivaces et peu colonisées** par des arbustes. Les pelouses sèches sont généralement pauvres en éléments nutritifs. Elles se différencient des prairies par une végétation moins fournie et moins haute, laissant affleurer le socle rocheux par endroit.

C'est un milieu très particulier du fait que ces pelouses sèches sont soumises à d'importantes périodes de sécheresse. Ce n'est pas la pluviométrie du climat charentais qui détermine l'existence d'une pelouse sèche mais plusieurs facteurs comme le microclimat local, la pédologie, l'exposition, la pente ou la proximité de forêt.

Ce sont donc des milieux en situation topographique séchante (croupe, sommet de butte, haut ou mi-versant), situées le plus souvent en adret, sur un sol maigre ou superficiel.

La végétation présente des adaptations à ces conditions de vie difficiles. On y trouve :

- une flore d'affinité méditerranéenne comme l'Astragale de Montpellier ou une autre espèce végétale présente sur les pelouses sèches de la région, **la Sabline des chaumes**,
- d'importants **cortèges d'orchidées** du fait du fort ensoleillement.

Les coteaux représentent dans leur ensemble un formidable potentiel de variété végétale et animale où la succession des sols calcaires se conjugue aux multiples types d'exposition.

A cette variété naturelle s'ajoutent celles des modes de gestion : les prairies, pâturées ou fauchées, restent le mode de gestion assurant la plus riche présence végétale sur ces sites.

TENDANCES

Les facteurs de pression

La conservation à long terme des richesses des pelouses ne sera assurée que par des interventions humaines susceptibles de rompre la dynamique en cours.

Les pelouses sèches sont exposées à des menaces liées à la dynamique naturelle de la végétation et aux actions anthropiques :

- la disparition de tout pâturage sur les pelouses précipite la dynamique vers des faciès arbustifs moins riches,
- le défrichement et la mise en culture,
- la pratique répétée de la moto tout-terrain, élevage bovin intensif (localement),
- la fréquentation des sites accessibles au public doit être maîtrisée.

Sabline des chaumes
Source : MNHN



Astragale de Montpellier
Source : J.Colombier



Les outils et les efforts de gestion

Les DOCOB de la ZSC pelouses calcaires entre les Bouchaud et Marsac et la ZSC Les Chaumes Boissières et coteaux de Châteauneuf-sur-Charente

Les DOCOB vise à préserver ou restaurer la diversité écologique du site par des modes de gestion adaptés, à savoir :

- Préserver les habitats face à des changements d'occupation du sol :
  - Maintenir les habitats actuels de pelouses calcicoles, prairies de fauche, habitats forestiers ainsi que la tourbière ;
- Favoriser le maintien des milieux ouverts :
  - Restaurer et entretenir les pelouses, les formations à genévriers, la tourbière ;
  - Mettre en place une gestion pastorale extensive sur les pelouses.

L'arrêté de protection de biotopes des chaumes de Boissières

Le site des Chaumes de Boissières fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) en date du 22 juillet 1998. Il recouvre une superficie de 408 hectares. Son objectif est de freiner les dégradations observées sur le site (motocross, coupes d'arbres importantes, carrières, dépôts de déchets, dérangement des chauves-souris dans les cavités...) pour protéger les espèces protégées qui y vivent et leur biotope particulièrement remarquable.

Le CREN

Outre son rôle d'opérateur sur la ZSC, le CREN envisage d'intervenir sur « les Chaumes Ouest Charente » dans le secteur de Segonzac.

Pelouses calcicoles

Source : J.Colombier



ENJEUX

Les pelouses calcicoles n'ont pas échappé depuis les années 1950 aux menaces liées au développement de l'agriculture moderne (mise en culture) ou au reboisement (plantation de résineux).

Les pelouses encore intactes sont trop souvent abandonnées, et en **l'absence de pâturage,** elles sont soumises à la reprise de la dynamique végétale conduisant à la **fermeture du milieu.** Ce processus responsable de l'appauvrissement de la diversité floristique commence par un embroussaillement avec l'apparition du Prunellier de l'Aubépine, du Cornouiller sanguin, du Genévrier et de la Ronce et se poursuit par l'apparition d'essences forestières.

Milieux principaux	Principales espèces remarquables	Sites principaux et protections
Pelouses calcicoles	Intérêt botanique très élevé : présence d'un très riche cortège d'Orchidées et de plantes méridionales	Les chaumes de Boissières et coteaux de Châteauneuf-sur-Charente. Coteaux calcaires entre les Bouchaud et Marsac (FR 5400405).

Les milieux humides

ÉTAT DES LIEUX

Les zones humides, les marais, certaines mares et boires sont des réceptacles des eaux venues d'amont ou de résurgence (cas des marais de Gensac). La présence abondante de l'eau crée des milieux particuliers permettant le développement d'une faune et d'une flore spécifiques.

Les plantes et les animaux qui y vivent sont indispensables pour la qualité de l'eau et la régulation des écoulements.

La richesse biologique des milieux humides est donc un patrimoine utile qui doit être préservé.

Par ailleurs le maintien de zones d'expansion des crues, la sauvegarde ou le rétablissement des zones humides ainsi que la réalisation d'aménagements limitant l'impact des cultures sur la qualité de l'eau sont des objectifs importants.

Milieux principaux	Principales espèces remarquables	Sites principaux et protections
Cladiaie (formation à marisque)	Vaste bas marais alcalin Vison d'Europe	Marais de Gensac
Milieux humides, Marais, Zones humides	Cortèges d'espèces inféodées aux sols à alternances saisonnières de sécheresse et d'engorgement.	Forêt de Jarnac
	Forêt alluviale résiduelle frênaie-ormaie, la Fritillaire, Mammifères (Loutre et Vison).	Marais d'Ars, Gimeux
	Un fond tourbeux alcalin Agrion de Mercure (libellule), le Martin pêcheur.	Tourbières du champ sauvage

TENDANCES

La **sensibilité des zones humides** à l'assèchement global, ainsi qu'aux pressions agricoles et forestières (maïsiculture, peupleraies) accroissent la fragilité des habitats et des espèces qui lui sont associées.



Tourbières de Champ sauvage.
Source DREAL



Marais Gensac
Source Département de la Charente



Les boisements

Avec 10 % de boisement, le Cognaçais se caractérise par une densité moindre que les territoires proches (Angoumois, Saintonge Romane, Ruffecois). Le chiffre est de 16 % en Poitou-Charentes.

Les différents motifs de boisement s'étagent depuis les rives des cours d'eau jusqu'aux crêtes des coteaux : la ripisylve, les haies, les peupleraies, les friches des ubacs calcaires abrupts et les boisements des crêtes argileuses.

- Dans la vallée alluviale, les peuplements de grande valeur forestière à Aulne et Frêne côtoient les peupleraies.
- Le climat relativement doux du secteur permet d'observer des stations de végétation méditerranéenne sur les adrets et de stations septentrionales sur ubacs.
- Les boisements sur sol calcaire (Chêne, Chêne vert, Érable, Tilleul) sont peu étendus. Les crêtes sont coiffées d'une végétation méridionale d'Yeuses et d'Érables de Montpellier.
- Les boisements du plateau de l'Angoumois et du Pays Bas sont plus importants en termes de superficie. Les essences dominantes sont le Chêne vert, le Cormier, le Frêne.

Les boisements présentent généralement des intérêts sur les plans floristiques et faunistiques lorsqu'ils ne sont pas de petite taille. Les grands tènements boisés, lorsqu'ils ne sont pas enclavés, accueillent une faune typiquement forestière qui y trouve l'espace vital nécessaire à son développement (rapaces, chauves-souris, sangliers, cervidés,…)

- Les principaux boisements du territoire (forêt de Bouteville, Bois de Mainxe, forêt de Jarnac) se caractérisent par une richesse ornithologique remarquable (Busard Saint Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Alouette lulu, Engoulevent, Chouette chevêche).
- Les vallées alluviales peuvent également accueillir certaines de ces espèces.

La lisière, zone de transition avec l'espace agricole, est également très intéressante car elle accueille une faune plus diversifiée, issue des différents espaces situés aux alentours.

Outre ce rôle écologique, la forêt rend aussi de nombreux services collectifs en matière d'environnement :

- la protection des eaux et des sols, notamment en tête de bassin versant.
- la prévention des risques naturels (inondation),
- le maintien d'un microclimat tempéré (réduction du vent).

Seule une forêt communale est présente sur le site, celle de Cognac.

Milieux principaux	Principales espèces remarquables	Sites principaux et protections
Bois	Oiseaux : Rapaces, Engoulevent, Alouette lulu Divers chiroptères.	Forêt de Jarnac Bois de Mainxe Forêt de Bouteville.

La nature en ville

L'évolution des villes, et particulièrement des zones périurbaines, entraîne l'apparition de nouveaux milieux.

La nature en ville ne se résume pas aux espaces verts, ni aux coulées vertes et aux alignements d'arbres. Les conditions sont différentes de celles des zones rurales : la température et la luminosité y sont plus élevées, l'humidité plus faible... Alors qu'elle présente pourtant une diversité de milieux intéressants, la ville est insuffisamment reconnue comme un lieu d'accueil de la biodiversité. La nature « sauvage » y est bien car elle offre de nombreuses niches écologiques créant des possibilités d'accueil pour de nombreuses espèces :

- les hameaux traditionnels du Cognaçais de **Guîtres** (commune de Chassors) de **Plaizac et Sigogne** offrent un environnement favorable au développement de **l'avifaune** avec leurs constructions anciennes, murs de moellons calcaires et jardins potagers**.** On y recense notamment des colonies de Moineaux Soulcie, des Chiroptères, le Hibou petit-duc et la Chevêche.

- La vallée inondable de la Charente incluant Cognac accueille, tout au long de son parcours, des habitats remarquables. Ces secteurs souvent délaissés car inondables ou trop humides pour l'agriculture peuvent devenir des atouts pour la ville, ces secteurs étant souvent très riches en insectes, poissons et amphibiens.

Dans ces plaines alluviales humides, se trouvent également des sites de captage d'eau potable dont la qualité sera préservée par la gestion extensive de la nature en ville.

- Les jardins d'agrément, potagers, parcs et squares constituent des lieux propices à la faune sauvage comme les écureuils, les hérissons, les taupes et les belettes.

- Les quelques mares artificielles présentes peuvent s'avérer particulièrement intéressantes notamment pour des espèces comme le Crapaud commun ou la Salamandre tachetée.

ENJEUX

- Réduction de la pollution atmosphérique, sonore, lumineuse.

- Maintien d'habitat favorable à l'avifaune (destruction, réaménagement du bâti ancien, aux matériaux poreux, remplacés par des constructions à la « peau lisse »).

Le village de Sigogne
Source DREAL



Préfiguration de la trame verte et bleue

La notion de trame verte et bleue

La «Trame Verte et Bleue » [7] *représente le réseau de continuités écologiques aquatiques et terrestres du territoire, essentielles à l'accomplissement du cycle de vie des espèces et à la pérennité des écosystèmes. La mise en place de la Trame Verte et Bleue vise ainsi à éviter la fragmentation des espaces naturels dans un contexte où la survie des populations et des espèces est directement corrélée à l'aire des habitats. Elle contribue à préserver et à valoriser les ressources utilisées pour le développement du territoire (ressource en eau par exemple).*

Les Orientations Nationales sur la remise en état des continuités écologiques, issues de la loi n°2010 788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2), définissent la Trame Verte et Bleue.

La trame verte et bleue est constituée :

- ***de réservoirs de biodiversité****, au sein desquels les espèces peuvent assurer tout ou partie de leur cycle de vie,*
- *de* ***corridors écologiques ou liaisons,*** *qui assurent les connexions entre ces espaces aux fonctions primordiales.*

Réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. (source SRCE).

D'un point de vue réglementaire, les réservoirs de biodiversité sont définis dans le Code de l'Environnement comme recouvrant :

- les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité mentionnés au 1° du II de l'article L. 371-1 du Code de l'Environnement ;
- tout ou partie des espaces protégés au titre des dispositions du livre III et du titre Ier du livre IV du Code de l'Environnement ;
- tout ou partie des cours d'eau et canaux mentionnés au 1° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du Code de l'Environnement qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;
- tout ou partie des zones humides mentionnées au 2° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du Code de l'Environnement, qui peuvent jouer le rôle soit de réservoirs de biodiversité, soit de corridors. écologiques, soit les deux à la fois (Article L. 371-2 du Code de l'Environnement).

[7] *Source SRCE*

Les corridors écologiques

Les corridors écologiques permettent la formation d'un réseau répondant aux besoins fondamentaux des êtres vivants : se déplacer (pour des animaux mobiles) ou se propager (pour des plantes ou des animaux peu mobiles), de façon à pouvoir se nourrir et/ou se reproduire. Ils représentent des éléments essentiels de la conservation de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes.

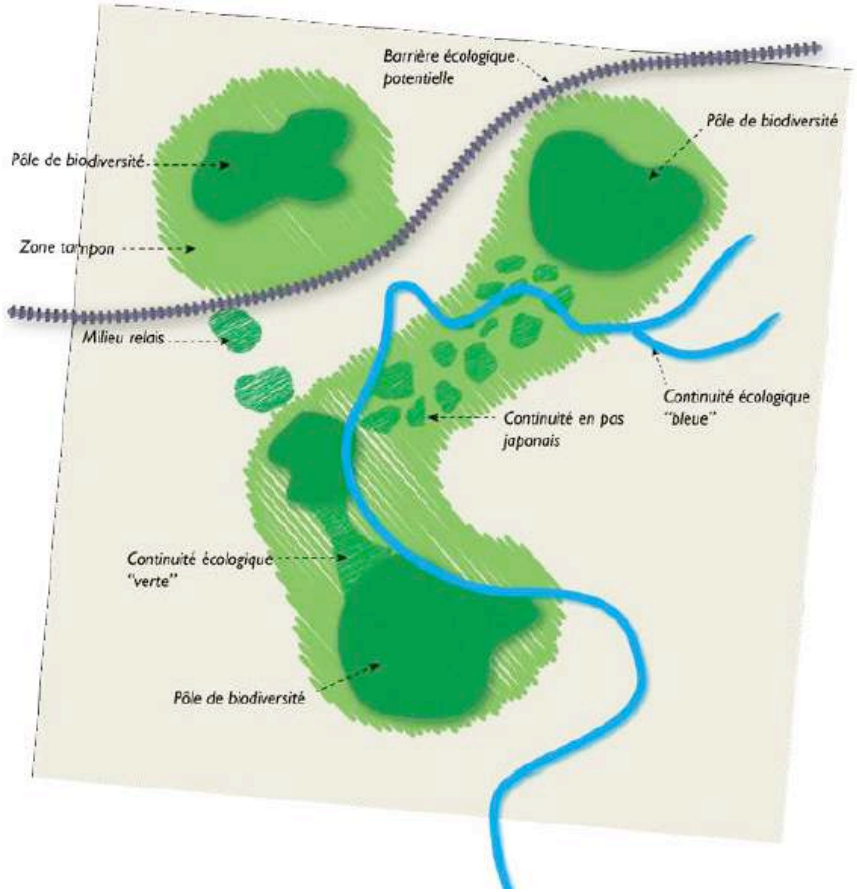
On distingue trois types de corridors écologiques :

- **les corridors linéaires** (haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, bandes enherbées le long des cours d'eau,…) ;
- **les corridors discontinus** ou en « pas japonais » (ponctuation d'espaces relais ou d'îlots-refuges, mares permanentes ou temporaires, bosquets,…) ;
- **les corridors paysagers** (mosaïque de structures paysagères variées).

Les corridors écologiques assurent des connexions fonctionnelles entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement, à l'accomplissement de leur cycle de vie et favorisent aussi la recolonisation des milieux perturbés (forêts exploitées, prairies réimplantées, etc.)

Représentation schématique du réseau de continuités écologiques d'un territoire

Source EAU-Proscot



Les trames et sous-trames

La TVB est composée d'un ensemble de réseaux écologiques, maillage d'espaces ou de milieux naturels ou semi-naturels qui permet le bon fonctionnement des écosystèmes et la réalisation du cycle de vie des espèces.

Pour des raisons pratiques, la TVB peut être divisée en sous-trames, qui regroupent des types de milieux : forestiers, zones humides, landes, milieux aquatiques … identifiés au niveau régional sur la base de l'analyse de l'occupation du sol ou de la cartographie de la végétation (article L.371-2 du Code de l'Environnement).

La superposition des sous-trames aboutit à la cartographie de la TVB du territoire.

D'un point de vue réglementaire, les corridors écologiques sont définis dans le Code de l'Environnement comme comprenant :

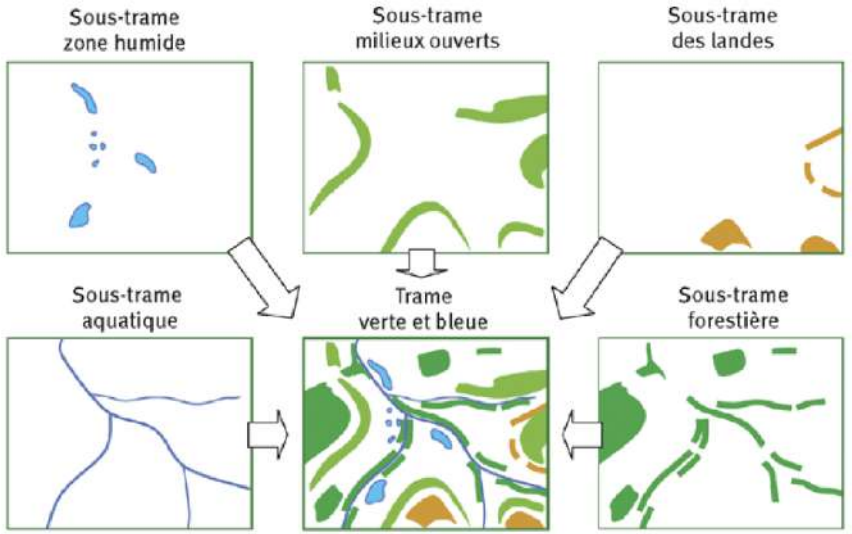
- **les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau** mentionnées au 3° du II de l'article L. 371-1 du Code de l'Environnement ;

- **tout ou partie des cours d'eau et canaux** mentionnés au 1° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du Code de l'Environnement qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;

- **tout ou partie des zones humides** mentionnées au 2° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du Code de l'Environnement, qui peuvent jouer le rôle soit de réservoirs de biodiversité, soit de corridors écologiques, soit les deux à la fois.

Superposition des sous-trames

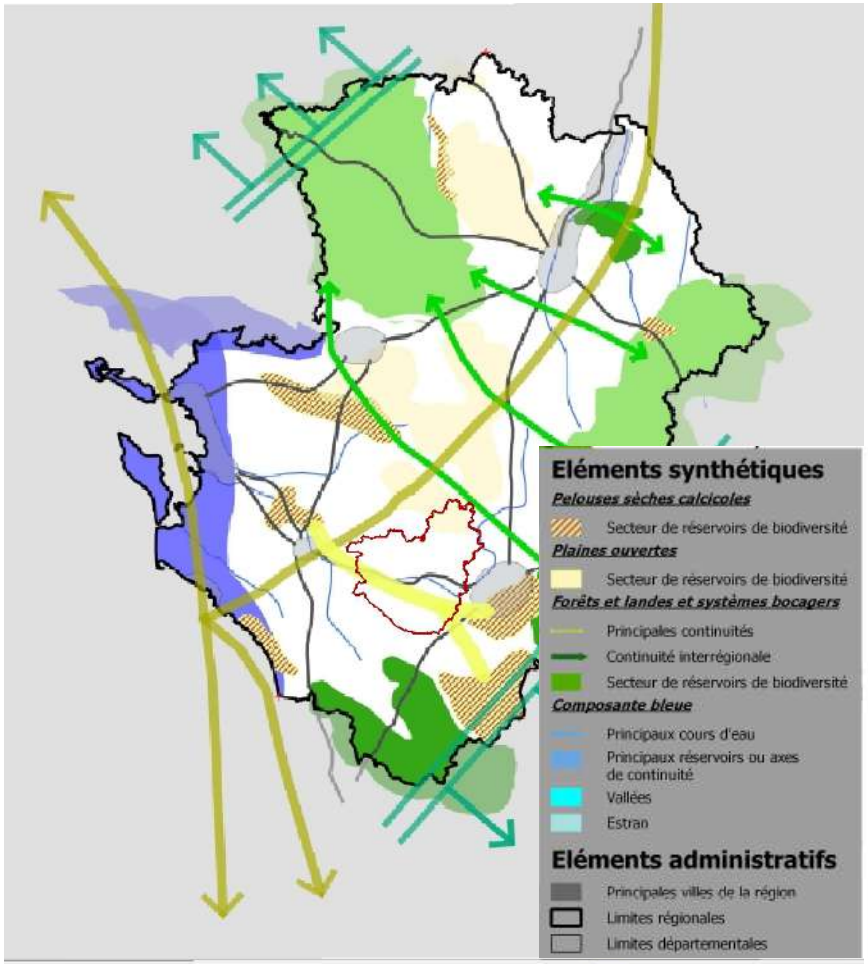
Source IRSTEA



La Trame verte et bleue régionale

La Trame Verte et Bleue est mise en œuvre à l'échelle régionale par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), qui prend en compte les orientations nationales, et propose un cadre d'intervention en spatialisant les enjeux de continuités écologiques à l'échelle régionale.

Carte des enjeux de la région Poitou-Charentes
Source DREAL PC, SRCE



LES RESERVOIRS ET CONTINUITES ECOLOGIQUES

Méthode de pré-identification de la Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue de la région de Cognac est préfigurée à partir d'une méthode croisant une approche écologique pragmatique et une approche adaptée aux spécificités du territoire. En effet, il ne s'agit pas de se concentrer uniquement sur les milieux les plus remarquables mais de tenir compte des espaces plus vulnérables qui ont aussi un rôle écologique.

- Dans un premier temps**, les réservoirs biologiques** du territoire sont identifiés : les ZNIEFF de type 1, les sites Natura 2000.

- Ensuite**, le réseau de continuités écologiques** global du territoire est pré-identifié, c'est-à-dire les espaces qui ont un potentiel important pour le cycle de vie des espèces car ils leur permettent de se déplacer. Ces continuités s'intègrent dans le fonctionnement du territoire avec ses entités géo-écologiques et dans le fonctionnement global de la région.

- En parallèle**, les axes de rupture écologique** potentielle sont identifiés, au regard des éléments de fragmentation spatiale notable (infrastructures, urbanisations linéaires).

Les analyses tiennent compte des différentes trames de milieux fonctionnels présents sur le territoire : trame des milieux aquatiques et humides, trame des milieux ouverts, trame forestière et trame agricole.

Cette décomposition en sous-trames est cohérente à l'échelle du SCoT avec la méthode d'élaboration du SRCE, qui avait construit à l'échelle de la région 5 sous-trames (ou continuums) suivantes : milieux aquatiques et humides, forêts et landes, plaines ouvertes, système bocager, pelouses sèches calcicoles.

La trame verte et bleue ainsi proposée a vocation à être affinée et précisée tout au long du projet de SCoT, selon une approche pragmatique et opérationnelle, dans une démarche partagée et concertée.

La sous-trame des plaines ouvertes

Les migrations de l'avifaune suivent deux couloirs principaux sur la région Poitou-Charentes : le long du littoral notamment du fait de la présence des espaces rétro-littoraux et par l'intérieur des terres sur l'axe des plaines ouvertes. On observe également des mouvements locaux d'oiseaux entre les réservoirs de biodiversité correspondant aux plaines ouvertes (ZPS), dont les trajectoires sont plus ou moins bien connues.

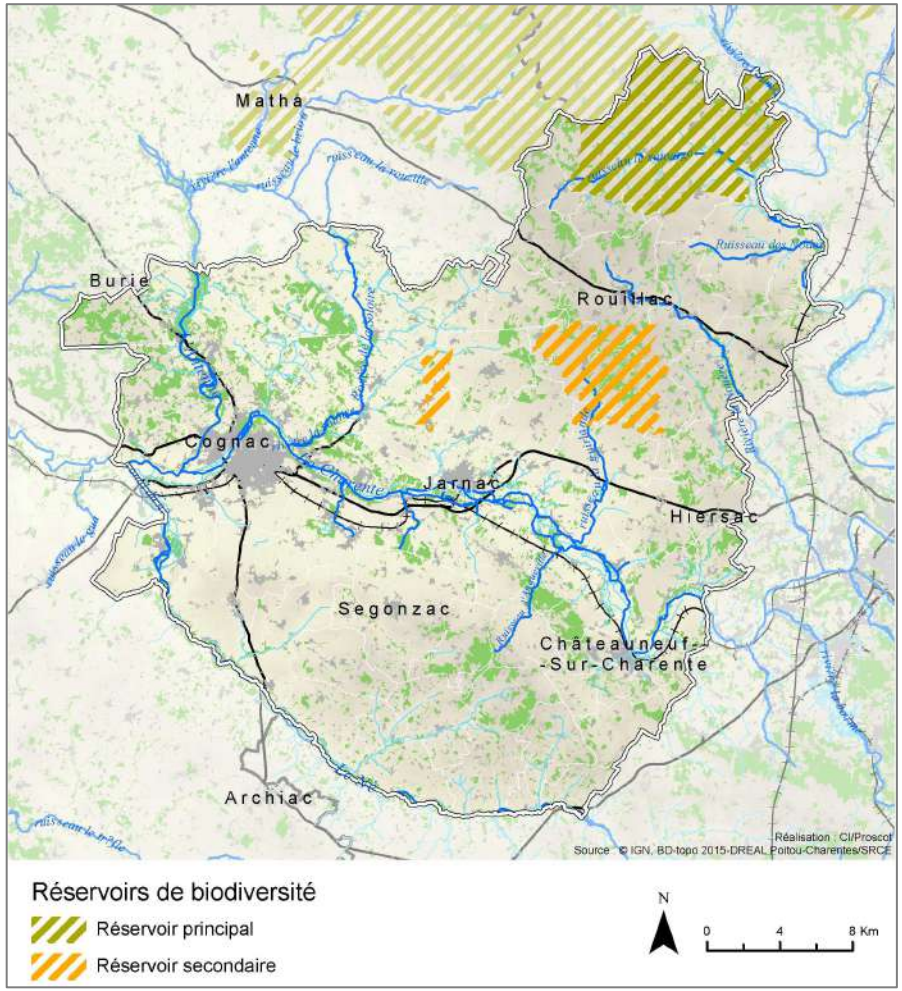
Parmi les espèces particulièrement concernées, nous pouvons citer le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, l'Outarde canepetière, l'Œdicnème Criard…

Les réservoirs biologiques sont constitués, sur le territoire de la région de Cognac par :

- la ZPS de Barbezières à Gourville et la ZNIEFF de type 1 : Plaine de Mons (réservoirs majeurs)

- et les ZNIEFF de type 2 (réservoirs secondaires), 849 Plaine d'Échallat, 850 Plaine de Guîtres.

La sous-trame plaines ouvertes
Source DREAL PC, SRCE



La sous-trame des pelouses sèches

La région Poitou-Charentes et la région de Cognac sont riches en pelouses calcicoles.

Les pelouses sèches calcicoles présentes à l'état relictuel sur les coteaux calcaires, contribuent à la mosaïque d'habitats liés aux espaces cultivés ; leur préservation étant dépendante du maintien des paysages ouverts.

L'identification des réservoirs de biodiversité de cette sous-trame se fonde sur l'inventaire régional des pelouses sèches calcicoles réalisé par le CBNSA (Conservatoire Botanique National Sud Atlantique) et l'ORE (Observatoire de Recherche) en 2012 et sur les inventaires ZNIEFF et des deux ZSC :

- des Coteaux calcaires entre les Bouchaud et Marsac,
- les chaumes de Boissières et coteaux de Châteauneuf-sur-Charente.

Les liens entre les pelouses sont importants. Ils ne peuvent être linéaires, et portent sur des parcelles de taille variable, en général des habitats de pelouses mais dont l'état de conservation est souvent moyen à mauvais en raison de l'état de la fermeture du milieu. Des micro-parcelles, des bords de route, des abords de bâtiments peuvent également servir à ces corridors en « pas japonais ».

Les territoires voisins de l'Angoumois et de la Saintonge se trouvent dans la continuité du corridor national identifié sur la carte ci-contre.

La sous-trame pelouses sèches calcicoles

Source DREAL PC, SRCE



Les boisements

Cette trame n'est pas prépondérante sur le territoire. Les grandes connexions entre les massifs identifiés dans le SRCE ne concernent pas le territoire.

- Au sud-est et au nord-ouest du Poitou-Charentes, la densité de boisements (bocages ou massifs forestiers) est importante. Entre le massif armoricain et les contreforts du Massif Central, le seuil du Poitou se caractérise par une déprise des espaces forestiers.

- Des continuités sont recherchées dans le SRCE, au nord du territoire, notamment au niveau de l'ancienne sylve d'Argenson qui historiquement marquait la frontière entre le Poitou et la Saintonge.

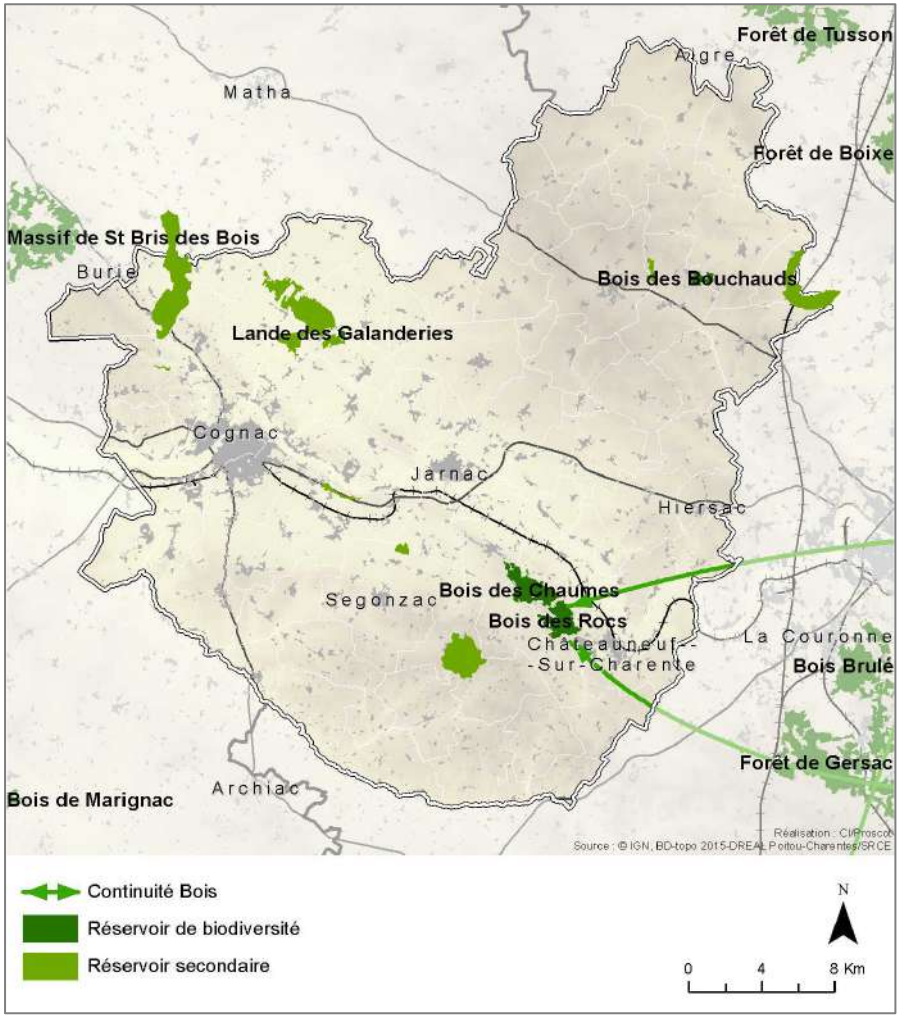
Le territoire est concerné par la continuité des boisements thermophiles (axe Méditerrannée-Vendée) avec quelques boisements constitués d'une végétation plus méridionale (Chênes pubescents, Erables de Montpellier...) Ces essences sont principalement localisées sur les sols calcaires.

- La région de Cognac est un espace de corridor pour cette continuité en direction de la Vendée. Quelques bois identifiées en ZNIEFF de type 1 assurent ces continuités : Bois des Bouchauds, Chaumes des Boissières, Haute roche, Bois la Faye, Bois Bertit, Coteau chez Boiteau, Bois Billon.

D'autres boisements du territoire (forêt de Bouteville, Bois de Mainxe, forêt de Jarnac) se caractérisent par une richesse ornithologique remarquable (Busard Saint Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Alouette lulu, Engoulevent, Chouette chevêche).Ils constiutent des réservoirs secondaires de biodiversité.

Les continuités devront privilégier, le maintien, au sein des zones cultuvées, des éléments de diversification du paysage écologique et de leurs abords : boisements et leurs lisières, haies bocagères et leur ourlet herbacé, végétations humides et aquatiques du réseau hydrographique (dont fossés), mares et depréssions humides.

La sous-trame bois
Source DREAL PC, SRCE



La trame bleue

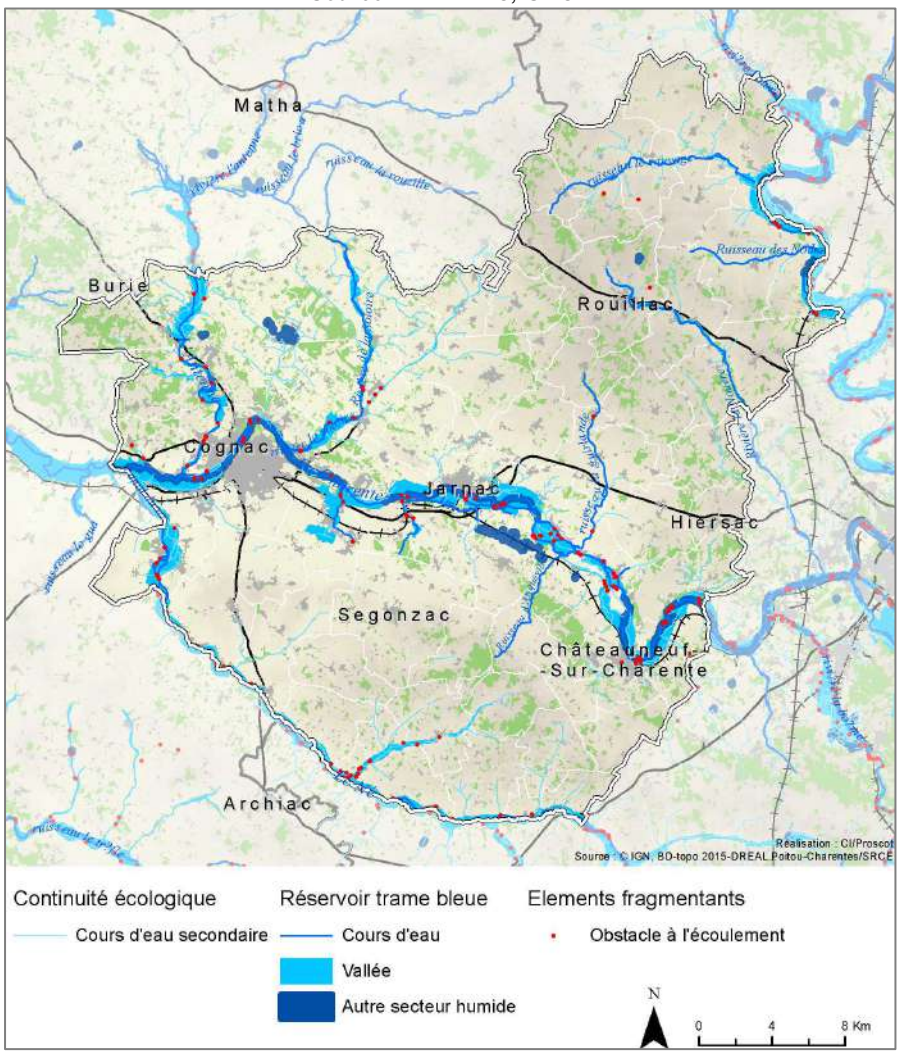
Il est acquis que les cours d'eau peuvent simultanément jouer le rôle de réservoirs et de corridors, du fait de leur caractère à la fois linéaire et surfacique. Les dispositifs réglementaires existants encadrent déjà les réservoirs (cours d'eau classés dont il convient de préserver la continuité, axes prioritaires des réservoirs biologiques des SDAGE).

Les réservoirs de biodiversité sont constitués du réseau NATURA 2000, des vallées de la Charente et de ses principaux affluents (Antenne, Soloire, le Né).

Les zones humides pré-localisées et les habitats humides situés dans les vallées alluviales sont également intégrés à la TVB de la région de Cognac.

La trame bleue

Source DREAL PC, SRCE



LES SECTEURS DE RUPTURE ÉCOLOGIQUE POTENTIELLE

L'analyse des discontinuités a permis d'identifier au sein de la région de Cognac :

- des discontinuités artificielles, surfaciques (zones urbanisées, zones d'agriculture intensive dénuées d'espèces adaptées à ces milieux), linéaires ou ponctuelles (infrastructures de transport, ouvrages hydrauliques infranchissables recensés par le ROE (Référentiel des Obstacles à l'Écoulement, ...)

- les infrastructures linéaires de transport considérées comme fragmentant sont les liaisons régionales dont le trafic journalier moyen est supérieur à 5000 véhicules/jour ; les lignes ferroviaires principales et la LGV Tours-Bordeaux en cours de construction.

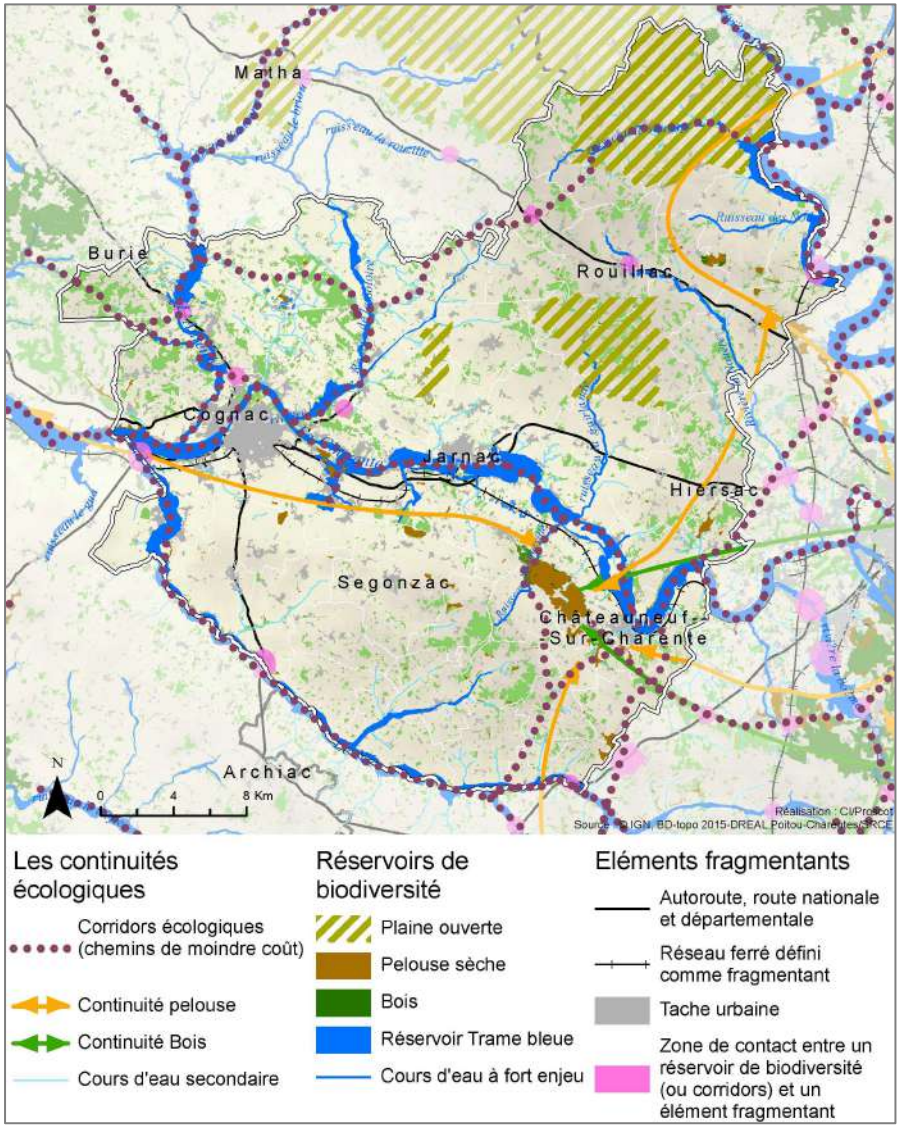
- les ensembles urbains d'une superficie égale ou supérieure à 100 ha ont été retenus comme élément fragmentant à l'échelle régionale.

- les obstacles à la continuité longitudinale des cours d'eau ont été identifiés à partir du Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (réalisé par l'ONEMA).

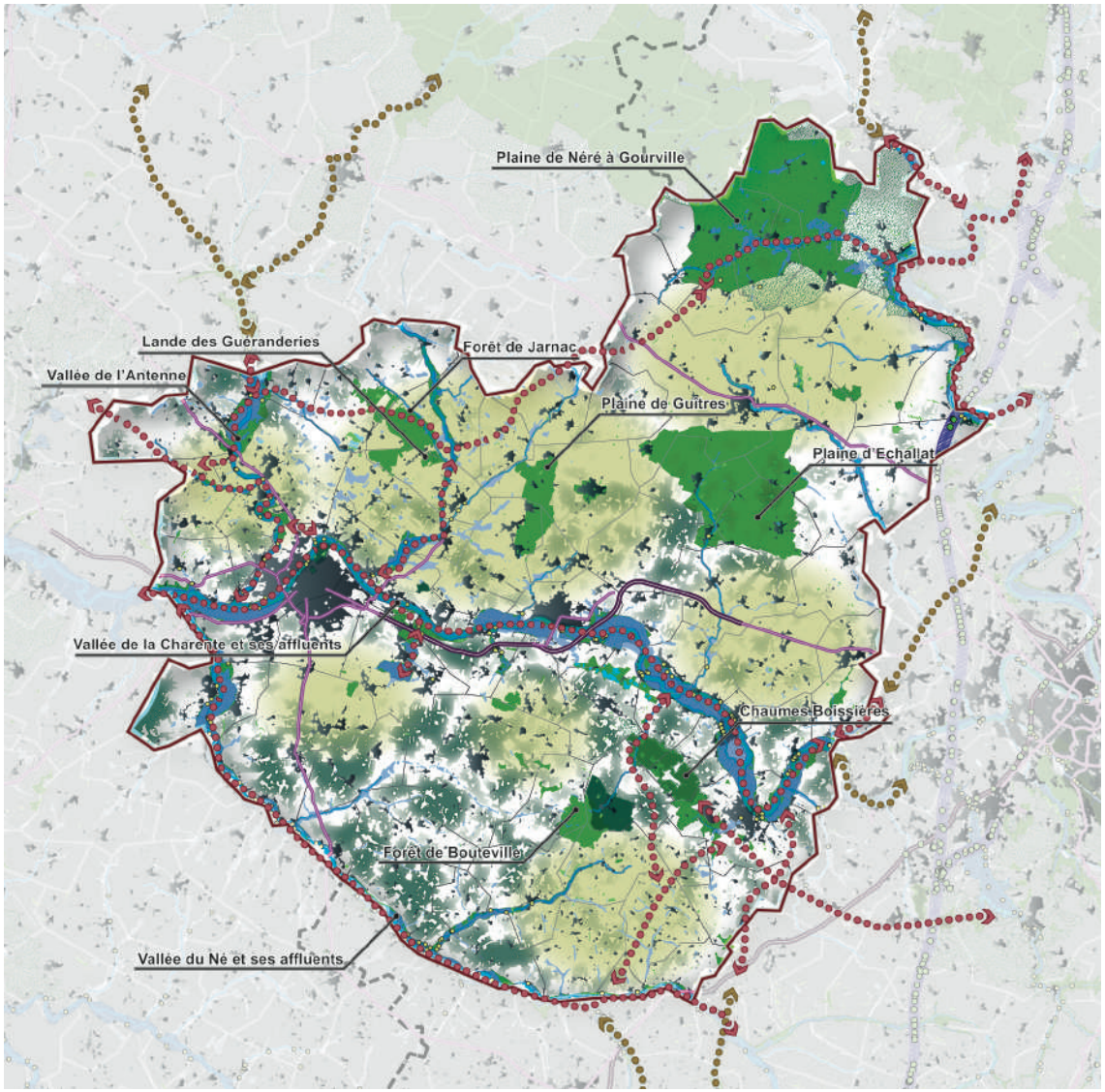
Synthèse

Préfiguration de la trame verte et bleue

Source DREAL PC, SRCE



Synthèse : croisement des enjeux de Trame verte et bleue et de nature ordinaire



GOUVERNANCE

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Il a été **adopté par arrêté préfectoral** du **3 novembre 2015**. La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement durable du territoire, complémentaire aux démarches existantes de préservation des milieux naturels. Elle a notamment pour objectifs de freiner la dégradation et la disparition des milieux naturels et de les relier entre eux pour former un réseau écologique cohérent à l'échelle du territoire régional et national.

Le SDAGE Adour Garonne

L'objectif du SDAGE est d'atteindre 69 % des eaux superficielles en bon état en 2021. Il répond aux grands enjeux du bassin : la réduction des pollutions, l'amélioration de la gestion quantitative, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et la gouvernance de l'eau. Il intègre des évolutions importantes comme l'adaptation au changement climatique, la contribution du bassin aux objectifs du plan d'action pour le milieu marin, et l'articulation avec le plan de gestion des risques d'inondation, validé lors de la même réunion.

Le SAGE Charente

La région de Cognac est concernée par le SAGE de la Charente en cours d'élaboration. C'est un outil qui permet la mise en oeuvre d'une organisation collective entre les acteurs de l'eau sur le territoire et la pérennisation à terme d'actions coordonnées dans le domaine de l'eau.

Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles

Un recensement de 300 espaces naturels en Charente a été effectué en 2005 avec l'appui d'un groupe de travail composé des acteurs de l'environnement (DREAL, DDT, ORE, Charente Nature, CREN, Fédérations de Pêche et de Chasse).

Depuis 2009, ce même groupe a travaillé sur une notation des sites, à la fois au vu de leur richesse écologique mais également des menaces qui pèsent dessus. Celle-ci a permis une sélection et une hiérarchisation des sites, base de travail pour l'identification de sites sensibles. 48 sites ont ainsi été identifiés dont 20 font déjà l'objet d'interventions du CREN (voir p.223).

INTERDEPENDANCES

Qualité de l'eau, inondations, usages de la ressource en eau

- Le maintien des espaces naturels associés aux vallées (vallées alluviales, prairies humides, …) contribuent à la filtration des polluants et au maintien de la qualité de l'eau.
- Le maintien des zones d'expansion des crues est indispensable pour la prévention des phénomènes d'inondations ;
- Le lien fort entre les cours d'eau et la nappe renforce la dépendance de l'état écologique des cours d'eau vis-à-vis du niveau de la nappe, et donc des pressions quantitatives exercées sur la nappe.

Agriculture

La biodiversité dépend étroitement :

- des modes de culture mis en oeuvre (fauche, traitement…) pour l'avifaune de plaine ;
- des pratiques pastorales pour le maintien des pelouses sèches calcicoles ;
- du maintien de prairies de fauche dans les vallées humides.

SYNTHESE/ENJEUX

Atouts	Faiblesses
Une occupation du sol variée dominée par les usages agricoles (84 % de l'espace) et notamment la viticulture et la céréaliculture. Des entités écologiques résiduelles intéressantes dans l'espace agricole (prairies calcicoles, milieux humides, bois et haies). Présence d'espèces patrimoniales (oiseaux de plaine, cortèges d'espèces associées aux milieux aquatiques…) et de milieux humides remarquables (vallées, avec des cours d'eau à débit lent , marais de Gensac, tourbières de Champ Sauvage). Le territoire porte un corridor d'importance concernant les pelouses calcicoles. Cet habitat a un intérêt botanique élevé**.** Le milieu urbain ou les secteurs fortement anthropomorphisés peuvent offrir des conditions favorables au développement de la biodiversité notamment pour les oiseaux ou les chiroptères.	Une intensification des pratiques agricoles et des activités humaines (étalement urbain, flux de circulation, usage récréatif du territoire…) pouvant être la source de dommages potentiels pour la biodiversité et le fonctionnement écologique d'ensemble du territoire. L'espace agricole offre peu de continuité entre les espaces relais et réservoirs de biodiversité. En l'absence de gestion adaptée, les pelouses calcicoles, pourraient disparaître et évoluer vers des fourrés (Abandon progressif des pratiques pastorales). Les étiages estivaux pourraient accroître les tensions dans les années à venir entre les différents acteurs (adduction en eau potable, agriculteurs, biodiversité). Les zones humides sont sensibles à l'assèchement ainsi qu'aux pressions agricoles et forestières (maïsiculture, peupleraies). L'inventaire des zones humides n'est pas réalisé. Une exploitation intensive des cultures agricoles et une monoculture peu favorables au développement de la biodiversité. Des effectifs, d'oiseaux de plaine, en diminution depuis une vingtaine d'années.
Enjeux	
Le territoire de la région de Cognac est très **majoritairement occupé par des cultures agricoles**. Par conséquent, les enjeux de préservation des entités écologiques sont intimement liés aux pratiques agricoles. Le développement du territoire devra veiller à ne pas accentuer **la fragmentation des milieux**, notamment dans les vallées, afin de favoriser les continuités écologiques. Le **renforcement des supports diffus** (bosquets, haies, mosaïque de cultures….) devra être recherché afin de favoriser les continuités entre les espaces relais et réservoirs d'habitats. Dans ce contexte les questions émergentes sont les suivantes : Comment concilier les usages récréatifs et la préservation des entités écologiques°? Comment limiter la fragmentation des milieux ? (stopper l'urbanisation linéaire, localisation des infrastructures…).	

Les masses d'eau et leur qualité

ÉTAT DES MASSES D'EAU

La directive cadre sur l'eau (DCE) fixe des objectifs et des méthodes pour atteindre le bon état des eaux en 2015 et 2021. L'évaluation de l'état des masses d'eau prend en compte des paramètres différents (biologiques, chimiques ou quantitatifs) suivant qu'il s'agisse d'eaux de surface (douces, saumâtres ou salées) ou d'eaux souterraines

Le bon état d'une eau de surface

L'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau.

L'état chimique d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales (NQE) par le biais de valeurs seuils. Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect). 41 substances sont prises en compte.

Le bon état d'une eau souterraine

Le bon état d'une eau souterraine est l'état atteint par une masse d'eau souterraine lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins "bons".

Le bon état quantitatif d'une eau souterraine est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques.

L'état chimique est bon lorsque les concentrations en polluants dues aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils, lorsqu'elles n'entravent pas l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eaux de surface alimentées par les eaux souterraines considérées et lorsqu'il n'est constaté aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines.

L'état des masses d'eau superficielles

Dans la région de Cognac, on dénombre 4 masses d'eau fortement modifiées (MEFM) :

- la Charente du confluent de la Touvre au confluent du Bramerit (Code UE : FRFR332),
- le Solenéon affluent de la Charente au Nord de Cognac (Code UE : FRFR332_13),
- le ruisseau de la Tenaie affluent de la Charente à l'aval de Jarnac Code UE : FRFR332_18)
- un ruisseau affluent de la Soloire sur la commune de Nercillac (Code UE : FRFR9_3)

Les 3 premières masses d'eau sont liées à la navigation, la dernière à la protection contre les crues.

L'état des masses d'eau est évalué à partir des travaux menés dans le cadre de l'élaboration du SDAGE Adour Garonne 2016-2021. Les données correspondent aux données validées fin 2013.

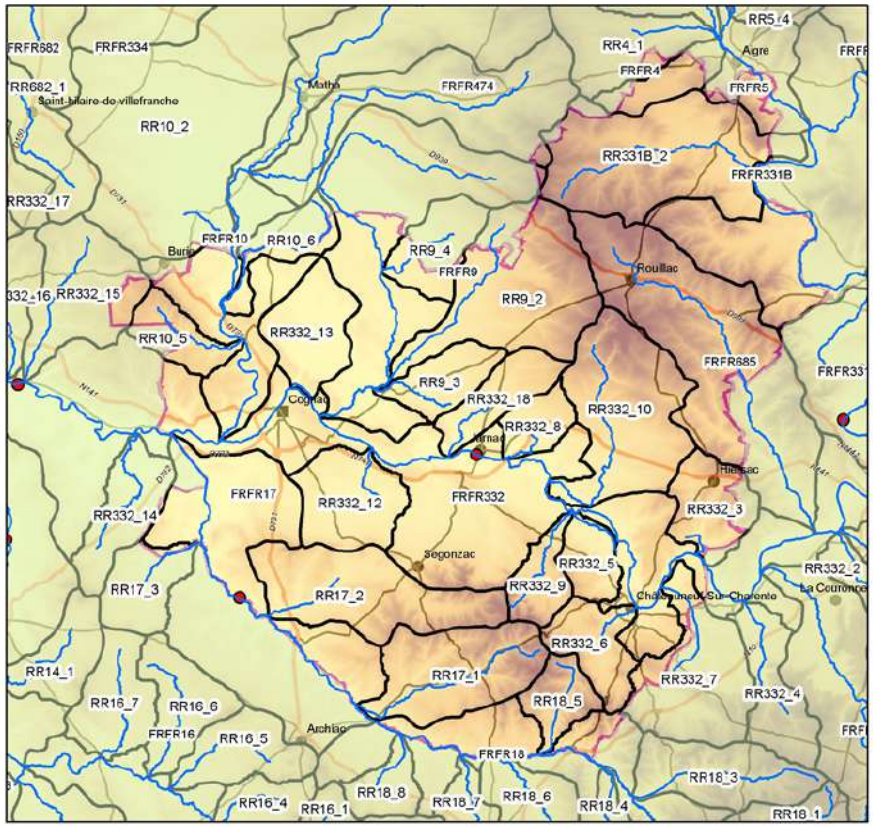
A l'échelle du bassin de la Charente, le nombre de masses d'eau en état écologique mauvais et médiocre a diminué entre les 2 évaluations de l'état des masses d'eau (2009 et 2013).Cependant le nombre de masses d'eau en bon état a également baissé.

Sur la Charente, la chronique longue disponible sur la station du pont de la Meure à Nersac montre une nette tendance à l'augmentation des concentrations en nitrates depuis les années 1970 (12mg/l) jusqu'en 2014 (26mg/l).

La qualité chimique et l'état écologique des masses d'eaux superficielles sont présentées pages suivantes.

Les Masses d'eau DCE (Directive Cadre sur l'Eau) dans le territoire du SCoT

Source : PROSCOT Concept Ingénierie d'après SIE[8] Adour Garonne



[8] Système d'Information sur l'Eau du bassin Adour Garonne

Qualité des masses d'eaux superficielles dans le territoire du SCoT

Source : PROSCOT Concept Ingénierie d'après SIE Adour Garonne

	FRFR332-La Charente (1)	FRFR331A-La Charente (2)	FRFR10-L'Antenne	FRFR17-Le Né	FRFR9-Le Soloire	FRFRR9_4-Le Maîémont	FRFRR9_2-Le Tourtrat	FRFRR332_10-La Guirlande	FRFR685-La Nouère	FRFR5-L'Aume	FRFR474-Le Briou	FRR331B_2-Le Sauvage	FRFRR332_18-Rau de la Tenaie
Etat de la masse d'eau (état des lieux validés 2013)													
Potentiel écologique													
Etat chimique :													
Pression													
Pression ponctuelle :													
Pression des rejets de stations d'épurations domestiques :													
Pression liée aux débordements des déversoirs d'orage :													
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants) :													
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (MI et METOX) :													
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries :													
Pression liée aux sites industriels abandonnés :													
Pression diffuse :													
Pression de l'azote diffus d'origine agricole :													
Pression par les pesticides :													
Prélèvements d'eau :													
Pression de prélèvement AEP :													
Pression de prélèvement industriels :													
Pression de prélèvement irrigation :													
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements :													
Altération de la continuité :													
Altération de l'hydrologie :													
Altération de la morphologie :													

Pression	Potentiel écologique	Etat chimique	Altération	
Pas de pression	Bon	Bon	Minime	
Non significative	Moyen		Modérée	
Significative		Mauvais	Elevée	

NC : Non classé

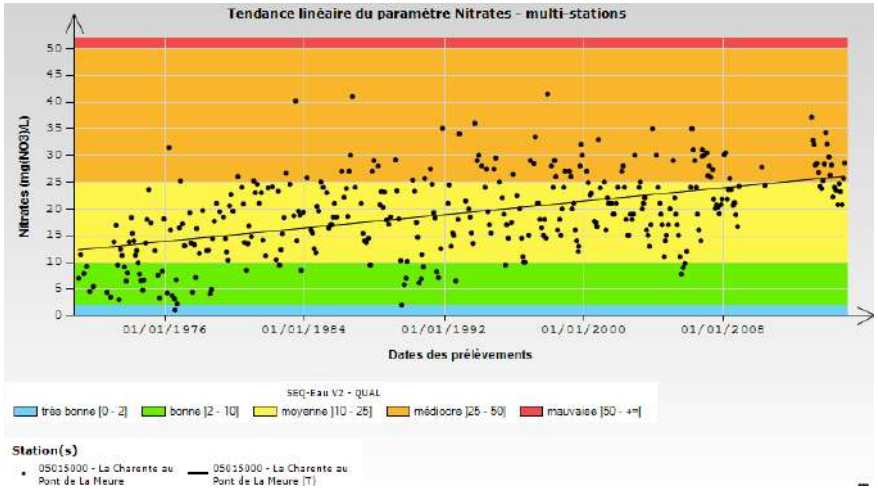
La Charente (1) Du confluent de la Touvre au confluent du Bramerit

La Charente (2) La Charente du confluent de la Tardoire au confluent du Puits des Preins (inclus)

Le Né Du confluent de la Fontaine de Bagot au confluent de la Charente

Évolutions des taux de nitrates sur la Charente

Source : SIE Adour Garonne



La masse d'eau « la Charente de la Touvre au Bramerit» située en aval du territoire présente une potentiel écologique moyen et une mauvaise qualité chimique. L'objectif de bon état chimique est renvoyé à 2027. Pour l'ensemble des autres masses d'eau, le bon état chimique est fixé à 2021.

En dehors de la masse d'eau de la Nouère (Rouillac), il y'a un risque de non atteinte du bon état écologique en 2021, pour les autres masses d'eau.

Sur le bassin de la Charente, 34 % de masses d'eau superficielle sont soumises à une **pression domestique significative**. Sur le territoire, c'est le cas notamment pour l'Antenne, le Né, le Tourtrat, la Guirlande, La Nouère et le Sauvage.

La pression en matière de **pollution organique** nette après traitement, liée à l'assainissement domestique (qui est intégratrice de la population et des rendements épuratoires) est très variable selon les secteurs : (cf tableau page suivante)

- la **pression en ammonium** existe sur plusieurs secteurs distincts répartis sur tout le bassin. La pression en DBO5 est globalement nulle ou non significative. Elle est significative sur l'affluent de la Soloire (commune de Nercillac).

- la pression en **phosphore total** est répartie sur plusieurs secteurs distincts du bassin, avec une distribution proche de la pression en ammonium. Enfin, la pression en MES est relativement faible.

La pression liée aux **rejets industriels** est significative sur les cours d'eau du Né et de l'Antenne. (Métaux toxiques pour l'Antenne).

En ce qui concerne les pollutions diffuses, **la pression azotée est importante** avec 72 % des masses d'eau en pression significative à l'échelle du bassin. La contribution de l'agriculture à cette pression est prépondérante. En effet, les excédents azotés dans les sols (calculés par l'outil NOPOLU) sont forts sur ces secteurs.

La pression phytosanitaire est significative sur les deux tiers ouest du bassin et non significative sur le tiers est (53% des masses d'eau en pression significative).

Sur le territoire du SCoT, en dehors de la Charente (amont), l'ensemble des masses d'eau présente une pression significative.

L'usage de pesticides est important sur le bassin versant.

Sur le bassin versant de l'Antenne et des affluents rive droite de la Charente péri-cognaçaise, les molécules retrouvées dans les cours d'eau sont principalement des herbicides (67%) (utilisés dans les grandes cultures mais également dans la vigne), des fongicides (22%), et des mollulicides (11%).

Synthèse des pressions – Bassin de la Charente

Source : Agence de l'Eau Adour Garonne État des lieux SDAGE 2016-2021

Eaux superficielles - Masses d'eau « rivières »							
Pression	Domestique		Industrielle			Diffuse	
	STEP	Déversoir d'orage	Macro-polluants	MI et METOX	subst. dang.	Azote	phyto
Non qualifiée	1 %	0 %	0 %	89 %	0 %	1 %	1 %
Pas de p°	40 %	42 %	64 %	1 %	57 %	0 %	0 %
Non signif.	25 %	47 %	19 %	2 %	35 %	27 %	47 %
Significative	34 %	11 %	17 %	8 %	8 %	72 %	53 %

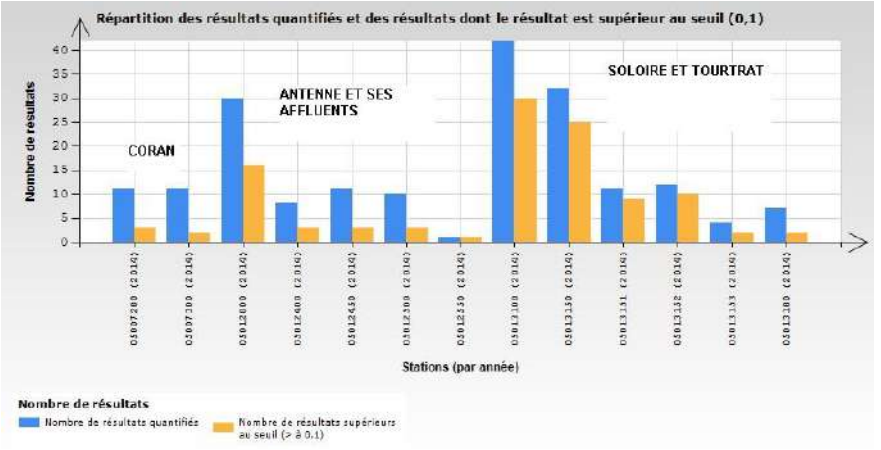
En matière de pression sur les masses d'eau à l'échelle du bassin de la Charente, on constate que :

- près des ¾ des masses d'eau sont soumises à des pressions diffuses significatives liées à la présence d'azote, et plus de la moitié à des pressions liées aux produits phytosanitaires,

- malgré les équipements des collectivités, des pollutions liées aux stations d'épuration subsistent avec un tiers des masses d'eau soumis à des pressions significatives ,

- en ce qui concerne l'activité industrielle, **les pressions sont principalement liées aux macropolluants** (matières en suspension, les matières organiques et les nutriments, comme l'azote et le phosphore)

Sur le bassin de la Charente, les masses d'eau les plus dégradées se situent autour d'Angoulême et à son aval (notamment les rivières angoumoisines). La Seugne est aussi contaminée, avec des dépassements mesurés sur 11 molécules sur 2006-2009.



Sur cette même période, une pollution métallique des rivières est mise en évidence sur une part importante des masses d'eau, de façon non désinfluencée du fonds géochimique mercure (13 ME), cuivre et zinc (9 ME), cadmium (7 ME), et dans une moindre mesure chrome et plomb (4 ME). Ce constat est néanmoins revu en 2012-2013, avec l'amélioration des connaissances, puisque le SIE (Système d'Information sur l'Eau) Adour Garonne ne retient aucune masse d'eau du territoire comme préoccupante (quasiment toutes sont en bon état chimique).

Sur l'ensemble de l'aire viticole, on constate une diminution de moins 35% de produits phytosanitaires depuis 20 ans et de 50 % des apports de cuivre.

Cependant sur ce secteur la pression phytosanitaire est potentiellement importante sur ce secteur, avec un enjeu de meilleure maîtrise du risque de transfert vers les cours d'eau et de prise en compte de la vulnérabilité des nappes. Il conviendra également de mesurer et de maîtriser les effets cumulés et saisonniers des rejets d'effluents vinicoles, en adéquation avec l'acceptabilité des milieux.

En ce qui concerne **les pressions hydromorphologiques**, les cours d'eau sont fortement marqués par la présence de nombreux moulins, seuils et canaux de dérivation ; l'ensemble du cours de la Charente et de ses affluents subissent ainsi une pression élevée liée à ces aménagements. C'est le cas également sur les affluents tels que le Né. Les cours d'eau subissant une pression minime sont peu nombreux.

Le bassin de la Charente a été soumis à de fortes modifications morphologiques sur les trois-quarts de sa superficie (recalibrage et rectification).

La pression de prélèvement sur la ressource en eau est particulièrement importante sur l'ouest du bassin de la Charente. 45 % de masses d'eau « rivières » subissent une pression significative de prélèvement.

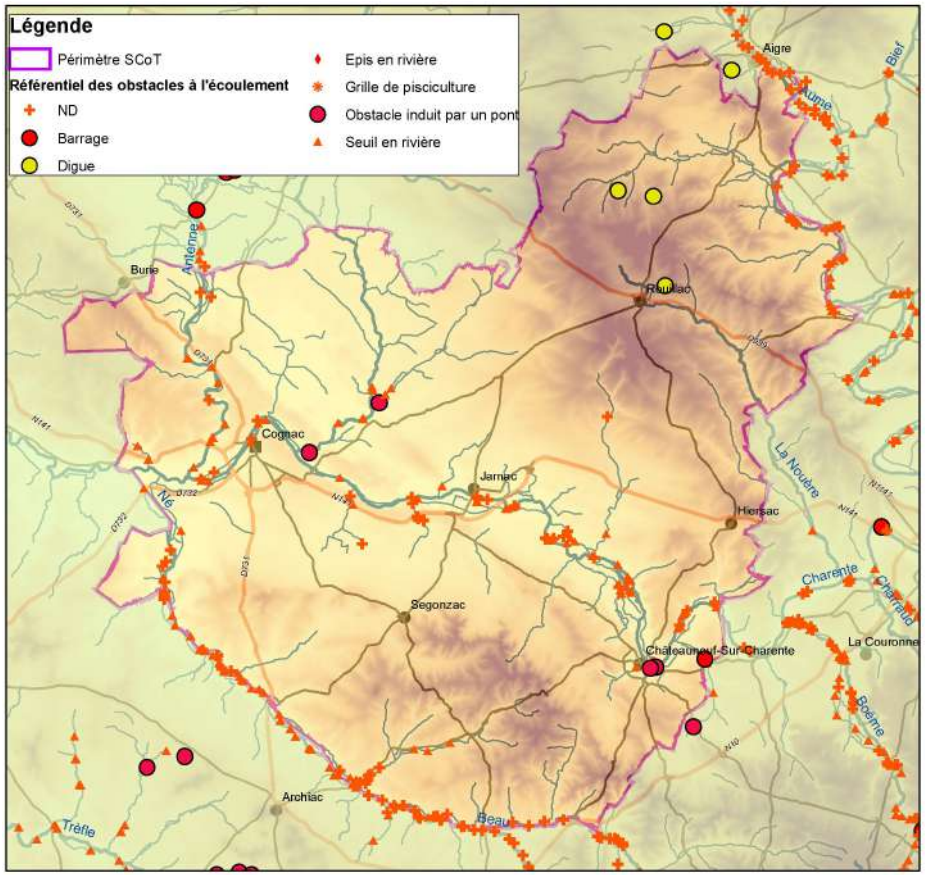
Ils correspondent aux prélèvements de Saint-Hippolyte et Coulonges (alimentation du secteur littoral et de l'agglomération Rochelaise (hors bassin).

Sur le reste du bassin, les prélèvements significatifs sont essentiellement liés à l'irrigation et sont concentrés sur la période d'étiage. C'est le cas sur la vallée de l'Antenne et celui de la Nouère en amont de la région de Cognac.

Obstacles à la continuité des cours d'eau

Carte des obstacles à l'écoulement

Source :Système d'information sur l'eau



Les obstacles à l'écoulement sont très nombreux sur l'ensemble du territoire, plus de 220 ouvrages sont recensés, principalement sur la Charente et le Né. Il s'agit principalement de seuils sur la rivière.

Les masses d'eau souterraines

Les aquifères

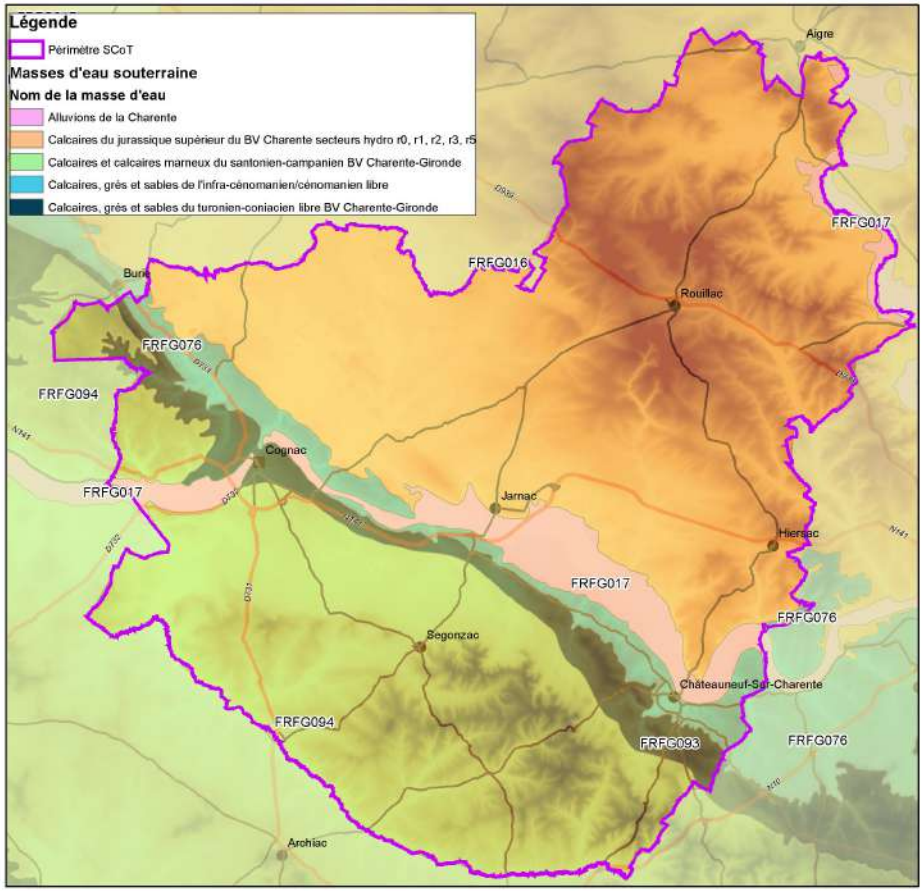
L'hydrogéologie de la région est complexe avec la présence de nappes libres du Jurassique au Nord et du Crétacé au Sud, de la nappe alluviale de la Charente, des pertes karstiques dans le secteur de la Vallée du Né, et également de différentes compartiments semi-captifs et captifs dont la nappe de l'infra-toarcien, d'importance régionale.

La carte ci-contre présente les masses d'eaux souterraines de la Directive Cadre sur l'Eau.

La puissante série du Jurassique supérieur est composée par l'alternance de termes marneux et de termes plus calcaires. Sur cette succession qui atteint jusqu'à 500 m d'épaisseur, s'écoulent l'Auge, l'Argence, la Charente, la Nouère, la Soloire, l'Antenne. Elle est formée principalement de calcaires marneux peu perméables. Il s'y développe toutefois une frange d'altération et de fissuration superficielle qui contient une nappe. La base de cet aquifère superficiel, qui dépasse rarement 30 m d'épaisseur, est constituée par un niveau compact, imperméable, caractérisé par une couleur bleue d'où l'appellation commune de "*banc bleu*". Ce niveau aquifère recoupe l'ensemble des séries calcaréo-marneuses du Jurassique supérieur.

Les nombreux ouvrages qui captent cet aquifère ont en général une profondeur inférieure à 50 m. Cependant, localement, la fracturation et/ou des faciès plus calcaires peuvent favoriser le développement de ressources plus profondes.

Carte des masses d'eaux souterraines
Source : BD Carthage



Cet aquifère superficiel est en relation étroite avec les rivières et ne renferme pas d'importantes réserves.

Les nombreux forages d'exploitation sont principalement répartis dans les vallées. La fissuration induit une perméabilité en général élevée favorisant l'évacuation des eaux et ne permettant pas à la nappe de soutenir efficacement les cours d'eau en période d'étiage.

Sur le Purbeckien argileux et marneux globalement imperméable, et qui constitue ce « Pays Bas charentais », s'écoule l'Antenne et le Soloire, soit un réseau hydrographique plus dense où les cours d'eau se mettent à divaguer et à se ramifier.

Les cours d'eau de la rive gauche de la Charente sont formés par des affleurements de terrains d'âge Crétacé, comme le Né.

D'un point de vue hydrogéologique, les sables et les calcaires du Cénomanien forment un réservoir assez productif, qui se prolonge en profondeur.

Le Turonien et le Coniacien calcaire correspondent à l'aquifère le plus important de ce secteur méridional. Cet aquifère karstique donne naissance à d'importantes sources, aux débits pérennes, qui viennent alimenter les rivières. La nappe est non seulement alimentée par les eaux qui tombent sur l'impluvium correspondant aux affleurements de Turonien-Coniacien, mais aussi par percolation des eaux à travers la couverture calcaréo-marneuse (Santonien-Campanien) de l'aquifère. Cette percolation est aidée par une fracturation de la roche.

L'aquifère du Turonien-Coniacien est exploité dans ses parties libres comme dans son domaine captif.

État quantitatif des masses d'eaux

En dehors de la nappe captive des sables, grés, calcaires et dolomies de l'Infra-toarcien, l'ensemble des nappes présentait **un mauvais état quantitatif.** L'objectif d'atteinte du bon état est fixé à **2027.**

L'ensemble des nappes présente également **un mauvais état chimique** (les facteurs déclassants étant liés aux nitrates et aux pesticides)**.** L'objectif d'atteinte du bon état était fixé à **2015.**

Les nappes superficielles sont soumises à des pressions qualitatives liées principalement aux activités agricoles (lessivage des nitrates, pesticides, azote organique) et des pressions quantitatives (prélèvements pour l'irrigation).

Les prélèvements d'eau potable entraînent des pressions quantitatives fortes sur la nappe alluviale de la Charente et moyenne sur la nappe libre en bordure de la Charente.

Qualité des masses souterraines dans le territoire du SCoT

Source : PROSCOT Concept Ingénierie d'après SIE Adour Garonne

Nom	Calcaires et calcaires marneux du santonien-campanien BV Charente-Gironde	Calcaires du jurassique supérieur du BV Charente secteurs hydro r0, r1, r2, r3, r5	Alluvions de la Charente	Calcaires, grés et sables de l'infra-cénomanien /cénomanien libre	Calcaires, grés et sables du turonien-coniacien libre BV Charente-Gironde	Sables, grés, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien
Code :	**FRFG094**	**FRFG016**	**FRFG017**	**FRFG076**	**FRFG093**	**FRFG078**
Type :	Dominante sédimentaire non alluviale	Dominante sédimentaire non alluviale	Alluvial	Dominante sédimentaire non alluviale	Dominante sédimentaire non alluviale	Dominante sédimentaire non alluviale
Etat hydraulique :	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Majoritairement captif
Superficie :	2075 Km ^{2}	1949 Km ^{2}	136 Km ^{2}	937 Km ^{2}	927 Km ^{2}	24931 Km ^{2}
Objectif état global :	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2027
Objectif état quantitatif :	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
Objectif état chimique :	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2027
Justification de dérogation :	Les conditions naturelles de renouvellement des nappes ne permettent pas d'envisager une baisse suffisante des teneurs en nitrates et pesticides dans les délais prévus : temps de					
Etat de la masse d'eau (Données 2007-2008-2009)						
Etat quantitatif :	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Non classé	Mauvais	Bon
Cause(s) de dégradation :	Mauvais état (Test "eaux de surface" médiocre)	Mauvais état (Test "eaux de surface" médiocre)	Mauvais état (Test "eaux de surface" médiocre)		Mauvais état (Test "eaux de surface" médiocre)	Bon état repris de l'état 2004
Etat chimique :	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais
Cause(s) de dégradation :	Nitrates, Pesticides	Nitrates, Pesticides	Nitrates	Nitrates, Pesticides	Nitrates, Pesticides	Nitrates, Pesticides
Pression qualitative						
Occupation agricole des sols (répartition des cultures, azote organique et phytosanitaires) :	Forte	Forte	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Faible
Elevage :	Moyenne	Moyenne	Faible	Moyenne	Moyenne	Faible
Non agricole (nitrates issus de l'assainissement autonome, phytosanitaires utilisés par les usagers non agricoles, sites et sols pollués,...) :	Moyenne	Forte	Forte	Moyenne	Moyenne	Faible
Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Absente
Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Absente
Pression quantitative						
Prélèvement agricole :	Forte	Forte	Faible	Forte	Forte	Moyenne
Prélèvement industriel :	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Prélèvement eau potable :	Moyenne	Faible	Forte	Faible	Moyenne	Moyenne
Recharge artificielle (par modification directe ou indirecte de la recharge) :	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Absente
Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Absente
Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Absente

ZONAGES REGLEMENTAIRES

Zone de répartition des eaux

L'ensemble du territoire du SCoT est en Zone de Répartition des Eaux. (Arrêté préfectoral du 24 mai 1995 - Annexe A).

Une Zone de répartition des eaux (ZRE) est une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

Les ZRE sont définies par l'article R.211-71 du code de l'environnement et sont fixées par le préfet coordonnateur de bassin. L'arrêté pris par les préfets de département concernés traduit la ZRE en une liste de communes. Cet arrêté est le texte réglementaire fondateur de la ZRE.

Dans une ZRE, les seuils d'autorisation et de déclarations des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés. Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau. Dans une ZRE, les prélèvements d'eau supérieurs à 8m3/h sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration.

Les volumes prélevables ont été fixés par le préfet coordonnateur de bassin en date du 26 octobre 2011. Sur la Charente aval :

- Pour l'irrigation : superficielles : 34,9 M de m^3, nappes déconnectées 0,57 M de m3, retenues : 8,83 M de m^3.

Zone vulnérable

L'ensemble du territoire du SCoT est **en Zone Vulnérable**.

Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

Sont désignées comme zones vulnérables les zones où :

- les eaux douces superficielles et souterraines, notamment celles destinées à l'alimentation en eau potable, ont ou risquent d'avoir une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l,

- les eaux des estuaires, les eaux côtières ou marines et les eaux douces superficielles qui ont subi ou montrent une tendance à l'eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote.

Zone sensible

L'ensemble du territoire du SCoT est **en Zone Sensible.**

Il s'agit des masses d'eau particulièrement sensibles aux pollutions, notamment celles dont il est établi qu'elles sont eutrophes ou pourraient devenir eutrophes à brève échéance si des mesures ne sont pas prises, et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote ou de ces deux substances doivent, s'ils sont cause de ce déséquilibre, être réduits.

TENDANCES

Les projections de tendances relevées par le SAGE Charente font état des éléments suivants :

Eau potable

Littoral : perspective d'un territoire peuplé d'1 million d'habitants à l'horizon 2030 et la gestion des pics de fréquentation touristique interrogent les ressources disponibles. Le bilan besoins-ressources en pointe de consommation est déficitaire sur le littoral et les îles à l'horizon 2030. La ressource du fleuve Charente est confirmée à l'avenir comme ressource stratégique de l'agglomération de La Rochelle.

Arrière Pays : Les volumes prélevés en tendance resteront stables en Charente et augmenteront en Charente-Maritime.

En ce qui concerne, les incidences du changement climatique à moyen et long terme, on note qu'en Charente-Maritime, les risques estimés sur les ressources mobilisables sont :

- **une diminution de l'ordre de 6,5%** des volumes disponibles sur l'année.
- un risque **d'augmentation des transferts d'eau par drainance verticale,** et donc des migrations de polluants vers les nappes exploitées (cette tendance naturelle est d'ailleurs valable sur l'ensemble du territoire).

Les incidences concernent donc les territoires de SCOT situés à l'aval.

Évolution de la qualité des eaux brutes captées

Dans les nappes de Charente-maritime, **les teneurs en nitrates se stabilisent** depuis 2004, parfois à des valeurs élevées.

Sur les pesticides, le risque tendanciel d'affecter la quasi-totalité des captages libres ou semicaptifs, et de voir se dégrader la qualité des ouvrages déjà touchés en nappe captive, se confirment au vu du bilan 2004-2011 réalisé en Charente-Maritime :

- selon les aquifères, entre 60 et 100% des captages sont touchés en 2011
- stabilisation des concentrations sur les nappes libres du Jurassique,
- extension des zones touchées sur les nappes superficielles du Crétacé (avec apparition de nouvelles molécules), et dans les nappes captives du Cénomanien moyen et supérieur.

Les programmes de reconquête cible les ressources majeures :

- Les captages prioritaires en voie de protection représentent 35% du bassin Charente, avec un objectif de réduction de la pollution par les nitrates et les pesticides. Supplément proposé de 5 à 6 captages dans le cadre du dispositif Grenelle (2 en Charente-Maritime, 4 déjà en programme Re-Sources en Vienne).

Un programme majeur en termes d'emprise sur le bassin Charente, mais au contenu encore indéfini est le programme spécifique élaboré sur l'AAC Coulonge-St Hippolyte. Il concrétise, en plus de l'opérateur local (SDE17), l'implication d'un opérateur hors bassin dans la maîtrise de la qualité de la ressource Charente (la CDA La Rochelle) dans le cadre d'une animation portée par la structure de bassin (l'EPTB Charente).

Les pressions sur la ressource en eau

En ce qui concerne les pollutions liées à l'assainissement collectif et non collectif, les pressions d'assainissement sont de mieux en mieux maîtrisées sur le plan de la conformité.

Les pollutions chimiques sont en résorption en sortie de station d'épuration, mais les pollutions chimiques et médicamenteuses des rivières issues de l'assainissement, sont toujours présentes :

- **maintien des risques de remobilisation** en crue des stocks de métaux (dont cadmium, mercure, cuivre, zinc, retrouvés quasi systématiquement en dépassement dans l'eau, sur l'ensemble des cours d'eau du bassin), HAP, PCB potentiellement accumulés dans les sédiments des cours d'eau,

- **réduction tendancielle probablement insuffisante des pollutions chimiques** par ruissellement des eaux pluviales,

- **pollutions émergentes** (médicaments, nouveaux polluants chimiques) encore mal évaluées.

Changement climatique

Les incidences du changement climatique devraient s'accentuer à l'horizon 2025 :

- **Le chevelu hydrographique et les zones humides** seront probablement les plus vulnérables aux assecs en étiage, avec :

  - Un risque de **perte supplémentaire d'habitats sur les ruisseaux de têtes de bassin versant,** déjà pénalisés en étiage par une très faible hydrologie qui est encore accentuée sur les versants agricoles drainés.
  - Un risque accru de **perte de fonctionnalités des zones humides** sur les versants.

- **Des impacts biologiques du réchauffement des eaux**. Les cycles biologiques seront perturbés par les températures sans que l'on puisse tout compenser. Les espèces thermosensibles dont l'aire de répartition présente déjà des signes de réduction, y compris en mer. L'augmentation de température est déjà mise en évidence sur le fleuve (+0.42°C en moyenne depuis 1990), mais aussi sur l'élément « régulateur » du bassin, la Touvre, rivière pourtant de source karstique à forte inertie (+0.4°C en moyenne depuis 1990)

- **Le réchauffement des eaux et la fragilisation des espèces autochtones induiront probablement de plus grandes opportunités de développement des populations d'espèces invasives ou introduites** (silures, perches soleil,...).

- **L'importance des atouts naturels du bassin pourrait venir atténuer la baisse de l'hydrologie d'étiage :**

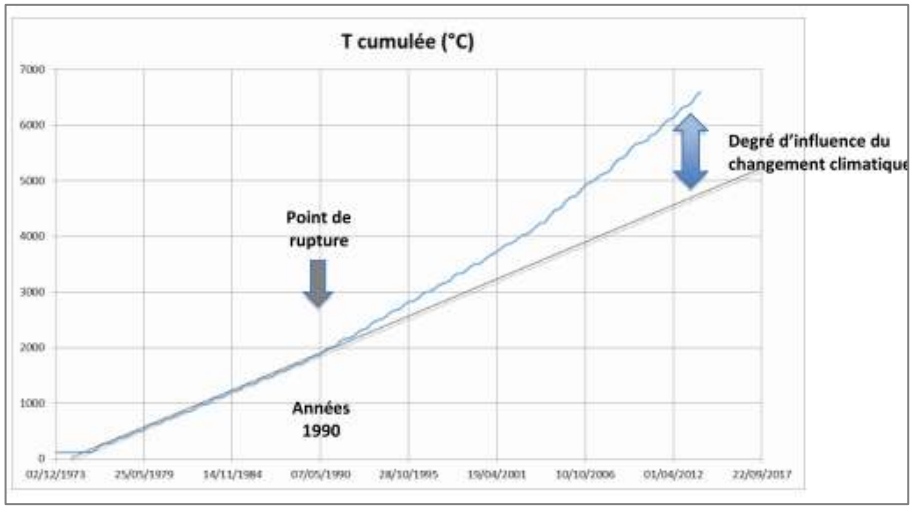
  - le rôle de régulateur thermique joué par la Touvre alimentée par les résurgences du karst, sur le fleuve Charente : sur les 40 dernières années, les températures maximales atteintes sur la Touvre restent globalement inférieures de 5°C par rapport au fleuve.
  - De manière générale, des émergences karstiques favorables au soutien du débit d'étiage des ruisseaux récepteurs, qui à l'étiage prendront plus de valeur patrimoniale, comme zone refuge / zone pépinière pour la faune piscicole ou pour la pisciculture.

Les incidences sur la pêche professionnelle et de loisir sont difficiles à anticiper car des opportunités comme de nouveaux risques peuvent apparaître.

Sur le plan hydrologique, la baisse tendancielle des débits du fleuve a été modélisée spécifiquement pour la Charente à l'horizon 2040. Le territoire aura à faire face à des étiages plus intenses et plus fréquents, comme le montrent sur le graphe ci-dessous, les valeurs basses et la fréquence des pics sur les courbes des scénarios tendanciels modélisés.

Évolution de la température de l'eau du fleuve Charente

Source : ETPB Charente



GOUVERNANCE

Le SDAGE Adour Garonne

Les enjeux du SDAGE pour les années 2016 à 2021, approuvé le 1er décembre 2015, par le comité de bassin Adour-Garonne sont les suivants :

- Réduire les pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires dans les eaux superficielles et souterraines.
- Gérer les ressources en eau en période d'étiage pour répondre aux usages socio-économiques dans le respect du bon état des eaux.
- La gestion patrimoniale des eaux souterraines.
- Préserver les ressources en eau destinées à la production d'eau potable
- Restaurer les fonctionnalités des rivières et de zones humides, et préserver les têtes de bassin versant, en vue de faciliter la bonne gestion quantitative et qualitative de l'ensemble du bassin.
- Prévenir le risque d'inondation en Charente aval.
- Résorber les macropollutions en Charente aval et en Boutonne.

Le Programme de mesures s'articulent autour des mesures qui visent à :

- Diminuer la pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires
- Améliorer la gestion quantitative en période d'étiage,
- Assurer la gestion patrimoniale des eaux souterraines,
- Préserver les ressources AEP,
- Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau, lac et zones humides.

Le SAGE Charente

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Charente (SAGE) est cours d'élaboration. L'état initial a été présenté au mois de février 2012. Le diagnostic du SAGE Charente a été validé par la CLE (Commission Locale de l'Eau) en mars 2013, sous réserve de précisions à apporter. Le rapport "Projection des tendances" a été validé par la CLE le 05 février 2015. Les axes identifiés par la CLE lors du diagnostic du SAGE sont les suivants :

- **gestion quantitative de la ressource en eau à l'étiage** : du PGE au SAGE, 2 décennies de dynamique de concertation à préserver et à prolonger par un effort d'intégration des politiques environnementales,
- qualité des eaux douces : au-delà de l'effort d'assainissement, un **enjeu majeur de pollutions diffuses** vers les nappes et des interférences avec l'aménagement des cours d'eau,
- un obstacle au bon état : **l'aménagement pluriséculaire des rivières et des versants** en conflit potentiel avec les nouvelles pressions qualitatives et quantitatives,
- interfaces terre-mer : **des vocations multiples à concilier**, conchyliculture, pêche, tourisme,urbanisme, transport maritime, dans un environnement remarquable sur le plan écologique,
- la **gestion du risque inondation**/submersion marine : le défi d'une bonne intégration et de la synergie des politiques publiques,

- **la gouvernance de l'eau** à l'échelle du bassin Charente, une construction empirique à l'épreuve de l'acte III de la décentralisation.

Le plan de gestion des étiages

Le PGE a été approuvé par la Commission d'élaboration en séance du 26 avril 2004, l'avenant 2015-2018 a été validé par la Commission de suivi du PGE Charente le 27/01/2015. Sur le bassin versant de la Charente, l'atténuation des phénomènes d'étiages est obtenue via trois orientations complémentaires :

- la réduction de la consommation en eau,
- la constitution de réserves d'eau supplémentaires,
- l'aménagement du territoire et le bon fonctionnement du bassin versant dans son ensemble.

Le partage de la ressource disponible en étiage est basé sur :

- un réseau de mesures et des indicateurs performants de l'état de la ressource,
- une expertise permettant d'anticiper le devenir de la ressource,
- la mobilisation efficiente des volumes stockés,
- l'organisation collective des prélèvements.

La gestion de crise ne doit intervenir qu'en cas d'étiage sévère. L'acquisition continue de connaissances scientifiques et techniques sur les ressources en eau, leurs relations et leurs évolutions, ainsi que sur les conséquences des étiages, favorise la compréhension et la solidarité entre les usagers de la ressource.

Enfin, la communication, l'information et le partage d'expériences et de savoirs concourent à la mobilisation de l'ensemble des acteurs du bassin versant autour de la problématique des étiages.

En ce qui concerne **l'eau potable** les objectifs sont les suivants :

- Atteindre le volume objectif défini dans le PGE = baisse de prélèvements toutes ressources confondues de 10% par rapport au volume calculé pour la période juin-octobre dans l'état des lieux du PGE. Plusieurs syndicats de distribution d'eau potable ont déjà atteint cet objectif.
- Prendre en compte la vulnérabilité de l'approvisionnement continu en eau potable, face aux problèmes quantitatifs / qualitatifs.
- Sensibiliser et informer les usagers de la démarche de réduction des consommations par les collectivités compétentes.
- Transmettre les données de prélèvements au Tableau de bord du PGE (fréquence des relevés mensuels).

En ce qui concerne l'irrigation

Reconduction des objectifs du PGE :

- Moderniser le matériel,
- Porter attention aux potentialités du sol (RFU),
- Informer en continue en période d'étiage et avertissements agricoles via les organismes uniques ou les chambres d'agriculture,
- Optimiser le volume alloué, par l'exploitant sur ses parcelles irriguées, intégrant la pénurie de la ressource et le risque élevé de défaillance ainsi que l'aptitude agronomique à l'irrigation dans une optique de développement agricole durable,
- Informer sur les procédures contractuelles à destination de l'agriculture et sur les mesures agro-environnementales,
- Proposer un diagnostic personnalisé par les Chambres aux irrigants présentant les consommations unitaires les plus élevées.

Nouveaux objectifs

- Reconstituer un réseau opérationnel de stations témoins des prélèvements avec télétransmission (métrologie).
- Soutenir, la faisabilité d'évolution des systèmes de production agricole vers des systèmes plus économes en eau (cf. mesures du programme FEADER 2014-2020). Sur les secteurs très déficitaires, l'adaptation des assolements s'est faite au fur et à mesure de la réduction des volumes autorisés.

En ce qui concerne la limitation des prélèvements

Le PGE fixe pour chaque sous bassin un volume maximal prélevable (82 millions de m³ pour tout le bassin de la Charente). Il est comparable au volume réellement prélevé en 2003 (application de restrictions) et est de 37,38 millions de m³ sur la Charente-Aval.

Les volumes prélevables devaient être respectés en 2015 mais cette échéance a été jugée inatteignable pour plusieurs sous bassins. Des délais ont été accordés jusqu'à 2017 voire 2021 pour les bassins ultra déficitaires, dont l'Antenne avec des projets de retenues de substitution.

Les nouveaux objectifs sont notamment de coupler à la notion de "volume autorisé" la notion de "débit autorisé" pour minimiser l'impact sur le régime instantané des cours d'eau et stabiliser la définition de "prélèvement en nappe" : harmoniser les différences de classement des pompages (eaux souterraines, eaux superficielles) qui existent entre départements.

ENJEUX

Aspects agricoles

Les systèmes agraires évoluent vers une planification maîtrisée de l'irrigation, avec notamment un report planifié des prélèvements vers les ressources de substitution à hauteur de +11 Mm³ programmés, mais des besoins en culture qui augmentent de 60 mm en 2040.

Eau potable

Le déficit d'alimentation en eau potable du littoral charentais n'est pas totalement comblé à l'horizon 2030 par les efforts planifiés sur la performance et le rendement des infrastructures (réseaux de distribution). En jour de pointe en projection 2030, selon le potentiel mobilisable et en tenant compte des optimisations identifiées, **le bilan besoin/ressources reste déficitaire à hauteur de 33 000 m³/j** pour la production d'eau potable sur le grand secteur littoral du département Charente-Maritime et la presqu'île d'Arvert.

Eaux souterraines

Les **processus de recharge des nappes** (réduction des étiages) dépendront de l'occupation agricole des vals inondables et des zones humides, et du ralentissement des eaux soumis lui-même à l'organisation foncière du parcellaire (surface en herbe, haies, culture piège à nitrate, agroforesterie, drainage...)

En conclusion pour le plan de gestion des étiages

La réduction du déficit quantitatif en eau, permise par l'engagement du territoire vers une meilleure maîtrise des prélèvements d'irrigation (politique réglementaire Volumes Prélevables) ne suffira pas à combler la totalité du déficit quantitatif, au vu de la baisse de l'hydrologie des rivières et de l'augmentation tendancielle des besoins en eau d'irrigation.

INTERDEPENDANCES

Qualité de l'eau : La qualité des eaux souterraines et superficielles résulte entre autres du niveau de performance de l'assainissement.

- Rappelons dans ce cadre que le territoire figure en zone sensible pour l'azote et le phosphore au titre de la Directive Eaux résiduaires urbaines. Les STEP et les installations d'assainissement non collectif sont ainsi une des clefs pour atteindre les objectifs de la DCE Eau potable

- Les captages peuvent être soumis à des risques de pollution de par la proximité d'habitations à assainissement individuel non conforme.

Biodiversité : L'assainissement peut également avoir un effet indirect sur les milieux naturels, la qualité de l'eau constituant un critère de répartition des espèces animales et végétales.

Risques naturels : Le risque d'inondation étant important sur le territoire, les crues peuvent être à l'origine de débordements des stations d'épuration (STEP).

SYNTHESE / ENJEUX

Atouts	Faiblesses
Des ressources variées (nappes et superficielles) et quantitativement importantes notamment en hiver. Des karsts productifs qui soutiennent les débits en période d'étiage. Présence de nappes captives naturellement protégées. Une baisse tendancielle des apports en produits phytosanitaires et en cuivre.	Les connexions cours d'eau/nappes augmentent l'effet des étiages et les risques de transfert de polluants vers les nappes. Des inondations fréquentes en période de hautes eaux mais à vitesse lente. Un fleuve très aménagé avec de nombreux obstacles à l'écoulement. La pression phytosanitaire est significative sur la ressource en eau. Les nappes superficielles sont soumises à des pressions qualitatives liées principalement aux activités agricoles (lessivage des nitrates, pesticides, azote organique) et des pressions quantitatives. Des prélèvement importants : eau potable / irrigation .La pression de prélèvement sur la ressource en eau est particulièrement importante sur l'ouest du bassin de la Charente. Ils correspondent aux prélèvements de Saint-Hippolyte et Coulonges (alimentation du secteur littoral et de l'agglomération Rochelaise). En dehors de la nappe captive du toarcien, l'ensemble des nappes présente un mauvais état quantitatif.

Enjeux
La **vulnérabilité des ressources** en nappes libres, l'absence de possibilité de substitution sur certains captages et la qualité globale des eaux brutes doivent s'accompagner d'une **sécurisation de l'approvisionnement** dans un contexte où le développement des besoins pourrait générer des conflits d'usage et augmenter la fragilité de la ressource. Dans ce contexte les questions émergentes sont les suivantes : Comment **maîtriser les pollutions** de surface et ainsi préserver la qualité des cours d'eau et des masses d'eau ? Comment **optimiser l'exploitation de l'eau potable** au regard des besoins de fonctionnement écologique des cours d'eau et de réalimentation des aquifères ? Comment préserver des espaces stratégiques comme la nappe alluviale de la Charente en intégrant les impacts spatiaux ?

Assainissement

ETAT DES LIEUX

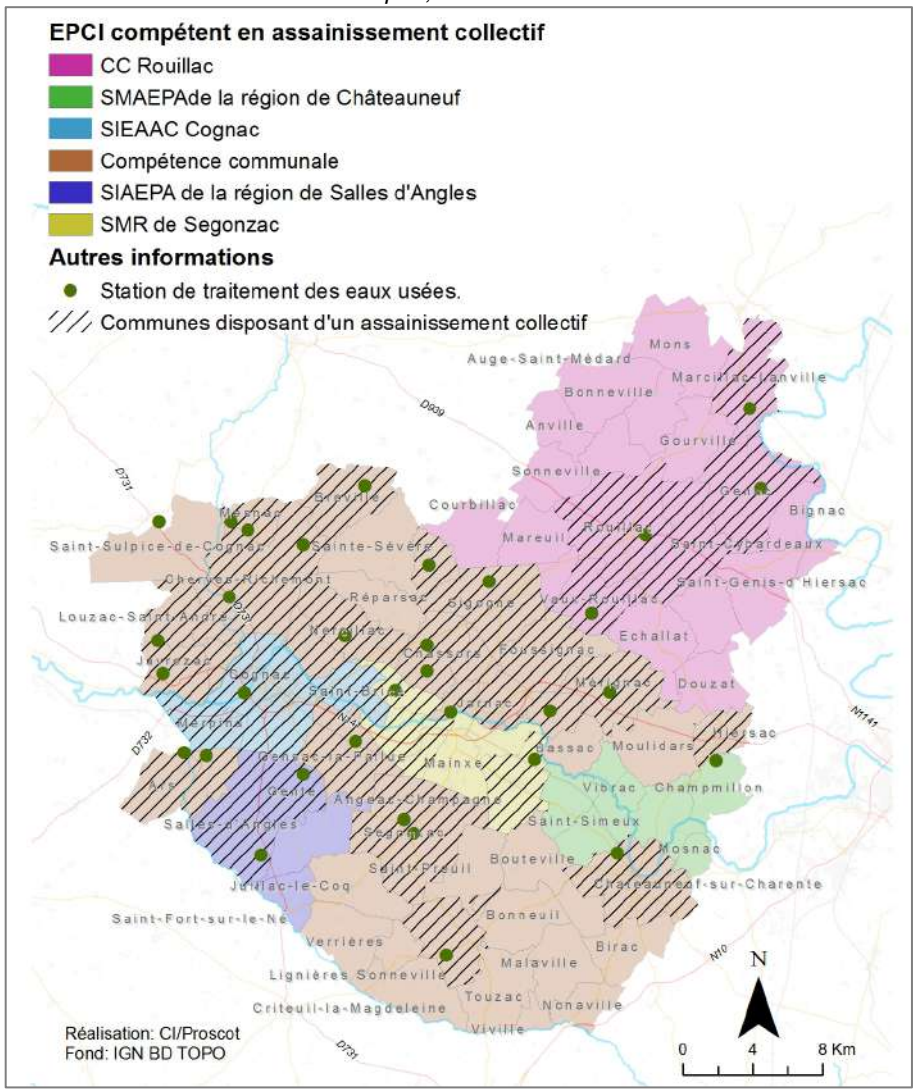
Organisation de l'assainissement collectif

La compétence assainissement est majoritairement une compétence communale. Quelques Syndicats ou communautés de communes ont néanmoins pris la compétence en assainissement collectif :

- SMAEPA de la région de Châteauneuf,
- SIEAAC, Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de l'Agglomération de Cognac,
- Syndicat Mixte des eaux de la région de Segonzac,
- SIAEPA de la Région de Salles-d'Angles,
- Communauté de Communes du Rouillacais.

L'assainissement collectif sur le territoire

Sispea, eau France



La capacité et la performance des systèmes d'assainissement collectif

48 communes disposent d'une filière d'assainissement collectif. 33 stations d'épuration (STEP) sont en fonctionnement sur le territoire avec une capacité globale de 70 330 équivalents-habitants. Le territoire dispose ainsi d'une capacité suffisante au regard de la charge maximale arrivant dans les stations (56 334 EH).

Globalement, les performances des filières d'assainissement sont satisfaisantes. Néanmoins, **quatre stations présentent des dysfonctionnements** :

- la STEP de Lignières Sonneville n'est pas conforme en équipement et en performances (voir le tableau « conformité des stations d'épuration » p 273) ;
- 3 stations sont en sous capacité au regard des charges entrantes :
  - Chassors-les-Six-Chemins,
  - Mesnac (Station de traitement des eaux usées de Vignolles),
  - Vaux-Rouillacais.
- D'après les données sur les filières collectives (voir page suivante), plusieurs stations sont en limite de capacité :
  - Gensac-la-Pallue,
  - Ars,
  - Cherves-Richemont,
  - Mérignac,
  - Hiersac,
  - Louzac-Saint-André,
  - Rouillac.

Au-delà des enjeux de capacité, la qualité des eaux superficielles est aussi directement liée à la performance des traitements des stations d'épuration. On notera également que plusieurs projets de filière d'assainissement collectif sont en cours (décembre 2015) :

Les projets des stations d'épuration

Charente eau, communes

Commune	Station	Capacité de la STEP	Nature opération	Échéance
Cherves-Richemont	quartier Orlut	300 EH	réhabilitation réseau	dossier traité en 2015
Mérignac	Bourg	700 EH	Renouvellement 300 EH Création de 400 EH	dossier à traiter en 2016
Genac	Bourg	350 EH	Réhabilitation station	dossier à traiter en 2016
Chassors	Bourg "les 6 chemins"	nc	Renouvellement et extension de la station des 6 chemins Suppression de la station du bourg	dossier à traiter en 2017
Mesnac	Vignolles	200 EH	Extension 200 EH	dossier à traiter en 2016
Gourville	Bourg	450 EH	Création station 450 EH	dossier à traiter en 2016
Hiersac	Bourg	1 300 EH	Renouvellement 1000 EH Création de 300 EH	dossier à traiter en 2016
Réparsac	Bourg	nc	Réflexion sur la création de l'assainissement du bourg par la commune	pas de date connue

Les filières collectives en 2014

Source : Eau France

Nom du STEU (Station de traitement des eaux usées).	Maître d'ouvrage/Exploitant	Filière eau principale	Filière boues principale	Capacité nominale en EH	Charge maximale entrante (EH)	Débit entrant en m^3/j	Conformité équipement	Conformité performances
Ars (bourg)	Commune d'Ars	Filtres plantés		1300	1270	142	Oui	Oui
Benest (pré de la planche)	Commune de Benest	Filtres plantés		300	70	7	Oui	Oui
Breville (bourg)	Commune de Breville	Filtres plantés		160	85	11	Oui	Oui
Hiersac (bourg)	Commune d'Hiersac	Lit bactérien	Lits de séchage	1000	850	87	Oui	Oui
Chassors (bourg)	Commune de Chassors	Lagunage naturel		300	170	52	Oui	Oui
Chassors (les 6 chemins)	Commune de Chassors	Lagunage naturel		520	590	72	Oui	Oui
Châteauneuf-sur-Charente	Commune de Châteauneuf-sur-Charente	Boue activée faible charge	Filtres plantés de roseaux	4700	3000	422	Oui	Oui
Cherves-Richemont (bourg)	Commune de Cherves-Richemont	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Épaississement statique gravitaire	1000	900	110	Oui	Oui
Cherves-Richemont (Orlut)	Commune de Cherves-Richemont	Lagunage naturel		300	210	36	Oui	Oui
Cognac (faubourg Saint Martin)	Syndicat intercommunal pour l'eau et l'assainissement de l'agglomération de Cognac	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Filtration à bande	35000	30300	3503	Oui	Oui
Genac (bourg)	Commune de Genac	Lit bactérien	Lits de séchage	350	215	28	Oui	Oui
Gensac-la-pallue (bourg)	Commune de Gensac-la-Pallue	Filtres plantés		1700	1650	292	Oui	Oui
Gente (bourg)	Siaepa de la région Salles-d'Angles	Filtres plantés		1000	680	68	Oui	Oui
Gimeux (bourg)	Commune de Gimeux	Filtres plantés		1300	375	85	Oui	Oui
Houlette (moulin de la fosse)	Sivom du Cognacais	Filtres à sables		20	10	2	Oui	Oui

Les filières collectives en 2014
Source : Eau France

Nom du STEU (station de traitement des eaux usées).	Maître d'ouvrage/Exploitant	Filière eau principale	Filière boues principale	Capacité nominale en EH	Charge maximale entrante (EH)	Débit entrant en m^3/j	Conformité équipement	Conformité performances
Jarnac	Commune de Jarnac	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Filtration à bande	9000	7850	887	Oui	Oui
Julienne (bourg)	Syndicat mixte des eaux région de Segonzac	Filtres plantés		520	120	34	Oui	Oui
Lignières-Sonneville (bourg)	Commune de Lignières-Sonneville	Lit bactérien		300	150	17	Non	Non
Louzac-Saint-André (bourg)	Commune de Louzac-Saint - André	Filtres plantés		800	780	106	Oui	Oui
Marcillac-Lanville (bourg)	Commune de Marcillac-Lanville	Lagunage naturel		450	390	53	Oui	Oui
Merignac (bourg)	Commune de Merignac	Filtres à sables		300	290	25	Oui	Oui
Mesnac (Vignolles)	Commune de Mesnac	Lagunage naturel		200	260	69	Oui	Oui
Mesnac (bourg)	Commune de Mesnac	Lagunage naturel		100	55	8	Oui	Oui
Nercillac	Commune de Nercillac	Filtres plantés		600	240	76	Oui	Oui
Rouillac (communale)	Commune de Rouillac	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Table d'égouttage	2850	2799	253	Oui	Oui
Saint-Laurent-de-Cognac	Commune de Saint-Laurent-de-Cognac	Filtres plantés		1160	400	74	Oui	Oui
Saint-Même-les-Carrières	Syndicat mixte des eaux région de Segonzac	Filtres plantés		1100	460	65	Oui	Oui
Salles-d'Angles	SIAEPA de la région Salles-d'angles	Filtres plantés		1000	235	42	Oui	Oui
Segonzac (bourg)	Commune de Segonzac	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		1000	900	107	Oui	Oui
Segonzac (maison de retraite)		Filtres plantés		180	75	14	Oui	Oui
Sigogne (bourg)	Commune de Sigogne	Lagunage naturel		800	380	75	Oui	Oui
Triac-Lautrait	Commune de Triac-Lautrait	Filtres plantés		720	265	30	Oui	Oui
Vaux-Rouillac (bourg)	Commune de Vaux-Rouillac	Lagunage naturel		300	310	32	Oui	Oui

Les zonages d'assainissement collectif

Conformément à la réglementation (décrets n° 2006-503 du 2/05/06 et n°2007-1339 du 11/09/07 en application de la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau), chaque commune ou groupement de communes doit délimiter après enquête publique, un zonage d'assainissement des eaux usées et un zonage d'assainissement des eaux pluviales.

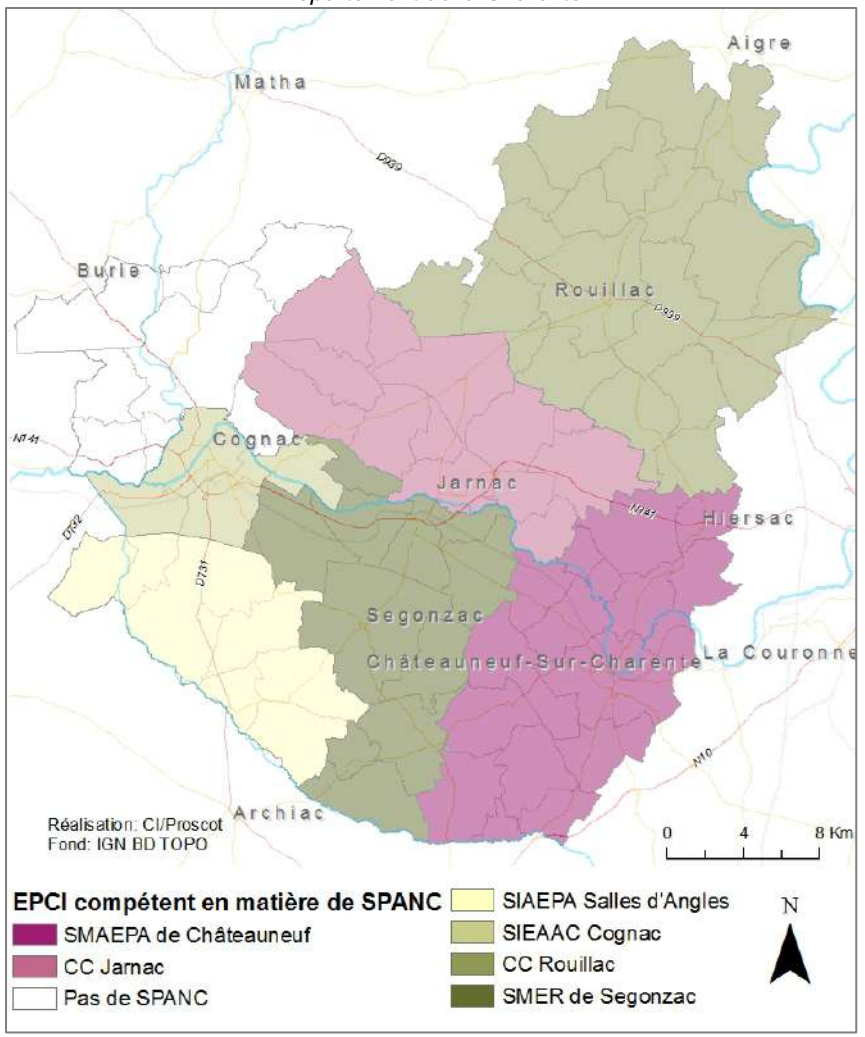
Les schémas directeurs d'assainissement permettent de définir les filières, collectives ou autonomes. Ils constituent une véritable étude d'opportunité et de faisabilité permettant aux communes de décider des modes d'assainissement à retenir sur le territoire. L'état des lieux des zonages d'assainissement est présenté dans le tableau ci-après.

L'assainissement individuel

Les installations autonomes sont contrôlées par les SPANC (Services d'assainissement non collectif). La compétence SPANC est répartie entre différents organismes dans la Région de Cognac.

À noter que 8 communes situées au nord-ouest de Cognac n'ont pas intégré un organisme avec une compétence SPANC.

EPCI compétent en matière de SPANC
Département de la Charente



Organisation des SPANC

Source : Charente eau, SISPEA, RPQS 2014, questionnaire communal

Nom collectivité	Communes adhérentes	Communes adhérentes du service	EPCI adhérents	Pop communes adhérentes	Nb hab SPANC	Nombre d'installations sur le territoire	Zonage ANC	Règlement ANC	Diagnostic	Vérif conception
Communauté de Communes du Rouillacais (données 2013)	20	20		9567		2882	Oui	Oui	Oui	Oui
SIAEPA de la région de Salles-d'Angles	9	8		5786	3345	1239	Oui	Oui	Oui	Oui
SIEAAC	4	4		26017		173	Non	Non	Non	Non
SMAEPA de la région de Châteauneuf	23	22	2	12896		3862	Oui	Oui	Oui	Oui
SMER de Segonzac	11	11	1	8453	5674	2467	Oui	Oui	Oui	Oui
Communauté de Communes de Jarnac	18	13		12573						
Saint-Sulpice-de-Cognac	Aucune donnée									
Louzac-Saint-André										
Saint-Laurent-de-Cognac						59	Oui			
Cherves-Richemont	1	1	1			698	Oui			
Mesnac	Aucune donnée									
Breville										
Boutiers St-Trojan										
Javrezac										

Verif conception= Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans

Diagnostic = Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations

État des lieux assainissement individuel en 2014

Source : Charente eau, SISPEA, RPQS

Nom collectivité	Nombre d'installations sur le territoire	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	Nombre d'installations considérées dans le cadre du contrôle du fonctionnement comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	Nombre d'installations présentant un défaut avec une réhabilitation en cas de vente	Taux de conformité
Communauté de Communes du Rouillacais (données 2013)	2882	2882	1160			40,25
SIAEPA de la région de Salles-d'Angles	1239	1234	97	1117	405	98
SIEAAC	173	173	33	111		89,3
SMAEPA de la région de Châteauneuf	3862	3701	562	2743	396	89,3
SMER de Segonzac	2467	2467	126	2098	1089	90,1
Communauté de Communes de Jarnac	59	10	59			100
Cherves-Richemont	698					
Saint-Laurent-de-Cognac	59	6	6			100
Saint-Sulpice-de-Cognac	Aucune donnée					
Louzac-Saint-André						
Mesnac						
Breville						
Boutiers-St-Trojan						
Javrezac						

L'assainissement des eaux pluviales

En 2012, d'après le diagnostic du SAGE Charente, aucune commune du département n'avait réalisé de zonage en matière de gestion des eaux pluviales ou élaboré de schéma directeur des eaux pluviales.

Quelques communes avaient néanmoins réalisé des études sur des secteurs où la gestion des eaux pluviales posait des difficultés (inondations locales liées à des saturations du réseau, perturbation hydraulique ou entraînement de Matières En Suspension (MES) dans les cours d'eau et à fortiori, dans le cadre d'urbanisations supplémentaires futures.

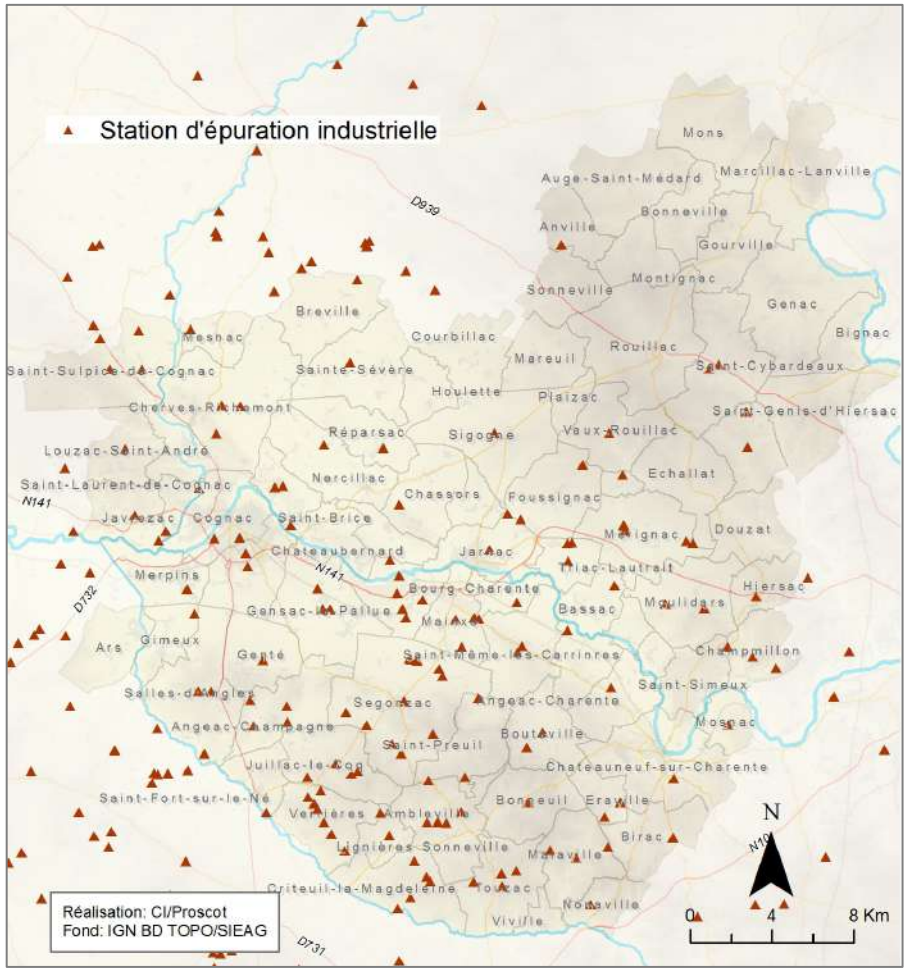
Les stations de traitement des industries

143 installations de distillation et de viniculture sont à l'origine de rejets de matières organiques environ 2 fois supérieurs à ceux des stations d'épuration (STEP)[8], mais dont les impacts cumulés sont peu mesurés. Ils sont plus significatifs en cas de rejets directs (nettoyages de cuve, rejets de moûts, …) dans le fleuve via les affluents et les fossés, notamment en cas d'étiage prolongé en automne. Certaines stations d'épuration reçoivent des résidus de vinification perturbant leur fonctionnement.

Ces problèmes liés à des raccordements sauvages ont essentiellement lieu en période de nettoyage des cuves en mai-juin. Il y aurait nécessité de réaliser un suivi des raccordements. Le problème se pose également pour les rejets industriels.

Les activités liées au cognac ont, néanmoins, effectué de nombreuses améliorations ces dernières années, avec notamment une gestion de l'eau en circuits fermés.

Les stations de traitement des industries
SIEAG



[8]Source SAGE

TENDANCES

L'assainissement collectif

En dehors de la station de traitement des eaux usées de Lignières-Sonneville qui est chroniquement en mauvais état de fonctionnement, l'ensemble des filières d'assainissement collectif semble conforme.

Cette situation contribuera à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau.

Néanmoins, localement, la présence d'un réseau unitaire peut générer des surcharges de la station de traitement des eaux usées lors des épisodes pluvieux. Ces surcharges périodiques ne sont pas prises en compte dans les bilans de conformité des filières collectives.

L'assainissement individuel

Le suivi des résultats du SPANC sur plusieurs années montre de bons taux de conformité[9] sur les territoires sur lesquels des données sont disponibles, excepté dans le Rouillacais ou moins d'une installation sur deux est conforme.

Néanmoins, ce résultat doit être modéré. En effet, la proportion d'installations jugées conformes est nettement plus faible.

Le taux de conformité présenté dans le tableau ci-après tient compte des filières autonomes conformes et des installations considérées dans le cadre du contrôle du fonctionnement comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement.

9 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : Il est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport exprimé en pourcentage, entre d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement et d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Conformité des stations d'épuration

Source : Portail d'information de l'assainissement communal. (MEDDE)

Nom du STEU	Performance 2013			Performance 2012			Performance 2011			Performance 2010			Performance 2009	
	Equi	Perf	Coll	Equi	Perf	Coll	Equi	Perf	Coll	Equip	Perf	Coll	Global	Reseau
Ars (bourg)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui
Benest (pré de la planche)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	ND	ND
Breville (bourg)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	ND	ND
Hiersac (bourg)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui
Chassors (bourg)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui
Chassors (les 6 chemins)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Non	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui
Châteauneuf-sur-Charente	Oui	Oui	Oui											
Cherves-Richemont (bourg)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui
Cherves-Richemont (Orlut)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	ND	ND
Cognac (faubourg Saint-Martin)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Genac (bourg)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui
Gensac-la-pallue (bourg)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui
Gente (bourg)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui
Gimeux (bourg)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui
Houlette (Moulin de la fosse)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	ND	ND
Jarnac	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Julienne (bourg)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	ND	ND
Lignières-Sonneville (bourg)	Non	Non	ND	Non	Non	ND	Non	Oui	ND	Non	Oui	ND	Non	Oui
Louzac-Saint-André (bourg)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND								
Marcillac-Lanville (bourg)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui
Merignac (bourg)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	ND	ND
Mesnac (Vignolles)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	ND	ND
Mesnac (bourg)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	ND	ND
Nercillac	Oui	Oui	ND											
Rouillac	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Saint-Laurent-de-Cognac	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	ND	ND
Saint-Même-les-Carrières	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui
Salles-d'Angles	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND				ND	ND
Segonzac (bourg)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui
Segonzac (maison de retraite)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	ND	ND
Sigogne (bourg)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui
Triac-Lautrait	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND				ND	ND
Vaux-Rouillac (bourg)	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui

ND : Non déterminé

Suivi des installations d'assainissement non collectif

Source : RPQS, Communes de Saint-Laurent-de-Cognac et Cherves-Richemont

Nom collectivité	Nombre d'installations ANC sur le territoire.	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service			Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité.			Nombre d'installations considérées dans le cadre du contrôle du fonctionnement comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement.			Taux de conformité des dispositifs ANC.			Nombre d'installations présentant des défauts		
Année de la donnée		2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Communauté de Communes du Rouillacais (données 2013)	2882		2882	2880		1160	1152					40,25	40			
SIAEPA de la région de Salles-d'angles	1239	1234	1234	1232	97	94	75	1117	1115	1132	98	98	97,9	490	427	442
SIEAAC	173	173	161		33	23		111	96		89,3	75,5				
SMAEPA de la région de Châteauneuf	3862	3701	3138	3112	562	585	1942	2743	1785		89,3	75,53	65,4	1401	1163	
SMER de Segonzac	2467	2467	2467	2400	126	17		2098	2143	1065	90,1	87,6	44,4%			
Saint-Laurent-de-Cognac	59	6			6						100					
Cherves-Richemont	698	Aucune donnée														
Communauté de Communes de Jarnac	Aucune donnée															
Saint-Sulpice-de-Cognac																
Louzac-Saint-André																
Mesnac																
Breville																
Boutiers-St-Trojan																
Javrezac																

INTERDEPENDANCES

Qualité de l'eau

La qualité des eaux souterraines et superficielles résulte entre autre, du niveau de performance de l'assainissement. Rappelons dans ce cadre, que le territoire figure en zone sensible pour l'azote et le phosphore au titre de la Directive "eaux résiduaires urbaines".

Les STEP et les installations d'assainissement non collectif sont ainsi une des clefs pour atteindre les objectifs de la DCE (Directive Cadre sur L'Eau).

Eau potable

Les captages peuvent être soumis à des risques de pollution diffuse de par la proximité d'habitations à assainissement individuel non conforme.

Biodiversité

L'assainissement peut également avoir un effet indirect sur les milieux naturels ; la qualité de l'eau constituant un critère de répartition des espèces animales et végétales.

Activité économique

Certaines distilleries seraient raccordées sans convention aux stations d'épuration, pouvant causer quelques dysfonctionnements.

Urbanisme

De nombreux diagnostics d'assainissement n'ont pas encore été effectués et il n'existe pas de cadre facilitant l'assainissement des petits collectifs, bien que l'adoption de schémas d'assainissement soit obligatoire.

GOUVERNANCE

SDAGE Adour Garonne et SAGE Charente

Voir SDAGE p.261.

SYNTHESE/ ENJEUX

Atouts	Faiblesses
Les stations de traitement des eaux sont globalement conformes. La capacité globale des filières de traitement est suffisante pour traiter la charge des stations. Des projets d'extension ou de réhabilitation de quelques filières non conformes.	La ruralité limite la gestion collective des eaux usées. Un tiers des masses d'eau soumises à des pressions significatives issues des STEP. Méconnaissance des systèmes de raccordements des installations de traitement des eaux de la filière cognac. Le bilan des filières d'assainissement individuel est incomplet. Peu de filières d'assainissement autonome sont conformes. Absence de schéma directeur des eaux pluviales.
Enjeux	
Malgré les équipements des collectivités, des **pollutions liées aux stations d'épuration subsistent** avec un tiers des masses d'eau soumises à des pressions significatives Dans ce contexte les questions émergentes sont : Comment pallier à la **vulnérabilité des captages** aux influences de surface ? (qualité de l'assainissement, protection des captages vulnérables qualité des cours d'eau, développement urbain). Comment favoriser les **dispositifs améliorant l'infiltration** et l'écrêtage des débits de pointe, notamment au vu du risque inondation de la Charente ? Comment favoriser le **réemploi des eaux pluviales** au sein des opérations (arrosage des plantations…) ?	

Eau potable

ETAT DES LIEUX

Organisation

La majorité des communes sont regroupées en syndicat pour l'adduction en eau potable. Les communes de Jarnac et Boutiers-St-Trojan conservent la compétence eau potable.

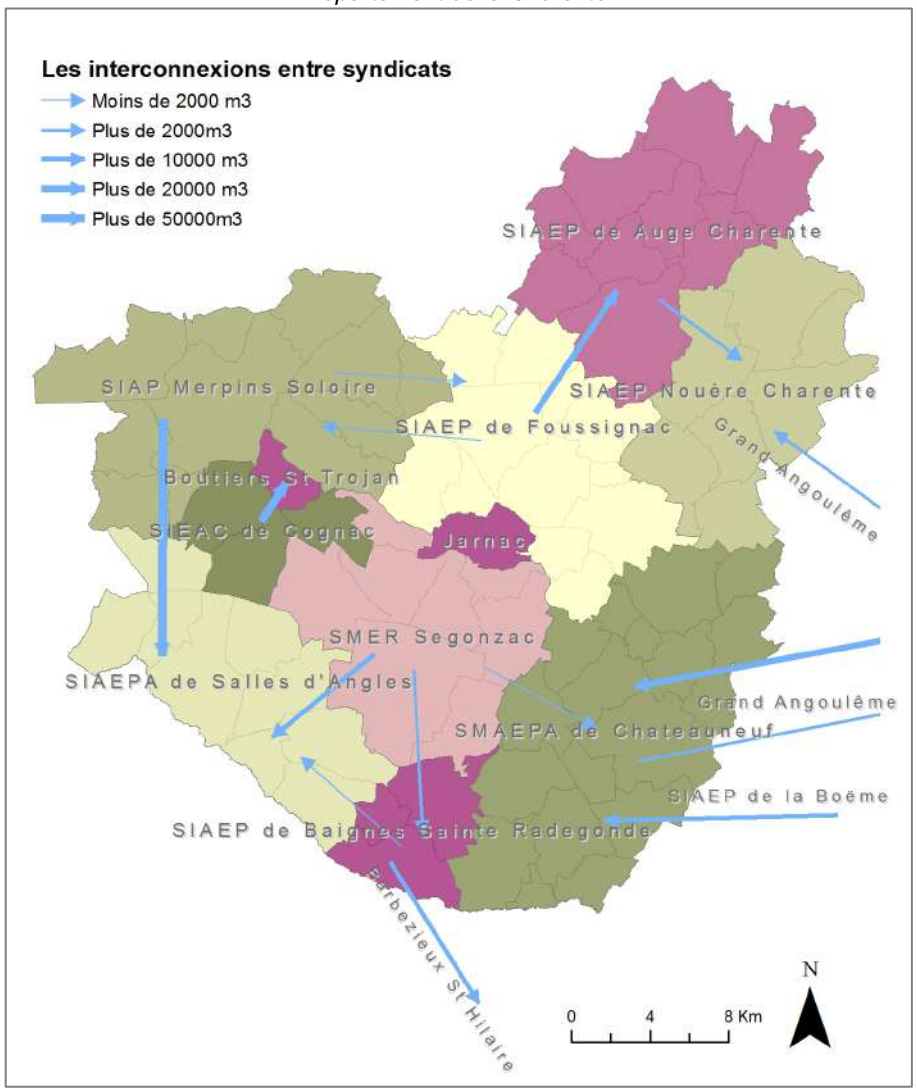
Plusieurs interconnexions existent entre syndicats. Les volumes échangés sont présentés dans l'intitulé « Distribution de l'eau potable ».

Ressource en eau

Plusieurs ressources sont sollicitées :

- la nappe alluviale de la Charente, fortement sollicitée. Il s'agit d'alluvions quaternaires (sables et graviers) vulnérables du fait des relations entre la nappe et la rivière.
- les eaux de la couche du Jurassique supérieur (calcaires), à l'affleurement dans le nord-ouest du département, présentent alors une nappe libre, vulnérable aux pollutions d'origine superficielle. L'aquifère est alimenté par les seules infiltrations d'eaux météoriques au niveau des affleurements.
- la nappe souterraine du Turonien (Cognac et le SIAEP de Baignes).

Les collectivités distributrices d'eau potable
Département de la Charente



Périmètres de captage

34 captages sont recensés sur le territoire. Il faut noter que le SIAEPA de Salles-d'Angles ne dispose d'aucun captage sur son territoire. L'alimentation en eau potable est assurée par des conventions d'import avec les syndicats voisins.

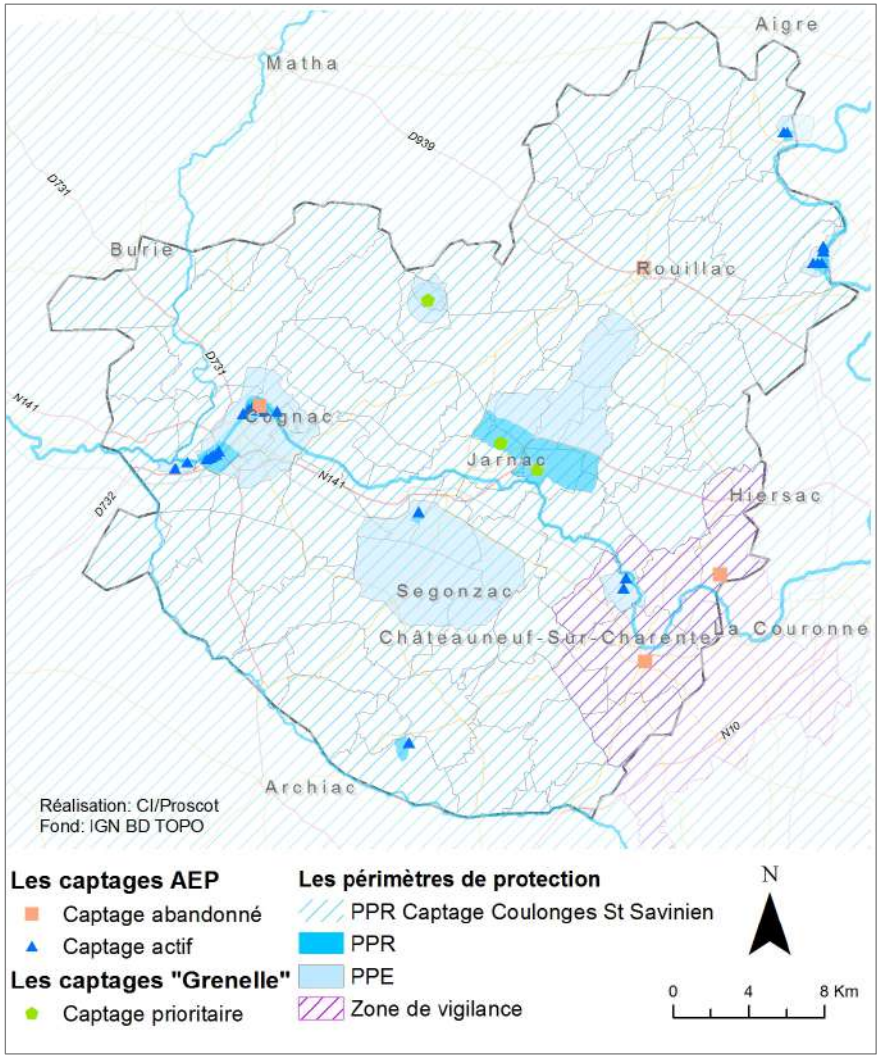
Sur le bassin Adour Garonne, 57 captages ont été identifiés comme "prioritaires" au sens du Grenelle de l'Environnement.

Sur ces captages, un plan d'action de protection de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions doit être mis en œuvre. Un outil réglementaire appelé ZSCE "zones soumises à contraintes environnementales" (décret n°2007-882 du 14 mai 2007 et sa circulaire d'application du 30 mai 2008) peut y être appliqué. Il permet au gestionnaire de l'eau potable de rendre un plan d'action obligatoire s'il n'a pas été mis en œuvre volontairement après quelques années.

Sur ces captages ont été déterminées les aires d'alimentation des captages (AAC) avec cartographie des zones de vulnérabilité. 4 captages localisés dans le périmètre du SCoT sont concernés :

- le captage de la Prairie de Triac à Triac (SIAEP de Foussignac),
- les captages de La Touche Source et de la Touche Forage à Jarnac, *(à l'échelle de représentation, les deux captages se superposent).*
- le captage de la Fosse Tidet à Houlette (SIAEP Merpins Soloire).

Les captages de l'AEP
Agence Régionale de Santé



Protection de la ressource

Afin de protéger la qualité des eaux, les captages AEP font l'objet d'une déclaration d'utilité publique qui instaure des périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée),

La plupart des captages sont protégés via la mise en œuvre un arrêté préfectoral.

Les captages

Source : Eau France (données 2013,2012, 2011)

Collectivité	Nom ouvrage	Protection de la ressource
Boutiers-St-Trojan	Port Boutiers (captage)	50%
Jarnac	Forage de la Touche	80%
	Source de la Touche	80%
SIAEP d'Auge Charente	Pont roux - puits n°1 (station)	60%
	Pont roux - puits n°2 (pré nouveau)	80%
SIAEP de la région de Foussignac	Forage de Triac	80%
SIAEP de Nouère-sur-Charente	Puits de Bignac p5	80%
	Puits de Bignac p1	80%
	Puits de Bignac p2	80%
	Puits de Bignac p3	80%
	Puits de Bignac p4	80%
SIEAAC	Parc François 1er ac	80%
	Parc François 1er at	80%
	Parc François 1er bc	80%
	Parc François 1er cc	50%
	Parc François 1er ct	80%
	Parc François 1er ec	80%
	Parc François 1er pt	80%
	Parc François ier qt	80%
	St Martin c3	80%
	St Martin c5	80%
	St Martin c6	80%
	St Martin m1	80%
	St Martin m2	80%
	St Martin m3	80%
	St Martin m5	80%
	St Martin m6	80%
SMAEPA de la région de Châteauneuf	Puits n°1 - île Domange	80%
	Puits n°2 - île Domange	80%
	Puits n°3 - île Domange	80%

Les captages

Source : Eau France (données 2013,2012, 2011)

Collectivité	Nom ouvrage	Protection de la ressource
SAEP de Merpins et Soloire	Puits de Houlette	60%
	Puits Île Marteau 1	60%
	Puits Île Marteau 2	80%
Syndicat Mixte des eaux de la région de Segonzac	Captage de Puy Roland	80%
SIAEP de Baignes-Sainte-Radegonde	Captage de la Grand Font	80%
SIAEPA de Salles-d'Angles	Pas d'ouvrage uniquement des importations	

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % aucune action.
- 20 % études environnementale et hydrogéologique en cours .
- 40 % avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50 % dossier déposé en Préfecture.
- 60 % arrêté préfectoral.
- 80 % arrêtés préfectoraux complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés).
- 100 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Qualité de l'eau brute

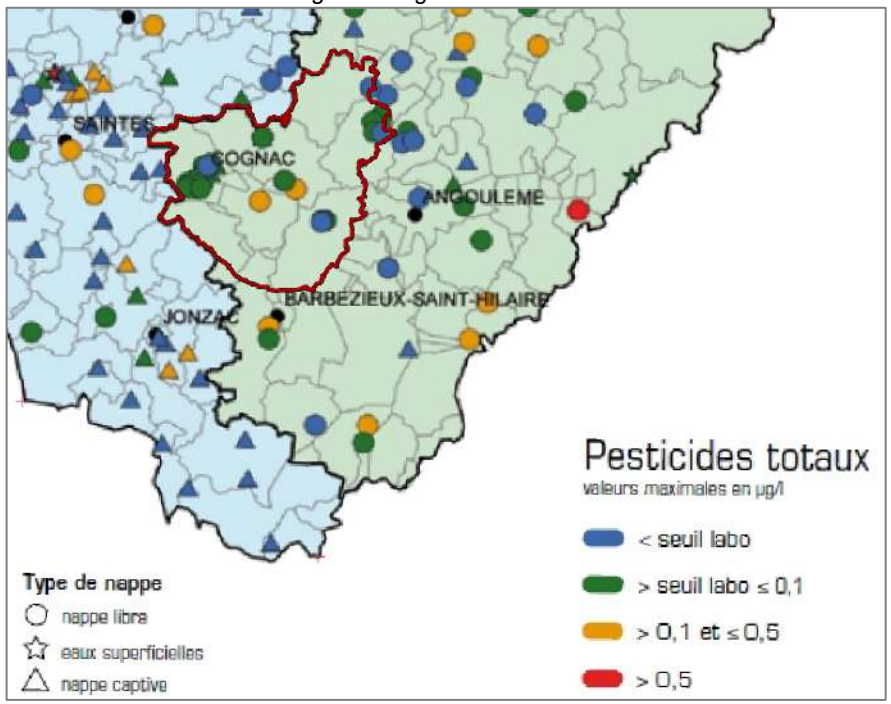
Les pesticides

Les pesticides sont repérés dans les eaux brutes des captages. Les ouvrages exploitant la nappe alluviale de la Charente sont concernés par cette pollution.

Ils proviennent de l'activité humaine, essentiellement du traitement des terres cultivées mais aussi du désherbage des bas-côtés des routes, des voies ferrées et de l'entretien des jardins des particuliers. Les risques à long terme, quant à eux, sont plus difficiles à apprécier. Des études épidemiologiques récentes ont mis en évidence des liens avec des effets retardés sur la santé principalement dans le champ des cancers, des effets neurologiques et des troubles de la reproduction.

Teneurs moyennes en pesticides des eaux brutes en 2014

Agence Régionale de Santé



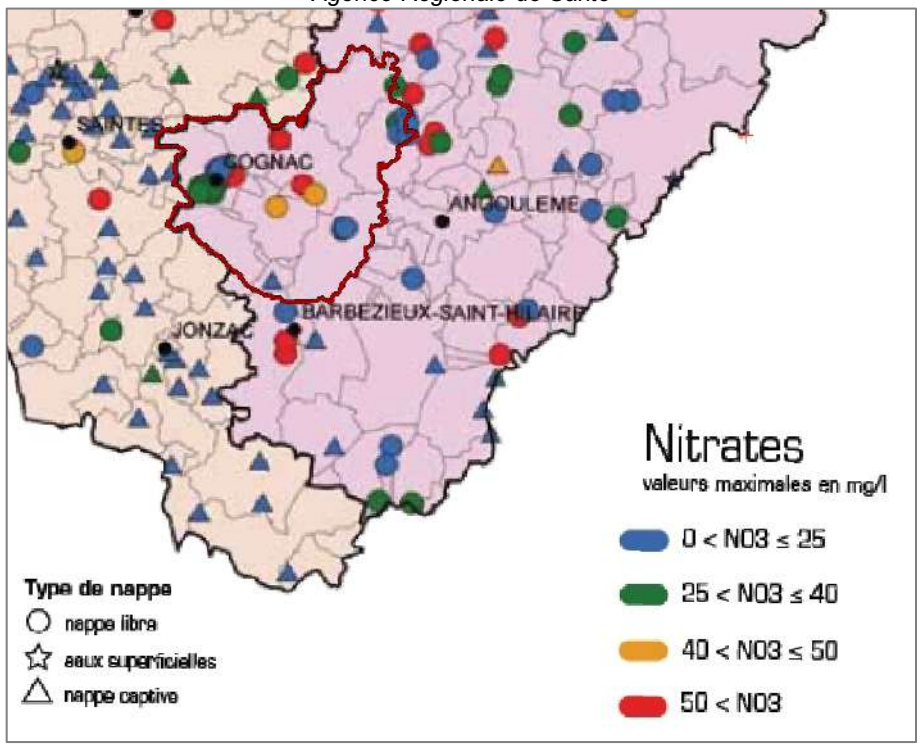
Les nitrates

Quelques ouvrages captent une eau dont la concentration maximale en nitrates dépasse 50 mg/L. Cette situation rend obligatoire le mélange avec d'autres eaux. **Les captages offrent, globalement, des eaux de qualité moyenne à médiocre, parfois en limite des teneurs acceptables en nitrates.**

Les nitrates sont naturellement présents mais en faible quantité dans les sols. L'augmentation des teneurs en nitrates constatée depuis de nombreuses années est le résultat d'activités humaines comme les pratiques agricoles intensives.
Les nitrates peuvent se transformer en nitrites qui réduisent les capacités d'oxygénation des tissus.

Teneurs moyennes en nitrates des eaux brutes en 2014

Agence Régionale de Santé



Qualité de l'eau distribuée

Pesticides

Les pesticides ne sont pas détectés parmi les eaux distribuées.

Qualité bactériologique

Toutes les eaux distribuées bénéficient d'un traitement de désinfection avant distribution.

Turbidité

La population a été desservie par une eau dont la turbidité moyenne était inférieure a 0.5 NFU. Aucun problème de turbidité n'est donc à signaler.

Nitrates

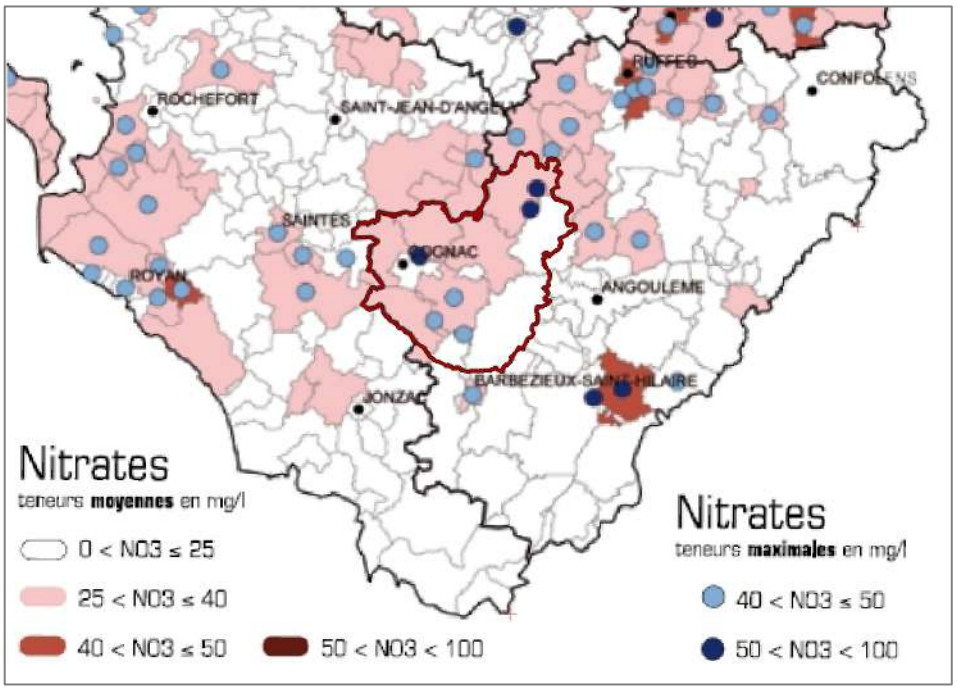
Aucune unité de distribution n'est desservie par une eau contenant plus de 50 mg/L de nitrates en moyenne mais plusieurs syndicats sont concernés par une eau distribuée qui peut **occasionnellement dépasser 50 mg/L** (valeur limite) à savoir :

- SIAEP de Nouère Charente (UDI Grosville),
- SIAEP d'Auge Charente,
- Boutiers-St-Trojan,
- SAEP de Merpins et Soloire (UDI Houlette).

La représentation des valeurs de pointe permet de mieux connaître l'exposition des populations aux situations les plus défavorables.

Le maintien de la qualité de l'eau distribuée n'est obtenu que par la mise en place de solutions palliatives et curatives (dilution, traitement de dénitrification de la ressource).

Teneurs moyennes en nitrates des eaux distribuées en 2014
Agence Régionale de Santé



Distribution de l'eau potable

Consommation et production

Les chiffres présentés ci-dessous intègrent l'ensemble des communes du SIAEP de Baignes-sainte-Radegonde.

La consommation totale en 2013 (en incluant l'intégralité du SIAEP de Baignes-Sainte-Radegonde) est de 49 700 000 m^3 soit 110 m^3 par abonné et par an.

Entre 2009 et 2013 on observe :

- **Une diminution des consommations** malgré une hausse du nombre d'abonnés de 12 %.
- La baisse du **volume annuel consommé par abonné de 18.7%** passant de 131 m^3/an à 110 m^3/an. (160 m^3 en moyenne en France en 2012).

La production et distribution d'eau potable

Charente eau, RPQS 2013

	Abonnées	Consommation (en 10^5 m^3)			Production (en 10^5 m^3)			Importation (10^4 m^3)			Exportation (10^4 m^3)		
	2013	2013	2012	2002*	2013	2012	2009	2013	2012	2009	2013	2012	2009
SMER Segonzac	3708	4,41	4,88	5,07	5,63	5,65	6,33	0	0	0	2,69	2,67	2,62
SIEAAC	11286	14	14,1	14,9	18,4	18,8	18,9	0	0	0	5,53	0,49	6,4
SIAEP d'Auge-Charente	3270	3,28	3,43	2,9	4,5	4,21	4,51	4,11	6,81	5,61	0,69	0,98	0,782
SIAEP de Baignes Ste-Radegonde	3484	3,53	3,92	4,04	4,6	0,46	5,13	0,769	0,75	0,98	1,81	0,65	1,57
Boutiers-St-Trojan	726	0,793	0,666	0,731	7,69	1,25	0,77	3,03	0,49	0,92	0	0	0
SIAEP de la région de Foussignac	3300	3,19	3,32	3,27	4,77	5,61	5,74	0,0493	0,05	0,31	3,9	9,5	13
Jarnac	2494	2,33	2,31	2,74	2,93	2,9	3,47	0	0	0	0	0	0
SIAP Merpins Soloire	5205	6,56	6,53	6,81	12,9	13,2	12,5	0,0349	2,43	7,43	43,2	43,4	39,6
SIAEP Nouère-sur-Charente	2747	2,53	2,64	2,39	3,59	3,82	4,41	1,59	1,99	2,57	0	0	0
SMAEPA de la Région de Châteauneuf	6285	6,23	6,5	6,12	7,25	7,71	7,8	6,1	5,8	5,76	0,23	0,0356	0,12
SIAEPA de la Région de Salles-d'Angles	2611	2,8	2,71	2,77	0	0	0	37	36,8	35,4	0	0	0

- Les volumes produits sont nettement inférieurs aux volumes autorisés en prélèvement ; ils représentaient en 2013 43 % des volumes autorisés.

Les volumes autorisés en prélèvement

Charente eau, RPQS 2013, DUP

Collectivité	Nom ouvrage	Volume autorisé en prélèvement (m^3 j)			Volume produit en 2013 (m3/j)	V produit/ V autorisé
		Horaire	Journalier	Annuel		
Boutiers-Saint-Trojan	Port Boutiers (captage)	44	700	255500	77000	30%
Jarnac	Forage et Source de la Touche	200	2000 4000 (en secours)	500000	293000	59%
SIAEP d'Auge Charente	Pont roux - puits n°1 et n°2	100	2000	730000	450000	62%
SIAEP de la région de Foussignac	Forage de triac	125	2500	913000	477000	52%
		200 (exceptionnellement)				
SIAEP de Nouère-sur-Charente	Tous les captages« les Puits de Bignac »	200	2000	730000	359000	49%
SIEAAC	tous les captages « Parc François 1er »	350	7000	1500000	1840000	48%
	tous les captages « Saint martin »	450	10000	2300000		
SMAEPA de la région de Châteauneuf	Puits n°1, 2 et 3 - île Domange		3500	1 800 000 m3/an ou 1 277 500 (basse eau)	725000	57%
SAEP de Merpins et Soloire	Puits de Houlette	80	1600	350 000	1290000	35%
	Puits Ile Marteau 1 et 2	450	10000	3650000		
Syndicat mixte des eaux de la région de Segonzac	Captage de Puy Roland	150	3000	700000	563000	80%
SIAEP de Baignes Sainte-Radegonde	Captage de la Grand Font		7000	2555000	460000	18%
SIAEPA de Salles-d'Angles	Pas d'ouvrage uniquement des importations					
Total				15111000	6530000	43%

Qualité du réseau

Les chiffres présentés ci-dessous intègrent l'ensemble des communes du SIAEP de Baignes Ste Radegonde.

La longueur du réseau d'adduction en eau potable est de 2 278 km. La performance du réseau (rendement et indice linéaire de perte) est globalement en progression sur le territoire.

Le SIEAAC, le SIAEP d'Auge Charente et le SIAEPA de la région de Salles d'Angles font exception : leurs performances se sont détériorées entre 2009 et 2013.

Pour rappel, le rendement moyen en France en 2012 est de 79,5 % (source SISPEA). Le rendement du réseau du « SIAEP de Nouère Charente » est inférieur à la limite seuil à atteindre fixée à 65 %.

La performance du réseau

Charente eau, RPQS 2013

	Longueur du réseau (km)	Indice linéaire de perte du réseau (m^3/j/km)				Rendement du réseau (%)			
		2013	2012	2009	Tx de variation entre 2009 et 2013	2013	2012	2009	Tx de variation entre 2009 et 2013
SMER Segonzac	218	1,2	1,7	2,3	-48%	83,1	79,6	73,7	13%
SIEAAC	216	4,5	5,9	3	50%	80,6	75,2	87,4	-8%
SIAEP d'Auge Charente	213,5	4,3	4,6	4,7	-9%	68	72	72	-6%
SIAEP de Baignes Sainte-Radegonde	410,9	2,5	2,7	2,6	-4%	79,4	86	74	7%
Boutiers-Saint-Trojan	25	2,1	6,2	6,3	-67%	82	56	53	55%
SIAEP de la région de Foussignac	154	1,9	2,3	3,4	-44%	79	78	77	3%
Jarnac	43	3,7	3,6	5,2	-29%	80,5	80	76	6%
SAEP Merpins et Soloire	281	1,8	3	3,9	-54%	85,4	82	76	12%
SIAEP Nouère-sur-Charente	162	2,1	2,3	3	-30%	63	67	62	2%
SMAEPA de la région de Châteauneuf	386	1,1	1,2	1,4	-21%	79,5	78,5	75	6%
SIAEPA de la région de Salles-d'Angles	169	1,3	1,5	1	30%	75	77	82	-9%
Total	2278,4								

TENDANCES

Le bilan de l'ARS et de l'étude prospective du SAGE permettent d'évaluer les tendances concernant la gestion de l'eau pour les années à venir.

Évolution de la consommation d'eau potable

En 2030, les volumes prélevés en tendance resteront stables en Charente (source des données : rapport d'études préalables au Schéma Directeur Départemental 16) en raison :

- un différentiel de la croissance démographique plus faible à l'intérieur des terres,
- la maîtrise des rendements de réseaux : + 2 % attendus en 20 ans, en réponse aux obligations de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) 2006 et du Grenelle,
- la baisse des consommations individuelles.

Tendance sur la qualité des eaux brutes captées

La fragilité des sols et sous-sols de la région et la prédominance de l'activité agricole à l'origine de pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates, provoquent une dégradation de la ressource en eau.

Quelques ouvrages captent une eau dont la concentration maximale en nitrates dépasse 50 mg/L. La situation qui semblait se stabiliser depuis 2004 a été largement modifiée de façon défavorable, suite aux périodes climatiques pluvieuses depuis fin 2012.

Cette dégradation des nappes superficielles conduit à mobiliser des eaux profondes afin de les mélanger aux eaux contaminées. Cependant, ce système comporte au moins deux limites :

- la nécessaire maîtrise de l'utilisation de ces nappes pour les protéger de toute intrusion polluante ;
- la présence de fer, de fluor, d'arsenic, de selenium..., qui nécessite soit des traitements coûteux, soit des mélanges d'eaux dont la gestion est complexe et doit garantir le respect permanent des exigences de qualité en distribution.

Pour maintenir cette qualité et distribuer une eau conforme, malgré une dégradation lente mais continue des ressources, des actions palliatives et correctives seront nécessaires, Elles consistent à prendre, pour certaines collectivités, des arrêtés de dérogation aux limites de qualité qui s'accompagnent nécessairement de programmes d'amélioration de la qualité :

- recherche de nouvelles ressources interconnexions,
- mise en place de stations de traitement (ou de filières de traitements plus complets).

INTERDEPENDANCES

Agriculture - Qualité de l'eau

Lorsque les quantités d'azote présentes naturellement dans le sol sont trop faibles pour alimenter les plantes, ces dernières requièrent l'emploi d'engrais contenant de l'azote sous forme de nitrates. Un emploi trop massif d'engrais azotés par rapport aux besoins des plantes constitue alors une cause de pollution par les nitrates. De même, l'emploi non raisonné de produits phytosanitaires entraîne des infiltrations non négligeables de produits polluants.

L'importance des activités agricoles sur le territoire appelle une gestion de long terme conciliant maîtrise des pressions sur la ressource et productivité agricole, en lien avec l'alimentation en eau potable dont notamment les captages prioritaires du territoire. Le partage de la ressource entre les différents usages est également un impératif.

Assainissement

Les captages peuvent être soumis à des risques de pollution par la proximité d'habitations à assainissement individuel non conforme.

Biodiversité – Eau de surface

Les différents pompages, notamment ceux réalisés dans la nappe alluviale de la Charente, peuvent induire des déficits en eau sur le réseau hydrographique en premier lieu (impact sur la faune et la flore inféodée à ces milieux), d'où la nécessité de maîtrise des prélèvements de tous les usages.

GOUVERNANCE

Le SDAGE 2016-2021

Voir précédemment

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Globalement, le diagnostic du SAGE permet de faire ressortir les enjeux majeurs suivants :

- réduire les pollutions diffuses (d'origine agricole et non agricole),
- restaurer et préserver la fonctionnalité et la biodiversité des milieux aquatiques,
- réduire durablement les risques d'inondations.

Et plus particulièrement, en ce qui concerne l'eau potable :

- retrouver un équilibre quantitatif de la ressource en eau en période d'étiage.

Les documents d'urbanisme tels que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les cartes communales doivent être rendus compatibles avec le SAGE. Toute décision administrative s'appliquant sur le territoire du SAGE doit tenir compte des préconisations du SAGE. Le règlement du SAGE est opposable aux tiers.

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable

En 1993, un SDAEP a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SHEP (Syndicat d'Harmonisation du Prix de l'Eau et de gestion de la ressource en eau). En novembre 2001, une actualisation a été décidée afin de prendre en compte les évolutions survenues entre 1993 et 2001. Son actualisation est achevée depuis mars 2003.

Le SDAEP a définit les grandes orientations qui permettent à l'échelle de son territoire de déterminer les principaux enjeux et actions à mener dans la décennie à venir, pour garantir un service optimum de production et distribution de l'eau potable aux abonnés.

Les principaux enjeux définis pour le département de la Charente sont les suivants:

- **Quantité** : s'assurer que les ressources mobilisées sont suffisantes pour couvrir les besoins de pointe de consommation des abonnés,
- **Qualité** : garantir la distribution d'eau potable conforme à la réglementation en vigueur,
- **Secours** : garantir la continuité du service en cas d'indisponibilité de la ressource principale.

SYNTHESE/ ENJEUX

Atouts	Faiblesses
34 captages recensés sur le territoire. Une mise en place des périmètres de protection achevée sur la quasi-totalité des captages. La performance des réseaux s'améliore.	4 captages sont classés « captages prioritaires Grenelle » au vu de leur vulnérabilité aux pollutions diffuses et de l'absence d'alternatives. La nappe alluviale de la Charente est particulièrement sensible aux pollutions. Les eaux captées sont sensibles aux polluants chimiques. La ressource en eau est surexploitée sur l'ensemble du territoire (zone de répartition des eaux). Des rendements des réseaux parfois faibles. (SIAEP de Nouère Charente).

Enjeux

Dans ce contexte les questions émergentes sont les suivantes :
Comment pallier à la **vulnérabilité des captages** aux influences de surface ? (qualité de l'assainissement, protection des captages vulnérables qualité des cours d'eau, développement urbain).
Comment **garantir un accès à l'eau** et un usage sur le long terme (sécuriser les captages et les interconnexions entre les réseaux) ?
Comment **économiser la ressource** (rendements des réseaux...) ?
Le SCoT doit également tenir compte des périmètres de protection des captages et leurs implications pour l'urbanisation future ainsi que des éventuelles mesures particulières de gestion de l'espace dans le cadre des captages prioritaires.

La gestion des déchets

ETAT DES LIEUX

Organisation des tournées

Calitom

CALITOM, Service public des déchets assure la collecte et le traitement des déchets sur l'ensemble du territoire excepté pour la commune de Cognac et la CdC du Rouillacais, où seul le traitement est assuré par Calitom.

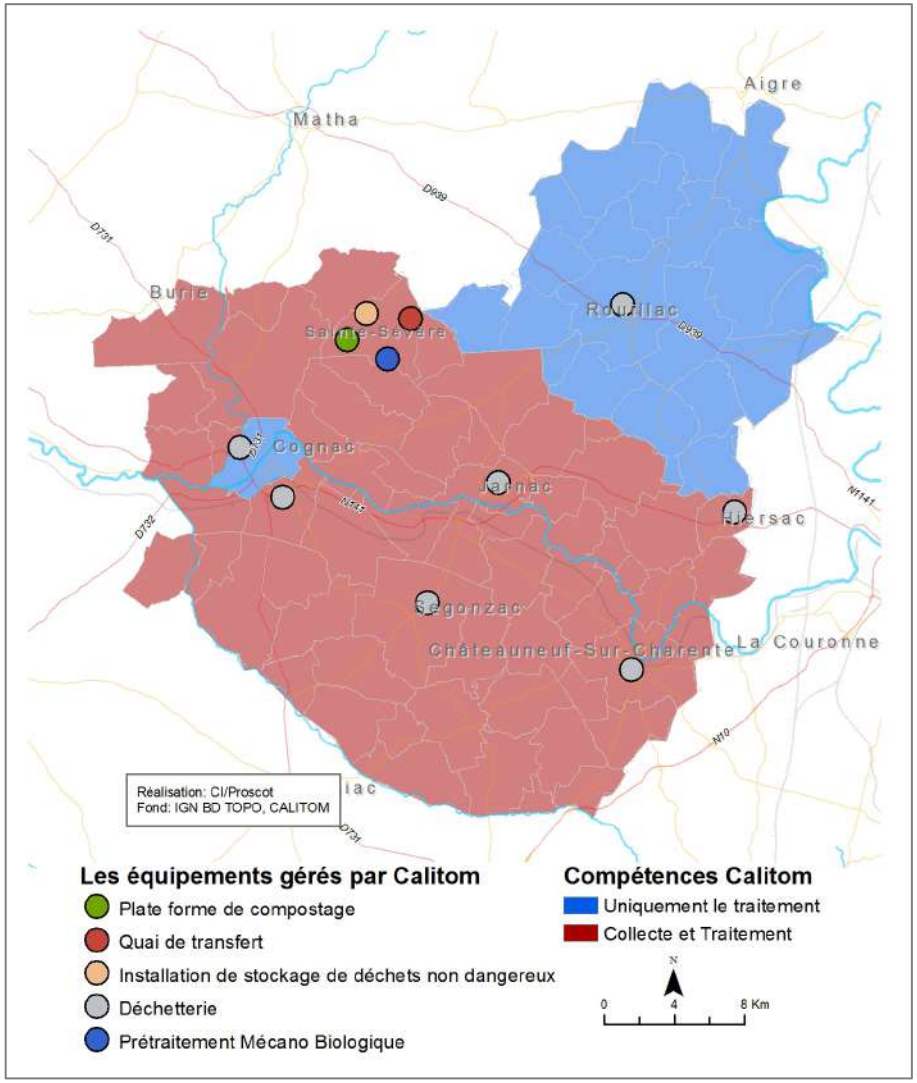
La collecte est organisée autour des services suivants :

- collecte des ordures ménagères,
- collecte sélective des emballages et des journaux magazines,
- collecte du verre,
- collecte des biodéchets,
- création et exploitation des déchetteries.

Le traitement des déchets comprend :

- les actions de prévention et de réduction des déchets,
- l'exploitation, la mise en conformité et la création d'unités de stockage des déchets, la réhabilitation des anciennes décharges,
- le transport, le transfert, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (plate-forme de compostage, centre de tri, pré-traitement mécano-biologique, stockage...),
- le traitement des Déchets Industriels Banaux.

Organisation territoriale de Calitom
Source : Calitom



Mode de fonctionnement

Calitom assure la collecte des sacs noirs, des sacs jaunes, du verre, des biodéchets et la gestion des déchetteries auprès de l'ensemble du territoire du SCoT, excepté pour la ville de Cognac et la CdC du Rouillacais.

Le service de ramassage des ordures ménagères et la collecte sélective sont assurés en porte-à-porte et en bacs de regroupements pour les secteurs les moins denses (secteurs compétence collecte Calitom et CdC Rouillacais).

➔ À Cognac, la collecte est réalisée en porte-à-porte (y compris pour le verre).

Le verre est collecté en apport volontaire (excepté sur la commune de Châteaubernard qui dispose d'un service en porte-à-porte).

Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

Ordures ménagères

Les ordures ménagères collectées en 2014

Source : Calitom, rapport d'activités 2014

Tonnages collectés	2014	2014/2013	Ratio 2014 kg/hab
Calitom	38 365	-1.4 %	192
CdC de Grande de Champagne	1 688	-0.9 %	
CdC Jarnac	3092	-0.9 %	
CdC R Châteauneuf	2062	-0.9 %	
CdC Rouillacais	1 877 t	-1.3 %	188
ville de Cognac	4 950 t	-2.3 %	266

- 15 779 tonnes de sacs jaunes ont été collectées sur l'ensemble du territoire traitement (Calitom, CdC du Rouillacais, Smictom de Champniers et ville de Cognac compris) dont 42 tonnes apportées en déchetterie.
- L'analyse du contenu des sacs noirs montre qu'un gisement d'emballages recyclables, représentant 12 % du contenu des sacs jaunes, est à capter dans les ordures ménagères.

Tri sélectif

Le tri sélectif collecté en 2014

Source : Calitom, rapport d'activités 2014

Tonnages collectés	2014	2014/2013	Ratio 2014 kg/hab
Calitom	12 805	-6 %	64
CdC de Grande de Champagne	565	0.5 %	
CdC Jarnac	1 058	-1.12%	
CdC R Châteauneuf	659	+0.6 %	
CdC Rouillacais	537	-2 %	54
ville de Cognac	1 337	-4 %	73

Les résultats de la ville de Cognac s'expliquent par la présence d'une plus forte densité de collecte de professionnels.

Les déchetteries

Dans la région de Cognac, on compte 7 déchetteries publiques :

- Triés dans les bennes selon leurs catégories (cartons, déchets verts, ferraille, bois, gravats, verre, déchets dangereux...), les matériaux sont ensuite orientés vers des filières de traitement ou de valorisation adaptées.
- 70 % des dépôts sont valorisés (soit par recyclage, démantèlement, réutilisation ou compostage selon les cas).
- On note une hausse de la fréquentation des déchetteries sur l'ensemble du territoire en nombre de visiteurs et en volume collecté.

Les déchetteries en 2014

Source : Calitom, rapport d'activités 2014, ville de Cognac, CdC Rouillacais

Déchetterie	Nombre de visiteurs	Tonnage	Valorisation	Gestionnaire
Châteaubernard	63 471	4 912	77 %	Calitom
Châteauneuf-sur-Charente	13 530	2 068	74%	Calitom
Hiersac*	16 873	1 902	58 %	Calitom
Jarnac	76 721	5 089	70 %	Calitom
Segonzac	31 133	2 278	73 %	Calitom
Rouillac	25 811	1 922	NC	CdC Rouillacais
Cognac	73 396	5 763	NC	ville de Cognac

(*) Le plus faible taux de valorisation est détenu par la déchetterie de Hiersac du fait de son faible format. Elle ne dispose pas de la filière bois.

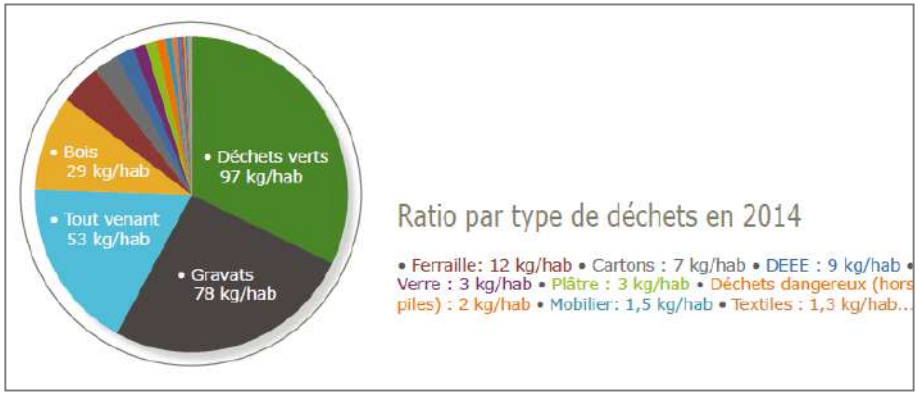
Quantité de déchets collectés en déchetteries en 2014

Calitom, rapport d'activités 2014

Principaux apports	Tonnage	Evolution 2013/2014
Déchets verts	4 912	+4 %
Gravats	15 743	+9 %
Tout venant	10 757	0 %
Déchets de bois	5 951	+10 %
Ferraille	2 573	+10 %
Cartons	1 563	0 %
Déchets d'équipements électriques	1 940	+9 %

Caractérisation des déchets collectés en déchetteries en 2014

Calitom, rapport d'activités 2014



Le traitement des déchets

Le traitement des ordures ménagères

Trois solutions de traitement sont utilisées pour traiter les sacs noirs (ordures ménagères) :

- le site de Valoparc,
- l'exportation vers un site d'enfouissement privé situé en dehors du département (Le Vigeant),
- l'incinérateur du Grand Angoulême à la Couronne.

70 % des déchets résiduels produits sur le territoire de Calitom sont stockés sur le site de Sainte-Sévère.

17 281 tonnes de déchets sont exportées dans la Vienne, au Vigeant.

5 182 tonnes d'ordures ménagères sont incinérées à l'incinérateur du Grand Angoulême.

Les déchets recyclables

L'ensemble des sacs jaunes charentais est trié au sein du centre de tri départemental Atrion.

Compostage des déchets verts et biodéchets

23 409 tonnes de déchets verts ont été collectées en 2013 à l'échelle du syndicat. 1/3 de ces tonnages trouve des solutions locales de traitement grâce à des partenariats de co-compostage développés depuis plus d'une dizaine d'années avec des agriculteurs ou pépiniéristes (7 partenariats permanents).

Le reste (2/3 du tonnage) est traité sur deux plates-formes de compostage situées à Sainte-Sévère et Poulignac.

Destination des déchets résiduels
Calitom, rapport d'activités 2014

Répartition des déchets résiduels	Casier amiante de Ste-Sévère	Casier ISDND de Ste-sévère	Le Vigeant	Incinération	Autres	TOTAL 2014
Ordures ménagères	-	3 270 t	14 935 t	5 182 t	-	23 387 t
Tout-venant (déchèteries et services techniques)	-	15 340 t	2 346 t	-	-	17 686 t
Déchets Industriels Banals	-	19 862 t	-	-	-	19 862 t
Boues	-	313 t	-	-	-	313 t
Refus de tri	-	-	-	325 t	2 603 t	2 928 t
Refus de recyclerie		3 t				3 t
Refus de compostage	-	2 t	-	-	-	2 t
Déchets stabilisés du TMB	-	2 032 t	-	-	-	2 032 t
Refus TMB	-	17 150 t	-	-	-	17 150 t
Amiante	171 t	-	-	-	-	171 t
TOTAL 2014	171 t	57 972 t	17 281 t	5 507 t	2 603 t	83 534 t

Destination des déchets recyclables
Calitom, rapport d'activités 2014,

Matériaux	Destination de recyclage	Transformation
Carton et cartonnettes	Thiollet à St-Michel(16)	carton, essuie-tout, papier toilette...
Verre	St-Gobain à Cognac (16)	bouteilles de verre
Acier	Decons (33)	clous, vis, poutrelles...
Bouteilles plastiques	FPR à Limay (78) ou Sorepla à Neufchateau (88)	flacons plastiques, fibres pour rembourrage, tuyaux PVC, revêtements de sols...
Briques alimentaires	Georgia Pacific à Hondouville (27)	papier sanitaire, essuie-main...
Aluminium	Cornec à Longueil Ste-Marie (60)	pièces moulées pour tondeuses, perceuses, cadres de vélos, carters de moteurs
Papier, journaux, magazines	Chapelle d'Arblay (76)	papier, journaux, livres...
Autres papiers	Chapelle d'Arblay (76)	enveloppes, boîtes à oeufs, à chaussures...
Sacs jaunes	PTL (76)	sacs jaunes

Le site Valoparc, à Sainte Sévère

Le site de traitement des déchets de Sainte-Sévère réunit, au sein d'une zone de 50 ha, différentes technologies dans l'objectif de traiter et de valoriser les ordures ménagères.

60 000 tonnes de déchets (ordures ménagères, tout-venant, déchet industriel banal) sont réceptionnées chaque année sur le site, provenant de tout le département (excepté le Grand Angoulême).

Le site de Valoparc regroupe différentes activités sur le même site :

- **une usine de prétraitement mécano-biologique** des ordures ménagères (27 500 tonnes par an),
- **une aire de stockage** (40 000 tonnes par an en moyenne sur 30 ans) avec un nouvel espace de stockage de 18 hectares pour accueillir 4 nouveaux casiers de stockage des déchets non-valorisables. Ces espaces seront aménagés au fur et à mesure du remplissage des casiers et **couvriront les besoins de stockage des 30 prochaines années ;**

- **une zone de traitement des rejets polluants** (8 000 à 24 000 m^3 de lixiviats à traiter) ;
- **une centrale de production d'électricité** à partir des biogaz captés au coeur des casiers. Cette production est réinjectée dans le réseau EDF. En 2014, c'est l'équivalent de la consommation électrique de 1700 foyers et de la consommation en chauffage de 538 foyers qui a été produit.
- **une plate-forme de compostage des déchets végétaux (10 000 tonnes par an)** qui permet la transformation des déchets végétaux de déchetteries en compost.

Le site VALOPARC, à Sainte-Sévère

Source : Calitom



Le site Alrion à Mornac (hors périmètre du SCoT)

- Grand Angoulême et Calitom se sont associés pour construire un pôle de valorisation commun pour **le tri des papiers et emballages recyclables issus de la collecte sélective des ménages**.
- Le pôle de valorisation réunit sur le même site plusieurs activités liées à la gestion des déchets pour les besoins des deux collectivités avec un centre de tri pour Calitom et Grand Angoulême d'une capacité maximale de 25 300 tonnes par an (15 600 tonnes provenant de Calitom et 6 100 tonnes provenant de Grand Angoulême).

Le traitement des déchets des travaux publics

1 316 200 tonnes de déchets (*AREC, Observatoire régionale des déchets*) sont générées par les activités du BTP dans le département de la Charente :

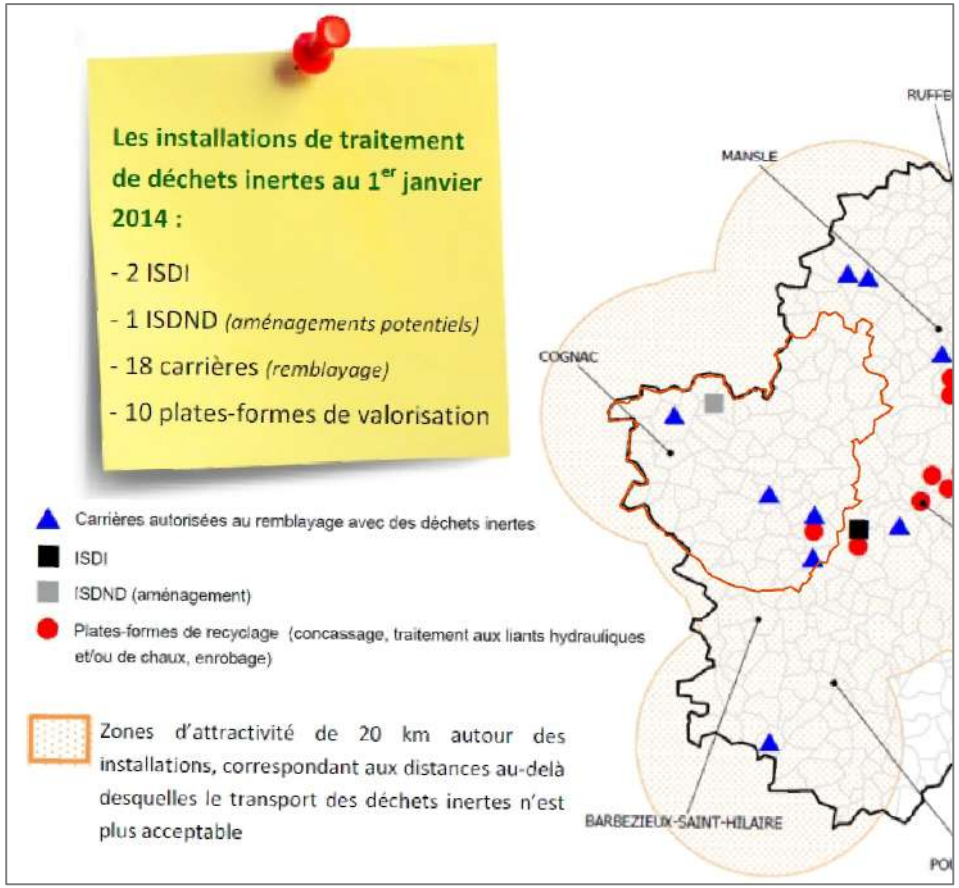
- Travaux publics : 1 128 500 tonnes (86 %) ;
- Bâtiment : 187 700 tonnes (14 %).

31 installations valorisent ou traitent des déchets inertes dont 6 équipements localisés sur le territoire du SCoT :

- 4 carrières localisées sur le territoire ;
- Les installations de stockage des déchets non dangereux de Sainte-Sèvere (les déchets inertes ne sont pas acceptés) ;
- Une plate-forme de recyclage à Chateauneuf-sur-Charente.

En l'état actuel des connaissances sur les installations, il n'est pas possible d'estimer la capacité totale de traitement et/ou de stockage future en déchets inertes du département.

Les installations de traitement des déchets inertes au 1 janvier 2014.
AREC, synthèse BTP Charente 2013



ISDI : installation de stockage de déchets inertes

ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux.

TENDANCES

Les tendances sont extraites de l'étude sur la prévention et la gestion des déchets en Charente, réalisée par l'AREC.

Ordures ménagères du département

Une tendance à la baisse des déchets collectés et une hausse du recyclage

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles baissent de manière régulière depuis 2004 (-2,5 % par an, avec un ralentissement du phénomène depuis 2010 qui se traduit par une baisse de 1,6 % entre 2012 et 2013)

Les tonnages collectés de recyclables secs hors verre augmentent sensiblement entre 2004 et 2013.

Les tonnages de biodéchets sont à la hausse, dans des proportions assez importantes (38,7 % entre 2012 et 2013) bien qu'encore modestes, 350 tonnes en 2013 soit 1 kg/hab/an.

Une hausse des apports en déchetteries

Les quantités de déchets de déchetteries et apports directs des encombrants (hors gravats) sont en hausse entre 2013 et 2014. On observe :

- la hausse des apports de déchets verts (apports en déchetteries) et des déchets bois ;
- la réduction des volumes collectés en tout venant.

Volume des apports en déchetteries
Source : AREC

Unité : tonnes/an

			Quantités produites en 2013	Evolution par rapport aux années antérieures			Objectifs Grenelle I
			tonnes/an	2012 /2013	2004 /2013	2004-2013	2014
ORDURES MENAGERES	Ordures ménagères résiduelles	Total	76 004	-1,6%	-18,9%	-2,3%	
		Collecte	74 413	-1,7%	-19,0%	-2,3%	
		Apports directs	1 591	7,2%	-13,0%	-1,5%	
	Recyclables secs (hors verre)	total	21 409	0,2%	17,5%	1,8%	
	Verre	total	11 758	2,2%	2,9%	0,3%	
	Biodéchets	total	350	38,7%	30,6%	3,0%	
	Total OMA		109 521	-0,7%	-11,4%	-1,3%	110 095*

Unité : kg/hab/an

			Quantités produites en 2013	Evolution par rapport aux années antérieures			Objectifs Grenelle I
			kg/hab/an	2012 /2013	2004 /2013	2004-2013	2014
ORDURES MENAGERES	Ordures ménagères résiduelles	Total	216,2	-1,6%	-20,4%	-2,5%	
		Collecte	211,7	-1,7%	-20,5%	-2,5%	
		Apports directs	4,5	7,1%	-14,7%	-1,8%	
	Recyclables secs (hors verre)	total	60,9	0,2%	15,3%	1,6%	
	Verre	total	33,4	2,2%	1,0%	0,1%	
	Biodéchets	total	1,0	38,7%	28,1%	2,8%	
	Total		311,5	-0,7%	-13,1%	-1,5%	312*

Déchets de déchetteries et autres encombrants

Source : AREC

			Quantités produites en 2013	Evolution par rapport aux années antérieures		
Unité : kg/hab/an			kg/hab/an	2012/2013	2004/2013	2004-2013
DECHETS DES DECHETERIES ET APPORTS DIRECTS DES ENCOMBRANTS	Tout-venant	Total	56,1	-3,1%	-1,1%	-0,1%
		Apports en déchèteries	52,0	-2,8%	-8,3%	-1,0%
		Apports directs	3,4	-13,1%		
		Collecte en P à P	0,7	46,9%		
	Déchets verts	Total	98,4	11,2%	33,3%	3,2%
		Apports en déchèteries	93,8	16,3%	47,4%	4,4%
		Apports directs	4,6	-40,9%	-54,3%	-8,3%
		Collecte en P à P	0,0			
	Ferraille	Total	9,9	-7,6%	-37,7%	-5,1%
	Papier/carton	Total	8,0	-7,8%	0,9%	0,1%
		Apports en déchèteries	7,8	-3,3%	-2,5%	-0,3%
		Apports directs	0,0			
		Collecte en P à P	0,3	-3,1%		
	Textiles	Total	1,9	44,5%		
		Apports en déchèteries	1,7	47,5%		
		Collecte hors déchèterie	0,2	21,1%		
	Déchets de bois	Total	26,3	-2,1%	352,4%	18,3%
	Autres*	Total	11,7	6,6%	217,9%	13,7%
	Gravats	Total	69,5	-2,1%	-9,4%	-1,1%
	Total		281,9	2,1%	17,1%	1,8%
	Total (hors gravats)		**212,4**	**3,6%**	**29,6%**	**2,9%**

GOUVERNANCE

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers

Ce plan a été approuvé par le Conseil Général de la Charente en 2007.

Les objectifs du plan sont de réduire les quantités d'ordures ménagères collectées dans les sacs noirs pour atteindre 200 kg par habitant et par an en 2016, et de stabiliser les apports de déchets en déchetterie.

La réduction à la source et la valorisation occupent une place prépondérante dans le nouveau plan départemental des déchets ménagers. Ces orientations se traduisent par des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'horizon 2016, et un ensemble d'actions à mettre en œuvre pour atteindre progressivement ces objectifs :

- un objectif primordial : réduire la production de déchets,
- trier pour valoriser encore plus,
- mieux traiter les déchets en développant la valorisation de la matière organique résiduelle et la valorisation énergétique,
- maîtriser les coûts,
- informer et sensibiliser.

Le plan départemental ne sera pas réexaminé par le Conseil Départemental, Calitom et Grand Angoulême ayant lancé une concertation publique en novembre 2015 afin de définir un nouveau schéma de gestion des déchets (*prévention, traitement,…*).

Un Plan Départemental de Gestion des Déchets du BTP

Le document date de 2003. Les principaux objectifs sont les suivants :

- limitation du transport,
- réduction de la production et de la nocivité,
- valorisation par réemploi ou recyclage en assurant les débouchés.

Ce plan deviendra « Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics » sous la responsabilité du Conseil Départemental. Un des objectifs de ce futur plan sera de définir des mesures de valorisation de la matière de ces déchets et diminution des quantités de déchets.

La loi pour la Transition Énergétique

Elle donne la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets en stabilisant d'ici à 2020 les quantités de déchets d'activités économiques, notamment du BTP, et fixe un objectif de valorisation des déchets du BTP de 70 % à l'horizon 2020.

La loi de transition énergétique fixe un objectif concernant le tri des biodéchets et la réduction de 50% des ordures ménagères enfouies d'ici 2020.

Plan Régional de Réduction et d'Élimination des Déchets Dangereux

Conformément aux articles L.541-13 et R.541-29 et suivants du Code de l'Environnement, chaque région doit établir un plan régional ou inter-régional de prévention et de gestion des déchets dangereux. Ce document était en cours d'élaboration dans le cadre de la région Poitou Charentes.

Ce plan doit coordonner l'ensemble des actions entreprises par les pouvoirs publics et par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis par la politique nationale.

Le Conseil régional établit ce plan en privilégiant la prévention et la réduction des déchets à la source, prioritairement à tout autre objectif. Les grandes orientations de ce plan sont les suivantes :

- réduire la production de déchets dangereux pour diminuer l'impact sur l'environnement de ces déchets et de leurs filières de traitement,
- augmenter le taux de collecte des déchets dangereux afin d'augmenter les tonnages dirigés vers les filières adaptées et diminuer ceux faisant l'oeuvre d'actions non contrôlées,
- développer la valorisation des déchets dangereux pour limiter l'impact sur l'environnement de leur traitement,
- limiter le transport en distance et inciter au transport alternatif afin de limiter les risques, nuisances et rejets de CO_2.

INTERDEPENDANCES

La gestion des déchets génère des émissions de gaz à effet de serre (fermentation, transports, incinération…) La limitation de la production des déchets a ainsi une incidence positive sur la qualité de l'air.

Les déchets du BTP peuvent constituer des matériaux de substitution à l'extraction de matériaux et donc participer à la limitation de l'épuisement des ressources. De même, pour cette activité, la mise en œuvre de chantiers à faible nuisance participe à une meilleure gestion des déchets de chantier.

SYNTHESE / ENJEUX

Atouts	Faiblesses
Une tendance à la baisse des déchets collectés et une hausse de la collecte des déchets recyclables. Calitom assure le traitement des déchets collectés. Le site de traitement des déchets Valoparc dispose d'une capacité suffisante pour couvrir les besoins de stockage sur 30 ans. Une valorisation des biogaz en électricité sur le site de Valoparc. Le compost produit est labellisé (détenteur de la norme AFNOR NFU 44051) et distribué.	Méconnaissance de la filière des déchets du BTP sur le territoire. Le tri des biodéchets est faible sur le territoire.

Enjeux

L'enjeu est de **réduire la production de déchets** et favoriser les filières les plus durables (recyclage, compostage, réemploi). En effet, le dimensionnement des installations liées aux déchets semble satisfaisant sur le territoire du SCoT.

La généralisation du tri à la source des biodéchets à partir de 2025 (projet de loi transition énergétique) pourrait **fragiliser le choix technologique du TMB** (Tri Mécano Biologique).

L'énergie

ÉTAT DES LIEUX

Consommation énergétique

Aucune donnée suffisamment fiable et précise n'est disponible sur les consommations d'énergie à l'échelle du territoire du SCOT.

Aussi, nous développerons notre analyse à l'observation des données connues à l'échelle régionale. Les données exploitées sont issues de l'étude : « la consommation d'énergie finale en région Poitou-Charentes entre 1990 et 2013 »- Juin 2015 - AREC Poitou-Charentes.

La consommation énergétique de la région Poitou-Charentes atteint 54 530 GWh (4 690 ktep) en 2013.

La répartition de la consommation énergétique régionale par secteur en 2013 montre le poids important de deux secteurs, qui représentent à eux deux 80 % de cette consommation énergétique : il s'agit du transport (déplacement de personnes, transport de marchandises) et du bâtiment (résidentiel et tertiaire).

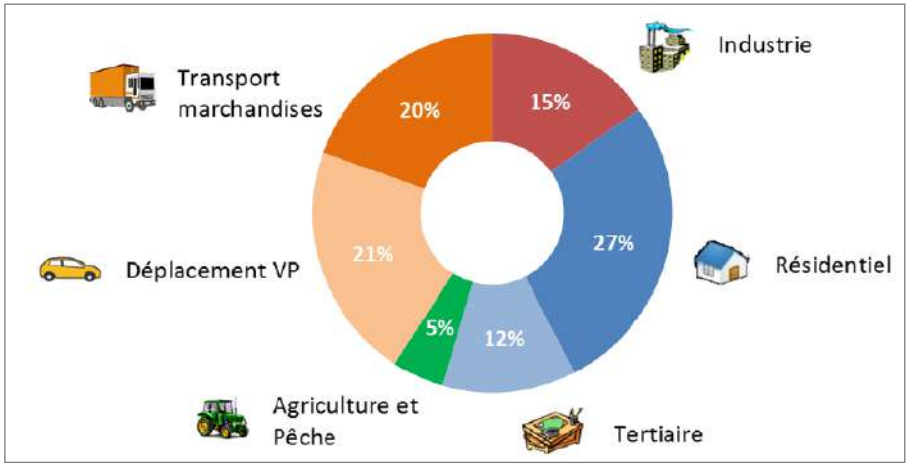
En 2013, le mix énergétique pour satisfaire les besoins de la consommation régionale est dominé par les produits pétroliers (53 %) devant l'électricité (22,2 %) et le gaz naturel (13,1 %).

Les énergies renouvelables thermiques (dont le bois énergie) représentent 9 % de la consommation régionale alors que le charbon a presque disparu (1,5 %).

La catégorie « Autres » (1,2 de la consommation d'énergie finale) comprend les combustibles spéciaux, la vapeur et le chauffage urbain.

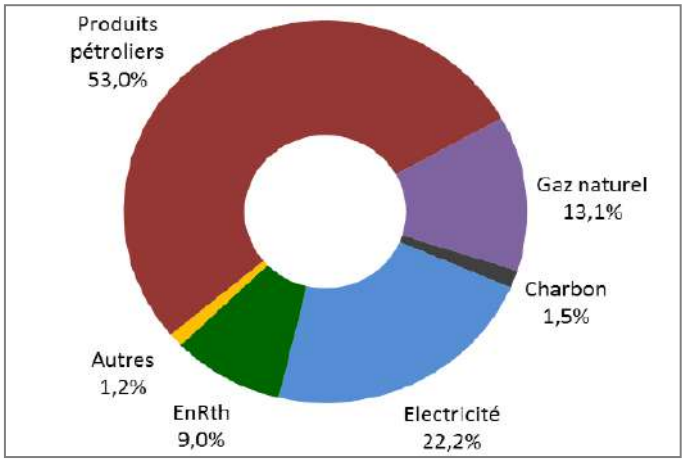
Répartition de la consommation énergétique par secteur

Source : AREC



Répartition de la consommation énergétique par énergie

Source : AREC



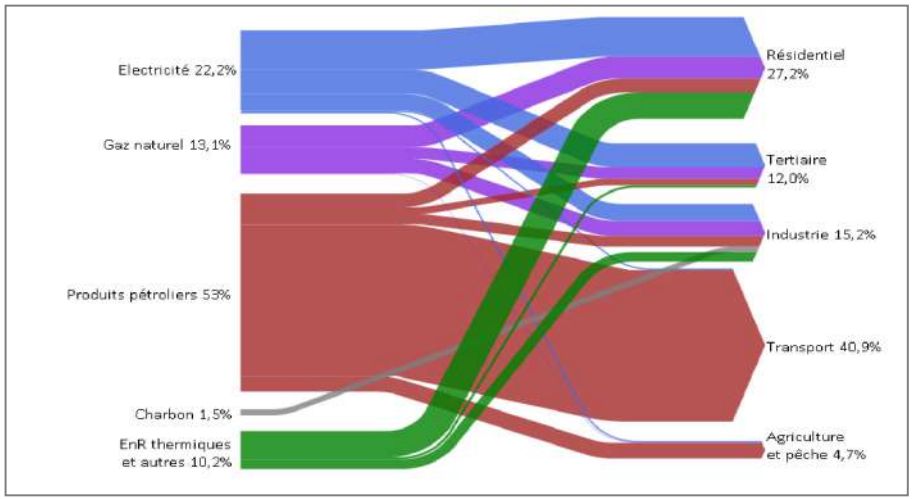
Répartition sectorielle des consommations énergétiques finales selon leur importance

Les secteurs dont les mix énergétiques sont les plus diversifiés sont le résidentiel, le tertiaire et l'industrie. Toutes les énergies sont utilisées dans des proportions plus ou moins importantes, à l'exception du charbon dont la consommation se concentre exclusivement sur le secteur industriel.

Les produits pétroliers sont en très grande majorité utilisés dans le secteur du transport (76,4 % de la consommation). Loin derrière, le deuxième secteur consommateur est l'agriculture et la pêche (8 %) devant le résidentiel (6,9 %), l'industrie (5,2 %) et le tertiaire (3,5 %).

Ventilation sectorielle des consommations énergétiques finales selon leur importance

Source : AREC



Consommation d'énergie finale en 2013 par secteur et par type d'énergie (en GWH)

Source : AREC

En GWh	Résidentiel	Tertiaire	Industrie	Transport de marchandises	Déplacement de personnes	Agriculture et pêche	TOTAL
Produits pétroliers	2 000	1 000	1 512	10 650	11 422	2 314	28 897
Charbon	-	-	814	-	-	-	814
Gaz naturel	3 221	1 709	2 163	-	-	58	7 151
Electricité	5 744	3 512	2 453	-	198	209	12 116
EnR thermique (dont bois énergie)*	3 814	277	820	-	-	0	4 912
Autres	58	47	535	-	-	-	640
TOTAL	14 837	6 545	8 297	10 650	11 620	2 581	54 530

Production d'énergies renouvelables

Aucune donnée suffisamment fiable et précise n'est disponible sur la production d'énergie à l'échelle du territoire du SCoT.

Aussi, nous développerons notre analyse suivant les données connues à l'échelle régionale. Les données exploitées sont issues de l'Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES), état des lieux du développement des énergies renouvelables en Poitou-Charentes, porté et animé par l'AREC Poitou-Charentes.

La production annuelle estimée des énergies renouvelables correspond à 13,7 % de l'énergie finale totale consommée sur la région en 2013[10], ce qui est à comparer à :

- une moyenne nationale de 14,6 % en 2014[11],
- l'objectif plancher fixé dans le SRCAE de 26 % en 2020.

[10] La production énergétique d'origine renouvelable de l'année 2014 est rapportée à la consommation régionale d'énergie finale de l'année 2013 (Source : AREC Poitou-Charentes), qui est une donnée provisoire. Le rapport production/consommation des années 2013 et 2014 sera donc actualisé au fur et à mesure de la parution de nouvelles données

[11] Donnée provisoire / Source : « Bilan énergétique de la France pour 2014 », SOeS, Juillet 2015

La part relative de la production par usage montre des disparités importantes et la très forte dépendance aux énergies fossiles et fissiles. La production d'origine renouvelable thermique couvre 26,8 % de la consommation mais :

- seulement 10,7 % de la consommation électrique (données RTE 2014),
- 3,6 % de la consommation de carburants sont assurés par le renouvelable.

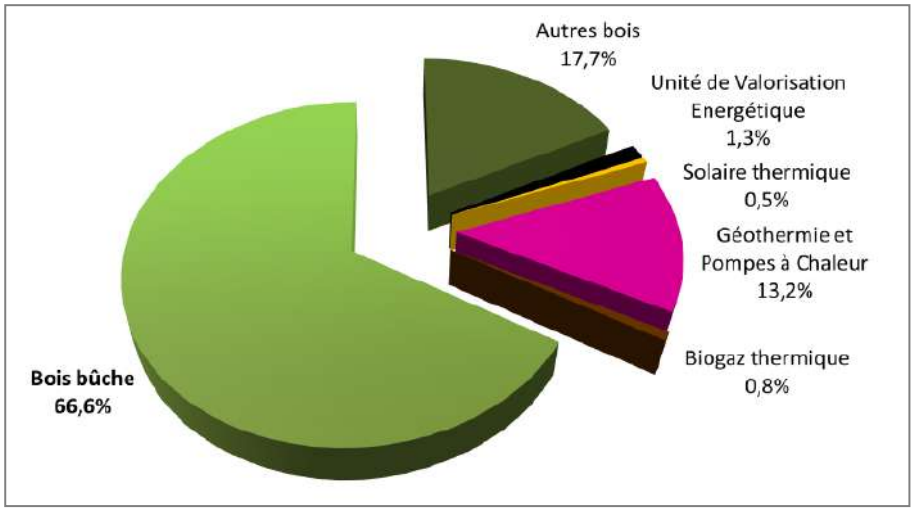
La Biomasse

Le terme biomasse désigne un champ de matières très large : bois, déchets des industries de transformation du bois, déchets agricoles (pailles, lisiers, etc.), fraction fermentescible des déchets ménagers et des industries agro-alimentaires, biogaz de décharge ou encore produits de méthanisation (lisiers, boues d'épuration, décharges, etc.).

La production de chaleur d'origine renouvelable atteint 5 453 GWh en 2014. Il s'agit du premier usage de la production énergétique d'origine renouvelable (73 %).

Répartition de la production d'origine renouvelable à usage thermique

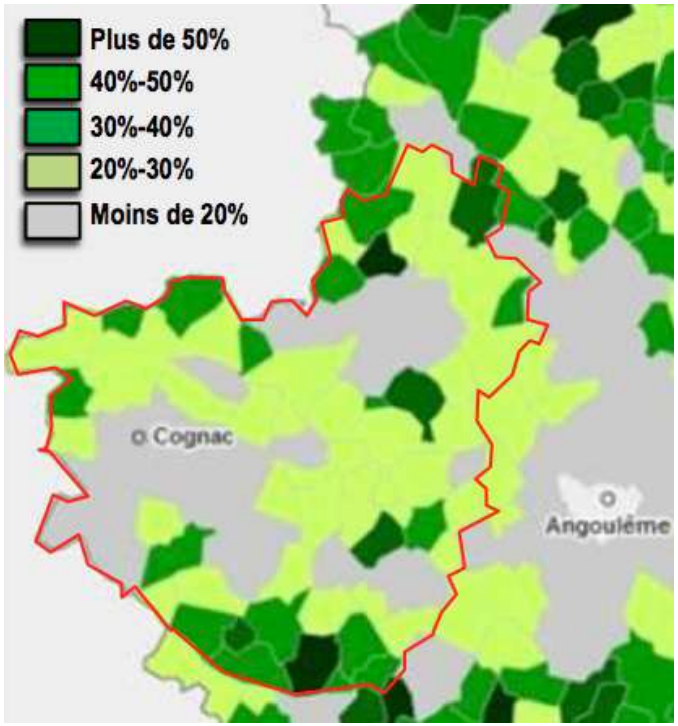
Source : AREC



Cette chaleur renouvelable provient à 86 % de la biomasse, ressource constituée de bois (bûche, granulés, plaquettes), de résidus agricoles, de déjections animales et d'ordures ménagères.

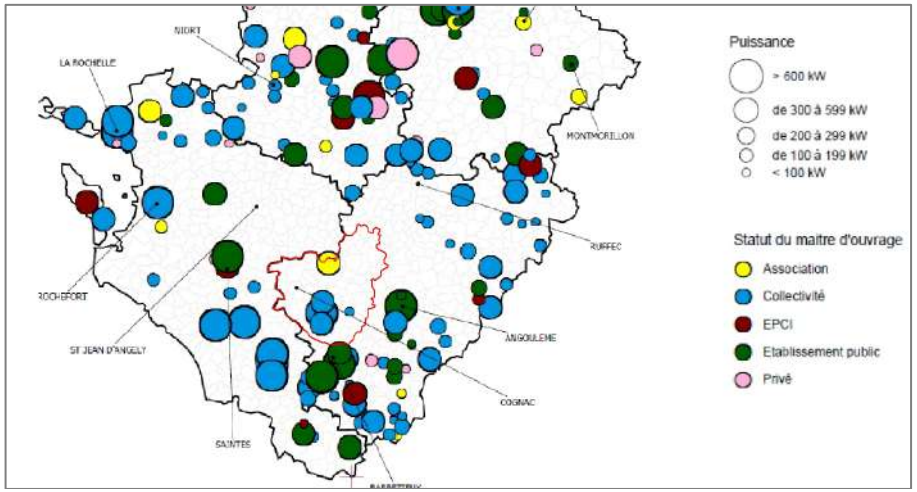
Part de logements utilisant le bois bûche comme énergie principale de chauffage

AREC



Chaufferie automatique à bois déchiqueté en service en 2012-2013

Source : AREC



- Le parc de chaufferies automatiques au bois comprend 2 644 installations (individuelles, collectives et industrielles) au niveau régional.
- 6 installations sur le territoire (le projet de chaufferie bois des Vauzelles à Châteaubernard n'étant pas pris en compte dans la carte ci-dessus).

Les installations attendues (hors segment des particuliers) devraient accroître la consommation d'environ 120 000 tonnes, soit 45 % de plus que la consommation actuelle, essentiellement en bois déchiqueté.

Cette consommation supplémentaire attendue est à rapprocher de l'estimation du gisement de bois restant mobilisable à l'échelle régionale de 250 000 tonnes (*Source AREC, Mission d'observation de la Biomasse*), gisement dont n'est pas déduite cette consommation prévisionnelle.

Biogaz et déchets

Les unités de production

Le territoire du SCoT accueille deux unités :

- méthanisation de vinasses de Cognac REVICO (Saint-Laurent de Cognac) :

  Les quantités de vinasses traitées par le site de REVICO (plus de 400 000 tonnes) font de ce substrat le principal pourvoyeur en énergie, soit près de 90 % du potentiel énergétique régional.

  Les quantités produites de vinasses de Cognac sont connues grâce notamment au BNIC (Bureau National Interprofessionnel du Cognac), plus de 65 % sont déjà traités par l'unité de REVICO. Ce qui signifie qu'un gisement reste éventuellement disponible pour d'autres unités de méthanisation.

- le site Valoparc de Sainte-Sévère qui exploite le biogaz de décharge :

  L'énergie produite par les biogaz captés au coeur des casiers est valorisée depuis 2010 en électricité par des micro-turbines. Cette production est réinjectée dans le réseau ERDF. En 2014, c'est l'équivalent de la consommation électrique de 1 700 foyers et de la consommation en chauffage de 538 foyers qui a été produit.

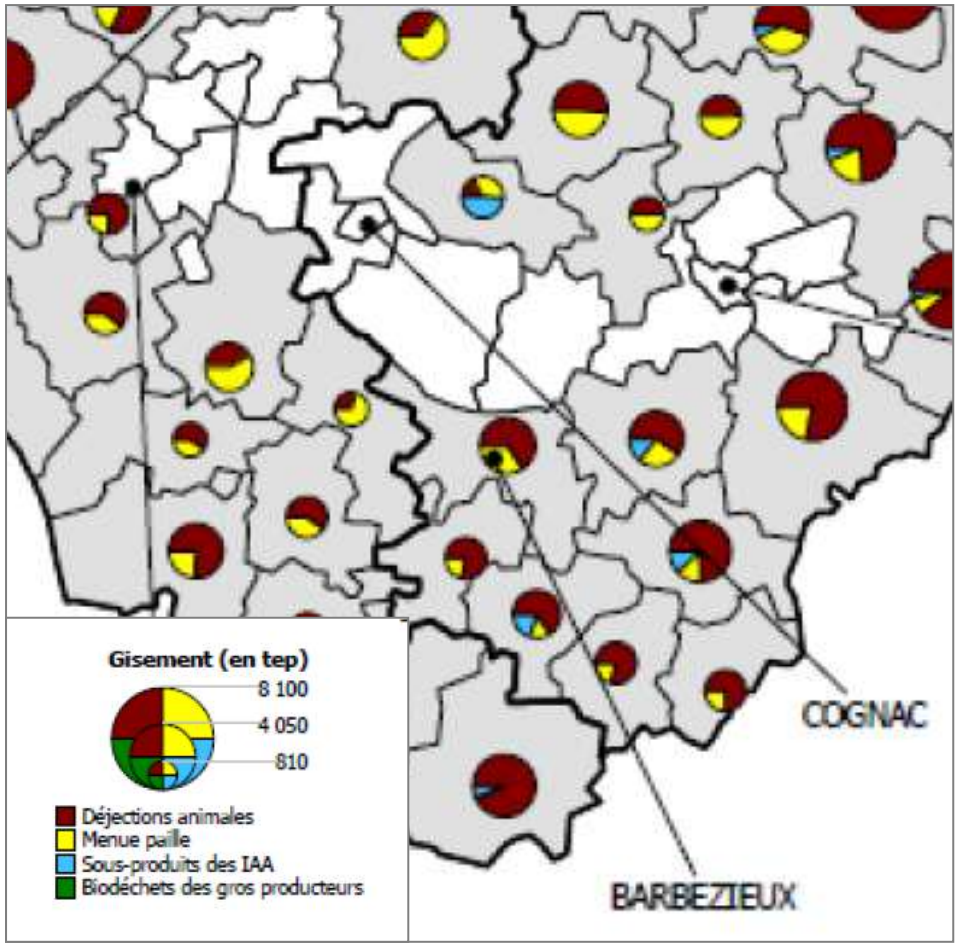
Le gisement

Un gisement régional mobilisable a été déterminé pour quelques types de biomasse à partir des données du recensement agricole 2010 et des résultats de l'étude de 2013 « *Estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation* » réalisée par Solagro et Inddigo pour le compte de l'ADEME. C'est notamment le cas pour les fumiers et les lisiers, les issues de silos, les menues paille et les CIVE (Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique).

Localement, dans le vignoble, les quantités de substrats méthanisables sont bien exploitées du fait du site REVICO. Le potentiel des substrats méthanisables est moins exploité au niveau de la CdC de Jarnac et de la CdC du Rouillacais.

Potentiel énergétique des principaux gisements cantonaux mobilisables pour la méthanisation
Source : AREC

La géothermie



La production de chaleur provient également de la géothermie, qu'elle soit profonde ou de surface, et des pompes à chaleur. En 2014, la production de cette filière s'élève à 717 GWh, soit plus de 13 % de la production thermique d'origine renouvelable.

La géothermie s'est principalement développée en Charente-Maritime au niveau régional. Le potentiel géothermique départemental n'a pas été évalué.

Hydroélectrique

Le territoire n'est pas concerné par ce type d'installation.

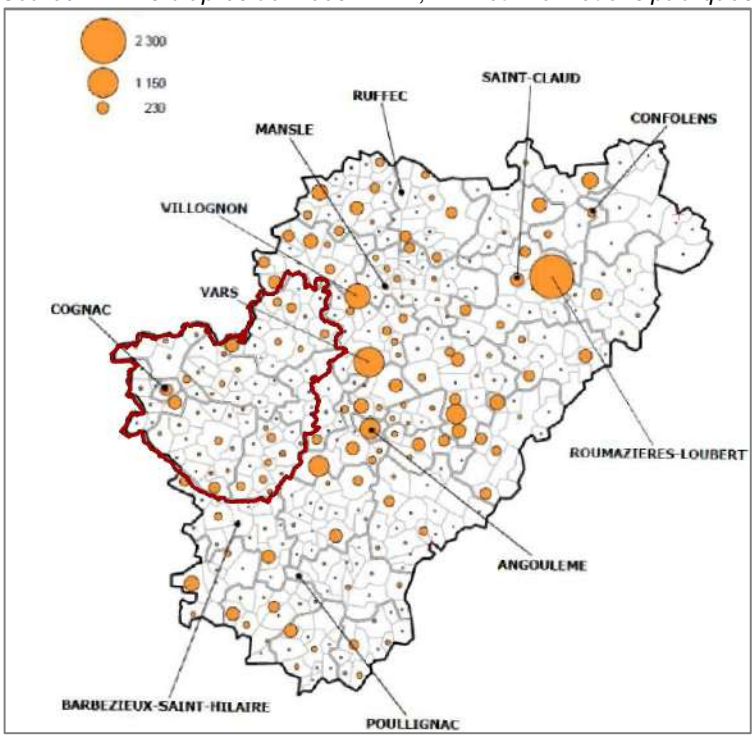
Solaire

L'ensemble du parc contribue à la production de 28 GWh de chaleur utile. Au 30/09/2015, la puissance photovoltaïque raccordée en région atteint 291,3 MWc.

En 2009, une étude de l'AREC et de l'ADEME pour le compte de la région a estimé que le potentiel solaire régional s'élève à 2775 MWc, soit 2,7 GigaWatts.

Centrales photovoltaïques en service en 2011

Source : AREC d'après données ERDF; EDF et informations publiques



Agrocarburants

Le territoire n'est pas concerné par ce type d'installation.

Éolien

La production de l'éolien (760 GWh en 2014) est, de loin, la première contributrice de la production régionale d'électricité renouvelable (63%). La production sur une année pleine du parc éolien en fonctionnement au 31 décembre 2014 devrait avoisiner 890 GWh.

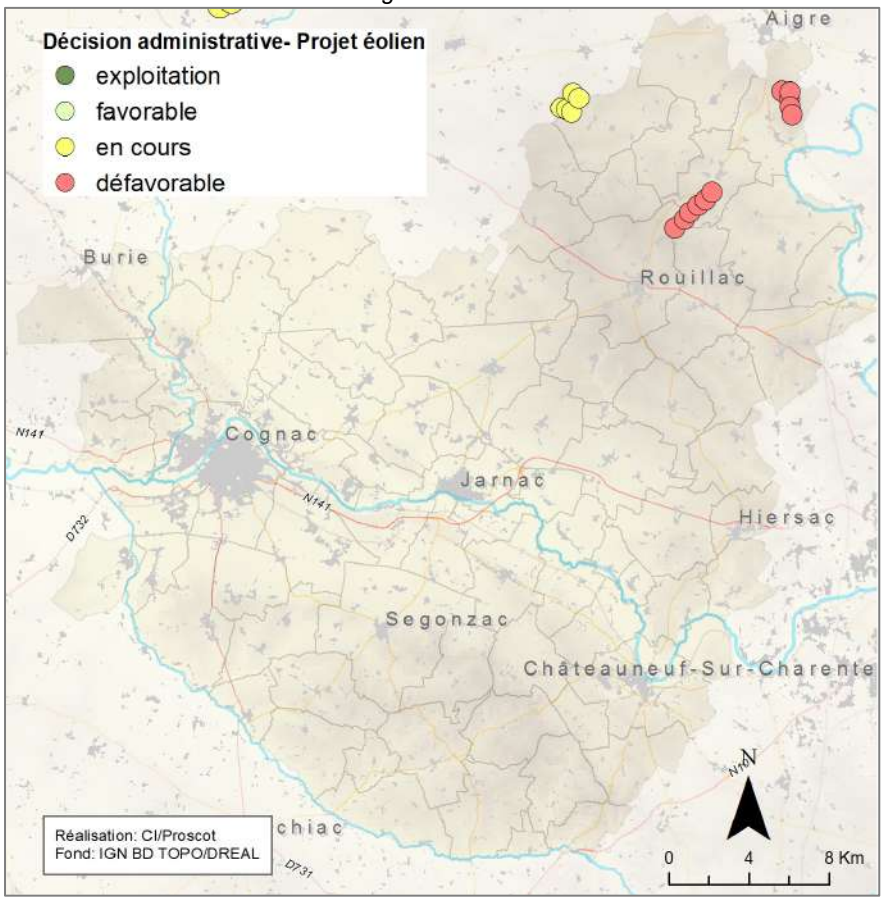
427 éoliennes sont installées au 31/12/2014 et 1175 sont autorisées, au niveau régional.

La puissance totale des parcs en service et autorisés (1 600 MW) se rapproche de l'objectif de 1 800 MW de puissance éolienne raccordée en 2020, sous réserve que l'ensemble des parcs autorisés soit effectivement mis en service dans les cinq prochaines années.

À l'intérieur du périmètre du SCoT, quelques projets ont été recensés, mais ceux-ci restent limités et plusieurs d'entre eux ont été abandonnés. Un projet est toujours d'actualité à Auge-Saint-Médard. Aucune éolienne n'est installée pour le moment.

Localisation des parcs éoliens

Source : Pegase Poitou Charentes



TENDANCES

Le cadre français de la politique de lutte contre le changement climatique s'appuie sur deux objectifs chiffrés et temporels :

- Réduire de 20 % les émissions de GES en 2020 ou objectif des "3 x 20" visant à réduire à l'horizon 2020 les émissions de GES de 20 % , d'améliorer l'efficacité énergétique de 20 % et de couvrir 20 % des consommations d'énergie par les énergies renouvelables (objectif porté à 23 % pour la France).
- Diviser par 4 les émissions de GES en 2050 (le "facteur 4"), objectif énoncé pour les pays développés lors de la signature du protocole de Kyoto en 1997 et repris par la France dans la loi POPE de 2005.

Le SRCAE fixe comme objectif d'atteindre une réduction des consommations d'énergies :

- de 20 % à l'horizon 2020,
- de 38 % à l'horizon 2050, tous secteurs confondus.

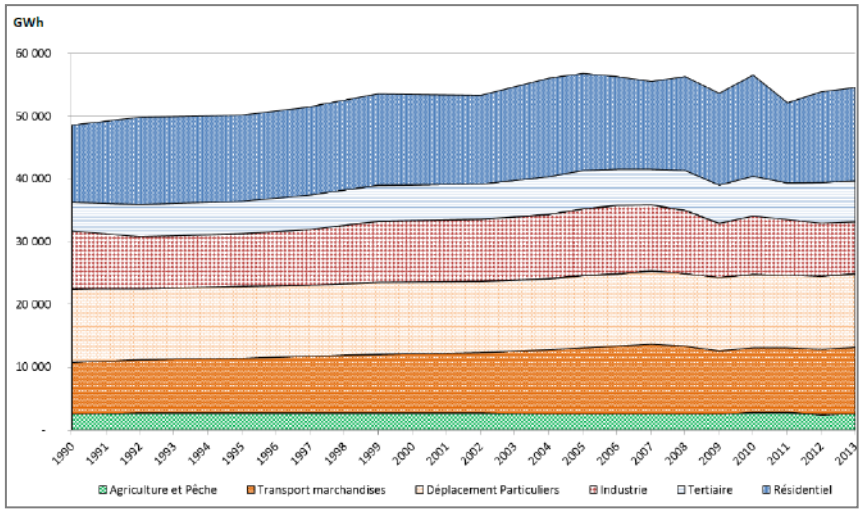
Ces valeurs devant être comprises comme des seuils et non des plafonds.

Consommation énergétique

ETAT DES LIEUX

Historique de la consommation énergétique régionale finale par secteur

Source : AREC



L'évolution de la consommation énergétique finale en région Poitou-Charentes a été marquée par une croissance soutenue dans les années 1990 à 2005, puis un léger recul depuis 2006.

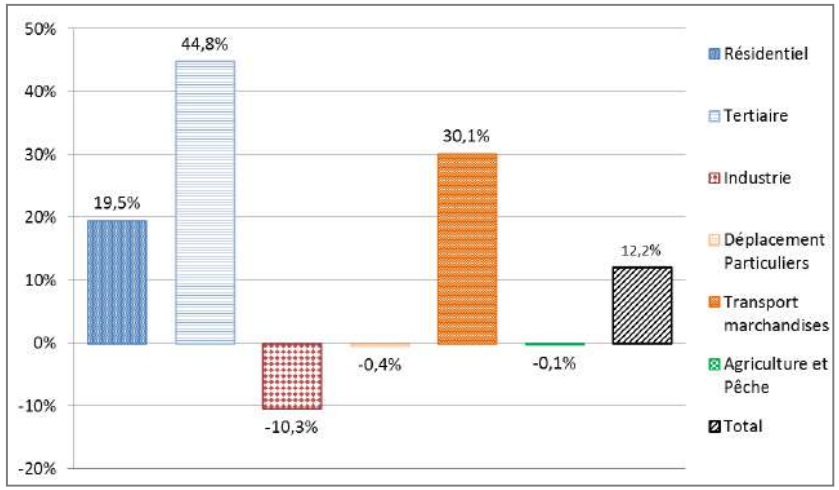
La tendance observée sur la consommation régionale entre 1990 et 2013 (+ 12,2 %) cache un bilan plus contrasté entre les différents secteurs :

- Les deux secteurs les plus consommateurs (transport et bâtiment) voient leurs consommations augmenter depuis 1990, en raison de la croissance quasi-continue du transport de marchandises et de la hausse des surfaces du parc bâti, notamment dans le secteur tertiaire.
- Le mix énergétique pour satisfaire les besoins de la consommation régionale s'est diversifié depuis 1990 : il est toujours dominé par les produits pétroliers, mais le poids de cette énergie dans le mix est en

recul de 10 points par rapport à 1990. Inversement, l'électricité et le gaz progressent (respectivement + 7 et + 3 points), notamment dans le résidentiel et le tertiaire.

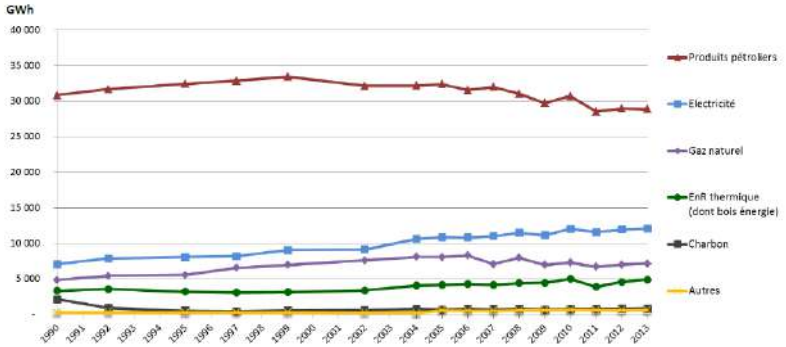
Évolution de la consommation sectorielle d'énergie entre 1990 et 2013

Source : AREC



Évolution de la consommation énergétique régionale par énergie sur la période 1990 à 2013

Source : AREC



TENDANCES

Objectifs de production d'énergies renouvelables

Le SRCAE Poitou-Charentes a fixé comme objectif de tripler à minima la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale d'énergie finale d'ici 2020, soit un objectif plancher de 26 % et une ambition de 30 %.

L'évaluation du potentiel de développement de chaque filière fait appel à la définition de deux scénarios :

- Le scénario 1 élaboré à partir des tendances et projection des filières pressenties,
- Le scénario 2 "anticipatif et exploratoire", introduisant un changement de paradigme.

Avec une hypothèse d'une réduction de consommation d'énergie de 20 % entre 2007 et 2020, soit une consommation finale de 45 256 GWh/an, l'objectif fixé par le SRCAE en part d'énergies renouvelables se situe entre 25 % pour le scénario 1 et 33 % pour le scénario 2.

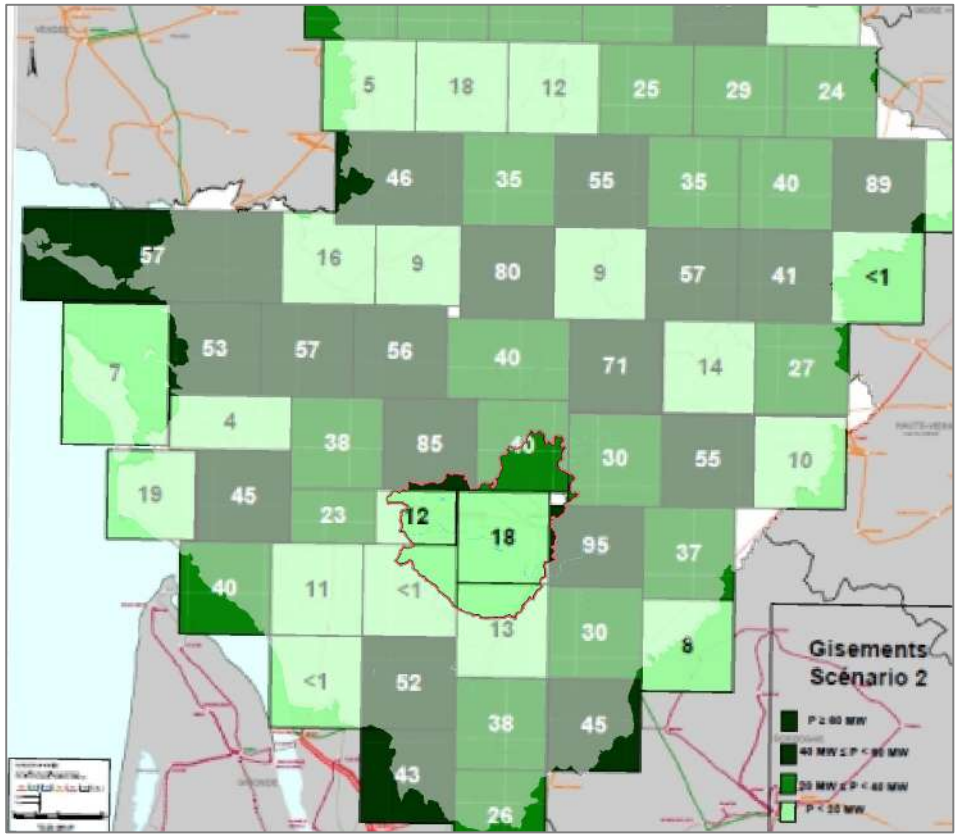
Objectifs de développement des EnR en Poitou-Charentes

Source : SRCAE

Mode production d'énergie renouvelable	Situation fin 2011 en GWh/an	Objectifs de production (scénario 1) en GWh/an	Objectifs de production (scénario 2) en GWh/an
Bois	3641	4704	6844
Biogaz et biomasse électrique	137	1066	1066
Agrocarburant	560	950	1500
Éolien Terrestre	424	3600	3600
Photovoltaïque	103	928	1631
Solaire thermique	23	155	155
Hydraulique	69	147	147
Géothermie	9	45	45
TOTAL	**4966**	**11595**	**14988**
% de la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale		**25**	**33**

Potentiel de production d'énergies électriques depuis des sources renouvelables

Source : DREAL Poitou Charentes



INTERDEPENDANCES

Agriculture

Les agrocarburants créent une concurrence pour les cultures alimentaires. Pour réellement relever le défi énergétique et se tourner vers le développement durable, il ne doit pas être à la source de problèmes d'approvisionnement alimentaire.

Les centrales photovoltaïques sont particulièrement consommatrices d'espaces et menacent les activités agricoles. Dans un contexte de pressions foncières, la circulaire du 18 décembre 2009 stipule que les centrales photovoltaïques au sol n'ont pas vocation à être installées en zones agricoles. Il faut privilégier les friches urbaines et industrielles qui n'ont plus de vocation précise et/ou qui ne sont pas accessibles à d'autres projets.

Biodiversité

Les éoliennes peuvent présenter des risques pour la faune volante (oiseaux et chiroptères).

Les parcs solaires au sol peuvent quant à eux, induire une perte d'habitat.

Compte tenu de la réglementation en vigueur, ces risques devraient être limités.

L'hydroélectricité pose quant à elle un problème de continuité écologique des cours d'eau, qui ont par ailleurs fait l'objet de classement afin d'encadrer ces installations (voir partie Eau).

Urbanisme

Si les bâtiments d'habitation et d'activités sont significativement consommateurs d'énergie et émetteurs de GES, ils déterminent, par leur localisation et leur intégration dans le système urbain, des besoins plus ou moins conséquents de mobilités motorisées, douces, décarbonées.

La politique d'urbanisme détient donc de nombreuses clefs en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et d'économie d'énergie. Ainsi cette dernière doit être appréhendée à l'aune d'une nouvelle approche et perception de la société, de son organisation ainsi qu'une vision réformée des modes de vie.

Les lotissements périurbains, et davantage encore le mitage sont indissociables de l'usage intensif de la voiture : elles créent des obligations de mobilité dispendieuses en matière d'énergie et impactantes en matière d'environnement.

GOUVERNANCE

Le SRCAE

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) définit les orientations et les objectifs régionaux, à l'horizon 2020 et 2050, en matière d'efficacité énergétique, d'économie d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables, de prévention et de réduction de la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique.

Le SRCAE de la Région Poitou-Charentes a été approuvé le 17 juin 2013. Un des objectifs affichés est de réduire la consommation énergétique de 20 % en 2020 par rapport à son niveau de 2007.

A l'échelon national, la Loi relative à la Transition Énergétique pour la croissance verte (LTE) introduit également des objectifs en termes de réduction de la consommation énergétique :

- réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050, par rapport à son niveau de 2012 en, visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030, par rapport à son niveau de 2012.

La traduction des objectifs de la LTE sur le territoire régional est la suivante :

- consommation d'énergie finale en 2030 : 43 100 GWh (-10 800 GWh par rapport à 2012) ;

- consommation d'énergie fossile en 2030 : 26 160 GWh (- 11 200 GWh par rapport à 2012).

Le Schéma Régional Eolien

Le Schéma Régional Eolien (SRE) de Poitou-Charentes prescrit par la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement a été approuvé par arrêté du Préfet de région le 29 septembre 2012.

Ce schéma a pour vocation d'identifier la contribution du Poitou-Charentes à l'objectif national en matière d'énergie renouvelable d'origine éolienne terrestre. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du schéma régional éolien. Il donne des grandes lignes pour l'instruction des zones de développement de l'éolien et des projets.

Le décret n° 2011-678 du 16 juin 2011 relatif aux SRCAE précise que le schéma régional éolien « identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part, du potentiel éolien et d'autre part, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales. Il établit la liste des communes dans lesquelles sont situées ces zones.

Les territoires de ces communes constituent les délimitations territoriales du schéma régional éolien qui sont prises en compte pour la définition des zones de développement de l'éolien (ZDE).

En dehors des communes situées dans la vallée de la Charente, la Région de Cognac est classée en zone favorable pour le développement de l'éolien.

Le potentiel éolien en Poitou-Charentes

Source : SRE

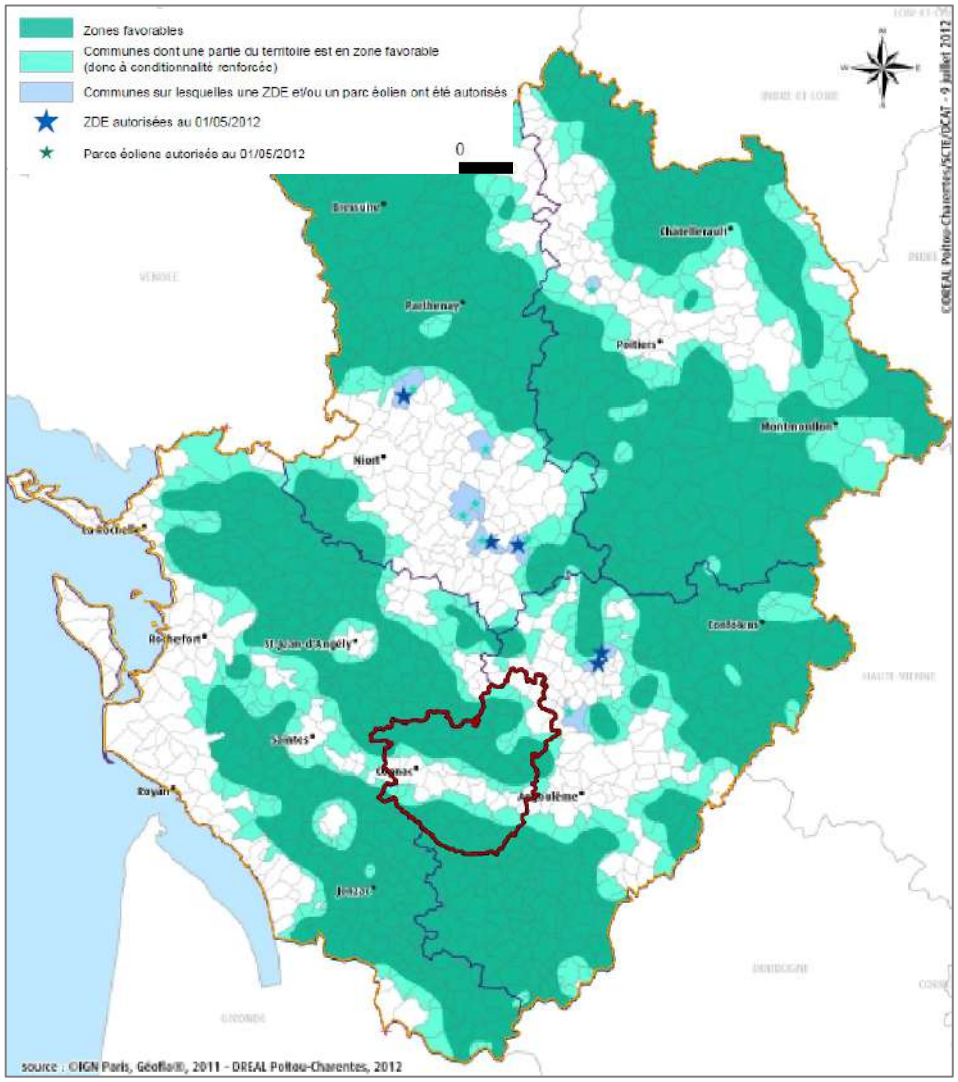


Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables

Par arrêté préfectoral n° 126/DREAL/2015 du 05 août 2015, la Préfète de région a approuvé le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3RER) du Poitou-Charentes.

Le S3RER détermine les conditions d'accueil de la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables par les réseaux publics d'électricité, selon les objectifs définis par le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) à l'horizon 2020.

Le S3RER a été établi pour répondre au scénario 2 du SRCAE permettant d'atteindre l'**objectif de 3 292 MW de production EnR**. Au moment de l'approbation du S3RER, la production d'énergie renouvelable en service et en file d'attente en Poitou-Charentes était de 1 610 MW (789 MW en service et 821 MW en file d'attente).

Le Schéma permet ainsi le raccordement de 1 934 MW. 1 059 MW sont disponibles au titre de l'état initial (réseau existant + travaux déjà décidés) et environ 875 MW seront créés grâce aux investissements inscrits dans le schéma.

PCET Poitou-Charentes et Charente

Le PCET Poitou-Charentes est antérieur à la mise en place du SRCAE. Le PCET Charente est en cours d'élaboration.

SYNTHESE/ ENJEUX

Atouts	Faiblesses
La valorisation de la biomasse est développée sur le territoire (biogaz de VALOPARC et la méthanisation de vinasses traitée sur le site REVICO). Un potentiel de méthanisation encore exploitable (CdC de Jarnac et CdC du Rouillaçais). Un potentiel de production d'énergies électriques depuis des sources renouvelables (solaire et éolien).	Peu d'outils de connaissance, à l'échelle du territoire, sur la consommation énergétique, et les productions énergétiques. Les Charentais ont une consommation énergétique départementale, par habitant, plus élevée, qu'au niveau régional. Un potentiel de production énergétique à partir du solaire et de l'éolien sous-exploité. Une dispersion de l'urbain, vecteur de consommation énergétique. Peu d'alternatives à l'auto dépendance. Les dépenses énergétiques contraintes (mobilité et chauffage) peuvent exposer les ménages à la précarité énergétique.

Enjeux

Dans ce contexte les questions émergentes sont les suivantes :
Comment **favoriser le développement d'énergies propres** en tenant compte des potentiels du territoire et des impacts de telles infrastructures, afin d'attendre les objectifs du SRCAE (Un des objectifs affichés est de réduire la consommation énergétique de 20 % en 2020 par rapport à son niveau de 2007) ?
Un développement de l'éolien non maîtrisé pourrait déstabiliser les paysages porteurs de l'identité du territoire.
Comment **réduire la consommation énergétique des ménages** ? Cette question interpelle les enjeux de performance énergétique des constructions principalement dans la rénovation du bâti ancien comme dans le bâti nouveau. Elle met également l'accent sur les enjeux d'étalement urbain et d'organisation des fonctions urbaines sur le territoire (commerces, emplois, services…) au regard des moyens de mobilité offerts.
Comment améliorer la **mobilisation de la ressource bois-énergie** ?

Changement climatique

ÉTAT DES LIEUX

Émission de gaz à effet de serre par secteur

Aucune donnée suffisamment fiable et précise n'est disponible sur les consommations d'énergie à l'échelle du territoire du SCoT.

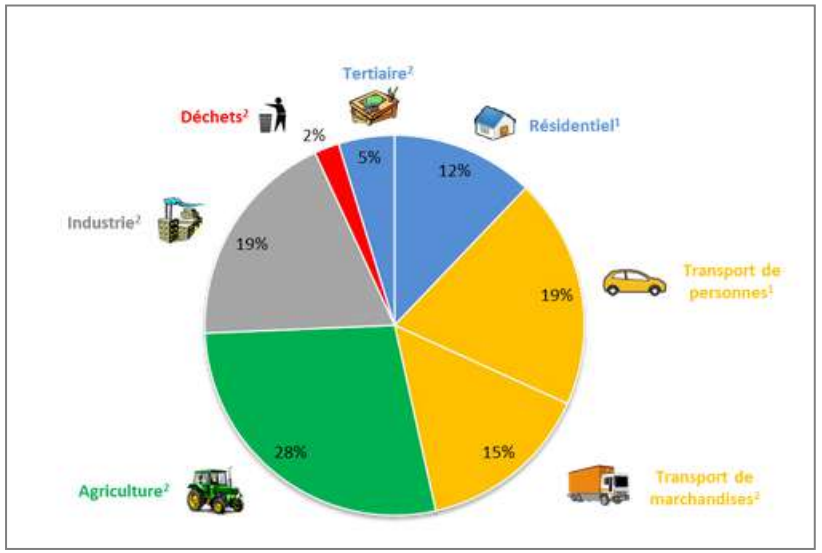
Aussi, nous développerons notre analyse suivant les données connues à l'échelle régionale. Les données exploitées sont issues de la synthèse régionale de l'AREC Poitou-Charentes.

Les secteurs de l'agriculture et des transports occupent une part importante (62 % au niveau régional contre 46 % au niveau national) de ce mix des émissions régionales de GES. Leur importance en région s'explique par le caractère rural du territoire (tissu agricole plus développé et tissu industriel moins important).

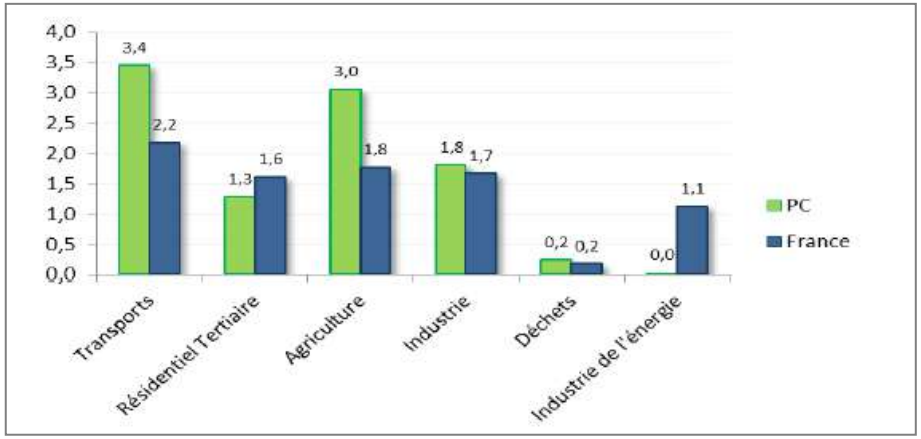
Consommation d'un picto-charentais

Rapportée au nombre d'habitants, **la région Poitou-Charentes émet plus de gaz à effet de serre que la moyenne nationale** (9.8teqCO2/hab. pour le Poitou-Charentes contre 8.5 teqCO_2/hab. en France en 2008).

Émissions de GES du tertiaire régional par secteur en 2008
Source : AREC



Comparaison des émissions moyennes de GES d'un Picto-Charentais et d'un Français par secteur en 2008.
Source : SRCAE



Émission de gaz à effet de serre par gaz

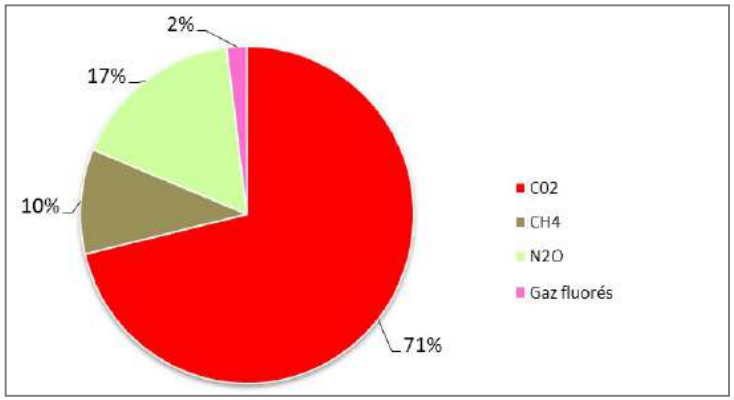
L'approche par type de gaz permet de comprendre la nature et l'origine des émissions.

Les émissions de dioxyde de carbone (CO_2) résultent principalement de la combustion des énergies fossiles à des fins énergétiques : chauffage, production d'électricité, transport, procédés industriels...

- La principale exception à cette règle en Poitou-Charentes est l'émission de CO2 liée à la décarbonatation dans les cimenteries et autres grandes industries minérales de la région (environ un tiers des émissions de l'industrie). On constate ainsi que ce sont principalement les émissions d'origine énergétique qui sont en progression depuis 1990 (transports et résidentiel/tertiaire).
- Les émissions de méthane CH_4 sont principalement dues aux déjections animales des ruminants et à la fermentation des déchets.
- Les émissions de protoxyde d'azote N_2O résultent de l'utilisation d'engrais azotés et des déjections animales pour la fertilisation des sols.
- Les émissions de gaz fluorés proviennent de divers usages : climatisation, chaîne du froid, réseau électrique...

Émissions de GES par gaz, 2008

Source : SRCAE



TENDANCE

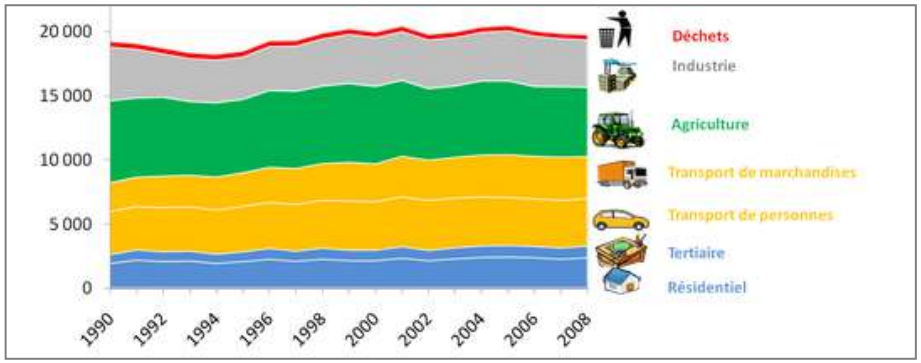
Émission de gaz à effet de serre par secteur

De 1990 à 2008, le total des émissions de GES de sources anthropiques de la région Poitou-Charentes est relativement stable (+ 2%). Toutefois, la répartition des secteurs émetteurs a sensiblement évolué.

- Les émissions liées aux secteurs du bâtiment (activité et résidentiel) et du transport (marchandises et personnes) ont très fortement augmenté.
- En revanche, l'agriculture et l'industrie ont vu leurs émissions baisser. Pour le premier secteur, il s'agit principalement d'une baisse de la taille des cheptels de ruminants et d'une moindre utilisation d'engrais azotés.
- Pour l'industrie, il s'agit des effets conjugués de la désindustrialisation de l'économie régionale et de la baisse de la consommation d'énergies aux contenus carbone élevés.

Émissions (en kteqCO2) de GES régional par secteur entre 1990 et 2008

Source : AREC



Émissions (en kteqCO2) de GES régional par secteur entre 1990 et 2008

Source : AREC

Secteur d'activité	Émissions en 1990	Émissions en 2005	Émissions en 2008	Évolution des émissions en 1990 à 2008
Résidentiel	1 931	2 456	2 371	23 %
Tertiaire	703	920	931	32 %
Transport de personnes	3 548	3 909	3 827	8 %
Transport de marchandises	1 910	2 904	2 877	51 %
Agriculture	6 414	5 757	5 426	-15 %
Industrie	4 181	3 892	3 662	-13 %
Déchets	443	408	413	-7 %
Total	19 170	20 236	19 507	2 %

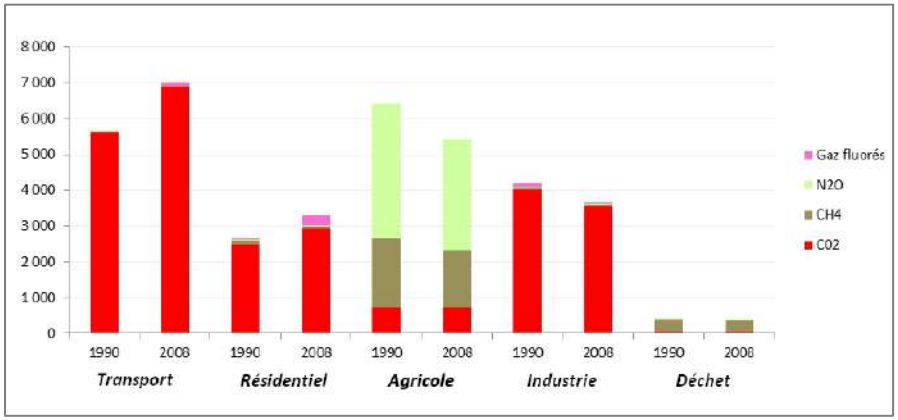
L'analyse de ces résultats doit se faire avec précaution en gardant à l'esprit que si une baisse des émissions d'un secteur est liée à une délocalisation de cette activité, elle ne constitue en rien un progrès. Les impacts du changement climatique étant planétaires, l'origine des émissions importe peu.

Émission de gaz à effet de serre par gaz

- Les émissions de dioxyde de carbone CO_2 (13 847 kteq CO_2) résultent principalement de la combustion d'énergies fossiles à des fins énergétiques. La principale exception à cette règle, est l'émission de CO_2 dues à la décarbonatation dans les cimenteries et autres grandes industries minérales de la région (environ un tiers des émissions de l'industrie). **On constate ainsi que ce sont principalement les émissions d'origine énergétique qui sont en progression depuis 1990 (transports et résidentiel/tertiaire).**
- Pour les émissions de méthane CH_4 : la baisse des émissions de GES constatée de 1990 à 2008 est pour l'essentiel le fruit de la diminution des cheptels en région.
- La baisse des émissions de protoxyde d'azote N_2O, enregistrée entre 1990 et 2008, s'explique principalement par une moindre utilisation des engrais azotés.
- Les émissions de gaz fluorés étaient quasiment inexistantes, en 1990 mais ont connu une croissance fulgurante avec ces nouveaux usages. Elles restent encore marginales dans le total régional, environ 2 %.

Émissions (en kteqCO2) de GES régional par gaz et par secteur entre 1990 et 2008

Source : AREC



Évolution climatique prévisible

Le changement climatique constitue désormais une réalité dans le Grand Ouest. Les projections de Météo France indiquent, en effet, dès 2030, une hausse des températures moyennes (plus marquée en été) ainsi qu'une diminution généralisée des précipitations et une sensibilité plus importante aux sécheresses.

Ces tendances s'amplifient au cours du siècle avec une hausse des températures estivales de l'ordre de 5,5°C.

En Poitou-Charentes, la hausse des températures serait moins important, le nombre de jours de canicule également même si paradoxalement, le temps passé en état de sécheresse reste important.

Dans ce contexte plusieurs enjeux émergent :

- L'adéquation entre ressource et demande en eaux et les enjeux de qualité des eaux,
- La préservation du potentiel adaptatif de la biodiversité,
- L'adaptation de la production agricole et des filières agroalimentaires au changement climatique.

INTERDEPENDANCES

Biodiversité

Avec le changement climatique, on peut s'attendre à une évolution de l'aire de répartition des espèces végétales et animales et probablement à la disparition d'espèces/milieux terrestres et aquatiques.

L'apparition ou le développement de plantes/espèces invasives est également à anticiper.

Eau

La ressource en eau est déjà insuffisante dans certains secteurs comme en atteste le classement en zone de répartition des eaux. Les conflits d'usage autour de la ressource en eau seront exacerbés. Cette nouvelle situation nécessitera une adaptation des pratiques agricoles.

De nombreuses activités, comme l'agriculture et l'industrie se retrouveront confrontées au phénomène. La baisse de la disponibilité de l'eau, principalement en été, affectera les cultures très consommatrices dont la maïsiculture.

Le faible débit d'eau pourrait également poser des problèmes de dilution des polluants (STEP, chais…)

Santé

En relation avec les risques naturels, et plus généralement les événements climatiques extrêmes, la santé des personnes sera impactée par le changement climatique. La canicule 2003 a mis en évidence l'impact des températures extrêmes sur la santé, et les facteurs de vulnérabilité (âge, conditions socio-économiques, localisation...)

Risques naturels

En ce qui concerne le risque lié aux inondations, on peut penser que le potentiel de ralentissement dynamique devrait se maintenir et sur certains secteurs se dégrader. La tendance la plus probable est celle de perte modérée de capacité d'expansion des crues.

Les risques de retrait gonflement des argiles pourrait être accentués du fait de l'augmentation des épisodes de sécheresse.

Augmentation de la fréquence des tempêtes.

Agriculture

Outre la problématique de l'eau, le changement climatique et particulièrement l'avancée des stades phénologiques affecteront la qualité de la vigne (arômes et polyphénols).

Ce changement pourrait avoir une incidence importante sur l'économie locale.

Production énergétique

Le changement climatique pourrait s'accompagner d'une évolution des consommations énergétiques avec notamment un accroissement de la demande en été pour la climatisation.

Habitat

Prise en compte du confort thermique en été.

La réhabilitation de l'habitat indigne ou ancien doit contribuer à la réduction de la consommation énergétique et à la limitation des émissions de GES qui y sont associées. La mise en oeuvre de procédés bioclimatiques à l'échelle du territoire peut contribuer aussi à l'adaptation au changement climatique

GOUVERNANCE

Le SRCAE

Compte tenu de l'état des lieux actuels en matière d'évolution des émissions de GES, le SRCAE fixe la fourchette d'objectifs suivants :

- une réduction de 20 % (objectif européen et national) à 30 % des émissions de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2020.
- une réduction de 75 % (facteur 4) à 80 % à l'horizon 2050.

SYNTHESE / ENJEUX

Atout	Faiblesses
La démarche Agenda 21 a été mise en place par la ville de Cognac et par la CdC de Grand Cognac.	Peu d'outils de connaissance, à l'échelle du territoire sur les émissions de gaz à effet de serre. Un besoin important des activités économiques (agriculture, filière cognac) en transports. Un tissu rural et dispersé qui limite l'optimisation des déplacements (rentabilité des transports en commun…). Une émission de GES, par charentais, plus importante qu'à l'échelle de l ancienne région Poitou-Charentes.
Enjeux	
La contribution du territoire aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre s'envisage principalement à travers une **intervention sur les modes de déplacements** et la **requalification du parc de logements anciens** (démarche nationale de rénovation énergétique du parc résidentiel (niveau BBC à 2050). Si les moyens d'intervention du SCoT sont réels concernant l'organisation territoriale et permettent d'agir sur l'offre en mobilité, il n'en demeure pas moins que l'intervention sur le parc de logements existant reste complexe et nécessite d'être associée à un objectif d'adaptation globale du parc aux modes de vie.	

.

Qualité de l'air

ETAT DES LIEUX

Les données sont issues des rapports annuels de ATMO Poitou-Charentes. Deux stations de mesures sont localisées à Cognac :

- la première en centre-ville mesure la concentration dans l'air du dioxyde d'azote, du dioxyde de soufre, de l'ozone et des particules fines (PM 10) ;
- la seconde est installée, près de la verrerie Verallia. Ce site industriel est identifié comme un émetteur important de métaux lourds.

Une qualité de l'air globalement satisfaisante

En 2014, la qualité de l'air est le plus souvent bonne, même si quelques polluants dépassent ponctuellement les seuils réglementaires comme notamment :

- les **particules fines PM10** ont franchi les seuils d'information et de recommandations et/ou d'alerte, 3 fois.
- l'ozone dépasse, 2 fois, les objectifs de qualité pour la protection de la santé humaine et de la végétation .
- Le **dioxyde d'azote** ne dépasse pas la valeur limite. Ce polluant reste néanmoins un polluant préoccupant en agglomération urbaine.
- Pour les composés suivants : le dioxyde de soufre et les métaux lourds tous les seuils réglementaires sont respectés en 2014 :
  - aucun épisode de pollution en dioxyde de soufre n'a été recensé sur la région Poitou-Charentes en 2014.
  - ponctuellement, les concentrations de SO_2 (dioxyde de souffre) peuvent toutefois augmenter sensiblement lorsque sont réunies des conditions météorologiques favorables (station de mesure sous les vents du site industriel) et des émissions importantes (dysfonctionnement ponctuel des unités de traitement).
  - les valeurs maximales mesurées en 2014, sont de 66 µg/m^3 à Cognac. Ces valeurs sont très inférieures au 1er seuil du dispositif d'alerte, fixé à 300 µg/m^3.
- Des mesures complémentaires réalisées autour de la verrerie Verallia entre 2011 et 2014 ont mis en évidence que cet établissement industriel pouvait avoir un léger impact sur les concentrations d'arsenic.

Le SO_2 est un irritant des muqueuses, de la peau et des voies respiratoires supérieures (toux, gène respiratoire). Il agit en synergie avec d'autres substances, notamment avec les fines particules. Comme tous les polluants, ses effets sont amplifiés par le tabagisme.

Le SO_2 se transforme en acide sulfurique au contact de l'humidité de l'air et participe au phénomène des pluies acides. Il contribue également à la dégradation de la pierre et des matériaux de nombreux monuments.

Indicateur de la qualité de l'air en 2014, 2013, 2012 et 2011

Bilans annuels de la qualité de l'air ATMOPC

Polluants			2014	2013	2012	2011
Dioxyde D 'Azote	moyenne annuelle		15	15	16	16
	nombre de dépassements de 200 µg/m3 en moyenne horaire		0	0	0	0
Ozone	nombre de dépassements de la valeur 120 µg/m3 pour la valeur journalière maximale des moyennes sur 8 heures	pour l'année	2	10	4	5
		en moyenne sur 3 ans	5	6	7	6
Particules Fines (Pm 10)	moyenne annuelle		17	20	21	20
	nombre de dépassements de 50µg/m3 en moyenne journalière		3	11	6	12
Dioxyde De Soufre	moyenne annuelle		2	2	0	1
	nombre de dépassements de 125 µg/m3 en moyenne journalière		0	0	0	
	nombre de dépassements de 350 µg/m3 en moyenne horaire		0	0	0	0

Évaluation de la pollution par les métaux lourds en 2014

Bilan annuel de la qualité de l'air ATMOPC

Polluants (en ng/m^3)	Arsénic	Cadmium	Nickel	Plomb
Moyenne annuelle	0.9	0.05	0.7	3.2
Respect de l'objectif de qualité	-	-	-	Oui
Respect de la valeur cible	Oui	Oui	Oui	-
Respect de la valeur limite	-	-	-	Oui
Valeur cible	6	5	20	
Valeur limite				500
Objectif de qualité				250

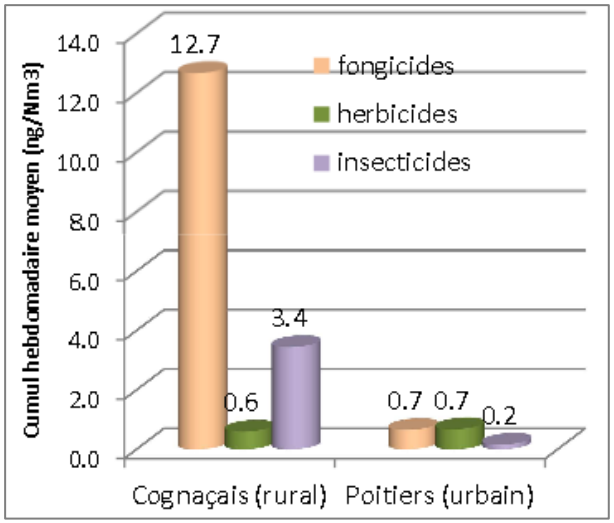
Une sensibilité aux pesticides[5]

En 2012, des mesures d'analyses des molécules phytosanitaires présentent dans l'air ont été réalisées sur la commune de Juillac-le-Coq, en plein cœur de la zone viticole du Cognaçais.

Les zones viticoles sont d'intérêt majeur pour l'étude des phytosanitaires car **la vigne est de loin la culture la plus consommatrice de ces produits**, en particulier de fongicides. Elle représente à elle seule 26 % des consommations régionales de fongicides, soit 12,2 kg/ha contre 1,5 kg/ha pour une culture comme le maïs (*source FREDON, données 2005*).

En revanche sur Juillac-le-Coq ces dernières années, les concentrations de fongicides et insecticides sont **nettement plus élevées** que sur Poitiers ou que sur les autres sites étudiés par ATMO Poitou-Charentes et montrent très nettement la prédominance de l'impact des traitements viticoles sur la présence de ces produits dans l'air.

Les mesures menées en zones viticoles en 2012 viennent conforter les conclusions des campagnes déjà menées en 2006 sur le Cognaçais par ATMO Poitou-Charentes. La présence des fongicides et insecticides est nettement plus abondante à proximité des vignes que dans les zones de grandes cultures.



Concentration de pesticides en 2012
Source : ATMOPC

[5] ATMO, mesure des pesticides dans l'air [en ligne] disponible sur http://www.atmo-poitou-charentes.org/IMG/pdf/PEST_INT_12_011_mesures_pesticides2012.pdf consulté le 4 janvier 2016

TENDANCES

Évolution de la pollution atmosphérique à Cognac et en Poitou-Charentes[6]

Les mesures réalisées dans les différents territoires de la région montrent une baisse significative :

- de 30 % pour le **dioxyde d'azote** entre 2000 et 2014. Cette baisse est légèrement supérieure à Cognac.
- de 26 % pour les **particules fines** PM10 entre 2007 et 2014. Cette baisse est nettement inférieure à Cognac car elle se situe à moins de 10 % sur la période 2007 à 2014.

Cette diminution des polluants primaires n'est pas spécifique à la région Poitou-Charentes mais plutôt représentative de la situation nationale. Elle est à rapprocher des progrès technologiques, notamment sur les motorisations des véhicules.

L'ozone est le seul polluant qui connaît une hausse sur les quinze dernières années. Cognac est le territoire où la hausse est la plus importante au niveau régional.

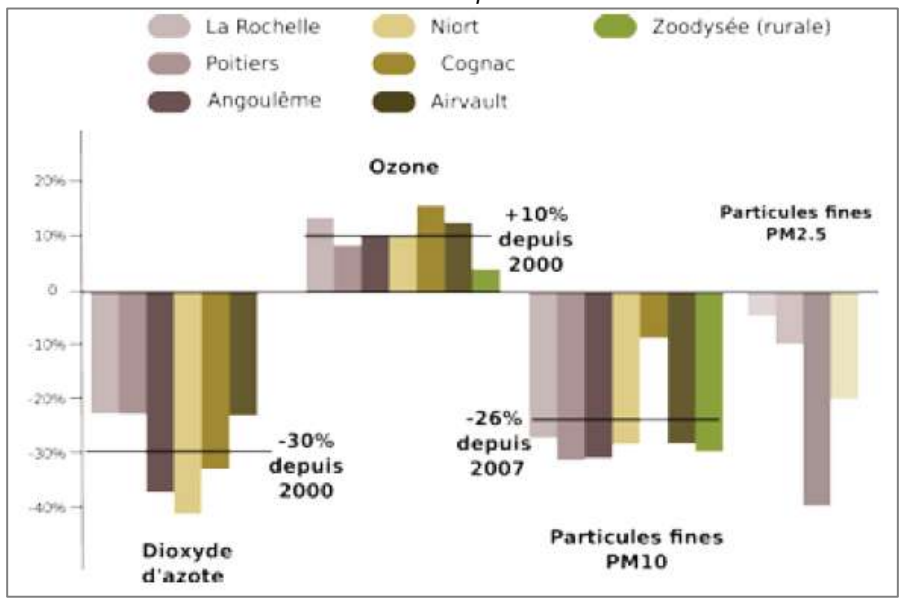
En zone urbaine, la présence de monoxyde d'azote conduit par réaction photochimique à une destruction de l'ozone. Les concentrations d'ozone les plus faibles sont donc systématiquement observées au cœur des centres urbains.

La baisse des concentrations d'oxydes d'azote conduit donc à une augmentation des concentrations d'ozone. Les mesures d'ozone en forêt de Chizé donnent une indication de la pollution de fond régionale en ozone. La tendance de + 4% calculée depuis 2000 y est peu significative.

[6] ATMO, bilan annuel de la qualité de l'air 2014

Évolution de la pollution de l'air ambiant en Poitou-Charentes entre 2000 et 2014 sauf pour les PM 10 (2007)

Source : Bilan annuel de la qualité de l'air ATMOPC



Évolution des émissions de métaux lourds France[7]

- **Arsenic (As)** : sur la période 1990-2012, les émissions en France ont baissé de 10,9 tonnes (-63 %).
- Dans le secteur de l'industrie manufacturière, la forte baisse des émissions sur la période (-7,9 tonnes, soit - 75%) est liée principalement à la mise en place dans les aciéries électriques de dépoussiéreurs plus efficaces et plus nombreux.
- **Nickel (Ni)** : les émissions de nickel sont en diminution permanente depuis 1991 : - 80 % au niveau national, soit -247 tonnes entre 1991 et 2012.
- Dans l'industrie manufacturière, la baisse de 83 % (-142 tonnes) entre 1990 et 2012 provient, d'une part, d'une diminution de la consommation de fioul lourd et, d'autre part, de la baisse des émissions des aciéries électriques suite à la mise en œuvre de dépoussiéreurs plus efficaces.
- **Cadmium (Cd)** : la baisse des émissions sur la période 1990-2012 (-88 % sur le total national, soit - 17,7 tonnes) s'observe dans tous les secteurs.
- Elle s'explique par les progrès réalisés dans les secteurs industriels, en particulier la sidérurgie et la métallurgie des métaux non ferreux et dans le traitement des fumées des usines d'incinération.
- **Plomb (Pb)** : les émissions de plomb (Pb) en France métropolitaine ont très fortement baissé sur la période 1990-2012. Elles sont passées de 4 591 tonnes en 1990 à 138 tonnes en 2012 (-97 % sur cette période, soit - 4 453 tonnes).
- À partir de 1999, la contribution du transport routier chute fortement en raison de l'interdiction de l'essence plombée mise en oeuvre au premier janvier 2000.

Le site Verallia à Châteaubernard

Source : Office de Tourisme de Cognac



[7] ATMO, bilan annuel de la qualité de l'air 2014

INTERDEPENDANCES

Transport et habitat

Ces thématiques constituent les principaux facteurs sur lesquels le SCoT peut agir pour maintenir la bonne qualité de l'air. Le territoire du SCoT peut notamment contribuer à des efforts en agissant sur les transports (transports en commun, transport doux…) et les moyens de chauffage.

Économie, industrie, carrière

Une attention vis-à-vis des activités économiques est nécessaire pour veiller à la bonne qualité de l'air.

L'encouragement à des pratiques respectueuses de l'environnement peut aller dans le sens d'une maîtrise des impacts des activités sur la qualité de l'air.

Énergie, Climat

Les principaux facteurs de consommation d'énergie et d'émission de GES se retrouvent dans leur influence sur la qualité de l'air : réduction des émissions des installations de combustion industrielle et individuelle, mobilités propres, réglementation thermique des bâtiments neufs et bâtiments existants, rénovation du parc tertiaire,...

Patrimoine naturel et patrimoine bâti

Les effets de la pollution atmosphérique se ressentent aussi sur les écosystèmes et le patrimoine bâti (corrosion, noircissement, encroûtement et altérations diverses).

Viticulture

La flavescence dorée est une maladie de la vigne qui peut causer des pertes de récoltes considérables, aux conséquences parfois désastreuses pour la pérennité d'un vignoble contaminé. Pour lutter contre le développement de cette maladie, trois traitements phytosanitaires sont obligatoires dans les communes concernées par le périmètre de lutte mis en oeuvre par arrêté préfectoral.

GOUVERNANCE

Le SRCAE

Les Schémas Régionaux Climat-Air-Energie (SRCAE) sont des documents d'orientation qui doivent arbitrer sur les territoires régionaux entre des intérêts parfois divergents. Ces intérêts concernent d'une part, la gestion de la qualité de l'air et d'autre part, une action orientée vers la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Ceux-ci ont nécessité en particulier, la réalisation de cartes régionales définissant des **zones dites « sensibles » à la dégradation de la qualité de l'air**. Ces zones sensibles sont des zones où les actions en faveur de la qualité de l'air doivent être jugées préférables à d'éventuelles actions portant sur le climat et dont la synergie avec les actions de gestion de la qualité de l'air n'est pas assurée.

3 communes sont concernées par ce classement : Javrezac, Cognac et Châteaubernard.

En matière de qualité de l'air, le SRCAE vise à :

- Connaître les émissions des polluants atmosphériques sur l'ensemble des territoires de la région.
- Disposer d'un Inventaire Régional Spatialisé des émissions de polluants Atmosphériques.
- Connaître la qualité de l'air sur l'ensemble des territoires de la région.
- Suivre l'évolution de la qualité de l'air sur la région et en particulier, dans les grandes agglomérations de la région et sur les communes identifiées comme sensibles à la dégradation de la qualité de l'air.
- Faire une évaluation et suivre les actions mises en place visant à améliorer la qualité de l'air.

SYNTHESE / ENJEUX

Atouts	Faiblesses
Une qualité de l'air globalement satisfaisante Quelques dépassements des seuils d'alerte (particules fines). Une pollution atmosphérique en baisse sur les autres paramètres.(dioxyde de soufre, monoxyde de carbone).	Peu de campagnes de mesure de la pollution industrielle. Une présence de produits phytosanitaires dans l'air dans la zone viticole. Trois communes (Cognac, Châteaubernard, Cherves-Richemont) concernées par des zones sensibles pour la qualité de l'air.
Enjeux	
Une question importante est liée à l'utilisation **de produits phytosanitaires** à proximité des zones urbaines. À l'image d'autres territoires viticoles, l'opinion publique se saisit de cette question. Le SCoT pourrait s'engager et mettre en œuvre des actions pour améliorer la coexistence entre riverains et espace viticole. **L'arrêt du mitage de l'espace** agricole et la mise en place des **mesures d'accompagnement** afin d'éviter la volatilité des produits phytosanitaires sont des outils mobilisables dans le cadre du SCoT.	

Les carrières

ETAT DES LIEUX

La ressource

- Voir Fiche géomorphologie et présentation de la géologie

Les ressources en matériaux relèvent principalement de gisements calcaires, de sables et de gypse, et sont en majorité destinées à la production de granulats.

Les sables et granulats comprennent divers matériaux d'origine géologique variée. Ils sont principalement exploités dans la vallée de la Charente à des fins de fabrication du béton.

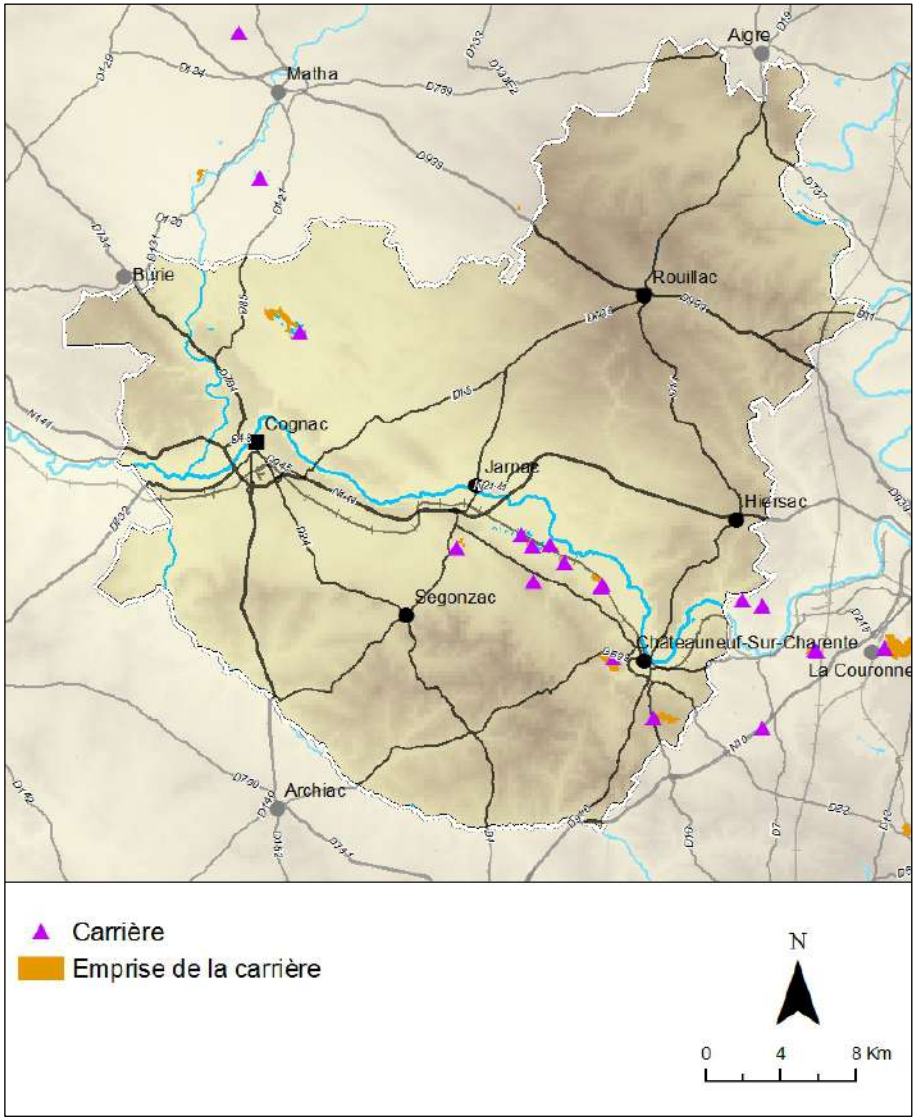
Le gypse est exploité à Cherves-Richemont. Il s'agit du gisement principal au niveau du département. Il est utilisé, principalement, dans la fabrication du plâtre.

Saint-Même-Les-Carrières dispose d'un gisement de pierre de taille.

Les carrières

10 carrières sont en exploitation sur le territoire du SCoT. Une onzième est intégrée au tableau ci-après, car elle se situe en limite du périmètre du SCoT.

Les carrières en exploitation
Source : BRGM, DREAL



Les carrières en exploitation
BRGM, DREAL

Nom	Commune	Produits	Substances	Exploitant	Fin exploitation	Production moyenne autorisée (kT) // Production autorisée (kT)	Surface en ha
La Pointe des Sables, Grand Mas des Sables	Saint-Même-les-Carrières	Granulat meuble divers;Granulat naturel;Granulat;Construction.	Sable;Alluvion;Roche meuble;Roche	Gautier et Fils	2025	13 // 27	10.1
Les Rondes, Les Brandes	Gondeville	Granulat alluvionnaire;Granulat naturel;Granulat;Construction.	Sable, graviers, galets;Alluvion;Roche meuble;Roche	Gautier et Fils	2025	22 // 35	2.27
La Croix des sables	Mainxe	Granulat alluvionnaire;Granulat naturel;Granulat;Construction / BTP	Sable, graviers, galets;Alluvion;Roche meuble;Roche Minéraux industriels	Carrières Audoin et Fils	2025	30// 50	9.67
Les Sablons	Saint-Même-les-Carrières	Granulat alluvionnaire;Granulat naturel;Granulat;Construction / BTP	Graviers, galets;Alluvion;Roche meuble;Roche	Carrières Audoin et Fils	2017	0 // 30	2.54
Peuroty	Châteauneuf-sur-Charente	Concassé de roche calcaire;Granulat concassé;Granulat;Construction / BTP	Roche calcaire	Calcaires Et Diorites Du Moulin Du Roc	2035	0 // 450	18.7
Les Chagnerasses	SIREUIL (Extérieur du Périmètre Du Scot).	Calcaire (PO);Pierres ornementales;Construction / BTP	Roche calcaire;Roche	Francepierre Poitou-Charentes	2015	9 // 11	
Le Bois du breuil	Graves-Saint-Amant	Granulat alluvionnaire;Granulat naturel, Granulat, Construction / BTP	Sable;Alluvion;Roche meuble;Roche	Carrières Audoin & Fils	2015	25 // 40	20.5
Bois des Fouillouses	Birac	Concassé de roche calcaire;Granulat concassé;Granulat;Construction / BTP	Roche calcaire;Roche	Calcaires Et Diorites Du Moulin Du Roc	2039	0 // 850	46.5
Bois Charente	Saint-Même-les-Carrières	Calcaire (PO);Pierres ornementales;Construction / BTP	Calcaire crayeux;Roche calcaire;Roche	Sdtp	2018	3 // 6	3.21
Prés d'Ortre	Angeac-Charente	Granulat alluvionnaire;Granulat naturel;Granulat;Construction / BTP	Sable;Alluvion;Roche meuble;Roche	Carrières Audoin et Fils	2026	0 // 36	6.57
Champblanc	Cherves-Richemont	Plâtre, Construction / BTP;Ciment	Gypse, anhydrite;Roche	Calcaires Et Diorites Du Moulin Du Roc	2035	0 // 450	82,0

INTERDEPENDANCES

Biodiversité

L'exploitation passée de matériaux a laissé de nombreuses cavités et souterrains devenus aujourd'hui des nichoirs d'importance nationale (commune de Saint-Même-les-Carrières).

Eau

Les carrières peuvent engendrer une augmentation de la vulnérabilité de la nappe alluviale face aux risques de pollution.

Qualité de l'air

L'exploitation des carrières a un impact direct et indirect sur la qualité de l'air, en raison d'une part, des moteurs thermiques utilisés pour l'extraction et d'autre part, du transport des matériaux.

Déchets

Les déchets du BTP représentent un gisement de substitution essentiel pour couvrir les besoins en matériaux.

Urbanisme

A l'image de la commune de Saint-Sulplice-de-Cognac, la mémoire des activités d'extraction, peut être altérée et générée de graves nuisances. Le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de mouvements de terrain (P.P.R.N.) de la commune de Saint-Sulplice-de-Cognac a pour objectif

- de délimiter les zones exposées aux risques,
- De définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises.

GOUVERNANCE

Le Schéma Départemental des Carrières

Le Schéma Départemental des Carrières (SDC) définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

Le Schéma Départemental des Carrières a été approuvé en 2000.

La stratégie nationale pour la gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et substances de carrières publiée en mars 2012 prévoit de faire évoluer l'échelle, le contenu et la portée des schémas des carrières et de passer ainsi les schémas de l'échelle départementale à l'échelle régionale, afin d'être en meilleure cohérence avec les flux de matériaux interdépartementaux.

Le SDAGE

Voir précédemment

Risques naturels et technologiques

Introduction : aléa, enjeu, risque

Deux grandes familles de risques majeurs existent :

- Les **risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, éruption volcanique, ...

- Les **risques technologiques** : ils regroupent les risques industriels, nucléaires, les risques associés au transport de matières dangereuses, ...

Deux critères caractérisent le **risque majeur** :

- Une **faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.

- Une **énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

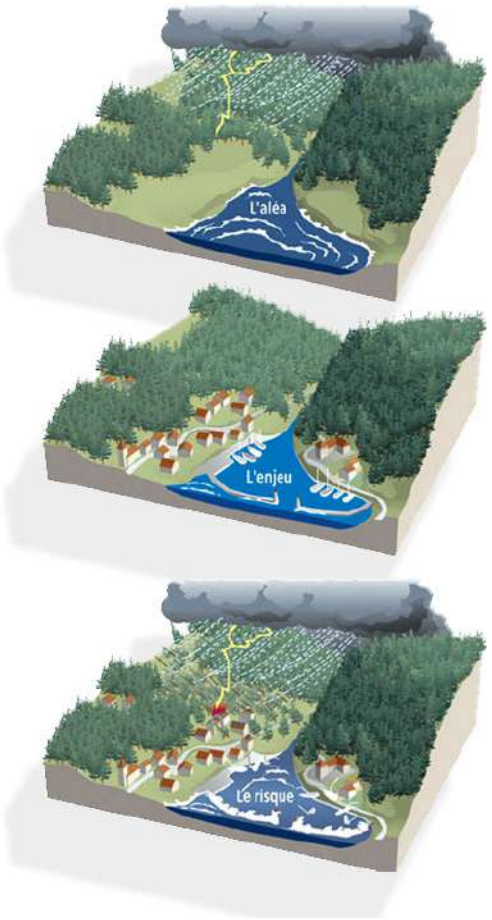
Un événement potentiellement dangereux ou aléa n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

D'une manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement. Il importe donc que la société comme l'individu s'organisent pour y faire face, en développant, en particulier, l'information préventive.

Le DDRM est un document à l'intention du public qui regroupe : les informations en matière de risque dans le périmètre du département, la liste des communes exposées à ces risques, les mesures de prévention et les consignes de sécurité en cas d'évènements.

La caractérisation du risque majeur

Source : www.prim.net



Risques naturels

Risque sismique

Connaissance des aléas

L'ensemble du territoire de la région de Cognac est soumis à un aléa sismique faible (zone 2, dans son tiers sud) ou modéré (zone 3, dans ses deux tiers nord).

Les derniers séismes importants dont l'épicentre se situe sur le territoire du SCoT ont eu lieu :

- le 28 septembre 1935, à Rouillac, d'intensité VII, et ayant produit des dégâts importants à Bonneville et Hiersac, ainsi qu'à Vouharte et Montignac (hors territoire),

- le 24 août 2006, à 12 km au nord-est de Cognac, en limite des deux départements de la Charente et de la Charente-Maritime ; perçu dans un rayon moyen de 130 km autour de Cognac, il n'a pourtant engendré aucun dommage significatif sur les constructions.

L'identification des risques

Les séisme ressentis sur le territoire sont d'assez faible amplitude et de représentent pas de risques importants. Toutefois, la présence d'infrastructures à risque sur le territoire (Sites SEVESO seuil haut, canalisations de transports de matériaux dangereux) pourrait avoir des conséquences importantes en cas de séisme de plus forte amplitude.

Mitigation

Parmi les mesures prises ou à prendre pour réduire la vulnérabilité des enjeux, les nouvelles constructions (y compris maisons individuelles et bâtiments d'habitat collectif) et les travaux sur l'existant doivent répondre à des règles parasismiques spécifiques. Ces règles sont précisées par la norme NF EN1998 qui a pour but d'assurer la protection des personnes contre les effets des secousses sismiques, ainsi que dans les deux décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010. Elles définissent les conditions auxquelles doivent satisfaire les constructions pour atteindre ce but. Des règles spécifiques sont également utilisées pour les équipements et installations, les ponts, les barrages et les installations classées.

L'aléa sismique en région de Cognac

Source : SIDPC, Carte du risque sismique, avril 2010



Risque inondation

La connaissance de l'aléa

Le territoire de la région de Cognac est concerné par trois types d'inondations :

- **les inondations par débordement de cours d'eau,** inondations lentes qui se produisent lorsque la rivière sort de son lit mineur et inonde la plaine pendant une période relativement longue.

- **les inondations par remontée de nappe**, lorsque des pluies, même d'intensité moyenne, tombent sur un territoire où les nappes sont saturées, ce qui peut provoquer une remontée des eaux de la nappe jusqu'à la surface du sol car la zone non saturée est alors totalement envahie par l'eau.

- **les inondations par ruissellement,** inondations provoquées par les seules précipitations qui, de par leur intensité sur des terrains imperméabilisés (zones urbanisées en particulier) provoquent la saturation et le débordement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et rapides dans les rues.

La Charente provoque des inondations de plaine prévisibles dans la région de Cognac :

- **les crues de la Charente et de ses affluents résultent d'épisodes pluvieux d'origine océanique et de caractère saisonnier** : 80 % d'entre eux se produisent entre le 15 décembre et le 1er avril.
- le débordement résulte moins d'une intensité pluvieuse élevée **que d'une pluviométrie soutenue.** Le risque de crue apparaît lorsque les aquifères superficiels sont saturés.
- la durée d'une crue importante du fleuve Charente est de 15 à 20 jours, entre les premiers débordements et le retour à une situation normale.
- Sur la majeure partie du réseau hydrographique, **les conditions naturelles d'écoulement sont défavorables** (lit mineur de faible capacité - pentes motrices très faibles – méandre développé). L'activité humaine a aggravé cette situation.

L'identification du risque

Les dernières inondations importantes liées au fleuve Charente se sont produites en 1982 : la quasi-totalité des communes riveraines étant sinistrée. L'état de « catastrophe naturelle » a été reconnu sur l'ensemble du département. À cette échelle, les dommages se sont chiffrés à environ 45 millions d'euros, concentrés pour la plupart dans les zones agglomérées d'Angoulême et de Cognac.

Les risques identifiés :

- **sur la santé humaine** : ils peuvent être directs (noyade, troubles psychologiques) ou indirects (épidémies dues au dysfonctionnement de services publics comme les hôpitaux, l'assainissement ou l'alimentation en eau potable).
- **sur l'économie** : atteinte aux biens, au réseaux (électricité, eaux, transports) ou encore à l'activité économique elle-même notamment l'agriculture.
- **sur l'environnement** : si d'un côté les crues assurent la bonne dynamique des milieux au sens large, elles sont également vecteurs d'éléments polluants physiques et chimiques qui pourraient provenir notamment de sites Seveso.
- **sur le patrimoine** : musées et bâtiments remarquables irremplaçables, vignobles.

Atlas des zones inondables (AZI)

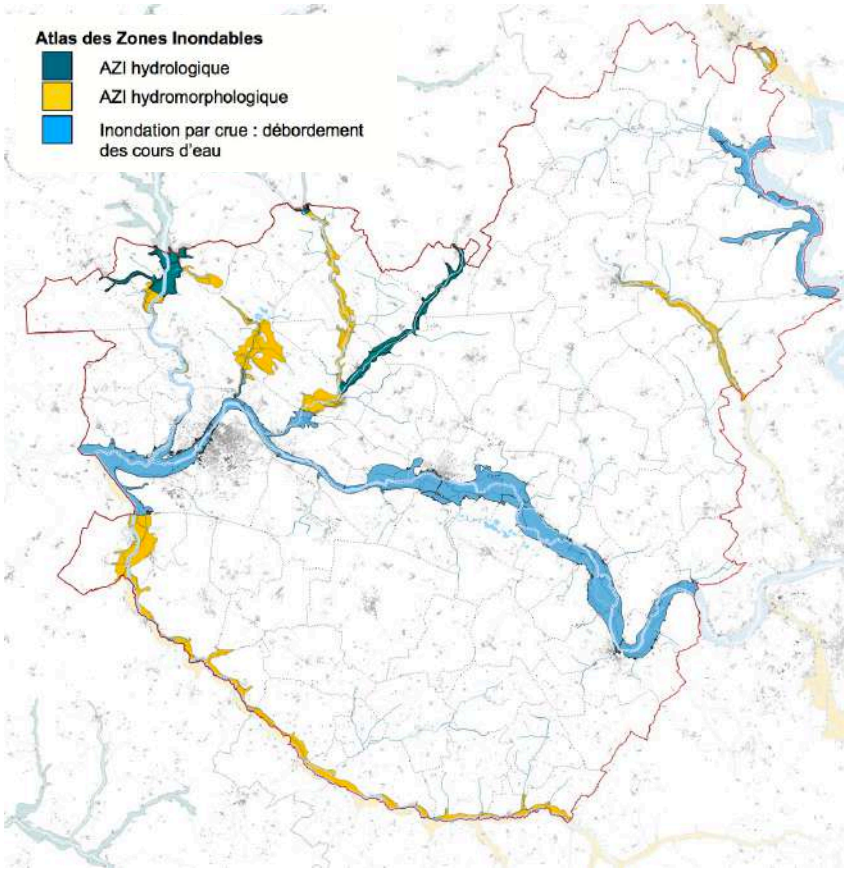
À l'échelle de la Charente, un Atlas des zones inondables (AZI) assure la connaissance du risque inondation et regroupe l'ensemble des données à son sujet. Le territoire de la région de Cognac est concerné par :

- **2 atlas hydrologiques, qui cartographient l'emprise d'une crue centennale** : celui de l'Antenne, et de celui de l'Aume-Couture,

- **6 atlas hydro-géomorphologiques, qui cartographient les crues les plus importantes ayant façonné la vallée :** Fossé du Roi, Né, Nouère, Ruisseau de Chez Landais, Soloire, Tourtrat.

Atlas des zones inondables, et zone PPRI

Source : DDT 16



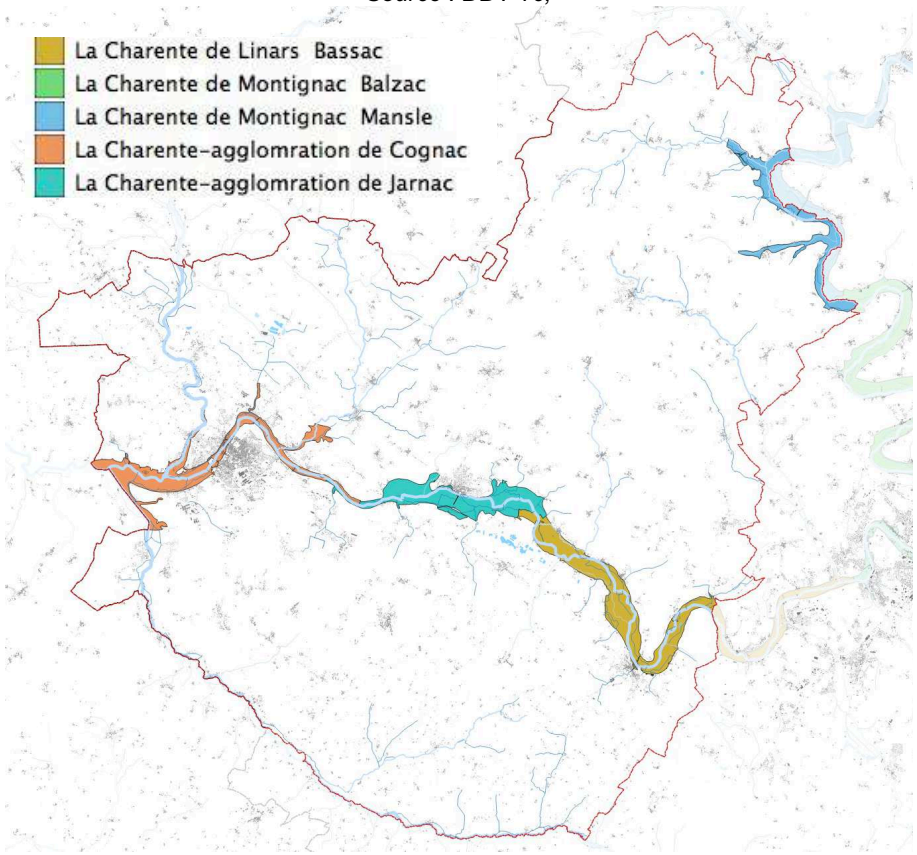
Plans de Prévention des Risques d'Inondation de la Charente

Sur territoire du SCoT, les communes exposées au risque d'inondation dû à la Charente ont chacune adopté un Plan de Prévention des Risques (PPRI) :

- le PPRI Vallée de la Charente, de Linars à Bassac,
- le PPRI Bassin de la Charente, de Montignac à Mansle,
- le PPRI Vallée de la Charente, agglomération de Jarnac,
- le PPRI de la Vallée de la Charente, agglomération de Cognac.

Plans de Prévention des Risques d'Inondation de la Charente

Source : DDT 16,



Ces documents règlementent l'utilisation des sols en fonction des risques auxquels ils sont soumis. Ils sont élaborés dans le but de faire connaître aux populations et aux aménageurs les zones à risques et de définir les mesures pour réduire la vulnérabilité. Leur carte de zonage réglementaire définit 3 zones :

- **une zone inconstructible (zone rouge)** : elle comprend deux secteurs :

  - les centres urbains se situant sous une hauteur de la crue de référence (correspondant à la crue centennale) supérieure à 1 mètre,
  - les champs d'expansion des crues, quelle que soit la hauteur d'eau, sui sont des zones naturelles non ou peu urbanisées (urbanisation hors des centres urbains) où la crue peut stocker un volume d'eau important.

  Dans la zone ROUGE, toute construction est interdite, soit en raison d'un risque trop fort, soit pour favoriser le laminage de la crue (Il a pour effet de diminuer le débit de pointe, le débit maximal, en répartissant le volume de la crue dans le temps.) c'est-à-dire une occupation et une utilisation du sol susceptibles de faire obstacle à l'écoulement des eaux.

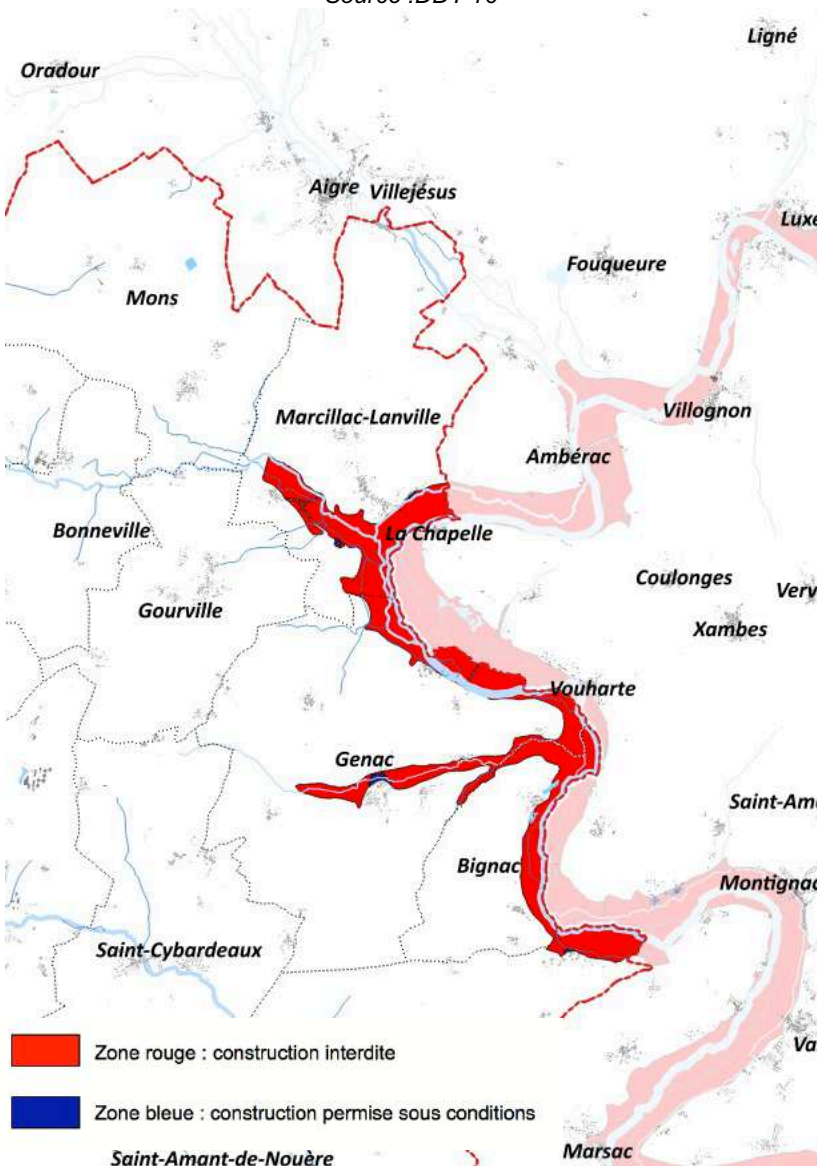
- **une zone constructible avec prescriptions (zone bleue)** : les constructions sont autorisées sous réserve de respecter certaines prescriptions. Elle concerne la partie du territoire se situant sous une hauteur d'eau inférieure à 1 mètre pour la crue de référence.

- **une zone facultative, pouvant être instaurée par précaution** : espaces non directement exposés au risque mais dont l'exploitation, l'aménagement et l'urbanisme irréfléchi pourraient aggraver les aléas sur les zonages rouges et bleus.

➔ **Le PPRI approuvé vaut servitude d'utilité publique et est annexé au document d'urbanisme. Les contraintes du PPRI se superposent aux règles du document d'urbanisme.**

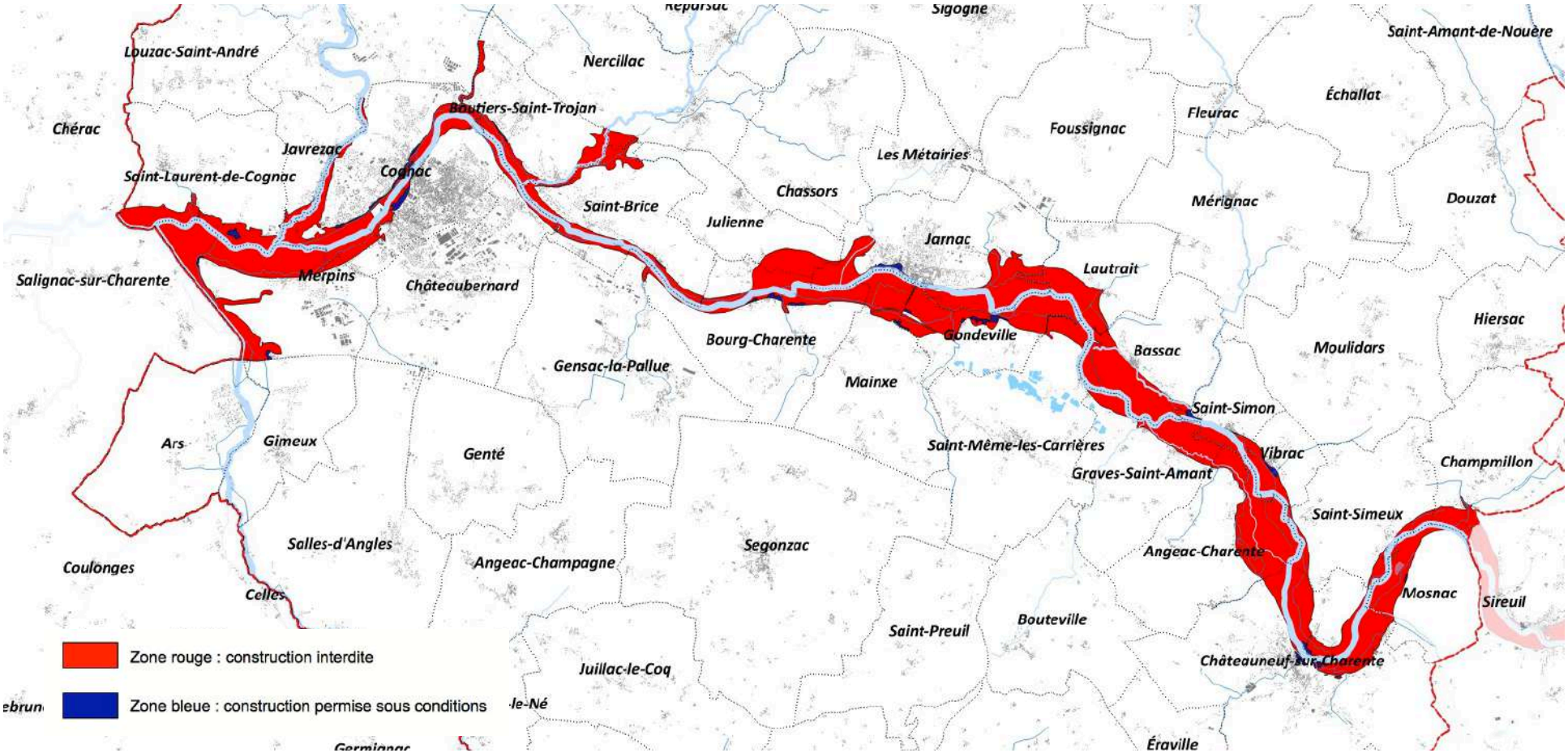
Zoom sur les PPRI de la Charente, dans la partie amont d'Angoulême

Source :DDT 16



Zoom sur les PPRI de la Charente, dans la partie aval d'Angoulême

Source :DDT 16



Risque mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou liée à l'activité humaine. Ils peuvent être :

- diffus, à l'ensemble du terrain national : phénomène « retrait – gonflement » des argiles,
- ou bien ponctuels et localisés tels que les cavités souterraines ou érosion des sols (berges, chutes de blocs, …).

Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cube. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an), ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

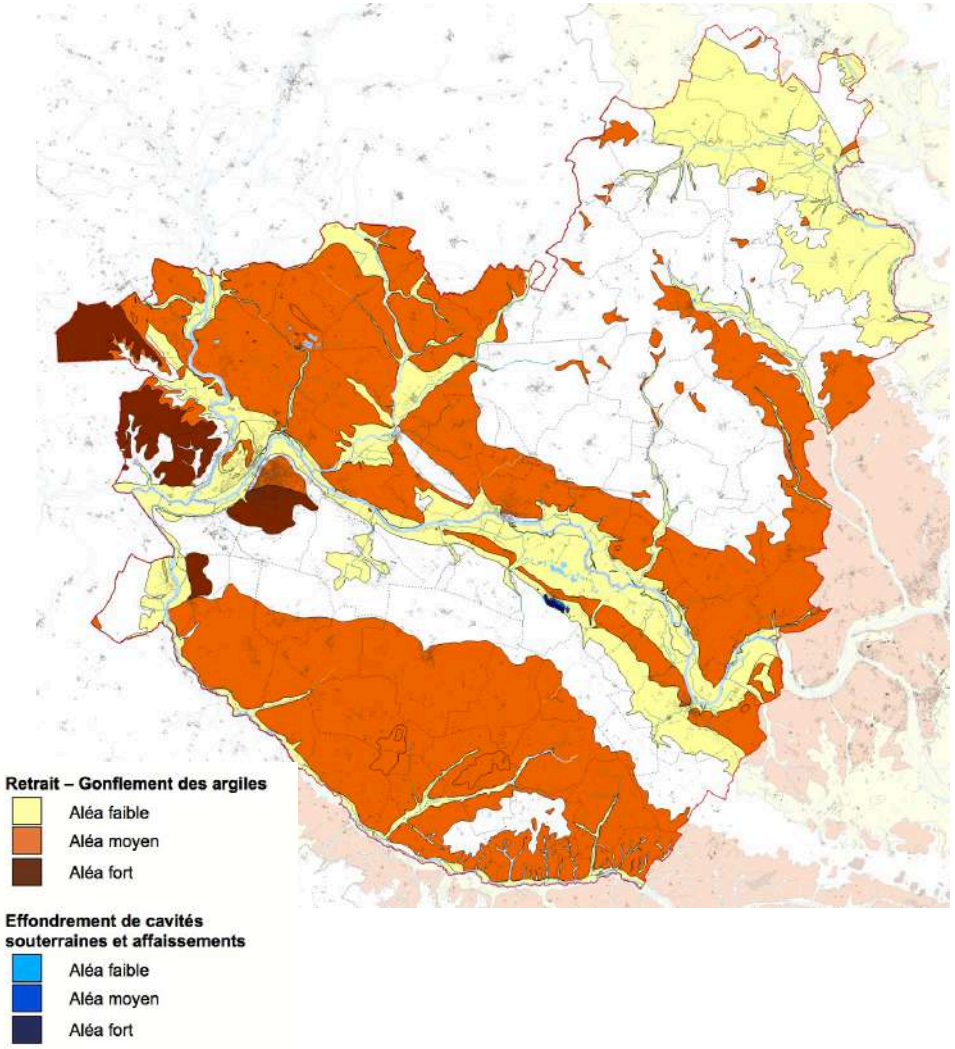
Le risque lié au phénomène de « retrait – gonflement » des argiles

Mieux connu sous le nom de « risque de sécheresse », du fait de la sensibilité des matériaux argileux à la variation de leur teneur en eau : elles gonflent en présence d'eau, et elles se rétractent quand la teneur en eau diminue (sécheresse). La présence d'argile dans le sol et le sous-sol peut donc conduire à des mouvements de terrain différentiels qui peuvent être à l'origine de désordres aux bâtiments.

Ce phénomène est considéré comme « catastrophe naturelle » :

- La mise en œuvre de mesures constructives préventives permet de limiter les dommages liés au retrait-gonflement des argiles.
- La présence d »argile dans le sous-sol ne doit pas nécessairement avoir pour effet de rendre les terrains concernés inconstructibles, mais doit en revanche conduire à imposer, notamment au titre du Code de la construction et de l'habitat, des prescriptions techniques adaptées pour éviter les désordres aux bâtiments.

Le risque mouvements de terrain dans la région de Cognac
Sources : BRGM, DDT16



Le risque mouvement de terrain liés aux cavités

Les phénomènes liés à la présence de cavités peuvent se manifester soit par des effondrements subis, soit par des tassements différentiels. Leur connaissance est la meilleure garantie de prévention. Les services de l'État ne disposent pas d'études exhaustives quantifiant ce phénomène.

Il appartient donc à la collectivité de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute aggravation du risque, voire pour diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens. Il convient de rappeler les dispositions de l'article L.563-6 du Code de l'Environnement qui indique que : « *Les communes ou leur groupement compétent en matière d'urbanisme élaborent en tant que de besoin les cartographies délimitant les sites où sont situés des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol* ».

Les risques identifiés par l'inventaire des mouvements de terrain lié aux cavités concerne les communes de :

- Châteauneuf-sur-Charente, Eraville, Graves-Saint-Amant, Saint-Même-les-Carrières, Saint-Sulpice-de-Cognac.

Le risque mouvement de terrain lié aux glissements de terrain, chutes de blocs et éboulements, effondrements, coulées de boue et érosion de berge

Dans le cadre de sa politique de prévention des risques naturels, le Ministère de l'Écologie a chargé le BRGM de réaliser un inventaire des mouvements de terrain dans le département de la Charente, et qui concerne plus précisément, dans la région de Cognac :

- Bourg-Charente, Cognac, Echallat, Foussignac, Genté, Louzac-Saint-André, Mainxe, Marcillac-Lanville, Montigné, Mosnac, Réparsac, Saint-Même-les-Carrières, et Viville.

Risques technologiques

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les établissements les plus dangereux, dits SEVESO (ville italienne atteinte par une importante pollution chimique en 1976), sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

Les entreprises sont classées « Seveso » en fonction des quantités et des types de produits dangereux qu'elles accueillent. Il existe ainsi deux seuils différents classant les entreprises en « Seveso seuil bas » ou en « Seveso seuil haut ».

Le territoire du SCoT de la région de Cognac compte 201 installations classées en activité au rég**ime dit « autorisé »,** dont de nombreuses distilleries.

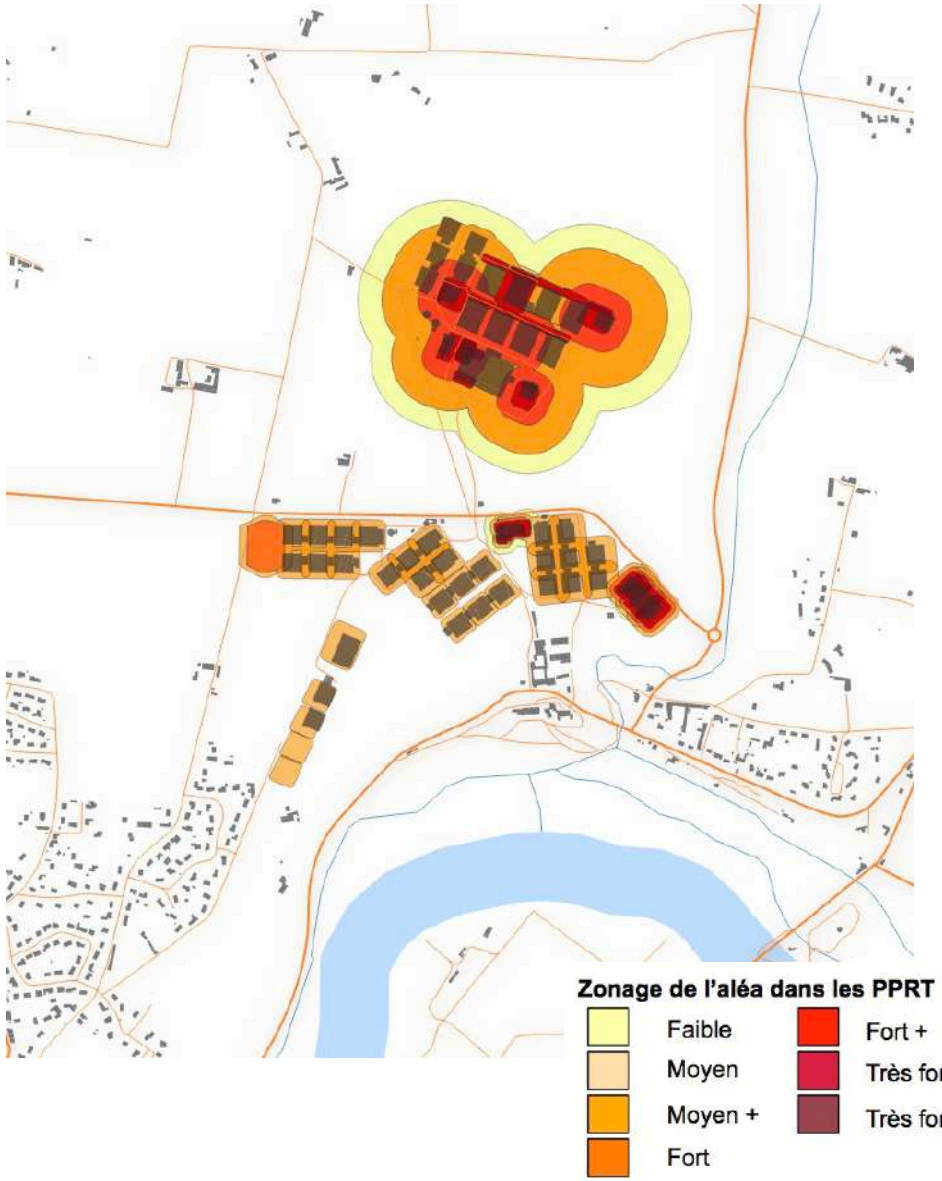
Risque industriel

Les articles R515-39 et suivants du Code de l'Environnement imposent l'élaboration de Plans de Prévention pour les installations ou stockage souterrains dans lesquels sont susceptibles de survenir des accidents pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques, directement ou par pollution du milieu.

Trois PPRT sont en vigueur sur le territoire du SCoT de la région de Cognac :

- Jas Henessy, sur les communes de Cognac et Cherves-Richemont, approuvé le 28 juillet 2011,
- Ets Rémy Martin & Co, sur la commune de Merpins, approuvé le 5 janvier 2012,
- Antargaz, sur les communes de Gimeux et Merpins, approuvé le 10 décembre 2012.

Zonage des niveaux d'aléas autour du site de PPRT Jas Hennessy à Cherves-Richemont
Source : DDT 16



Zonage des niveaux d'aléas autour du site de PPRT Antargaz, à Merpins et Gimeux, et Ets Rémy Cointreau, à Merpins
Source : DDT 16



Les PPRT ont pour objectif de maîtriser le développement de l'urbanisation autour des sites à risque. Ils comprennent une note de présentation, un zonage réglementaire et un règlement associé qui fixe les règles de maîtrise de l'urbanisation dans le périmètre d'exposition aux risques.

En application des articles L.515-23 du Code de l'Environnement et L.212-2 du Code de l'Urbanisme, le PPRT approuvé vaut servitude d'utilité publique.

SYNTHESE/ ENJEUX

Atouts	Faiblesses
Le risque inondation est bien pris en compte avec quatre PPR sur la Charente et des AZI sur les affluents du fleuve Charente. Trois sites sont affectés d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT), tous SEVESO Seuil haut : Jas Hennessy (Cognac, Cherves-Richemont), Ets Rémy Martin &Co (Merpins), et Antargaz (Gimeux, Merpins), et deux SEVESO seuil haut sans PPRT : Oreco (Merpins) et Martell & Co (Rouillac). Un plan de prévention des risques naturels (PPRN) sur la commune de Saint Sulpice de Cognac. Ce risque est localisé et isolé. Un seul site avéré présentant une pollution, le site Verallia à Châteaubernard.	Les besoins induits par la filière cognac impliquent la présence de sites industriels présentant des niveaux de risques technologiques élevés (sites SEVESO, installations classées). Les unités de production sont aujourd'hui rattrapées par l'urbanisation, augmentant le niveau d'exposition au risque technologique et rendant plus difficile le fonctionnement de la filière (conflit d'usage entre poids lourds et résidents, voies inadaptées, …).

Enjeux
L'enjeu du SCoT de la région de Cognac est de construire un projet en cohérence avec les risques présents sur le territoire pour ne pas accroître la vulnérabilité des biens et des personnes, tout en prenant en compte le développement de l'activité cognac. Le développement de l'urbanisation autour des unités de production de cognac pourrait entraîner un **risque de délocalisation**, hors du territoire, qui serait préjudiciable pour la région de Cognac.

Sites et sols pollués

ÉTAT DES LIEUX

Les sites et les sols pollués sont généralement la conséquence de notre passé industriel. La pollution des sols s'effectue en général, de deux manières :

- de façon localisée, soit à la suite d'un accident ou incident, soit en raison d'une activité industrielle, artisanale ou urbaine sur un site donné. On utilise alors les termes de "site pollué" ;
- de façon diffuse, par les retombées au sol de polluants atmosphériques issus de l'industrie, des transports, du chauffage domestique, ou aspersion de vastes étendues de terrain…

La pollution du sol présente un risque direct pour les personnes et un risque indirect via la pollution des eaux.

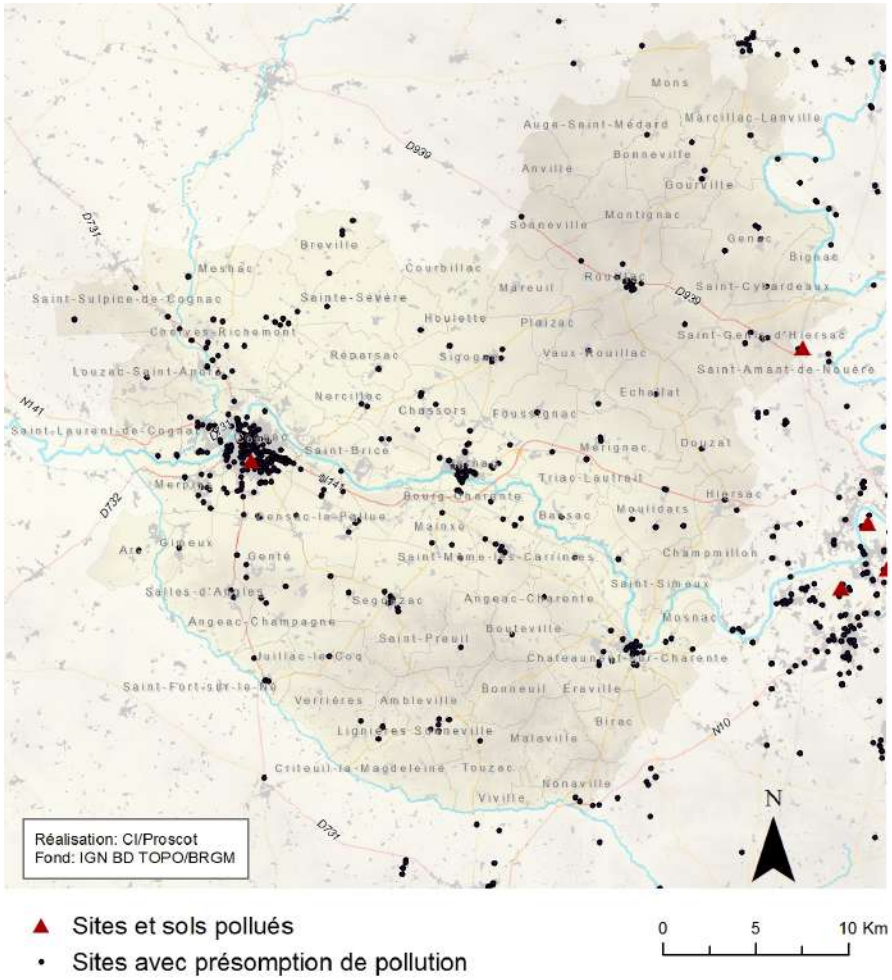
La base de données BASIAS, établit l'inventaire des anciens sites industriels pollués ou concernés par une présomption de pollution. Plusieurs centaines de sites sont potentiellement pollués sur le territoire (données consultables sur le site Infoterre du BRGM).

Parmi les sites BASIAS, **1 seul est répertorié par BASOL** (qui identifie les sites pollués avérés ainsi que ceux potentiellement fortement pollués et appelant une action publique).

Il s'agit de l'usine de verres Saint-Gobain « Verallia » à Châteaubernard.

Les sites concernés par une présomption de pollution

Source : BRGM



INTERDEPENDANCES

Les friches industrielles peuvent représenter des surfaces conséquentes, qui constituent une opportunité d'aménagement. La reconversion de ces zones, en cohérence avec leurs caractéristiques permet en effet d'éviter la consommation de nouvelles surfaces agricoles et naturelles. Elles se trouvent souvent bien intégrées au tissu urbain en raison de leur ancienneté (proximité des commodités).

ENJEUX

La problématique des sites et sols pollués existe sur le territoire du SCoT, mais celle-ci reste limitée et n'est pas de nature à engendrer de fortes contraintes sur l'aménagement du territoire (un seul site avéré recensé).

En raison des normes environnementales actuelles et des suivis effectués par la DREAL, on peut s'attendre à ce que cette situation ne s'aggrave pas dans les années à venir, sauf évènement accidentel.

La problématique mérite toutefois d'être prise en compte dans le cadre du SCoT et du développement territorial des communes du fait de la présence d'anciens sites potentiellement pollués.

Il s'agit ici de veiller à l'évolution de ces sites et de n'y permettre un développement urbain éventuel que si celui-ci est sans risque pour la santé.

Environnement sonore

ÉTAT DES LIEUX

Nuisances sonores liées aux transports terrestres

Les infrastructures de transport constituent des sources de nuisances sonores non négligeables.

Le classement sonore des infrastructures de transports constitue, dans ce cadre, un dispositif réglementaire préventif qui se traduit par la classification du réseau de transport terrestre en tronçons. Il concerne le réseau routier et le réseau SNCF.

Des secteurs, dits "affectés par le bruit", sont déterminés de part et d'autre des infrastructures classées ; leur profondeur varie de 10 à 300 m selon la catégorie sonore.

Les futurs bâtiments sensibles au bruit devront présenter une isolation acoustique renforcée de manière à ce que les niveaux de bruit résiduels intérieurs ne dépassent pas :

- LAeq (6 h – 22 h) = 35 dB de jour
- LAeq (22 h – 6 h) = 30 dB de nuit.

Le LAeq correspondant au niveau sonore énergétique équivalent qui exprime l'énergie reçue pendant un certain temps.

Plusieurs infrastructures du territoire sont concernées par ce classement à savoir :

Source : Arrêtés préfectoraux du 9 mars 2015 et 16 juillet 2015

Nom de l'axe	Catégorie de bruit (de 1 à 5)	Largeur de la section (m)
D939	3	100
N10	1	300
N141	2 à 3	250
D736	3 à 4	30 à 100
D945	3 à 5	10 à 100
Avenue Victor-Hugo (Cognac)	3 à 4	30 à 100
Place François 1er (Cognac)	4	30
Bd Denfert-Rochereau (Cognac)	3	100
Avenue Paul Martel (Cognac)	3 à 5	10 à 100
Bd Denfert-Rochereau (Cognac)	4	30
D731	3 à 5	10 à 100
D732	3à 5	10 à 100
Ligne LGV	2	250

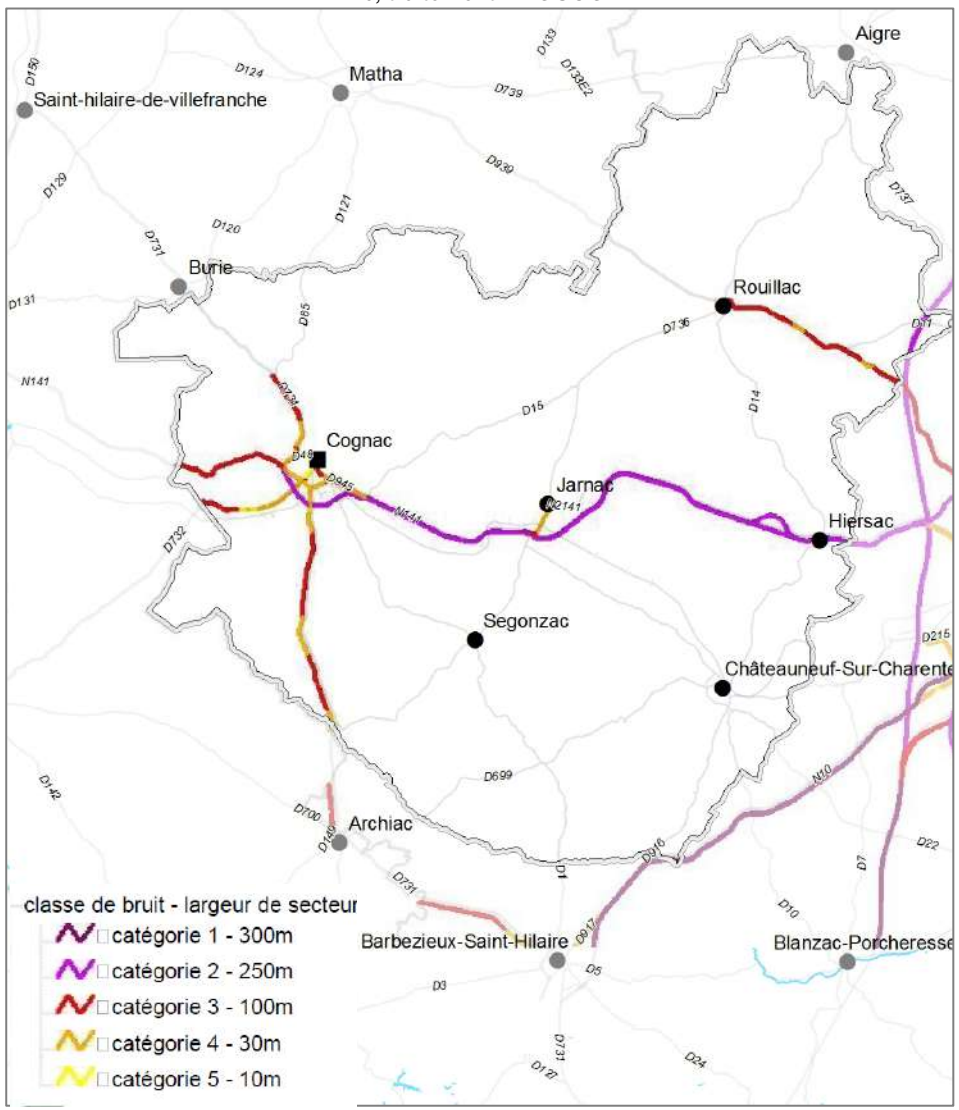
Détermination de l'isolement acoustique des bâtiments

Source : DDT 16

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore de référence L, en période diurne (en dB (A))	Niveau sonore de référence L, en période nocturne (en dB(A))	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	L > 81	L > 76	d = 300 m
2	76 < L <=81	71 < L <=76	d = 250 m
3	70 < L <= 76	65 < L <= 71	d = 100 m
4	65 < L <= 70	60 < L <= 65	d = 30 m
5	60 < L <= 65	55 < L <= 60	d = 10 m

Le classement sonore des infrastructures de transport

DDT 16, traitement PROSCOT



Les Plans d'Exposition aux Bruits (PEB)

Le PEB vise à prévenir l'exposition de nouvelles populations aux bruits générés par les aéronefs.

Le PEB délimite des zones voisines des aérodromes à l'intérieur desquelles la construction de locaux à usage d'habitation est interdite, limitée ou doit faire l'objet d'une isolation renforcée. Le PEB comporte quatre zones, définies en fonction des nuisances sonores auxquelles elles sont, ou sont susceptibles, d'être exposées :

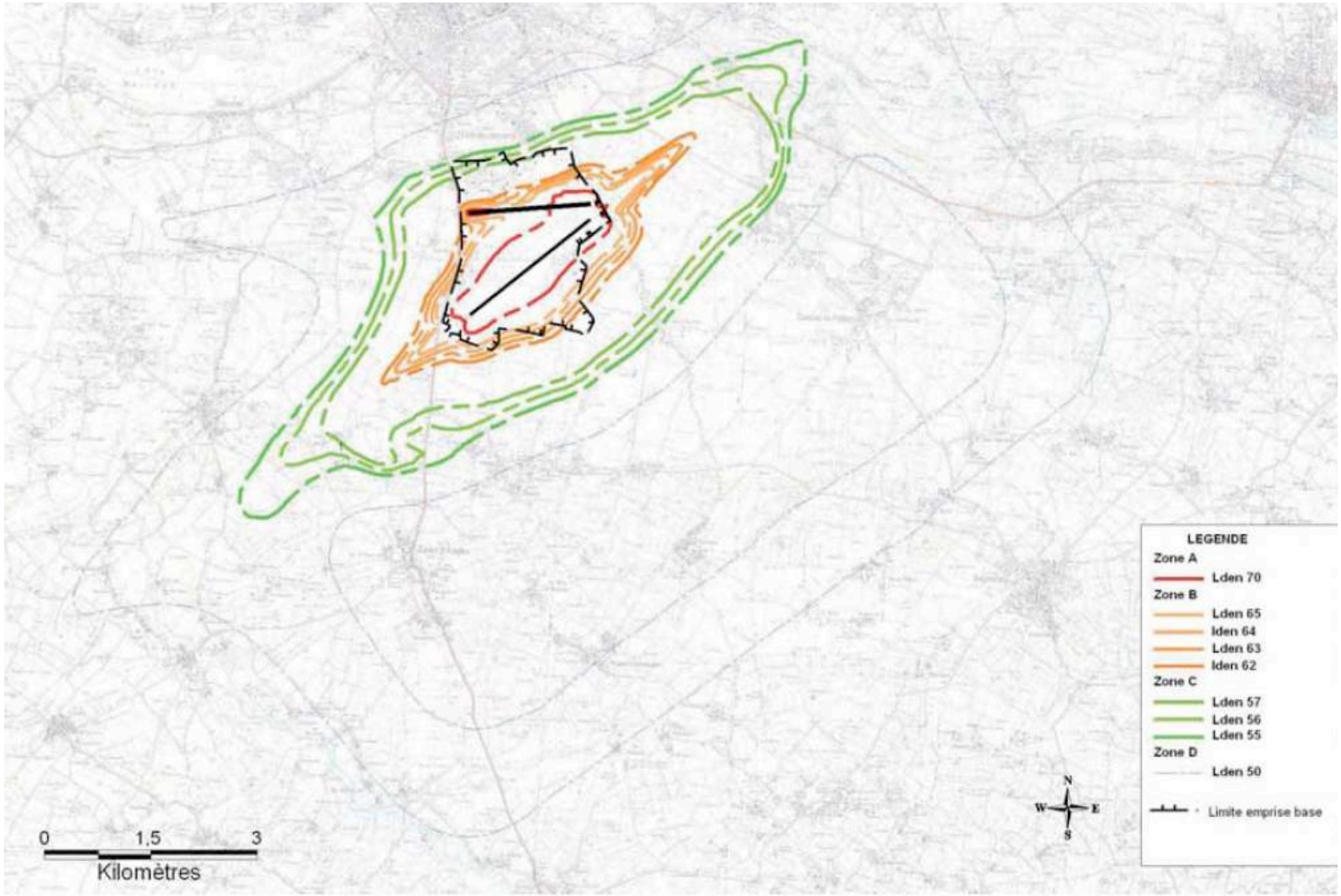
- A, où la gêne est qualifiée de très forte,
- B, où la gêne est qualifiée de forte,
- C, dans laquelle la gêne peut être considérée comme modérée,
- D, où la gêne ne donne pas lieu à des restrictions de droits à construire.

Les constructions autorisées dans les zones de bruit doivent néanmoins satisfaire à des prescriptions d'isolations acoustiques.

La commune de Châteaubernard est concernée par un PEB avec la base aérienne 709 Cognac-Châteaubernard.

Plan d'exposition aux bruits de la base aérienne 709 de Châteaubernard

DDT 16, commune de Châteaubernard



TENDANCES

Dans le cadre de la mise à jour du classement sonore des infrastructures de transport terrestres en Charente, le trafic « long terme » a été défini pour un horizon de trafic à 2030.

Sur les routes nationales, les données de trafic d'années antérieures ont permis de calculer un pourcentage d'évolution annuelle moyen, en limitant celui-ci à **un maximum de 2,5 % par an.**

Pour les routes départementales et les voies communales, le pourcentage d'évolution annuelle est fixé de façon forfaitaire à 1 % et 0,5 % (en accord avec les gestionnaires).

Pour les voies dont le trafic est issu du précédent classement sonore, le pourcentage d'évolution annuelle est fixé à 0 % (*source CEREMA, DDT 16).*

SYNTHESE / ENJEUX

Atouts	Faiblesses
Une qualité de l'air globalement satisfaisante Quelques dépassements des seuils d'alerte (particules fines). Une pollution atmosphérique en baisse sur les autres paramètres.(dioxyde de soufre, monoxyde de carbone).	Peu de campagnes de mesure de la pollution industrielle. Une présence de produits phytosanitaires dans l'air dans la zone viticole. Trois communes (Cognac, Châteaubernard, Cherves-Richemont) concernées par des zones sensibles pour la qualité de l'air.
Enjeux	
Une question importante est liée à l'utilisation **de produits phytosanitaires** à proximité des zones urbaines. À l'image d'autres territoires viticoles, l'opinion publique se saisit de cette question. Le SCoT pourrait s'engager et mettre en œuvre des actions pour améliorer la coexistence entre riverains et espace viticole. **L'arrêt du mitage de l'espace** agricole et la mise en place des **mesures d'accompagnement** afin d'éviter la volatilité des produits phytosanitaires sont des outils mobilisables dans le cadre du SCoT.	